


UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

JANVIER-DÉCEMBRE 1910



Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

Hist.
R. st.

REVUE HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

DIRECTEUR : CHARLES VELLAY

TOME PREMIER

1910

PARIS

AUX BUREAUX DE LA REVUE HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

9, RUE SAULNIER, IX^e

1910

1324
20

LES RONCES DE LA CRA

[Une communication de notre collaborateur H. Monin nous permet de donner, comme préface à notre *Revue*, une page inédite d'Edgar Quinet (1868) d'après une copie de sa veuve. C'est, sous la forme d'un apologue, une critique dont plus d'un historien de la Révolution dans ses rapports avec l'ancien régime, pourrait encore tirer profit.]

La lecture d'un article de M. Littré sur mon livre *La Révolution* m'inspire les réflexions suivantes :

Tout se réduit au même sophisme qui appartient à plusieurs de nos écoles. Au fond, A. Comte, Buchez, M. Littré, répètent la même chose : la vieille France a précédé la Révolution française, donc elle l'a produite : l'une est liée à l'autre, comme la cause à l'effet.

Ce sophisme a un nom en scolastique : *post hoc, ergo propter hoc*. Ceci a précédé cela, donc ceci a engendré cela.

Sortons de ces subtilités.

— « Venez, suivez-moi ; voyez-vous, dans ce coin de la *mauvaise* Bresse, ce champ de blé que j'ai moi-même cultivé, après l'avoir défriché ? Je menais autrefois mes bœufs dans ce sillon.

— « Je le vois, dites-vous ; ce blé est beau, le grain en est bien nourri, et il y a là de quoi suffire à toute une famille, mais...

— « Pourquoi ce *mais* ?

— « Entendez-le une fois pour toutes. Avant qu'il y eût un champ de blé, je sais qu'il y avait un champ de ronces. L'avouez-vous ?

— « C'est vrai; et qu'en voulez-vous conclure ? »

— « Patience. Ma conclusion est ceci. Puisque les ronces ont précédé le blé, la conséquence que j'en tire est bien claire. Ce sont les ronces qui ont produit le blé; elles ont fourni le bon grain de ce froment dont vous vous vantez à juste titre. Ce devait être un temps bien intéressant que celui où ce champ de broussailles était en pleine maturité.

Ici, je vous interromps, et je vous dis à mon tour :

— « Détrompez-vous, le champ de broussailles était plein de vipères. J'ai vu comment les choses se sont passées, et je vais vous le dire, car je les ai faites moi-même.

« Nous sommes venus un matin au milieu de notre champ de la Crà qui n'était en effet que broussailles. Nous avons extirpé les ronces à coups de pioches et de serpes; après les avoir arrachées nous y avons mis le feu; et, cela fait, nous sommes mis à labourer profondément avec huit bœufs sous le poids du jour. Puis, nous sommes allés au loin, chercher une bonne semence de froment, et nous l'avons vannée et jetée dans le sillon. Alors, mais seulement alors, a commencé à sortir de terre et à verdîr cette belle moisson qui aujourd'hui appartient à d'autres.

« Ne dites donc plus jamais que le blé est né de la ronce. Ne dites pas davantage que le bon grain de la Révolution française est né de l'ivraie de l'ancien régime; ou l'esprit moderne, du gothique; ou la Philosophie, de l'Église romaine; ou la Liberté, du Despotisme. Ne me vantez plus les vieilles institutions catholiques parce que vous y voyez la semence d'institutions nouvelles. J'aimerais mieux vous entendre vanter les ronces de la Crà.

« Dépêchez-vous de ces sophismes; vous êtes faits pour de meilleures pensées. »

E. QUINET.

MÉMOIRE INÉDIT

DE

BILLAUD - VARENNE

Le Mémoire qu'on va lire est conservé aux Archives nationales (1) sous le titre de *Défense de Billaud-Varenne*. C'est, en effet, un mémoire justificatif, écrit en pleine période thermidorienne, au moment où Billaud-Varenne, Barère, Collot-d'Herbois et Vadier luttèrent, avec plus d'énergie que de succès, contre les accusations de Laurent Lecointre et de Saladin. On ne sera donc pas surpris d'y retrouver contre Robespierre de violents diatribes : cette sorte d'argument était, pour Billaud-Varenne comme pour ses amis, la seule façon de se faire entendre et de tenter de désarmer l'hostilité de la Convention. Mais, comme l'a remarqué Ernest Hamel (2), certaines pages de ce mémoire donnent le tableau le plus saisissant qui ait peut-être jamais été tracé de l'influence, de la popularité et du prestige de Robespierre. D'une manière plus générale, ce mémoire apporte une contribution précieuse à l'histoire de la conspiration thermidorienne et de la lente et minutieuse préparation du coup d'État. Ici peut-être plus que dans aucun des autres mémoires des anciens membres des Comités de salut public et de sûreté générale, se trouvent indiquées les étapes du complot. Thermidor ne fut point une explosion subite de colère, une révolte irréflectie contre l'influence d'un homme. Ce fut au contraire l'aboutissement d'une machina-

(1) F⁷ 4599. Ernest Hamel, qui, le premier, a signalé cet important document (V. *Histoire de Robespierre*, III, p. 682 ; v. aussi *Thermidor*, pp. 195, 197, 198, 199, 206), indique toujours la cote F⁷ 4579². Grâce à l'obligeance de MM. E. Welvert et J. Clere, nous avons pu retrouver ce mémoire à sa véritable place.

(2) *Thermidor*, pp. 194-195.

tion laborieuse et secrète dont Billaud-Varenne se vante d'avoir été l'un des ouvriers les plus actifs. Et, en ce sens, cette défense de Billaud-Varenne a, pour l'histoire, une importance considérable.

A qui ce mémoire était-il destiné? Est-ce une ébauche ou un texte définitif? A-t-il été utilisé par Billaud-Varenne, ou est-il resté inconnu dans ses papiers jusqu'au jour de son arrestation? Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre. Le plaidoyer est adressé aux « représentants du peuple ». Mais de quels représentants s'agit-il? De la Convention tout entière ou des membres de la Commission des Vingt-Un (1)? Est-ce le texte d'un discours que Billaud-Varenne se proposait de prononcer devant la Convention ou d'une brochure qu'il comptait publier? N'est-ce pas plutôt un mémoire analogue à ceux que les inculpés avaient l'habitude d'adresser aux membres du Comité de sûreté générale, et qui, dans cette occasion, aurait été par conséquent destiné à la Commission des Vingt-Un? Ce qui semble donner une certaine valeur à l'hypothèse d'un discours ou d'un mémoire destiné à la Convention tout entière, c'est que Billaud-Varenne emploie, à diverses reprises, l'expression de *cette assemblée*, qui semble mal convenir à une commission parlementaire. Ailleurs encore, il parle de décrets antérieurs, et il dit : *vos décrets*, ce qui n'est intelligible que s'il s'agit de la Convention.

En tous cas, les comptes-rendus des débats de la Convention ne portent aucune trace d'une lecture de ce mémoire. D'autre part, le seul discours de Billaud-Varenne qui constitue vraiment une réponse méthodique aux accusations dont il était l'objet fut prononcé par lui dans la séance du 6 germinal an III. A en juger par l'analyse qu'en donne le *Moniteur* (2), ce discours n'a rien de commun avec le mémoire dont il est ici question.

Enfin, si on le compare aux brochures publiées par Billaud-Varenne, avec ou sans la collaboration de ses co-accusés, pendant

1) La Commission des Vingt-Un avait été nommée, par décret du 7 nivôse an III, pour l'examen de la conduite de Barère, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Vadier, dénoncés par Laurent Lecointre. Le 12 ventôse an III, Saladin présenta à la Convention, au nom de cette commission, un rapport où les accusations de Laurent Lecointre se trouvaient reproduites et condensées.

2 Réimpression, tome XXIV, pp. 71-72.

toute la période qui s'étend du 12 fructidor an II, date de la première dénonciation de Lecoindre, au 12 germinal an III, date du décret qui ordonna sa déportation (1), on peut se rendre compte qu'il ne fait double emploi avec aucune d'elles. Sans doute, les mêmes idées, les mêmes faits, le même système de défense s'y retrouvent ; mais ni la forme, ni la disposition des parties, ni parfois les arguments ne sont identiques. Celle de ces brochures qui paraît avoir avec ce mémoire quelque rapport, et cela seulement par la similitude de quelques expressions isolées, est la *Réponse de J. N. Billaud, représentant du peuple, aux inculpations qui lui sont personnelles* (2). Tout fait donc supposer que ce mémoire est resté inutilisé par Billaud-Varenne, soit qu'il n'ait point eu le temps de le publier, soit qu'il ait jugé préférable de n'en point faire état et de lui emprunter seulement les quelques lignes que l'on retrouve, avec de légères modifications, dans la *Réponse de Billaud aux inculpations qui lui sont personnelles*.

Le manuscrit de Billaud-Varenne est formé d'une liasse de feuillets in-4°, tantôt simples, tantôt doubles, qui portent chacun un numéro d'ordre (3). Cette numérotation, de la main de Billaud-Varenne, s'arrête au numéro 43. Les ratures sont assez nombreuses. Nous les avons indiquées en note, sans reproduire cependant les passages effacés, qui sont d'ailleurs, le plus souvent, illisibles.

C. V.

(1) Cf. notamment : *Réponse des membres de l'ancien Comité de salut public dénoncés, aux pièces communiquées par la Commission des Vingt-Un*, Paris, ventôse an III, in-8 de 142 pp. ; *Second mémoire des membres de l'ancien Comité de salut public dénoncés par Laurent Lecoindre*, Paris, 5 pluviôse an III, in-8 de 44 pp. ; *Réponse de J.-N. Billaud, représentant du peuple, à Laurent Lecoindre, représentant du peuple*, in-8 de 126 pp. ; *Réponse de J.-N. Billaud, représentant du peuple, aux inculpations qui lui sont personnelles*, Paris, ventôse an III, in-8 de 28 pp.

(2) V. note précédente. Il faut remarquer aussi que cette brochure est un mémoire justificatif adressé à la Convention et imprimé par son ordre. Peut-être le mémoire que nous publions ici est-il le premier projet de cette défense, projet que, pour des raisons inconnues, Billaud-Varenne aurait ensuite abandonné.

(3) Quand deux feuillets simples se suivent, le second porte un numéro *bis*, ce qui donne l'équivalent d'un feuillet double.

Citoyens (1) Représentans du peuple.

Quand on ne nous accuse que pour avoir déployé quelque énergie, notre défense doit devenir elle-même un article additionnel à cette accusation. Si nous pouvions nous démentir dans la position où l'on nous a placés, j'ignore si ce serait un moyen de conserver nos jours; mais je sais bien que la vie d'un Républicain ne doit pas être rachetée par une lâcheté. Plus il fut dévoué, plus il doit, en touchant au terme, se montrer exempt de faiblesse. Après tout, qu'a-t-il à craindre? et, quoi qu'on fasse, qui pourra m'empêcher d'avoir assez vécu, pour trouver dans le cours de mon existence privée et politique, une conduite tellement irréprochable qu'elle servira à jamais pour confondre mes délateurs? Quiconque a marqué sa carrière par des traits ineffaçables, s'inquiète peu du dénouement. L'échafaut même lui promet la palme du martyr et ne couvre d'opprobre que les Anitus qui y traînent leurs victimes. Vainement les passions s'agitent et s'exaspèrent; vainement la calomnie distille tous ses poisons sur l'innocence; cette proscription ne lui prépare qu'une gloire plus assurée; et, sous le coup même qui la frappe, elle en jouit au fond de son âme en dépit de ses persécuteurs. Les plus à plaindre sont ceux qui, dans les moments de crise, méconnaissent la vérité. Car ceux-là s'approprient des regrets, des remords, et souvent pis encore. C'est l'aveuglement et l'erreur qui conduisent aux bords du précipice; et celui qui s'y laisse engloutir n'est pas toujours préservé dans sa chute inopinée des horreurs qui l'assailissent dès le premier faux pas. Quand une violente secousse a fait pencher l'équilibre, tout ce qui n'est plus dans l'ordre, par l'effet de cette forte vibration, n'a qu'une existence précaire, qu'un événement peut détruire, comme un événement l'a créé. Il reste donc alors un service important à rendre: celui de faire connaître un péril qui menace tout le monde;

(1) Le mot *citoyens* a été raturé. — C. V.

et il s'agit moins de s'occuper de soi, que de consacrer ses derniers efforts au salut de la patrie.

Ce n'est point le procès à quelques hommes que l'on fait ici, puisqu'on ne les accuse pas sur des actes personnels, mais pour tous les faits de la Révolution, dont on ne sait plus tracer que des peintures hideuses et révoltantes, sans rappeler seulement aucun de ses avantages. Quand on a attaqué Robespierre, si l'on n'eut pas eu à lui opposer ses propres actions, des usurpations de pouvoir, des incarcérations ordonnées par lui seul, des nominations de traîtres aux places les plus importantes, des projets de loi présentés sans l'assentiment des deux comités, l'envoi secret d'agens dans les départemens et aux armées pour seconder ses projets de dictature, sa coalition notoire avec les chefs de la force armée de Paris, de la municipalité, du Tribunal Révolutionnaire; les victimes de ses vengeances et de ses desseins liberticides qu'un mot de sa bouche savait avec une égale facilité ou perdre ou sauver (1); sous quels rapports eut-il pu paraître coupable? S'il n'eut pas manifesté l'intention de frapper, de dissoudre, d'exterminer la Représentation nationale; si l'on n'eut pas eu à lui reprocher jusqu'à sa popularité même, insensiblement usurpée par l'affectation de se mettre sans cesse en évidence pour fixer sur lui seul les regards du public, et enfin planant sur tout par un ton tranchant et impératif, pour enchaîner tout le monde à son opinion; popularité si énorme, si effrayante, qu'elle eut suffi pour le rendre suspect et trop dangereux dans un État libre; en un mot, s'il ne se fut point créé une puissance monstrueuse toute aussi indépendante du Comité de salut public que de la Convention nationale elle-même, Robespierre ne se serait pas montré sous les traits odieux de la tyrannie, et tout ami de la liberté lui eut conservé son

(1) On comprendra que nous ne réfutions pas ici chacune des accusations de Billaud-Varenne contre Robespierre. Une telle discussion a d'ailleurs déjà été faite, et on pourra consulter à ce sujet l'ouvrage qu'Ernest Hamel lui a consacrée (*Thermidor*, Paris, 1891, in-16 de xii-363 pp.). — C. V.

estime, quand il ne doit plus aujourd'hui se le rappeler qu'avec horreur.

Mais il s'en faut qu'on puisse nous reprocher rien qui ressemble aux faits qui ont caractérisé le Triumvirat. Dans toute l'accusation dirigée contre nous, il n'est pas un article qui se rattaché plutôt aux membres inculpés qu'à ceux de leurs collègues qu'on tient pour l'instant à l'écart (1). Quoiqu'on ait fouillé dans tous les cartons des anciens Comités de salut public et de sûreté générale, compulsé tous les registres, appelé toutes les dénonciations, il n'est pas résulté de ces recherches une preuve de plus contre nous, ni même qui serve à constater le plus léger délit. Car quand on nous choisit arbitrairement (2) pour nous imputer les actes particuliers à Robespierre, Saint-Just et Couthon, il est constant néanmoins que nous n'avons pas pu y participer plus directement que nos autres collègues qui, comme nous, étaient spécialement chargés d'autres parties de travail. C'est une vérité matériellement démontrée par les différentes expéditions des pièces sorties du bureau de la police générale, et sur lesquelles se trouvent indistinctement les signatures soit des uns, soit des autres; de sorte qu'en les réunissant, il en résulte que tous ont signé la même opération. Ce ne sont donc point des crimes qu'on veut poursuivre, lorsqu'il n'en existe pas; mais des hommes qu'on a placés en première ligne, dans l'espoir que leur chute entraînera la colonne toute entière.

Pour mieux rendre palpable la mauvaise foi de nos accusateurs, il suffira de vous rappeler quel est le plan de travail suivi dans les comités qui ont un grand courant d'affaires, et nécessité par la multiplicité de leurs opérations. On sait que chaque partie forme une division particulière, dont la direction et la surveillance sont attribuées à un ou

(1) Carnot, David, etc. — C. V.

(2) Billaud-Varenne avait d'abord écrit : *pour nous reprocher les actes*, mots qu'il a ensuite raturés. — C. V.

plusieurs membres désignés, et que, hors les objets importants qui exigent une délibération générale, tout le reste se fait dans chaque section, et se signe mutuellement de confiance, sous la garantie personnelle de celui qui en est chargé; d'où il résulte une responsabilité particulière pour les faits particuliers, et une solidarité commune pour toutes les opérations générales.

C'est à la faveur de cet ordre de travail que Robespierre, comme on vous l'a dit, arrivé au point où l'on croit pouvoir tout oser, et voulant désorganiser les bureaux dirigés par Carnot, afin d'entraver, s'il lui eut été possible, les opérations militaires, nous fit signer, ainsi qu'à Carnot lui-même, l'arrestation de ceux de ses commis qui avaient le plus sa confiance; et nous n'en fumes avertis que par la mise à exécution de ce mandat d'arrêt (1). Au milieu de tant d'occupations, ces surprises devenaient d'autant plus faciles à réaliser, que le soin de recueillir les signatures étant confié à des commis, on ne sait même pas de quel bureau sortent les pièces qu'on vous présente.

Cependant si cette signature peut astreindre à une garantie celui qui l'a apposée sur une pièce qui n'est point son propre ouvrage, pourquoi n'oppose-t-on qu'à nous seuls cette inculpation, au mépris d'une solidarité qui de droit s'étend dans ce cas à tous les membres?

Si encore on nous accusait d'avoir dépassé les bornes dans les divisions de travaux qui nous étaient particulièrement attribuées; si l'on imputait des délibérations prises en comité réuni? mais, non. Ce sont les entreprises criminelles du triumvirat qu'on nous prête; ce sont les faits avec lesquels nous l'avons démasqué, qu'on veut faire retomber sur nous. On va jusqu'à nous reprocher la formation du bureau de la police générale, quoiqu'il ait pris son origine dans un décret rendu sur le rapport de Saint-Just (2), et consacré par

(1) Cf. les discours de Carnot à la Convention, dans les séances des 3 et 6 germinal an III. Cf. aussi HAMEL, *Thermidor*, pp. 94-95.— C. V.

(2) *Rapport sur la police générale* (26 germinal an II). Cf., sur Saint-Just et

différents décrets de renvoi à ce bureau. Si depuis, Robespierre, abusant de la confiance qu'il avait usurpée, a dénaturé secrètement une institution qui, dans des mains plus pures, se fut conservée aussi intacte que les autres attributions du Comité de salut public ; si, au lieu de s'en tenir à surveiller les membres des autorités constituées, et à faire des tableaux de la situation politique de la France, afin d'offrir au Comité des données propres à régler plus sûrement ses différentes opérations, tableaux qui eussent été fournis exactement chaque décade par ce bureau ; Robespierre ne s'en est servi que pour placer ses créatures, et envoyer dans les départements des agens chargés de seconder ses projets ; si, en un mot, il en a fait insensiblement et dans l'ombre, un de ses plus forts leviers de contre-révolution ; c'est le crime d'un usurpateur qui emploie toujours la portion de l'autorité qu'il exerce, pour arriver au pouvoir suprême ; tandis qu'il a la précaution de couvrir sa marche, par son hypocrisie, par ses machinations sourdes, et par un civisme affecté qui en impose jusqu'au dénouement.

Nous demandera-t-on, comme on l'a déjà fait, pourquoi nous avons laissé prendre tant d'empire à Robespierre ? Mais a-t-on établi un seul fait, a-t-on rapporté une seule preuve, pour justifier que la puissance de cet homme ait été notre ouvrage ? Oublie-t-on que, dès l'Assemblée constituante, il jouissait déjà d'une immense popularité, et qu'il obtint le titre d'*incorruptible* ? Oublie-t-on que, pendant l'Assemblée législative, sa popularité ne fit que s'accroître, et par un journal très répandu, dont il fut le rédacteur (1), et par ses fréquens discours aux Jacobins ? Oublie-t-on que, dans la Convention nationale, Robespierre se trouva bientôt le seul

le bureau de police générale, *Conduite politique de Lejeune, natif de Soissons, ci-devant chef des bureaux de la surveillance administrative et de la police générale, près l'ancien Comité de salut public. A ses concitoyens de Soissons* (S. l. n. d., in-8 de 8 pp.) Toutefois, cette brochure, qui date de l'époque thermidorienne, ne peut être consultée qu'avec réserve. — C. V.

(1) *Le Défenseur de la Constitution*, qui fut publié par Robespierre de mai à août 1792. — C. V.

qui, fixant sur sa personne tous les regards, acquit tant de confiance, qu'elle le rendit prépondérant : de sorte que, lorsqu'il est arrivé au Comité de salut public, il était déjà l'être le plus important de la France ? Si l'on me demandait comment il avait réussi à prendre tant d'ascendant sur l'opinion publique, je répondrais que c'est en affichant les vertus les plus austères, le dévouement le plus absolu, les principes les plus purs ; et je demanderais à mon tour : pourquoi, chez une nation qui a longtemps croupi dans l'esclavage, l'idolâtrie est la passion dominante de tant d'individus dégradés ? pourquoi, chez les peuples libres, et surtout dans les temps de révolution, il s'élève des ambitieux qui, à force d'astuce, et qui, secondés par des événements imprévus, comme par tous ceux qui ne respirent que l'ancêtrement de la liberté, parviennent souvent à forger des fers à leur patrie, de manière qu'on se trouve enchaîné au moment où l'on se réveille ? Je demanderais pourquoi ceux qui paraissent aujourd'hui les plus exaspérés contre Robespierre, étaient tombés les premiers à ses genoux ; pourquoi, le couvrant d'applaudissements dès qu'il se montrait, ils ont plus contribué que personne à propager l'aveuglement général : pourquoi ils ont consacré sa suprématie, en allant faire antichambre à sa porte, pour mendier ses faveurs ; pourquoi, comme de lâches courtisans, ils renchérisaient sur les mesures qu'il proposait, au point qu'on l'a entendu leur dire, dans cette enceinte, que c'était vouloir faire échouer ces mêmes mesures que de les porter à l'extrême ; pourquoi, en un mot, ils ont été assez fourbes, ou assez stupides, pour consentir à river la chaîne de leurs propres mains, en se montrant les plus bas complaisants, les plus outrés proneurs, on pourrait même dire, les plus vils sicaires du tyran. Lorsqu'il y a eu des Pysistrates et des Périclès, n'est-ce pas ainsi que leurs principaux esclaves, donnant chaque jour l'exemple d'un zèle outré, d'une confiance sans bornes, d'une admiration exaltée, ont contribué autant que leur idole à abuser le peuple toujours de bonne foi, et sont parvenus insensiblement à le

conduire aux pieds du maître qu'ils adoraient ? Pour nous, réduits à lutter dans le silence des comités contre les effets d'une illusion qui tenait de l'ivresse ; c'était beaucoup sans doute que de ne pas la partager ; c'était beaucoup que d'opposer une force d'inertie (1) à un torrent qui entraînait tout ; c'était faire tout ce qu'il était possible alors, que de combattre souvent les volontés absolues d'un tyran, que d'oser lui reprocher sa puissance usurpée, que de ne pas craindre de lui dire en face qu'il se conduisait en dictateur.

Reppetera-t-on que tous ces débats n'ont eu lieu, comme on l'a avancé, que parce qu'on n'est pas tombé d'accord sur le choix des victimes ? Mais quelles sont donc celles qu'on puisse seulement soupçonner avoir été désignées par ceux qu'on accuse ? Aucun des dénoncés n'était chargé de l'attribution de la police générale, qui, à la vérité, nous fut proposée par Saint-Just, d'une manière pressante, dans les derniers temps du règne du triumvirat, ce qui fut fortement repoussé, ainsi que l'arrêté, vivement sollicité à la même époque, pour ratifier les opérations de ce bureau. Enfin, il y a plusieurs de nos collègues dans cette assemblée qui peuvent attester avec quel empressement nous avons mis en liberté, sur leurs réclamations, des citoyens qu'ils nous déclaraient avoir été injustement détenus. Telle a été notre conduite chaque fois que nous avons été avertis de quelque arrestation vexatoire, prononcée par les triumvirs ; et je vous rappellerai à ce sujet celle des membres du comité révolutionnaire de la section de l'Indivisibilité que nous avons rendus à la liberté malgré Robespierre. Je vous rappellerai celle des herbagers et des commerçants chargés des approvisionnements de la République ; je vous rappellerai enfin la municipalité de Conches (2),

(1) Billaud-Varenne a écrit *inertie*. — C. V.

(2) Sur cette affaire de la municipalité de Conches, voir *Mémoire présenté le 27 frimaire aux membres du Comité de surveillance et de sûreté générale de la Convention, par les députés des citoyens de la commune de Conches, département de l'Eure, assistés des citoyens Litré et Versot, députés de la Convention nationale, commissaire et défenseur officieux nommés par les Jacobins dans leur séance du même jour. Voir aussi Réponse au libelle de Savarre, défen-*

que nous avons, pour ainsi dire, arrachée à l'échafaud (1).

Dira-t-on que c'est parmi les membres de la Convention nationale que nous avons voulu prendre des victimes? Mais lorsqu'on convient que Robespierre avait eu l'intention de faire arrêter trente représentants du peuple, dont on prétend que la liste a couru (2), et que cet atroce projet est resté sans exécution, quels sont ceux qui s'y sont opposés? Quand on est venu demander qu'on mit en jugement plusieurs de nos collègues, quels sont ceux qui ont gagné le temps nécessaire pour conserver l'intégralité de la Convention? Quand un particulier osa dire aux Jacobins, en appuyant Couthon, qu'il fallait purger la Convention nationale, quels sont ceux qui le firent arrêter sur-le-champ? Et si, en dernière analyse, les premiers coups lancés par le triumvirat contre la représentation nationale ont été dirigés sur nous seuls, je demande ce qui nous a valu cette priorité? Des ambitieux, qui ne sont divisés que sur le choix de leurs proscrits, n'en sont pas moins d'intelligence sur le reste. Les triumvirs Antoine, Lépide et Octave ne se désunirent qu'après avoir immolé leurs ennemis. De même Saint-Just, Robespierre et Couthon qui, avec le caractère impérieux qu'on leur connaissait, auraient infailliblement médité quelque jour leur ruine mutuelle s'ils eussent pu réussir dans leur entreprise commune, ne se sont que serrés davantage, pour frapper simultanément le coup décisif. Mais prouve-t-on que nous ayons jamais eu d'intimité ensemble? Car, pour se brouiller, il faut avoir été amis. On prétend que nous n'avons abandonné

sur officieux des anciens officiers municipaux de Conches, imprimée d'après un arrêté de la Société populaire de cette commune; s. d. [nivôse an II], in-4 de 39 pp. — C. V.

(1) Ici 8 lignes raturées. — C. V.

(2) Ailleurs, Billaud-Varenne semble disculper Robespierre de cette accusation : « On a dit que des listes avoient couru dans la Convention nationale; si cela est, assurément elles n'étoient pas écrites de la main de Robespierre; et, sans des preuves matérielles, n'eût-il pas fait tourner à son avantage toute accusation inconsidérément dirigée contre lui? » (*Réponse des membres de l'ancien Comité de salut public dénoncés, aux pièces communiquées par la Commission des Vingt-Un*, p. 106). — C. V.

Robespierre que lorsque nous nous sommes aperçus que son ambition le déterminait à se prononcer contre nous-mêmes; mais, dans cette hypothèse, ce moment eut été celui de se rapprocher de lui plus que jamais, à l'exemple de (1) Saint-Just et Couthon. Car par quels calculs probables nous serions-nous séparés du dictateur, quand on nous prête les mêmes prétentions de ces deux complices, positivement à l'époque où la politique a inspiré à ceux-ci de former entre eux trois cette ligue qui devait les conduire à l'envahissement de l'autorité? Ainsi, avec les mêmes vues, et soit par ambition, soit par crainte, c'était encore le parti qui paraissait le plus sûr, lorsque toutes les probabilités étaient favorables à Robespierre, et qu'il ne nous restait rien pour le combattre que le sentiment de la vérité si fortement affaibli par l'étendue de l'illusion. Et lui-même n'avait-il pas intérêt de nous rattachar à lui jusqu'au dernier instant, puisqu'il eut centuplé ses moyens en multipliant ses complices parmi les membres des deux anciens Comités de salut public et de sûreté générale. Il n'aurait donc pas été assez imprudent pour laisser percer l'intention de nous perdre avant d'avoir anéanti la Représentation nationale et la liberté. Aussi n'a-t-il éclaté contre les Comités que peu de temps avant le 9 thermidor.

On ajoute que nous n'avons rien négligé pour accroître l'autorité déléguée au Comité de salut public. Je réponds que les preuves du contraire existent en faveur de ceux qu'on dénonce; et je les rappellerai tout à l'heure. Mais il n'en est pas de même à l'égard de Robespierre. Ambitionnant la dictature, l'agrandissement des pouvoirs du Comité de salut public devait à la fois faciliter ses desseins et servir à les mieux cacher. Devenu, comme un autre Pompée, l'arbitre suprême de la République, il voilait aux yeux du peuple sa puissance personnelle, en la couvrant du manteau du gouvernement. Mais plus il travaillait par sa seule influence à

1) Mots raturés : *ses deux complices*. — C. V.

en former un colosse au-dessus duquel il planait toujours, plus nous courions les risques d'être écrasés nous-mêmes. quand, pour se débarrasser de nous, il aurait cru devoir le renverser sur nos têtes, et en faire alors la première marche de son trône. Car, en nous supposant l'intention de lui disputer le pouvoir, quels instruments, quelles armes nous étions-nous fabriqués pour lutter contre lui? Avions-nous cet ascendant exclusif, qui, à l'aide d'une simple dénonciation faite à sa manière, décidait la perte de quiconque en était l'objet? N'avait-il pas à ses ordres l'état-major de la force armée de Paris? N'était-il pas coalisé avec les chefs de la municipalité et du tribunal révolutionnaire? Assurément nous ne pouvions lui opposer rien de tout cela. Il n'est donc pas si étonnant, quand la disposition des esprits et la direction des choses étaient telles, qu'on n'ait point résisté avec un égal succès à une supériorité de moyens si étendue, et que les membres des deux anciens Comités n'aient pas fait tout ce qu'ils désiraient de faire. Car comment exigerait-on que quelques hommes aient été plus capables que la Convention nationale elle-même de maîtriser l'empire des circonstances?

Je ne pense pas qu'on puisse non plus accuser personne de n'avoir point découvert un conspirateur dans Robespierre à une époque où sa conduite, loin d'offrir rien de répréhensible, lui attirait la confiance (1) de ceux mêmes qui pouvaient ne pas l'aimer comme individu, et qui l'estimaient comme patriote. Niera-t-on que ce n'est qu'à partir de la loi du 22 prairial qu'il a décelé visiblement des intentions perfides? Mais, dans ce moment-là même, célébré, proclamé, idolâtré partout, n'était-il pas, pour ainsi dire, comme cette arche, à laquelle, en public du moins, on ne pouvait toucher sans être frappé de mort sur-le-champ? Cependant si l'on est forcé de convenir que dès ce moment tous les membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale, à l'exception de Couthon, de Saint-Just, et de Le Bas, ses

(1) Mots raturés : *et l'estime*. — C. V.

complices, ont entièrement cessé de marcher avec Robespierre; s'il est constant que c'est dans le temps où ce dictateur a voulu porter les derniers coups à la liberté de son pays, qu'il a trouvé une résistance insurmontable dans ces deux Comités; s'il est incontestable que de tous ses affreux projets, tant contre les représentants du peuple en particulier, que contre la Convention nationale toute entière, il n'en est pas un seul qu'il ait pu parvenir à réaliser; s'il a été avoué par Robespierre lui-même, que, ne trouvant plus dans les deux Comités que de fortes contradictions, qu'il appelait (1) une conspiration contre la patrie, il avait été forcé de désertier un gouvernement, dont surement il ne se fut pas séparé s'il eut pu le rendre docile à ses volontés; si, dans cet état d'isolement, il lui a fallu se livrer à la folle espérance de tirer un meilleur parti de la Convention nationale; et s'il a été réduit à s'adresser à elle les 8 et 9 thermidor pour en faire l'instrument de son usurpation, en essayant de la déterminer à se déchirer de ses propres mains, et à cimenter la tyrannie par le sang de ceux qui s'étaient trouvés en position de s'y opposer les premiers; si tous ces faits ne peuvent être révoqués en doute que par la mauvaise foi la plus insigne; il n'y a pas moins de perfidie à n'attribuer tant d'efforts qu'à des vues ambitieuses et à des intentions criminelles, quand surtout on ne trouve rien qui puisse même le faire présumer.

Quel trait d'ambition paraît entacher notre conduite politique et privée? Nous a-t-on vus nous jeter sans cesse en avant (2) dans les sociétés populaires, pour acquérir cette grande célébrité qui est le premier levier des intrigants? On se rappellera que Saint-Just nous a accusés d'avoir cessé de fréquenter et de parler aux Jacobins (3). Nous reproche-t-on

(1) Ici cinq mots raturés, dont on ne peut lire que les trois premiers : *des mauvais traitements*. — C. V.

(2) Mots raturés : *pour acquérir cette grande célébrité qui*. On les retrouve à la ligne suivante. — C. V.

(3) « Ils [Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois] ont manifesté depuis quelque

d'avoir cherché à nous faire des créatures, en nommant nos connaissances aux emplois dont nous pouvions disposer, ou en les recommandant à d'autres? Aucun de nous peut-être n'a ni placé, ni fait placer un seul fonctionnaire public. Nous dénonce-t-on comme des hommes très répandus? Il en (1) est peu qui mènent une vie plus retirée que nous. A peine connaissons-nous un très petit nombre de nos collègues; et il n'en est pas deux avec lesquels je sois intimement lié. Je l'ai dit ailleurs, je ne reçois gueres chez moi que cinq ou six personnes, et je ne sors ordinairement que pour venir à la Convention. Ce n'est pas que j'attache un grand mérite à ce genre d'existence, lorsque toujours mon goût dominant fut la solitude.

Du moins, au défaut de faits positifs et prouvés, devait-on nous en reprocher qui fussent vraisemblables. Mais la dénonciation dirigée contre nous n'est-elle pas démentie par l'évidence des faits contraires? Qui de vous, citoyens, ne nous rendra pas cette justice, que si le triumvirat, si puissant d'ailleurs, lorsqu'il était secondé par la faiblesse des uns, et par l'aveuglement du plus grand nombre, n'eut pas rencontré dans le gouvernement une opposition formelle à ses projets liberticides, cette conjuration eut infailliblement porté des coups plus terribles à la patrie? Or, quels sont ceux qui ont élevé cette barrière insurmontable? Quels sont les auteurs de ces mauvais traitements, dont Saint-Just s'est plaint si amèrement dans son discours du 9 thermidor? Sans doute nos autres collègues ont été loin de condescendre aux volontés du tyran (2). Mais, comme ils vous l'ont déclaré, ils n'ont pas été les seuls à former la contre-batterie, capable de repousser les tentatives des triumvirs; et

temps leur haine contre les Jacobins; ils ont cessé de les fréquenter et d'y parler. » (*Discours commencé par Saint-Just en la séance du 9 thermidor*, p. 18). — C. V.

(1) Ici trois lignes raturées. — C. V.

(2) Ici quatre lignes raturées dont on ne peut lire que le début : *Et quoi qu'on leur ait déjà reproché à eux-mêmes...* — C. V.

quoique déjà ils vous aient fourni des renseignements très lumineux sur ce qui s'est passé dans les deux Comités, pour s'opposer aux projets liberticides de Robespierre et de ses complices, et pour amener le moment d'anéantir leur puissance dictatoriale, il est encore possible de mettre les faits dans un plus grand jour, en les précisant davantage. Car il reste à vous spécifier les différents assauts que nous avons soutenus ensemble, soit dans les deux Comités réunis, soit dans celui de salut public, pour déjouer ou arrêter les combinaisons perfides des conjurés, quand, hors de l'enceinte des Comités, ils ne recevaient qu'éloges et applaudissements. Que nos collègues vous certifient donc si, plus de huit mois avant le 9 thermidor, il n'avait pas été dit par un de nous, en parlant de Robespierre : nous ne souffrirons pas davantage le despotisme d'un Titus que la tyrannie d'un Néron (1). Qu'ils vous attestent avec quelle fermeté ont été repoussées les tentatives réitérées du dictateur pour mutiler la représentation nationale, et si on ne lui a pas constamment répondu qu'il aurait notre vie avant de pouvoir menacer la vôtre. Qui a donc pu permettre d'avancer que nous ne nous étions disputés que sur le choix des victimes ? Et par qui ce langage a-t-il été tenu ? Par ceux mêmes que d'abord le triumvirat a voulu immoler les premiers, et à qui nous avons fait un rempart de notre corps. Hé bien, que tous nos collègues des anciens Comités s'expliquent encore ; et qu'ils déclarent s'ils ont jamais entendu un de ceux inculpés, parler de la Convention nationale autrement qu'avec respect et que pour lui conserver ses droits, sa dignité, et la mettre à couvert de toute atteinte ; tandis qu'au contraire le triumvirat, soit au comité, soit en public, ne s'exprimait

(1) On retrouve cette expression dans un passage de la *Réponse de Billaud aux inculpations qui lui sont personnelles* : « C'est moi qui, plus de dix mois avant le 9 thermidor, dis, dans les deux Comités réunis de salut public et de sûreté générale, en parlant de Robespierre, qu'on ne devait pas plus souffrir le despotisme d'un Titus que la tyrannie d'un Néron. » (*Réponse....* p. 12). -- C. V.

qu'avec dédain sur le compte des représentans du peuple. Que nos collègues vous déclarent si ce ne sont pas Robespierre, Couthon et Saint-Just qui venaient sans cesse à la charge, soit pour des actes d'accusation, soit pour des arrestations. C'est ce qui vous sera confirmé par plusieurs de nos autres collègues qui ont été instruits dans le temps de ce qui se passait. C'est un aveu qui se trouve consigné, et dans les motions fréquentes de Couthon aux Jacobins, par lesquelles il insistait sur la punition des conspirateurs qu'il prétendait exister dans la Convention nationale, et dans le dernier discours de Saint-Just, lorsqu'il dit : j'atteste que Robespierre n'a jamais parlé dans le comité qu'avec ménagement de porter atteinte aux membres de la Convention (1). Mais il est donc bien certain qu'il en a parlé : et très sûrement ce n'était pas sur nous que ces atteintes pouvaient être dirigées. Car il ne serait pas venu nous proposer à nous-mêmes de nous mettre en accusation. Sur qui devaient donc tomber ces coups, encore plus terribles quand ils partent de la main d'une faction, et que la perfidie seule de Saint-Just a pu annoncer devoir être portés avec ménagement pour qu'ils parussent, sans doute, moins odieux et moins effrayants ? Mais il importe peu de connaître ceux qui en étaient menacés ; il suffit d'avoir la conviction qu'ils devaient frapper la représentation nationale, et que, quand ils n'ont pas été lancés, c'est l'ensemble des deux anciens comités de salut public et de sûreté générale qui ont arrêté ces bras parricides.

La preuve que Saint-Just en a imposé à la Convention, en lui disant que Robespierre n'avait parlé qu'avec ménagement de lui porter atteinte, résulte des orages qui ont fréquemment éclaté parmi nous pendant les derniers mois antérieurs au 9 thermidor, et qui n'ont pu être occasionnés que par

(1) La véritable phrase est ainsi conçue : « J'atteste que Robespierre s'est déclaré le ferme appui de la Convention, et n'a jamais parlé dans le comité qu'avec ménagement de porter atteinte à aucun de ses membres. » (*Discours commencé par Saint-Just en la séance du 9 thermidor*, p. 67. — C. V.

l'obstacle insurmontable que les triumvirs ont trouvé à leurs projets liberticides. J'invoque encore ici le témoignage de nos collègues des deux anciens Comités, qui, concurremment avec les faits constants, doivent éclairer votre conscience. Qu'ils déclarent donc si, Robespierre demandant une première fois que tel représentant du peuple fut compris dans l'acte d'accusation relatif à Danton et Lacroix, il n'en fut pas écarté, parce qu'on soutint que, pour être connu de quelques conspirateurs, il ne s'en suivait point qu'on fût leur complice, lorsqu'on ne citait pas de preuves pour l'attester. Qu'ils déclarent s'il y a environ dix mois, Robespierre ayant rappelé Saint-Just de l'armée du nord (1), en annonçant qu'il l'avait fait venir pour dresser l'acte d'accusation contre une faction qu'il disait exister dans la Convention nationale, le complice du dictateur fut tellement intimidé par la réception qu'il reçut qu'il fut obligé de désavouer la démarche de Robespierre, et de repartir sur-le-champ (2). Qu'ils déclarent si, quelques jours après le décret relatif au costume des Représentans du peuple, Robespierre dénon-

(1) On connaît en effet une lettre de Robespierre, qui est très certainement adressée à Saint-Just, à la date du 6 prairial an II, c'est-à-dire au moment où Saint-Just était en mission à l'armée du Nord : « La liberté, lui écrit Robespierre, est exposée à de nouveaux dangers. Les factions se réveillent avec un caractère plus alarmant que jamais. Les rassemblements pour le beurre, plus nombreux que jamais, lorsqu'ils ont le moins de prétextes; une insurrection dans les prisons qui devait éclater hier; les intrigues qui se manifestaient au temps d'Ilébert sont combinées avec les assassinats tentés à plusieurs reprises contre les membres du Comité de salut public... On craint un soulèvement aristocratique fatal à la liberté... » A la même date du 6 prairial, le Comité de salut public écrivait à Guyton-Morveau : « Le Comité, cher collègue, vient de se déterminer à faire revenir ici notre collègue Saint-Just. » (Cf. *Œuvres complètes de Saint-Just*, II, p. 422). — C. V.

(2) Les affirmations de Billaud-Varenne sont ici manifestement contraires à la vérité. Saint-Just fut rappelé, le 6 prairial, par le Comité de salut public (Cf. *supra*, la lettre à Guyton-Morveau). Il ne put donc désavouer la démarche de Robespierre, puisque cette démarche avait été appuyée et contresignée par le Comité. Enfin, Saint-Just ne repartit dans le Nord que le 18 prairial, sur une nouvelle décision du Comité, et à la suite d'un arrêté rédigé par Carnot (Cf. *Œuvres complètes de Saint-Just*, II, p. 428). — C. V.

cant nommément plusieurs de nos collègues les plus prononcés en révolution, la scène ne fut pas si violente que traité lui-même de conspirateur, et voyant que tous les membres présens gardaient le silence, il s'écria en pleurant de rage : *eh! quoi, tout le monde m'abandonne ici!* et il sortit. Qu'ils déclarent si, revenant à la charge pour d'autres Représentans du peuple, et nous menaçant de nous dénoncer nous-mêmes comme les appuis et les complices de ceux qu'il désignait, et s'étant borné cette fois-là, sans doute pour nous rendre plus traitables, à ne faire demander par Couthon que leur arrestation, il n'eut pas pour réponse : on ne portera la plus légère atteinte à la Convention nationale qu'en passant sur nos corps sanglants (1).

Il n'y a pas de doute, citoyens, d'après ces faits, que l'intention de vous anéantir ne fût le premier article du plan de ce conspirateur. Cromwel ne se trouva le maître que quand il eut fermé les portes du parlement d'Angleterre; et quoique le triumvirat ait paru vouloir quelquefois flater une partie de cette assemblée, ce n'était qu'une astuce de plus, pour mieux vous endormir sur les bords de l'abyme qu'il creusait sous vos pas. Que nos collègues vous apprennent encore combien de fois il a jetté en avant ce qu'il appelait la nécessité de faire le rapport sur ceux qui étaient en état d'arrestation. Et c'était à une époque où Hébert, qui ne tendait pas moins que ce tyran à la dissolution de la Convention nationale, demandait avec force le même jugement, tandis qu'il exaspérait les esprits par de violentes déclamations dans une feuille contre-révolutionnairement patriotique (2) et répandue à profusion (3).

Quand je rapporte ces faits, ce n'est pas pour que la Con-

(1) Billaud-Varenne emploie ailleurs les mêmes expressions. « C'est moi qui ai dit à Robespierre... qu'on ne porterait atteinte à la représentation nationale qu'en passant sur nos corps sanglants. » (*Réponse de Billaud aux inculpations qui lui sont personnelles*, p. 13). — C. V.

(2) *Le Père Duchêne*. — C. V.

(3) Ici trois lignes raturées. — C. V.

vention nous en tienne compte. Celui qui a rempli ses devoirs n'en attend d'autre récompense que la satisfaction d'avoir fait le bien ; et dussions-nous être frappés aujourd'hui par ceux mêmes dont nous avons défendu la vie, je ne m'en plaindrais pas ; je désirerais seulement que nous fusions les dernières victimes immolées par l'aveuglement des passions et par la vengeance de l'aristocratie. Mais on a rendu indispensable de faire connaître ces détails, afin de justifier combien d'efforts ont été nécessaires pour arrêter une partie des atrocités projetées par les triumvirs, dont le chef était parvenu à un tel degré de domination que sa volonté personnelle passait pour le vœu des deux Comités et l'emportait même sur les lois que vous aviez rendues, puisque, vous le savez, il s'est permis d'en suspendre l'exécution de son autorité privée (1).

Si l'on nous demandait maintenant pourquoi nous n'avons pas dénoncé plutôt [plus tôt] Robespierre, nous pourrions toujours répliquer que cette objection ne doit pas être adressée plutôt à nous qu'à nos autres collègues. Mais, dans tous les cas, elle ne serait spécieuse qu'aux yeux de ceux qui, après avoir échappé à un péril, et contents de s'en être sauvés, oublient, pour se mieux tranquilliser, les circonstances qui les y avaient exposés. Il est une distinction à faire entre un conspirateur ordinaire et un homme qui marche à la dictature. Le premier travaille dans l'ombre, et met tous ses soins à faire ignorer jusqu'à son existence. L'autre au contraire arrive à son but en se montrant beaucoup pour atteindre une popularité exclusive. Catilina n'a pour complices que quelques conjurés obscurs. Périclès rend tous les Athéniens l'instrument de sa puissance. Il faut des coups prompts et inopinés pour abbatre des conspirateurs. On est réduit à temporiser avec un usurpateur ; et Solon, qui sûrement n'était pas le complice de Pysistrate, fut contraint, par l'aveuglement de ses concitoyens, jusqu'à s'abaisser à jouer le rôle d'un com-

(1) Ici treize lignes raturées. — C. V.

plaisant auprès de ce perfide; parce qu'un usurpateur adroit ne commence à montrer ses desseins qu'après s'être rendu maître de l'opinion publique en la trompant de loin par un patriotisme simulé (1); parce qu'une fois entouré d'une confiance aveugle et générale, il se trouve pour ainsi dire invulnérable; et que, s'il arrive qu'il soit poignardé par l'héroïsme de la liberté, l'idolâtrie qu'il a inspirée accable aussitôt les vengeurs de la patrie; et c'est ainsi que l'esclavage de Rome fut cimentée par le sang de ceux mêmes qui l'avaient délivrée d'un tyran. Quand un homme est arrivé à cette hauteur de puissance morale; quand tous les hommages et tous les vœux sont pour lui seul; quand on le regarde comme l'être unique; quand on se persuade que la prospérité publique est inhérente à sa personne; quand on s'imagine que sa perte est la plus grande calamité qu'on ait à craindre; s'élever contre lui, n'est-ce pas se montrer aux yeux facinés de la multitude le plus cruel ennemi de la patrie? L'attaquer, n'est-ce pas paraître vouloir la ruine de l'État? Qui osera nier que ce soit là la peinture fidelle de notre situation politique avant le 9 thermidor? Aussi, ceux qui ont bien observé la marche de Robespierre doivent savoir que, quand il a voulu sacrifier quelqu'un, il l'a représenté comme son ennemi, et même souvent comme étant simplement d'une opinion contraire à la sienne. Parlant sans cesse de conspirations, et ne manquant jamais de citer les journaux étrangers, qui, disait-il, l'entouraient d'assassins, il insinuait adroitement que ses jours n'étaient ainsi menacés par nos plus cruels ennemis, que parce que ceux-ci le regardaient comme le personnage le plus important de la République, ce qui rendait son existence le bien le plus précieux et le plus intéressant à conserver. De là (2) ces offres serviles, anoncées publiquement par ceux-là mêmes qui se disent aujourd'hui si énergiques, et qui proposaient alors au tyran de lui faire un rempart de

(1) Mots raturés : *et qui lui obtient insensiblement une confiance sans bornes.* — C. V.

(2) Ici trois lignes raturées. — C. V.

leur corps; de là cet aveuglement et ce délire portés à leur comble.

Dans cette position, que devait désirer le fourbe Robespierre? Être attaqué ouvertement par ceux à qui il n'aurait pu faire que ce seul reproche, suffisant alors pour perdre tout agresseur. C'est aussi à quoi on l'a vu tendre par tant de provocations indirectes, surtout depuis la loi du 22 prairial, dont il s'était déjà servi pour peindre comme contre-révolutionnaires ceux qui seulement avaient demandé que la discussion fût ajournée, leur imposant silence en disant qu'il n'y avait que les ennemis de la patrie qui pussent retarder l'adoption d'un décret destiné à faire punir les conspirateurs. Je voudrais donc qu'on déterminât du moins quel a été le moment propice pour dénoncer ce dictateur avant le 9 thermidor. Car, antérieurement à cette loi du 22 prairial, il n'existait pas encore un seul fait probable (1) qu'on pût lui opposer; et ce décret même, d'après la disposition des esprits, n'offrait aucun moyen pour l'attaquer avec avantage.

On prétend que nous devions annoncer sa retraite du Comité de salut public. Mais on oublie que c'était précisément ce que Robespierre attendait. Car lorsque, pendant cette absence, il est allé tous les jours aux Jacobins pour dénoncer les deux Comités, sans pourtant désigner personne; lorsqu'il persuadait au peuple qu'il ne s'en était éloigné que parce qu'il y avait été maltraité par ses ennemis, qui étaient ceux de la patrie, et qui conspiraient contre elle en conspirant contre lui; lorsqu'il avait déjà amené l'égarement au point qu'un de nos collègues demanda une séance extraordinaire pour que Robespierre mît au grand jour tous ses sujets de plainte, ce qui déplut fort au dictateur, dont la politique sentait le besoin de s'en tenir à de simples provocations; si, dans cet état de choses, on fût venu bonnement vous parler de cette absence; Robespierre aussitôt, profitant de cette maladresse, ne se fût-il pas écrié: « Les voilà, ceux

(1) Billaud-Varenne a écrit *probable*. Il faut lire sans doute *probant*. — C. V.

que je vous dénonce depuis cinq décades. Je ne vous les avais pas nommés ; mais ils se signalent eux-mêmes. Ils ne se sont pas contentés de me traiter indignement pour m'écarter du Comité ; ils viennent annoncer publiquement l'intention de chasser du gouvernement celui dont l'amour pour la liberté, dont le dévouement pour le peuple l'entourent perpétuellement de poignards et d'assassins. » Et je demande à mon tour qui serait sorti vainqueur de cette lutte, quand, pour répliquer et confondre le tyran, quand, pour dissiper l'illusion générale, nous n'avions alors, ni son discours du 8 thermidor, ni les débats de la séance des Jacobins du même jour, ni le discours de Saint-Just présenté le lendemain, ni la rébellion d'Henriot et de la municipalité ? N'eut-ce pas été se sacrifier sans utilité, et même se sacrifier au détriment de la patrie, puisque chaque triomphe remporté par un usurpateur est un coup mortel pour la liberté ? Ce raisonnement est tellement juste, que Robespierre ne s'est enfin déterminé à risquer une attaque personnelle que lorsqu'il a vu qu'il tentait vainement de nous rendre agresseurs. Encore n'a-t-il pas voulu se charger des premières hostilités, et a-t-il confié ce soin à son complice Saint-Just, pour régler sa marche suivant la réussite de cet essai. Voilà, citoyens, quelle a été ma manière de voir dans une circonstance si difficile ; et je l'ai dit alors aux deux comités ; je l'ai dit à quelques autres de mes collègues, en concertant ensemble les moyens de soustraire l'État aux dangers qui le menaçaient ; je leur ai dit : « les choses en sont à ce point, que, si vous lancez les premiers traits, ils retomberont sur vous. Ce dictateur est maintenant trop avancé, pour ne pas se hâter d'atteindre son but. C'est alors que se mettant à découvert, vous saisirez le coup de temps pour frapper avec succès. » C'est aussi ce qui est arrivé ; et ce qui justifie cette combinaison, c'est que Robespierre est le premier usurpateur qui ait été renversé au moment de franchir le dernier pas, par la seule démonstration de (1) sa fausseté, de son despotisme, et

(1) Mots raturés ; *sa tyrannie et de ses crimes. Sa fausseté.* — C, V.

de ses crimes. Il fallait donc pouvoir obtenir cette victoire presque inespérée, préparer de notre côté l'instant décisif. Il fallait mettre ce traître dans la nécessité de lever le masque, et de contribuer par là à déchirer de ses propres mains le bandeau de l'aveuglement, et à détruire ainsi ce qui faisait sa plus grande force. Une dénonciation prématurée dressait l'échafaut de ses accusateurs, et donnait plus d'empire à l'ambitieux le plus dissimulé. Un poignard le conduisait au Panthéon, et rendait les vengeurs de la liberté les objets de l'exécration publique. Si même dans la journée du 9 thermidor, Robespierre, au lieu de se faire enlever pour se rendre à la Commune (1), et y arborer l'étendard de la révolte, eut obéi aux décrets de la Convention nationale, qui peut calculer ce que l'erreur, moins affaiblie par cette soumission, eut pu procurer de chances favorables à son ascendant, à sa coalition, et à ses manœuvres? Quoiqu'en disent aujourd'hui certaines gens, ce n'était pas une faible entreprise que de combattre et de terrasser Robespierre: et j'aime bien voir ceux qui se sont montrés jusqu'au dernier moment les plus bas valets (2) de cet homme, le rabaisser au-dessous d'un esprit médiocre, maintenant qu'il n'existe plus.

(1) Il est presque superflu de souligner à chaque page les inexactitudes de Billaud-Varenne. Ici toutefois, il faut rappeler que l'intention de Robespierre n'était pas de « se faire enlever », mais au contraire de se soumettre au décret d'accusation qui le frappait, espérant être acquitté par le tribunal révolutionnaire. La mise hors la loi de Robespierre fut le résultat d'une machination, dont on connaît les auteurs. Dans son *Histoire de la Révolution française* édition de 1864, tome III, p. 334, Villiaumé raconte que les conventionnels Laloï, Mallarmé et Choudieu ont affirmé à plusieurs de ses amis, qui le lui ont répété, que Voulland imagina la fourberie qui consistait à ordonner aux geôliers de ne point accueillir Robespierre et ses amis, afin qu'il fût possible de les mettre hors la loi. Villiaumé fait remarquer qu'en effet aucun geôlier ne fut poursuivi, malgré la loi du 13 brumaire an II, qui punissait de mort les geôliers et gardiens convaincus d'avoir favorisé l'évasion des prisonniers. — C. V.

(2) On retrouve cette expression dans *Réponse des membres de l'ancien Comité de salut public dénoncés aux pièces communiquées par la Commission des Vingt-un*, p. 113: « Tant de gens... ont été jusqu'au dernier instant ses plus lâches courtisans et ses plus bas valets ». — C. V.

Quelle preuve a-t-on rapportée pour balancer ces faits précis et notoires ? En parcourant les pièces qui ont été produites à la commission des 21, on trouve que, pour justifier l'inculpation portant que nous avons couvert la France de Bastilles (1) et ordonné un nombre infini d'emprisonnements arbitraires, on représente trois arrêtés, dont deux sont l'ouvrage des deux comités réunis, et le troisième est sorti du bureau de la police générale, et écrit de la main de Robespierre, ces trois pièces prononçant l'arrestation de quatre personnes (2) ; que, pour prouver que ces comités s'étaient entourés d'une foule d'agens perdus de réputation et couverts de crimes, on n'a indiqué que deux employés, Héron et Dorsonville (3), qui d'ailleurs n'étaient attachés qu'au comité de sûreté générale ; qu'enfin, pour certifier que, pendant l'absence de Robespierre, le comité de salut public avait transmis ce qu'on a nommé des listes au tribunal révolutionnaire, on a rapporté un arrêté de renvoi contenant 158 personnes, mais signé par Saint-Just seul (4), ce qui

(1) C'est l'expression même de Lecointre, qui accusait les membres des anciens comités « d'avoir couvert la France de prisons, de mille bastilles » (*Les crimes de sept membres des anciens Comités de salut public et de sûreté générale*, p. 17). — C. V.

(2) Les trois arrêtés dont il s'agit ici sont datés, le premier du 28 ventôse, le deuxième du 3 prairial, et le troisième du 27 ventôse ; ils ordonnent, l'un l'arrestation d'Antonelle, juré au tribunal révolutionnaire, l'autre celle de Térésa Cabarrus et d'un jeune homme qui demeurait avec elle, le dernier celle d'un employé au bureau militaire du Comité de sûreté générale, nommé Vallée. On trouvera le texte de ces trois arrêtés dans le *Rapport* de Saladin, pp. 12-13. — C. V.

(3) Sur Héron et Dossonville, cf. *Réponse des membres de l'ancien Comité de salut public dénoncés...*, pp. 27-30. — C. V.

(4) Sur cet arrêté de Saint-Just, cf. *Réponse des membres de l'ancien Comité de salut public dénoncés...*, pp. 47-52 et 95-96. V. aussi HAMEL, *Histoire de Saint-Just*, édition de Bruxelles, II, p. 302 : « Cette liste, dit Hamel, au bas de laquelle figure le nom de Saint-Just, est un duplicata de celle qui a été trouvée dans le dossier de Fouquier-Tinville, laquelle, comme le fait observer Saladin, ne porte aucune signature. Or, il en fallait trois au moins pour rendre valable un arrêté du Comité de salut public, et Fouquier ne se fût pas exposé à se mettre en défaut. La minute de cette liste, revêtue de la signature des membres du Comité, a donc dû être anéantie, et du nom de Saint-Just, qui se

atteste à quel degré d'indépendance étaient parvenus les triumvirs, puisque, pour leurs opérations, ils se dispensaient même de faire prendre les signatures d'usage. Au reste, comme l'examen de ces pièces, qui sont toutes de ce genre, ont été l'objet de la discussion qui en a démontré l'insuffisance et la nullité, je me bornerai à vous observer ici, qu'en supposant qu'il s'en trouvât quelques-unes de reprehensibles, vous auriez alors à décider quelle est la garantie à exercer contre l'ensemble des comités de salut public et de sûreté générale amalgamés (1) dans cette dénonciation, pour des opérations sorties du bureau de la police générale dont étaient chargés Robespierre, Saint-Just et Couthon. Ce serait donc la question de la solidarité d'un comité pour des actes qui sont personnels à quelques membres, que vous auriez à résoudre; lorsqu'on s'est permis de la trancher provisoirement contre nous seuls, en nous choisissant arbitrairement pour nous rendre exclusivement responsables d'opérations communes aux membres des deux comités, et auxquelles nous n'avons pu participer que comme eux, soit par une délibération générale, soit par une simple signature, puisqu'aucune des pièces produites n'appartient aux attributions qui nous étaient confiées, ce qui peut seul astreindre à une responsabilité isolée et particulière.

On ne justifie pas mieux l'influence qu'on prétend avoir été exercée sur le tribunal révolutionnaire, pour nous l'attri-

trouve au bas d'une copie qui n'a pas servi, on peut tout au plus conclure qu'il avait, avec Barère, Carnot et ses autres collègues, signé l'original de l'arrêté en vertu duquel ces cent cinquante-neuf détenus ont été traduits au Tribunal révolutionnaire. » Le *Rapport* de Saladin (pp. 164-168) donne cette pièce sous la forme d'un rapport présenté au Comité de salut public par la commission des administrations civiles, police et tribunaux. En tête de cette pièce se trouve une note, que Saladin croit être de la main de Lejeune, employé au Comité de salut public, et qui est ainsi conçue : « On observe que cet arrêté n'a pas été signé, et qu'on a seulement donné la liste de ces détenus à Fouquier-Tinville. » Il n'y aurait donc pas eu d'arrêté, mais un simple projet d'arrêté, et on se serait borné en définitive à transmettre à l'accusateur public la liste des individus compris dans ce projet d'arrêté. — C. V.

1) Mot raturé : *ensemble*. — C. V.

buer exclusivement ; lorsque nous n'avions la direction d'aucune partie de travail qui nous donnât quelque point de contact avec ce tribunal, dont les relations se rattachaient directement, et au comité de sûreté générale, et au bureau de la police générale. Aussi est-ce dans cette section que les pièces qui concernent le tribunal révolutionnaire ont été rédigées. D'ailleurs ne sait-on pas que Robespierre avait pour principaux complices Dumas et Coffinal [Coffinhal], les deux présidents de ce tribunal, avec lesquels il est notoire qu'il concertait tous les jours la marche qu'ils devaient suivre (1) ? Lorsqu'il est constant que ce Dumas n'a jamais eu de rapports avec le Comité de salut public, ne l'a-t-on pas vu transmettre en son nom au tribunal la volonté du tyran, et ordonner de mettre en jugement les 458 personnes renvoyées par cet arrêté que Saint-Just seul a signé ? Par quels motifs Robespierre faisait-il apporter chez lui par ses commis le travail du bureau de la police générale ? N'était-ce pas pour y recueillir ce qui pouvait servir ses desseins ? C'est encore ce qui est prouvé par ses papiers mêmes, puisqu'il a été déclaré à cette tribune qu'on y a trouvé une note écrite de sa main qui atteste qu'il fixait lui-même le jour des mises en jugement.

Dira-t-on que le Comité de salut public devait en restreindre la quantité ? Mais il n'avait point l'inspection

(1) Billaud-Varenne, dans toute cette partie de sa défense, s'appuie sur le Mémoire justificatif de Fouquier-Tinville (Cf. *Réponse des membres de l'ancien Comité de salut public dénoncés...*, pp. 35-42), qui, pour se disculper lui-même, rejetait systématiquement sur Robespierre tous les reproches qui lui étaient adressés. Il est certain au contraire que, dans les semaines qui précédèrent le 9 thermidor, Robespierre n'avait sur le Tribunal révolutionnaire qu'une influence très limitée. Le Comité de sûreté générale s'efforçait de faire acquitter par le Tribunal révolutionnaire les ennemis personnels de Robespierre, et celui-ci s'en plaignait aux Jacobins : « On parle de ma puissance, disait-il, et je n'ai pu faire tomber sous le glaive des lois un jeune scélérat, rejeton de la faction de Danton. » Il s'agit de Rousselin de Saint-Albin, acquitté par le Tribunal révolutionnaire le 2 thermidor (Cf. *Documents relatifs à la Révolution française, extraits des œuvres inédites de A. R. C. de Saint-Albin*, p. 3 ; VUILLIÉME, *Histoire de la Révolution française*, édit. de 1864, III, p. 289). — C. V.

directe du tribunal révolutionnaire ; et le Comité de sûreté générale lui-même n'aurait pas eu ce droit. Si l'un ou l'autre eussent fixé le nombre de ceux mis chaque jour en jugement, c'est alors qu'on les eut accusés avec raison d'avoir inversé l'ordre de la procédure, c'est alors qu'on eut pu nous reprocher avec fondement d'avoir fait et fourni des listes ; au lieu que, pour motiver une pareille imputation, on a la mauvaise foi de prêter cette dénomination à des renvois conformes à la loi. Relativement même à (1) ces 158 personnes traduites au tribunal révolutionnaire par Saint-Just, et dont le jugement était pressé par Dumas, tout ce que les membres du Comité de salut public ont pu se permettre, lorsqu'ils en ont été instruits, c'était de faire de fortes observations à ce sujet, et de dire que des jugements qui s'étendaient à tant d'individus semblaient transformer la justice en boucherie 2). Ce furent nos propres expressions. Cependant, il faut en convenir, dans la position où l'on se trouvait alors, ces observations mêmes contrariaient les intentions du triumvirat, s'il n'eut pas succombé, lui auraient fourni un prétexte de nous accuser, comme ayant paru favorables à des prévenus de conspiration. Enfin si, pendant l'absence de Robespierre, les opérations de la police générale ont eu la même direction, y a-t-il à s'en étonner, puisqu'il avait

(1) Mots raturés : *ce qui s'est passé au sujet du jugement de ces*. — C. V.

(2) Cf. LECOINTRE, *Les crimes de sept membres...*, pp. 120-121. « Le comité avoit contre le tyran une majorité de cinq voix ; de sorte qu'il ne s'est jamais commis une injustice au nom du Comité, sans que cette majorité, c'est-à-dire les meneurs réunis à Robespierre ne l'aient voulu ; ils avoient les mêmes pouvoirs que Robespierre ; ils avoient la majorité ; ils n'ont point averti la Convention ; ils sont coupables. Enfin, pendant l'absence de Robespierre, le 3 thermidor, ils en ont envoyé au tribunal 300, et le 7, 178, avec injonction de les mettre en jugement sur le champ, et jamais Robespierre n'en avoit même proposé autant à la fois. » (*Ibid.*, p. 120). L'arrêt du 3 thermidor relatif aux détenus de la section du Muséum comprend, en 78 pages, plus de 300 noms ; il est signé de Vadier, Amar, Voulland, Rhul, Prieur, Collot-d'Herbois, Barère et Billaud-Varenne. « Il n'échappera pas à ceux qui me liront, ajoute Lecointre, que les signatures de Robespierre, Couthon et Saint-Just, ne sont point sur cet arrêté. » (*Ibid.*, p. 125). — C. V.

à sa disposition les agens placés par lui dans ce bureau, et qu'en outre Saint-Just et Couthon, restés au Comité, étaient là pour le suppléer. On feint toujours d'oublier quel ascendant avaient ces trois conjurés, et que d'ailleurs à cette époque les esprits étaient montés de manière que nul n'eût osé paraître vouloir se relâcher, dans la crainte de passer pour un protecteur ou un complice des contre-révolutionnaires.

Quant à ce qui concerne les prisons, comme on l'a déjà prouvé dans notre réponse imprimée aux pièces produites, le comité de salut public n'a jamais eu ni la direction, ni l'inspection des maisons d'arrêt, déléguées par la loi à l'administration de la police municipale, sous la surveillance du comité de sûreté générale. Aussi tout ce qui est parvenu au comité de salut public sur ce qui se passait dans l'intérieur de ces maisons lui a-t-il toujours été transmis par des autorités intermédiaires, légales, et responsables. Assurément les deux comités de salut public et de sûreté générale ne pouvaient recevoir avec indifférence ces rapports, tous présentés au point de vue le plus allarmant, et pour la sûreté de la représentation nationale et pour la tranquillité publique (1). Au surplus, ce qui achève de confirmer que la malignité seule a dicté le chef d'accusation relatif aux prisons aussi bien que tous les autres, c'est que ce sont positivement ceux de nos collègues contre qui cette imputation et celle de la prétendue influence exercée sur le tribunal révolutionnaire avaient été dans le principe nommément dirigées, qui ont été écartés par les trois comités de gouvernement du décret prononçant qu'il y avait lieu à examen. Ce n'est pas que je prétende me plaindre de voir mes collègues Voulland, Amar et David soustraits à des poursuites qui ne tendent évidemment, de la part de l'aristocratie, qu'à faire des victimes: car, pour celles qui restent sous le couteau, cette partialité même devient une preuve nouvelle de leur innocence, et si

(1) Ici trois lignes raturées. — C. V.

elles ont à gémir, c'est parce que tout leur fait craindre que l'heure des autres ne soit que reculée.

Cependant, malgré tant d'animosité et de recherches, il a été impossible de nous opposer aucune opération dans les comités qui nous soit personnelle, aucune pièce qui soit sortie des divisions de travail dont nous étions spécialement chargés, aucun arrêté dont les différentes expéditions ne soient signées par nos collègues non inculpés. Et c'est là néanmoins ce qu'on appelle des preuves d'une prétendue complicité avec les triumvirs, dont nous sommes les seuls accusés, quoique personne n'ait lutté contre leurs entreprises avec plus de constance que nous, et quand enfin nous les avons (1) ouvertement combattus avec énergie et poursuivis jusqu'aux Jacobins pour commencer à les démasquer dès que le mouvement (2) d'abattre leur tyrannie est arrivé. Que reste-t-il donc contre nous? Rien, si ce n'est la vengeance du royalisme et de l'aristocratie, furieux de n'avoir pu, pendant dix mois, travailler impunément à la contre-révolution. Nous sommes également en butte aux traits de la stupidité ou de la malveillance de ceux qui tendent la main aujourd'hui aux partisans d'un régime liberticide, ne voyant pas que les poignards qu'ils aiguisent serviront à les frapper eux-mêmes dès qu'on n'aura plus besoin de leur appui.

Oui, les ennemis de la liberté ont été réprimés dans des temps orageux; et ils devaient l'être. Le pilote qui pendant la tempête ne sait pas tenir le gouvernail d'une main sûre et vigoureuse est certain de briser son vaisseau contre les rochers. Quand on fait tant que d'entreprendre une révolution, et qu'on veut de bonne foi la conduire au port, il n'y a que deux partis à choisir: ou de suivre l'exemple des Américains, en expulsant ceux qui s'y opposent, ou d'enchaîner leur malveillance par des lois répressives. Vous avez adopté cette dernière mesure; ou plutôt vous avez suivi la

(1) Mots raturés: *combattus avec courage*. — C. V.

(2) Il faut lire sans doute *moment*. — C. V.

législation déjà admise depuis l'Assemblée constituante, et il eut été difficile, après quatre ans de révolution, de donner une autre direction à ce torrent impétueux. Entraînés tous par le tourbillon des événemens, pressés par des périls qui, s'accroissant chaque jour, ne laissaient plus que l'alternative ou de voir bientôt périr la patrie, ou d'anéantir ceux qui la précipitaient dans l'abyme, à mesure qu'il s'est présenté quelque circonstance désastreuse, vous avez été contraints de vous montrer sévères par des décrets rigoureux et importants. Y avait-il à balancer entre le salut du peuple et la ruine de ses ennemis? Et ceux qui viennent aujourd'hui accuser votre énergie, ne se placent-ils pas eux-mêmes dans la classe de ces derniers? Car ce n'est qu'en marchant d'un pas ferme que vous avez pu franchir un espace immense dans le cours de quelques mois, tandis que, depuis quatre ans, on ne faisait que s'éloigner du but, par une conduite opposée. Une révolution est un véritable état de guerre. C'est le peuple qui, après avoir secoué le joug du despotisme, est obligé de combattre ceux qui essayent encore de l'asservir pour le dévorer de nouveau. Tant que la victoire est incertaine, les déchiremens se prolongent, des ruisseaux de sang coulent partout; trop souvent même, à force de lutttes et [de] défaites, la déroute devient générale; et ce qui échappe au carnage, n'a plus que des fers à recevoir. Si le 14 juillet eut été décisif, la France n'aurait point à regretter la mort de cette multitude innombrable de citoyens égorgés à Nancy, au Champ-de-Mars, aux Tuilleries le 10 août, dans la Vendée, sur les frontières, et presque dans toutes les contrées de la république. Ce n'est que l'impunité accordée pendant cinq ans aux contre-révolutionnaires qui a permis d'ourdir tant de trames contre la patrie, et qui l'avait exposée à de si grands dangers à l'époque où nous avons été nommés membres du comité de salut public. Sans vous remettre sous les yeux dans tous ses développemens le tableau déchirant qu'offrait alors la République, il est déjà assez pénible d'avoir à vous rappeler que les frontières du

nord, comme celles du midi, étaient envahies; que plusieurs de nos places les plus importantes avaient été livrées; que plusieurs départemens et plusieurs villes étaient en révolte ouverte; tandis qu'elle se prêchait ailleurs hautement ou qu'elle touchait au moment d'éclater; parce qu'on avait constamment laissé à la tête des armées et dans les administrations les lâches partisans de la royauté; parce que toutes les mesures répressives n'avaient frappé jusqu'alors que les plus chauds défenseurs de (1) l'égalité; parce que les sincères amis du peuple étaient seuls traités d'anarchistes et de factieux, lorsque ceux qui conspiraient contre sa liberté étaient fêtés, placés, soutenus et défendus spécialement. Dans cette crise terrible, vous aviez fait la promesse solennelle de sauver la patrie; et, en nous plaçant au comité de salut public, ne nous avez-vous pas rendus les premiers responsables de cet engagement? Si nous eussions suivi les anciens errements, et que le peuple, plus allarmé que jamais sur ses destinées, fût venu vous rappeler vos obligations, quelle eut été votre réponse; ou plutôt quel compte sévère n'auriez-vous pas eu à nous demander? Et nous-mêmes, après avoir trahi nos devoirs et votre confiance, aurions-nous trouvé notre justification dans le reste de nos places fortes vendues à l'ennemi; dans des armées manquant de tout, trahies, battues, mises en déroute, taillées en pièces; dans la France entière embrasée par la guerre civile, et livrée aux horreurs de la famine? Enfin pensez-vous qu'au milieu d'une situation si affreuse et si propre à pousser tout le monde au désespoir, la punition de quelques hommes eut suffi pour calmer le juste ressentiment de la nation? Il fallait donc, pour que vous pussiez tenir votre parole, à laquelle était lié le salut de l'État et le vôtre, il fallait prendre une toute autre marche que celle suivie jusqu'alors. Il n'y avait même pas un instant à perdre; et l'on peut dire que le succès est allé au-delà de toute espérance, quand, pour arriver au but, nous avons eu à passer à

1) Mots raturés : *la liberté*. — C. V.

travers les froissemens et les entraves mises à chaque pas par les défections d'hommes qui, s'étant montrés longtems patriotes, ont obtenu plus facilement la confiance du peuple, et sont parvenus plus aisément à l'égarer.

Il a donc été nécessaire d'employer autant de forces que d'efforts pour réparer tant de désastres, pour échapper à tant d'écueils, et pour surmonter à la fois tant d'obstacles. Il a fallu poursuivre indistinctement tous les conspirateurs; et ils ont été frappés aussitôt qu'il a été possible de les atteindre. Je déclare même que cette conduite n'a point été l'effet d'une impulsion donnée par le triumvirat, mais le résultat unanime dans les deux comités du sentiment de nos devoirs et de la tâche que vous nous aviez imposée. Lorsque notre première obligation était de conduire à grands pas la révolution à son terme, était de la soustraire irrévocablement à toutes ces chances qui l'arrêtent, qui souvent la font rétrograder, qui quelquefois même la mettent en péril, il devenait donc indispensable de briser ses plus fortes entraves. Car je le reppete; et plus on feint de ne plus s'en rappeler, plus la remarque est importante; si depuis 1789 la Révolution se traîna languissemment, et en éprouvant par intervalle des secousses violentes et meurtrières, n'est-ce pas parce qu'un ministère essentiellement monarchique, et trop longtems complice des ennemis publics, leur a inspiré une audace effrénée, et facilité les moyens de tout entreprendre contre la liberté et la prospérité de la nation? Quand nous avons suivi le système opposé, nous avons donc dû ne pas montrer la même indulgence pour les contre-révolutionnaires. Si c'est un crime, c'est celui du dévouement, c'est celui de l'amour de la Patrie. Un des Brutus se fit admirer, en renvoyant lui-même au supplice ses deux fils conspirateurs; et des républicains se seraient rendus répréhensibles pour avoir réprimé les ennemis de la liberté et de l'égalité, qui, considérés comme enfans de l'État, ne sont que des enfans parricides. Si la loi n'eut pas formellement prescrit de ne plus transiger avec eux, la sûreté et la conservation du

corps social nous l'auraient impérativement commandé. Mais des décrets nombreux, que nous n'avons même pas provoqués, et qui vous ont été inspirés par le désir de mettre enfin un terme aux revers amoncelés sur la France, et d'arracher le peuple à la fureur et à la perfidie de ses ennemis, ordonnaient la destitution des fonctionnaires publics infidèles, l'arrestation des gens suspects et le jugement des conspirateurs. S'il y a eu des opprimés, c'est le résultat des passions locales et particulières, inévitables quand on comptait tant d'autorités et d'agens ayant le pouvoir de prononcer des arrestations. Néanmoins peut-on assurer que les vexations aient été aussi loin qu'on cherche à le faire présumer, lorsque tant de trahisons, en accumulant tant de dangers, avaient nécessairement donné une grande latitude aux précautions à prendre pour déjouer toutes ces trames, et mettre un terme à de trop longs désastres? S'il y a eu des victimes, c'est le crime prouvé du dictateur et de ses complices, marchant à l'usurpation par la terreur, et ayant sans cesse à la bouche, comme tous les dominateurs, les mots de factions et de complots, pour en accuser ceux qui leur font ombrage, et les perdre à volonté. Mais sont-ce des victimes, ces contre-révolutionnaires trop signalés qui avaient exposé la patrie à un péril si imminent, et dont le nombre est attesté par les playes profondes et sanglantes dont ils avaient couvert le corps politique? Car puisqu'on ne fait plus entendre que cette expression de victimes, il faut donc dire qu'il y en a eu aussi d'égorgées par le royalisme et l'aristocratie, et dont le nombre (1) est incalculable. Pourquoi ne gémit-on pas également sur le sort de celles-ci? Pourquoi même n'en parle-t-on jamais? Cependant, quelque étendu que soit leur nombre, il se fût encore bien autrement agrandi, si l'on eut laissé agir librement les traîtres qui les ont immolées; si, l'impunité continuant de permettre à ces perfides de tout oser, ils eussent cru pouvoir entreprendre d'anéantir la

(1) Ici 19 lignes raturées. — C. V.

représentation nationale, et d'assassiner les meilleurs patriotes, afin d'asservir avec moins de peine le surplus de la nation lorsqu'elle aurait perdu à la fois son centre de ralliement et les soutiens de ses droits, les plus zélés (1).

Hé bien, ni les fureurs, ni les vengeances des contre-révolutionnaires ne m'empêcheront point de m'honorer d'avoir contribué à suspendre pendant un an l'activité de leurs complots, en faisant exécuter les décrets de la convention nationale; et je ne pense pas qu'aucun de mes collègues voulût céder la part qu'ils ont eue dans l'accomplissement de cette tâche glorieuse. Le crime est pour ceux qui, par leur connivence avec les conspirateurs, ont fait rependre à grands flots le sang du peuple. La honte est pour ceux qui, par faiblesse, ou par une indulgence trop étendue, exposent une nation à s'entre égorger elle-même. Il n'est que ce sang précieux qui puisse demander vengeance; il n'est que celui-là qui souille le bras qui s'en rougit. Mais comprimer, mais frapper les êtres pervers qui dans une révolution disputent au peuple le recouvrement de ses droits et de sa liberté, qui, pour peu qu'on les ménage, méditent les plus noirs forfaits, deversent sur l'État les plus affeuses calamités, et exposent la société entière à sa destruction totale, c'est servir l'humanité que de prévenir ces horribles déchiremens par le juste chatiment des scélérats; et quiconque est chargé de veiller au salut public, et qui, dans les grandes crises, ne lance pas la foudre que le peuple a remise en ses mains pour exterminer ses ennemis, est le premier traître à la patrie.

Cependant, quoiqu'en disent nos accusateurs, personne ne se joindra à eux pour nous reprocher des mœurs farouches; comme si l'autorité des principes pouvait être confondue avec la barbarie. Ceux qui me connaissent savent s'il est une manière d'être plus paisible que la mienne. Aussi, de quelle cruauté, de quelle injustice, de quelle vexation, de quel défaut

(1) Ici 3 lignes raturées. — C. V.

de procédés même, vient-on m'accuser personnellement? Mes dénonciateurs ont eu beau chercher; ils sont encore à trouver dans ma conduite un seul trait de cette espèce. J'ai pourtant rempli comme eux des missions qui m'ont placé dans des positions très difficiles; puisqu'envoyé avec mon collègue Sevestre, au mois de mars 93, dans les départemens de l'Isle et Vilaine et des Côtes-du-Nord, nous y avons eu les prémices de cette conspiration de la Rouarie qui a embrasé des feux de la guerre civile tous les départemens de l'ouest. Dans l'arrondissement qui nous était confié, nous avons combattu les rebelles, et dans deux mois tout est rentré dans l'ordre, sans que nous ayons eu recours à aucune de ces mesures extrêmes et violentes que de pareilles circonstances auraient pu légitimer.

On ne me reprochera pas davantage, ni une vie licencieuse, ni des liaisons suspectes. On ne me reprochera pas non plus de m'être jamais attaché à aucun parti, ni d'avoir défendu des contre-révolutionnaires. Quel sera donc mon crime? Analysez les inculpations qui nous sont adressées; et vous verrez que c'est positivement pour n'avoir voulu transiger ni avec l'aristocratie, ni avec les factions, que c'est au contraire pour les avoir indistinctement poursuivies, pour être venus vous les dénoncer avec force et les précipiter sous vos coups au moment où, se mettant à découvert, elles menaçaient la représentation nationale et la liberté du peuple français, que, faisant le désespoir de ses ennemis, nous nous sommes rendus si coupables à leurs yeux. Mais toutes leurs déclamations n'empêcheront pas que l'énergie soit un sentiment impérieux dans une république, et principalement dans une république naissante. Le citoyen qui s'en dispense est un lâche égoïste qui, manquant au premier de ses devoirs, se rend digne du plus grand mépris. Le fonctionnaire public, suivant qu'il a de la vigueur ou de la faiblesse, devient ou le sauveur, ou le meurtrier de son pays. Lors de la conjuration de Catilina, la fermeté de Cicéron sauva la liberté de son pays, sans déchiremens et sans massacres. Quoique

accusé par Caton d'avoir dépassé les limites, cette circonstance de sa vie politique est celle qui lui a fait le plus d'honneur. Et si sa gloire est un peu ternie, c'est positivement pour avoir démenti, depuis, cette vigueur de caractère qui mérita à Cassius le titre de dernier des Romains.

Cependant on avance que le peuple français a été opprimé. Mais quelle époque choisit-on pour fixer cette prétendue compression? Celle où ce même peuple, après avoir été depuis 89 victime d'une chaîne contigue (1) de complots et de trahisons et égorgé tant de fois et en tant de contrées par l'effet meurtrier de ces odieuses manœuvres, a enfin été soustrait à cette multiplicité horrible de massacres. C'est l'époque où tant de rébellions contre la puissance nationale ont été étouffées. C'est l'époque où le peuple, reprenant toute son énergie par l'exercice de sa souveraineté, s'est donné une constitution démocratique. C'est l'époque où il lui a été permis pour la première fois de notifier l'expression de la volonté générale à ceux qu'il avait investis du pouvoir suprême; c'est l'époque où il parut plus que jamais dans toute sa majesté par son enthousiasme et son expansion. C'est l'époque où, sur une simple invitation, la France s'est aussitôt divisée en deux parts, l'une occupée sans relâche à forger la foudre, l'autre courant partout où l'ennemi pouvait se présenter pour le combattre, pour en triompher, ou pour mourir avec joie en défendant la patrie. C'est l'époque où les armées républicaines, arrachées des mains de ces généraux perfides qui les avaient si souvent conduites à la boucherie, ont irrévocablement rallié la victoire sous leurs drapeaux, et vaincu tous les despotes ligués contre la France. C'est l'époque, en un mot, où le peuple ne se montra jamais plus puissant, ni plus terrible à ses ennemis de toute espèce. Quand on se plaint de compression, parlons de bonne foi; est-ce bien au nom du peuple lui-même qu'on réclame, et ne veut-on point venger sous cette dénomination ces mêmes

(1) Il faut lire évidemment *continue*. — C. V.

ennemis, qu'il a réprimés, punis et terrassés? Car je le demande, non aux passions aveugles, mais aux hommes justes : dans quel état avons-nous laissé la république, à notre sortie du gouvernement? Le territoire français était évacué, et celui de l'ennemi envahi. Douze armées triomphantes, et bien équipées, voyaient fuir devant elles, au nord comme au midi, les hordes épouvantées des rois coalisés, tremblans eux-mêmes sur leur trône, et prêts à demander grâce pour éviter l'entier écroulement de leur puissance. Dans l'intérieur, les troubles apaisés, et la perspective accélérée d'une paix glorieuse et solide otaient tout espoir aux ennemis publics de produire de nouvelles secousses. Le terme prochain de la plus belle et de la plus complète révolution allait fournir à l'agriculture, aux arts, et au commerce tous les moyens propres à leur faire atteindre le plus haut degré de splendeur. L'abondance était promise par une récolte à laquelle on n'avait pas encore touché, accrue par des achats de grains supplémentaires, et meilleure que la précédente qui avait pourtant suffi pour nous épargner les angoisses de la faim. Les assignats se trouvaient dans toute leur valeur; les denrées étaient à un prix proportionné; des ateliers, ouverts partout, empêchaient que les citoyens laborieux manquassent de ressources; en un mot, la félicité publique n'attendait plus, pour être à jamais consolidée, que la chute du triumvirat qui paraissait être la dernière faction qui pût menacer la patrie. Voilà quelle était alors notre situation politique. Qu'on la compare à toute autre, à partir de 89, et qu'on nous juge.

(*A suivre*)

ROBESPIERRE ET UNE FEMME

Grand collectionneur d'autographes, le baron de Trémont a encadré la plupart d'entre eux dans une notice sur son auteur, notice tantôt de pure biographie, tantôt illustrée de fragments de mémoires personnels et d'historiettes inédites, souvent fort piquantes. A les grouper on formerait sur les propres aventures de M. de Trémont, dont la longue carrière fut mouvementée, et sur l'histoire des mœurs de son temps, un petit livre agréable et curieux.

On y lirait avec plaisir, entre autres anecdotes, ce petit épisode de la Terreur, dont Robespierre, Barère et la mère de l'auteur sont les héros. Trémont l'a raconté deux fois, brièvement d'abord dans la notice sur Barère, avec plus de détails dans ses réflexions sur Robespierre. Avec des variantes de style, les deux versions concordent sur le fait. Il s'agit d'une faveur à obtenir d'urgence du Comité de Salut public, d'une exception à la loi du 27 germinal an II (résidence forcée des ci-devant). Rebutée sans élégance par Barère, *sous un nom plébéien d'emprunt*, Madame de Trémont, avec une perspicacité bien hardie et bien féminine, se fait annoncer, *sous son vrai titre*, chez Robespierre, et enlève à la surprise du dictateur charmé, ou peut-être déconcerté de cette audace, la permission convoitée (1).

1) Il me paraît inutile de commenter et de discuter les idées et assertions de M. de Trémont sur Robespierre. Dans leur naïveté, avec un effort visible d'impartialité, elles expriment assez bien l'état de l'opinion légitimiste éclairée entre 1815 et 1848. Encore M. de Trémont a-t-il dû souvent être blâmé par les purs de son indulgence.

« Il serait (1) superflu de rien ajouter à tout ce qui a été écrit sur Robespierre. Mais je rapporterai, comme témoin, un fait particulier qui contribue à dévoiler le fond de sa pensée. Le plus petit incident suffit quelquefois pour mettre en lumière le caractère d'un homme, lorsqu'il se masque et est profondément hypocrite.

« Robespierre était sanguinaire par calcul et non par nature, ce qui le rend d'autant plus coupable. Malgré ses fausses professions de foi et sa conduite tortueuse, on ne peut douter qu'il n'aspirât à la dictature. Commencant l'époque de la *Terreur* par la démagogie et l'athéisme, il voulut ensuite reconstituer un ordre de choses qui concentrât le pouvoir dans ses mains. On a dit qu'il avait proposé secrètement à M^{me} la Dauphine (M^{me} la Duchesse d'Angoulême) de l'épouser et de la faire régner avec lui. C'est une fable, dont la fausseté ressort de son caractère pusillanime au fond et sans énergie réelle. Il est plus facile de faire assassiner juridiquement un roi que de prendre sa place, lorsque la condamnation se fonde sur la haine de la royauté. Les circonstances étaient toutes contre cette tentative, et, l'eussent-elles placé dans la situation où se trouva Cromwell, il n'avait, des qualités politiques de ce dernier, que la dissimulation.

« Le premier pas de Robespierre dans cette voie d'ambition fut l'établissement du culte absurde de *la Raison*. Il fit reconnaître au peuple français l'existence d'un Dieu dont il se proposait d'être le pontife. A la fête de l'*Être suprême*, il se tint à vingt pas en avant de ses collègues; la foule criait : « Vive Robespierre ! » Deux mois après il allait à l'échafaud. Ses projets manquaient donc de force et d'habileté.

« Voici la particularité que j'ai à indiquer :

« Mon père était sur la liste des émigrés; ma mère sollicitait à Paris sa radiation et la levée du séquestre de ses biens.

(1) Je suis le texte donné dans la notice sur Robespierre qui figure à la p. 448 du Cod. Fr. 12760 (Paris, Bib. nat.) en y intercalant les épisodes où Barère intervient *ibid.*, Fr. 12736, p. 169 et suiv.) et d'après sa notice.

La loi du 27 germinal (1) vint frapper d'exil tous les nobles qui se trouvaient à Paris. Il y avait alors en vente chez un notaire le magasin des *Trois Pigeons*, qui était avant la Terreur le plus à la mode pour les étoffes. Il appartenait à des Anglais qui s'étaient hâtés de fuir la France. Il n'y avait pas un moment à perdre ; ma mère se rendit immédiatement adjudicataire. La voilà donc boutiquière ; mais, malgré cette qualité, n'espérant pas réussir près du redoutable président du Comité de salut public, qui était d'ailleurs presque inabordable, elle crut trouver son collègue Barère moins dur et plus accessible.

[Ma mère demanda à Barère une exception comme *marchande*. Avant de répondre, il passa dans un bureau voisin dont il revint, fort animé, lui dire qu'elle était signalée pour ses relations avec les ennemis de la République, et que cette allégation d'être marchande n'était qu'un prétexte illusoire. Puis il la congédia sèchement. *Notice sur Barère*].

Elle fut repoussée par cet homme lâche et cruel. Il ne lui restait qu'à avoir recours à Robespierre lui-même (2). Le temps pressait ; elle se rendit aussitôt chez lui. Comme elle était remarquablement jolie, et qu'elle craignait quelque insulte de la part de ces chefs de la Terreur, elle me prenait toujours avec elle pour n'être pas seule. J'avais alors douze ans ; je me rappelle tout ce dont je fus témoin à cette époque comme si c'était hier.

« Robespierre occupait, rue Saint-Honoré, un petit appartement chez un menuisier, dont la femme et la fille lui tenaient lieu de domestiques. Ces gens lui étaient très dévoués ; ce qui prouve qu'il n'était pas méchant dans son intérieur.

« Les manières distinguées et prévenantes de ma mère, jointes à sa profonde affliction, intéressèrent la jeune fille.

(1) Força tous les nobles à quitter Paris et à se rendre dans une résidence désignée, c'est-à-dire à peu près désignée pour l'échafaud. (*Notice sur Barère*).

(2) Ma mère au désespoir vit qu'il ne lui restait d'autre ressource que de s'adresser à Robespierre (*Ibid.*).

Après une longue et vaine attente, elle prit sur elle d'aller dire au *représentant* que la citoyenne Girod avait à lui faire une demande pressante. La réponse fut qu'il ne pouvait la recevoir. Au désespoir, le terme fatal de l'exil étant le lendemain, ma mère demanda si le *représentant* était seul? « Oui, citoyenne, mais il travaille ». — « Je vous supplie de retourner lui dire que la citoyenne Girod est la *baronne de Vienney* (1), qui lui demande instamment cinq minutes d'entretien. » — La jeune fille, stupéfaite à ce nom de baronne, secoua la tête comme signe de crainte; elle entra et revint dire à ma mère que le *représentant* allait la recevoir.

« Ici se montre un fond d'idées aristocratiques chez Robespierre, et une lumineuse présence d'esprit chez ma mère. S'il y avait eu du monde chez lui et qu'elle eût eu l'imprudence de se faire annoncer comme baronne, il l'aurait fait guillotiner le lendemain.

« Robespierre avait une mise recherchée, tandis que le costume de l'époque était la *carmagnole* (veste courte à manches), le pantalon en gros drap brun, les cheveux gras, le bonnet rouge ou la casquette à poils. Il était poudré, portait un habit bleu-barbeau à boutons dorés, un gilet blanc à larges revers garni de franges, eulotte de casimir vert-américain et des bottes à revers jaunes. C'était le costume des élégants de l'Assemblée constituante. Pendant la Terreur, il devenait de la part de son chef une distinction certainement calculée. Il était maigre, son visage blême, le regard faux et incertain, la physionomie froide et sans franchise. Son abord était poli, mais glacial.

« Ma mère lui dit qu'elle venait solliciter de sa justice une exemption à l'application de la loi du 27 germinal; qu'elle croyait y avoir droit, puisque, pour rendre évident son patriotisme et n'avoir rien de commun avec les ci-devant nobles, elle s'était faite *marchande*.

« Comme Barère, il lui répondit que ce prétexte avait été

[1] Ce titre appartenait avant la Révolution à la famille de Trémont.

plusieurs fois employé et rejeté par le Comité de Salut public, qui ne pouvait reconnaître des marchands improvisés à l'aide de quelques marchandises mises dans leur appartement. « Telle n'est pas ma position, citoyen représentant, et je me garderais de me présenter chez vous à l'aide d'un subterfuge. Vous connaissez, sans doute, de nom le magasin des *Trois Pigeons*, rue de la Loi [Richelieu], n° 332. J'en suis acquéreur, j'y suis établie, et serais très honorée que vous veuillez m'y donner votre pratique. » Robespierre porta sur ma mère un regard assez prolongé; un sourire presque imperceptible effleura ses lèvres; puis il répondit : « J'irai dans une heure au Comité, et puisque vous êtes réellement marchande en boutique, je ferai expédier de suite votre exemption, mais ne vous faites plus annoncer comme *baronne*. — « Pardonnez-moi, citoyen. C'était au désespoir et en confiance de votre pitié pour une malheureuse femme proscrite que j'ai employé ce moyen d'appeler votre attention. » — « Fort bien, je n'en abuserai pas, mais rappelez-vous que les enfants ne doivent pas toucher aux armes à feu ».

« On concevra que j'aie retenu toutes les paroles de cette entrevue. Outre ce qu'elle avait de frappant, je l'ai depuis entendu répéter fréquemment à ma mère.

[Il lui dit, en la reconduisant poliment : « Voyez Barère de ma part pour l'expédition de votre exemption ». A cette nouvelle visite, Barère n'était plus le même; il fut charmant : « Je suis ravi, lui dit-il, que Robespierre vous ait accordé ce que je désirais, mais ne pouvais prendre sur moi. J'irai certainement visiter votre magasin, et vous porter moi-même l'exemption ». Ma mère, qui craignait quelque perfidie, eut la présence d'esprit de lui répondre : « Si vous avez cette bonté, joignez-y celle d'accepter le modeste dîner de la marchande ». — « Bien volontiers, je vous prie de permettre que les *Trois Pigeons* aient ma pratique, et je dirai à mes collègues comment une *ci-devant* s'est fait bonne citoyenne, et en quelle capacité elle sert le peuple. » Il vint effectivement dîner, muni de l'autorisation de rester à Paris.

et il fut spirituel et de la meilleure compagnie. Cette anecdote le peint trait pour trait. » *Notice sur Barère*].

Il m'est tout à fait impossible de rien dire de l'authenticité de cette curieuse anecdote. Si elle est vraie, M^{me} de Trémont était charmante d'héroïsme léger, de grâce française et d'impertinence aristocratique, et elle décèle un Robespierre « ancien régime » bien inattendu en l'an II. Si elle est inventée, elle n'est pas moins jolie, et elle fait regretter que M. de Trémont n'ait jamais pu collaborer avec V. Sardou : il avait le sens de la mise en scène, du mot de situation et du coup de théâtre. Mais la véracité ordinaire du narrateur tend à me faire penser que sur ce point aussi son témoignage est sincère.

L.-G. PÉLISSIER.

DEUX HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION

EDGAR QUINET ET CHARLES-LOUIS CHASSIN

D'APRÈS LEUR CORRESPONDANCE ORIGINALE

I

JEUNESSE DE CHASSIN. — PREMIÈRES RELATIONS AVEC QUINET
DEPUIS LE COUP D'ÉTAT JUSQU'À LA GUERRE D'ITALIE.

Charles-Louis Chassin, né le 11 février 1831, à Nantes, est mort le 18 juillet 1901, à Beauchamps, commune de Taverny. Littérateur, journaliste, historien, mais surtout homme de grand cœur et de vaillante action républicaine, il a laissé dans l'opinion de ses amis plutôt que dans l'opinion publique, « le souvenir que méritaient ses travaux, ses ardeurs généreuses, et des initiatives » toujours plus fécondes pour ses idées que pour sa personne (1). Dans la fièvre de sa jeunesse, après les naïves conspirations contre le Prince-président et les inutiles barricades de décembre 1851, c'est aux Archives encore nationales pour un an, que sa foi démocratique trouve un refuge; sous les yeux de Michelet — qui bientôt allait refuser le serment et gagner Nantes, — il exhume de la poussière les vénérables Cahiers de 1789, qu'il devait le premier mettre en œuvre. Dans sa verte et laborieuse vieillesse, il construit et outille ce formidable arsenal de pièces historiques sur l'insurrection vendéenne, qui ne permettra plus à la Légende de relever la tête.

(1) Cf. *Félicien*, article de M. Brette dans *Le Siècle* du 4 juillet 1906.

A l'entrée de cette vie, que les derniers travaux ont certainement abrégée, Chassin a choisi un guide, un maître, auquel il a demandé l'aliment intellectuel, la force morale, le précepte et l'exemple (1). Pendant vingt-trois ans (1852-1875) il a constamment entretenu avec Edgar Quinet des relations de correspondance et d'intimité; il les a continuées pendant un autre quart de siècle avec l'admirable veuve, dépositaire d'une pensée qui pour elle était toujours vivante et agissante : à tel point que les derniers billets qu'ait reçus d'elle le fidèle disciple, comme les lettres qu'elle lui écrivait de l'exil au nom de son mari, se terminent toujours par la signature : « *Vos Quinet.* » Elle ne croyait pas à la mort. Quant à Chassin, il flottait entre le déisme à la Voltaire et le panthéisme à la Diderot : mais c'était un esprit, un caractère religieux. S'il lui était difficile de voir dans la presse un sacerdoce, il avait une haute idée de la mission de l'historien, et ne plaçait pas le progrès humain, soit individuel, soit collectif, sous l'empire de la fatalité naturelle et de la force des choses.

Il a raconté lui-même ses vingt premières années dans un « roman autobiographique » intitulé : *Félicien, souvenirs d'un étudiant de 1848*. Ces souvenirs, dont le fonds est véridique, dont les preuves écrites ou les clés subsistent dans les *Papiers-Chassin* (2), ont paru d'abord en *Variétés* dans le *Rappel* de 1885 : mais non sans un alliage de fantaisie romanesque qui certainement était de trop, comme Jean Macé le faisait observer à l'auteur. Un élagage consciencieux a permis de présenter au public un livre dont les historiens les plus sévères, MM. Armand Brette, G. Renard, Georges Weill, Tchernoff, etc. ont reconnu hautement la valeur documentaire, quant à certains événements de la seconde république, mais surtout comme portrait moral de cette jeune génération

(1) Il ne le séparait pas de Michelet, et ne s'est pas exagéré leurs dissidences.

(2) Bibliothèque de la ville de Paris. (Je les ai classés et j'en ai dressé l'inventaire, avant d'en faire la remise.)

républicaine à qui le Deux décembre coupa les ailes. Je n'aurais donc ici, pour entrer en matière, qu'à résumer *Félicien*, si je n'avais mieux à offrir au lecteur. C'est une lettre de Chassin à Quinet, datée du 27 février 1859, qui, — si je l'avais connue à temps, — aurait pu servir à *Félicien* tout à la fois de preuve et de préface :

« Cher maître,

« ... Vous daignez et la sainte compagne de votre exil daigne avec vous me demander des détails sur ma vie. Voici donc mon passé.

Je suis né à Nantes le 13 février (1) 1831. J'ai fait mes études, jusqu'à ma troisième, au collège de ma ville natale, et je les aurais achevées au collège Bourbon à Paris, si la mort et la ruine de mon père ne m'avaient forcé de rentrer en toute hâte dans ma famille. J'ai voulu faire seul ou à peu près ma rhétorique et ma philosophie, et, en 1848, j'ai passé heureusement mon examen de bachelier ès-lettres à Rennes.

Voilà pour mon instruction classique. Mon éducation religieuse et morale n'a pas été, comme vous allez voir, moins difficile. J'ai grandi, je me suis formé dans la lutte, et je n'ai conçu la vérité que par des déchirements du cœur. Elevé par une mère catholique, d'une dévotion outrée, d'une intolérance « moyen-âge », j'ai été moi-même très pieux et d'une piété véritablement mystique jusqu'à l'âge de douze ans. Les confesseurs ont ébranlé ma foi. Mon père a achevé de briser ma chaîne, et depuis lors, avant même que je ne susse trop pourquoi, je me suis mis à prendre le *calottin* en horreur. Mon père était vendéen, fils, petit-fils de *bleus* (2), établis au cœur du pays des chouans. Il avait épousé ma mère par amour : on la lui avait donnée par calcul. Commerçant, marchand de nouveautés, il dirigeait un des plus grands magasins de la ville : on le croyait sur le chemin de la fortune. L'union d'un Voltairien convaincu et d'une catholique fanatique ne pouvait être heureuse. Elle ne le fut pas. L'apparition de robes noires chez mon père provoqua plus d'une fois des

(1) Le 11 février. Il a confondu l'acte de naissance avec l'acte de baptême.

(2) Le grand-père de Chassin avait armé en course contre les Anglais, en 1795.

scandales et des violences, d'où ma jeunesse, rendue précoce, tira de terribles conclusions. Avant d'avoir rien lu, je compris tout : et, comme j'étais fatalement mis en demeure de faire un choix, je le fis. Un livre caché, et que je trouvai, *Les Jésuites* (1), acheva ce qui était commencé; puis : *Du Prêtre, de la femme et de la famille* (2); puis *Voltaire*, et enfin *l'Histoire de la Révolution* (3).

La mort de mon père, en 1817, est dans ma vie une date capitale. Mon père se tua d'un coup de fusil, à la chasse. Par accident? Volontairement? Qui le sait? Je n'ai pu, je ne puis arracher le doute de mon âme (4). Toute ma jeunesse en a été tourmentée. J'aimais ma mère, je l'aime profondément. Enfant, je cherchai plus d'une fois, et plus d'une fois je parvins à rétablir pour un moment l'accord brisé. Jeune homme, n'ayant plus mon père pour me soutenir, je me trouvai avec ma mère en hostilité flagrante, — hostilité non de fait, sans doute, dès l'abord, mais d'intentions, de sentiments, de but. La révolution de février réveilla en moi tout ce qui y dormait depuis des années. Malgré mon extrême jeunesse, je me mêlai, à Nantes, à toutes les manifestations démocratiques, et j'affichai brusquement, hautement, mes principes ou plutôt mes aspirations enthousiastes. Ces aspirations, vous le sentez bien, étaient combattues dans ma famille, parfois réprimées. La vie m'y devenait insupportable et, pour ne pas entrer en lutte violente avec ma mère, il me fallait absolument me séparer d'elle.

J'y réussis en acceptant une place dans une grande maison de commerce de Paris. J'arrivai dans la capitale, au mois de septembre 1818, et les murs encore lézardés par la mitraille de juin produisirent sur mon esprit une impression que je n'oublierai jamais. L'agitation populaire à laquelle je n'avais été que trop bien préparé à Nantes, m'entraîna. Mes patrons virent bien vite par mes actes et mes paroles ce que j'étais : et ces hommes d'ordre me firent bientôt abandonner le commerce, pour lequel je n'avais pas la moindre aptitude (5).

(1) Par Michelet et Quinet.

(2) Par Michelet.

(3) Celle de Michelet, dont les deux premiers volumes avaient paru.

(4) C'est le début de *Félicien*.

(5) Aussi partagea-t-il longtemps, contre le commerce, les idées de Fourier et de Proudhon; mais il en revint. Il conserva une vive horreur de l'agiotage,

Alors, je me trouvai seul sur le pavé de Paris. Tant que mon père avait vécu, je m'étais cru dans l'aisance, et maintenant j'étais seul, sans ressource aucune. Ma mère, qui achevait la triste liquidation de nos affaires, me proposa de me préparer à l'École Normale, et dans ce but me fit entrer à l'institution Petit qui conduisait ses élèves au lycée Charlemagne. Me voilà donc redevenu écolier, après avoir été *jeune homme*. Le chaîne ne m'en parut que plus lourde et je ne sus pas la supporter. Je la brisai pour assister à je ne sais plus quel rassemblement, club, manifestation, et séance orageuse de l'Assemblée. Après quelques mois où je vécus je ne sais comment, je me mis à étudier le droit. Je pris trois ou quatre inscriptions (1). Ma mère s'étant remariée, je m'élevai trop cruellement contre son second mariage, et, comme elle n'avait rien à elle, ni moi rien à moi, je me trouvai dans l'impossibilité absolue de continuer mon droit.

Cependant le but vers lequel ma vie devait tendre, s'était fixé. L'heureux temps où j'avais eu 50 francs par mois n'avait pas été perdu. J'avais suivi les cours du Collège de France, spécialement ceux de M. Michelet. — De vous, je ne connaissais alors que vos livres et vos discours (2). — Je passais mon temps dans les bibliothèques. Je brûlais tous les vers que j'avais commis et je m'essayais à la prose, que je brûlais également, ne la trouvant point à mon goût. Je ne savais pas trop en ce temps-là ce que je ferais plus tard ; j'hésitais entre le théâtre et l'histoire, entre le journalisme et le livre, entre la parole et l'écrit (3). Je faisais les plus beaux rêves de régénération sociale, de prédication démocratique. . . et je ne trouvais pas toujours de quoi manger.

En mars 1851, j'ai donné pour la première fois signe de vie publique en protestant contre la fermeture du cours de Michelet, en vous invitant par une lettre que vous n'avez jamais reçue à

des opérations de bourse, des *trust*, des accaparements. Il ajoute foi au prétendu pacte de famine.

(1) Sa carte d'étudiant subsiste dans ses *Papiers*.

(2) Quinet avait repris possession de sa chaire en 1848, mais pour céder aussitôt la place à un suppléant, Albert Dumesnil, gendre de Michelet, et poser sa candidature dans l'Ain, son département natal. Il fut représentant du peuple à la Constituante et à la Législative.

(3) Voir, dans les *Papiers-Chassin*, des ébauches de romans, de pièces, des scénarios, etc.

venir reprendre votre chaire, en racontant les deux journées du 13 et du 21 mars dans l'*Événement* (1), enfin en allant passer quelques jours à Mazas (2).

J'allais vivre enfin, écrivant un peu dans des journaux et donnant des répétitions d'histoire dans quelques petites pensions. lorsqu'arriva l'événement de 1851. Il m'abattit matériellement autant que moralement. Un rapprochement avec ma mère me tira tout à coup d'embarras pour quelques semaines. J'en profitai pour écrire une fantaisie, *les Ames sœurs*, que la *Revue de Paris* daigna insérer, et pour publier (un peu auparavant) une biographie populaire du *Petit Manteau bleu* (3). Dès lors, je crus pouvoir gagner ma vie avec ma plume; et même, ayant pu me faire commander *Jean de Hunyad* par la *Revue de Paris*, ayant un millier de francs devant moi, je me mariaï. Ma famille aurait voulu s'y opposer; elle ne le fit pas, à une seule condition: je passerais par l'église. Ne pouvant pas lutter, car je n'avais pas 25 ans, je n'avais pas l'âge des unions sans autorisation maternelle, je m'y résignai (4).

Le mariage, je puis le dire, m'a sauvé: et M. Michelet a bien raison de dire que la jeune fille pauvre, c'est la fortune. Aimant, aimé, obligé à gagner pour deux, — bientôt pour trois, — je me suis trouvé moins malheureux que lorsque je vivais seul. Nous avons eu, il est vrai, bien des mauvais jours, nous en aurons encore; mais à deux, à plusieurs, on les supporte plus aisément; et les obstacles paraissent moins élevés quand il faut les franchir pour ne pas sauver que soi-même.

Depuis que j'ai l'amour de ma femme, toute à moi au moral, toute à mes idées, toute à l'avenir, depuis que j'ai ma fille — elle a déjà 4 ans, — je me sens plus fort et en effet je le suis.

Pourchassé de journal en journal, de la *Revue de Paris* au

(1) Manifestations des écoles au Collège de France et à la Chambre.

(2) Le mandat d'arrestation, pour « complot contre la République », subsiste dans les *Papiers-Chassin*.

(3) Chez Debry, livraison illustrée, aujourd'hui introuvable. Je n'en connais qu'un exemplaire, appartenant à M. Ollivier de Gourcuff. C'est à cette occasion que Chassin entra en rapports avec la famille Champion, en particulier avec M^{me} Dufay, fille d'Edme Champion « le petit manteau bleu, » mystérieuse Egérie d'Éugène Sue dans ses romans socialistes.

(4) 1854.

Courrier de Paris, à *la Presse*, et ailleurs, à cause des idées au triomphe desquelles je me suis voué, je me trouve toujours écrire quelque part, et ma plume, sans me salir, arrivera bientôt à assurer aux miens le pain quotidien. Ah! certes, ce n'est pas cela — ce pain matériel et qu'il me fait honte d'aller quêter en échange de ma pensée, — certes ce n'est pas cela que j'aurais voulu demander aux Lettres! Mais aujourd'hui que faire? J'ai rêvé bien des choses qu'il m'a été impossible de réaliser. Les places auxquelles j'aurais peut-être été de quelque utilité me sont toutes fermées par un Serment! Je suis donc homme de lettres et je reste tel, malgré moi. J'aurais désiré ne l'être que par surcroît : je le suis par nécessité, et j'attends avec impatience l'heure où il me sera permis *d'agir* pour vivre et faire vivre les miens, et de vivre pour penser et pour répandre ma pensée.

J'ai réfléchi souvent à la manière déplorable dont toute notre génération bourgeoise a été élevée, et je me suis bien promis que mes enfants sauraient *un métier*. En sachant un, ils seront plus libres : la misère est un despotisme contre lequel il faut de bonne heure être armé de toutes pièces! » (1)

Cette lettre, la neuvième de celles qui ont été conservées, conduit la biographie de Chassin jusqu'en 1859. Il nous faut maintenant revenir à la veille du coup d'état, afin de fixer l'origine et d'établir la suite des premières relations entre Chassin et Quinet.

« En mars 1851, écrit Chassin, j'ai donné pour la première fois signe de vie publique en protestant contre la fermeture du cours de Michelet. [et] en vous invitant *par une lettre que vous n'avez jamais reçue* à venir reprendre votre chaire... » Il ne s'agit pas d'une lettre privée, mais d'une adresse collective, signée par les étudiants dans la cour de la Sorbonne, c'est-à-dire chez eux, le 21 mars 1851. Ceux qui voulaient la lui porter chez lui, rue du Montparnasse,

(1) Bib. nationale, manuscrits. Acq. fr. nouvelles, 20783, folio 268 et suivants. Les autres lettres de Chassin sont, en général, tirées du même volume, où elles sont classées *à leurs dates*, sauf des erreurs que j'indiquerai, tenant à des *lapsus* du signataire.

furent assaillis en route par la police, maltraités, dispersés, et quelques-uns (Chassin était du nombre) emprisonnés sous prétexte de complot. Paul Meurice et Auguste Vacquerie, directeurs de *l'Événement*, où Chassin avait rendu compte, sous sa signature, de la manifestation du quartier latin, furent aussi incriminés et arrêtés quelques jours après (1).

Bien des raisons auraient empêché Edgar Quinet de se rendre au vœu du quartier latin. Il n'était pas homme à désobliger son suppléant Albert Dumesnil, gendre de Michelet; il avait trop le respect du public pour interrompre un enseignement qui était suivi et pour improviser son cours; il se trouvait sous le coup d'une perte cruelle, celle de sa première femme (née Mina Moré), dont la mort coïncida presque jour pour jour avec la suspension du cours de Michelet; enfin son vrai poste de combat, ou plutôt de triste et inutile observation politique, n'était pas sa chaire du Collège de France, mais son siège de représentant. En 1848, il avait voté pour l'amendement Grévy, qui attribuait à l'Assemblée nationale l'élection du Président de la République. Bien qu'il eût chanté Napoléon, bien qu'en 1831, en 1840, il eût en prose et en vers fait campagne pour « l'affranchissement des peuples » et pour la conquête du Rhin, et qu'après février il eût désapprouvé la prudente politique extérieure du gouvernement provisoire, il pensait que la République, victorieuse avec Cavaignac de l'émeute sociale, devait rester maîtresse d'elle-même afin de résoudre par la liberté, l'égalité et la fraternité les graves questions que le glaive n'avait pas tranchées, et dont les théories socialistes, après comme avant juin, proclamaient tout au moins l'urgence. Pendant que patiemment « le neveu de l'oncle », l'élu du 10 décembre 1848, fort de cinq millions de suffrages, donnait des gages à tous les partis, mais surtout au parti clérical, afin de préparer la ruine de la République à laquelle

(1) M^{me} Quinet, *Cinquante ans d'amitié* (Paris, 1899), p. 179.

il avait prêté serment, Edgar Quinet, qui ne pouvait guère douter de l'imminence de la catastrophe, posait dans *L'Enseignement du peuple* les fortes assises de la démocratie française; il en appelait du suffrage universel asservi par l'ignorance et par la peur, au suffrage universel éclairé par la raison et par l'expérience. Il disait, bien avant Gambetta : *Le cléricalisme, c'est l'ennemi* : non point par esprit d'intolérance ou d'irrégion, mais parce que le dogme politique du droit divin, la superstition du sauveur providentiel, la croyance au miracle napoléonien, en un mot la servitude de l'esprit et de la volonté lui apparaissaient comme les conséquences fatales de l'éducation catholique. Il ne se trompait point : c'est l'époque où la réaction, qui s'imaginait agir pour Henri V, pour le comte de Paris, ou pour tous les deux, pourchassait les instituteurs laïques, comme athées, matérialistes, *partageux*, avec un zèle impitoyable.

La loi Falloux n'avait pas sévi depuis deux ans, que le coup d'état, mûri de longue date, prévu, annoncé de toutes parts, surprit cependant tout le monde par l'imprévu, l'audace, l'habileté de l'exécution. Paris, on le sait, y résista moins que les départements. Est-il vrai que sur certains points (faubourg Poissonnière) l'autorité ait fait construire des barricades pour donner quelque occupation aux troupes, qui derrière ne trouvaient personne? La chose n'est pas improbable, et rentre assez bien dans le faire du comte de Morny. Quoi qu'il en soit, « l'opération de police », comme la nomme agréablement M. de Vogüé, consista essentiellement dans le massacre des passants, des bourgeois inoffensifs, tout au plus frondeurs, qui regardaient passer le coup d'état, boulevard des Capucines. Les représentants de gauche, les « Montagnards », malgré l'héroïsme de Baudin et de Denis Dussoubs, n'avaient réussi à réveiller ni les faubourgs, ni les Halles, ni la tête, ni le cœur du Paris populaire. Traqués de logis en logis, de réunion en réunion, les chefs légaux de cette résistance improvisée, faiblement appuyée par le quartier latin, et « blaguée » par les vaineus

de juin, durent se résigner à quitter Paris et la France, pendant que leurs collègues monarchistes ou modérés se laissaient pacifiquement interner à Mazas et mettaient pour quelques jours à l'abri d'une prison l'impopularité qu'ils avaient trop méritée, et la responsabilité dont leurs tardives protestations ne les dégagent pas devant l'histoire.

Edgar Quinet gagna la frontière belge, en chemin de fer, muni d'un passeport au nom du roumain Golesco, et, en compagnie de la princesse Cantacuzène, qui s'était chargée de rendre le passeport vraisemblable en parlant valaque au commissaire de surveillance. C'est une autre Roumaine, M^{me} Hermione Asaky, affranchie par son divorce de liens indignes, et, depuis cinq ans, fervente admiratrice d'Edgar Quinet, qui avait machiné ce stratagème; elle sauva ainsi des commissions mixtes l'homme qu'elle allait rejoindre quelques semaines après sur la terre d'exil, et dont l'année suivante elle prit le nom, qu'elle a si vaillamment porté pendant près d'un demi siècle. Dans les *Notes aux Lettres d'exil*, dans *Edgar Quinet depuis l'exil*, dans *Cinquante ans d'amitié*, elle a mesuré la profondeur du vide qui du jour au lendemain s'était creusé autour des proscrits, considérés par la majorité de leurs contemporains, par leurs amis ou connaissances, par leurs familles elles-mêmes, comme de véritables malfaiteurs publics. Aucun réconfort, aucun cri du cœur ne leur parvenait du sol natal. Pas de lettres, ou des lettres ironiques, malfaisantes; des : « Nous l'avions bien dit ! Nous l'avions bien prévu ! » De cruelles anecdotes sur les « fatales entreprises », les « coupables et malheureuses » prises d'armes des provinces, derniers tressaillements de la liberté agonisante. Des consolations étranges, comme celle-ci : « Eh bien ! qu'en dites-vous, des renommées ? Vous croyiez la France telle que vous la voyiez à travers tant de beaux rêves. Vous l'avez vue à l'œuvre, et elle vous a fort déçus. Chaque pays a son méchant côté » etc. (1).

1 *Edgar Quinet depuis l'exil*, p. 17. — M^{me} Quinet ne livre pas le nom

Dans sa petite chambre de la rue Saint-Jean, à 40 francs par mois, réduit à la pauvreté, aux repas à 80 centimes, ayant à peine de quoi vivre un an, le glorieux professeur du Collège de France, l'énergique représentant du peuple corrige les dernières pages des *Révolutions d'Italie*, sans savoir si jamais elles pourront voir le jour; les seules lettres de sympathie qu'il reçoive de France, à l'adresse de M^{me} Moré, lettres prudentes et qui craignent le *Cabinet noir*, sont signées de Michelet, l'ami de 1825 et le frère d'armes du Collège de France; d'Albert Dumesnil; de Paul Bataillard, un fidèle disciple; d'Émile Souvestre, un ami de la veille, qu'il n'a connu que pendant la lutte suprême et qui lui a donné asile; enfin de deux inconnus, qui spontanément placent Caton vaincu au-dessus de César triomphant. L'un était Ernest Morin; l'autre, Charles-Louis Chassin (1). C'étaient deux jeunes gens qui, s'ils pensaient à leur avenir, ne le séparaient pas de leur idéal, de cette République qu'ils avaient vu tomber, et dont ils ne doutaient pas.

Edgar Quinet, cœur reconnaissant s'il en fut, — et pour les plus petites attentions, pour les plus insignifiants services, — n'oublia jamais les pauvres fleurs de France que lui avaient valu son exil. En 1853, il écrivait à Ernest Morin: « Vous et M. Chassin, vous êtes les seules personnes nouvelles qui soient entrées en relation avec moi, depuis mes sept années d'exil. Grâces vous soient rendues! C'est par vous que je connais la génération qui doit nous remplacer. Pour peu qu'elle vous ressemble, on peut tout espérer, quand même. »

Cette espérance, elle germait, elle grandissait parmi les ruines. Si forte était la foi démocratique, si peu formé

du signataire. La lettre qui précède (p. 16), est de la propre sœur du prosaïque, M^{me} Blanche Ducrot.

(1) Il n'est question, bien entendu, que des années 1851-1852, d'après les réponses de Quinet (*Lettres d'exil*, t. I, nos 1 à 14) et d'après la correspondance passive, du moins d'après ce que nous en avons pu lire jusqu'ici, à la Bibliothèque nationale.

encore le sens politique, que pour Chassin le 2 décembre n'est qu'une mauvaise nuit, un mauvais rêve, une ombre prête à s'effacer au soleil de la Liberté. On jugera de ses illusions par sa première lettre à Quinet (1). Qu'on l'excuse ! Il avait vingt ans :

« ... Vous savez peut-être déjà qu'il s'est passé le 24 [février 1852] quelque chose dont aucune de nos feuilles, ô lâcheté ! ne dit le moindre mot. Par conséquent, Paris ne s'est pas aperçu d'un événement dont les conséquences peuvent devenir considérables. Prévoyant des visites inusitées à la Colonne de la Liberté, la police avait massé ses sbires. Venus de droite et de gauche, du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Germain, des jeunes gens des ateliers et des écoles se sont présentés, non par masses, mais par très petits groupes, de 4, 5, 6 au plus ; ils ont été littéralement enlevés et brutalisés de la façon la plus odieuse. On compte parmi les prisonniers Taule et Carré, du journal *Le Travail*. Ce qui rend inouïs les procédés de la police, c'est que pas un mot, pas un cri ne les a motivés. Ceux qui ont pu pénétrer jusqu'au pied de la Colonne ont simplement salué : et c'est sur ce salut qu'ils ont été saisis, roulés à terre, emportés au corps-de-garde. N'importe ! Le despotisme, que notre décadence avait rendu doux, redevient (2) *brutal* ; c'est déjà grave. Mais ce qui l'est encore plus, c'est que la manifestation n'a pas tant avorté, que quelques-uns ne se soient aperçus, en haut et en bas, de la réunion de la jeunesse des écoles avec la jeunesse des faubourgs au nom d'un même souvenir, le souvenir de la République. Je préfère de beaucoup l'événement de la [place de la] Bastille à ceux du collège de France, du théâtre Montparnasse et de l'Odéon. Les ombres me faisaient peur : la lumière me remplit d'espoir. Oh ! si au moins cette poignée de jeunes gens, qui marchent au même but, ne se divisait pas ! Si le *Mouvement* et le *Travail* (3) vivaient l'un appuyant l'autre en parfaite confrater-

(1) Au ton de cette lettre, je ne crois pas qu'elle soit la première adressée : c'est la première qui parvint, ou qui, en tout cas, ait subsisté. Bib. nat. Acq. fr. nouvelles, 20783, folio 255. — La lettre est du 26 fév. 1852.

(2) Cette singulière expression montre à quel point on ignorait, à Paris, les événements de province.

(3) Journaux bientôt supprimés.

nité! L'influence des uns et des autres croitrait, et la masse finirait par suivre tout entière... »

Ce qui suit prouve que le jeune homme — bien mal préparé assurément par de hâtives études, — sentait s'éveiller en lui ce goût des recherches historiques qui devint sa maîtresse passion dans la seconde moitié de son existence :

« J'ai vu hier aux Archives le *Cahier* de Bourg-en-Bresse; je l'ai parcouru avec émotion en pensant à vous. Les trois ordres ont voté ensemble, c'est-à-dire que le tiers a été dupe des deux autres. Mais la municipalité a été une des premières à réclamer les États généraux, dès octobre 1788. Le Cahier demande l'abolition de la main-morte, donc il y avait des serfs dans le bailliage; les autres détails manquent. »

La seconde lettre qui subsiste de Chassin (14 mars 1856) nous porte plus de quatre ans après la première. Il est alors entré en relations avec les réfugiés hongrois à l'occasion de son article sur Jean de Huniad (inspiré par Michelet) et de son récit de la première visite de l'empereur François-Joseph en Hongrie, lequel fit supprimer la *Revue de Paris* où Maxime Du Camp l'avait inséré. Par les amis de la seconde femme de Quinet, il a fait connaissance des Moldaves et des Valaques qui, vers la fin de la guerre de Crimée, s'efforçaient de créer, à Paris, un mouvement d'opinion et un commencement d'action diplomatique en faveur de la nationalité roumaine, barrière naturelle aux ambitions russes. Il lit les articles de Quinet, dans la *Revue des Deux Mondes*, sur les Roumains et leurs princes. Sans doute il a entendu dire, il répète que la nation roumaine ne se réclame pas seulement des colons de Trajan, mais des Daces et des Celtes, auxquels ils apprirent le latin. Il revise, il corrige le français d'un mémoire de Rosetti, le seul, parmi les notables Roumains, qui répugne à l'instauration d'un prince étranger désigné par les plénipotentiaires. Chassin pense, avec Nicolas Balcesco et d'autres, que ce serait pourtant le meilleur

parti à prendre : car les compétitions pour le pouvoir suprême pourraient livrer la jeune nation à l'anarchie et à la guerre civile, et dans la suite à l'Autriche et à la Russie, qui attendent leur proie.

Chassin n'avait pas omis de demander, en termes émus et pressants, des nouvelles du beau-fils de Quinet, Georges Mourouzi, gravement malade de la poitrine depuis plusieurs mois. Il rendait le dernier soupir à la date même de cette lettre, le 14 mars 1856 : c'est probablement à cause de cette coïncidence que la mère aura tenu à la conserver.

Nous n'avons du reste, pour les années 1852-1857, aucune réponse de Quinet, ni dans les *Lettres d'exil*, ni dans les *Papiers Chassin*. Ces réponses ont été perdues, car sur la liasse d'autographes que Chassin avait constituée — sans avoir eu le temps de les classer, — il a écrit cette annotation au crayon bleu : « Il y a eu des lettres antérieures à 1855 ». Directement ou par Michelet auquel il rendait de fréquentes visites, le disciple était tenu au courant de la vie et de la pensée du maître, dont il lisait assidûment les ouvrages.

Aussi, lorsque M^{me} Quinet, désespérée de l'oubli où tombait, non pas en Belgique, mais en France, le nom de son mari, et de la fatale dispersion de ses écrits anciens ou récents, eut réussi, grâce au dévouement et au concours d'Albert Dumesnil, d'Auguste Marie, et du libraire Pagnerre, à lancer l'édition des *Œuvres complètes* — moins les œuvres interdites, — Chassin était prêt à faire valoir de son mieux, comme publiciste, une pensée qui était devenue la sienne. Il ne songeait d'abord qu'à un article : il ne trouva en France aucune Revue qui osât le publier. Forcé lui fut de recourir à une revue belge, *La Libre Recherche*, de Bruxelles, dirigée par Durran, puis par Pascal Duprat. L'article devint une série : et la série, augmentée par l'auteur, mais d'autre part mutilée par la censure préventive de l'imprimeur et du libraire, finit par former un volume.

C'est au cours de cet apostolat que les relations devinrent

tout à fait intimes et régulières entre Chassin et Quinet, et que leur correspondance présente, pour l'histoire morale, politique et littéraire, un intérêt plus continu.

Le premier article de Chassin avait paru dans la *Libre Recherche* du 1^{er} mai 1858. Quinet s'excuse, le 17, de ne l'avoir pas remercié de suite. Mais son dixième volume des *Œuvres complètes* était resté en souffrance. Au dernier moment, craignant la saisie administrative et la justice correctionnelle, l'imprimeur et le libraire s'étaient refusés à y insérer *L'Enseignement du peuple*, et *La situation morale et religieuse de l'Europe*. « Vous voyez que mon travail est un peu celui de la fourmi, dont on renverse le nid dès qu'il est fait ». L'Empire, sans le vouloir, avait rendu service au public et à la postérité. « Il a fallu faire tout autre chose, continue Quinet. J'ai dû composer, écrire, sans désespérer, un ouvrage, pour remplacer ceux que l'on ne réimprimait pas » (1). Il s'agit de l'*Histoire de mes idées* où, sous un titre qui dépasse de beaucoup le sujet, il a tracé avec tant de charme le tableau de son enfance et de sa jeunesse jusqu'à l'âge de quinze ans. C'est le plus facile à lire, le plus populaire de ses ouvrages ; et il est regrettable qu'il n'en ait pas donné la suite sous la même forme naturelle et spontanée.

La fin de la lettre déborde d'expressions élogieuses et reconnaissantes : « Ai-je assez mérité de semblables paroles que devraient payer toute une vie ? Et dans quel moment ! dans quelles circonstances ! » (Entendez : quelques mois après la bombe d'Orsini, 14 janvier, et la loi de sûreté générale, suivie d'une recrudescence de la Terreur bonapartiste). « Dans mes plus tristes jours, lorsque j'étais comme enterré vivant, je pensais en moi-même : Tout n'est pas fini. Quelqu'un te voit, te suit des yeux de l'intelligence et de la conscience. Tu ne connais pas le témoin, mais il existe. Marche donc, comme si tu étais vu du monde entier. —

(1) Il ne les nomme pas. (J'analyse et je commente, à la fois, la lettre du 17 mai).

Vous avez été, Monsieur, ce témoin. C'est entre nous une amitié qui ne doit pas finir... Veuillez recevoir, malgré la différence de nos âges (1), le témoignage de mes sentiments fraternels (2) ».

En Belgique, Edgar Quinet avait retrouvé la paix du foyer, et, grâce aux petits revenus de sa femme (fermages de terres en Roumanie, assez aléatoires), il était assuré du lendemain. Mais, comme les autres proscrits — moins toutefois que Charras, Étienne Arago, Barbès, tous trois expulsés, — il n'avait cessé d'être en butte aux avanies officielles et à l'inquisition policière. Son *Marnix*, sa réédition des *Œuvres de Marnix* (surtout la préface), sa *Lettre sur la situation morale et religieuse de l'Europe*, lui avaient valu de la part des cléricaux les plus furieux outrages, et jusqu'à des menaces d'assassinat. Le parti libéral, par pusillanimité, ne s'était pas montré moins dur à son égard. Le professeur belge Altmeyer, qui parfois dans ses cours publics citait des passages de Quinet ou de Michelet, s'abstenait de prononcer leurs noms, par convenance. On comprend donc cette joie, qui à la première impression pourrait sembler forcée, qu'éprouva le proscrit à se voir glorifier sans réserve dans une revue belge. Mais en France?

Michelet était là. C'est lui qui obtint de Pagnerre la publication en volume de l'étude en cours dans la *Libre Recherche*. Le cri de joie de Chassin répond à celui de Quinet : « Le honteux silence aura été rompu, et de la terre des aïeux un inconnu aura répondu à l'exilé. Puisse ma faible voix secouer l'écho ! » (3).

Michelet lisait, en épreuves, l'*Histoire de mes idées*. Peut-il les communiquer à Chassin, pour son travail ? « Tout ce qu'il voudra, répond Quinet. Il m'a comblé, je ne m'acquiti-

(1) Trente ans.

(2) Lettres d'exil. t. I, p. 345. M^{me} Quinet a publié exactement et complètement cette lettre, sauf la première des phrases que nous avons citée entre guillemets, et qu'il faut restituer après les mots : « On a tout interrompu ».

(3) Lettre du 1^{er} juillet 1838.

terai jamais envers lui » (1). Le lendemain, de Linthal (canton de Glaris) où il passait ses vacances, il écrit à Chassin dans le même sens (2). Mais, ajoute-t-il, « le public comprendra-t-il la nécessité où je me suis trouvé? Se rendra-t-il compte de la fatalité d'où est né cet ouvrage? » Ainsi donc, il doutait de l'*Histoire de mes idées*, dont le succès fut éclatant, et cela dans un tome X! Il fondait au contraire les plus grandes espérances sur *Merlin l'Enchanteur*, où il avait mis plus encore de lui-même, mais sous une forme légendaire, épique, fantastique, monumentale : et le public ne comprit rien à cet ouvrage, parce qu'il contenait trop de choses.

En septembre 1858, Quinet fixe un instant sa vie errante à La Châtaigneraie, près Evian, en face des montagnes natales de Gex, c'est-à-dire de France (3). « Mais quelle ceinture de nuages les couvre! Je n'en vois que les pieds bleus : tout le reste est dans une brume dorée ». Il a reçu le deuxième article de Chassin, il attend le troisième, sur *Les Nationalités*. Les bonnes feuilles, que Chassin avait tenu à lui envoyer avant la publication, ne lui sont pas parvenues. « Il ne faut pas le regretter. » C'est une cause de retard, « et il vaut bien mieux que les pages sortent de vos mains, sans passer par les miennes ». Il lui annonce qu'il a terminé un ouvrage « sur les historiens de la campagne de 1815 ». Il voulait alors, simplement, faire connaître le livre de Charas, interdit en France. Mais Buloz, qui d'ailleurs n'avait pas tout le manuscrit, n'osait rien donner. « Comme le récit de M. Thiers paraîtra avant le mien (4), il est peut-être assez juste de prendre date. » Au reste, il a été peu à peu conduit « à reprendre le sujet dans son ensemble » (5).

(1) Lettres d'exil, I, p. 348.

(2) Lettre inédite.

(3) La Savoie était encore sarde.

(4) Il n'en fut rien : les articles de Quinet purent paraître dans la *Revue des Deux-Mondes* avant le tome XX de Thiers ; mais le volume de Thiers précéda celui de Quinet *La Campagne de 1815*.

(5) Lettre du 10 septembre (*La Revue*, 1^{er} août 1904, p. 271). C'est la première des 15 lettres inédites que j'ai publiées dans ce recueil.

Chassin en était à la partie « dangereuse » de son sujet : *Christianisme et Révolution ; question religieuse au XIX^e siècle*. Il a expédié son manuscrit à Durran, directeur de la Libre Recherche. Mais il craint de ne point passer aussi rapidement qu'il le voudrait.

Il mande à Quinet, le 15 septembre :

« Je vous serais obligé de lui écrire afin qu'il les publiât sans retard. Voici pourquoi. Je tiendrais à ce que ce morceau fût publié *in extenso* avant le volume, où j'ai grand peur d'être coupé. La réimpression serait plus aisée que l'impression première, et, si même elle n'était pas possible, le morceau existerait. Comme c'est le résumé pratique de la question religieuse, vous comprenez si je dois tenir à ce qu'il ne reste pas dans l'ombre ».

La *Question religieuse* ne put paraître qu'en novembre. Dans sa lettre du 25 septembre (1), Evian, poste restante, Quinet revient, en vue du volume, sur un mot du second morceau : « J'ai toujours voulu vous demander grâce pour M. Guizot, que vous *souffletez* dans une note... Ce mot de *soufflet* est bien fort. S'il est encore temps de le changer, j'espère que vous y consentirez. L'idée n'en sera pas diminuée ». Chassin répond, le 1^{er} octobre : « Quoique vous me paraissiez être trop généreux, j'adoucirai.. Vaincu, j'ai eu tort de frapper si fort sur un vaincu ».

Mais ce que redoutait le plus Quinet, c'est de voir Chassin, dont il connaissait sans doute déjà par Michelet la pauvreté et les charges, se compromettre pour lui :

« N'oubliez pas, Monsieur et ami, dans quel pays et sous quelles menaces vous écrivez. Prenez garde à cette question religieuse. Il ne faudrait pas qu'il arrivât malheur à votre volume, et je ne me consolerais pas si votre dévouement devait donner prise contre vous. Pesez bien les mots ! Retenez ici votre cœur ! Songez que l'on serait heureux de trouver une occasion. Redoublez d'attention, quand il s'agira de ce que j'ai publié hors de France.

(1) *La Revue*, 1^{er} août 1904.

J'étais libre, et vous ne l'êtes pas. Le lecteur comprendra que vous ne pouvez tout dire. Vous marchez là sur des charbons ardents. Ne vous livrez pas à qui vous épie. La prudence, la réserve, la défensive seront là une preuve de force! »

Chassin était brave, mais il s'entendait aussi à tâter le terrain. Il pense qu'il est plus utile que jamais d'arborer franchement les idées anti-cléricales. Et puis, la polémique religieuse était pour le moment tolérée. L'affaire du petit Juif Mortara, paternellement enlevé à sa famille par le Saint-Père, afin d'être catéchisé et baptisé, faisait l'objet d'une bataille de plumes entre l'abbé Gabriel, champion de Pie IX, et le journaliste Guérault, directeur de *La Presse*. Chassin était venu à la rescousse, et sa lettre à Guérault avait été insérée. Il en envoya une seconde beaucoup plus hardie : celle-là ne passa point. Le brouillon en subsiste, dans ses *Papiers* (2).

Ainsi, « l'homme noir » (3) avait mis le holà. Si le gouvernement permettait d'attaquer l'Eglise, c'était tout juste assez pour qu'elle lui fût reconnaissante de sa haute protection (4).

La lettre de Quinet en date du 13 octobre (Evian, Savoie) a été publiée sans altérations notables dans les *Lettres d'exil* : il y manque toutefois le post-scriptum. Quinet se félicite de savoir que « le *Marnix* » soit entre les mains de son ami. « Grâce à la muraille de Chiue qui vous entoure, vous êtes peut-être le seul écrivain de France qui connaisse et possède cet ouvrage ». Il ne s'agit pas de l'histoire de Marnix de Sainte-Aldegonde, qui parut d'abord en série d'articles dans la *Revue des Deux-Mondes*, puis en volume, et dont le

(1) Même lettre du 25 septembre.

(2) La lettre à Quinet, du 24 octobre 1858, en contient un assez long extrait.

(3) On surnommait ainsi le délégué, très correct, du Barreau de la presse (min. de l'Intérieur) près les directeurs de journaux.

(4) Cette politique n'était pas nouvelle. Elle a longtemps survécu à l'Empire. Espérons qu'elle ne survivra pas à la séparation des Eglises et de l'Etat.

compte-rendu par Prévost-Paradol (1854), dans la *Revue de l'instruction publique*, attira pour la première fois l'attention de Quinet sur le jeune et brillant écrivain. C'est aux *Œuvres* de Marnix, dont il avait entrepris la réédition (1) qu'il fait allusion ici. La préface, publiée d'abord dans la *Libre recherche* (mai 1857) sous le titre « La Révolution religieuse au XIX^e siècle », avait soulevé en Belgique une violente tempête. En France, elle était pour ainsi dire inconnue : toutefois, la *Revue démocratique* de Fauvety l'avait taxée d'intolérance. Le thème de ces « libéraux démocrates » était toujours que « la liberté s'engageait à ne contrarier en rien », et même à « respecter la servitude ». En revanche, en Italie, un journal avait « relevé la question ». Quinet n'en indique pas le titre, il ajoute que Chassin ne pouvait le nommer et qu'il a cessé d'exister. Il s'agit du journal de Mazzini, « *Pensiero ed azione* ». Sans doute « l'excès du danger donne aux Italiens un sens pratique qui manque aux autres ». (Les patriotes italiens — l'événement l'a montré depuis — visaient surtout dans le pape le maître de Rome, et non pas le chef de la catholicité). A en juger par la polémique, les esprits auraient, en somme, fait bien peu de progrès. Mais il sait que « des esprits très fermes, espoir de l'avenir, qui étaient, il y a peu d'années, à mille lieues de la solution » anticatholique, « l'ont pleinement et ouvertement acceptée ».

Cette évolution, dirons-nous, fut bien moins le fait de raisonnements philosophiques, qu'un résultat de l'expérience de 1848. La jeune République, au 24 février, avait cru à la vieille Église (2), s'était confiée au clergé catholique, avait

(1) Quatre volumes (sur huit) avaient paru chez Von Meenen et A. Lacroix.

(2) Les salons ont imaginé, il est vrai, que les prêtres en étole et en surplis qui bénirent partout les arbres de la liberté avaient été réquisitionnés par la populace de « bandits et de femmes abjectes » qui procédaient à leur plantation (M^{me} de Boignes, *Mémoires*, t. IV, p. 426). Mais le texte et le ton des mandements épiscopaux ne permet pas de croire à une telle explication. L'Église escomptait à son profit le suffrage universel. Elle ne se montra pas plus accessible à la peur, en 1848, qu'à la Terreur en 1793. Elle est réaliste.

compté sur son appui, sur son loyalisme, sur ses sentiments populaires, évangéliques. Mais l'Église n'avait pas cru longtemps — si jamais elle y eut — à la République. L'un et l'autre *Credo* étaient apparus dès lors comme inconciliables. Toutefois, la plupart des républicains désabusés, allant d'un extrême à l'autre, affectent de mettre toutes les religions positives, catholicisme et sectes protestantes (du judaïsme il n'est pas question) sur le même plan, et de les confondre sous le même anathème politique, sous le même mépris. L'originalité de Quinet — d'ailleurs fils d'une mère protestante, et marié en secondes noces, dans un temple évangélique, avec une grecque orthodoxe — cette originalité consiste à établir une distinction tout au moins historique entre les formes religieuses compatibles avec la liberté, vraiment libératrices au moment où elles ont surgi, et le catholicisme romain, père du « droit divin » et de toutes les servitudes politiques et sociales.

Dans le post-scriptum (inédit), Quinet demande à Chassin de faire valoir l'*Histoire de mes idées* auprès de quelques journaux, et de lui envoyer ses articles (1) sur l'ouvrage de J. Ferrari, *Les Révolutions d'Italie*.

« Quant aux journaux, répond Chassin (2), j'y ai bien peu de pouvoir. J'y suis même naturellement en suspicion, depuis ma sortie du *Courrier de Paris*, la suppression de la *Revue de Paris*, etc. Je vois fort peu de journalistes puissants. Ceux dont je cultive l'amitié ont de la conscience, partant ne trouvent guère à écrire. J'ai lieu de croire que si l'on enterre ainsi vos œuvres, c'est moins *par ordre* que *par peur*. On tient beaucoup, voyez-vous, à ses cinq cents francs par mois; et parler d'un exilé provoque l'avertissement!..... Cependant, ne croyez pas *au désert*. Si les voix se taisent, les cœurs parlent. La jeunesse n'est peut être pas aussi inerte que vous le pourriez croire. Il s'y produit même, je vous l'assure, un mouvement anti-catholique très

(1) *Revue française*, 1, 10 sept., 1, 10 oct. 1858.

(2) Le 24 octobre.

sérieux. On s'en apercevra tôt ou tard, et vous vous réjouirez d'avoir plus que tout autre contribué à l'œuvre de réveil. »

En attendant, l'imprimeur, craignant de se voir enlever son brevet, a déjà, dès la troisième feuille du volume, arrêté l'auteur pour deux phrases à sacrifier. Mauvais augure ! Bientôt on lui renvoie comme ne pouvant passer toute la partie de son manuscrit, déjà cependant imprimé dans la *Libre Recherche* où il est question des ouvrages de Quinet interdits en France (1). — On lui a fait dire que les traités de 1815 ont cessé d'exister. « Bien au contraire, il les croit embellis (2) ». Bref, si l'on veut avoir aujourd'hui la véritable pensée de Chassin sur Quinet, il faut la demander à la *Libre recherche*, revue belge introuvable, et non au volume paru en 1859 chez Pagnerre (3). Voilà ce que, sous la législation du Deux-Décembre, au nom de l'Église encore plus que de l'État, la censure préventive faisait de la liberté de conscience et d'opinion !

Dans les limites que les circonstances lui imposaient, l'étude de Chassin n'en est pas moins remarquable, nourrie d'idées, pleine de vie et d'enthousiasme juvénile. Elle ne fut pas jugée froidement par le parti républicain. Car c'était plus qu'un livre, c'était un acte, que d'honorer un proscrit : « Oui, ces temps sont de glace et de silence, et l'indifférence est universelle. C'est justement à cause de cela qu'il est lâche de se taire et de rester immobile. Qui sait si en marchant nous ne montrerons pas le chemin à d'autres ? Qui sait si, en parlant, nul ne nous entendra ? A ses contemporains, à ses coreligionnaires, Edgar Quinet donne un grand exemple. Sans se bercer d'illusions décevantes, sans espérer de récompense immédiate, ni lointaine, simplement pour accomplir son devoir, il parle, il agit. Agissons comme lui, et parlons : rien ne se fait de rien, et les morts ne res-

(1) Lettre du 23 nov. 1858.

(2) Lettre du 25 janv. 1859.

(3) *Edgar Quinet, sa vie et son œuvre* : Paris (Pagnerre), 1859, in-18.

susciteront que si on les réveille. » Voilà les formules les plus hardies auxquelles un républicain était obligé de recourir, afin de ne pas trop exposer son éditeur, son imprimeur, son ouvrage. Pour des lecteurs avertis, sympathiques, l'intention et l'expression étaient claires. Quant aux autres, ces regrets sans espoir ne pouvaient guère secouer leur optimisme, ni troubler en eux la foi au régime, la soumission au fait accompli.

Après avoir passé l'été en Savoie, Quinet vint s'installer, le 28 oct. 1858, dans une maison meublée de la rive opposée, en Suisse, au petit village de Veytaux. Une maladie nerveuse de sa femme, qui se prolongea pendant six semaines, puis le goût de la solitude le fixèrent pour dix ans dans ce domicile ; il ne le quitta d'ailleurs en 1868 que pour une demeure voisine, plus saine et plus spacieuse. En 1859 (20 janvier), il écrivait encore à Chassin, qui désirait vivement faire enfin sa connaissance personnelle : « C'était une bonne espérance que celle de vous voir à Bruxelles. Je dois y renoncer au moins pour cet hiver. Ce lac nous retiendra assurément jusqu'au printemps (1). » Pendant douze ans, il ne s'en séparera guère que pour quelques séjours à Genève, et de rapides voyages en Suisse ou en Allemagne. C'est de Veytaux la plupart du temps, quelquefois de Genève que sont désormais datées les lettres de Quinet à Chassin.

Une des plus longues, des plus importantes, est celle du 14 février 1859, où il le remercie et lui fait compliment du livre qu'il lui a consacré. Certes, il est assez naturel à l'homme d'approuver et de louer le bien que l'on dit de lui, et Quinet s'acquitte de cet agréable devoir sans fausse modestie. Mais il serait injuste d'attribuer à la vanité d'auteur le ton de ces félicitations. Un penseur a le droit d'être heureux de tout ce qui répand ses idées ; un combattant, de tout ce qui l'anime et le fortifie dans la lutte :

(1) Veytaux, 20 janv. 1859.

« Enfin, cher excellent ami, le voilà ce beau livre si attendu ! Qu'il soit et demeure entre nous un indestructible lien. Il m'arrive, comme un grand écho de nos journées du collège de France. Quelque chose devait rester de ces heures de flamme où l'âme de tous se mettait à nu. Le témoin éloquent de ces temps, c'est votre ouvrage. Il en a conservé la vie, l'élan, l'espérance. En vous replaçant par le souvenir dans ces moments d'inspiration mutuelle, vous avez aisément trouvé le lien de toutes mes œuvres, vous êtes allé droit au nœud des choses, et elles se sont expliquées elles-mêmes. J'ose dire que vous avez été parfaitement vrai en niant ma prétendue obscurité. Le travail de toute ma vie a été de chercher la lumière. J'y ai aspiré sans relâche dans le fond et dans la forme. Cette clarté, sans laquelle les meilleures choses sont perdues, se montre tout entière dans votre ouvrage. Vous vous êtes attaché à la pensée qui circule dans des productions très diverses, et vous avez tout éclairé.

« Un des plus grands besoins de ma nature a été de conserver mon équilibre moral. Pour cela, quand j'étais enfoncé dans un travail, dans une lutte, dans une préoccupation violente et que l'on m'y croyait absorbé et perdu, je me jetais dans une œuvre d'une forme tout opposée, à une autre extrémité du monde intellectuel. Je retrouvais ainsi la paix de l'esprit et l'équilibre nécessaire. Jusqu'ici je n'ai parlé nulle part de cette disposition à laquelle je dois d'avoir pu traverser tant de secousses et d'ébranlements. Mais ce secret intérieur, vous l'avez deviné. Et que d'autres observations de ce genre n'aurais-je pas à faire sur tant de pages de votre livre où l'âme éclaire, commente, devine, explique ce que la critique littéraire seule n'aurait peut-être jamais aperçu. Laissez là, désormais, le mot *maître*. Vous avez, Dieu merci, bien gagné vos éperons. Que de détails je voudrais avoir sur votre vie, à mon tour ! Vous savez, hélas ! mon âge. Mais dites-moi le vôtre. Où êtes-vous né ? Étiez-vous au Collège de France ? Quand vous êtes-vous marié ? Et votre chère enfant, à laquelle j'envoie ma bénédiction, ne manquez pas aussi de m'en parler. Ma femme (qui va mieux) vous demande comme moi des détails. Votre livre et vos paroles la touchent autant que moi, et ils ont contribué aussi à la guérir.

« Un mot sur vos articles projetés pour la *Revue des Deux-Mondes*. Faites demander à M. Van Meenen le nouveau volume

de *Marnix* qui vient de paraître dans notre édition (*œuvres politiques et historiques*). M. Van Meenen vient de publier aussi le premier volume d'une histoire de la fondation de la *République des provinces unies* par l'américain Motley. En joignant ces divers ouvrages à ceux dont vous me parlez, vous auriez le texte d'un excellent travail sur la Révolution de Hollande. Buloz me demandait, il y a un an, un examen des nouveaux ouvrages sur l'époque de Philippe II. M. Juste a un volume que je ne connais pas, sous ce titre : le livre doit être faible. M. Henne, de Bruxelles, que je connais beaucoup, vient de publier un premier volume d'une histoire de Charles-Quint, d'après des manuscrits. Tout cela pourrait, ce me semble, vous fournir un terrain solide et facile. Revenons à notre livre. Veuillez, je vous prie, malgré l'embaras, m'envoyer les articles qui paraîtront. J'ai vu par hasard celui de M. Delord que je vous prie de remercier, si vous le voyez.

« Ne serait-il pas bon d'envoyer le livre à M. Deschanel, rue de Brabant, à Bruxelles, en le priant d'en parler dans l'*Indépendance* ? »

« Adieu, cher excellent ami, je vous aime comme vous devez être aimé. »

E. QUINET.

« Je crains un peu que M. Taxile Delord n'accable mes poèmes; et pourtant il est certain qu'il faut arriver à des conceptions d'ensemble. Je regrette beaucoup de ne vous avoir pas parlé de l'ouvrage en deux volumes que j'achève en ce moment (1). Ce sera certainement ma conception la plus étendue; je me fais l'effet d'un oiseau perdu dans une cathédrale. Mais l'ouvrage est essentiellement populaire ».

Le livre de Chassin a conservé sa valeur moins sans doute comme œuvre critique — l'enthousiasme y déborde trop — que comme signe des temps. Quant à la biographie de Quinet, si Chassin a pu utiliser l'*Histoire de mes idées*, l'on conçoit que son héros ne lui ait pas livré les souvenirs intimes, passionnels qu'il enveloppa lui-même de tant de nuages et d'ombre, dans *Merlin l'Enchanteur*. Mais tout lee-

(1) *Merlin l'Enchanteur*.

leur sera frappé de la pauvreté du récit biographique, pour toute la période de la seconde République. Signalant, en février 1870, l'écrit de Chassin à P. Véron, Quinet ajoute : « Les documents ont manqué à l'auteur pour 1848 (1) ».

Les documents ? Mais n'étaient-ils pas publics ? Pour les votes politiques, pour les discours, il y avait tout au moins à dépouiller *le Moniteur* : n'était-ce pas élémentaire ? Eh bien ! la chose était alors moins facile qu'on ne croit pour un travailleur isolé et dépourvu de ressources comme était Chassin. En voici une preuve curieuse.

En 1860, Madame Quinet se mit en tête, pour faire suite aux *Œuvres complètes* qui ne méritaient guère leur titre, de recueillir les discours épars de son mari, à la Constituante et à la Législative, elle pria Chassin de l'y aider. Or, voici sa réponse :

Ce 7 février 1860.

« Madame, ce n'est pas sans peine que j'ai pu remplir votre dernière commission. On ne communique point les journaux de 1848 à la Bibliothèque [impériale] et ce n'est qu'hier lundi que j'ai pu, dans un cabinet de lecture spécial, trouver dans un numéro déchiré du *Moniteur* du 1^{er} décembre 1848, le discours — par bonheur intact — prononcé par M. Quinet le 30 novembre, entre ceux de MM. Montalembert et Dupin l'aîné. La copie en a été immédiatement expédiée pour Bruxelles. »

Mais à défauts de documents — lesquels d'ailleurs n'auraient pas été introuvables en définitive, — il eût été facile à Quinet de renseigner son biographe. Celui-ci ne se fit point faute de l'interroger. Pendant que l'ouvrage était en cours, il n'en reçut pas d'autre réponse que la suivante :

« J'aurais aimé à vous parler des difficultés innombrables de ma situation en 1848. Elles se résument dans ce mot : *J'étais seul*. Tous ou presque tous voulaient se réconcilier avec le catholi-

(1) Lettres d'exil, t. IV, p. 192.

cisme. J'ai subi les conséquences des fautes que je n'ai pas commises. » (25 sept. 1858).

C'est seulement *lorsque l'ouvrage de Chassin fut en vente*, qu'Edgar Quinet devient un peu plus, — pas beaucoup plus — explicite :

« Quant à ma vie politique active, voici un mot qui explique bien des choses. Mes travaux antérieurs, littéraires, philosophiques, religieux m'y ont plus nuï que je ne puis dire. Si je n'eusse jamais rien fait, tout m'eût été incomparablement plus facile. Avec la disposition qu'ont les hommes de croire qu'un homme ne peut faire qu'une chose, on n'a pas voulu admettre que l'auteur d'Ahasverus et des Jésuites pût avoir les yeux ouverts sur d'autres objets. Faut-il un exemple ? Le voici.

« La veille du 2 décembre (retenez bien cette date) c'était un lundi. Je pris à part M. Émile de Girardin et je lui dis : Comment ne voyez-vous pas que le seul danger réel, immédiat, est à l'Élysée ? Monsieur de Girardin me répondit : Bonaparte ! bah ! Il n'a jamais été plus faible qu'en ce moment. Pendant ce dialogue arrive M. de Larochejaquelein. Je le prends de même à part. Je lui répète la même question ; il me fait la même réponse.

« Mais quoi ! Ils étaient des hommes politiques, clairvoyants ; moi je n'étais qu'un homme d'imagination (1). »

Il est certain que Chassin, en 1859, n'aurait pu insérer cette anecdote dans son ouvrage, même sans commentaire : l'éditeur aurait reculé. Quinet a dû penser que, du moment qu'on ne pouvait pas tout dire sur ces quatre années de son existence politique (fév. 1848, à déc. 1851), il était préférable de ne rien dire du tout. Au reste il n'a lui-même publié, ni laissé après lui aucun tableau d'ensemble de cette période critique de notre histoire. Sans doute il en a causé à sa femme, et le *Mémorial inédit*, souvent cité par elle dans *Edgar Quinet depuis l'exil*, conserve trace, ainsi que ce dernier écrit, des conversations de Bruxelles et de

(1) Post-scriptum de la lettre du 14 fév. 1859.

Veytaux. Mais enfin nous ne trouvons rien d'analogue aux souvenirs (apologétiques) de Louis Blanc, de Lamartine, aux considérations plus objectives de Tocqueville. Les raisons en paraissent assez simples. D'abord, le professeur du Collège de France n'avait pas joué, même à la tribune, un rôle de premier plan. Ensuite il n'avait pas eu à prendre d'autre responsabilité que celle de ses votes, et de son attitude décidée pour l'ordre légal en juin 1848, comme représentant et comme colonel. Les barricades avaient alors partagé en deux l'armée de la République. Pour la reconstituer un jour, c'étaient là des leçons à retenir, mais aussi des souvenirs à effacer, des brandons de discorde à éteindre. Enfin lorsqu'en Révolution on est seul, qu'on le sent, qu'on le dit : eût-on mille fois raison devant la Raison idéale, on a mille fois tort aux yeux des contemporains, puisque, soit prescience extraordinaire, soit hauteur de caractère, on se place au-dessus, et par conséquent en dehors des conditions de l'action politique. Après la commune défaite, il était en tout cas plus sage de rentrer dans le rang, et, pour ne pas condamner tout le monde, de n'incriminer personne.

Sans doute, cette interprétation du silence de Quinet ne ressort pas directement de ses lettres à Chassin : mais il est facile de la confirmer par d'autres passages de la correspondance. Le plus caractéristique est tiré d'une lettre à Charles Nauroy, ami intime de Chassin (1), lequel se proposait d'écrire une histoire de la seconde République : « Vous aurez sans doute bien pesé la principale difficulté de votre ouvrage. Elle consiste en ceci : Vous ferez la critique de la République de 1848 et vous aurez toute liberté pour cela. Mais, quant à la critique du Deux-Décembre, elle vous sera

(1) *Lettres d'exil*, t. III, p. 306. — Voici au reste, dans les *Lettres d'exil*, l'indication des principales allusions à la période de 1848-1851 : t. I, p. 22 (lettre des transportés de juin à Schœlcher), 51 (responsabilité du gouvernement provisoire), 142 (l'armée d'Algérie), 180 (la question du divorce), 286 (la peur européenne), 403 (la délivrance des nationalités); II, 86 (chaires du Collège de France), 116 (erreurs et calomnies sur son rôle); IV, 197 (*citée plus haut* : le manque de documents).

impossible. *Or le plus grand plaisir que vous puissiez faire au Deux-Décembre est de faire le procès aux hommes de 48.* Car le coup d'État apparaît alors comme le digne justicier qui exécute la sentence. Voilà l'écueil. Je vous le signale. » — Charles Nauroy ne donna pas suite à son projet. Si, en 1867, c'était là en effet l'écueil, au point de vue républicain, à plus forte raison, en 1859, le mystère et le silence s'imposaient, pour refaire l'unité du parti. La République y a-t-elle gagné? Peut-être. L'histoire, en tout cas, y a perdu de précieux témoignages. Contre le Deux-décembre, ce n'est pas aux événements, aux idées, aux hommes de 1848 qu'Edgar Quinet a demandé des armes, mais à l'histoire de l'absolutisme monarchique, de l'inquisition catholique, et de la Terreur révolutionnaire.

C'est en réponse à cette lettre du 14 février 1859 que Chassin, dans celle du 27, fit à son « maître », sur lui-même ces confidences et cette naïve confession dont nous avons cité par anticipation la plus grande partie, comme préambule naturel à cette étude. En voici le début :

« Cher maître,

Laissez-moi vous donner encore et toujours ce nom, car vous été bien réellement mon maître, mon initiateur, et j'aurai pour longtemps besoin de recourir, en disciple, à votre expérience, à votre science, à vos paternels conseils. Ce que je suis, ce que je vauz, à qui le dois-je, si ce n'est à vous et à votre frère intellectuel, M. Michelet? La flamme sacrée que je sens brûler en moi, c'est lui et vous qui l'avez allumée. Si donc je suis un jour quelque chose, si de l'enfant éveillé par vous à la vie de la Révolution sort un homme, un citoyen, vous pourrez dire : Celui-là est nôtre, c'est nous qui l'avons fait. Mais attendez encore avant que de me juger, avant que de vous réjouir de votre œuvre. Je commence. Comment continuerai-je? Comment finirai-je? »

Voici maintenant, après les détails biographiques cités plus haut, la fin de cette lettre, qui scella en quelque sorte l'amitié de Chassin et de Quinet :

« J'ai laissé courir ma plume. Pardonnez-moi d'avoir tant parlé de moi-même. J'ai abusé de votre amitié, d'une amitié dont je m'enorgueillis. Je suis heureux de l'accueil que vous avez fait à *notre* livre et je ne crains plus la critique, à présent que je sais que je vous ai compris. Vous avez lu le deuxième article de Delord? Il n'en a pas été fait d'autre important depuis. Les correspondances des départements ont dit quelques mots, que je n'ai pas pu lire, mais qui sont, m'assure-t-on, très favorables. L'éditeur s'en aperçoit. Je n'ai pas lu non plus les articles de l'étranger. Il y en a eu, me dit-on.

« Vous avez reçu *Manin et l'Italie*? J'ai lancé cette brochure (1), non pas contre Mazzini, mais contre tout ce qui aboutirait à la trahison de l'Italie. J'ai fait dire à Manin tout ce qu'il avait réellement dit, et j'ai réservé ce qui serait à dire, — en d'autres circonstances (2).

« M. Buloz m'a dit de faire le travail sur la Hollande. Je vais demander les livres dès demain.

« Veuillez agréer, cher maître, encore et à toujours, le respectueux hommage de ma fervente sympathie.

Charles-Louis CHASSIN.

« Ma fille, bénie par vous, croitra dans nos idées.

« Ma femme se joint à moi pour présenter ses respects à M^{me} Quinet.

« Votre dernière lettre m'est arrivée ouverte! »

Depuis l'attentat d'Orsini, et à la veille de la guerre d'Italie, le cabinet noir ne chômait pas.

II. MONIN.

(A suivre)

(1) Après la mort de Manin à Paris (22 septembre 1837), Chassin qui l'avait connu, avait été chargé par l'exécuteur testamentaire de dépouiller ses papiers. S'il n'en tira que cette brochure, c'est qu'ils lui furent ensuite retirés pour être confiés à Henri Martin, qui donna un intéressant volume sur le défenseur de Venise. Cf. *Lettres d'exil*, I, 369 (à Henri Martin).

(2) Les patriotes italiens avaient cru au Deux-Décembre. « Manin aussi s'était laissé abuser! C'est un bien grand malheur s'il ne trouve moyen de le réparer ». *Lettres d'exil*, I, 233 (à Michelet, 10 fév. 1836).

SUPPLÉMENT

A LA

CORRESPONDANCE DE MARAT

L'édition de la correspondance de Marat que nous avons publiée en 1908 (1) offrait quelques lacunes, que des recherches ultérieures nous permettent aujourd'hui de combler, au moins en partie. La plupart des lettres réunies dans ce supplément ont déjà été publiées, et c'est par oubli ou par erreur qu'elles n'ont pas pris place dans l'édition de 1908. Quelques-unes cependant sont directement tirées de collections particulières, et étaient restées inédites.

I

PREMIÈRE LETTRE AUX AUTEURS DE LA GAZETTE DE SANTÉ

(13 novembre 1777)

Dans son numéro du 16 octobre 1777, la *Gazette de Santé* publiait une lettre signée : *L'abbé Fillassier, membre de plusieurs Académies du Royaume*. L'auteur de cette lettre racontait une cure merveilleuse opérée par un médecin anglais. La marquise de l'Aubespine avait été atteinte, cinq ans auparavant, d'une pulmonie qui, en s'aggravant avec le

(1) *La Correspondance de Marat*, recueillie et annotée par CHARLES VELLAY. Paris, Fasquelle, 1908 ; in-18 de xxiii-291 pages.

temps, avait été définitivement jugée incurable. Abandonnée par tous les médecins, la malade était sur le point de succomber, quand l'intervention d'un dernier médecin la ramena, en quelques semaines, à la santé. L'abbé Filassier ajoutait : « Pénétrée de reconnaissance pour le Médecin qui l'a ramenée de si loin, c'est par son ordre que j'ai l'honneur de vous écrire, et elle joint ses instances aux miennes pour vous engager, MM., à faire connoître une cure aussi surprenante. »

La *Gazette de Santé* faisait suivre la publication de cette lettre de l'invitation suivante : « Nous invitons beaucoup le Médecin qui a fait une si belle cure, à vouloir bien nous communiquer sa méthode : nous serons très empressés à lui rendre toute la justice qu'il mérite. C'est d'ailleurs un service à rendre à l'humanité que de lui faire connaître tous les moyens de guérison, pour les maladies surtout réputées incurables, telle que la pulmonie. »

Le médecin « anglais » qui venait de guérir la marquise de l'Aubespine n'était autre que Marat, récemment arrivé d'Angleterre en France, et déjà attaché, en qualité de médecin des Gardes-du-Corps, à la maison du Comte d'Artois.

Il répondit à l'invitation de la *Gazette de Santé* par la lettre suivante, que ce journal publia dans son numéro du jeudi 13 novembre 1777, pp. 189-190 :

Lettre de M. Marat, Docteur en Médecine, au sujet de la méthode employée pour la guérison de la maladie de Madame la Marquise de l'Aubespine.

Le but que vous vous proposez, MM., est si noble, qu'il faudroit manquer de tout sentiment d'humanité, pour refuser d'y concourir. Je me rends donc avec plaisir à l'invitation que vous m'avez faite, de vous communiquer la méthode que j'emploie pour guérir la *pulmonie*. Mais, MM., comme la pulmonie vient de tant de causes différentes, que ses symptômes sont si souvent opposés, et qu'elle est presque toujours compliquée, vous sentez mieux que moi, qu'une même méthode pour tous les cas ne sau-

roit réussir; il faut donc la varier suivant les indications; et c'est au soin que j'ai d'approprier les remèdes à l'état du malade, que je dois mon succès dans le traitement de cette cruelle maladie. Permettez-moi donc, MM., de déposer dans votre feuille périodique l'exposition des différentes cures en ce genre que j'ai faites; c'est le meilleur moyen de vous mettre à même de juger de mes principes.

Je commence par celle de Madame la Marquise de l'Aubepine, détaillée dans votre Gazette du 16 Octobre dernier n° 421, et je n'ajouterai à l'historique de la maladie, qu'une suppression de menstrues depuis six mois.

Lorsque Madame de l'Aubepine eut recours à mes soins, sa toux étoit convulsive, continuelle et accompagnée d'ardeurs, de déchiremens de poitrine. Pour dissiper l'inflammation, j'employai l'émulsion d'amandes douces avec le sel de nitre; car l'extrême débilité de la malade ne me permettoit pas de songer à la saignée.

Dès que l'inflammation eut cédé, ce qui fut assez prompt, j'examinai les crachats que je trouvai *très-purulens*. Agités dans de l'eau, le pus s'en séparoit, et se précipitoit au fond du vase; quant aux mucosités qui surnageoient, elles étoient extrêmement visqueuses.

Les déchiremens de poitrine ne se faisoient déjà plus sentir, mais l'oppression continuoit à être excessive; je jugeai donc qu'elle tenoit uniquement à la viscosité du mucus dont le poumon étoit farci, et je mis la malade à l'usage d'une eau minérale factice, qui tenoit lieu des eaux acidules de Harrowgate. L'effet répondit à mon attente; bientôt l'expectoration devint facile, la toux diminua, et la fièvre s'éteignit.

Je fis continuer cette eau encore quelque tems, et je purgeai plusieurs fois la malade avec le sel poliereste. Par son action, la lymphe acquit de la fluidité, tous les organes engorgés se désobstruèrent, et le flux périodique se rétablit.

A l'eau minérale, je substituai l'infusion théiforme de fenouil de Florence. J'y joignis l'usage interne de l'extrait de quinquina, et les fumigations balsamiques; d'abord celles de mille-feuille, ensuite celles de mille-pertuis, puis celles de mélisse, enfin celles de baume de Tolu.

L'expectoration avoit cessé d'être considérable; elle cessa d'être purulente, et les forces ne tardèrent pas à revenir.

Enfin je fis prendre à la malade (chaque matin à jeun) cinquante gouttes d'essence d'ambre gris dans une tasse de lait de vache; ce qui fut suffisant pour compléter la cure; la toux, l'oppression et l'expectoration cessèrent, et la malade reprit son embonpoint, sa fraîcheur, sa gaieté. Aujourd'hui la santé de Madame de l'Aubépine est si bien affermie, qu'il n'est pas même besoin de régime.

Sous peu, MM., j'aurai l'honneur de vous faire part de la manière dont je viens de guérir l'ulcère au poumon, avec plusieurs adhérences.

Signé, MARAT, Doct. en Médecine et Médecin des Gardes du Corps de Mgr. le Comte d'Artois.

A la suite de cette lettre, la *Gazette de Santé* ajoutait : « Nous recevrons avec plaisir les nouvelles observations que M. Marat nous promet, et nous serons très empressés à rendre hommage à ses talens; nous lui demanderons en même tems la permission de faire quelques réflexions sur la maladie de Madame la Marquise de l'Aubépine. Si quelqu'un se dispoit à en faire, nous le prions de nous les communiquer promptement; elles auront la préférence sur les nôtres, ou les précéderont, supposé qu'elles ne soient pas les mêmes. La guérison de Madame la Marquise de l'Aubépine a fait beaucoup de bruit dans Paris; le cas exposé nous paroît un très-beau sujet à traiter et à développer; nous invitons les Maîtres de l'Art à y faire quelque attention. »

II

DEUXIÈME LETTRE AUX AUTEURS DE LA GAZETTE DE SANTÉ

(20 novembre 1777)

Dans son numéro du jeudi 13 novembre 1777, la *Gazette de Santé* avait inséré une communication anonyme, dont l'auteur, après avoir décrit le cas d'un jeune homme qui avait été menacé de perdre de vue à la suite de l'usage

imprudent du sublimé-corrosif, demandait « quel changement le mercure peut avoir produit dans l'organe de la vue, et par quel moyen on doit remédier à cette affection. » C'est pour répondre à cette question que Marat écrivit à la *Gazette de Santé* cette lettre, qui fut publiée dans le supplément au numéro 47 (jeudi 20 novembre), pp. 197-198 :

Lettre de M. Marat aux auteurs de la Gazette de Santé, en réponse à la question proposée dans le n° 46.

Parmi les différentes maladies de l'œil, il en est une peu connue (1) encore, et toujours confondue avec la goutte seréine. Telle est, MM., celle qui se trouve décrite dans votre Gazette du 13 de ce mois.

Voici ses marques caractéristiques. On sent au fond de l'orbite, démangeaison, tension, chaleur; les mouvemens du globe sont pénibles; à l'attouchement de la cornée, on éprouve une sensation douloureuse, et l'on ne distingue plus les objets qu'à une distance déterminée, même fort imparfaitement.

Cette singulière maladie, à laquelle on ne connoît point encore de nom, est toujours la suite funeste du mercure mal administré.

Donné en forme saline, comme la panacée, le calomelas, le sublimé-corrosif, etc., s'il n'est évacué promptement par les premières voyes, il passe dans la masse du sang et s'unit au mucus, celle de nos humeurs avec laquelle il a le plus d'affinité (2); ensuite il est porté aux glandes, ses organes excrétoires.

Avant qu'il soit uni au mucus, ses particules viennent-elles à s'engager dans quelque vaisseau capillaire, elles l'irritent, le fronceent. Son calibre étant diminué, la lymphe n'y a plus un libre cours; mais comme elle continue d'y affluer, le vaisseau se distend à l'excès au-dessus de l'endroit qui fait bride; ce vaisseau

(1) J'ai été le premier à la faire connoître, comme le prouve la dissertation que je publiai à Londres, il y a quelques années, sous le titre de *An Enquiry into the nature, cause and cure of singular disease of the Eyes, hitherto unknoun yest common, produced by the use of certain mercurial preparations.* Chez Williams dans le Fleet Street. (*Note de Marat*)

(2) On juge de cette affinité par la célérité avec laquelle le mercure s'unit aux mucosités à l'aide de la trituration, tandis qu'il s'unit toujours difficilement aux autres humeurs animales, et qu'il ne contracte même aucune union avec quelques-unes. (*Note de Marat*)

distendu comprime ceux qui l'environnent; ceux-ci en compriment d'autres à leur tour; et bientôt tout l'organe est engorgé.

Quand cet organe est tissu de vaisseaux sanguins et de ramifications nerveuses, l'engorgement est toujours accompagné d'inflammation.

D'après cela, MM., il est aisé de comprendre que le mercure, préparé de la sorte, peut déranger le jeu de l'économie animale de bien des manières; mais je me borne à son action sur l'organe de la vue, et je vais essayer d'éclaircir les phénomènes dont on a demandé la raison.

Des sels mercuriels, portés dans les vaisseaux capillaires des muscles de l'œil, les irritent nécessairement; cette irritation est bientôt suivie de contraction et d'engorgement; de-là la tension, la rigidité, la chaleur, la douleur obtuse qu'on ressent aux yeux dans la maladie qui fait le sujet de cet article.

Les rayons de lumière que les objets envoient à l'œil ne forment d'image distincte, qu'autant qu'ils ont leur foyer sur la choroïde; ce qui suppose une certaine distance entre cette membrane et le cristallin, distance toujours proportionnelle à l'éloignement des objets.

Moins refrangés, réfléchis de près que de loin, les rayons se réunissent plus tard. Pour voir à différente distance, il faut donc que la choroïde s'approche ou s'éloigne du cristallin; c'est-à-dire que les dimensions de l'œil changent. Or, ce changement ne peut s'effectuer qu'à l'aide du mouvement musculaire, soumis à la volonté.

En fixant des objets éloignés, l'œil est retiré vers le fond de l'orbite par la contraction de ses muscles droits: ce qui rapproche la choroïde du cristallin.

En fixant des objets voisins, l'œil comprimé par ses muscles obliques s'allonge selon son axe et semble s'avancer hors de l'orbite: ce qui éloigne la choroïde du cristallin.

Lors donc que ces muscles se trouvent tuméfiés, leurs mouvements deviennent pénibles, ou plutôt l'organe entier est dans une espèce de rigidité. Ainsi l'œil conservant les dimensions qu'il a naturellement dans l'état de repos, ne peut plus distinguer les objets que dans l'éloignement où les rayons qu'ils réfléchissent ont leur foyer sur la choroïde. Voilà pourquoi dans cette maladie on ne voit pas à toute distance.

Mais comme il arrive souvent que les muscles de l'œil ne sont pas également engorgés, et souvent aussi que les glandes qui tapissent le fond de l'orbite participent à cet engorgement ; le globe plus ou moins comprimé dans une partie que dans l'autre, ne forme plus une circonférence régulière. Ainsi les points du fond de l'œil n'étant pas tous à égale distance du cristallin, une partie seule des rayons qui tombent sur la choroïde y a son foyer. L'image est donc tronquée. Voilà pourquoi dans cette maladie on ne voit qu'imparfaitement un objet, même à une distance déterminée.

Pour découvrir les causes des défauts de la vision, vous sentez, MM., combien il importe de réunir la connoissance de l'optique à celle de la physiologie ; mais depuis que le traitement des maladies des yeux est devenu une branche particulière de l'art de guérir, il est quelquefois abandonné à des Opérateurs qui, souvent sans connoissance des fonctions des différentes parties de l'œil, ignorent même jusqu'à la structure de cet organe admirable.

Après avoir développé la nature de cette singulière affection de l'organe de la vue, je devrois, MM., traiter des moyens de guérison ; mais le tems me manque, et il faut remettre cette tâche au premier moment de loisir dont je pourrai disposer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MARAT,

Docteur en médecine, et médecin des Gardes du
Corps de Mgr. le Comte d'Artois. (1)

III

TROISIÈME LETTRE AUX AUTEURS DE LA GAZETTE DE SANTÉ

(4 décembre 1777)

Cette lettre est le complément de la précédente. Elle est

(1) Cette lettre de Marat, ainsi que celle qui lui fait suite, et qu'on trouvera ci-après, à la date du 4 décembre, nous a été signalée par un érudit lyonnais, M. H. Duval, qui lui-même l'avait connue, non par la *Gazette de Santé*, mais par une collection italienne, *Raccolta di Opuscoli Fisico-medici* (tome XX, Florence, 1778, pp. 326-336), où ces deux lettres ont été reproduites en traduc-

publiée dans la *Gazette de Santé* du jeudi 4 décembre 1777, pp. 204-205 :

Aux Auteurs de la Gazette de Santé

Je m'empresse, MM., de vous envoyer le traitement de la singulière affection de l'organe de la vue, décrite dans le n° 46 de votre feuille périodique.

Comme jusqu'à présent cette maladie a été confondue avec la goutte sereine, on ne l'a point traitée différemment. Cautères, salivation, purgatifs, vomitifs, ont été essayés tour à tour : remèdes uniquement propres à empirer le mal. Pour peu que l'on connoisse les loix de l'économie animale, on sentira que les indications curatives se réduisent à trois : relâcher les parties affectées, les désobstruer, leur rendre du ressort.

Afin de remplir la première indication, le malade doit observer un régime sévère. Ainsi point de chocolat, de café, de vin, de liqueurs, de mets de hant goût ; il doit aussi éviter le froid, l'exercice forcé, les passions violentes. Sa nourriture sera des herbes potagères bouillies et de la volaille rôtie ; sa boisson, une infusion théiforme des sommités de mille-feuille.

Ce régime fixé, le malade commencera sa cure par une petite saignée au pied, que l'on répètera de huit en huit jours. Dans l'intervalle, il prendra chaque matin, à jeun, quelques dragmes de pulpe de casse délayée dans de l'eau. Lorsque les liqueurs auront acquis de la fluidité, il portera sur les temples (*sic*) un topique émollient, et recevra des fumigations antispasmodiques, à l'aide d'un instrument propre à diriger leur action sur les yeux.

Par ce moyen, l'irritation des muscles de l'œil s'affaiblira, l'engorgement diminuera, et la vision commencera à se rétablir. Alors on aura recours à l'électrisation ; mais l'on se bornera à tirer matin et soir quelques étincelles des angles de l'œil ; le malade portera à la région temporale un petit emplâtre de gomme tacamahaca, et ajoutera à chaque verre d'infusion de mille-feuille deux grains de sel de nitre. Ces remèdes, propres à désobstruer les parties affectées, rempliront la seconde indication.

tion italienne. M. le directeur de la Bibliothèque nationale centrale de Florence a eu l'extrême obligeance de faire copier ces deux documents pour notre collaborateur M. H. Duval, et celui-ci, à son tour, a bien voulu nous les communiquer.

Lorsque la vision est rétablie dans son premier état, reste une débilité de vue, à laquelle on remédie par de fréquentes lotions d'eau fraîche.

On ne doit rien changer au régime alimentaire qu'à la fin de la cure ; tems auquel le malade peut user de vin rouge et de mets légèrement aromatisés. Telle est, MM., la méthode que j'ai toujours employée avec succès pour guérir cette maladie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MARAT,

Doct. en Médecine, et Médecin des Gardes du
Corps de Mgr. le Comte d'Artois.

IV

QUATRIÈME LETTRE AUX AUTEURS DE LA GAZETTE DE SANTÉ

(11 décembre 1777)

La controverse que la *Gazette de Santé* avait ouverte sur le cas de la marquise de l'Aubespine amena un médecin, du nom de Levi, à formuler des doutes, non sur la guérison, mais sur la nature de la maladie. Dans une lettre insérée dans la *Gazette de Santé* du 27 novembre, il disait : « Je ne nie point que Madame de l'Aubepine n'ait été pulmonique, puisqu'on l'assure ; mais je voudrois voir, dans la description de sa maladie, les vrais caractères d'une phtisie pulmonaire, et je ne les trouve point. » Le D^r Levi, après avoir développé ses objections, concluait que « la maladie de Madame de l'Aubepine, bien loin d'avoir été une pulmonie, n'étoit autre chose qu'une affection nerveuse... »

Le marquis de l'Aubespine répondit lui-même, par une lettre que la *Gazette de Santé* publia dans son numéro du 4 décembre : « Ce n'est pas mon dessein, écrit-il, d'entrer ici dans aucune discussion, mais je croirois manquer à l'honneur et à la justice que je dois à M. Marat, si je ne lui rendois pas publiquement ce témoignage : que, depuis cinq ans, Madame de l'Aubespine a été traitée comme poitrinaire par

tous les médecins qui l'ont vue, et *qu'un des plus célèbres médecins de la Faculté de Paris* m'a déclaré quelques jours avant que M. Marat fût appelé, *que Madame de l'Aubespine crachait le pus et qu'elle étoit sans ressource.* »

Dans le même numéro du 4 décembre, la *Gazette de Santé* publiait une lettre d'un médecin de Poitiers, nommé Côme, ancien chirurgien dans les hôpitaux des armées du Roi. Dans cette lettre, datée du 28 octobre, ce médecin affirmait être, lui aussi, en possession d'un remède décisif contre les maladies de poitrine. Après avoir cité les noms de quelques-uns des malades qu'il avait traités, il offrait de faire des expériences publiques, et il ajoutait : « Pour donner la preuve complète de ce que j'avance, il conviendrait qu'il y eût plusieurs personnes à traiter ainsi attaquées de la poitrine. La dose des remèdes dont je me sers varie suivant l'âge et le tempérament des malades ; et il ne faut qu'un mois pour traiter même les plus abandonnés. Si vous avez la complaisance de publier cette lettre, il ne faudra pas longtemps pour trouver des personnes attaquées de quelque maladie de poitrine, qui me procureront la facilité d'aller les traiter sous vos yeux, à Paris, où je me rendrai à vos ordres. »

C'est pour répondre à la fois à la lettre de M. Levi et à celle de M. Côme, que Marat adressa encore à la *Gazette de Santé* une nouvelle lettre, que le journal publia dans son numéro du jeudi 11 décembre (pp. 208-209), mais en l'accompagnant de notes peu bienveillantes.

Lettre de M. MARAT, aux Auteurs de la Gazette de Santé

Lorsque Madame la Marquise de l'Aubespine eût recours à mes soins, je n'aurois pas imaginé, MM., qu'on mettroit un jour en question, si elle étoit véritablement pulmonique, moins encore que des gens de l'Art se travailleroient à insinuer au public qu'elle ne l'étoit point. Les symptômes étoient si marqués qu'il eût fallu s'aveugler, pour méconnoître la maladie ; mais eussai-je en besoin d'autorités pour fixer mon jugement, la décision de

tant de membres (1) de votre Corps m'auroit paru plus que suffisante pour fixer mes doutes.

Vous n'aviez vous-mêmes aucun doute là-dessus, MM., lorsque vous insérâtes dans votre Gazette l'exposé succinct de l'état de la malade que M. l'abbé Filassier vous avoit communiqué; puis-que vous m'invitâtes (2) sur le champ de vous faire part du traitement que j'avois suivi pour obtenir une cure aussi difficile. Et vous conviendrez, MM., que c'est vous y prendre un peu tard (3), que de revenir aujourd'hui sur vos pas, comme vous l'avez fait, en publiant dans votre Gazette la discussion de M. Levi.

Je ne dira pas à M. Levi *ce que l'on doit penser de notre doctrine lorsqu'on fait attention à l'abus qu'on fait tous les jours des termes* INFLAMMATION, PULMONIE, PUS, EXPECTORATION PURULENTE, etc., termes que je crois entendre tout aussi bien que lui; mais je lui dirai qu'il ne devoit pas ignorer, que quand on a des doutes, on cherche des éclaircissemens, et que l'on ne commence point par prononcer *décisivement* (4) sur ce que l'on ne sait pas.

Prouver qu'un autre a tort n'est pas prouver qu'on a raison soi-même. J'ai avancé publiquement dans votre Gazette, MM., que Madame de l'Aubespine étoit attaquée de pulmonie, je dois au public la preuve de cette vérité. Mais comment constater la

(1) Nous ne voyons pas qu'il soit question de tant de membres de notre Corps. La lettre de M. l'abbé Filassier ne fait mention que de trois médecins, dont l'un a ordonné l'application du garou [il peut se faire que celui-ci ne soit pas de notre Corps], d'un autre qui a ordonné un régime composé de poissons, de farineux, etc., nous ignorons qui il est, et d'un troisième qui est l'auteur de cette lettre, et qui n'est pas de notre Corps. (*Note de la Gazette de Santé*)

(2) Cette invitation de notre part n'étoit pas une preuve de notre conviction sur le genre de la maladie; l'expérience nous apprend tous les jours à douter des choses qu'on nous donne même pour les plus certaines; et si nous avions l'honneur d'être connus de M. Marat, il se convaincroit qu'il n'y a peut-être personne qui doute plus que nous. Nous n'avions d'autre intention alors que celle de connoître la vérité et de servir le public. (*Note de la Gazette de Santé*)

(3) Ce n'est jamais trop tard, lorsqu'il s'agit de découvrir la vérité, qu'on a souvent tant de peine à connoître. (*Note de la Gazette de Santé*)

(4) S'il est des gens qui prononcent décisivement sur des choses qu'ils ne savent pas, il en est d'autres qui affirment peut-être trop légèrement sur ce qui n'est pas bien prouvé. (*Note de la Gazette de Santé*)

nature d'une maladie? Par l'exposé des symptômes. Or, depuis cinq ans, Madame de l'Aubespine étoit affectée de la poitrine. Lorsque je l'entrepris; à une toux sèche, convulsive (1) et continue, se joignoient oppression excessive; fièvre lente qui redou- bloit le soir: chaleur aride à la paume des mains et à la plante des pieds; sueurs abondantes, au point de mouiller cinq à six chemises la nuit, et trois ou quatre le jour; envies de vomir très fréquentes et vomissement après chaque repas; voix toujours grêle, souvent rauque, et quelquefois éteinte; crachats fétides très abondans, troublant la limpidité de l'eau où on les agitoit, composés de mucosités, d'une couleur jaune brune, qui surna- geoient sous la forme de flocons, et d'une matière cendré épais- sie, mais sans adhésion, ne filant du tout point et se précipitant au fond du vase, c'est-à-dire, de vrai pus (2). A tout cela, ajoutez une suppression du flux périodique, une prodigieuse débilité, et une maigreur si extrême, qu'à la fleur de son âge, Madame de l'Aubespine avoit l'air de la décrépitude. Voilà des faits, MM., qui peuvent être attestés par la famille entière de la malade, et cent autres personnes de distinction. Or, si tout cela ne suffit pas pour caractériser une vraie pulmonie, je ne sais ce qu'on demande de plus.

J'avois dessein, MM., de continuer à vous faire part du trai- tement que j'ai suivi pour faire la cure de plusieurs *pulmoniques abandonnés*, comme vous m'invitâtes il y a peu; mais cela devien- droit parfaitement inutile, puisqu'il existe un nouvel Esculape

(1) Une toux convulsive, c'est-à-dire une toux violente, n'est pas ordinai- rement un symptôme de la pulmonie; il y a plus, c'est que cette toux d'irri- tation est souvent une preuve que ce n'est point la pulmonie, suivant la remarque de Morton. (*Note de la Gazette de Santé*.)

(2) Ce n'est que depuis les observations de M. Levi qu'il est question de *fièvre lente qui redoubloit le soir, de la chaleur de la paume des mains, des sueurs abondantes, des envies de vomir et des vomissemens fréquens après chaque repas, de la voix grêle et rauque qui s'éteignoit, des crachats fétides, et qui troubloient la limpidité de l'eau*. Il est étonnant qu'on n'en ait pas fait mention plutôt. Il y a lieu d'être surpris encore que dans la description d'une pulmonie qui a duré 3 ans, on n'ait point observé un symptôme assez ordinaire, qui est la difficulté de se tenir couché sur un des côtés de la poi- trine. L'état de la langue auroit pu fournir encore un indice pour le dia- gnostic. Du reste, tout le monde s'accorde à dire que cette maladie a existé sans crachement de sang. (*Note de la Gazette de Santé*.)

devant qui j'avoue que je ne suis rien (1). Son nom est M. Côme, ancien Chirurgien dans les Hôpitaux des Armées du Roi, et de plus résidant à Poitiers.

Du fond de sa Province, il vous annonce, MM., un traitement de la pulmonie, le plus facile et le plus agréable, dont il est en possession depuis vingt-cinq ans, et qu'il se détermine enfin à vous communiquer aujourd'hui. C'est à lui sans doute, qu'il appartient de montrer qu'il exerce l'art de guérir d'une manière honnête, et selon les bons principes que l'Art nous prescrit. Il ne se sert que de simples, que tous les malades ont pris avec plaisir et même sans répugnance. La dose des remèdes varie selon l'âge et le tempérament des malades, et il ne lui faut qu'un mois, pour traiter, même les plus abandonnés.

A tant d'habileté est réuni le désintéressement le plus noble. Pour vous rendre témoins de ses prodiges, il n'attend, MM., que de trouver des personnes attaquées de quelque maladie de poitrine, qui lui procurent la facilité de se rendre à Paris.

Comme il n'est rien de si aisé, j'imagine qu'il est sur son départ. Ainsi il ne me reste qu'à lui souhaiter un bon voyage.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MARAT,

doct. en Méd. et Médecin des Gardes du Corps de Mgr le Comte d'Artois. (2)

La *Gazette de Santé* publia encore, dans son numéro du 1^{er} janvier 1778, un article qui se rattache à la discussion de la guérison de la marquise de l'Aubespine. Cet article est intitulé : *Analyse chimique de l'eau anti-pulmonique de M. Marat, par M. l'abbé Tessier, docteur-régent de la Faculté de Médecine et de la Société royale, etc...* L'abbé Tessier raconte qu'un confrère, M. Bernard, lui envoya

(1) M. Marat a trop de modestie. Nous devons supposer dans M. Côme les mêmes intentions que chez lui. Cette concurrence d'ailleurs ne doit point l'effaroucher. Vraisemblablement ils ne seront que deux à promettre la guérison des *pulmoniques abandonnés* ; mais que M. Marat se console ; il sera toujours glorieux pour lui d'avoir fait une très belle cure. *Note de la Gazette de Santé*.

(2) En insérant cette lettre, la *Gazette de Santé* en avait écourté la dernière partie. Sur la réclamation du marquis de l'Aubespine et de Marat, la *Gazette* la rétablit dans son numéro du jeudi, 18 décembre, p. 213.

une demi-bouteille de l'*Eau minérale factice de M. Marat* pour l'examiner par les moyens chimiques. Ne voulant pas se fier à ses propres lumières, l'abbé Tessier a convoqué trois autres de ses confrères pour procéder avec lui à cet examen. Après de longs détails techniques, les experts concluent que cette eau est « de l'eau de chaux, qui a été précédemment précipitée par une petite quantité d'alkali fixe. » Pour fortifier leur conclusion, ils ont cherché à faire une eau semblable, et ils y sont parvenus.

Deux échos, dans le numéro du 8 janvier de la *Gazette de Santé*, terminent cette affaire. Dans l'un, un médecin de Saint-Sébastien-en-Espagne, M. Hiriart, discute les symptômes de la phtisie, et assure qu'on peut souvent se tromper. Dans l'autre, les rédacteurs de la *Gazette de Santé* rappellent que l'eau de chaux a été à plusieurs reprises recommandée dans divers cas.

V

LETTRE A...

(2 décembre 1779)

Cette lettre, dont nous ignorons le destinataire, accompagnait l'envoi d'un exemplaire des *Découvertes de Marat sur le feu, l'électricité et la lumière*, ouvrage paru en cette même année 1779. L'original de cette lettre, qui est vraisemblablement inédite, fait partie de la collection de M. Henry Bourdin, à Londres. Son possesseur a bien voulu nous en communiquer une reproduction photographique.

Paris, ce 2 décembre 1779.

Monsieur le Comte,

Je vous fais hommage de ce petit traité que je vous prie d'agréer en considération de mes sentimens très respectueux et

en témoignage de ma reconnoissance pour les services que vous m'avez rendu en me communiquant vos précieux documens (1). Daignez donc en agréer aussi mes remerciemens bien sincères et être assuré que je suis, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

MARAT,

Médecin des Gardes du Corps de Mgr le Comte d'Artois.

CHARLES VELLAY.

(A suivre)

(1. Cette phrase pourrait faire supposer que le destinataire de la lettre est le comte de Maillebois.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Vergniaud et le curé de Meynac en 1791

Les deux lettres que nous publions ici (1) n'ont pas besoin de longs commentaires, car elles contiennent elles-mêmes tous les détails des faits. L'abbé Pradine, après avoir accepté le poste de curé constitutionnel de Meynac (2), était revenu sur sa décision, sans doute sous la pression de ses collègues réfractaires, et avait adressé sa démission à Vergniaud, qui avait présidé aux élections des curés constitutionnels. Vergniaud lui répondit par la lettre suivante :

Monsieur,

L'assemblée électorale s'est dissoute depuis longtemps. Elle s'est séparée dans la ferme persuasion que vous iriez remplir à Meynac les fonctions pastorales. Maintenant, je suis sans qualité, sans caractère, pour recevoir votre démission. Comme citoyen, je prendrai, cependant, la liberté de vous faire quelques observations. Il résulteroit de votre démission tardive que vous auriez empêché l'assemblée électorale de nommer un curé constitutionnel à la paroisse de Meynac et que par là, vous auriez exposé cette paroisse ou à manquer de pasteur, ou bien à en conserver un qui, réfractaire aux loix nationales, pourroit fomenter le trouble, la discorde, et la haine de cette Constitution à laquelle vous êtes dévoué. J'ajouterai, Monsieur, que s'il est beau d'avoir de la modestie, il est louable aussi et quelque fois nécessaire de la faire céder aux mouvemens d'un beau zèle; que dans des tems difficiles, c'est une véritable défection que de refuser de combattre sous prétexte qu'on manque de force; enfin que dans des cir-

(1) Les originaux autographes de ces deux lettres nous appartiennent.

(2) Meynac fait aujourd'hui partie de la commune de Camblanes-et-Meynac, canton de Créon, à 11 kilomètres de Bordeaux.

constances pareilles à celles où nous sommes, le premier devoir d'un bon citoyen est de se rendre sans hésiter, et de se tenir inviolablement au poste qui lui est assigné par la patrie. Pardonnez la franchise de ce langage. Les patriotes se doivent une communication sans réserve des idées qu'ils croient utiles à la cause commune et vous ne verrez que l'intention de la servir dans celles que je viens de vous présenter. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et ob^t serviteur.

VERGNIAUD.

Bords ce 5 mai 1791. (1)

En transmettant à l'abbé Pradine la lettre de Vergniaud, le procureur-syndic du district, Duranthon, l'accompagnait de cette autre lettre :

Je viens de recevoir, Monsieur, des mains de Monsieur Vergniaud, une lettre que vous lui avés éci ite, dans laquelle vous déclarés vous démettre de la cure de Meynac; il m'a remis en même temps sa réponse, qu'il m'a prié de vous faire passer. Je me doute qu'il vous aura fait quelques observations sur le parti auquel vous paroissés vouloir vous déterminer, et venant après lui, je devois n'avoir rien à vous dire. Vous me permettrés cependant de vous communiquer ce que je pense sur la démarche que vous vous proposés de faire. Il est bien tard, Monsieur, pour se dédire. Vous déclarérés en vain que le fardeau qu'on vous impose, est audessus de vos forces, on ne vous croira pas. Ceux qui vous connoissent et qui vous rendent justice, sentiront combien cette excuse est frivole; cette preuve même de délicatesse et de modestie ne produira d'autre effet sur l'esprit des bons citoyens, que de vous rendre à leurs yeux plus digne encore de la place qui vous a été confiée.

Je ne doute pas qu'après avoir rélléchi mûrement sur ce que vous devés à l'honneur, à la religion, à la patrie, vous ne cédies aux vœux de vos concitoyens, à celui de la paroisse de Meynac, qui réclame les secours du pasteur vertueux que l'assemblée électorale lui a donné.

Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le procureur syndic du district,

DURANTHON.

Bords, 6 mai 1791.

Dans cet incident de peu d'importance se trouvaient associés deux noms qui, quelques mois plus tard, allaient apparaître au premier plan de la scène révolutionnaire. Vergniaud allait

(1) L'adresse porte : *A Monsieur, Monsieur Pradine, curé de Meynac, a Bords.*

quitter Bordeaux pour l'Assemblée législative, et Duranthon allait, le 13 avril suivant, succéder à Duport-Dutertre au ministère de la justice.

CHARLES VELLAY.

Un certificat de résidence de M^{lle} Quinault en 1793

La pièce ci-jointe présente un certain intérêt de curiosité. Le nom des demoiselles Quinault, qui appartirent toutes trois au Théâtre français, eût, pour deux d'entre elles au moins, une assez grande notoriété au xviii^e siècle.

L'aînée, Françoise, mourut en 1713 à 25 ans, après avoir paru sur la scène pendant quelques années.

La seconde, celle à qui fut délivré le certificat de résidence dont il s'agit s'appelait Marie-Anne (1) Elle fut reçue au Théâtre français en 1714, y resta huit ans et se retira en 1722. Elle avait obtenu un appartement au Louvre. Elle y trouva pour voisin le duc de Nevers, petit-neveu de Mazarin. Des relations amicales se nouèrent entre eux et finirent par un mariage, qui fut tenu secret. M^{lle} Quinault, duchesse de Nevers *in partibus*, resta toujours en bons termes avec la famille de Nevers et notamment avec le duc de Nivernais, fils de son mari.

M. Perey (2) cite diverses lettres qu'elle lui écrivait, ainsi que les réponses de M. de Nivernais, qui sont fort affectueuses.

La plus jeune et la plus connue des demoiselles Quinault, Jeanne Françoise, débuta en 1712; après s'être essayée dans la tragédie, elle prit les rôles de soubrette, où elle réussit mieux.

Fort spirituelle, très courtisée, elle était liée avec ce que la cour comptait de plus distingué et, en même temps, était très répandue dans le monde des philosophes et des beaux esprits. Voltaire, d'Alembert, Diderot, Piron, Duclos, Rousseau, Grimm, Madame de Jully, Madame d'Épinay se réunissaient chez elle dans un dîner dit du Bout du Banc, qui brilla pendant plusieurs

1) P. FONTENAY, *Dict. des artistes*.

2) L. PEREY, *Un petit neveu de Mazarin*.

années d'un vif éclat. M^{lle} Quinault quitta le théâtre en 1741, et mourut à Saint-Germain en 1783 (1).

Le certificat est rédigé sur papier bleu, format in-folio, au timbre de la commune de Paris. A côté de ce timbre, figurent deux autres, l'un portant inscrit le mot : minute 4. s. ; l'autre portant en exergue : *Section du Louvre* et dans le champ, sous une croix ancrée, les lettres majuscules SG. Ces deux timbres figurent en tête du certificat de l'affiche.

A côté de l'en-tête figure, écrite de la même main qui a inscrit les énonciations du certificat, la date : 21 février 1722. Serait-ce la date de la concession du logement au Louvre?

Les formules du certificat sont imprimées, et les énonciations concernant les noms des intéressés sont écrites à la main. Les signatures sont autographes, sauf celles de Coulombeau, de la Chevardièrre et de Raïsson, qui sont des griffes.

Il est à remarquer que M^{lle} Quinault porte le prénom de Gemme et non celui d'Anne. Il y a là une différence que je ne puis que signaler, sans pouvoir en donner l'explication.

L. PEISE.

CERTIFICAT DE RÉSIDENCE (2)

Qui est valable pendant trois mois à compter du jour de l'enregistrement.

COMMUNE DE PARIS — SECTION DU LOUVRE

Département de Paris.

Délivré gratis, sauf le droit du timbre. Extrait des registres des délibérations de la section.

Sur la demande qui a été faite par *la citoyenne Marie Gemme Quinault dem^{te} au Louvre, âgée de 95 ans, taille de 5 pieds, cheveux et sourcils blancs, front haut, yeux bleus, nez long, bouche moyenne, menton long, visage long.*

Certifions sur l'attestation des citoyens :

- 1^o Armand, Jean-Baptiste Biaid, à la Samaritaine;
- 2^o Claude Alexandre du Bray tabletier rue des Prestres maison du Presbitère.
- 3^o Vincent Bréant, demeurant au Bureau des Orfèvre;
- 4^o Antoine Boussuige, loyeurs cul de sac la treille n^o 3;
- 5^o Etienne Pierre Adrien Gois, sculpteur au Louvre;

(1) BALLEU, *Le diner du Bout du Banc*.

(2) Les passages en italiques sont ceux qui sont manuscrits dans le texte.

6° *Jean Joseph Foucou sculpteur au Louvre ;*

7° *Fidelle Nicolas Neyer rue des Prestes ;*

8° *Alexandre André le Bas quoy de l'Ecole n° 4.*

Tous domiciliés dans la section *du Louvre* qui est celle dans l'arrondissement de laquelle est la résidence du certifié qui demeure actuellement *au Louvre* maison appartenante à *la Nation* et qu'il y réside ou y a résidé sans interruption depuis *cinquante ans* jusqu'à *ce jour*.

En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat, qui a été donné en présence du certifié et des huit citoyens certifiants, lesquels certifiants ne sont à notre connoissance, et suivant l'affirmation qu'ils en ont faite devant nous, parens, alliés, fermiers, domestiques, créanciers, débiteurs ni agens dudit certifié ; et ont les dits certifiés et certifiants signé, tant, sur le Registre des délibérations et autres, de la section *du Louvre* que sur le présent.

Fait au Comité de la dite section, le *vingt neuf janvier 1793*, l'un 2° de la République.

Biaid, Bréant, Dubray, Boussuge, Gois, M. G. Quinault, Foucou, Neyer, Le Bas.

BLERZY,
commissaire.

BAZINCOURT,
secrétaire greffier de la Section.

Vu et certifié par nous, Maire et Membres du Conseil général de la Ville de Paris, faisant fonction de directoire de District en cette partie.

(en blanc)
maire.

BLIN,
membre du Conseil général.

Fait en la maison commune, le *16 février 1793* l'an 2° de la République Française.

JOBERT,
Officier municipal.

COULOMBEAU,
Secrétaire greffier.

En marge est imprimée l'indication ci-contre.

Nota les certificats seront visés au secrétariat de la Maison Commune depuis 9 heures du matin jusqu'à deux.

Ils seront envoyés par les sections et distribués le lendemain dans les sections suivant la marche ordinaire.

Certificat de l'affiche pendant quinze jours.

Nous soussignés Président et Commissaire de la section *du Louvre*, résidence *de Quinault* certifiants que le certificat de résidence ci-dessus délivré le *vingt-neuf janvier 1793*, a été publié et affiché dans cette section pendant quinze jours consécutifs, aux termes de la Loi.

Fait au Comité le seize février 1793, l'an deuxième de la République française.

BLERZY,
Commissaire.

CHAVÉ,
Commissaire.

BAZINCOURT,
Secrétaire greffier.

AUBERT,
président,

Vu par nous administrateurs du Département de Paris, le 19 février 1793 l'an 2^e de la République française.

LA CHEVARDIÈRE,
Vice-président.

RAISSON,
Secrétaire-général.

Sur la première page figure la mention :

Reg^e à Paris le 16 février 1793 R, Vingt sols. Signé : BOULLIER (?)

Une lettre de Saint-Just à Thuillier.

On sait que Saint-Just avait fait entrer deux de ses compatriotes de Blérancourt, Thuillier et Gateau, dans l'administration des subsistances militaires (1).

Le 14 août 1793, sur l'initiative de Saint-Just, le Comité de salut public arrêtait que « l'administration des subsistances enverrait deux de ses membres dans les armées pour y vérifier l'exactitude et la fidélité de ses subordonnés ». Ces deux délégués devaient se faire rendre compte de l'état des magasins, se faire présenter les états de revue d'hommes et de chevaux, les états de délivrance des rations, contrôler les états les uns par les autres, vérifier les registres, les frais de transport et le poids des rations, constater les délits, recueillir les pièces à leur appui, donner les procès-verbaux, faire arrêter les prévaricateurs et les envoyer de brigade en brigade au Comité de salut public, tenir note des abus résultant de la nature même de la législation et en faire part au Comité, enfin tenir note des agents recommandables par leurs talents et leur probité (2).

(1) Sur Thuillier et Gateau et sur leurs missions, cf. *Un ami de Saint-Just : Gateau*, dans les *Annales Révolutionnaires* de janvier-mars et d'avril-juin 1908.

(2) V. le texte complet de cet arrêté du Comité de salut public dans les *Œuvres complètes de Saint-Just*, II, p. 51.

Thuillier et Gateau furent chargés de cette mission. Ils se mirent en route le 21 août, commencèrent leurs opérations par l'armée du Nord, et se dirigèrent tout d'abord sur Chantilly, Senlis et Chauny. Le 22 septembre, ils étaient à Saint-Quentin, et le 25 à Péronne. C'est donc dans l'une de ces deux villes que parvint à Thuillier la lettre suivante :

Je le recommande, mon ami, de l'acquitter de la mission selon mon cœur, c'est-à-dire avec une justice inflexible. Ne passe rien à aucun frippon. La République est la première considération de toute, et notre sensibilité doit être toute entière pour elle.

Monneveux (1) désire être placé. Je l'invite d'être utile avec discernement à les compatriotes. J'embrasse Gateau et toi.

SAINST-JUST.

21 7^{bre} l'an 2^d de la Rép. (2)

Peut-être cette lettre fait-elle allusion à une mesure prise par Thuillier et Gateau, le 4 septembre, à Chauny. Ils avaient destitué le garde-magasin des fourrages, Mignot, mais, en annonçant cette décision, ils ajoutaient : « Aux termes de l'arrêté du Comité de salut public, nous aurions pu faire voyager Mignot à Paris, mais ce misérable est père de huit enfants, dont trois se battent pour la liberté. Qui osera blâmer notre compassion? » C'est sans doute pour les mettre en garde contre ces tendances à l'indulgence que Saint-Just répond : « Notre sensibilité doit être tout entière pour la République. »

CHARLES VELLAY.

(1) Il s'agit vraisemblablement ici de François Monneveux, qui était procureur de la commune de Blérancourt en 1790 et qui signa en cette qualité le fameux procès-verbal du 15 mai 1790 relatif à la destruction par le feu de la *Déclaration d'une partie de l'Assemblée nationale, sur un décret rendu le 15 avril 1790, concernant la Religion*, et au serment que Saint-Just, la main sur les flammes, fit à cette occasion (Cf. *Adresse de la communauté de Blérancourt, près Noyon*, Paris, Baudouin, s. d. ; in-8 de 3 pp.) Thuillier, se trouvant précisément en septembre 1793 non loin de Blérancourt, pouvait en effet donner satisfaction aux sollicitations de Monneveux.

(2) Nous connaissons cette lettre par une copie, d'une écriture inconnue, trouvée dans les papiers de Thuillier. A cette pièce sont jointes d'autres lettres de Saint-Just, recopiées par Thuillier lui-même. Ces copies ont passé ensuite dans les papiers de Thiers, et sont maintenant en notre possession. Chaque pièce porte un numéro d'ordre. La lettre du 21 septembre porte le n° 321.

Une lettre de Joseph Le Bon

Arrêté le 15 thermidor an II, Joseph Le Bon était donc emprisonné depuis près de trois mois quand il écrivit la lettre que nous publions ici. Elle ne porte pas de nom de destinataire, et il semble impossible de préciser les faits auxquels elle se rapporte. Il s'agit évidemment d'une créance à laquelle Joseph Le Bon se préoccupait de faire face, mais sur laquelle ses biographes ne donnent aucun renseignement.

Cette lettre, croyons-nous, n'a jamais été publiée. L'original autographe (1) occupe le recto d'un feuillet in-8°, au verso duquel se trouve le timbre de la prison du Luxembourg.

Paris, ce 10 frimaire (2)

Citoyenne, mes ennemis savaient bien que s'ils ne s'acharnaient que contre moi, ma peine serait presque nulle. Aussi ont-ils pris à tâche de me frapper dans une multitude de pères de famille dont le sort actuel fait toute mon inquiétude. Je n'aurais pas attendu ta demande, si l'on eut procédé à mon égard comme envers toute espèce de prévenu. Mais tu ne seras point peu surprise d'apprendre que tous mes papiers, comptes, assignats, portefeuilles, etc., ont été enlevés sans inventaire et en mon absence, et que depuis je n'en ai entendu parler (3). C'est dans cette circonstance que je regrette davantage les lenteurs de ton époux et les tiennes pour terminer ces affaires d'intérêt. Au reste j'espère que la Convention ne tardera pas à s'occuper de moi, et mon premier soin sera de penser à ta position et à celle de ta nombreuse famille. Salut et fraternité. Bonjour à ton époux.

JOSEPH LE BON.

Il est fort probable que cette affaire ne reçut jamais sa solution. Joseph Le Bon, après quatorze mois d'attente, ne devait sortir de prison, le 24 vendémiaire an IV, que pour aller à l'échafaud.

CHARLES VELLAY.

(1) En notre possession.

(2) An III.

(3) Joseph Le Bon n'a jamais cessé en effet de protester contre l'enlèvement de ses papiers. V. à ce sujet J.-A. PARIS, *Histoire de Joseph Le Bon*, II, p. 324.

Une conversation de Thibaudeau en 1847

Lors de la publication de l'*Histoire des Girondins* par Lamartine, M. de Trémont a recueilli et inséré, à la suite de sa notice sur Robespierre (1), une conversation tenue entre le vieux conventionnel Thibaudeau et un de ses amis (si cet *ami* n'est pas un artifice innocent de langage pour masquer sa propre personnalité). Il a soin de noter la fraîcheur des souvenirs de Thibaudeau, malgré son grand âge, mais ce soin même nous rappelle que plus d'un demi-siècle sépare le vieillard des événements dont il parle et des opinions qu'il croit avoir eues en 1793. A condition de tenir compte de la déformation probable des souvenirs du conventionnel, les opinions qu'il émet ici ne sont pas sans intérêt.

L.-G. PÉLISSIER.

Le comte Thibaudeau, homme politique et écrivain distingué, a pris une part active à toutes les phases de notre révolution, jusqu'à la Restauration exclusivement. A un âge avancé il a conservé toute la fraîcheur de son esprit et de ses souvenirs. Interrogé récemment (1847) par un ami sur l'opinion qu'il s'était formée de l'*Histoire des Girondins*, il dit : « C'est un roman poétique ». — « Et que pensez-vous de la manière dont M. de Lamartine a peint Robespierre ? » — « Le grand écrivain a cru qu'il causerait une nouvelle et vive impression en tentant une sorte de réhabilitation. Robespierre ne la méritait pas plus qu'il ne méritait d'être mis à la tête des monstres de notre révolution. Il ne versait pas le sang par cet instinct féroce des Marat, des Couthon, des Carrier, des Jos. Lebon, mais uniquement comme une nécessité réfléchie pour arriver à des fins et surmonter des obstacles qu'un homme de plus de génie eût vaincus sans employer les moyens extrêmes qui ont fini par le perdre. Doux et froid par caractère, il s'était endurci sur le sort de ses victimes, son peu de sensibilité s'étant promptement émoussé. S'il avait pu parvenir au souverain pouvoir, je ne crois pas qu'il l'eût exercé avec cruauté, mais il aurait dû le tenir de l'hérédité ou de l'élection d'un gouvernement bien assis. Il n'était pas de force à être usurpateur heureux. Aspirant à la dictature, s'il avait été l'homme fait pour s'en emparer, il y eût présumé autrement qu'en marchant quelques pas en avant de ses collègues à la fête de l'Être Suprême. Les murmures qu'il excitait suffirent pour l'effrayer. L'échafaud était la seule arme qu'il sût manier, il en usa sans pitié et sans remords. »

(1) B. N., F. F. 12760, p. 448.

L'ami de M. Thibaudeau lui parla de ses premières opinions révolutionnaires : il répondit : « Lorsque j'ai voté la mort du roi, j'étais jeune, et je croyais, après le malheureux essai monarchique de l'Assemblée constituante et les menées secrètes de la cour, que la démocratie pure pouvait seule établir la liberté en France. Je croyais encore qu'un grand sacrifice était l'unique moyen de montrer aux puissances étrangères qu'elles avaient en vain arrêté au congrès de Pilnitz le rétablissement de Louis XVI dans son ancienne autorité. L'article secret qui décida le partage de la Pologne et le manifeste du duc de Brunswick ne me laissèrent pas de doute sur le sort réservé à mon pays s'il ne faisait l'acte le plus énergique. J'aurais donné ma vie pour le salut de ma patrie ; celle d'un homme, quelque pénible qu'il me fût de la demander, me parut une considération secondaire. Je ne cédaï donc ni à la peur ni à la menace, comme beaucoup de mes collègues, mais à l'entraînement d'idées que ma jeune tête avait conçues de bonne foi. L'expérience ne fut pas longtemps à les modifier. Je me repens sincèrement de ce vote, non comme d'une action criminelle, puisque j'agissais avec conviction, mais comme de la plus grave erreur que j'aie pu commettre. »

« C'est assez vous occuper de moi. Je termine par un trait caractéristique sur Robespierre :

« A une des séances de la Convention, je me trouvai assis à côté de lui, quelque temps après la mort du roi. Déjà il était question de mettre en jugement la reine. Son supplice devait en être la suite inévitable et je ne pouvais supporter cette pensée. Ce n'était plus un holocauste jeté à la Coalition, c'était une victime cruellement et inutilement immolée. J'en parlai à Robespierre et lui dis : « N'est-ce pas assez de sang ? » Alors son regard s'arrêta sur moi, et, son visage demeurant impassible, pour toute réponse il haussa les épaules. Ce mouvement tacite expliqua sa politique. Je le traduisis ainsi : « Jeune homme, vous êtes bien novice en révolutions ; vous ignorez qu'elles amènent des nécessités devant lesquelles tout doit plier » Ce que Robespierre prenait pour la *raison d'Etat*, me parut tout le contraire, et de ce moment je jugeai que son système politique était faux ».

Cette remarquable conversation me fut rapportée mot pour mot, dès le lendemain, et je m'empressai de l'écrire.

L'opinion de M. Thibaudeau peut être appuyée de celle, très désintéressée, d'un étranger dont le pays, assisté dans sa révolution par la France, a toujours porté de l'intérêt à la nôtre : M. Robert Walsh, consul général des Etats-Unis à Paris. Écrivain politique fort distingué, il a suivi attentivement les diverses péripéties de notre révolution et a connu une partie des principaux personnages qui y ont figuré. Son

avis sur l'*Histoire des Girondins* et sur Robespierre, est entièrement conforme à celle de M. Thibaudeau.

Documents pour servir à la bibliographie de Marat

Voici un essai de catalogue de ce qui a été écrit au XVIII^e siècle et dans les premières années du XIX^e, sur l'œuvre scientifique de Marat. Cet essai est sans doute très incomplet, mais peut-être ne sera-t-il pas inutile aux futurs bibliographes de Marat.

- 1773 *Westminster magazine* ; juin ou juillet. Cité par MARAT, *Corresp.*, 26.
Gentleman's magazine ; avril. Cf. G. PILOTELLE, *Chron. méd.*, VI, 615.
Medical and philosophical commentaries by a society of physicians of Edimburg ; p. 221. Cf. G. PILOTELLE, *loc. cit.* 616.
- 1777 *Journal de politique et de littérature*, t. II, n^o 13, 5 mai 1777, p. 38-43 :
 « De l'homme... par J.-P. Marat, Amsterdam, 1775 ». Art. de VOLTAIRE.
- 1779 *Esprit des journaux*, janv. 1779, p. 332-333, d'après *Journal de Paris* :
 « Autre découverte en physique ». Lettre signée de GASSONVILLE.
Mercure de France, août 1779. Cité par MARAT, *Corresp.* p. 33.
Esprit des journaux, septembre 1779, p. 301-302, d'après *Journal de Paris* :
 « Découvertes sur le feu élémentaire ». Lettre signée de GASSEVILLE.
Journal de Paris, 25 oct. 1779. Cité par MARAT, *Corresp.* p. 40. Art. signé FILASSIER, reproduit in *Corresp.*, p. 86-87.
Esprit des journaux, novembre 1779, p. 418 :
 « Découvertes sur le feu, l'électricité et la lumière... » Annonce.

Journal de physique, t. XIV, nov. 1779, p. 422. (Découvertes sur le feu, l'électricité et la lumière...):

« M. MARAT, par le moyen d'un microscope solaire, a cru découvrir et rendre sensibles les particules même du feu, ce fluide si subtil. D'après l'exposé même des 116 expériences que l'auteur cite en sa faveur, il est bien à craindre que ce ne soit que les émanations seules des corps échauffés soumis aux expériences, qui paraissent s'élever et voltiger ».

Journal de littérature, 1779 n^{os} 16 et 17; 1780 n^{os} 25, 33 et 34. Suivant citation de MARAT, *Corresp.* p. 33.

D'après l'exemplaire incomplet de la bibliothèque de Lyon (950968, 10, 11 et 12) je trouve : 1780, III, 271-282, 326-336; V, 3-14; VI, 192-204, 247-258.

1780 *Journal de Paris*, 9 juin 1780. Cité par MARAT, *Corresp.*, p. 33.

Journal de physique, t. XVI, juillet 1780, p. 79 (Recherches physiques sur le feu) :

« L'auteur établit de nouveaux principes, donne des idées singulières sur la nature du feu; mais il serait à propos que les physiciens répétassent ses expériences pour en constater la vérité et l'utilité ».

Journal encyclopédique, décembre 1780. Cité par MARAT, *Corresp.*, p. 33.

1781 *Journal encyclopédique*, janv. 1781. Cité par MARAT. *Id.*

Mercur de France, janv. 1781. Cité par MARAT. *Id.*

Journal de physique, t. XVII, janv. 1781, p. 87 (sur la lumière). Courte analyse.

Esprit des journaux, mars 1781, p. 337-343, d'après *Mercur de France* (Sur l'électricité).

Journal de physique, t. XVII, avril 1781, p. 317-320, et juin 1781, p. 459-465 :

« Détail des découvertes de M. MARAT sur l'électricité; envoyé par M. ... ». Paris, 5 janv. 1781.

Journal de physique, t. XVIII, novembre 1781, p. 402-404 :

« Lettre de M. LEDRI fils sur quelques expériences de M. MARAT ». Extraits in *Chron. méd.*, XVI, 218.

1782 *Journal de physique*, t. XX, juillet 1782, p. 79. (Sur l'électricité). Analyse de 10 lignes.

Esprit des journaux, juillet 1782, p. 141-144, d'après *Journal encyclopédique, Journal de littérature, Mercure de France* et *Journal de Paris*. (Sur le feu).

Esprit des journaux, juillet 1782, p. 145-154, d'après *Journal encyclopédique, Journal de littérature, Mercure de France*. (Sur la lumière).

Courrier de l'Europe, 15 mars et 3 mai 1782. Cité par MARAT, *Corresp.*, p. 33, Cf. p. 82-85.

Journal encyclopédique, août 1782. Cité par MARAT, *loc. cit.*, 33.

Monthly review, oct. 1782, p. 293. Cf. MARAT, *Corresp.* 33, 69-73.

BRISOT, *De la vérité ou méditations*, etc. p. 173-174 et 333-340.

1784 *Esprit des journaux*, août 1784, p. 342-354. Traité analytique du feu, de la chaleur et de la lumière ; par M. FOLLON...

Citations de Marat.

1785 *Journal de physique*, t. 27, sept. 1785, p. 235-236.

Mém. sur l'électricité médicale (Annonce et 9 lignes) ;

Notions élémentaires d'optique (Annonce et 8 lignes).

Esprit des journaux, nov. 1785, p. 343-358. Lettre sur plusieurs vérités fondamentales relatives à l'électricité du corps humain, communiquée aux rédacteurs de *l'Esprit des journaux*, par M. l'abbé BERTHOLON... Montpellier, 10 sept. 1785.

Citations de Marat.

1786 MARIVETZ ET GOUSSIER, *Physique du monde*.

Cf. *Journ. gén. de Fr.*, 1787, p. 141 et 358.

1788 *Journal général de France*, 12 et 22 janv. 1788.

Cf. Ch. VELLAY, in MARAT, *Corresp.*, p. 97.

Journal de physique, t. 32, février 1788, p. 140-142 :

Mém. acad. ou nouv. découvertes sur la lumière...

COTTE, mémoires sur la météorologie : I, 143-146, 215-216, 379; II, 65 note et 112 note.

Citations de Marat, *Rech. phys. sur l'électricité et Rech. phys. sur le feu*.

1802 *Histoire des mathématiques de MOUTCLA*, t. III, achevé et

publié par JÉRÔME DE LA LANDE : Paris, au 10 (mai 1802).

Cf. p. 594-597.

- 1813 Mémoire sur les couleurs de l'iris produites par la réflexion de la lumière, présenté à la première classe de l'Institut, le 1^{er} juin 1812 ; avec un examen des bases des doctrines de M. Henri BROUHAM, de NEWTON, de GAUTHIER et de M. MARAT, sur la lumière et les couleurs. Par M. Ch. BOURGEOIS, peintre. In-8°.

Annoncé in *Journal de l'Empire*, 23 novembre 1813.

H. DUVAL.

RÉIMPRESSIONS

MÉMOIRES DE CHARLOTTE ROBESPIERRE

SUR SES DEUX FRÈRES

Née à Arras, le 8 février 1760, Marie-Marguerite-Charlotte de Robespierre était donc de près de deux ans plus jeune que son frère Maximilien. Après la mort de sa mère, survenue en 1764, et la disparition de son père, qui eut lieu en 1766 ou 1767, elle fut recueillie, ainsi que sa sœur Henriette, par ses tantes paternelles, M^lles de Robespierre. Peu après, le 30 décembre 1768, elle fut admise, comme boursière, à la maison d'éducation des Manarres, à Tournai.

Elle n'a donné, dans ses *Mémoires*, que peu de détails sur la première période de sa vie. Elle vint à Paris, en 1792, après l'élection d'Augustin à la Convention, ne put s'entendre avec M^{me} Duplay, et donna à ses deux frères, à plusieurs reprises, par les défauts de son caractère, de vifs sujets de mécontentement.

Après le 9 thermidor, elle fut arrêtée, et maintenue en prison pendant quinze jours. Rendue à la liberté, elle fut en butte à mille persécutions, quitta son nom pour prendre le nom de sa mère, et se fit appeler Charlotte Carraut (1). Elle trouva enfin un refuge chez un ami de ses frères, nommé Mathon, et se lia avec sa fille d'une étroite amitié, qui ne finit qu'avec la mort. Elle vécut jusqu'en 1834, et mourut, le 1^{er} août de cette année, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Elle légua à Laponneraye, en même temps que ses autres papiers, le manuscrit de ses *Mémoires*, qui furent publiés pour la première fois, au cours de cette même année 1834, dans le tome III des *Mémoires de*

(1) « Ce n'est pas moi qui ai quitté mon nom; je dois le dire avec peine, c'est M^{lle} Robespierre, qui prit le nom de sa mère, Charlotte Carreau. » (Journal de M^{me} Le Bas, dans STÉFANE POL, *Le conventionnel Le Bas*, p. 147). M^{me} Le Bas écrit *Carreau*, mais la véritable orthographe est *Carraut*. — Plus

tous (1). Peu après, il furent publiés à part (2). Enfin, ils eurent une troisième édition, en 1840, dans le tome II (3) des *Œuvres de Maximilien Robespierre* qu'éditait alors Lapouneraye. Depuis lors il n'ont jamais été réédités.

C. V.

J'avais pensé que le temps qui détruit tout, aurait anéanti la calomnie qui a dénaturé le caractère de mon bon et malheureux frère, Maximilien. Il y a trente-trois ans (4) que mes deux frères ont été assassinés ; une génération a passé, et l'erreur, bien loin de faire place à la vérité, n'a fait que grandir et se propager en tous lieux.

J'aurais bien voulu détruire une aussi funeste prévention ; mais des personnes qui prenaient intérêt à ma position me conseillèrent de ne rien dire, parce qu'on ne manquerait pas de récuser mon témoignage et de m'accuser de partialité. Je suivis leurs conseils et je crois que j'ai en tort. Je ne savais pas qu'on m'attribuait des lettres contre mon frère aîné, afin de donner plus de force aux accusations portées contre lui (5).

J'ignore si mon jeune frère a été calomnié comme Maximilien ; je n'en ai rien entendu dire ; mais je sais qu'il a été assassiné pour avoir dit : « Je partage les vertus de mon frère. » Cette profession

tard, elle changea encore de nom, et se fit appeler M^{lle} La Roche, probablement du nom de ce parent dont elle parle elle-même dans ses *Mémoires* (v. plus loin, p. 117). En 1825, c'est sous ce nom qu'on la désignait (cf. LUCIEN PEISE, *Quelques vers de Maximilien Robespierre*, p. 8).

(1) Pp. 1-132.

(2) *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères*, précédés d'une introduction et suivis de pièces justificatives, par LAPONNERAYE. Deuxième édition. Paris, chez l'éditeur, au dépôt central, faubourg Saint Denis, n° 16 ; 1835 ; in-8 de 183 pages.

(3) Pp. 353-496.

(4) Cette partie des *Mémoires* de Charlotte Robespierre fut écrite en 1827. *Note de Lapouneraye*.

(5) Charlotte Robespierre fait ici allusion à la lettre publiée par Courtois dans son *Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre*, pp. 178-179. Cette lettre, datée du 18 messidor an II, était adressée à son frère Augustin et non à Maximilien ; mais, en évitant d'indiquer le véritable destinataire, et en laissant entendre que Charlotte l'avait écrite à son frère aîné, les thermidoriens s'en faisaient une arme de plus. — C. V.

de foi a été son arrêt de mort... Quelle était donc la morale de ces hommes qui vouaient à la mort les plus ardents démocrates ?

Ils ne se sont pas contentés de ce crime, ils ont encore poursuivi leurs victimes au-delà du tombeau. Après avoir immolé l'homme de bien, l'incorruptible Maximilien, ses bourreaux ont mis tant d'audace dans leurs attaques contre lui, qu'ils ont fait passer mon pauvre frère pour un scélérat, non seulement dans sa patrie, mais encore chez les autres nations. Ils ont distillé leur fiel partout, dans les libelles, dans les journaux, dans les biographies, et jusque dans les romans. Ils ont tant fait, qu'ils ont égaré l'opinion de la multitude et même celle des penseurs, qui, s'ils avaient voulu se donner la peine de démêler la vérité à travers les absurdes et odieux mensonges dont était chargée la mémoire de mes frères, auraient infailliblement été désabusés sur leur compte.

Les méchants se donnent plus de peine pour répandre et propager le mensonge, que les bons n'en prennent pour connaître la vérité.

Cependant je ne puis croire que, parmi tant d'hommes, toujours prêts à accueillir l'erreur, il ne s'en sera pas trouvé quelques-uns moins prompts à juger que les autres, qui auront réfléchi sur l'absurdité des accusations qui planent sur mes frères ; accusations dénuées de preuves, et qui ne reposent que sur la méchanceté de leurs ennemis.

La vérité déplaît aux uns, est indifférente aux autres ; voilà pourquoi elle reste cachée pendant des siècles. Honneur aux âmes exemptes de préjugés, qui se dévouent pour la faire triompher.

S'il existe des hommes qui aient intérêt à noircir mes frères, à dénaturer leurs intentions, la postérité du moins, qui *seule a le droit de fixer le caractère des personnes illustres*, vengera leur innocence, et rétablira les faits sous leur point de vue. Que ceux qui s'obstinent à rester dans l'erreur et à croire contre toute vraisemblance que mes frères méritent la réprobation qui pèse encore sur eux dans beaucoup d'esprits, fassent au moins réflexion que deux hommes qui avaient pratiqué la vertu toute leur vie ne pouvaient devenir tout-à-coup méchants. Un grand poète a eu raison de dire :

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes ;
 Quiconque a pu franchir les bornes légitimes
 Peut violer enfin les droits les plus sacrés :
 Ainsi que la vertu le crime a ses degrés :
 Et jamais on n'a vu la timide innocence
 Passer subitement à l'extrême licence.

O mon frère Maximilien ! que ne puis-je, en rendant hommage à la mémoire, faire passer la conviction dans toutes les âmes honnêtes et vertueuses comme était la tienne ! Depuis l'instant de ta naissance tu n'as pas cessé de pratiquer la justice, de te signaler par des actions louables et méritantes. Tous ceux qui l'ont connu le savent, ils peuvent l'attester, mais aucun n'a osé le dire jusqu'à présent, tant était grande la terreur que tes ennemis ont su leur inspirer. Ah ! s'il reste dans l'âme de tes calomnieurs quelque sentiment humain, ils doivent être déchirés par les remords.

O mes frères ! mes chers et malheureux frères ! combien vous avez eu à souffrir de voir tant de perfidie chez les hommes ! Combien vous souffririez encore si vous pouviez savoir que les impostures de vos ennemis ont eu tout le succès qu'ils en espéraient. Mais vous n'avez pu le penser : vos consciences vous faisaient croire que rien ne pourrait ternir l'éclat de votre réputation. Heureuse sécurité ! que les méchants ne connaissent pas : c'est le seul bien qu'ils n'ont pu vous ravir, c'est aussi la seule consolation d'une sœur qui vous révère et vous pleure.

CHAPITRE PREMIER

Enfance de Maximilien Robespierre. — Mort de sa mère et de son père. — Il commence ses études au collège d'Arras. — Ses amusements. — Anecdote du pigeon. — Il part pour le collège Louis-le-Grand, à Paris. — Ses brillantes études. — Il est chéri de ses maîtres et de ses condisciples. — Il est le défenseur de l'opprimé. — Il fait son droit. — Il est reçu avocat au parlement de Paris. — Motifs qui le déterminent à embrasser cette profession.

Maximilien était l'aîné de quatre enfans (1) ; il avait un frère

(1) Il était né le 6 mai 1758. En outre de Charlotte, née le 8 février 1760,

et deux sœurs. Notre père était avocat au conseil d'Artois (1) ; il habitait Arras, où il s'était acquis une grande considération par sa probité et ses vertus ; il était honoré et chéri de toute la ville. Nous eûmes le malheur de perdre notre mère, dans l'âge où nous avions le plus besoin de ses soins empressés et de sa tendre sollicitude ; Maximilien n'avait que sept ans (2) ; j'étais moins âgée que lui de vingt mois ; notre jeune frère venait d'atteindre sa deuxième année : je crois me rappeler qu'il était encore en nourrice. Quant à notre jeune sœur, elle pouvait avoir trois ou quatre ans.

Toute jeune que j'étais, je me rappelle encore ma mère, et ce souvenir, après plus de soixante ans, humecte mes yeux de délicieuses larmes. Oh ! qui n'aurait pas gardé dans sa mémoire le souvenir de cette excellente mère ! elle nous aimait tant ! Maximilien non plus ne pouvait se le rappeler sans émotion ; toutes les fois que dans nos entretiens intimes nous parlions d'elle, j'entendais sa voix s'altérer, et je voyais ses yeux se mouiller. Elle n'était pas moins bonne épouse que bonne mère. Sa mort fut un coup de foudre qui frappa au cœur notre pauvre père. Il fut inconsolable. Rien ne pouvait faire diversion à sa douleur ; il ne plaidait plus, il ne s'occupait plus d'affaires, il était tout entier au chagrin qui le consumait. On lui conseilla de voyager pendant quelque temps pour se distraire ; il suivit ce conseil et partit ; mais, hélas ! nous ne le revîmes plus ; l'impitoyable mort nous l'enleva comme elle nous avait ravi notre mère. Je ne sais dans quel pays il mourut. Il aura sans doute succombé à une douleur devenue insupportable (3).

Maximilien avait une autre sœur, Henriette-Eulalie-Françoise, née le 28 décembre 1761. Augustin-Bon-Joseph, né le 21 janvier 1763, était le dernier des quatre enfants. — C. V.

(1) François de Robespierre avait été reçu avocat au Conseil d'Artois le 30 décembre 1756. — C. V.

(2) M^{me} de Robespierre mourut le 16 juillet 1764. Maximilien n'avait donc que 6 ans et 2 mois. — C. V.

(3) A partir du 16 novembre 1764, c'est-à-dire quatre mois après le décès de sa femme, on ne retrouve plus le nom de François de Robespierre sur le registre d'audience du Conseil d'Artois. Cf. J.-A. PAUS, *La Jeunesse de Robespierre*, p. 16. Cependant, en mars 1766, il n'avait pas encore quitté Arras. Il est probable que ce fut dans le cours de cette même année, ou en 1767, qu'il partit. — C. V.

Nous étions donc orphelins de père et de mère. On ne peut se faire une idée de l'impression que produisit sur Maximilien la mort de nos parens. Un changement total s'opéra en lui. Auparavant il était, comme tous les enfans de son âge, étourdi, turbulent, léger; mais dès qu'il se vit, pour ainsi dire, chef de la famille en sa qualité d'aîné, il devint posé, raisonnable, laborieux, il nous parlait avec une sorte de gravité qui nous imposait; s'il se mêlait à nos jeux, c'était pour les diriger. Il nous aimait tendrement, et il n'était pas de soins et de caresse qu'il ne nous prodigât.

Restés seuls et sans soutiens sur la terre, nous avions besoin qu'on vint à notre secours. Les deux sœurs de mon père nous prirent chez elles, ma sœur et moi; nos aïeux maternels se chargèrent du soin d'élever Maximilien et notre jeune frère Augustin. Le premier fut mis au collège d'Arras, et fit en peu de temps des progrès rapides qui étonnèrent ses maîtres. Son goût pour l'étude et pour les choses sérieuses le rendait très appliqué à ses devoirs. Il montra de bonne heure un caractère doux et juste qui le faisait chérir de tout le monde. Il partageait rarement les jeux et les plaisirs de ses camarades; il aimait à être seul pour méditer à son aise, et passait des heures entières à réfléchir. On lui avait donné des pigeons et des moineaux dont il avait le plus grand soin, et auprès desquels il venait souvent passer les momens qui n'étaient pas consacrés à l'étude.

J'ai lu dans d'ignobles biographies où mon frère Maximilien était peint sous les couleurs les plus noires, que les jeux de son enfance consistaient à faire souffrir les animaux, et qu'il s'amusaient à couper des têtes d'oiseaux pour s'accoutumer à couper un jour des têtes d'hommes. Il faut professer un bien grand mépris pour le public et le croire totalement dénué de bon sens pour lui débiter des contes aussi absurdes. Quoi! mon frère, pendant qu'il faisait ses études, c'est-à-dire quinze ou vingt ans avant que Guillotin n'eut inventé l'instrument de supplice qui porte son nom, aurait, selon les biographies dont je viens de parler, construit une petite guillotine avec laquelle il se serait amusé à décapiter les oiseaux! En vérité, c'est faire injure aux lecteurs de ces Mémoires que d'entreprendre la réfutation de pareilles sottises. Je laisse à leur indignation à flétrir ces imputations abominables.

On nous envoyait chercher, ma sœur et moi, tous les diman-

ches, pour nous réunir à nos deux frères. C'étaient des jours de bonheur et de joie pour nous. Mon frère Maximilien, qui faisait une collection d'images et de gravures, nous étalait ses richesses et était heureux du plaisir que nous éprouvions à les contempler. Il nous faisait aussi les honneurs de sa volière, et nous mettait entre les mains, les uns après les autres, ses moineaux et ses pigeons. Nous désirions vivement qu'il nous donnât un de ses oiseaux favoris; nous le sollicitions avec prière, il s'y refusa longtemps dans la crainte que nous n'en eussions pas tout le soin possible. Un jour pourtant, il céda à nos instances, et nous donna un beau pigeon. Ma sœur et moi nous fûmes dans l'enchantement. Il nous fit promettre de ne jamais lui laisser manquer de rien; nous le jurâmes mille fois et tinmes parole pendant quelques jours, ou plutôt nous aurions toujours gardé notre serment si le malheureux pigeon, oublié par nous dans le jardin, n'avait péri pendant une nuit d'orage. A la nouvelle de cette mort, les larmes de Maximilien coulèrent, il nous accabla de reproches que nous n'avions que trop mérités, et jura de ne plus nous confier aucun de ses chers pigeons.

Voilà soixante ans que, par une étourderie d'enfant, j'ai été la cause du chagrin et des larmes de mon frère aîné : eh bien ! mon cœur en saigne encore : il me semble que je n'ai pas vieilli d'un jour depuis que la fin tragique du pauvre pigeon a été si sensible à Maximilien, tant j'en suis encore affectée moi-même.

Trois années s'écoulèrent ainsi. Je pourrais rapporter une foule de traits de l'enfance de Maximilien Robespierre; mais des faits qui sont très intéressans pour moi, et que je ne puis me rappeler sans attendrissement, le seraient peut-être moins pour le public, qui probablement lira un jour ces Mémoires. Si je n'ai pas voulu passer sous silence cette anecdote, c'est qu'elle montrera à ceux qui pourraient révoquer en doute le bon naturel de mon frère aîné, que jamais cœur ne fut plus compatissant que le sien.

Les progrès de Maximilien, son goût pour l'étude, ses heureuses dispositions, intéressèrent en sa faveur l'abbé de Saint-Waast [1], qui connaissait nos tantes, et qui était à même d'apprécier mon frère. Cet ecclésiastique disposait de plusieurs bourses au collège Louis-le-Grand, à Paris; il en donna une à Maximilien.

[1] Dom Briois d'Hulluch. — C. V.

Il fallut nous séparer. Bien des larmes coulèrent de part et d'autre. Maximilien, qui, malgré sa sensibilité, avait déjà une certaine fermeté dans le caractère, nous consolait de son mieux tout en pleurant avec nous. L'idée de nous revoir aux prochaines vacances adoucissait un peu l'amertume de notre séparation. Maximilien, avant son départ, nous fit présent, à ma sœur et à moi, de tous les objets qui servaient à ses amusemens; mais il ne voulut point nous donner ses chers pigeons, craignant qu'ils n'eussent le même sort que celui que nous avions laissé périr dans le jardin. Il les confia à une personne dont il n'avait pas à craindre la même négligence, et à qui il les recommanda vivement.

Maximilien avait onze ans lorsqu'il partit pour Paris (1). Nos tantes l'adressèrent à un chanoine du chapitre de Notre-Dame, M. de la Roche, qui était notre parent. Maximilien trouva en lui un protecteur, un mentor; M. de la Roche s'attacha à cet enfant, en qui il remarquait des qualités rares. Malheureusement pour mon frère, il perdit au bout de deux ans M. de la Roche. J'ai su que cette perte lui avait été très sensible, bien qu'il l'eût supportée avec une résignation d'homme. Il redoubla d'ardeur et d'application dans ses études pour faire diversion à sa douleur. J'ai entendu dire qu'il était aimé de ses maîtres et de ses camarades, et qu'il remportait presque toujours les premiers prix. Il resta sept à huit ans au collège Louis-le-Grand (2); pendant ce long laps de temps, il n'eut aucune brouille avec ses condisciples, tant son humeur était égale et douce; il se constituait le protecteur des petits contre les plus âgés, plaidait en leur faveur, et se battait même pour les défendre lorsque son éloquence restait sans succès.

Chaque année, il revenait parmi nous passer les vacances. Nous le revoyions toujours avec des transports de joie. Comme ils s'écoulaient rapidement, les jours que nous passions ensemble après des absences d'une année! Lorsque le moment de retourner au collège était arrivé, il nous semblait que nous ne le possédions que depuis quelques instans. C'est pendant que Maximilien faisait ses études à Paris que nous eûmes le malheur de

(1) Robespierre entra au collège Louis-le-Grand au début de l'année scolaire 1769-1770. — C. V.

(2) Robespierre resta au collège Louis-le-Grand, non pas sept ou huit ans, comme le dit Charlotte, mais plus de dix ans. — C. V.

perdre notre jeune sœur (1). Il était donc dit que notre enfance serait abreuvée de larmes, et que chacune de nos premières années serait marquée par la mort d'un objet chéri. Cette fatale destinée a influé plus qu'on ne pense sur le caractère de Maximilien; elle l'a rendu triste et mélancolique.

Une fois ses études classiques terminées, il fit son droit. Avant de quitter le collège Louis-le-Grand, Maximilien se rendit chez l'abbé commendataire de Saint-Waast, et le pria de vouloir bien disposer de sa bourse en faveur de son jeune frère. L'abbé commendataire l'accueillit avec la plus grande bonté, lui parla des brillantes études qu'il avait faites dans les termes les plus flatteurs, et lui dit qu'il saisissait avec empressement l'occasion de lui prouver toute son estime en se rendant à sa demande, ajoutant que ce qui le confirmait dans cette résolution, c'était l'espoir que son frère serait digne de lui.

Je ne sais à quelle occasion mon frère aîné se rencontra avec Jean-Jacques Rousseau; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il eut une entrevue avec lui. J'ignorerais entièrement cette circonstance de la vie de Maximilien sans une dédicace qu'il adresse aux mânes du philosophe de Genève (2).

Lorsque Maximilien eut fait son droit, il fut reçu avocat au parlement de Paris. Il avait une prédilection toute particulière pour la profession d'avocat; je lui ai souvent entendu dire qu'il n'y avait pas de métier plus sublime au monde quand il était exercé avec désintéressement et humanité. « Défendre les opprimés contre les oppresseurs, disait-il, plaider la cause du faible contre le fort qui l'exploite et l'écrase, c'est le devoir de tout cœur que l'égoïsme et la corruption n'ont pas gangrené. » « Il est si doux de se dévouer pour ses semblables, ajoutait-il, que je ne conçois pas comment il y a tant de malheureux qui restent sans appui, sans défenseurs; pour moi, la tâche de ma vie sera de secourir ceux qui souffrent, et de poursuivre de ma parole vengeresse ceux qui, sans pitié pour l'humanité, se font un plaisir et une joie des souffrances d'autrui. Trop heureux si mes faibles efforts sont couronnés de succès, et si, pour prix de mon dévouement et de mes sacrifices, ma mémoire n'est pas ternie par les calomnies des oppresseurs que j'aurai combattus. »

(1) Henriette de Robespierre mourut le 5 mars 1780. — C. V.

(2) Voir aux pièces justificatives, n° 1.

Infortuné Maximilien ! tu n'as dit que trop vrai ; les ennemis du peuple l'ont calomnié de toutes les manières, et le succès de leurs impostures a été tel, que ce peuple même pour qui tu t'es dévoué te méconnaît peut-être encore.

CHAPITRE II.

Retour de Maximilien Robespierre dans sa famille. — Ses débuts au barreau. — Son désintéressement. — Son genre de vie. — Ses mœurs privées. — Son attachement pour mademoiselle Desorties. — Ses relations avec l'aristocratie d'Arras. — Ses amis et ses ennemis. — La Société des arts et sciences de Metz couronne un discours de Robespierre. — La Société des *Rosatis* et l'Académie d'Arras le reçoivent au nombre de leurs membres. — Augustin Robespierre. — Portrait des deux frères. — Maximilien est nommé membre du tribunal criminel d'Arras. — Il est élu député aux États Généraux. — Jugement de Mirabeau sur Robespierre.

Le retour de Maximilien dans sa famille, au sein de laquelle il vient se fixer, fut un jour de fête pour tous ; nos amis pleuraient avec nous d'attendrissement. Mon frère était universellement aimé. On connaissait la douceur de son caractère et la pureté de son cœur, et chacun était jaloux de le compter au nombre de ses amis.

Il débuta dans la carrière du barreau avec la plus grande distinction. Ses premiers plaidoyers fixèrent l'attention de tout le monde. Je me suis souvent questionnée sur la cause des grands succès de mon frère aîné comme avocat. Maximilien avait beaucoup de talent, sa parole était facile, sa logique pressante ; mais je ne crois pas que ces éminentes qualités aient suffi toutes seules pour fonder sa réputation ; je crois que ce qui a contribué surtout à le mettre en évidence, c'est le choix de ses causes ; il ne se chargeait que des causes justes, et refusait celles qui ne l'étaient pas ; aussi les gagnait-il presque toujours. On lui confia plusieurs procès fort importants, dans lesquels il déploya une capacité vraiment supérieure.

Je l'ai toujours vu agir avec beaucoup de désintéressement. Lorsqu'un de ses clients venait le consulter sur quelque affaire

litigieuse, il cherchait moins à le confirmer dans la résolution de plaider qu'à le rapprocher de la partie adverse, et à concilier le différend qui les partageait. Il se chargeait de préférence de la défense du pauvre, et souvent lui offrait sa bourse au lieu d'exiger des honoraires. Quelquefois les deux parties contraires, dans le même procès, le sollicitaient de prendre en main leur cause; Maximilien ne balançait pas, il optait pour celui des deux plaideurs, fût-il le plus pauvre, et dût-il n'en recevoir aucun salaire, dont les prétentions lui paraissaient fondées. On voit qu'il ne faisait point de sa profession une spéculation, et qu'il subordonnait tout à la question de justice. Voilà ce qui faisait dire de lui qu'il était *le soutien des opprimés et le vengeur de l'innocence*.

Je dois entrer dans quelques détails sur le genre de vie que Maximilien avait adopté.

Il travaillait beaucoup, et passait dans son cabinet une grande partie du temps qu'il ne passait pas au palais. Il se levait à six ou sept heures et travaillait jusqu'à huit. Son perruquier alors venait le coiffer. Il prenait ensuite un repas, qui consistait en laitage, et se remettait au travail jusqu'à dix heures, où il s'habillait et se rendait au palais. Après l'audience, il venait dîner; il mangeait peu et ne buvait que de l'eau rougie; il ne témoignait aucune préférence pour certains aliments. Bien des fois je lui ai demandé ce qu'il voulait manger à son dîner; il me répondait qu'il n'en savait rien. Il aimait le fruit, et la seule chose dont il ne pouvait se passer, c'était une tasse de café. Après le dîner, il sortait pour faire une promenade d'une heure ou pour faire une visite. Il rentrait ensuite, il se renfermait de nouveau dans son cabinet jusqu'à sept ou huit heures; il passait le reste de la soirée, soit avec des amis, soit au sein de sa famille.

Mes tantes et moi, nous lui reprochions souvent d'être distrait, préoccupé dans nos réunions; en effet, lorsqu'on jouait aux cartes, ou lorsqu'on ne parlait que de choses insignifiantes, il se retirait dans un coin de l'appartement, s'enfonçait dans un fauteuil, et se livrait à ses réflexions comme s'il avait été seul. Cependant il était naturellement gai: il savait plaisanter et riait quelques fois jusqu'aux larmes.

Maximilien était d'une humeur égale; il ne contrariait personne, et voulait tout ce que les autres voulaient. Combien de fois nos tantes m'ont-elles dit: « Votre frère est un ange; il a

toutes les vertus morales, aussi est-il fait pour être la dupe et la victime des méchans. »

Cependant il ne faut pas croire que cette douceur de mœurs, cette mansuétude, excluaient chez mon frère aîné une fermeté de caractère à toute épreuve. C'est qu'au contraire il y avait chez lui une puissance de volonté, une énergie indomptable. Sa conduite à la tête du gouvernement pendant près de deux années a prouvé qu'il était trempé de bronze et de granit ; mais chez lui cette énergie, cette inflexibilité s'alliaient à une aménité de manières dont toutes les personnes qui le voyaient dans son intérieur étaient enchantées. Je défie à quiconque a fréquenté Maximilien de dire le contraire. Tous ceux qui ont eu avec lui des rapports intimes, qui l'ont vu dans ces momens où le cœur s'épanche et se montre tel qu'il est, conviendront que si personne n'a manié les rênes du gouvernement d'une main plus vigoureuse, personne aussi n'était plus doux et plus modéré dans la vie privée. Comment expliquer cela ? c'est qu'à côté d'une sensibilité exquise, il y avait chez lui des convictions profondes, et que lorsque ces convictions parlaient elles étaient obéies.

L'amabilité de mon frère auprès des femmes lui captivait leur affection. Quelques-unes, je crois, éprouvèrent pour lui plus qu'un sentiment ordinaire. Une entre autres, mademoiselle Deshorties, l'aima et en fut aimée. Le père de cette jeune personne avait épousé en seconde nocces une de nos tantes (1) ; il avait du premier lit deux fils et trois filles. Lorsque mon frère fut élu député aux États Généraux, il courtoisait mademoiselle Deshorties depuis deux ou trois ans. Plusieurs fois il avait été question de mariage, et très probablement Maximilien l'aurait épousée, si le suffrage de ses concitoyens ne l'avait enlevé aux douceurs de la vie privée pour le lancer dans la carrière politique. Mademoiselle Deshorties, qui lui avait juré qu'elle n'appartiendrait jamais qu'à lui, ne tint nullement compte de ce serment, et, pendant la session de l'Assemblée constituante, donna sa main à un autre. Mon frère n'apprit ce parjure qu'à son retour à Arras, après la clôture de l'Assemblée ; il en fut très péniblement affecté.

Les succès de Maximilien au barreau le mirent en relation avec beaucoup de personnes appartenant à la classe aristocratique ; il

(1) Il s'agit d'Eulalie de Robespierre, qui avait en effet épousé, le 2 janvier 1776, M. Robert-François Deshorties, ancien notaire. — G. V.

en était fort recherché ; les premières maisons d'Arras étaient heureuses de le recevoir. Si mon frère avait aimé la fortune et les honneurs, il est certain qu'il aurait pu satisfaire sa passion en épousant une des riches héritières d'Arras, mais son désintéressement et son indifférence pour ce qui concernait ses propres affaires éloigna toujours de lui cette idée.

Il eut plusieurs amis qu'il aima beaucoup. De ce nombre étaient M. Leducq (1), avocat retiré, homme d'un mérite très distingué ; M. Aimé (2), chanoine de la cathédrale d'Arras, que ses confrères avaient surnommé le *sage* ; M. Devic, aussi chanoine de la cathédrale, qui avait été professeur au collège Louis-le-Grand pendant que Maximilien y faisait ses études ; ils s'aimaient comme deux frères ; M. Buissart (3), savant fort estimable ; MM. Langlois (4), Charamant (5), Ansart (6), etc., tous jeunes avocats de beaucoup de talent. Mon frère croyait pouvoir compter au nombre de ses amis MM. de Rusé (7), avocat général, Dubois de Fossex (8), qui fut depuis maire d'Arras, etc. ; mais il reconnut plus tard que leur amitié n'était pas sincère.

1) Leducq. — C. V.

(2) Aymé. C'est par l'intermédiaire de ce chanoine que Robespierre fut recommandé à l'abbé de Saint-Vaast, pour l'obtention d'une bourse au Collège Louis-le-Grand. — C. V.

(3) Antoine-Joseph Buissart, ami de Robespierre et membre, comme lui, de l'Académie d'Arras, partageait son temps entre sa profession d'avocat et les travaux scientifiques vers lesquels l'emportaient ses goûts. V., sur Buissart, une notice biographique, dans VICTOR BARRIER, *Lettres inédites de Augustin Robespierre à Antoine Buissart*, pp. 13-18. — C. V.

(4) Il s'agit de Lenglet, avocat au barreau d'Arras, puis juge au tribunal de Bapaume en 1794, agent national de la commune d'Arras en 1794, et enfin député au Conseil des Anciens. En 1800, il fut nommé professeur à l'École centrale du Panthéon, et devint, la même année, président du Tribunal d'appel de Douai. Il mourut en 1834. — C. V.

(5) Charamond, qui, après avoir été membre de la commune d'Arras en 1791, devint plus tard sous-inspecteur aux revues de la garde impériale, et disparut à la bataille de Leipzig. — C. V.

(6) Ansart, collègue de Robespierre à l'Académie d'Arras, était médecin, et non avocat, comme le dit Charlotte. — C. V.

(7) Foacier de Ruzé, avocat général au Conseil d'Artois de 1760 à 1790, fut arrêté en 1793 et mourut en prison le 3 novembre de cette année. — C. V.

(8) Dubois de Fossex, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras. Il fut élu maire d'Arras en 1790. Arrêté en 1794, il ne sortit de prison que le 6 brumaire an III. Il mourut en 1817. — C. V.

Je viens de citer les noms de ses amis véritables et de ses faux amis; mais je passerai sous silence les noms de ses ennemis, car il en eut. Qui aurait pu croire qu'un homme aussi doux et d'un commerce aussi aimable aurait des ennemis? C'est qu'il avait du mérite, et beaucoup de mérite, et il est des hommes qui ne pardonnent pas plus le mérite dans d'autres hommes que certaines femmes ne pardonnent la beauté dans d'autres femmes. Quand on disait à mon frère qu'il avait des ennemis, il ne voulait pas le croire; il disait : *Que leur ai-je fait?* Je sais bien ce qu'il avait fait à quelques-uns, il n'avait pas voulu se lier avec eux, parce qu'ils avaient des mœurs répréhensibles ou une probité équivoque. On se fera une idée de l'injustice des hommes, quand on saura que plusieurs des ennemis de mon frère n'avaient d'autres griefs contre lui, que de l'avoir rencontré dans la rue sans qu'il les eût aperçus, et sans par conséquent leur avoir rendu leur salut. Maximilien était fort distrait, ou plutôt il était toujours préoccupé (1); il passait quelquefois auprès de ses intimes amis sans les voir. Voilà ce qui donna lieu à l'accusation de fierté que ses ennemis portèrent contre lui. Lui fier! lui qui ne voyait dans tous les hommes que des frères! lui qui fut l'apôtre le plus ardent de l'égalité! C'est ainsi que l'on s'est toujours étudie à dénaturer son caractère et ses intentions, et qu'on lui a imputé à crime les choses les plus innocentes.

Que l'on juge par le trait suivant combien Maximilien était distrait : nous avions une fois passé la soirée ensemble chez un de nos amis, et nous revenions à notre demeure à une heure assez avancée, lorsque tout-à-coup, mon frère, ne se rappelant plus qu'il m'accompagnait, double le pas, me laisse en arrière, arrive seul à la maison, et se renferme dans son cabinet. J'arrive quelques minutes après lui, J'avais trouvé sa distraction si plaisante que, le voyant prendre les devans d'un pas si rapide, je l'avais laissé aller sans lui faire apercevoir que j'étais avec lui. J'entre dans son cabinet, où je le trouve affublé de sa robe de chambre,

(1) La sœur de Maximilien Robespierre, dans une des conversations que j'eus avec elle, me raconta, pour me montrer à quel point son frère était distrait, qu'un jour il rentra pour dîner avant que le couvert ne fût entièrement mis; le potage déjà servi; il prit un siège, se mit à table, et, sans faire attention qu'il n'avait point d'assiette devant lui, prit une cuillerée de potage et la mit sur la nappe. (*Note de Lapommeraye*)

et travaillant avec beaucoup d'attention. Il me demande d'où je viens seule si tard, je lui réponds que si je reviens seule c'est qu'il m'a laissée au milieu de la rue pour rentrer précipitamment. Il se rappelle alors cette circonstance, et nous nous mettons à rire l'un et l'autre d'une aventure aussi comique.

La carrière du barreau n'est pas la seule dans laquelle mon frère se distingua ; il s'essaya avec succès dans la carrière des lettres. La société des arts et des sciences de Metz mit au concours, dans l'année 1784 ou 1785, la question suivante : « Quelle est l'origine de l'opinion qui étend sur tous les individus d'une même famille une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable ? Cette opinion est-elle plus nuisible qu'utile ? » Mon frère, que l'injustice révoltait, saisit avec empressement cette occasion de flétrir un préjugé trop universellement répandu, et envoya au concours un discours dans lequel il discuta très éloquentement les deux questions proposées, et résolut la seconde d'une manière affirmative.

Le discours de Maximilien fut couronné. Je ne l'ai pas en ce moment sous la main ; mais les argumens dont il flétrissait l'unique préjugé qui attache une honte ineffaçable au front d'une famille tout entière, parce que dans cette famille il s'est trouvé un coupable ; ces argumens me frappent encore par leur force et leur puissance. O mon frère, tu ne prévoyais pas, en écrivant ce discours, qu'un jour ta malheureuse sœur, victime du même préjugé, serait persécutée et honnie parce qu'elle appartient à ce Robespierre, le plus vertueux des hommes, que la calomnie a défiguré et a fait passer pour un coupable, pour un monstre. Mon frère ! lorsque tu interrogeais ton cœur si bon, ta conscience si pure, tu étais loin de te douter qu'un jour l'unique rejeton de ta famille ne saurait où reposer la tête, parce que les méchans auraient terni ta réputation. Va, ne crois pas, ombre chérie, que jamais les stigmates flétrissans que les calomniateurs ont attachés à notre nom me fassent rougir. Ton nom, je suis fier de le porter ; je suis glorieuse d'être de ton sang, d'appartenir au grand Robespierre, qui fut l'ennemi intlexible de toute injustice, de toute corruption, et qui maintenant serait prôné par les faiseurs d'histoire aux gages de l'aristocratie, s'il avait pactisé avec les oppresseurs du peuple (1). Maximilien concourut encore une fois ; l'Académie

(1) A propos des Mémoires apocryphes qui furent publiés en 1830, sous le

d'Amiens avait mis au concours l'*Eloge de Gresset* ; mon frère envoya un discours qui n'obtint qu'une mention honorable, la seule qui fut donnée, car le prix ne fut décerné à aucun des concurrens. Lorsque son discours eut été livré à l'impression, il en envoya un exemplaire à chacun de ses amis, qui le remercièrent en prose et en vers. M. de Fosseux se distingua surtout par des vers fort médiocres, dans lesquels il donna à mon frère des éloges sur ses vertus, lui qui plus tard devait passer dans les rangs de ceux qui n'iaient ces mêmes vertus. J'ai conservé une copie des vers de M. de Fosseux (1).

Mon frère faisait partie de la société des *Rosatis*, composée de savans, de magistrats, de militaires, etc., tous littérateurs, ou amateurs des lettres et des arts. Cette Société avait des réunions à jours fixes, où on lisait des ouvrages de tous les genres, et où des discussions littéraires s'engageaient. C'était une fête quand on admettait un nouveau membre ; le récipiendaire faisait un discours, un des membres lui répondait, et la fête se terminait par un gai repas où régnaient la franchise et la cordialité. Le jour où mon frère fut reçu dans la Société des *Rosatis*, il improvisa une chanson en trois couplets, qui fut vivement applaudie. J'ai encore une copie de cette chanson, écrite de la main de mon frère (2).

Maximilien fut également reçu membre de l'Académie d'Arras, dont la plupart des membres faisaient partie de la Société des *Rosatis*.

nom de Robespierre, un journal fort obscur et fort digne de l'être, *l'Universel*, eut la lâcheté d'insuller à Charlotte Robespierre, en disant qu'elle avait trafiqué de ses souvenirs non effacés, et qu'elle avait ainsi mis les auteurs de ces Mémoires à même de suppléer à ce que d'autres biographes avaient omis. Charlotte Robespierre écrivit à ce sujet une lettre sublime au rédacteur de *l'Universel*, qui ne l'inséra point. C'était couronner une première lâcheté par une lâcheté nouvelle ; on plutôt c'était reconnaître tacitement qu'on avait menti, car fermer ses colonnes à une réclamation, c'est, de la part d'un journaliste de mauvaise foi, avouer que cette réclamation est sans réplique, et qu'elle détruit l'assertion qui l'a provoquée. Charlotte Robespierre me donna, il y a plus de deux ans, une copie de cette lettre, en me priant de ne la rendre publique qu'après sa mort. Je me suis conformé à son désir. C'est cette même lettre qui a été publiée par la *Revue rétrospective*. On la lira à la fin de ces Mémoires (Voir aux pièces justificatives, n° 2). (Note de Lapommeraye)

1) Voir aux pièces justificatives, n° 3.

2 Cette copie est maintenant entre mes mains. Je la publie à la fin de ces Mémoires. (Voir aux pièces justificatives, n° 4). (Note de Lapommeraye)

Je n'ai pas encore parlé de mon frère Augustin ; on comprendra facilement pourquoi : Augustin resta au collège Louis-le-Grand aussi long-temps que Maximilien, et ne revint par conséquent à Arras que peu d'années avant la révolution. Augustin, au dire de toutes les personnes qui le connurent, avait plus de talens naturels que Maximilien ; la nature s'était montrée à son égard plus prodigue de ses dons ; mais il avait moins d'aplitude au travail que mon frère aîné ; l'étude n'avait pas pour lui autant d'attraits. Maximilien et moi, nous lui reprochions souvent ses goûts oisifs ; nous l'exhortions à se créer des occupations ; quelquefois nos mercuriales faisaient rentrer Augustin en lui-même ; il se mettait à travailler avec une ardeur trop vive pour qu'elle fût durable ; renfermé dans sa chambre, il passait plusieurs jours au milieu des livres ; mais il ne pouvait supporter long-temps cette contrainte. Je dois le dire, au surplus, malgré les petites dissensions que nous eûmes ensemble par la suite, et dont je parlerai quand il en sera temps, mon frère Augustin était bon et sensible, son cœur était taillé sur le modèle de celui de Maximilien, et, sans les propos de quelques femmes que je nommerai, la bonne harmonie n'aurait pas cessé un seul instant de régner entre nous.

Si j'avais à mettre en parallèle mes deux frères, je dirais que chez l'aîné le courage civil était porté à un plus haut point que chez le jeune ; mais en revanche, chez Augustin, le courage militaire était incomparablement plus développé que chez Maximilien. Robespierre jeune eût fait un excellent militaire ; il ne s'étonnait de rien, il était intrépide ; à la tête d'un régiment ou d'une division il eût fait des prodiges ; c'était un César. Mon frère aîné, dans son cabinet, la plume à la main ou à la tribune, faisait trembler tous les tyrans de l'Europe ; mais là se bornait son rôle, et difficilement il aurait pu se résoudre à endosser le harnais pour les combattre avec le fer, ou à descendre sur la place publique armé d'un fusil. Les thermidoriens eussent-ils obtenu un triomphe si facile, si Maximilien, échangeant sa toge de tribun contre l'épée de général, se fût mis à la tête de ce peuple immense qui, le 9 thermidor au soir, se pressait autour de l'Hôtel-de-Ville, et n'attendait qu'un geste de mon frère aîné pour se porter où il aurait voulu ? Je sais qu'une puissante considération l'arrêtait ; quand on lui disait : Appelons le peuple à l'insurrection ; il répondait : au nom de qui ? — Au nom de la Convention, s'écriait Saint-

Just, la Convention est où nous sommes. Saint-Just avait raison : et si Robespierre eût envisagé la question sous le même point de vue, et eût surtout senti la nécessité de marcher à la tête du peuple insurgé, la patrie était sauvée.

Augustin était grand, bien fait, et avait une figure pleine de noblesse et de beauté. Sous ce dernier rapport, Maximilien n'avait pas été si bien partagé que lui, il était d'une taille moyenne et d'une complexion délicate. Son visage respirait la douceur et la bonté, mais n'était pas aussi régulièrement beau que celui de son frère. Il souriait presque toujours. Un grand nombre de portraits de mon frère aîné ont été publiés. Le plus ressemblant de tous est celui qui l'a été par *Delpech*. Il en est d'autres qui ne sont que d'odieuses charges, où l'on s'est appliqué à défigurer ses traits, à leur donner une expression féroce, comme on a cherché à présenter son âme sous un jour affreux. Celui qui est placé en tête des prétendus mémoires de Maximilien Robespierre est de ce nombre (1).

La considération dont mon frère aîné jouissait à Arras le fit nommer par l'évêque de cette ville membre du tribunal criminel (2). Ce prélat avait la nomination de ces sortes de charges. Il exerça les fonctions qui lui étaient confiées avec une équité exemplaire. Mais il lui en coûtait toujours pour condamner. Un assassin ayant un jour comparu devant le tribunal dont Maximilien était membre, il fallut bien prononcer contre lui la peine la plus forte, et c'était la mort. Il n'y avait pas moyen de modifier cette peine affreuse, les charges étaient trop accablantes. Mon frère aîné rentra à la maison le désespoir dans le cœur, et ne prit aucune nourriture pendant deux jours. *Je sais bien qu'il est coupable*, répétait-il toujours, *que c'est un scélérat, mais faire mourir un homme!*... Cette pensée lui était insupportable : ne voulant plus avoir à combattre entre la voix de sa conscience et

(1) Quelque temps avant sa mort, Charlotte Robespierre me fit remettre un exemplaire de ce portrait, en marge duquel elle avait écrit ce qu'elle en pensait. Je crois de mon devoir de publier cette appréciation d'un portrait qui passe pour être celui de Robespierre, et qui n'est pas plus sa ressemblance que les Mémoires que Moreau Rosier a publiés sous son nom ne sont son ouvrage. (Voir aux pièces justificatives, n° 5). *Note de Lapommeraye*

(2) Le 9 mars 1782. Le tribunal criminel dont parle Charlotte était la Salle épiscopale. — C. V.

le cri de son cœur, il se démit de ses fonctions de juge (1).

Lorsqu'il fut question d'élire des députés aux Etats Généraux, tous les regards se fixèrent sur mon frère aîné, je ne devrais pas dire tous les regards, car il y avait des hommes à Arras, et le nombre en était petit, que les plaidoyers et les écrits de Maximilien avaient choqués; ils disaient que ses expressions étaient *étranges*; ils ne pouvaient s'accoutumer aux mots *liberté, égalité, fraternité*, etc. Ces hommes étaient les admirateurs passionnés de l'ancien régime et désapprouvaient avec amertume tout ce qui était innovation. Malgré leur opposition, Maximilien Robespierre fut élu député aux Etats Généraux par le tiers-état d'Arras. Certainement il méritait par ses antécédens, ses talens et ses vertus, cette marque de confiance de la part de ses citoyens. Personne ne comprenait mieux que lui les devoirs que lui imposait son titre de représentant du peuple, et personne n'a rempli les délicates fonctions dont il était chargé avec un dévouement plus illimité, un désintéressement plus rare. Sa voix tonna constamment contre l'arbitraire et les abus: on voulut le séduire, on n'y parvint pas; plusieurs moyens furent employés et tous restèrent sans succès. Enfin, on lui apporta un jour une somme considérable en le priant de la distribuer aux malheureux; il s'aperçut du piège qu'on lui tendait, refusa la somme, et invita la personne qui la lui offrait à faire ses générosités elle-même (2). Le caractère bien connu de mon frère aîné l'avait fait nommer *l'incorruptible* par ses collègues de l'Assemblée constituante. Quand Mirabeau voyait toutes les tentatives que l'on faisait pour acheter mon frère comme on l'avait acheté lui-même, il disait: « On n'y réussira pas; c'est perdre son temps que de vouloir corrompre Robespierre; cet homme n'a pas de besoin, il est sobre et a les mœurs trop simples... »

Quel éloge!

(A suivre)

1) Voir, sur cet incident, et sur cette prétendue démission de Robespierre, *Œuvres complètes de Maximilien Robespierre*, édit. VICTOR BARBIER et CHARLES VÉLIAU, I, pp. XVII-XIX.

2) C'est là sans doute une allusion à la lettre qu'une anglaise, miss Thecman-Stephen, écrivit à Robespierre, le 12 janvier 1792, et dans laquelle elle lui reproche de n'avoir point accepté l'argent qu'elle mettait à sa disposition. V. le texte complet de cette lettre dans *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, etc., II, pp. 163-164. — C. V.

NOTES ET GLANES

Bonaparte en l'an III. — « Buonaparte allait alors tous les jours lire les journaux au cabinet littéraire de Girardin, au Palais-Royal, où se réunissaient d'ultra-républicains. Il ne se communiquait pas facilement. Girardin, bon physicien, était le seul avec lequel il parlât. Il a plus d'une fois partagé son dîner avec lui. Comme il y avait à chaque instant des émeutes dans le jardin du Palais-Royal, Buonaparte demanda un jour à Madame Girardin ce que c'était. Elle lui répondit : « Cachez-vous dans ma chambre, car on poursuit ceux qui ont les cheveux coupés jusqu'aux oreilles; on les traite d'*aristocrates* et d'*oreilles de chiens*. — Fi donc! ce n'est pas à la coupe des cheveux qu'on reconnaît les purs républicains; c'est là, répondit-il, en se frappant sur le cœur. » Plusieurs de ces prétendus républicains, habitués du cabinet, se présentaient alors en sabots, avec des vêtements déchirés et malpropres : « Est-il venu aujourd'hui des aristocrates », demandaient-ils à Girardin ; et sur sa réponse affirmative, ils brûlaient du papier pour purger l'odeur aristocratique. L'un d'eux, M. B., est aujourd'hui comte et ultra-royaliste. Voilà les hommes! » (*Histoire impartiale des Révolutions de France depuis la mort de Louis XV*, par L. Prudhomme père; Paris, 1824; tome IX, p. 115, note). — G. V.

Le budget d'un curé en 1789. — « Vuidous, en deux mots, la question entre les Curés congruistes et les Décimateurs : sept cents livres (1) pour tout revenu, voilà l'avoir des premiers M. l'Evêque, M. l'Abbé Commendataire, votre Valet-de-chambre, qui est nourri, chauffé, éclairé à vos dépens, a des gages plus

(1) Les portions congrues avaient été portées à 700 livres en 1786. — G. V.

considérables. Mais discutons : sept cents livres pour tout avoir. Il faut d'abord en retrancher les Décimes, qui se montent au moins à soixante livres dans la plupart des Diocèses : reste six cent vingt livres. Il faut au pauvre Congruiste une gouvernante ; il ne peut pas vaquer aux devoirs multipliés de son ministère, et faire son ménage ; encore soixante livres, reste cinq cent soixante livres. Il lui faut un pot-au-feu le matin, et un morceau à manger le soir ; (que l'on nous passe ces détails, ils sont essentiels). C'est bien peu s'il ne dépense que dix livres de viande par semaine ; au prix où elle est, c'est au moins cent cinquante livres par an, reste quatre cent dix livres ; mais deux jours de maigre par semaine, et sept semaines de Carême, lui coûteront, au plus bas prix, en beurre, laitage, ou huile, légumes et salaisons, telles que morue et harengs, cinquante livres, reste trois cent soixante livres. On lui passera, sans doute, pour son chauffage, cinq cordes de bois et un cent de fagots : où aura-t-il cette provision, à moins de cent livres ? Reste deux cent soixante livres. Il lui faut, pour boisson, vin, cidre ou bière, encore cent livres, reste cent soixante livres. Lui et sa gouvernante doivent consommer, dans l'année, au moins six septiers de bled : or six septiers de bled, à dix écus, font cent quatre-vingt livres. Nous voilà donc au bout et au-delà de cette portion si vantée. Que lui reste-t-il pour avoir du sel, des épiceries, pour son entretien, pour les réparations de son Presbytère ? Quelle ressource a-t-il pour entretenir son ménage en linge, meubles, ustensiles, pour se faire gouverner, s'il tombe malade ? Quel secours peut-il apporter aux pauvres, aux malheureux de sa Paroisse ? » (*Réclamation des curés du royaume, contre les injustices du haut clergé* ; s. I., 1789 ; pp. 8-10). — C. V.

Le maître d'écriture du Dauphin. — « M. de Salles, maître d'écriture, excellent patriote et père de huit enfans, avoit donné à copier pour *exemple*, au Prince Royal, quelques lignes de la *déclaration des droits de l'homme*. Il a été poliment renvoyé du Château des Thuilleries. Dans l'enfance de Louis XV, on lui donnoit à transcrire vingt fois cette sage maxime : *les rois sont tout-puissans, car il font ce qu'ils veulent*. Aussi ne chassoit-on pas les maîtres. » (*L'Orateur du Peuple*, tome 12, n° X [mai 1792], p. 78). — C. V.

Les dîmes ecclésiastiques. — « En insistant encore le 31 mai 1798, sur la grandeur du soulagement qu'obtient le peuple par la suppression des dîmes, le député Bruslé les a estimées à 72 millions : et cette estimation se rapproché assez de celle qu'avoit présentée à l'assemblée constituante Dedelay, qui paroît avoir étudié à fond la matière des dîmes ecclésiastiques. Il assura que leur produit net se portoit tout au plus de 60 à 65 millions, d'où il résulte que l'entretien général du clergé ne coûtoit à la nation qu'à raison de 2 liv. 10 s. ou 3 liv. tournois par individu. Si ce résultat paroît à quelques lecteurs au dessous de la réalité c'est qu'ils oublient que le taux de la dime varioit dans le royaume, et selon les cantons, depuis la 7^e jusqu'à la 32^e partie du produit brut ; que plusieurs vignes ne la payoient qu'à raison d'un écu par arpent ; que les huiles et les vins qui forment la grande récolte du Dauphiné et de la Provence n'en payoient aucune, et que là où elle pesoit le plus, elle ne s'exigeoit presque jamais à la rigueur. Le nom de *dîme* lui étoit donc très-mal appliqué, puisque le *maximum* de cette levée annuelle ne coûtant à la généralité des campagnes que 72 millions, elle ne leur enlevoit précisément que la quarante-quatrième partie de leurs récoltes estimées à 3 milliards 200 millions. » (*Tableau historique et politique des pertes que la révolution et la guerre ont causées au peuple français*, par Sir Francis d'Ivernois ; Londres, 1799 ; tome I, p. 81). — C. V.

Hesmart (1). — « Hesmart n'étoit pas à cette époque [an II] un ennemi de la République, mais cependant il se trouvoit flatté d'être traité avec égards, et d'être attiré dans la société d'hommes politiques importants qui n'avaient de républicains que les dehors et les apparences. Il admirait, comme tous les patriotes, l'éloquence de Robespierre, mais ce caractère sévère et puritain l'avait attiré moins que le genre d'existence et les sentiments de Danton et de ses amis. L'ancien dantoniste Thuriot étoit son ami intime. Peu démocrate dans ses goûts, Hesmart aimait beaucoup se mettre en avant et faire parler de lui. C'est dans ce but, nous

(1) Commandant de la gendarmerie, auquel les Comités de salut public et de sûreté générale confièrent, le 9 thermidor, les fonctions de général en chef de la force armée de Paris. Il fut arrêté, quelques heures après, sur l'ordre d'Hanriot, et gardé à vue à l'Hôtel-de-Ville. — C. V.

disait sa veuve, autant que par enthousiasme patriotique, qu'il avait envoyé une partie de sa fortune à la Convention pour être employée à l'équipement des troupes. Dans son portrait en pied peint par David, il est vêtu à la dernière mode du temps. Nous avons vu ce tableau qui existe dans sa famille. Adroit dans tous les exercices du corps, doué d'une force physique peu commune, il n'hésitait pas, quand il le fallait, à payer de sa personne, et de sa propre main, à mettre à la raison un perturbateur ou un sans-culotte. Il avait été lié avec les célébrités du jour, entre autres avec Fabre d'Églantine, qui périt le même jour que Danton. » (*Un chapitre inédit du neuf thermidor*; Paris, 1883; pp. 45-47). — C. V.

Robespierre à Arras en 1848. — « Le 1^{er} mars 1848, le jour de l'installation de M. Frédéric Degeorge, nommé commissaire général du Pas-de-Calais par M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, l'Hôtel-de-Ville d'Arras fut le théâtre d'une scène fort émouvante, dont voici les détails, que nous ont racontés des témoins oculaires, et qui ont été conservés par les journaux du pays.

« Huit à dix jeunes gens de 18 à 25 ans, sortis de l'école Normale et du Val-de-Grâce, étant venus de Paris avec la mission de faire reconnaître les commissaires désignés pour les départements, le conseil municipal et toutes les autorités, auxquels s'était joint un grand concours de peuple, se réunirent dans la grande salle. L'un de ces jeunes gens prit la parole. Son discours fut goûté. Après lui un de ses compagnons veut aussi parler. Se trouvant dans la patrie d'un homme pour lequel il professait la plus grande admiration, et à qui la ville d'Arras devait être fière, selon lui, d'avoir donné la naissance, il croit devoir en faire l'éloge en présence de l'immense auditoire. Enfin un nom s'échappe de ses lèvres, c'est celui de Robespierre. Aussitôt on se regarde avec étonnement. L'orateur continue ses éloges. Mais voilà qu'un sentiment unanime éclate de toutes parts. On lui crie des divers points de la salle : « Assez ! Assez ! Assez ! » La tempête devient furieuse, les interpellations s'échangent, vont, viennent de ci, de là; c'est une vague qui roule, c'est un tonnerre qui gronde. Le jeune homme veut s'expliquer; on ne veut plus l'entendre. Un des adjoints lui fait observer que la république nouvelle n'a rien de commun avec celle de 93. L'agitation est à

son comble. L'orateur, déconcerté, se met à pleurer. Il comprend qu'il a mis le pied sur un terrain brûlant.

« Au milieu du tumulte, M. l'avocat Luez s'écrie : *Nous applaudissons aux vertus de Robespierre, mais nous éviterons ses crimes.* Ce mot calme l'orage. Enfin un autre de ces jeunes gens, le sieur Beulet, élève de l'école Normale, demande à donner quelques explications. A sa voix le silence se rétablit, le calme se fait. Il conjure l'assemblée de ne pas se méprendre sur les sentiments de son collègue. Il exprime les plus nobles pensées sur le bon ordre, le respect dû à la propriété. Il dit que, bien loin de vouloir persécuter leurs concitoyens, ils sont prêts à verser leur sang pour leur bonheur. Les fronts s'éclaircissent, la confiance renaît, et le jeune orateur finit par conquérir toutes les sympathies. Bientôt on l'entoure, on lui presse la main; chacun veut l'embrasser, le voir au moins, et la foule le place, bien malgré lui, sur la table même où l'on délibère : car il éloigne les souvenirs affreux du passé, il ne fait entendre que des paroles de paix et de conciliation. Son discours, prononcé avec beaucoup de chaleur et de verve, exalte l'assemblée et provoque d'unanimes applaudissements. Alors ces jeunes gens se précipitent dans les bras les uns des autres, et s'embrassent avec effusion, pour faire comprendre qu'ils sont unanimes dans la profession des mêmes doctrines. » (*La vie de Maximilien Robespierre*; Arras, 1850; préface, pp. 1-1v). — C. V.

BIBLIOGRAPHIE

Archives parlementaires de 1787 à 1860, publiées par L. LATASSE, L. CLAVEAU, C. PIONNIER et G. BARBIER. Première série (1787 à 1799) ; t. LXXV (23 septembre-3 octobre 1793). Paris, librairie Paul Dupont, 1909 ; gr. in-8° de 777 pp.

La période parlementaire à laquelle nous fait assister ce tome LXXV de la précieuse collection des *Archives parlementaires* est une des plus intéressantes de l'histoire révolutionnaire. C'est en effet le moment où s'ouvre, devant la Convention, le procès des Girondins. Grâce aux documents que les éditeurs des *Archives parlementaires* ont ajoutés à la brève relation du *Procès-Verbal*, nous avons ici un tableau complet, non seulement de la fameuse séance du 3 octobre, mais de toutes les manifestations qui peuvent, par quelque côté, se rattacher à cette séance. C'est d'abord (pp. 522 et sq.) le texte du rapport d'Amar, suivi du décret d'accusation contre 44 membres de la Convention ; c'est ensuite, sous forme d'annexes, une longue série de pièces et de documents qui occupent les pp. 541-709. Les éditeurs ont réuni tout ce qui, au point de vue des débats parlementaires, se rapporte à ce grand événement : défenses et justifications des députés accusés, comptes-rendus de divers membres de la Convention à leurs commettants, etc. Dans ces documents annexes, les éditeurs ont fait une place à l'*Histoire des Brissotins* de Camille Desmoulins. C'est là une idée très heureuse, et dont il convient de les féliciter sans réserve. Le pamphlet de Camille Desmoulins a joué, dans la chute des Girondins, un rôle décisif ; il éclaire d'un jour singulier l'âpre duel de la Montagne et de la Gironde ; d'autre part, il est devenu fort rare, et cette réimpression évitera à beaucoup de travailleurs la peine d'aller le consulter dans les bibliothèques publiques. Cet exemple montre avec quel soin les éditeurs des

Archives parlementaires accumulent autour d'une séance tout ce qui est de nature à compléter les récits des journaux du temps. Ils ne négligent d'ailleurs aucune occasion d'ajouter un éclaircissement ou une précision. Enfin, les sources sont minutieusement indiquées.

Cet ensemble de qualités fait de ce recueil des *Archives parlementaires* une sorte d'encyclopédie révolutionnaire, présentée sous la forme la plus vivante, et qu'on ne consultera jamais sans profit. — C. V.

Souvenirs d'un prêtre réfractaire du diocèse de Troyes, publiés par Octave BEUVE; Arcis-sur-Aube, Société anonyme des imprimeries réunies, 1909; in-8 de xxii-69 pp.

Ces *Souvenirs* ont pour auteur l'abbé Julliot, curé réfractaire de Sainte-Savine-les-Troyes, qui demeura à Troyes jusqu'au 15 septembre 1792, date à laquelle il émigra en Suisse. Ce fut à Fribourg qu'il rédigea les *Souvenirs* que publie aujourd'hui M. B., et dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Troyes. Leur titre exact est celui-ci : *Précis des faits relatifs à la persécution suscitée contre le clergé et les fidèles du diocèse de Troyes et plus particulièrement de la ville et de quelques paroisses du doyenné d'Arcis, depuis le mois de may 1789, jusqu'au 19 septembre 1792, époque de la déportation pour les ecclésiastiques de ce département, rédigé à Fribourg, en Suisse, par François-Pierre Julliot, curé de Sainte-Savine-de-Troyes, dans le mois de novembre 1793.*

Comme il est facile de le prévoir, le récit de l'abbé Julliot manque d'impartialité. Son ressentiment contre les prêtres assermentés éclate à chaque page et le rend injuste. Néanmoins, à travers ces violences, on peut glaner des détails nouveaux, intéressants, quelquefois très complets, et d'une indéniable valeur pour l'histoire de Troyes pendant la Révolution.

L'éditeur de ces *Souvenirs*, M. B., les a fait précéder d'une introduction, dans laquelle il donne quelques éclaircissements sur l'histoire religieuse du diocèse de Troyes du 12 juillet 1790 au 26 août 1792, sur la personnalité de l'abbé Julliot et sur le manuscrit qu'il a laissé. Aux pp. xix-xxii de cette Introduction, M. B. signale, avec une juste sévérité, les étranges procédés d'un historien du diocèse de Troyes, M. l'abbé Prévost, qui, dans un ouvrage récent, a mis à contribution les *Souvenirs* de l'abbé Julliot, en en transcrivant des pages entières, sans indication de sources, sans guillemets, sans mention d'aucune sorte. Pour bien marquer l'évidence de ce plagiat, M. B. a mis en regard, aux pp. 37-43 de sa brochure, le texte de l'abbé Julliot et celui de M. l'abbé Prévost. La comparaison est en effet saisissante.

M. B. a accompagné le texte de l'abbé Julliot de nombreuses notes, soit sur les personnes, soit sur les événements auxquels il est fait allusion dans le cours du récit. La brochure se termine par des pièces annexes (pp. 53-62) et par un index (pp. 63-67). — C. V.

Alfred LEROUX, **Le meurtre de l'abbé Chabrol, 1792**. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1909; in-8° de 31 pp.

Le 15 juillet 1792, un prêtre réfractaire, l'abbé Jacques Chabrol, fut massacré à Limoges par la populace. Ce sanglant épisode a été raconté par l'abbé Barruel, en 1794, dans son *Histoire du Clergé pendant la Révolution* (II, pp. 24-27), et par l'abbé Bullat, en 1795, dans son *Tableau ecclésiastique et religieux de la ville de Limoges*. Ces deux relations, d'ailleurs contradictoires sur plusieurs points, ont été longtemps les seules que l'on pût consulter. Mais deux historiens locaux, M. l'abbé Lecler et M. Fray, dans des ouvrages parus en 1892 et en 1909, ont mis au jour divers documents d'archives qui permettent aujourd'hui de reprendre le récit des faits avec toute la précision désirable.

C'est ce que vient de faire M. L. Après avoir montré les inexactitudes et les contradictions de Barruel et de Bullat, et aussi les erreurs commises par M. Fray, M. L. procède à l'examen minutieux des événements, qu'il retrace dans chacun de leurs détails. Il résulte de son étude que les incidents qui ont abouti à la mort de l'abbé Chabrol sont nés du refus de ce prêtre de déclarer à la municipalité, conformément à l'ordre du Directoire, les armes dont il était détenteur. Le bruit s'étant répandu qu'il avait chez lui un fusil, trois grenadiers, dont la mission ne paraît pas très régulière, se présentèrent à son domicile pour perquisitionner. Une querelle éclata, au cours de laquelle l'abbé Chabrol exerça sur ses visiteurs des violences qui aggravèrent singulièrement son cas. Chabrol fut arrêté et conduit au corps-de-garde, pendant qu'une foule nombreuse manifestait son hostilité. Pendant l'interrogatoire, qui eut lieu chez le juge de paix, la foule grossit et devint menaçante. Malgré les efforts du juge de paix et de la municipalité, Chabrol fut arraché à ceux qui le conduisaient en prison et finalement massacré.

M. L. a cherché à établir le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs de ce drame : le juge de paix, la municipalité, la garde nationale, la société populaire, la foule anonyme. Quant à la victime, elle n'est pas exempte de tout reproche : son peu d'empressement à se soumettre à un ordre des autorités et son tempérament emporté ont été la cause de tout le mal.

La brochure de M. L. met donc définitivement au point un épisode jusqu'à présent assez confus, et où les historiens ecclésiastiques n'avaient vu qu'une manifestation de fanatisme antireligieux. — C. V.

M. MARION, **Les parents d'émigrés pendant la Révolution** : Paris, aux bureaux de la *Revue des questions historiques*, 1909; in-8 de 80 pp.

Dans cette étude très documentée et très complète, M. M. a mis en lumière un côté inexploré de l'histoire de l'émigration. Nous connaissons, par d'autres historiens, les faits et gestes des émigrés eux-mêmes, mais jamais personne ne s'était attaché à étudier la situation difficile faite aux parents d'émigrés, restés en France. Dès 1792, la législation montre à leur égard une extrême sévérité. Ils sont soumis à une surveillance spéciale et considérés, en quelque sorte, comme des complices des émigrés. La loi du 28 mars 1793 interdit aux ascendants d'émigrés de vendre, de donner ou d'hypothéquer leurs biens, afin de paralyser la transmission de leur héritage à leurs fils coupables, et d'assurer le retour de ces biens à la nation. Les mesures de sévérité s'accrochèrent peu à peu, jusqu'au moment où la Convention, par la loi du 9 floréal an III, adopta une législation nouvelle. M. M. donne une analyse très minutieuse de cette loi importante, qu'il considère comme une sorte de transaction, comme un « traité à forfait, imposant à l'une et à l'autre des parties certains sacrifices compensés par certains avantages. » Cette loi souleva de si nombreuses et si vives récriminations que, le 11 messidor, la Convention en suspendit l'application. On voit alors se succéder la loi du 3 brumaire an IV et celle du 20 floréal de la même année. La situation légale des parents d'émigrés fait encore l'objet de longs débats pendant les ans V, VI et VII, jusqu'à la loi du 8 messidor an VII. La Constitution de l'an VIII mit fin à toute discussion, consacra les faits accomplis en ce qui concernait les biens, et supprima les incapacités politiques des parents d'émigrés. Enfin, le sénatus-consulte du 6 floréal an X, par l'amnistie qu'il accordait aux émigrés, résolut définitivement le problème.

Au cours de ce remarquable travail, M. M. ne s'est pas borné à analyser les lois qui se succèdent d'année en année, ni à raconter les discussions parlementaires auxquelles elles donnent lieu. Il marque les fluctuations de l'opinion, les tactiques successives des amis des émigrés, et, en définitive, les luttes politiques qui mettent aux prises, sur cette question si délicate et si grave, les partis les plus opposés.

L'étude de M. M. sera donc d'une très grande utilité, à la fois par ses propres qualités et par la nouveauté du sujet. — C. V.

DR ANNA SCHAPIRE-NEUBATH, **Die Frauenfrage im Zeitalter der françoésischen Revolution** (La question du féminisme à l'époque de la Révolution française). 47 p. in-8°. Leipzig, F. Dietrich, 1909. Prix : M. 0, 75.

Cette plaquette fait partie d'une *Esquisse d'une histoire du mouvement féministe*, paraissant par fascicules dans la collection *Kultur und Fortschritt* (Civilisation et progrès). Dans cette livraison, l'auteur retrace les théories féministes préconisées à l'époque révolutionnaire en France, en Allemagne et en Angleterre. Les pages les plus intéressantes, et de beaucoup, sont celles concernant l'Allemagne, particulièrement lorsque l'auteur montre l'attitude des poètes classiques (Wieland, Goethe, etc.) en face du problème, et lorsqu'elle nous fait assister aux luttes entre le romantisme, porte-drapeau de revendications féminines, et l'esprit philistin des pays germaniques.

L'étude de la question en France est moins satisfaisante. Là, l'auteur travaille avec des documents de deuxième et de troisième main, utilise — sans les contrôler — des affirmations des Goncourt, et reproduit des légendes comme celle qui nous représente Marat traitant Catherine (*sic*) Evrard « en servante »; etc.

Le travail, en raison même de sa petite étendue, est forcément très incomplet; l'auteur n'aurait cependant pas dû oublier de citer quelques écrits importants, comme le *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* (par Sylvain Maréchal) et surtout la réplique anonyme *Les femmes vengées de la sottise d'un philosophe du jour*, cette curieuse et savante revendication des droits de la femme.

Il est à souhaiter que l'auteur reprenne l'étude qu'elle n'a fait qu'esquisser, qu'elle y montre surtout l'influence de la France révolutionnaire sur la pensée allemande. Grâce à son savoir et sa perspicacité, elle pourra, en approfondissant encore l'étude des sources, donner un ouvrage de grande importance. — OTTO KARMIN.

L.-G. PÉLISSIER, **Note sur une correspondance perdue du cardinal Consalvi**; Besançon, imprimerie Jacquin, 1909; in-8 de 45 pp.

De 1797 à 1824, le cardinal Consalvi entretint avec Alléri et la comtesse d'Albany une correspondance qui dut être très suivie, mais dont

il ne reste malheureusement que de rares vestiges. Cette perte est d'autant plus déplorable que Consalvi, mêlé, pendant de longues années, à toutes les affaires politiques de l'Europe, communiquait vraisemblablement à ses amis des impressions ou des opinions qui seraient aujourd'hui singulièrement précieuses pour l'histoire.

Il est impossible de préciser les circonstances de la disparition de cette correspondance. Est-elle due à Alfieri et à la comtesse d'Albany? Ou au baron F.-X. Fabre, qui hérita de leurs papiers? Ou encore à l'exécuteur testamentaire de ce dernier, M. Gache? Quoiqu'il en soit, de toute cette correspondance, il ne reste, dans les papiers d'Alfieri et de M^{me} d'Albany, aujourd'hui à la Bibliothèque de Montpellier, que onze lettres, fragments de lettres ou billets de Consalvi, et deux fragments de minutes de lettres d'Alfieri à Consalvi.

L'étude que M. L.-G. P. vient de consacrer à ces fragments en montre tout l'intérêt. Il serait injuste en effet de les considérer comme des documents négligeables. S'ils ne donnent qu'une idée fort imparfaite de la correspondance à laquelle ils ont survécu, ils n'en renferment pas moins, çà et là, quelques détails curieux, non seulement pour la biographie de Consalvi et pour l'histoire de ses relations avec Alfieri et M^{me} d'Albany, mais aussi pour l'histoire générale. C'est ainsi que, dans une lettre datée du 22 septembre 1797, Consalvi se lamente sur l'état de la France; il ne croit pas à la longue domination de la « faction triomphante », dont il juge la tyrannie « presque pire que celle de Robertspierre ». Ailleurs (lettre du 6 octobre 1797), il parle de Pie VI, auquel sa vieillesse enlève l'activité désirable. Ailleurs encore, dans une lettre écrite sept jours avant sa mort, le 17 janvier 1824, il fait de multiples allusions aux affaires de Rome et à l'hostilité dont il est l'objet de la part de « quelques prêtres ».

A lire ces lettres mutilées et les commentaires si précis et si complets dont M. L.-G. P. les a accompagnés, on regrette plus vivement encore la destruction de cette correspondance dont elles sont les seuls échos. — C. V.

AUGUSTE DIDE, **Les causeries de Philinte**. 1 vol. de 358 p. in-8°. Paris, Flammarion, 1910.

M. Auguste Dide, l'auteur de la *Fin des religions* et de *Michel Servet et Calvin* vient de réunir en un volume une cinquantaine de chroniques, publiées il y a dix ans dans un journal genevois.

C'est plutôt à une revue littéraire de rendre compte de ce volume dans lequel s'allie une profonde érudition à un esprit très fin et à un style charmeur. Ne signalons ici que la sixième causerie, la seule qui,

avec la 51^e, consacrée aux Théophilanthropes, intéresse plus particulièrement l'histoire révolutionnaire.

Elle contient d'abord quelques lignes sur le marquis de la Sicotière et sur son entreprise, restée inachevée, de publier la correspondance de Mirabeau. Il y a surtout une très belle lettre inédite de ce dernier ; la voici :

« 30 juin 1782.

Je ne vous écris qu'un mot, mon cher ami, pour que vous ne soyez pas inquiet de moi. Ma pauvre nièce est aux portes du tombeau. Une fièvre maligne l'a réduite en cinq jours à cette extrémité. Je ne comprends pas qu'une jeune personne qui, par une si belle constitution, annonce un sang si pur, qui est douce, très pieuse, et ne connaît aucune passion, ait pu prendre le germe d'une si terrible maladie. A ce compte nous autres prodigueurs de vie, nous devrions mourir tous les huit jours. La pauvre mère, qui est grosse, est navrée de douleur. Nous aimions tous cette enfant qui est charmante. Jugez de notre désolation. Je ne me couche plus et ma santé aurait besoin du calme que ce triste événement ne permet guère. Imaginez, si nous la perdions, ce qu'est d'être à la campagne, en tête à tête de sa douleur.

Enfin telle est notre destinée.

J'ai souvent pensé que la mort était la plus belle invention de la nature, mais c'est quand elle frappe nous et non pas les nôtres. Adieu, mon ami : aimez-moi comme je vous aime, et conservez précieusement votre enfant.

MIRABEAU fils. »

Suivent, à propos de cette lettre, quelques pages sur Mirabeau orateur et écrivain ; M. Dide y montre tout le génie littéraire du grand tribun. Il le fait en des termes qui rendent précieux pour tous les étudiants de la Révolution ce livre que nous sommes heureux de leur signaler aujourd'hui. Ils ne sauraient d'ailleurs oublier que M. Dide a été le fondateur de la Société de l'histoire de la Révolution Française, dont, pendant quinze ans, il a dirigé la revue. — O. K.

Georges RENARD, **Discussions sociales d'hier et de demain**. Paris, Librairie scientifique et philosophique, s. d. : in-16 de II-280 pp. : 3 fr.

Les études qui composent ce livre sont d'époques très différentes. Elles vont de 1875 à 1909. L'auteur indique lui-même dans son *Avant-propos* le classement qu'il a adopté. Ce livre, dit-il, « se divise en deux parties : dans la première, l'auteur exprime ses opinions à propos

d'un homme ou d'une œuvre ; il ne révèle son propre idéal que par la façon dont il juge les autres, par ce qu'il critique ou loue, combat ou admire. Dans la seconde, il dit plus directement son avis sur les choses par des réponses à des enquêtes, par des exposés de doctrines, par des boutades satiriques, par des contes où la vérité prend le masque de la fiction. »

Nous ne signalerons spécialement ici que deux de ces études, qui offrent, pour nous, un intérêt particulier.

On se souvient qu'au cours de l'année 1904, MM. Georges Renard et Ferdinand Brunetière engagèrent, dans *la Petite République*, une controverse sur le socialisme et le catholicisme. Cette controverse se trouve reproduite dans l'ouvrage de M. G. R. (pp. 27-77). Au cours d'un de ses articles, M. Georges Renard fut amené à préciser et à définir sa conception du socialisme (v. pp. 45-47). Or, cette conception est intéressante à rapprocher de l'opinion de Robespierre sur le droit de propriété (cf. le discours du 2 décembre 1792 sur les subsistances). Comme les socialistes d'aujourd'hui, Robespierre pensait qu'il fallait faire deux parts de la propriété, l'une devant rester individuelle, l'autre devant être collective. « Les aliments nécessaires à la vie de l'homme, disait-il, sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société entière. Il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle. »

Dans une autre partie de son livre M. R. reproduit une longue et remarquable étude parue en 1907 dans *la Grande Revue* et consacrée aux conférences de M. Jules Lemaître sur Jean-Jacques Rousseau.

Après avoir montré (v. notamment p. 110) les contradictions criantes de M. Lemaître, qui, sur les mêmes points, exprimait des idées diamétralement contraires en 1891 et 1907, M. R. relève des erreurs manifestes et graves. Il établit, textes en mains, que M. Lemaître « dénature et falsifie le *Contrat social* pour le mieux décrier, et prête à Rousseau des misères pour en triompher plus aisément. » (p. 153) M. Lemaître ne s'est pas aperçu que les termes employés par Rousseau n'ont pas toujours une signification identique à celle que nous leur donnons aujourd'hui. Si, à cette erreur d'optique, s'ajoute une malveillance non déguisée, on voit à quelles conclusions imprévues il est possible d'aboutir. Déjà M. Georges Renard, dans un article de *la Lanterne* du 1^{er} avril 1901, avait reproché amicalement à M. Aulard des erreurs de même nature. Il est bon en effet de ne jamais laisser s'accréditer de fausses interprétations, qui deviennent bientôt des formules courantes et aveuglément acceptées. Cela est d'autant plus important que les idées politiques de Rousseau ayant inspiré les plus grands hommes d'Etat de la Révolution, Robespierre par exemple, la fausse

interprétation d'un mot ou d'une phrase de Rousseau peut avoir des répercussions immédiates sur l'étude de la pensée révolutionnaire (1). — C. V.

Livres nouveaux

Correspondance inédite de l'empereur **Alexandre** et de **Bernadotte** pendant l'année 1812; Paris, Chapelot, 1909; in-8° de xxxv-75 p.; 2 fr. 50. — C. T. **Atkinson**, A History of Germany (1715-1815); London, Methuen, 1908; in-8° de 752 p.; 16 fr. — Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, publié par F.-A. **Aulard**; tome xix, 21 décembre 1794-31 janvier 1795 (1^{re} nivôse an III — 12 pluviôse an III); Paris, Imprimerie Nationale, 1909; gr. in-8° de 823 p. — A. **Aulard**, Études et leçons sur la Révolution française. Sixième série. Paris, Alcan, 1910; in-16; 3 fr. 50. — Capitaine P. **Azan**, La campagne de 1800 en Allemagne; II (Du Rhin à Ulm); Paris, Chapelot, 1909; in-8° de iv-395 p. et pl.; 15 fr. — Giov. **Baldi**, Storia delle rivoluzioni italiana, dalla fucilazione del re Gioacchino Murat ai moti del 1831 e 1848, dalle memorande battaglie del 1859 fino alla presa di Roma; Firenze, Nerbini, 1908; in-8° de x-433 p. et fig.; 12 fr. — E. M. **Beardsley**, Napoleon our last great Man; London, Sisley, 1907; in-8° de 178 p.; 6 fr. 25. — Hilaire **Belloc**, Marie-Antoinette; London, 1909; in-8 de 448 p. — Alfred William **Benn**, Modern England: a record of opinion and action from the time of the French Revolution to the present Day; London, Watts, 1908; in-8° de 266 et 264 p.; 8 fr. 80. — W. Grinton **Berry**, France since Waterloo; London, Methuen, 1908; in-8° de 394 p.; 7 fr., 60. — Maréchal **Berthier**, Registres d'ordres pendant la campagne de 1813, I; Paris, Chapelot, 1909; in-8° de 313 p.; 20 fr. — Capitaine **Bertrand**, Mémoires (Grande-Armée, 1805-1815), recueillis et publiés par le colonel CHALAND DE LA GULLANCHÉ; Angers, Siraudeau, 1909; in-18 de 317 p. et fig.; 5 fr. — **Boissy d'Anglas**, Louis XVII et ses descendants. Première partie, in-8 de 61 p. Deuxième partie,

(1) Cf. à ce sujet le sens inexact donné souvent, notamment par M. Aulard, d'après la conception d'aujourd'hui, au mot *république* dans Rousseau et dans Robespierre (*Discours et rapports de Robespierre*; Paris, 1908; Introduction, pp. v-vii).

in-8 de 60 p. Paris, Daragon, 1909; 2 fr. et 1 fr. 50. — Général **H. Bonnal**, La vie militaire du maréchal Ney. Tome Ier. Paris, Chapelot, 1909; in-8; 10 fr. — Lieutenant **Borrey**, Un épisode de la campagne de France: le blocus de Besançon par les Autrichiens (1814); Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle, 1909; in-8° de 109 p. et fig.; 2 fr. — **F. Briffaud**, Un receveur des finances sous la Révolution: le citoyen Hézon, receveur du district d'Evreux; Caen, Delesques, 1909; in-8° de xi-405 p.; 6 fr. — **F. de Cézac**, Dix ans d'émigration (1791-1801): Souvenirs d'un hussard de Berchény, volontaire à l'armée de Condé, publiés par le baron A. de MARICOURT; Paris, Emile-Paul, 1909; in-18 de xxviii-291 p.; 4 fr. — Edme **Champion**, J.-J. Rousseau et la Révolution française; Paris, Armand Colin, 1909; in-18 de viii-277 p.; 3 fr. 50. — Ed. **Chapuisat**, Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française (1789-1813); Genève, Jullien, 1908; in-8° de xii-339 p.; 5 fr. — **E. Chardon**, Cahier des procès-verbaux des séances de la Société populaire de Rouen (1790-1795); Rouen, imp. Gy, 1909; in-4 de 368 p. — De **Cussy**, Souvenirs (1795-1866), publiés par le comte Marc de GERMNY, II. Paris, Plon, 1909; in-8° de 431 p.; 7 fr. 50. — **R. Storry Deans**, The trials of five Queens: Katherine of Aragon, Anne Boleyn, Mary Queen of Scots, Marie-Antoinette and Caroline of Brunswick; London, Methuen, 1909; in-8° de 418 p.; 13 fr. — Eugène **Defrance**, Charlotte Corday et la mort de Marat; Paris, Mercure de France, 1909; in-18 de 440 p.; 3 fr. 50. — Comte H. zu **Dohna**, Napoléon au printemps de 1807 (Traduit de l'allemand par G. DORVÈRE); Nice, imp. Ventre, 1908; in 8° de 422 p. — **J.-B. Ensenat**, Maria Antonieta (su vida ínfima); Barcelona, Montaner y Simon, 1908; in-4° de 416 p. et fig.; 6 fr. — **A.-J. Evans** and **F.-N. Dixon**, History of Great Britain and Ireland (1763-1815); London, Clive, 1908; in-8° de xvi-269 p.; 3 fr. 25. — **Joseph Fabre**, Les Pères de la Révolution: De Bayle à Condorcet; Paris, Alcan, 1910; in-8°; 10 fr. — **Hector Fleischmann**, Madame de Polignac et la cour galante de Marie-Antoinette; Paris, Bibliothèque des curieux, 1910; in-8° carré; 12 fr. — **Avary H. Forbes**, History of England (1763-1815); London, Ralph, 1908; in-8° de 374 p.; 3 fr. — **W.-E. Frye**, After Waterloo: Reminiscences of European Travel (1813-1819); London, Heinemann, 1908; in-8 de 440 p.; 12 fr. 50. — **V. Gastebois**, Le livre de raison de Jean Géréux de Martigny ou le Journal d'un paysan normand à la veille de la Révolution; Avranches, imp. de l'Aranchin, 1909; in-8° de iv-30 p. — **Paul Ginisty**, Souvenirs de M^{lle} Duthé, de l'Opéra (1748-1830), avec introduction et notes; Paris, Louis Michaud, 1909; in-16 de 320 p. et fig.; 3 fr. 50. — **Francis Gribble**, Rousseau and the Women he loved; London, Nash, 1908;

in-8° de 466 p.; 18 fr. 75. — Joseph **Hamon**, La vie municipale dans les communes du canton de Passais pendant la Révolution; Rennes, imp. Oberthur. 1909; in-8° de 316 p. — M. **Handelsman**, Napoléon et la Pologne (1806-1807); Paris, Alcan, 1909; in-8° de iv-284 p.; 5 fr. — W. **Hardman**, A History of Malta during the Period of the French and British Occupation, 1798-1815; London, 1909; in-8. — B.-C. **Hardy**, The princesse de Lamballe : a Biography; London, Constable. 1908; in-8° de 334 p. et fig.; 16 fr. — Gustave **Hue**, Un complot de police sous le Consulat : la conspiration de Ceracchi et Aréna (vendémiaire an IX); Paris, Hachette. 1909; in-16 de 263 p.; 3 fr. 50 — W.-H. **James**, The Campaign of 1815, chiefly in Flanders; London, Blackwood, 1908; in-8° de 332 p.; 24 fr. — R.-W. **Jeffery**, Dyott's Diary (1781-1845) : a selection from the journal of W. Dyott, sometime general in the British Army, and aide-de-camp to H. M. King George III; London, Constable. 1907; in-8° de 426 et 440 p.; 37 fr. 50. — F. **Jourdan**, Avranches, ses rues et places, ses monuments, ses maisons principales, ses habitants, leurs professions pendant la Révolution; Avranches, imp. de l'*Arranchin*, 1909; in-8° de 321 p. — Lettres inédites de Carl Ludwig Michelet à Frédéric Herrenschneider, publiées par Otto **Karmin**; Paris, éditions de la Revue du Mois, 1909; in-8 de 23 p. — Otto **Karmin**, Jules Barni und seine Verdienste um die Ausbreitung der deutschen Philosophie in Frankreich; in-8 de 14 p. — K. **Kautsky**, Die Klassengegensätze in der französischen Revolution; Stuttgart, J.-H.-W. Dietz; 0 m. 75. — O. **Klein-Hattingen**, Napoleon I^{er}. Eine Schilderung des Mannes und seiner Welt; II Bd. Von 1806-1821. Berlin, 1909; in-8 de vi-794 p. — P. de **La Gorce**, Histoire religieuse de la Révolution française. I; Paris. Plon, 1909; in-8° de vi-519 p.; 7 fr. 50. — G. **Lenôtre**, Paris révolutionnaire : Vieilles maisons, vieux papiers (quatrième série); Paris, Perrin, 1910; in-8° de xxxv-367 p.; 5 fr. — G. de **Lhomel**, Journal de la Restauration et des Cent-Jours à Montreuil-sur-Mer; Abbeville, imp. Lafosse, 1908; in-8° de iv-212 p. et fig. — Lieutenant **Longy**, La campagne de 1797 sur le Rhin; Paris, Chapelot, 1909; in-8° de 491 p.; 10 fr. — Ed. v. **Löwenstern**, Mit Graf Pahlens Reiterei gegen Napoleon. Denkwürdigkeiten des russischen Generals v. L. (1790-1837). Herausgegeben von G. WRANGELL. Berlin, 1910; in-8 de xx-338 p. — F.-H. **Maude**, The Leipzig Campaign (1813); London, Sonnenschein. 1908; in-8° de 312 p.; 6 fr. 25. — E. **Mauve**, Le Bourbonnais dans la seconde République (1848-1851); Moulins, imp. du *Progrès social*, 1909; in-8° de xn-220 p. — L. **Mickiewicz**, Mémorial de la Légion polonaise de 1848 créée en Italie par Adam Mickiewicz. II; Montluçon, impr. Herbin, 1909; in-16 de xvi-512 p. et fig.; 5 fr. — Lettres de l'empereur **Napoléon** du

1^{er} août au 18 octobre 1813, non insérées dans la correspondance; Nancy et Paris, Berger-Levrault, 1909; in-8° de 266 p.; 12 fr. — Charles **Pergameni**, La politique religieuse des conventionnels, ses effets à Bruxelles; Bruxelles, Weissenbruch, 1909; in-8° de 37 p. — F. Lorraine **Petre**, Napoleon and the archduke Charles. A history of the Franco-Austrian Campaign in the Valley of the Danube in 1809; London, Lane, 1908; in-8° de 428 p.; 16 fr. — Ernest **Picard**, Hohenlinden; Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle, 1909; in-8° de xix-412 p. et pl.; 16 fr. — Danielle **Plan**, Un Genevois d'autrefois; Henri-Albert Gosse (1733-1816), d'après des lettres et des documents inédits, avec 14 fac-similés et 7 planches hors-texte; Paris, Fischbacher, 1909; in-8° de cix-322 p.; 10 fr. — Abbé A. **Prévost**, Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution, II; Troyes, impr. Frémont, 1909; in-8° de 707 p.; 7 fr. 50. — A. **Prudhomme**, Inventaire sommaire des archives départementales (Isère) : série L (documents de la période révolutionnaire), II; Grenoble, imp. Allier, 1908; in-16 de lxxvii-389 p.; 12 fr. — Relazioni e rapporti finali sulla campagna del 1848 nell'Italia, I (Comando del corpo di stato maggiore : ufficio storico); Roma, tip. Laziale, 1909; in-8° de 123 et 219 p. — Henri **Rodet**, Le Contrat social et les idées politiques de J.-J. Rousseau; Paris, Arthur Rousseau, 1909; in-8° de xiii-443 p.; 7 fr. — Henri **Roquet**, Les billets de confiance de la Sarthe, 1791-1793; Le Mans, Association ouvrière de l'impr. Drouin, 1909; in-8 de 47 p.; 1 fr. 50. — Giov. **Sarasino**, Sunto di storia moderna : battaglia di Marengo; Torino, tip. Pozzo, 1909; in-4° de 59 p. et pl. — R. N. **Sauvage**, Le fédéralisme en Normandie; Journal du quartier-maître du 6^e bataillon *bis* des volontaires du Calvados; Caen, Jouan, 1909; in-16 de 147 p.; 3 fr. 50. — J. **Savina**, Les Volontaires du Finistère et la prise des Tuileries (10 août 1792), journal d'un volontaire; Quimper, imp. Leprince, 1909; in-8° de 85 p. — A. **Savine**, Les déportés de Fructidor; Journal d'Ange Pitou, annoté d'après les documents d'archives et les mémoires; Paris, Louis Michaud, 1909; in-16 de 191 p. et fig.; 1 fr. 50. — K. **Schmidt**, Napoleon paa Elba; Copenhague, 1909; in 8° de 296 p. — Mrs Maxwell **Scott**, Madame Elizabeth de France (1764-1794); London, Arnold, 1908; in-8° de 320 p. et fig.; 17 fr. — Journal du comte François-Marcel-Auguste de **Ségur-Cabanac**, préfet de la Chambre de Sa Majesté l'empereur Ferdinand I^{er}, chambellan et conseiller intime, général-major, 1774-1847; publié par Victor de SÉGUR-CABANAC; Wien, C.-W. Stern, 1910; in-8 de 238 pp. et 3 pl.: 12 fr. — Giov. **Sforza**, L'indennità ai giacobini piemontesi perseguitati e danneggiati (1800-1802); Torino, Bocca, 1908; in-8° de 206 p. — Captain **Spilsbury**, A Journal of the Siege of Gibraltar (1779-1783), edited by B. H. T. FERE; London, Simpkin, 1908; in-4° de 452 p.;

13 fr. — E. **Stanley**, Before and after Waterloo : letters from Edward Stanley, sometime Bishop of Norwich (1802, 1814, 1816) ; London, Unwin, 1907 ; in-8° de 320 p. : 17 fr. 20. — A. **Surville**, Le comte de Redern, d'après la correspondance avec la comtesse sa femme (1808-1822) ; Flers-de l'Orne, imp. Follope, 1909 ; in-8° de 60 p. — S. G. **Talentye**, The life of Mirabeau ; London, Smith and Eyre, 1908 ; in-8° de 262 p. ; 12 fr., 65. — James R. **Thursfield**, Nelson, and other naval studies ; London, Murray, 1909 ; in-8° de 424 p. ; 15 fr. — W. R. H. **Trowbridge**, Mirabeau, the demi-God ; London, Unwin, 1907 ; in-8 de 416 p. : 18 fr. 25. — Commandant M.-H. **Weil**, Joachim Murat, roi de Naples ; la dernière année de règne (mai 1814-mai 1815). Tome IV : L'offensive autrichienne (14-29 avril, Tolentino (30 avril-4 mai) ; Paris, Fontemoing, 1909 ; in-8° ; 10 fr. — Georges **Willame**, La Révolution de 1830 à Nivelles ; Bruxelles, Lebègue, 1909 ; in-8° de 159 p. et fig. : 2 fr. — H. Noël **Williams**, Madame de Pompadour ; London, Harper, 1908 ; in 8° de 444 p. ; 9 fr. — Le Règne de Robespierre, par Maria-Hélène **Williams**, traduit par F. FENCK-BRENTANO ; Paris, Fayard, 1909 ; in-8° de 155 p., avec 110 illustrations : 4 fr. 50.

PÉRIODIQUES

Cette rubrique fait suite à celle que nous avons rédigée, jusqu'en décembre 1909, dans les *Annales Révolutionnaires*. Basée sur le même plan, elle continuera à mentionner les articles d'histoire qui se rapportent, non seulement à la période active de la Révolution, mais aussi aux années qui l'ont immédiatement précédée et à celles qui l'ont immédiatement suivie, c'est-à-dire, en définitive, à la période qui s'étend de 1750 à 1850.

Toutefois, sur la demande de quelques-uns de nos lecteurs, nous avons introduit dans cette rubrique une légère modification. Pour les revues que nous avons pu consulter directement, nous ajoutons au titre des articles les numéros des pages qu'ils occupent. Nous espérons pouvoir graduellement étendre cette pratique à la grande majorité des publications qui font l'objet de cette rubrique. — G. V.]

Akadémiai Ertesitő. — *Août-septembre* 1909 : J. VISZOTA, Alexandre Kisfaludy et l'insurrection de 1809.

Allgemeines Literaturblatt. — *31 octobre* 1909 : T. KELLEN, Die Breslauer politische Presse von 1742-1861, par L. Müller.

Amateur d'Autographes (L'). — *Novembre* 1909 : Jules COFFET, Trois lettres de Grimod de la Reynière, pp. 321-335 (fin en *décembre*, pp. 363-374) ; R. B., Un document sur les massacres de septembre 1792, pp. 336-339.

American catholic quarterly Review. — *Juillet* 1909 : D. SAMPSON, Pius VII and the French Revolution.

Anjou historique (L'). — *Septembre-octobre* 1909 : Lieutenant-colonel marquis d'ELNÉE, Missions d'émigrés en Vendée : M. de la Godinière; Mgr. Montaut des Isles, évêque d'Angers (1755-1839) ; Le Comte d'Andigné de Mayneuf des Alliers (1763-1839) ; Le Clergé du Pin-en-Mauges pendant la Révolution ; Le siège d'Angers (3-4 décembre 1793) ; Pourquoi le canton de Brézé ne voulait pas être réuni à celui de Fonten-

vrault (1800) ; Etat de l'arrondissement de Baugé (1801-1802) ; La déclaration de l'Empire et les Angevins (1804) ; Le tribunal de commerce de Chaulet (1811-1859).

Annales de Bretagne. — *Novembre* 1909 : F. DUINE, La crise morale pendant la Révolution : le divorce à Dol, pp. 14-19 ; H. SÉE, Les classes rurales en Bretagne du xv^e siècle à la Révolution (suite et fin), pp. 98-131.

Annales du Midi. — *Octobre* 1909 : J. ADIER, Le diocèse de Rieux au xviii^e siècle : le sol, l'industrie, les ressources et les charges individuelles, pp. 433-473.

Annales révolutionnaires. — *Octobre-décembre* 1909 : OTTO KARMEN, Une offrande genevoise à l'Assemblée nationale, pp. 481-512 ; Albert MATHIEZ, Robespierre et la déchristianisation (fin), pp. 513-540 ; Edmond CAMPAGNAC, Le Comité de surveillance de Melun (fin), pp. 541-566 ; A. MZ., Un prêtre marié par contrat sous seing privé en mai 1790, pp. 567-568 ; Albert MATHIEZ, Les mouchards des tribunes de la Constituante, pp. 568-576 ; A. MZ., Un pamphlet de Danton inconnu, pp. 576-577 ; C. V., L'arrestation de Taschereau de Fargues en septembre 1793, pp. 577-578 ; L.-G. PÉLISSIER, Un projet d'importation de faux assignats, pp. 579-583 ; Albert MATHIEZ, Chaumette et M. Aulard, pp. 584-591.

Archivio storico italiano. — *Juillet-septembre* 1909 : DEMETRIO MARZI, Altre notizie intorno alla campagna Toscana del 1848 in Lombardia, pp. 3-71.

Bibliothèque universelle et Revue suisse. — *Novembre* 1909 : GASPARD VALLETTE, Rousseau intime. — *Décembre* : Frédéric BARBEY, Les pierres qui parlent : Desaix au Grand Saint-Bernard. — *Janvier* 1910 : MAURICE DEMORLIX, Les comptes domestiques de Louis XVI.

Bulletin du Comité départemental de la Sarthe pour la recherche et la publication des documents économiques de la Révolution française. — *Octobre-décembre* 1908 : G. FLEURY, VÉRON de Forbonnais, président du district de Mamers, et son impôt sur le revenu pp. 211-228 ; E. VALLÉE, Analyse des délibérations des municipalités cantonale et communale de Bouloire, de l'an IV à 1815, pp. 229-252 ; P. MAUTOCHE, Une lettre inédite de Philippeaux, relative aux subsistances, 6 frimaire an II, pp. 253-255.

Carnet de la Sabretache. — *Août* 1909 : Rapport du général Boudet sur les opérations de sa division à Wagram ; Capitaine LE MORDAN DE LANGOURIAN, Deux lettres de 1809 du lieutenant de Marbotin à sa mère ; P. MARMOTTAN, Lettres et rapports extraits du registre de correspondance de 1809 du maréchal Lefebvre, duc de Dantzig ; Lettres écrites de Vienne en 1809 par le général d'Aboville ; O. HOLLANDER,

Une glorieuse relique de 1809. — *Septembre* : Commandant DEVALLEY, Lettres de Crimée du général Breton, 1805-1855 (suite en *octobre*) ; A. DEPRÉAUX, Carnet d'étapes et souvenirs de guerre et de captivité du sergent-major Philippe Beaudouin de la 31^e demi-brigade, 4 germinal an VIII-5 septembre 1812 (suite en *octobre*). — *Octobre* : L. HENNET, L'Escadron Sacré (1812).

Christianisme social (Le). — 20 *décembre* 1909 : A. CAUSSE, Calvin, père de la Révolution française.

Chronique médicale (La). — 1^{er} *septembre* 1909 : La Dromomanie de J.-J. Rousseau. — 15 *septembre* : H. DUVAL, L'action des médicaments à distance au XVIII^e siècle. — 15 *octobre* : Naundorff était-il Louis XVII ? Les cendres de Mirabeau et de Marat. — 1^{er} *novembre* : Le délire d'interprétation chez J.-J. Rousseau ; Lettre de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe. — 1^{er} *décembre* : H. DUVAL, Simonne Evrard, la veuve de Marat.

Contemporains (Les). — 29 *août* 1909 : MATAFFICCO, Mazzini (1803-1872). — 12 *septembre* : G. RIGAULT, Maréchal Augereau, duc de Castiglione (1757-1816). — 3 *octobre* : F. NORMAND, Buzot, conventionnel girondin (1760-1794). — 17 *octobre* : J. FURET, Necke (1732-1804). — F. NORMAND, Tallien, conventionnel, thermidorien (1767-1820). — 31 *octobre* : F. NORMAND, Anacharsis Cloots, l'« Orateur du genre humain » (1755-1794).

Correspondant (Le). — 10 *septembre* 1909 : Ernest DAUDET, Les débuts de la seconde Restauration (1816-1820) (suite le 25 *septembre*). — 10 *octobre* : BARON J. ANGOT DES ROTOURS, Les dix-huit francs des constituants ; C. HUE, Un complot de police sous le Consulat : la « conspiration » d'Aréna. — 25 *octobre* : DE LANZAC DE LABORIE, La crise religieuse de la Révolution française : les débuts- (1789-1794). — 25 *novembre* : Valère FAXET, Sardou et Labussière.

Deutsche Rundschau. — *Janvier* 1910 : Gustaf DICKMITH, Friedrich der Grosse und Napoleon Bonaparte in ihren ersten Feldzügen, pp. 37-54.

English historical Review (The). — *Octobre* 1909 : J. HOLLAND-ROSE, Pitt and the Campaign of 1793 in Flanders, pp. 744-749.

Espana moderna (La). — *Septembre* 1909 : P. RAIN, Espana y Napoleon (1804-1809).

Études. — 5 *septembre* 1909 : P. BLAIRD, La chute du clergé constitutionnel : dernière étape (1793-1794), d'après les dossiers du tribunal révolutionnaire.

Feuilles d'histoire. — 1^{er} *septembre* 1909 : L. HENNET, Le père de Marbot ; A. CROQUET, La jeunesse de Hoche ; LOUIS XVIII, Les devoirs

d'un roi (lettre au duc d'Angoulême). — 1^{er} octobre : V. FANET, Le 20 juin 1792 : C. MORIZOT-THIBAUT, Souvenirs sur Chaumette.

Figaro (Le), supplément littéraire. — 2 octobre 1909 : Paul GAULOT, La question Louis XVII. — 8 janvier 1910 : A. BOUTILLIER DU RETAIL, Les étrennes et le budget d'un prince au XVIII^e siècle.

France médicale (La). — 25 septembre 1909 : E. WICKERSHEIMER, Un souvenir de Sainte-Hélène rapporté par un médecin.

Grande Revue (La). — 10 septembre 1909 : J.-H. ROSNY, L'histoire et la fable napoléoniennes. — 10 novembre : M. KAHN, Taine, Aulard et M. Cochin. — 10 décembre : STÉFANE-POL, Fils de révolutionnaire et éducateur de prince : Philippe Le Bas (suite le 25 décembre).

Historia. — 20 décembre 1909 : T. G., La Marseillaise ; Mémoires du général baron de Marbot (suite le 3 janvier 1910) ; Pierre de NOLBAC, Louis XV et Madame de Pompadour (suite le 3 janvier 1910). — 3 janvier 1910 : G. LEXOTRE, Le mariage de Joséphine ; Paul DESCHANEL, Joséphine et Bonaparte ; Victor HUGO, Talleyrand.

Historisch-Politische Blätter. — 16 août 1909 : K. F. HERTLING, La campagne de l'année 1796 en Souabe (fin le 1^{er} septembre).

Jahrbücher für die Deutsche Armee und Marine. — Novembre 1909 : Die Kämpfe in Tirol im Jahre 1809, von SCHARR, major.

Journal des sciences militaires. — 1^{er} septembre 1909 : Capitaine H. BRETÉL, La bataille d'Iéna.

Journal of the Royal United Service Institution. — Octobre 1909 : Major-general J.-C. DALTON, The war in Peninsula, 1808-1814 ; A. BEWICK-COPLEY, How to visit the Peninsular Battle-Fields of 1809 to 1812.

Literarischer Handweiser. — 25 octobre 1909 : A. ZIMMERMANN, Staat und Gesellschaft der neueren Zeit bis zur französischen Revolution.

Literarische Rundschau. — 1^{er} septembre 1909 : A. WAHL, Die französische Revolution, par A. Scheibe.

Mercure de France. — 1^{er} octobre 1909 : E. SAKELLARIDÈS, Psychologie de jeune fille : Lettres inédites de Mlle Phlipon (Madame Roland). — 1^{er} novembre : Danielle PLAN, Le roman de la fille de Madame Roland.

Militär-Wochenblatt. — Novembre 1909, n^o 142 : Der Feldzug von 1815 und die Waffenehre der Belgier und Holländer.

Militär-Zeitung. — Octobre 1909, n^o 40 : Dem Ankenden der am 16 september 1809 in Wesel hingemordeten Schillschen Offiziere, von Generalmajor E. von ZEPPELIN. — N^o 44 : Die Niederländischen Truppen im Kriege 1815.

Nineteenth Century and after (The). — Décembre 1909 : A. M. W. STIRLING, A Transatlantic Invasion of 1816, pp. 1058-1075.

Notes and Queries. — 4 décembre 1909 : Albert MATTHEWS, Thomas Paine and the declaration of independence, pp. 441-443.

Nouvelle Revue (La). — 15 octobre 1909 : Arthur CHUQUET, Camille Desmoulins, journaliste. — 1^{er} novembre : Albert ESPITALIER, Bonaparte et Brueys en Égypte.

Opinion (L'). — 16 octobre 1909 : Charles VELLAY, M. Aulard historien de la Révolution française. — 23 octobre : Ernest SEILLIÈRE, L'idée parlementaire en France au XVIII^e siècle ; Arthur CHUQUET, Une mission dans le Midi en 1793. — 13 novembre : Arthur CHUQUET, Un aventurier de la Révolution et de l'Empire : Alexandre d'Argeavel. — 4 décembre : Maurice DUMOULIN, Le divorce de Napoléon : la soirée du 30 novembre 1809. — 18 décembre : Henry BORDEAUX, Madame de Staël jugée par la Police ; Maurice DUMOULIN, Le divorce de Napoléon : l'acte du 15 décembre 1809. — 8 janvier 1910 : Arthur CHUQUET, Mollwitz.

Province (La). — Novembre 1909 : A.-M. GOSSEZ, La Révolution de 1848 à Monville.

Rassegna nazionale. — 1^{er} septembre 1909 : P. FEA, Ferdinando di Savoia e la campagna del 1848. — 1^{er} octobre : Pietro VALLE, Souvenirs de 1848 et 1849.

Révolution dans la Sarthe (La). — Janvier-mars 1909 : H. ROQUET, Les billets de confiance de la Sarthe, 1791-1793, pp. 3-47.

Révolution dans l'Aube (La). — 1^{er} trimestre 1909 : E. CHAUDRON, L'assistance des enfants trouvés à Troyes avant 1789, pp. 1-18 ; Louis MORIN, Les trois frères Croala, de Méry-sur-Seine, volontaires sous la première République, pp. 19-26 ; A. BOUTILLIER DU RETAIL, Le tableau de réduction du papier-monnaie dans le département de l'Aube (an V), pp. 27-44 ; A. BOUTILLIER DU RETAIL et E. MAURY, Documents sur le mariage de la comtesse de la Motte-Valois, pp. 45-51 ; L. RAY, Un impôt progressif sur le revenu sous l'ancien régime. — 2^e et 3^e trimestres 1909 : A.-S. DET, La municipalité troyenne et la liberté de la presse en l'an IV de la République, pp. 57-61 ; Maurice JACOB, Villenauxe et l'émigration, pp. 62-67 ; H. FLASSAYER, Notes historiques sur Pont-sur-Seine, pp. 68-75 ; L. RAY, Le revenu de l'évêché de Troyes en 1789, pp. 76-79 ; E. CHOUILLIER et P. GIRARDIN, La fabrication du salpêtre dans le district d'Evry en 1793, pp. 80-84 ; COURTILLIER, Notes concernant Pel-et-Der pendant la Révolution, pp. 84-86.

Révolution dans les Vosges (La). — 14 janvier 1910 : Léon SCHWAB, Le partage des communaux dans les Vosges, pp. 129-148 ; Capitaine E., Les volontaires nationaux des Vosges pendant la Révolution, pp. 149-176 ; Léon BERNARDIN, Les eaux de Plombières à l'époque révolutionnaire, pp. 177-188.

Révolution de 1848 (La). — Septembre-octobre 1909 : Paul MULLER,

Autour du Coup d'État dans le Haut-Rhin, pp. 197-212; Émile DAGNAN, La réaction conservatrice dans l'Ouest, le Centre et le Sud-Ouest de la France, en 1848, 1849 et 1850, pp. 213-223; André LEBEY, Les réflexions d'un homme de rien sur la garde nationale en général et sur la classe bourgeoise en particulier, pp. 224-241; R. de FÉLICE, La journée du 13 juin 1849 à Paris (suite), pp. 242-252.

Révolution française (La). — 14 octobre 1909: L. LÉVY-SCHNEIDER, L'abbé Morellet et la Révolution française, pp. 289-303; E. TARLÉ, La classe ouvrière et le parti contre-révolutionnaire sous la Constituante, pp. 304-326 (fin en novembre, pp. 385-404); Joseph COMBET, Les comités de surveillance du district de Grasse (octobre 1793-29 ventôse an III), pp. 327-354; L. LÉVI, Un entretien avec M. Ernest Hamel, pp. 355-363; Édouard CHAPUISAT, Une séance des comités révolutionnaires genevois en 1794, pp. 364-367; Documents inédits: Fabre d'Églantine en juillet 1794, pp. 368-370. — 14 novembre: Henri PREXTOUT, Trois mémoires sur la Révolution en Normandie, pp. 405-411; Claude PERROUD, Couthon et Roland, pp. 412-416; L. TUREY, L'abbé Fauchet et Madame Calon, pp. 447-443; L. TIMOT, Calon et les Jacobins de Beauvais, pp. 432-437; P. HAURY, Les commissaires de Ledru-Rollin en 1848, pp. 438-474. — 14 décembre: Claude PERROUD, Un ami de Madame Roland: Henri-Albert Gosse, pp. 481-495; René BATICLE, Le plébiscite sur la Constitution de 1793: la réunion des Assemblées primaires, pp. 496-524; E. SAKELLARIDÈS, Deux lettres de Mlle Philon à Henriette Cannel, pp. 525-536; A. A., Documents sur Chambon de Montaux, pp. 537-551; Notes de lecture: La sépulture de Mirabeau, pp. 552-553.

Revue (La). — 15 octobre 1909: Dr M. BILLARD, Un fils de Napoléon Ier, — 1^{er} novembre: Arthur COTQUET, Un Allemand à Paris en 1801. — 15 novembre: Arthur COTQUET, Une actrice durant la retraite de Russie (fin le 1^{er} décembre). — 1^{er} décembre: Émile FAGUET, Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados; Maurice DEMOULIX, Sophie Arnould mère de famille (documents inédits).

Revue critique d'histoire et de littérature. — 2 décembre 1909: Arthur COTQUET, La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes, tome II, par V. Dupuis, pp. 433-434; Le fils de Fréron, par R. Arnaud, pp. 435-438; Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, tome III, par P. Le Brethon, p. 439. — 30 décembre: R. G., Die französische Revolution, par Albert Scheibe.

Revue d'Alsace. — Novembre-décembre 1909: Ch. HOFFMAN, La suppression de l'administration provinciale et le nouveau régime, 1790 (suite), pp. 509-523.

Revue de Belgique. — Octobre 1909: Gustave CHARLIER, Madame d'Épinay et Jean-Jacques Rousseau, pp. 260-272 (fin en novembre).

Revue de Bretagne. — *Novembre* 1909 : Notes d'un voyage en Bretagne effectué en 1780 par Louis Desjobert ; Abbé GRÉGOIRE, Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution dans le département de la Loire-Inférieure.

Revue de Gascogne. — *Septembre-octobre* 1909 : J. CONTRASTY, Le Clergé français réfugié en Espagne (suite en *novembre*).

Revue de l'Agenais. — *Juillet-août* 1909 : D^r J. de GAULEJAC, Le service de santé pendant les guerres du premier Empire ; J. DUBOIS, Les détenus de Marmande sous la Terreur (suite en *septembre-octobre*).

Revue de la Haute-Auvergne. — *Avril-juin* 1909 : Marcellin BOUDET, La grande peur en Auvergne (suite et fin), pp. 155-175.

Revue de Paris (La). — 1^{er} *décembre* 1909 : Georges et Jean MONVAL, Un portrait inédit de la comtesse de Boufflers par la marquise du Defland, pp. 469-480 ; Paul GAULOT, Le vol du Garde-Meuble, pp. 593-619.

Revue des Deux-Mondes. — 13 *octobre* 1909 : Marquis de SÉGUR, Au couchant de la monarchie : La victoire de Turgot, Le lendemain de la victoire — 1^{er} *novembre* : Marquis de SÉGUR, Au couchant de la monarchie : La disgrâce de Turgot. — 1^{er} *décembre* : Ernest DAUDET, La police politique sous la Restauration : I, L'organisation générale, La police et le duc d'Orléans.

Revue des études historiques. — *Septembre-octobre* 1909 : J. CART, Le 10 août 1792 à Paris et le régiment des Gardes-Suisses (tin en *novembre-décembre*) ; A. AZOUX, La dernière campagne de l'amiral de Linois, 1803-1806 (suite en *novembre-décembre*). — *Novembre-décembre* : R. TABOURNEL, Un historien du Napoléonisme ; A. LABORDE-MILAA, Rousseauophiles et Rousseauophobes.

Revue des questions historiques. — 1^{er} *octobre* 1909 : G. BRUNET, Recherches nouvelles sur la mort du chevalier d'Assas. — 1^{er} *janvier* 1910 : Ch. BOURNISIEN, Conséquences économiques et sociales de la vente des biens nationaux.

Revue d'histoire. — *Novembre* 1909 : F. R., La campagne de 1813 : les préliminaires (suite), pp. 204-239 (suite en *décembre*, pp. 379-423 ; La correspondance inédite de Napoléon 1^{er} aux Archives de la Guerre (suite), pp. 333-342 (suite en *décembre*, pp. 498-507). — *Décembre* : V. L., Un fait d'armes à l'armée de Catalogne en juillet 1813, pp. 424-452 ; Un mémoire de Hoche sur l'état de l'armée en l'an V, pp. 489-497.

Revue d'histoire de Lyon. — *Septembre-octobre* 1909 : L. LÉVÊQUE, L'assemblée provinciale de la généralité de Lyon et sa commission intermédiaire (septembre 1787-juillet 1790), pp. 325-346 ; Maximilien BUFFENOIR, Le communisme à Lyon de 1834 à 1848, pp. 347-361. — *Novembre-décembre* : Émile LERORDIER, Une œuvre lyonnaise de puériculture au XVIII^e siècle, pp. 429-443.

Revue d'histoire moderne et contemporaine. — *Novembre-décembre* 1909 : Paul MANROUX, Le Comité de salut public et la mission de Genet aux États-Unis, pp. 3-35; René MESSER, L'administration des haras et l'élevage du cheval en France au XVIII^e siècle (1713-1790), pp. 36-57; P.-R. MAUTOUCHET, Les comités départementaux d'histoire économique de la Révolution et les Etudes d'histoire moderne, pp. 58-63.

Revue du Midi. — *15 septembre* 1909 : A. DURAND, État religieux des trois diocèses de Nîmes, d'Uzès et d'Alais à la fin de l'ancien régime. — *15 octobre* : G. MAURIX, Étude sur le premier Empire.

Revue du temps présent. — *Novembre* 1909 : Ad. LANNES, Madame Royale : la fin de sa captivité au Temple.

Revue générale. — *Septembre* 1909 : A. COUSINON, Chateaubriand en Belgique. — *Octobre* 1909 : Baron A. de MARICOURT, Le duc de Penthièvre pendant la Révolution.

Revue hebdomadaire. — *2 octobre* 1909 : LAMENNAIS, Correspondance inédite avec M^{me} Ligeret de Chazey (1838-1852), publiée par M. C. Boutard. — *9 octobre* : Maurice DUMOULIN, Oswald et Corinne : Madame de Staël et M. de Souza. — *23 octobre* : Duchesse de Dino, Extraits de la Chronique publiée par la princesse de Radziwill (fin le *30 octobre*).

Revue historique — *Novembre-décembre* 1909 : G. CANTON, Napoléon et l'abbé Hanon (fin), pp. 314-331.

Revue historique et archéologique du Maine. — *Juillet-décembre* 1909 : F. UZUREAU, L'assemblée provinciale d'Anjou et l'élection de la Flèche (1787-1790).

Revue politique et littéraire (Revue bleue). — *13 novembre* 1909 : Lettres de Mirabeau à Yet-Lie, publiées par DAUPHIN-MEUNIER (suite les *20 et 27 novembre*, les *4 et 11 décembre*). — *25 décembre* : Paul LEROY-BEAULIEU, Les écoles socialistes à la fin du XVIII^e et au commencement du XIX^e siècle.

Rousskaïa Starina. — *Novembre* 1909 : Mémoires du comte L.-L. Bennigsen sur la campagne de 1812.

Spectateur militaire (Le). — *1^{er} décembre* 1909 : Colonel LALUBIN, Considérations stratégiques sur la campagne de 1800 en Italie (suite), pp. 321-344 (suite le *1^{er} janvier* 1910, pp. 37-47); Capitaine A. LEDENT, Les invasions de 1814-1815 et 1870 à Montargis, pp. 342-364; Capitaine BLAISON, La couverture d'une place forte en 1815, pp. 362-380 (suite le *1^{er} janvier* 1910, pp. 48-67).

Université catholique (L'). — *15 octobre* 1909 : A. CHAGNY, Un défenseur de la « Nouvelle-France » : François Picquet « le Canadien » (1708-1784).

Vendée historique et traditionniste (La). — *Août* 1909 : Un lieutenant de Stofflet : Jean Chalon; Échos révolutionnaires : La dictature de Huché à Luçon (suite en *septembre-octobre*).

Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde. — 1909, 4 *Heft* : Der Feldzug 1809 in Osterreich, von Major v. SCHMERFELD.

Vieux Lons (Le). — *Juillet* 1909 : M. ROBERT, L'appétit de nos grands-pères : un menu lédonien en 1810 ; M. PERROD, Une variante de la Marseillaise ; Relation de la fête militaire qui a eu lieu le jour de Pâques, 3 avril 1831, sur la côte de Montciel ; M. PERROD, Analyse sommaire des délibérations du Conseil de ville de Lons-le-Saunier de 1637 à 1789.

Voenny Sbornik. — *Octobre* 1909 : P.-A. NIVÉ, La guerre russo-suédoise (1808-1809) (suite en *novembre*) ; L.-L. DRAKE, Les monuments commémoratifs de la campagne de 1813 à Leipzig et dans les environs.

CHRONIQUE

A travers les journaux. — Parmi les articles d'histoire publiés au cours de ces derniers mois dans les journaux quotidiens, nous relevons les titres suivants :

Balzac et Napoléon, par M. Frédéric Masson, dans *le Gaulois* du 29 août 1909; *Napoléon et la marche sur Vienne en 1809*, par le général Bouhal, dans le même journal, 7 septembre; *Le cachot de Hoche*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 1^{er} octobre); *Le maréchal Ney*, par le général Zurlinden (*ibid.*, 6 octobre); *Napoléon marieur*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 10 octobre); *A Strasbourg en 1845*, par le lieutenant-colonel Roussel (*ibid.*, 11 octobre);

Le Clergé français en 1789, par M. Geoffroy de Grandmaison, dans *l'Univers* du 1^{er} août 1909;

Le Deux-Septembre (lettres du constituant Faydel), par M. O. Havard, dans *le Soleil* du 2 septembre 1909;

A critique, critique et demi (M. Aulard et Taine), par M. A. Albert-Petit, dans le *Journal des Débats*, du 10 août 1909; *Lettre du maréchal Lefebvre à Napoléon* (12 août 1809), par M. A. Dubosq (*ibid.*, 12 août); *Le roi Murat et le traité secret du 41 mars 1814*, par M. H. Welschinger (*ibid.*, 18 septembre); *La fille de Madame Roland*, par Z. (*ibid.*, 31 octobre);

Darout révolutionnaire, par M. M. Dumoulin, dans *le Temps* du 20 septembre 1909; *La Marseillaise*, par M. T. G. (*ibid.*, 13 octobre); *La campagne de 1794 entre Rhin et Moselle* (à propos du livre du capitaine Hennequin), par M. A. Mézières (*ibid.*, 19 octobre); *Laurent (1770-1807)*, par M. T. G. (*ibid.*, 20 octobre); *Le faux Dauphin Herragault* (documents inédits), par M. Ernest Daudet (*ibid.*, supplément du 24 décembre); *Vieilles maisons, vieux papiers : Pamela, ou l'heureuse adoption*, par M. G. Lenôtre (*ibid.*, 29 décembre);

Murat gouverneur de Paris, par M. M. Dumoulin, dans *le Petit Temps* du 10 octobre 1909;

Louis XVII et ses descendants, par M. Boissy d'Anglas, dans *Paris-Journal* du 10 janvier 1910;

« *Marseille révolutionnaire* (suite), par M. le lieutenant Vialla, dans *le Petit Provençal* des 1^{er}, 3, 6, 9, 16, 23 et 30 janvier 1910.

A la mémoire de Victor Barbier. — Sur l'initiative des Rosati, un comité vient d'être constitué, à Arras, pour commémorer le souvenir de Victor Barbier. Nous n'avons pas à rappeler ici ce que fut Victor Barbier (1), mort au moment même où allait se réaliser un de ses rêves les plus chers : la publication, que ses riches collections rendaient possible, d'une édition des *Œuvres complètes de Maximilien Robespierre*. Mais par une heureuse coïncidence, voici, presque en même temps, que ses compatriotes songent à honorer sa mémoire et que paraît le premier fascicule du grand travail qu'il méditait.

Le Comité d'honneur du monument Victor Barbier est composé de MM. Trépont, préfet du Pas-de-Calais ; Rose, Henri Taillandier, Georges Vallée, députés ; Minelle, maire d'Arras ; Alapetite, résident de France en Tunisie ; Duréault, préfet de la Gironde ; Le Gall, trésorier payeur général du Nord ; Gustave Colin, Auguste Dorchain, Jules Graveaux.

Le Comité d'action, qui ne compte pas moins de 62 membres, a pour président M. l'abbé Rohart, président de l'Académie d'Arras et de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais ; pour vice-présidents MM. Jules Boucry et Victor Dubron ; pour secrétaires MM. Emile Lesueur et Albert Acremant ; pour trésorier M. Dupret.

Le Comité s'est réuni, le 8 novembre dernier, à l'Hôtel-de-Ville d'Arras, sous la présidence de M. Minelle, maire. Il a été décidé que le monument serait élevé dans le square Saint-Vaast. Ce monument consistera en un rocher sur lequel grimperont des roses et où sera incrusté le profil en bronze de Victor Barbier, modelé par son fils M. André Barbier.

On espère que ce monument pourra être inauguré vers la fin de juin 1910.

Autographes révolutionnaires. — Parmi les autographes de la collection de M. Henri Bachimont, dont la vente a eu lieu à l'Hôtel Drouot les 25 et 26 novembre 1909, un certain nombre de pièces intéressent directement l'histoire révolutionnaire. Signalons, entre autres, une lettre de Barère, datée de Bruxelles, 29 août 1830, et dans laquelle

(1) Sur Victor Barbier, v. *Annales Révolutionnaires* d'avril-juin 1908, pp. 411-412.

il parle avec enthousiasme de la révolution de juillet : une lettre du maréchal Brune à Oudinot, datée du quartier général de Vérone, 7 pluviôse an IX ; une pièce autographe signée de Carrier, datée de Nantes, 20 octobre 1793 ; une lettre de Championnet à Kléber, datée du quartier général de Linz, 29 thermidor an III ; une lettre de Chaumette aux citoyens de la section du Pont-Neuf, 1^{er} juillet 1793 ; une lettre de Condorcet à Malesherbes, sans date ; une lettre de Couthon à Gauthier de Biauzat, datée de Clermont, 9 mai 1789 ; une lettre de Danton, du 28 août 1792 ; une lettre de Fabre d'Églantine, datée de Châlon-sur-Saône, 1^{er} août 1773 ; une lettre de Fauche-Borel à Canning, datée de Londres, 11 octobre 1807 ; une lettre d'Olympe de Gouges, datée de Paris, 27 novembre 1788, et dans laquelle elle se plaint des injustices que commettent à son égard les artistes du Théâtre-Français ; une lettre de Hérald de Séchelles au citoyen Daubigny (Paris, 5 septembre 1793) ; une lettre de Hoche à l'administration municipale du Croisic, datée de Rennes, 28 prairial an IV ; une lettre de Kléber au payeur-général de l'armée d'Égypte, datée du quartier-général du Kaire, 4 ventôse an VIII ; une lettre de Lavoisier à M. Parisis fils (18 mai), relative à un achat de biens territoriaux ; une lettre de Louvet à La Revellière-Lépeaux (2 ventôse an III) ; une pièce autographe signée de Marat (Paris, 17 avril 1779) ; une lettre de Marceau, datée de Sommerberg, près Fricdorf, 19 vendémiaire an III, et dans laquelle il annonce sa marche sur Coblenz et sur Andernach ; une lettre de Marragon, député de l'Aude, datée de Paris, 14 juillet 1793, et dans laquelle il parle longuement de l'assassinat de Marat ; une lettre de Mirabeau à Sénac de Meilhan, datée de Paris, 5 novembre 1787, et dont voici quelques lignes : « On aura beau se débattre. On ne sortira du défilé où l'on est qu'en rassemblant la nation. Mais si elle va perdre en discussions de droit public les moments précieux où la Constitution est à vendre, si nous ne nous pressons pas de couvrir l'enclère sous quelque forme que nous y soyons appelés, nous perdrons l'époque la plus précieuse de l'histoire de la monarchie et nous serons presque dignes de ne pas la retrouver. » ; une lettre du maréchal Ney à M. de Montesquiou (Paris, 19 mai 1814) ; une lettre de Pichegru au général Taponier, datée d'Ilkirch, 16 fructidor an III ; une lettre de Santerre aux administrateurs du département de police (s. d.) ; une lettre d'Ysabeau aux membres de la commission des transports militaires (Paris, 19 pluviôse an III).

Dans une autre vente d'autographes qui a eu lieu, également à l'Hôtel Drouot, le 18 décembre, par les soins de M. Noël Charavay, nous relevons les pièces suivantes : une lettre de Carrier, de Francastel et de Ruelle au Conseil général de la commune de Nantes (Nantes,

septième jour du 2^e mois de l'an II) ; une lettre de David, du 11 juin 1808, dans laquelle il demande qu'on lui prête les habits de l'Empereur déposés à Notre-Dame, pour exécuter le portrait en pied qui lui est demandé par le roi de Westphalie ; un ordre de Fouquier-Tinville au gardien de la Conciergerie, daté du 13 thermidor an II ; une lettre de Lavoisier à Delambre (23 juillet 1793) ; une lettre de Moreau au général Reynier (1^{er} ventôse), dans laquelle il lui annonce un mouvement des Autrichiens vers l'Italie ; une lettre du duc de Polignac, datée de Vienne, 2 janvier 1794, et relative à la mort de sa femme, l'amie de Marie-Antoinette ; une lettre de Wellington au commodore Popban, datée du 5 octobre 1812, et dans laquelle il accuse réception d'un envoi de poudre et demande de nouveaux envois.

Les causes de la guerre de la Vendée. — *L'Anjou historique* de janvier-février 1910 publie de nouveaux fragments de Joseph Clémanceau sur la guerre de la Vendée. Son opinion, en ce qui concerne l'origine et les causes de l'insurrection, mérite d'être signalée, car elle tend à montrer que cette insurrection ne fut pas, comme on l'a répété, l'œuvre combinée des prêtres et des nobles, mais celle des prêtres seulement. « Sans les troubles religieux qui les exaltèrent, dit Joseph Clémanceau, sans leur dévouement à leurs prêtres, aucune puissance sur la terre n'eût été capable de les mouvoir [les Vendéens] ni de placer dans leurs mains les armes avec lesquelles ils prétendaient se faire les vengeurs de la religion. Les prêtres furent donc, avec ou sans intention, les premiers moteurs de la guerre civile... Le royalisme n'y était pour rien ; à peine ce mot était-il connu des habitants des campagnes avant la guerre ; il ne fut question de royauté et de royalisme que quand les chefs prirent le commandement des insurgés, et qu'il nommèrent leurs troupes *armées catholiques et royales*. Mais il est de fait que jamais le royalisme ne fut un des mobiles de l'insurrection. » Ainsi, si l'on en croit ce témoin, qui paraît sincère et bien informé, les nobles n'auraient fait que canaliser à leur profit et au profit de la royauté un mouvement qui n'était à l'origine qu'une explosion de fanatisme religieux.

Conférences sur la Révolution française. — Le 27 décembre dernier, M. Albert Vandal, de l'Académie française, a présidé à l'inauguration d'une série de douze conférences sur la Révolution française, qui doivent être faites, tous les lundis, au siège du *Foyer*, 37, rue Vaneau, à Paris, par MM. Lacour-Gayet, Funck-Brentano, L. Madelin et G. d'Espèrès. La première conférence, faite par M. Lacour-Gayet, avait pour sujet *les Etats Généraux* ; la deuxième, faite le 10 janvier

par M. Funck-Brentano, avait pour sujet *le 14 juillet*. Voici la liste des autres : *Mirabeau*, par M. L. Madelin; *La fuite de Varennes*, par M. Lacour-Gayet; *Madame Roland et les Girondins*, par M. L. Madelin; *Les Volontaires de 92. La patrie en danger*, par M. G. d'Esparlès; *La Convention*, par M. L. Madelin; *Charlotte Corday*, par M. Lacour-Gayet; *Thermidor*, par M. Funck-Brentano; *La Société sous le Directoire*, par M. Funck-Brentano; *La Campagne d'Italie*, par M. G. d'Esparbès; *Brauvain*, par M. Funck-Brentano.

Un nouveau musée. — Parmi les innombrables documents historiques entassés depuis des siècles aux archives du département de la police, on vient de prélever un certain nombre de pièces particulièrement intéressantes et de constituer une sorte de musée dans le bâtiment annexe de la Préfecture de police, 36, quai des Orfèvres. L'époque révolutionnaire occupe naturellement dans le nouveau musée une place importante. On y voit figurer l'ordre d'érou de Louis XVI à la Conciergerie, l'ordre de son transfert au Temple, les ordres d'incarcération de divers personnages illustres, et de nombreux documents relatifs à l'histoire de la police sous la Révolution.

Le Directeur-Gérant : CHARLES VELLAY.

MÉMOIRE INÉDIT

DE

BILLAUD - VARENNE ⁽¹⁾

(Suite)

Croit-on donc pouvoir détruire des vérités constantes par de misérables subtilités; lorsqu'on avance vaguement, et sans même le plus léger indice, qu'il existait deux factions dans les anciens comités de salut public et de sûreté générale, ayant chacune leurs meneurs? Mais comment a-t-on justifié cette allégation? par quels traits caractéristiques fait-on connaître la prétendue faction qu'on a peinte tantôt comme complice du triumvirat, et tantôt comme sa rivale? où trouve-t-on, parmi ceux qu'on dénonce, ces liaisons, ces rapprochemens, ces conciliabules qui ont été l'indication certaine de toutes les conjurations, et notamment de celle de Robespierre? Encore une fois, je livre à mes accusateurs ma vie toute entière; car enfin la moralité d'un homme est la meilleure pierre de touche de ses sentimens; et je leur défie de prouver qu'il y ait un citoyen qui ait vécu plus retiré et plus isolé que moi. On m'avait d'abord associé dans cette accusation à des collègues avec lesquels je ne me suis jamais trouvé qu'aux séances des deux comités (2). Je vous

1) V. *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1910.

2) L'accusation de Laurent Lecointre était dirigée contre trois membres du Comité de salut public, Billaud-Varenne, Barère, Collot-d'Herbois, et quatre membres du Comité de sûreté générale, Vadier, Vouland, Amar et David.
— C. V.

dirai même, citoyens, qu'après la loi du 22 prairial, le comité de sûreté générale me fit appeler dans son sein, pour concerter ensemble les moyens d'arrêter le tyran dans sa course dictatoriale. Je répondis qu'on s'entendait sans avoir besoin de se parler, quand on était animé des mêmes principes; que c'était dans la réunion des deux comités que nous trouverions une force d'autant plus grande, qu'elle ne pourrait fournir aucun prétexte plausible à Robespierre pour nous reprocher des conférences particulières: et que, pour l'attaquer avec un entier avantage, il fallait se présenter à lui sans traîner après soi l'ombre même d'un soupçon. Ces raisons parurent justes; et j'avoue que je ne me doutais gueres, qu'elles me serviraient un jour pour me justifier de n'avoir jamais prétendu jouer le rôle d'un meneur.

Cependant on ajoute que nous voulions nous substituer à la domination de Robespierre. Mais quels moyens avions-nous donc pris pour réaliser ce vaste dessein? quels étaient nos instruments d'usurpations? étions-nous rattachés aux chefs de la municipalité, à l'état-major de la garde nationale; lorsqu'on a vu que l'accusation de Saint-Just contre nous porte précisément sur la demande que nous avions souvent faite dans le comité, de mettre en état d'arrestation le maire et l'agent national de la commune de Paris, ainsi que Henriot et ses sicaires; lorsque le triumvirat nous a reproché en outre d'avoir voulu réformer le tribunal révolutionnaire; en un mot d'avoir cessé de parler aux jacobins (1).

(1) Le discours de Saint-Just commencé dans la séance du 9 thermidor contient, en effet, tous les reproches auxquels Billaud-Varenne fait allusion. « Je vais parler, dit Saint-Just, de quelques hommes que la jalousie me paraît avoir portés à accroître leur influence et à concentrer dans leurs mains l'autorité par l'abaissement ou la dispersion de ce qui gênait leurs desseins, en outre en mettant à leur disposition la milice citoyenne de Paris, en supprimant ses magistrats pour s'attribuer leurs fonctions... » (*Discours commencé par Saint-Just en la séance du 9 thermidor*, pp. 2-3). Et plus loin : « Trois ouvriers de la poudrière, habitants d'Arcueil, mêlés à dix ou douze pensionnaires de Bicêtre, qui s'étaient enivrés ensemble, sont présentés aux deux Comités par Billaud-Varenne comme des patrouilles de conjurés; à ce sujet, il faut arrêter ou chasser le maire de Paris et l'état-major, et s'emparer de tout... » (*ibid.*,

Est-ce sur les membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale que nous aurions pu fonder cet étrange espoir? il serait absurde de le prétendre. Ce ne sont pas quelques hommes concentrés dans leurs comités, sans autres relations entre eux, et à l'extérieur, que celles commandées par la tâche qui leur était imposée, qui peuvent devenir des points d'appui suffisants pour réaliser l'usurpation du pouvoir. D'ailleurs nos collègues auraient-ils plutôt consenti à nous servir de marchepied qu'à Robespierre? quel avantage y auraient-ils trouvé; et quels moyens avions-nous nous-mêmes pour les y astreindre? Enfin la plus criante des injustices ne serait-elle pas de les accuser d'une connivence coupable, pour avoir été avec nous en opposition au triumvirat?

Aurions-nous basé nos prétendues spéculations, sur les attributions mêmes du comité de salut public? aucun de ceux dénoncés n'était chargé de celles qui pouvaient donner le plus d'influence. Robespierre, Couthon et Saint-Just avaient la police générale (1), qui, embrassant la surveillance

p. 3] Billaud assiste à toutes les séances sans parler, à moins que ce ne soit dans le sens de ses passions, ou contre Paris, contre le tribunal révolutionnaire... (*ibid.*, p. 6) Il a donc existé un plan d'usurper le pouvoir, en immolant une partie des membres du Comité, et en dispersant les autres dans la République, en détruisant le Tribunal révolutionnaire, en privant Paris de ses magistrats. Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois sont les auteurs de cette trame... » (*ibid.*, p. 19). En ce qui concerne le reproche d'avoir cessé de parler aux Jacobins, v. *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars, p. 29 et note. — C. V.

(1) Billaud-Varenne, comme on l'a vu précédemment, insiste beaucoup sur ce point, et s'efforce de montrer qu'il n'y eut aucune solidarité, aucun point de contact entre le bureau de la police générale et l'ensemble des membres du Comité de salut public. Saladin, dans son *Rapport*, avait déjà répondu à ces arguments : « Est-il bien vrai, dit-il, que si Robespierre a été l'inventeur de ce bureau, il en ait aussi été, avec Saint-Just et Couthon, le président, le chef, l'unique directeur? Robespierre présidoit-il, dirigeoit-il ce bureau pendant le temps que, de l'aveu des membres dénoncés, il étoit absent du Comité de salut public? ou si, sans y paraître, son esprit y vivoit, son influence y régnoit, pourquoi le souffroit-on? A-t-on oublié d'ailleurs que pendant cet intervalle de temps, Saint-Just a fait un séjour presque habituel à l'armée du Nord? » (*Rapport au nom de la Commission des Vingt-Un*, p. 10).

de toute la république, mettait dans leurs mains tous ses agens; qui leur permettait de nommer à beaucoup de places, et d'envoyer des émissaires dans les départemens et aux armées. Lindet était chargé des subsistances; Carnot, de la partie militaire; Prieur de la Côte d'Or, des armes et des munitions de guerre. Barère travaillait aux rapports à faire à la Convention, Collot suivait la correspondance avec les représentans en mission; et moi, après en avoir été chargé jusqu'à mon départ pour une mission que j'ai remplie à la fin de l'hiver précédent (2); à mon retour j'ai été particulièrement occupé du plan et des détails d'une expédition maritime. Ainsi, dans les différentes attributions qui nous étaient réparties, non seulement il n'y avait rien qui ne fût de la compétence du comité de salut public, mais encore rien qui pût nous élaner hors de sa sphère.

Eh! qui plus que nous s'est opposé à l'agrandissement de ses pouvoirs! vous vous rappellerez, citoyens, que Danton vous ayant fait plus d'une fois des propositions tendantes à donner plus de latitude à ces pouvoirs; ce fut par ceux-mêmes qu'on accuse aujourd'hui, qu'il fut toujours vigoureusement combattu. Mais quand malheureusement il s'est élevé dans un État libre, un homme artificieux, investi d'une popularité exclusive, et d'une confiance aveugle; quand cet homme, placé au centre du gouvernement, a la facilité d'atteindre au dernier degré d'influence, en transmettant sa volonté propre aux agens secondaires, sous le nom du comité dont il est membre; quand cet homme, entouré de créatures et d'idolâtres, trouve bientôt des complices dans les principales autorités constituées; quand il a des correspondances partout; et que même par une suite de sa prépondérance, on s'adresse à lui plutôt qu'à la convention natio-

Saladin cite ensuite un passage du discours de Barère, dans la séance du 7 thermidor, et un passage de la défense de Fouquier-Tinville, qui montrent la collaboration de tous les membres du Comité de salut public aux actes du bureau de la police générale. — C. V.

(2) Ici trois mots raturés : *j'ai été*. — C. V.

nale, dans l'espoir d'obtenir plus aisément ce qu'on désire ; la puissance colossale d'un tel homme absorbe tout ; et quelles que aient été les bonnes intentions du comité de salut public, il n'est pas étonnant qu'ayant dans son sein un Robespierre, secondé par Couthon et Saint-Just ses deux complices, ces derniers soient trop souvent parvenus à paralyser les combinaisons les plus sages et les efforts les plus soutenus.

Cependant les nuances des uns et des autres sont faciles à distinguer. Que l'on consulte les lettres écrites par le comité de salut public — il en est plusieurs qui ont été imprimées ; et l'on peut se convaincre de l'esprit qui les a dictées. On peut s'assurer si l'amour du devoir, le maintien des droits du peuple, le respect à la représentation nationale, l'obligation d'exécuter scrupuleusement les lois ; en un mot tous les principes et toutes les vertus qui caractérisent le républicanisme le plus pur, n'y sont pas constamment recommandés ? Il est peut-être dans cette assemblée cent cinquante de nos collègues qui ont reçu de ces lettres ; qu'ils déclarent si toutes ne portent pas la même empreinte. Que nos accusateurs eux-mêmes produisent celles que nous leur avons adressées pendant qu'ils étaient en mission ; et l'on verra si, loin d'outrer les mesures, nous n'avons pas été plusieurs fois contraints de rappeler à plus de modération ceux qui aujourd'hui paraissent tant s'exaspérer contre les moyens vigoureux.

Ce n'est pas que nous ayons jamais prêché l'impunité pour les ennemis de la Révolution. Comme je l'ai prouvé, c'eût été trahir nos devoirs ; c'eût été enfreindre vos decrets ; c'eût été compromettre la sûreté publique ; c'eût été exposer le peuple à devenir la victime de leurs trahisons et de leurs complots. Mais en recommandant de surveiller les malveillans, et de sévir contre leurs trames criminelles, nous avons eu soin d'insister pour qu'on se tint en garde contre l'aveuglement des passions particulières ; pour qu'on protégeât le faible ; pour qu'on secourut l'innocent. Enfin cette

correspondance est telle, que Robespierre, peu de temps avant le 9 thermidor, l'ayant examinée, lorsqu'il voulut rédiger, comme on le sait aujourd'hui, l'accusation des membres du comité de salut public, n'y a rien trouvé qui pût motiver quelques griefs. Ainsi toutes nos opérations, quoiqu'à la disposition de ceux qui successivement ont machiné notre perte, ne leur ont pourtant (1) offert aucune arme contre nous.

Si vous rapprochez maintenant cette correspondance de celle des triumvirs, assurément vous n'y trouverez ni le même style, ni les mêmes maximes. Le ton impérieux, sinistre et farouche qui règne dans la leur, peint la tyrannie à chaque ligne, et met dans le plus grand jour le plan concerté de leur dictature. Mais ce projet se montre encore plus ostensiblement, lorsqu'on les suit dans leur conduite. Ce sont des agens qu'ils distribuent partout pour leur faire des créatures. C'est un Deschamp (2) qu'ils envoient à l'armée du nord, pour y semer la défiance contre le comité de salut public, en représentant celui de nos collègues chargé des opérations militaires comme un conspirateur. Ce sont des espions qu'ils attachent aux pas de ceux qu'ils veulent perdre, pour recueillir des faits propres à motiver leur accusation. Aussi ne sont-ce que des dénonciations qu'on leur adresse de toutes parts. Au sein des comités, comment se comportent-ils? Ils y abusent autant qu'ils le peuvent de cette indépendance qui accompagne toujours une immense popularité. Tandis que nous étions absorbés par les travaux du gouvernement et que nous avions à peine le temps d'y suffire; ni Robespierre, ni Couthon, ni Saint-Just ne se sont occupés des opérations administratives, militaires et maritimes, autrement que par leur assistance aux délibérations sur ces objets. Mais on ne trouvera pas une seule pièce de

1. Un mot raturé : rien. — C. V.

2) Il s'agit évidemment de Deschamps, aide-de-camp d'Hanriot, mis hors la loi le 9 thermidor, arrêté à Janville, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 5 fructidor. — C. V.

ce genre qui soit écrite de leur main : et s'ils prenaient part aux discussions, c'était souvent pour les entraver. Quelquefois, pendant des séances entières, ils ne se livraient qu'aux détails du bureau de la police générale. S'élevait-il des réclamations contre leurs protégés placés par eux, et d'autant plus insolens qu'ils étaient couverts de leur égide : Robespierre venait les défendre avec emportement. Cependant combien de débats se sont renouvelés au sein des deux comités au sujet d'Henriot et autres gens de cette espèce, avec lesquels sans doute on ne prouvera pas que j'aie jamais eu le moindre rapprochement : et l'on sait que les triumvirs allaient fréquemment avec eux à la campagne, pour se concerter ensemble plus à loisir. D'ailleurs Saint-Just ne nous a-t-il pas fait un crime d'avoir voulu profiter des moindres prétextes pour briser ces instrumens de contre-révolution ; et nos noms n'étaient-ils pas les premiers sur les listes de proscription qui ont été dressées dans la journée du 9 thermidor : mais à cette époque il n'y avait point à s'étonner ; lorsque la liberté menacée nous faisait marcher entre les poignards et l'échafaut.

Telle était la marche de ces dictateurs qui avaient sans cesse à la bouche cette sentence de mort : « Tu parles comme un contre-révolutionnaire, Je te dénoncerai. J'en ai bien fait guillotiner d'autres. » Que l'homme le plus énergique nous dise franchement ce qu'il eut fait dans une position si désespérée. Un aveuglement alors si général et si invétéré ne commandait-il pas dans beaucoup de circonstances la dissimulation qui, inspirant plus de sécurité à ces conspirateurs, les rendait plus faciles à prendre dans leurs propres pièges. Une avant-garde n'est pas coupable, parce qu'au défaut de la force nécessaire, elle a l'adresse quelquefois de se replier, en faisant toujours bonne contenance, pour entraîner son ennemi dans une embuscade, et quand, après s'être réunie au corps de bataille, elle a par cette manœuvre assuré la victoire. Comment d'ailleurs exigerait-on plus d'efforts de notre part ; lorsque la perfidie, ne pouvant révoquer en doute

ceux que nous avons faits, les calomnie maintenant en les attribuant à des vues d'ambition?

On ajoute, de plus, que nous regrettons le pouvoir. Eh! quelles jouissances si douces nous a-t-il donc offertes? Un travail de quinze heures par jour; une responsabilité effrayante; les soins de tant d'entreprises à faire marcher de front; les inquiétudes inséparables de tant d'opérations d'où dépendaient le triomphe ou la perte de la République; la crainte perpétuelle de quelques nouvelles désastreuses; l'aspect toujours présent de nouveaux dangers; des luttes continuelles avec les factions qui se sont succédées; pour tout dire, la certitude d'être les premiers (1) immolés, si les ennemis de la Patrie eussent pu l'emporter; voilà ce qui a suspendu sur nos têtes pendant plus de six mois l'épée de Damoclès: et sans la réussite de nos opérations, qui est venue nous dédommager de tant de peines et d'allarmes, je ne crois pas qu'on puisse imaginer une existence plus fatigante, plus dure, ni plus insupportable.

Mais vous qui êtes du nombre de ceux qui nous accusent d'être envieux du pouvoir; pourquoi vous êtes-vous donc opposés si fortement dans le Comité de salut public, quand nous avons offert notre démission; jusqu'à prétendre que nous n'avions pas le droit de la donner, ni le comité, celui de la présenter à la convention nationale. Vous ne songiez donc alors à nous enclouer là, que pour trouver un prétexte qui pût colorer vos calomnies? (2)

Cependant la principale accusation, celle qui sert de type à toutes les autres, est le titre qu'on nous prête de *meneurs, et d'hommes qui voulaient dominer*. Mais quand ce reproche n'est appuyé ni par les pièces produites, ni par aucun fait; qui a donc pu autoriser le rapporteur de la commission des 21, à en faire la base de son travail? (3) Pour établir principa-

(1) Mots raturés : *immolés si les conspirateurs*. — C. V.

(2) Vingt-deux lignes raturées dont on ne peut lire que le début : *au reste si nos collègues entreprennent*. — C. V.

(3) « Barrère, Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois et Vadier ont tous con-

lement ce chef d'accusation, ce ne pouvait être que le témoignage de nos collègues avec lesquels nous avons travaillé pendant près d'un an qui dût, ou nous confondre, si nous nous étions rendus coupables sous ce rapport, ou attester notre innocence, si nous étions injustement accusés. Voilà des témoins oculaires; des témoins semblables à ceux qui, les 8 et 9 thermidor, ont démasqué les triumvirs aux yeux du peuple; des témoins dont la commission des 21, qui n'a prononcé que sur des pièces insignifiantes, aurait dû demander les déclarations, puisque c'était là le seul moyen de connoître les faits, et d'éclairer sa conscience. Aurions-nous donc été des meneurs, pour avoir lutté contre le triumvirat? Avons-nous été des dominateurs pour avoir résisté à un tyran? Mais il ne serait donc pas passé, le temps où s'opposer à ses sinistres desseins était une conspiration? En vérité, quand on examine de près cette dénonciation, ne semblerait-il pas que ce soient Robespierre et Couthon qui renvoient de nouveau Saint-Just à cette tribune pour réaliser le projet d'entamer la Représentation nationale? Car l'accusation qu'on porte contre nous n'est, à le bien prendre, qu'un extrait du dernier discours de Saint-Just, dans lequel pourtant la Convention nationale n'a vu que la perfide intention d'immoler des hommes gênans pour les usurpateurs, comme ils le seront constamment pour tout ennemi de la liberté et de l'égalité.

Mais n'est-il pas aussi absurde, qu'injurieux pour la Convention nationale elle-même, de prétendre qu'elle a été opprimée par ceux qui ne se sont jamais montrés que les amis des principes et de la démocratie? Comment comprime-t-on une assemblée? c'est ou en employant la violence et la force, ou en maîtrisant ses délibérations à l'aide d'une popularité exclusive et effrayante, ou d'une faction formidable. Et c'est ainsi que les triumvirs, secondés par la coalition qui

couru et participé à la tyrannie exercée sur le Peuple français, et à l'oppression de la Représentation nationale; les faits l'attestent.» Saladin, *Rapport...*, p. 102]. — C. V.

s'est mise à découvert les 8 et 9 thermidor, avaient réalisé leur despotisme. Mais plus leur puissance acquérait d'ascendant, plus les républicains devaient conserver d'énergie, pour combattre ces dominateurs avec succès, dans le moment de la crise. Cependant on nous fait un crime d'opinions que nous avons émises isolément, d'opinions qui n'ont jamais concouru à favoriser les projets du triumvirat, d'opinions qui ont devencé même l'époque de notre entrée au comité de salut public, d'opinions enfin qui n'ont eu pour but (1) que la punition des traîtres (2), et que l'affermissement de la Révolution. On sait d'ailleurs que je n'ai pris ici la parole que très rarement: (3) puisque dans l'espace de dix mois que j'ai été membre du Comité de salut public, je ne vous ai présenté que deux rapports (4) en son nom, (5) dont la morale et les bases ne sont prises que dans la sagesse et la justice. Jamais je n'ai proposé de ces décrets foudroyants, tels que celui qui met vaguement hors de la loi les ennemis de la Révolution, et qui, frappant indistinctement une grande masse, peuvent avoir les suites les plus vexatoires et les plus meurtrières. Je ne pense pas pourtant qu'on puisse les reprocher à ceux qui les ont fait adopter, parce que tout représentant du peuple n'est envoyé ici que pour apporter dans vos délibérations le tribut de sa pensée, et qu'il doit jouir d'une liberté entière sur ce point.

Mais depuis quand donc le courage qu'on déploie, répend-il la terreur dans l'âme de ceux avec qui l'on combat sous les mêmes drapeaux, au lieu de les ranimer, de les électriser par l'exemple de son dévouement? Depuis quand abat-on les esprits par des discours énergiques? Depuis quand un orateur, qui n'a d'autre force que celle qu'il retire de son

(1) Ici cinq mots raturés. — C. V.

(2) Trois mots raturés. — C. V.

(3) Trois lignes raturées. — C. V.

(4) *Rapport sur un mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire* (28 brumaire); *Rapport sur les bases de la politique de la République* (1^{er} floreal). — C. V.

(5) Trois mots raturés. — C. V.

caractère, ne communique-t-il plus la chaleur de son âme à ceux qui l'écoutent? Assimillerait-on donc l'assemblée des représentans d'un peuple libre au divan, où l'obligation de faire la vérité et de consacrer la tyrannie et l'esclavage par la bassesse et la pusillanimité, est la seule tâche qu'on ait à remplir? (1) Non, non, citoyens, L'attitude sublime que vous avez prise dans tous les grands événemens; le courage que vous avez déployé à mesure que les dangers se sont accrus; tant d'actes de dévouement et de civisme qui vous ont immortalisés, l'enthousiasme patriotique que vous avez communiqué au peuple par votre exemple; tant de missions périlleuses que vous avez remplies, tant de victoires remportées lorsque vous avez marché à la tête des colonnes républicaines, attestent assez que ceux qui ont cent fois affronté la mort, ne sont pas susceptibles de trembler, ni de craindre. Ainsi cette allégation doublement calomnieuse est détruite par les faits les plus éclatans; ce qui fait qu'ils causent le désespoir de ceux qui voudraient accrédi-ter cette imposture pour flétrir, s'il était possible, la gloire que vous vous êtes acquise. Et comment encore a-t-on motivé cette inculpation? C'est en allant rechercher ce qu'une juste indignation a pu inspirer contre les ennemis de la patrie les plus signalés. C'est en vous rappelant ce que j'ai dit ici de cet atroce Custine (2), dont les traisons (*sic*) avaient livré les frontières de tout le nord de la France, et fait égorger tant de milliers de braves défenseurs de la liberté. N'eut-il pas été plus impartial, et plus digne de la convention elle-même, d'examiner si dans les momens d'orage, où la patrie et la représentation nationale avaient paru menacées, nous ne nous étions pas montrés leurs plus ardens défenseurs? Le jour de cette pré-

1) Onze lignes raturées. — C. V.

(2) «... C'est encore quand Billaud se récriant sur ce que Custines avoit été mis en accusation par décret, *ce qui*, disoit-il, *mettroit de la longueur dans le procès d'un homme qui déjà ne devoit plus exister*, ajoutoit : *il faut tout uniment le renvoyer devant le tribunal révolutionnaire, afin qu'il soit jugé cette semaine, toute affaire cessante, et que dimanche ce traître ne voie plus le jour.* » Saladin, *Rapport...*, p. 20.

tendue compression a-t-il été celui où (1), lorsque vous veniez de donner à la nation une constitution démocratique, et que vous vous occupiez sans relâche des lois les plus populaires, il parut à votre barre une députation qui vint se plaindre que vous n'aviez encore rien fait pour le bonheur public, et qui vous proposa les moyens les plus extrêmes : à laquelle un des dénoncés, comme président, répondit avec une si grande fermeté, et qui n'obtint point les honneurs de la séance ? Est-ce le jour où le peuple, allarmé sur ses subsistances, et amené ici en tumulte par la municipalité, fut tiré de son état de mécontentement, par la voix de la raison et de la patrie que fit entendre un de ceux qu'on accuse ? Est-ce le jour où l'on vint encore à cette barre traiter si indécemment les représentans du peuple envoyés aux armées et dans les départemens, et vous proposer leur rappel pour n'y plus laisser que des commissaires du conseil exécutif ; députation qui, après une réponse vigoureuse du président qui se trouva être un de ceux inculpés, ne fut point admise aux honneurs de la séance ? Est-ce le jour où les deux comités se chargèrent de vous dénoncer et de faire annuler un arrêté usurpateur du pouvoir législatif, pris par la municipalité, sur les conclusions du conspirateur Chaumet (2) et qui était un premier développement de ses projets liberticides ? (3) Est-ce à l'époque de l'insurrection provoquée par la faction d'Hébert et de Ronsin, où le moment qui la vit éclater fut aussi le moment où elle fut attaquée avec courage par ceux qu'on accuse, et arrêtée dès le premier pas ? Est-ce le jour où les comités réunis vous proposèrent une loi répressive contre ceux qui insultaient à la représentation nationale, et qui, refusant de reconnoître les cartes des députés, les retenaient dans les corps de garde, en état d'arrestation ? Est-ce le jour où les triumvirs levant le masque dans la séance du

(1) Trois mots raturés. — C. V.

(2) Chaumette. — C. V.

(3) Séance du 14 frimaire an II (Cf. *Moniteur*, Réimpression, XVIII, p. 583). — C. V.

8 thermidor, et après que l'impression et l'envoi à toutes les communes de la république du discours de Robespierre venait d'être décrétée, je commençai à déchirer le voile de ses perfidies, et je terminai mon opinion en disant : que j'aimais mieux que mon corps sanglant servit de trône à un ambitieux que de devenir par mon silence le complice de ses forfaits ? Est-ce dans la séance des jacobins du même jour, où réuni à Collot j'ai avec lui affronté toute la fureur des conjurés et de ceux qu'ils avaient égarés, pendant plus de cinq heures, au milieu de l'agitation la plus violente, et de mille cris : à la guillotine ? Est-ce dans la séance permanente du lendemain à la convention, où sûrement nous n'avons pas porté les moindres coups aux dictateurs par le tableau que nous avons fait de leurs crimes et où nous avons contribué autant que qui ce soit à préserver la représentation nationale de toute atteinte pour déterminer le peuple à écraser du poids de son indignation les conspirateurs, lorsque je dis aux sections qui se présentaient à votre barre qu'il était temps enfin de faire cesser une lutte trop longue entre la liberté et la tyrannie ? On peut juger maintenant quels sont les sentimens qui nous ont toujours animés, et si nous avons pu considérer dans ces différentes circonstances, autre chose que la sûreté de la convention, et le salut de la patrie.

Quoi qu'en ait dit le rapporteur de la commission des 21, celui qui a vu la séance du 9 thermidor sait bien que nous ne nous sommes pas montrés comme des hommes qui pouvaient craindre que les conjurés eussent la parole. Je me suis même expliqué hautement à cet égard dans cette séance. D'ailleurs n'ont-ils pas eu pleine liberté la veille, de dire aux jacobins tout ce qu'ils auraient pu avoir à nous reprocher ? Cependant à quoi cela s'est-il réduit ? à dire vaguement que nous étions les héritiers d'Hébert et de Danton, pour nous prophétiser le même sort. Enfin il existe une pièce qui n'a pas eu d'autre objet, que d'y tracer tous les genres d'inculpations qu'on aurait pu réunir contre nous ;

c'est ce discours de Saint-Just du 9 thermidor. Et quels faits présente-t-il? (1) Vous le savez, citoyens; il nous accuse d'être les ennemis de la patrie, pour n'avoir pas voulu céder la suprématie à Robespierre; pour l'avoir comparé à Pysistratè; pour avoir senti sa conjuration, en disant souvent que nous marchions sur un volcan; pour lui avoir fait désertèr le comité de salut public, en contrariant sa marche; pour avoir conçu l'idée de le rendre moins dangereux et plus facile à vaincre, par le brisement de tous ses leviers de conspiration, en cherchant à profiter des moindres prétextes, afin de faire destituer et arrêter les chefs de la municipalité et de la garde nationale de Paris, et réformer le tribunal révolutionnaire, en un mot pour avoir cessé de fréquenter les jacobins et d'y parler. Et aujourd'hui l'on ne rougit pas de nous dénoncer comme complices de ceux qui ne nous ont eux-mêmes trouvés répréhensibles que parce que nous nous étions opposés à leur domination! Et le prix, pour avoir donné le premier ébranlement à leur tyrannie, serait-il d'être écrasés sous les débris de l'idole, si une autre combinaison liberticide, n'essayait de se replacer sur le même piédestal?

Tel fut toujours (2) le sort des hommes qui, étrangers à tous les partis, deviennent, chaque fois qu'il s'en élève, le premier but où frappent leur traits empoisonnés, et qui n'ont pour les repousser que la vérité et la justice. Mais qu'ils sont forts, ces moyens, quand on les fait valoir au sein d'une assemblée de législateurs, et en présence du peuple! puisque vous l'avez voulu, vils calomniateurs, livrons-nous donc ici le combat décisif. La liberté que vos manœuvres ont mise en péril en attend l'issue. Mais son génie plane sur la France; et vous ne triompherez pas. La Fayette et Robespierre, dont vous suivez exactement toutes les traces, étaient encore plus puissans que vous; et leur

(1) Mots raturés : *contre nous?* — C. V.

(2) Mots raturés : *dans les révolutions.* — C. V.

règne s'est évanoui comme une ombre. Si vous avez l'éfronterie du crime, nous avons l'assurance d'une conscience pure. Si les mensonges ne vous manquent pas pour nous noircir, rentrez en vous-mêmes, et songez que si l'on pouvait paroître répréhensibles pour avoir montré de la vigueur dans des temps d'orage, votre propre conduite deviendrait un tissu d'attentats.

(A suivre)

L'INFLUENCE DU SYMBOLISME MAÇONNIQUE

SUR LE SYMBOLISME RÉVOLUTIONNAIRE

Quelle a été l'influence de la Franc-maçonnerie sur la Révolution française ? Le monde clérical a toujours soutenu que cette dernière fut le résultat d'une conspiration des loges : le monde maçonnique a toujours combattu cette thèse. Pour des raisons politiques, quelques-uns des écrivains francs-maçons ont nié toute, ou presque toute, influence de leur société sur les événements révolutionnaires ; d'autres — soucieux de la vérité historique — ont montré le grand rôle joué par les loges, et surtout par certains de leurs membres, sur la marche de la Révolution. Cependant, quelque flatteuse que soit pour l'influence de l'« Art royal » l'hypothèse d'une conspiration tramée par les francs-maçons, aucun historien maçon ne s'en est jamais fait l'écho : l'idée qu'un mouvement aussi profond ait pu provenir d'un complot est, en effet, trop ridicule pour trouver créance auprès de personnes connaissant, en même temps que l'histoire, ne fut-ce que les éléments de la psychologie sociale.

Mais pour pouvoir se prononcer sur l'étendue exacte de l'influence maçonnique avant et pendant la Grande Révolution, il faudrait surtout connaître l'histoire des loges françaises antérieurement à 1788, en établir le personnel, analyser les procès-verbaux de leurs séances. Un historien français s'est donné cette tâche (1) ; y réussira-t-il, n'ayant

(1) Gustave Bond, *La Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815*, t. I. Les ouvriers de l'idée révolutionnaire (1688-1771). Paris, 1909.

pas accès aux archives du Grand Orient de France? D'ailleurs, son étude ne va encore que jusqu'à l'année 1774, et tout jugement de cette nature serait prématuré.

Or, même en établissant la liste complète des francs-maçons anté-révolutionnaires, quelles conclusions pourra-t-on tirer, en voyant que non seulement Brissot, Danton et Camille Desmoulins faisaient partie des ateliers, de même que Mirabeau, Lafayette et Condorcet, mais que le comte de Provence, le comte d'Artois, que Louis XVI lui-même étaient des francs-maçons réguliers de la « juste et parfaite loge *La Militaire des trois frères unis*, à l'Orient de Versailles. » (1)

Comme si souvent en histoire, là encore la preuve indirecte sera la meilleure; et si l'on arrive à constater que non seulement l'esprit mais encore la forme des manifestations révolutionnaires sont les mêmes que ceux de la franc-maçonnerie, que les coutumes maçonniques se retrouvent dans les usages introduits par la Révolution, alors on pourra conclure — non pas à un complot préparé et exécuté par les 688 loges du Grand Orient de France (2) et par celles, moins nombreuses, des autres organisations maçonniques — mais à une profonde pénétration de l'esprit du temps par les idées et habitudes de la franc-maçonnerie.

Ce que nous nous proposons de faire, c'est *une* des recherches nécessaires pour faire la démonstration demandée: nous voulons examiner l'influence du symbolisme maçonnique sur le symbolisme révolutionnaire. Mais, en procédant ainsi, de grandes précautions devront être prises. Comment, par exemple, faudra-t-il expliquer le sens symbolique de la cocarde nationale? Est-elle la combinaison de la couleur de la royauté (blanc) avec les couleurs de Paris (bleu-rouge)? Est-elle un symbole des trois états (noblesse-rouge; clergé-blanc; tiers-bleu)? Ou est-elle, comme le laisse supposer

(1) Louis AMIABLE, *Une loge maçonnique d'avant 1789*. Paris, 1897, p. 184.

(2) Charles BERNARDIX, *Précis historique du Grand Orient de France*. Nancy, 1909, p. 169.

Ragon (1), un assemblage de symboles maçonniques ? « La maçonnerie, dit-il, peut aussi revendiquer l'idée de ces trois couleurs : les grades symboliques ont fourni le bleu (couleur du cordon de maître) ; les grades chapitraux le rouge (couleur du cordon de Rose-Croix ; et les grades philosophiques le blanc (couleur de l'écharpe du grand inspecteur, 33^e degré) ».

Voici un autre cas très difficile, sinon impossible à résoudre :

Le 10 avril 1793, à la Convention, Danton prononce ces paroles : « Oui, je le déclare, vous seriez indignes de votre mission, si vous n'aviez pas constamment devant les yeux ces grands objets : vaincre les ennemis, rétablir l'ordre dans l'intérieur et faire une bonne Constitution. Nous la voulons tous, cette Constitution, la France la veut, la demande, et elle l'aura d'autant plus belle, qu'elle sera née au milieu des orages de la liberté. Ainsi, *un peuple de l'antiquité construisait ses murs en tenant d'une main la truelle et de l'autre l'épée pour repousser les ennemis...* » (2)

De quelle nature est le passage souligné ? Sommes-nous en présence d'un souvenir de Néhémie (3), ou bien Danton employa-t-il une image qui, puisée dans Néhémie, fait partie du rituel du 15^e grade ?

De même, pour toutes les autres recherches de ce genre, il faudrait distinguer exactement ce qui est de pure essence maçonnique et ce qui peut provenir d'une source commune à la franc-maçonnerie et à d'autres domaines d'idées.

Le symbole est chose très stable ; avec de petites variations il traverse les siècles et, souvent même, se saturant

(1) J. M. RAGON, *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*, P., 1841, p. 254.

(2) *Archives parlementaires*, première série, LXI, p. 526.

(3) NÉHEMIE, IV, 17, 18. « Ceux qui bâtissaient la muraille, et ceux qui portaient et chargeaient les fardeaux, travaillaient d'une main, et de l'autre ils tenaient une arme. Car chacun de ceux qui bâtissaient avait les reins ceints d'une épée ; c'est ainsi qu'ils bâtissaient ».

d'idées nouvelles, il servit aux conceptions qu'il représentait. C'est le bonnet phrygien, successivement coiffure de l'homme libre, de l'esclave affranchi, signe de l'émancipation, coiffure des forçats, couvre-chef de *Jeannot*, le populaire toujours bafoué des farces théâtrales, enfin — accentuant sa signification ancienne — emblème de la liberté, dès le lendemain du 14 juillet (1). C'est le *swastika* devenant tour à tour, croix, crucifix, gage de la rédemption, et — pendant un certain moment de la Révolution — le gibet du « bon sans-culotte Jésus » « tué par les aristocrates ».

D'autre part, les idées anciennes n'adoptent presque jamais de symboles nouveaux. Aussi l'apparition soudaine d'un nouveau symbole doit faire supposer la naissance d'une idée nouvelle ou, au moins, l'invasion par une conception étrangère d'un territoire jusqu'alors réfractaire.

Enfin, l'identité de deux symboles voisins dans le temps et dans l'espace sera une présomption en faveur de leur commune origine, ou de leur inter-dépendance, à moins qu'on puisse établir l'existence d'une sorte de *mimicry* destinée à faire passer une nouvelle idée sous un drapeau déjà vénéré. Or, si ce drapeau est lui-même objet de suspicions et même de haines, la parenté des idées représentées deviendra une quasi-certitude. Tel est le cas du symbolisme maçonnique. Malgré les hautes protections laïques et ecclésiastiques, la franc-maçonnerie était une puissance crainte et surveillée par la cour, suspectée et maudite par le clergé. N'oublions pas que, dès 1738, Clément XII avait excommunié les franc-maçons dans sa bulle *In eminenti*, et que Benoît XIV avait renouvelé l'excommunication dans la bulle *Prævidas*, du 17 mai 1751. Si donc nous trouvons des symboles maçonniques parmi les symboles révolutionnaires, à moins de

(1) Et non, comme il a été prétendu, après le 15 avril 1792 (retour des Suisses du régiment de Châteauneuf, condamnés aux galères pour l'insurrection de Nancy, graciés par l'Assemblée législative). Comp. Louis Goussier, *Épisodes et curiosités révolutionnaires* : Archéologie du bonnet rouge, p. 117-141. Nouvelle édit. Paris, s. d.

causes spéciales, nous pourrions admettre l'exactitude de cette filiation.

Il est évident que nous n'allons pas examiner un à un tous les symboles et toutes les actions symboliques révolutionnaires. Un certain nombre en sera d'ailleurs suffisant pour montrer que l'influence signalée est indéniable. Cette constatation ébranlera singulièrement la thèse du complot, car alors les conspirateurs de l'épopée révolutionnaire ressembleraient à s'y méprendre à ceux de la Fille de M^{me} Angot ; d'autre part elle mettra fin — espérons-le, du moins — aux affirmations de Boos (1) et d'autres (2) qui prétendent que la franc-maçonnerie n'est pour rien dans les événements de 1788 à 1799.

Prenons d'abord un geste symbolique : *la voûte d'acier*.

C'est le 17 juillet 1789 que pour la première fois cette cérémonie maçonnique eut lieu en public. On connaît la scène. Louis XVI vient d'arriver devant l'Hôtel de Ville et se dispose à en monter le grand escalier ; des personnages officiels (3) tirent leurs épées et en forment une voûte sous laquelle le roi doit passer pour atteindre la porte du palais municipal. Or cette cérémonie est réservée aux grands dignitaires de la maçonnerie, et aux maçons qu'on veut honorer d'une manière particulière. Elle revenait de droit — mais en loge seulement — à Philippe d'Orléans, Grand-Maître de l'Ordre (4). Or celui-ci n'était pas même présent à la récep-

(1) « On a lancé contre la franc-maçonnerie le grave reproche (*sic*, d'avoir préparé et amené la Révolution. Aucune imputation n'est plus dénuée de fondement ». Henri Boos, *Manuel de la Franc-Maçonnerie*. Berne, 1894, p. 157.

(2) P. e. *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, 3. Aufl. Leipzig, 1901, t. II, p. 243.

(3) Il serait intéressant de rechercher quels étaient les hommes ayant formé la voûte d'acier ; étaient-ce des membres de la municipalité ? de l'entourage du roi ? de l'un et de l'autre groupe ? Henri MARRIX, *Histoire de France depuis 1789 jusqu'à nos jours*, 2^e éd. Paris, 1878, t. I, p. 62, dit que c'étaient les gardes nationaux, mais il n'indique pas ses sources. C'étaient sûrement, dans leur grande majorité du moins, des francs-maçons.

(4) Le duc de Chartres avait été élu Grand-Maître le 24 juin 1771 et installé le 28 octobre 1773. Comp. THOBY, *Histoire de la Fondation du Grand-Orient de France*, Paris, 1812, p. 26, 40.

tion devant l'Hôtel de Ville. La voûte d'acier s'adressait donc bien au franc-maçon Louis, roi de France.

Comment cette cérémonie fut-elle comprise en dehors du monde maçonnique? Il est probable qu'on n'y vit qu'une nouvelle et impressionnante manière d'honorer quelqu'un; et cette conception a dû beaucoup faciliter l'introduction de la voûte d'acier dans certaines fêtes révolutionnaires. Ainsi nous la retrouvons le 13 juin 1790, lors de la « fédération de Strasbourg », au moment du baptême civique qui y fut célébré (1).

La cérémonie eut lieu en grande pompe... Au baptême religieux succéda le baptême civique proprement dit : « ... Alors les parrains, debouts sur l'autel de la Patrie, prononcèrent à haute et intelligible voix, au nom de leurs filleuls, le serment solennel d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. Des cris répétés de *vive la Nation, vive la Loi, vive le Roi* se firent aussitôt entendre de toutes parts. Pendant ces acclamations, les commandants et autres chefs formèrent, avec leurs épées nues, une voûte d'acier au-dessus de la tête des enfants... (2) »

La terminologie symbolique de la maçonnerie se retrouve également dans les écrits inspirés par la Révolution. A chaque pas, on y rencontre le « temple de la Vertu », des « cachots creusés pour les vices » et d'autres images empruntés aux rituels maçonniques. Voici le dernier couplet d'une chanson composée pour la fédération du 14 juillet 1790 (et chantée sur l'air de : *On doit soixante mille francs*) : tout indique qu'elle était destinée au grand public.

(1) Albert MARTEZ, *Les origines des cultes révolutionnaires*, Paris, 1904, p. 43, 44.

(2) Pour d'autres applications de la voûte d'acier, voir A. MARTEZ, *o. c.*, p. 43.

« *La loge de la liberté*
S'élève avec activité
Maint tyran s'en désole,
Peuples divers, mêmes leçons
Vous rendront frères et maçons
C'est ce qui nous console (1). »

Le costume révolutionnaire porte souvent comme ornement des symboles maçonniques. Ainsi les élèves de l'École de Mars portaient « un bandrier en cuir noir sur lequel se voyaient en lettres jaunes les mots *liberté, égalité*, et entre ces deux mots une plaque où était représentée, au-dessous d'un niveau, une épée à deux tranchants, horizontalement posée, dominant une rangée d'épis et fauchant parmi ces épis celui qui s'élevait seul au-dessus des autres ». Ils étaient armés d'un « sabre court, à la romaine, portant pour ornement un bonnet phrygien en relief et le niveau symbolique gravé en creux (2) ».

Le niveau est, on le sait, un vieux signe maçonnique, symbolisant l'égalité. Le costume des élèves de l'École de Mars avait été dessiné par le franc-maçon David. C'est aussi David qui fit les dessins pour les sabres des représentants du peuple et pour les épées des membres du Directoire. Le fourreau du sabre (3) est orné du bonnet de la Liberté et du niveau; la poignée de l'épée (4) porte, en plus d'autres ornements symboliques, le niveau entouré de rayons et le pélican s'ouvrant la poitrine pour nourrir ses petits. Le pélican auto-sacrificateur est le principal symbole du 18^e grade de la maçonnerie écossaise, celui du chevalier rose-croix.

Parmi les insignes officiels les Triangles sont nombreux.

(1) Louis DAVADE, *Histoire chantée de la première République*, P. 1892, p. 74, 75.

2) Arthur CUVQRET, *L'école de Mars*, Paris, 1899, p. 78.

3) Musée Carnavalet, Salle de la Bastille, Collection d'armes de l'époque révolutionnaire, N^o M. 492.

4) *Ibid.*, N^o M. 464. Cette arme a appartenu à La Révellière-Lépeaux.

Il y en a de brodés d'or sur fond rouge, portant le mot *Constitution* (1) ou *Liberté* (2). Il y a l'œil rayonnant dans le Triangle (3) (insigne de la société populaire des Gardes françaises). La carte d'entrée pour la fête de l'Être Suprême est de forme triangulaire (4), etc. La forme triangulaire se retrouve également dans un certain nombre des *autels de la Patrie*, particulièrement dans le premier qu'on ait élevé, celui que le franc-maçon Cadet de Vaux fit construire dans sa propriété de Franconville-la-Garenne, au début de 1790 (5).

Pour exprimer symboliquement ses principes et son idéal, la Révolution a puisé à deux sources différentes : parmi les signes et attributs de l'antiquité classique et dans les rituels de la franc-maçonnerie (6). A la première catégorie appartiennent les déesses de la Liberté, les Hercules, les bonnets phrygiens, les faisceaux, les massues, les hydres terrassées, etc. ; à la deuxième elle a emprunté l'équerre, le compas, le niveau, la truelle, le triangle avec et sans œil rayonnant, le soleil, la lune, les mains entrelacées, le cordon à houppes, le miroir, le pélican, l'aigle portant ses petits, la ruche, la tour, etc. (7).

Nulle part cette influence du symbolisme maçonnique ne se manifeste plus clairement que dans l'histoire numismatique de la Révolution. Voici ce que nous avons relevé dans l'ouvrage de Michel Hennin (8), en laissant de côté les jetons et médailles frappés par les loges.

(1) Musée Carnavalet. Galerie de la Révolution, XI, M. 834.

(2) *Ibid.* M. 4162.

(3) *Ibid.* X. Vitrine 51.

(4) Armand DAYOT, *La Révolution Française*, Paris, s. d. p. 294.

(5) MATHIEZ, *o. c.*, p. 30.

(6) *Ibid.*, p. 30.

(7) Le serpent se mordant la queue fait partie de l'un et l'autre symbolisme.

(8) M. HENNIN, *Histoire numismatique de la Révolution Française*, Paris, 1826.

1789.

N° 15. Médaille.

℞. Triangle rayonnant.

N° 39. Établissement de la Mairie de Paris.

℞. La ville de Paris ; à ses pieds... un rouleau faisant voir le plan d'un édifice, un compas... au fond, construction d'un édifice par des ouvriers.

N° 42. États généraux.

℞. Deux trophées, l'un à gauche, composé de diverses armures et de marques de l'épiscopat ; l'autre, à droite, composé de divers instruments d'agriculture, des sciences, arts et métiers.

(Hennin n'a pas remarqué l'inspiration maçonnique de cette pièce ; en effet on n'y voit pas seulement le compas et l'équerre, mais encore les « deux colonnes » surmontées du soleil et de la lune. Il est vrai que cette dernière est très adroitement figurée par une mitre d'évêque, placée un peu obliquement).

N° 68 du 31 décembre.

A. Louis XVI.

℞. Un trophée astronomique composé d'un globe, un compas, une échelle graduée, un quart de cercle, une équerre, un miroir et des lauriers. En haut, la lune et le soleil.

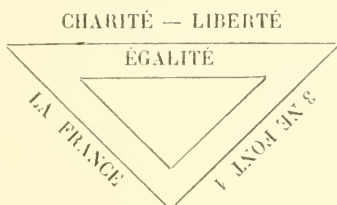
(Hennin s'est trompé ; le miroir dont il parle est la poignée d'une truelle. Il est vrai que le miroir est également un symbole maçonnique, introduit par la « Stricte Observance » en 1782).

1790.

N° 124. A. « Français sous cet emblème adorez votre roi ». Pélican se déchirant le sein avec son bec pour nourrir ses petits qui sont à l'entour au nombre de huit.

N° 153. ℞. « Fédération nationale des Français ». Au-dessus de cette légende le nom de Jéhova en hébreu, dans un triangle rayonnant.

N° 172. A. Autel patriotique de Leyssard. Exergue : 1790. Au milieu d'un autel sur lequel on voit la croix et deux chandeliers, ainsi que les lettres $\text{S} \overline{\text{T}} \text{I}$, s'élève l'arbre de la Liberté. Un triangle y est fixé, le sommet en bas :



R. « A. J. L. Mathieu curé et commandant de la garde nationale de Leyssard. » Figure assise tenant une couronne, et appuyée sur l'écusson de France... Le siège de la figure est décoré du compas et de l'équerre. En haut, un œil dans un triangle rayonnant (renversé).

(Les attributs maçonniques abondent sur cette pièce. Mais que signifient les deux triangles renversés, ainsi que le renversement du monogramme du Christ? Nous ne savons y répondre.)

N° 184. Triangle rayonnant.

N° 185. Un génie entouré de symboles, dont un triangle.

N° 189. Jeton de présence du Club des Cordeliers.

A. Un écu entouré d'un cordon formant plusieurs lacs et terminé par deux houppes.

1791.

N° 282. Médaille des Chiffones d'Arles.

R. Un serpent se mordant la queue.

(Pièce anti-révolutionnaire).

N° 305. A Dietrich, premier maire de Strasbourg (1).

A. Minerve.

(1) Dietrich était franc-maçon.

R. Un aigle planant sur les nuages, portant un aiglon sur chacune de ses ailes. En haut un soleil rayonnant.

1792.

N° 370. Médaille d'huissier de la Convention.

R. Le bonnet de la liberté, duquel descend la corde du niveau; le niveau est en bas.

N° 374. Introduction de Père française.

La Liberté assise... sur la partie inférieure du siège le niveau.

N° 392. Ruche d'abeilles. En haut soleil rayonnant.

N° 398. Liberté tenant le niveau.

N°s 423. 424. 425. Pièces d'essai. Génie de la France gravant sur une table le mot Constitution. Un triangle dans le champ droit.

N° 455. Monnaie particulière. La Liberté, assise sur un cube orné d'un triangle.

N° 458. Monnaie particulière. Un triangle surmonté du bonnet de la liberté.

1793.

N° 526. A égal à 374.

N° 565. L'espérance, coiffée du bonnet de la Liberté. En exergue : le niveau.

N° 566. La Liberté debout. A gauche une colonne tronquée et un œil rayonnant.

N° 573. Médaille de l'École de Sorèze.

Enfants jouant autour d'un arbre de la Liberté : à leurs pieds compas et équerre.

(Hennin n'a pas noté ce dernier détail).

N° 575. Triangle dans lequel on voit un œil rayonnant.

(Cette pièce étant celle des surveillants aux démolitions, seul le triangle peut être considéré comme symbole maçonnique.)

N° 579. Femme assise allaitant un enfant... Derrière elle est un pélican nourrissant ses petits.

- N° 580. Multiples symboles, parmi lesquels le niveau.
 N° 604. Niveau tenu par Minerve.
 N° 608. Niveau en exergue.
 N° 611. Id.
 N° 613. Triangle.
 N° 614. Triangle.

1794.

- N° 618. Pierre cubique surmontée des faisceaux.
 N° 629. Niveau.
 N° 630. Niveau.
 N° 636. Niveau.

1795.

- N° 679. Niveau.
 N° 684. Médaille de membre du Conseil des Cinq-Cents.
 Niveau.

1796.

- N° 748. Pièce de 5 fr. Hercule s'appuyant sur la Liberté et
 sur l'Égalité. Celle-ci tient le niveau.

1797.

- N^{os} 789. 790. Médailles des membres du Conseil des Anciens
 et des Cinq-Cents.
 Niveau et serpent se mordant la queue.
 N° 762. Republica cisalpina.
 Niveau.
 N° 799. Comme 748.
 N° 810. Loterie nationale.
 Niveau.

1798.

- N^{os} 845. 846. Comme 789, 790
 N° 866. Comme 748.
 N° 873. Niveau.

1799.

N^{os} 884. 885. Comme 789, 790.

N^o 887. Jeton gravé pour les administrateurs du Canal du Centre.

Entre des personnages figurant la Loire et la Saône un génie tenant un plan de la main droite et l'équerre et le compas de la main gauche.

N^o 899. Comme 873.

N^o 911. Liberté tenant le niveau.

N^o 913. Liberté tenant le niveau.

N^o 915. Comme 748.

Comme on le voit l'influence du symbolisme maçonnique va en diminuant à mesure qu'avance la Révolution. Il n'y a guère que le niveau qui gagne du terrain; il est, en effet, entré dans le symbolisme officiel. Cependant l'approche du gouvernement bonapartiste le fait également négliger. Ainsi les médailles des membres des Conseils des Anciens et des Cinq-Cents qui, depuis l'an IV, étaient ornées d'un grand niveau (789, 790, 845, 846, 884, 885) ne portent plus cet emblème dans le module de l'an VII. Il est remplacé par une Liberté debout, entourée de lauriers. Détail caractéristique : le bonnet phrygien qu'elle tient au bout de sa lance ressemble à s'y méprendre à un casque romain. Encore, cette médaille ne fut-elle pas exécutée : le 18 brumaire la rendait superflue.

Dans le symbolisme militaire de la Révolution, l'emblème maçonnique fait presque complètement défaut. Parmi les cachets militaires (1) de 1789 à 1799, deux seuls portent des insignes maçonniques. C'est le sceau de la « Commission militaire révolutionnaire établie au Mans (2) » orné d'un niveau, et celui du « 3^e bataillon de sapeurs (3) », montrant

(1) L. FALLOX, *Les cachets militaires français de l'ancien régime à nos jours*. Numéro spécial de *La Giberne*, Paris, 1905.

(2) O. c., p. 73.

(3) O. c., p. 155.

compas, équerre, levier, maillet, etc. Encore peut-on douter que dans ce second cas, ces instruments y aient été mis comme faisant partie d'un symbolisme autre que professionnel.

Comment s'expliquer cette exception ? Les francs maçons cependant ne manquaient pas dans l'armée. Quelques-uns des généraux les plus en vue étaient francs-maçons et même francs-maçons militants, ainsi Lafayette, Hoche, Kléber, Joubert, Kellermann, Masséna. Nous ne savons y répondre. Toujours est-il que l'idée d'une conspiration peut également être réfutée de ce fait. En effet quel moyen plus commode pour les officiers conspirateurs que de se faire reconnaître entre eux par quelque emblème maçonnique, qui n'aurait pas même éveillé de soupçon, vu leur diffusion dans le symbolisme civil.

Mais trêve de polémique ! La thèse du complot maçonnique est jugée sans nos arguments indirects. Mais ce qui — nous le croyons du moins — ressort de nouveau de cette petite étude, c'est que l'esprit de la franc-maçonnerie a fortement imprégné la Révolution, que celle-ci est, sur beaucoup de points, « le Verbe maçonnique devenu chair (1) ».

OTTO KARMIN.

(1) Ch. BERNARDIN, o. c., p. 173.

UNE FÊTE FUNÈBRE

EN L'HONNEUR DE HOCHE

Le 5 vendémiaire an VI, 26 septembre 1797, Jean De Bry, se faisant l'écho de la France endeuillée, demanda au Conseil des Cinq-Cents de voter une résolution ayant pour but la célébration d'une *Pompe funèbre nationale* à la mémoire de Hoche, mort huit jours auparavant.

Le Conseil des Cinq-Cents, avec une sincère et patriotique émotion, adopta immédiatement la résolution, qui fut transmise, par messenger d'état, au Conseil des Anciens. Celui-ci, dès le lendemain, en fit une loi que le Directoire s'empressa de mettre à exécution.

Il était enjoint à toutes les principales communes de la République de célébrer une pompe funèbre, et les grandes villes devaient donner à cette cérémonie beaucoup de solennité. Bruxelles, chef-lieu du département de la Dyle, figurait parmi les grandes villes de la République. Aussi la cérémonie y fut-elle belle, imposante, majestueuse et parfaitement ordonnée.

La relation de cette fête funèbre nous a été conservée. Un *procès-verbal descriptif* en fut dressé par ordre de la municipalité, pour être envoyé à Paris. C'est dans ce procès-verbal, signé par le secrétaire municipal, J. Chateigner, que nous avons puisé la plupart des détails que nous donnons ici.



Le 26 vendémiaire, une affiche fut placardée sur les murs de Bruxelles, par les soins de la municipalité. Cette affiche contenait un avis, une proclamation et le programme de la fête funèbre.

Voici l'avis, dont nous reproduisons fidèlement le texte original.

« La Pompe funèbre du héros d'Honscotte ne pouvant manquer d'être célébrée avec l'éclat qu'elle était digne d'inspirer dans un Pays témoin de ses victoires, et par des habitants dont ces victoires ont si puissamment concouru à fixer le sort politique.

« Des Belges-Français ont vu Hoche vainqueur à Honscotte, à Landau, à Visenbourg : ils ont plus vu ; ils l'ont vu vainqueur de Quiberon et pacificateur de la Vendée.

« L'administration municipale de la commune et canton de Bruxelles a, dans sa séance du 25 vendémiaire, arrêté les dispositions de cette Fête funèbre nationale, par la Proclamation et le Programme qui suivent.

Proclamation.

*L'Administration municipale de la commune et canton de Bruxelles,
à ses concitoyens.*

Peuple de Bruxelles,

« Un héros républicain est mort!!! HOCHÉ, l'invincible HOCHÉ, général en chef des armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin-et-Moselle, a été moissonné à la fleur de ses ans, au milieu de ses victoires.

« La Reconnaissance nationale lui a décrété les honneurs funèbres. La loi du 6 de ce mois de Vendémiaire ordonne, que le 30 de ce même mois il sera célébré une pompe funèbre dans tous les camps, et dans chaque commune principale de chacun des cantons de la République, à l'occasion de la mort du général HOCHÉ.

« Citoyens ! que pourrions-nous ajouter aux motifs personnels qu'inspire la perte de ce jeune Héros, et à ceux du Législateur et de la Reconnaissance Nationale pour vous inviter à concourir à payer à la mémoire du général HOCHE, cette dette sacrée, que l'on doit à la valeur et aux vertus : pour vous inviter à venir avec nous, jeter quelques fleurs sur la tombe du vainqueur de Honscotte, de Landau, de Visenbourg, de Quiberon, et du pacificateur de la Vendée ?

« Venez, Citoyens, concourir à la pompe de cette Cérémonie Funèbre ; à cet hommage National rendu à la mémoire d'un Chef des Armées Françaises ; d'un Citoyen éclairé et vertueux ; d'un Fils tendre ; d'un époux sensible ; d'un Guerrier brave, prudent et magnanime, de HOCHE, enfin.

« Venez mêler vos regrets à ceux qu'inspire la perte d'un Héros de 30 ans ; à ceux que lui donne en ce jour toute la République, et qu'épanchent plus particulièrement ses braves frères d'armes, qu'il a conduits à la Victoire.

« Le jour où la République fait la perte d'un grand homme, ou qu'elle en célèbre la mémoire, doit être un jour de deuil.

« Vous partagerez sans doute, Citoyens, par tout ce qui dépendra de vous, celui que vos magistrats, et toutes les Autorités constituées, exprimeront pour la solennité de cette pompe lugubre.

« Fonctionnaires publics de tous les genres, et employés qui vous sont attachés, Instituteurs et vos élèves, Directeurs des hospices civils, et ceux confiés à vos soins, Artistes dramatiques, Citoyens de tout âge, de tout sexe, de tous les états : l'ombre et les vertus de HOCHE vous appellent à sa Pompe Funèbre : seriez-vous sourds à cette voix. Non, vous formerez, vous grossirez ce cortège de toutes les Autorités Civiles et Militaires, qui se réuniront le 30 de ce mois, à 10 heures et demie précises du matin, dans les salles ordinaires de la Maison Commune, pour se rendre ensuite sur la Place de la Liberté et au Temple de la Loi, pour y exécuter les dispositions du Programme.

« Les Agents de Police veilleront à ce que les rues du passage du Cortège soient propres et libres de tout ce qui pourrait gêner sa marche.

Fait en séance le 25 vendémiaire, an 6 de la République. Présents les citoyens P. ANEMANS, Président, *Olbrechts, Coëlho, Le*

Roux, Odo, Hendrickx, Hennequin, officiers municipaux ; *Rouppo*, Commissaire du Pouvoir exécutif, et *Chateigner*, secrétaire.

Le programme qui suivait s'occupait surtout de la décoration de la place de la Liberté et du Temple de la Loi. Nous le résumons : « Devant l'arbre de la Liberté un grand nombre de sapins formeront un bosquet, au milieu duquel sera placée l'urne qui est censée contenir les cendres de Hoche. Elle sera posée sur un autel à l'antique. Aux quatre coins de l'Autel seront 4 candélabres surmontés de cassolettes dans lesquelles brûleront des parfums. Les arbres seront ornés de crêpes noirs. Deux couronnes, l'une de chêne, l'autre de lauriers, surmonteront l'urne, devant laquelle seront déposés le sabre, le chapeau et l'écharpe du général. Au fond du Bosquet sera suspendu un bouclier, qui portera ces mots : *Aux Mânes du Brave Hoche. Il sut vaincre et pardonner.* »

Le Temple de la Loi, l'ex-église Saint-Jacques, devait être tout tendu de noir. Le sarcophage du général figurerait au milieu, couvert de couronnes de chêne et de laurier. Un bouclier était dressé contre ce sarcophage, il portait ces mots :

HOICHE.

Général en chef des armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle ; mort des suites des fatigues de la guerre, le 3^e jour complémentaire de l'an V de la République Française une et indivisible.

« Il vécut assez pour sa gloire, trop peu pour sa Patrie. »



Comme toujours, la solennité fut annoncée par des décharges d'artillerie. Depuis cinq heures du matin, de quart d'heure en quart d'heure, jusqu'à la fin de cette journée du 30 vendémiaire, le canon tonna dans le Parc.

Le Cortège quitta l'hôtel de ville à onze heures, et fit un léger détour pour se rendre à la place de la Liberté (place

royale). Il prit la rue des Pierres, les rues au Lait, au Beurre, traversa la place du Peuple (Grand-place), et passa devant l'hôtel de ville. Puis, par les rues de la Colline, du Marché aux herbes, de la Madeleine, et par la montagne de la Victoire (montagne de la Cour), il arriva place de la Liberté, devant le Temple de la Loi.

En tête du Cortège venait un détachement de cavalerie « trompettes à sourdines et voilées de noir ». Un corps de musique suivait, jouant des marches funèbres, et précédant le chœur qui devait chanter des hymnes au Temple de la Loi. Puis venait l'urne, portée par quatre soldats. Immédiatement après arrivaient les autorités. Les membres du département d'abord, puis ceux de la Municipalité, marchant deux à deux. Puis venaient les juges, les juges de paix, les commissaires de police, et tous les fonctionnaires publics. Ils étaient suivis des Instituteurs et de leurs élèves, des Notaires, des Artistes dramatiques et d'une foule immense de citoyens, foule très recueillie. Tout le monde avait tenu à porter un crêpe noir au bras.

L'urne, qui, ainsi que nous venons de le dire, était placée sur une civière portée par quatre soldats, était posée sur un drap noir dont les coins étaient tenus par les généraux *Bonnard*, Commandant la 24^e division militaire, *Eblé*, Inspecteur général de l'artillerie, *Bayet*, Inspecteur des remotes et *La Paillère*, retraité.

« L'on ne peut mieux décrire cette fête nationale, dit le procès-verbal, qu'en disant que toutes les dispositions ordonnées par la Proclamation et le Programme, et celles qui en ont fait le complément, ont été exécutées avec un ordre, une précision, une majesté même, qui honorent les sentiments de tous ceux qui y ont concouru. Et qui n'y a pas concouru ? »

« Jamais Fête Nationale ne rassembla, soit en cortège, soit en spectateurs, un aussi grand nombre de citoyens ! »

Les maisons bordant les rues par lesquelles passait le cortège étaient tendues de noir, les drapeaux voilés.

Douze coups de canon annoncèrent l'arrivée du cortège à la place de la Liberté.

L'urne fut déposée sur l'autel, que tous les personnages officiels entourèrent. Le chœur, renforcé par les artistes du Théâtre et par d'autres personnes, fit entendre, accompagné de la musique, l'hymne composé par Marie-Joseph Chénier et dédié au général Hoche, hymne dont l'orchestration avait été faite par Chérubini.

L'exécution en fut remarquable, et la foule immense qui se pressait sur la place, sur le péristyle du Temple, qui s'entassait dans les rues adjacentes, l'écouta religieusement.

Puis, après que beaucoup de membres du cortège eurent déposé sur les marches de l'autel la branche ou la couronne de laurier ou de chêne dont ils étaient porteurs, chacun reprit sa place suivant l'ordre de marche, et le cortège, lentement, pénétra dans le Temple de la Loi.

Une tribune basse avait été disposée au fond du vaste édifice. Lorsque tout le monde fut placé, Rouppe, commissaire du Pouvoir-exécutif, y monta et lut le procès-verbal de la fête funèbre qui avait eu lieu à Paris le 10, pour le même objet. Mallarmé, commissaire départemental du pouvoir exécutif, lui succéda et improvisa un discours, qui, selon les journaux du temps, fut admirable d'éloquence et de patriotisme attristé, et dont, malheureusement, personne ne tint copie, ce qui fait qu'il n'est pas parvenu jusqu'à nous. Châteigner, quoique ne connaissant pas la sténographie, aurait pourtant bien pu en recueillir quelques bribes.

Le citoyen Lacour, président du Conseil de guerre, prononça alors l'éloge funèbre de Hoche. Discours très long et un peu diffus, qui ne fait pas trop honneur à son auteur. Même, à un certain moment, trouvant sans doute que la glorification qu'il faisait de la mémoire de Hoche, eut pu porter ombrage à d'autres, il s'écrie :

« A Dieu ne plaise, citoyens, que je veuille atténuer les incroyables succès du grand Buonaparte, qui tiennent du prodige!... »

C'était maladroit et malsonnant ; et, pour un discours écrit, cela manquait de réflexion.

Celui du citoyen Louis, garde-magasin général des hôpitaux militaires, qui succéda à Lacour à la tribune, respira plus de simplicité éloquente, plus de regrets sincères, et plus de mâle patriotisme. Ce discours finissait par ces mots :

« HOCHE a vécu... Que son nom répété d'âge en âge apprenne à nos arrière-neveux quelle fut sa valeur, quels services il rendit à l'État, quels sont les braves qui fondèrent la République, qui versèrent leur sang pour assurer le bonheur le plus précieux pour l'homme, *la Liberté!* Alors leurs cris seront comme les nôtres : *Vive la République.* »

A ce beau discours succéda un assez vilain hymne, dont les paroles avaient été composées par le citoyen *Bedault*, employé aux hôpitaux militaires. Nous nous garderons de le reproduire en entier, mais nous devons en donner un échantillon. En voici la fin.

Hoche, du haut de l'Empyrée
Contemple l'auteur de ses jours
Il fixe une épouse éplorée
Il voit le fruit de ses amours.
Mais rien, dans ce séjour tranquille
Ne peut altérer son repos
La France adopte sa famille
Et celle de tous les héros.

CHŒUR.

Français, exaltons sa mémoire
Sa valeur, son humanité,
Il vole, rayonnant de gloire, *(bis)*
Au Temple, au Temple
Au Temple d'immortalité. *(bis)*

Heureusement, la cérémonie du Temple de la Loi se ter-

mina par les accents glorieux de la « Marseillaise », par cet hymne idéal, qui fut chanté par tous les assistants, en proie à une profonde émotion.

Ensuite, « les troupes rangées en bataille sur la place de la Liberté, exécutèrent avec cette précision qui est ordinaire aux soldats républicains, différentes évolutions militaires accompagnées de décharges de mousqueterie. »

« Ainsi fut terminée, le 30 vendémiaire, ajoute le procès-verbal, la pompe funèbre consacrée à la mémoire d'un général républicain, dont les amis de la Liberté pleureront longtemps la perte.

« Vice la République,

« Honneur et gloire à la mémoire de Hoche. »

* . *

Quoiqu'en dise le procès-verbal, la journée n'était pas terminée, et, chose curieuse pour une fête funèbre, elle s'acheva par une représentation théâtrale, mais par une représentation théâtrale de circonstance.

Cette représentation eut lieu au théâtre de la Monnaie. On y donna, par ordre de la municipalité, un *intermède à grand spectacle, orné de chants civiques, évolutions militaires et décorations nouvelles*, intitulé : « La Mort et l'Apothéose du général Hoche ».

On y voyait, avec le général, l'Immortalité, l'épouse du général, le père du général, un officier chantant, un officier parlant, des mères républicaines, des vieux militaires, des jeunes filles portant des fleurs, des jeunes filles portant des parfums, des soldats, des orphelins, etc., etc.

Cet intermède un peu naïf n'était pourtant pas trop mal combiné. La mise en scène était soignée, l'action assez simple et naturelle.

L'auteur était le citoyen *Armand Verteuil*, artiste dramatique et régisseur du théâtre de la Monnaie.

Mais de toutes les phases de cette cérémonie du 30 vendé-

miaire au VI, celle qui en fut la plus belle, la plus réellement émouvante, s'était passée le matin, quand la population entière de la vieille cité brabançonne suivait, pleine de regrets et de recueillement, l'urne funéraire du plus pur héros de la République.

Le « loyalisme », dirions-nous aujourd'hui, des Bruxellois et des Belges-Français ne pouvait plus être mis en doute. Tous les cœurs des enfants de la vieille Gaule battaient alors à l'unisson, pour les douleurs comme pour les joies. Des Pyrénées aux Bouches de l'Escaut, les mêmes sentiments remplissaient les âmes : l'amour de la Liberté, la volonté de conserver cette Liberté, et la reconnaissance envers ceux qui l'avaient conquise.

JULES DELHAIZE.

DEUX HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION

EDGAR QUINET ET CHARLES-LOUIS CHASSIN

D'APRÈS LEUR CORRESPONDANCE ORIGINALE (1)

Suite

II

DE LA GUERRE D'ITALIE A L'EXPÉDITION DES MILLE.

Depuis l'alliance de la Sardaigne avec la France et l'Angleterre contre la Russie, depuis la paix de Paris qui termina la guerre de Crimée et posa devant l'Europe la question italienne, mais surtout après l'horrible « avertissement » d'Orsini, il avait été si souvent question d'une intervention armée de la France contre l'Autriche, en Italie, que les républicains français, « patriotes italiens » pour la plupart, ne voulaient plus y croire. Edgar Quinet, ainsi que sa correspondance en témoigne, compta parmi les plus sceptiques. Il est stupéfait, — et il y a vraiment de quoi — du soin que Napoléon III, dès janvier 1859, avait mis à prévenir ouvertement l'Autriche de ses prochaines intentions, dont après le mariage du prince Napoléon et de la princesse Clotilde elle n'eut plus guère à douter. Autre sujet d'étonnement : la lenteur de la mobilisation, des préparatifs mili-

(1) Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1910, pp. 51-80.

taires, de l'entrée en campagne. Étaient-ce donc là les leçons du premier Bonaparte? Tout s'explique assez bien, aujourd'hui, non seulement par le réel désarroi des services d'intendance, d'armement, etc.; mais aussi par les convenances internationales, la nécessité, pour éviter d'avoir toute l'Allemagne y compris la Prusse sur les bras, d'attendre patiemment que l'Autriche eût perdu patience, et porté à la maison de Savoie les premiers coups. Magenta et Solferino allaient rallier au *fait* impérial, sinon au droit, bien des républicains que fatiguaient une lutte obscure et sans grand espoir. On peut dire que presque tous, en France du moins, se réjouirent de l'ouverture des hostilités. Il en est peu qui n'auraient signé la lettre suivante de Chassin à Quinet (27 avril 1859) :

... « Ce premier coup de canon, résonnant au milieu du silence, me semble arracher la France du bourbier de misères morales au fond duquel elle étouffait. L'agitation de ces derniers jours, essentiellement patriotique et anti-autrichienne, vaut mille fois mieux, dès à présent, que le silence de naguère. On se retrouve, on se sent, c'est déjà beaucoup.

Je ne sais pas quelle est, sur les événements du jour, l'opinion de la masse provinciale, très opposée à la guerre il y a quelques semaines. Mais voici comment se manifeste celle du Paris populaire. Les enrôlements volontaires se multiplient, dans le but *d'aller affranchir ces braves Italiens et démolir l'Autriche*. Autour des chemins de fer, on salue les soldats qui partent, des cris de *Vive la France! Vive l'Italie!* et les soldats répètent ces cris. D'autres s'y mêlent, il est vrai, mais infiniment moins nombreux, et pour ainsi dire personnels. Ceux-là seuls sont unanimes et proférés avec un véritable enthousiasme. Tous les bruits de coalition, d'invasion, etc., semés par les orléanistes, légitimistes, catholiques et autres *amis de l'étranger*, semblent avoir surexcité le patriotisme du peuple. J'ignore à qui rapporteraient directement des victoires accumulées, mais je sais bien que des désastres ne profiteraient guère aux affreux esprits qui les désirent. L'idée de *nationalité* a fait des progrès dans les masses, sur lesquelles les cosmopolites n'avaient que trop agi

jadis ; et même j'ose dire qu'elle n'étonne pas toutes les autres, quoi qu'il en semble. Elle les domine, pour l'heure, sans doute. Mais qui peut dire qu'elle ne les ressuscitera pas ?

De beaucoup je préfère ce prétendu *chauvinisme* au glacial *libéralisme* de ce bon M. Thiers ou de cet excellent M. Guizot. Ces messieurs murmurent des prophéties étranges, se voilent la face et dorment en attendant l'orage libérateur.

Entre les hautes régions, où tout est calcul, doute et enfin trahison, et l'Océan du peuple, qui d'instinct bouillonne, sans s'inquiéter jusqu'où le vent poussera la vaine, il y a ceux que vous me permettrez de nommer les démocrates lettrés.

Ceux-ci paraissent être pour le moment très désunis. Les uns voyaient venir le Messie par la paix et craignaient par la guerre la confirmation du règne de l'Antéchrist. Ils auraient — comme en 1848 — abandonné l'Italie sous prétexte de... ne pas sauver la France. Quant aux autres qui désiraient la guerre parce que la paix leur paraissait être depuis des années l'immobilité de la corruption, sans se faire d'illusion, ils se tiennent prêts à accueillir avec enthousiasme tous les coups portés à l'Autriche. Car ils savent bien que l'Autriche est la clé de voûte de l'équilibre européen ; ils espèrent un profond mouvement du peuple italien, avec lequel les auxiliaires devront compter. Ils supposent que, la guerre devenant générale, les nationalités sauront profiter du choc européen des armées monarchiques pour faire prévaloir les principes de 1789. Ceux-ci n'ayant rien pu faire pour exercer une influence quelconque sur les événements, attendent avec anxiété la tournure qu'ils vont prendre. Il est bien, parmi eux, quelques hommes qui voudraient dès à présent se mettre à la remorque des hauts directeurs du mouvement. Je doute qu'ils soient suivis, spécialement par la jeunesse, laquelle, — bien peu nombreuse hélas ! — ne veut rien oublier, ne veut rien compromettre. Celle-ci fait, en silence, des vœux pour que la France brise les traités de 1815, répare Rome (1) en Lombardie, aide loyalement l'Italie à renaître, rappelle à la vie toutes les nationalités opprimées. Elle entrevoit la victoire au bout de cette voie ; mais si elle n'est pas suivie, si des intérêts particuliers prévalent sur les intérêts généraux, elle craint les plus terribles désastres. Elle ne veut pas

(1) L'expédition contre la République romaine en 1849.

en être complice. Si pourtant, par la faute des hommes, la patrie se trouvait encore une fois en danger, soyez bien sûr que cette jeunesse, — celle qui avait 20 ans en 1848 — qui n'a pas pu agir alors, ou qui depuis 1851 n'a pas voulu se mêler à ce qui ne la regardait pas — cette jeunesse saurait remplir son devoir : sauver la patrie ou périr »...

Cette lettre, dans sa gaucherie même, et dans le vague de ses pronostics, a le mérite de toute observation directe des choses et des hommes, sincèrement et fidèlement exprimée. Elle en a encore un autre. C'est, à l'égard du maître, l'indépendance du disciple, fort capable de mettre en pratique la maxime : *Amicus Plato, sed magis amica veritas*. Elle répondait en effet aux amères critiques, aux sombres prévisions que le proscrit solitaire, loin du contact des foules parisiennes, avait accumulées dans sa missive du 13 avril précédent :

... Votre brochure sur Manin (1) est la seule chose utile, raisonnable qui ait paru en France sur la question actuelle. Dans tout le reste on sent trop l'esclavage, et il est impossible d'en tirer la moindre lumière. Voilà ce que je vous aurais écrit depuis longtemps, si je n'avais été engagé dans une correspondance infinie sur ces mêmes affaires. J'ai fait l'impossible pour maintenir notre ligne, partout où j'ai un correspondant, à travers les divagations universelles. Nous ne pouvons agir sur les événements. Tâchons au moins, d'avoir les idées que les événements doivent inspirer. J'ai surtout démontré ce qui suit :

Si l'on a sérieusement voulu la guerre, la conduite tenue officiellement depuis quatre mois est le comble de l'absurdité. Si Napoléon eût agi de même, il n'aurait jamais fait la guerre, et surtout il n'aurait réussi dans aucune.

En effet, la première condition de celui qui veut faire la guerre, est de masquer son intention, de déguiser ses projets, ses armements, de manière à surprendre l'ennemi. C'est une règle à laquelle ni Napoléon, ni aucun homme raisonnable n'a jamais manqué. Ici, au contraire, l'ennemi est averti solennellement

(1) Manin et l'Italie. Paris (Pagnerre), 1859, in-8°.

d'avance depuis quatre mois. On a tout sacrifié au désir de paraître, de poser. Aussi n'y a-t-il jamais eu au monde une armée mieux préparée que l'armée autrichienne. Elle est parfaitement rassemblée, et en quatre jours (la campagne de 1815 n'a pas duré davantage) elle peut écraser le Piémont. A quoi serviraient, pendant ce temps, les parades qui font l'admiration des Parisiens, au Champ de Mars et ailleurs? Je ne dis pas que l'Autriche profitera de l'occasion. Je dis seulement que l'occasion lui est donnée. C'est pour cela que l'Autriche presse les événements, entasse prétentions sur prétentions. A force de charlatanisme et d'inéptie, on lui a préparé son terrain, mais on a gardé pour soi les fanfares, etc., etc.

Voilà une des choses que j'ai développées sous toutes les formes. En France, la Démocratie n'entend plus, ne voit plus : elle est *médusée*. Mais, grâce au ciel, nos braves proscrits ne sont pas encore aveuglés par la fumée. Ils pensent, ils réfléchissent, ils raisonnent. Si le bon sens, et avec lui, les notions de liberté, de droit, de justice, surnagent dans l'esprit français, c'est à ces braves gens qu'il faudra, en grande partie, en faire honneur.

Depuis les beaux jours, ma femme va beaucoup mieux. Verrai-je jamais votre chère famille? Mes hommages, je vous prie, bien affectueux à M^{me} Chassin. Adieu. Votre tout dévoué de cœur. — E. Q.

Ma femme vous demande si l'on a envoyé *le livre 1*, à son père, M. Asaky à Jassy.

Les prophètes politiques, ou simplement les penseurs convaincus, mais passionnés, qui remuent beaucoup d'idées et envisagent un grand nombre de probabilités, ont toute chance de toucher juste en quelque point. Contrairement aux prévisions de Quinet, la guerre avait été déclarée. Contrairement à ses craintes, l'Autriche avait reculé jusqu'au quadrilatère. Mais Villafranca parut lui donner raison. Cette suspension d'armes précipitée, en plein triomphe, prouvait décidément que le Deux-Décembre — il n'appelle pas autrement l'Empire — après avoir fait en Italie ses propres

[1] Celui de Chassin sur Quinet.

affaires, ne pouvait ni ne voulait accomplir l'œuvre de la libération et de l'unité italiennes. L'exilé regretta presque d'avoir trop naïvement applaudi aux victoires de nos soldats, de s'être montré « trop peuple » (1). Le 13 juillet, d'Aix en Savoie, il écrit à Chassin (2) :

... « Ne sachant pas ce qu'il est permis de dire (3) dans une lettre, et voulant que celle-ci vous parvienne, je me tairai sur ce qui fait la principale occupation de nos esprits, dans ce temps de guerre. Que cache, hélas ! cette suspension d'armes ? Pourvu que les Romagnes et la Hongrie (4) n'en fassent pas tristement les frais... »

La réponse de Chassin, qui avait fondé tant d'espérances sur la guerre d'Italie, témoigne de son profond désenchantement : si longue que soit cette élégie, elle le peint si bien au moral, lui et sa génération républicaine, qu'il convient de la donner intégralement (5) :

(1)

Le 13 juillet 59.

Cher maître et ami,

Cette paix nous frappe au cœur. Ah ! quel temps que le nôtre ! Il ne s'est pas trouvé un seul journal français qui protestât, un seul écrivain auquel il fût possible de briser publiquement sa plume ! Et pourtant, il s'agit de la mort de deux peuples (6) qui allaient revivre au prix de leur sang et du nôtre. Il s'agit de l'honneur même de la France et de chaque Français. Qui croira, qui peut croire en nous maintenant ? Nous, les émancipateurs, nous les petits-fils des héros de la Révolution, voilà deux fois que nous nous asseyons en dix ans sur les cadavres des peuples (7).

(1) Lettre à Buloz (*Lettres d'exil*, t. I, p. 410).

(2) *Lettres d'exil*, t. I, p. 405. Cette lettre est fort altérée et mutilée, dans le texte imprimé. Je cite d'après l'original.

(3) D'écrire (*Lettres d'exil*, t. I, p. 406).

(4) Madame Quinet a, dans son édition, omis la Hongrie.

(5) Bib. nat., mus. 20783 (n. a. f.), folio 274 et suivants.

(6) Chassin n'oublie pas la Hongrie, à laquelle il venait de consacrer un ouvrage, dont il sera question ci-après.

(7) Allusion aux vaines espérances de 1848, à l'expédition contre la République romaine en 1849.

Mais cette paix est-elle exécutable? L'Italie, la Hongrie, ne sauront-elles pas se venger de nous en se faisant égorger par nous? Ou tout sauver peut-être, elles et nous, par quelque sublime folie? (1)

La grande nouvelle a été reçue ici très bien par la Bourse. Le peuple a mis vingt-quatre heures à la comprendre. Il la comprend enfin à demi, car personne ne se charge de la lui expliquer, et il murmure, mais tout bas, bien bas. Tout ce qui a gardé un cœur frémit, tout ce qui a conservé une lucidité d'intelligence reste stupéfait. Personne ne semble avoir supposé tant de trahison ou de folie. Quelques idiots, payés pour l'être, trouvent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, et admirent le sublime effet du drapeau jaune et noir, se mariant sur nos boulevards *de Gand* (2) *et de Décembre* (3), aux étendards tricolores de la France et de l'Italie!

Cela me brise l'âme, mais cela, l'avouerai-je? ne m'étonne pas. Je suivais cette guerre avec une fiévreuse anxiété; je croyais aux peuples, je n'avais aucune illusion touchant leurs libérateurs. Mais l'arrachement prévu est trop fort, trop rapide. Y perdrai-je, n'y ai-je pas perdu la foi en ma propre patrie?

Vous vous plaignez de votre exil. Vous en souffrez cruellement en une sainte compagnie qui vous est si chère. Mais au moins, votre exil même est une protestation permanente contre ce qui se fait chez nous et se peut faire par nous! Si vous mourez dans le présent, au moins vivez-vous toujours dans l'avenir. Mais nous, nous qui sommes là — dans ce grand et ignoble Paris. — nous qui devons courber la tête sous le ciel de la Liberté, qui devons rougir en traversant la place de la Bastille ou le jardin des Tuileries (4), que ne souffrons-nous pas? Oui, du fond du cœur, j'envie votre exil. L'exil hors de la patrie est encore plus supportable que l'exil dans la patrie.

N'avez-vous pas de ces joies qui relèvent? Une république vous offre cette chaire que la France a brisée. Vous ne l'acceptez pas,

(1) La « folie » des *Mille* allait lui donner raison.

(2) Boulevard des Italiens, surnommé « de Gand », lorsque Louis XVIII revint à Paris, de cette ville, après Waterloo.

(3) Boulevard des Capucines, tristement célèbre par la mitraille de du 4 décembre 1831.

(4) Allusion au 10 août 1792.

je crois comprendre, de peur de compromettre cette république en ne taisant pas la vérité qui déborderait de votre âme en paroles de feu. Mais enfin, on vous l'a offerte... À l'étranger, par vous et les vôtres, la France s'affirme encore. En France, que sommes-nous, nous autres ? Des riens qui ne peuvent rien !

Ah ! que la patrie me pèse telle que la religion de la Force nous l'a faite ! Ma bouche est close ; et si ma plume court encore sur le papier, elle y court timide, lâche, ne marquant, ne pouvant marquer que la moitié, le quart de ce que ma tête et mon cœur lui ordonnent de tracer. Que j'aimerais, loin de cette foule de compatriotes qui m'accablent de leur silence, de leur insouciance, plus que de leur haine ou de leurs méprisants sourires, prêcher quelque part, sur une terre libre, la patrie rêvée ! Ici, mes paroles restent sans écho ! Là-bas, ne retentiraient-elles pas avec plus d'éclat ?.. Mais non, forcé du devoir, tu n'as pas même le loisir d'aller te retremper à l'air fortifiant des montagnes et des mers. Reste dans la boue des villes, reste, et tâche de n'y pas périr d'ennui et de dégoût !

Merci à vous, cher maître, des éloges que vous décernez au dernier livre que j'ai pu écrire avec Iranyi. — Iranyi est à Gènes avec Kossuth. Si vous avez un peu de temps, veuillez lui écrire un mot : *Aqua sola, senta dei Capucini, 21*. Une lettre de vous sera sans doute une grande consolation pour lui. Ces pauvres Hongrois ! En quel état ils doivent être ! Et leur légion ? et leurs compatriotes, prêts à se lever en masse ? Et les duchés ? Et la Romagne ? Et... le reste ? Ah ! c'est effrayant. Mais n'est-ce pas impossible ? Je cherche à me démontrer que c'est impossible : je n'y parviens pas...

Ce dernier paragraphe est une réponse aux félicitations que Chassin avait reçues de Quinet pour son dernier ouvrage, *Histoire politique de la Révolution de Hongrie* (1), en collaboration avec Iranyi. Madame Quinet les ayant passées sous silence dans le texte qu'elle a donné de la lettre du 13 juillet, il est utile d'en donner l'original :

(1. Paris (Pagnerre) 2 vol. in-8°. Cf. *Lettres d'exil*, t. I, p. 408 à M. Iranyi, 18 juillet 1859). — Il ne s'agit que du 1^{er} volume.

Aix (Savoie) ; 13 juillet 1859.

Mon cher ami, la date de cette lettre vous expliquera pourquoi je suis en retard avec vous. Les embarras de ce déplacement, la nécessité d'éviter de toucher au sol de la France, mille autres soucis que nous autres, parias, connaissons seuls, m'ont empêché de vous lire et de vous écrire à loisir, comme je le voulais. Et pourtant, quel excellent livre que le vôtre ! Quel programme dans ce temps-ci ! Jamais publication plus utile, plus reconfortante ne vint mieux à son moment. C'est le son éclatant de la trompette, aux oreilles de tout un peuple. Puisse cet appel de l'histoire être entendu ! Puisse-t-il surtout ne pas être étouffé par ceux qui s'appellent eux-mêmes les libérateurs ! Vous montrez, cher ami, que même en plein esclavage, on peut conserver une voix libre. Des causes auxquelles nous nous sommes attachés, trois ont déjà surnagé, la Grèce, la Roumanie, l'Italie. Le jour de la Hongrie n'est peut-être pas loin, et vous aurez en l'insigne honneur d'avoir exposé ses titres, à l'approche de la lutte. Ce que nous avons fait pour d'autres causes n'a pas été inutile ; dans le temps le plus désespéré, nous avons vu nos ennemis eux-mêmes s'attacher aux causes que nous avons défendues. Ils s'en font un bouclier contre nous. Et qu'importe ? si la feinte liberté dans laquelle ils s'enveloppent les entraîne ; si ce mensonge d'indépendance rend pourtant aux hommes le sentiment de l'indépendance véritable. Vous rompez le silence de l'esclavage ; vous prouvez par votre exemple qu'il est possible encore de penser, de parler, de faire acte d'homme. Et qui sait si cet exemple en France ne trouvera pas d'imitateurs ? Recevez donc mes ardentes félicitations pour ce nouveau combat si vaillamment soutenu, et veuillez aussi en adresser une partie à votre collaborateur, qui vous a fourni une si belle, si riche, et si neuve matière (1).

En Italie, l'armistice de Villafranca, les préliminaires du traité de Zurich furent considérés comme une véritable tra-

(1) Disons en passant que cette collaboration ne fut pas sans orages, non au point de vue des intérêts ou des vanités, mais à celui des idées, de l'allure, et de l'étendue de l'ouvrage, que Chassin trouvait trop long pour qu'il atteignit le grand public.

lison du gouvernement impérial. Le soulèvement national, les plébiscites, l'expédition des *Mille* avec Garibaldi auraient d'ailleurs achevé rapidement l'œuvre de l'unité, sans la question de Rome et du domaine de Saint-Pierre. Napoléon III ne voulut pas, en abandonnant le pape, s'aliéner le clergé français et les masses catholiques. D'autre part, ne pouvant désormais compter sur les sentiments de reconnaissance des Italiens, ni même de Victor-Emmanuel qui se trouvait quitte envers nous par la cession de Nice et de la Savoie, le gouvernement impérial ne retira en somme aucun bénéfice ni des victoires de nos soldats, ni de ses propres reculades. Au moment même de la crise suprême, la question de Rome et le *Jamais!* de Rouher, qui fut son dernier mot à l'Italie, empêchèrent entre les Tuileries et Florence, — et Vienne par contre-coup, — la conclusion d'un traité qui peut-être eût enrayé l'ambition de la Prusse, qui eût amorti, en tout cas, son action politique et stratégique.

Les dix dernières années de l'Empire virent se développer ces conséquences. Mais en 1859, la rapidité de la campagne de Lombardie, le retour des troupes et leur entrée triomphale à Paris au bout de quatre mois enthousiasmèrent la nation. Elle sortait à peine de la lointaine, coûteuse, sanglante guerre de Crimée, dont tout le bénéfice avait été pour l'Angleterre et les peuples danubiens. Plus la guerre d'Italie avait été courte, plus elle valut de popularité à l'Empereur. Il se crut assez fort pour rouvrir la France à tous les proscrits politiques, de 1848, 1849 et du 2 décembre 1851, sans aucune condition. Toutefois, le gouvernement ne parla pas d'abroger la loi de sûreté générale, qui leur rendait la France peu habitable. De plus, le principal fondateur du suffrage universel, Ledru-Rollin, était excepté de l'armistice sous le prétexte qu'il avait été condamné à mort par contumace pour avoir participé à une tentative d'assassinat contre l'Empereur; en réalité (peut-on supposer) à cause du souvenir de la journée du 13 juin 1849, qui lui avait valu l'exil : on sait qu'il avait alors manifesté, au nom de la Constitution de

1848, contre l'expédition française en faveur de Pie IX alors chassé de Rome par la République. L'exclusion de Ledru-Rollin pouvait donc être considéré comme un avertissement aux agresseurs du pouvoir temporel pontifical.

Pour revenir en France ou pour rester à l'étranger, les proscrits amnistiés n'avaient, en somme, à consulter que leurs convenances personnelles. La plupart s'empressèrent de regagner le sol natal, et certes ceux qui retrouvèrent leur foyer n'y rentrèrent point la tête basse, comme des criminels graciés. Edgar Quinet aurait désiré que, préalablement, leur situation morale et même légale fût constatée par une déclaration délibérée en commun, ou tout au moins contresignée de la majorité. Cette tentative échoua par suite de la dispersion même des proscrits. En ce qui le concernait, sans le moins du monde s'engager envers lui-même ni envers personne pour un avenir indéterminé, il crut de son devoir non pas de protester contre la conduite de ceux qui se résignaient aux bienfaits d'Auguste (1), mais de dire pourquoi il les repoussait. La Déclaration qu'il signa le 30 août 1859, comme celles de Victor Hugo, de Charras, de Flocon, de Louis Blanc, etc., n'est qu'une forme, la plus solennelle, la seule efficace contre l'apothéose impériale, de l'éternelle protestation du Droit contre le Crime, de la République contre le Deux-Décembre.

Quinet multiplia les missives privées pour répandre le plus possible sa Déclaration, dont il fit ensuite imprimer le texte en petits caractères, sur une feuille volante de papier bleu, facile à insérer dans une enveloppe. Mais il n'attendit pas, pour en instruire Chassin, de pouvoir lui en expédier des exemplaires. Dès le 4 septembre, il lui mande :

(1) Il approuva même V. Chauffour, D. Bancel, représentants en 1848 comme il l'avait été lui-même, d'agir autrement que lui. Bancel ne s'attendait pas du tout à cette indulgence. V. H. Monin, *François-Désiré Bancel d'après ses lettres inédites*, dans le *Siècle* du 23 octobre 1909, feuilleton 14.

Veytaux, 4 septembre 1859.

Cher ami, Avant tout mes vœux les plus ardents pour la bonne Lucile (1), ma bénédiction sur cette chère enfant! Puisse-t-elle voir de meilleurs jours que les nôtres! Mes hommages dévoués à sa mère! Il me tarde d'apprendre que tout va bien pour vous tous.

Il a fallu une grave raison pour m'empêcher de vous écrire. Cette bombe de l'amnistie en est cause. Depuis longtemps je la craignais; enfin, elle a éclaté. J'ai eu la pensée de grouper une partie de nos amis, au moins du continent, et de faire collective-ment une déclaration qui assurément eût laissé quelque impres- sion. C'était la première occasion qui se montrait de déployer notre drapeau. Ne fallait-il pas rompre un silence de huit années? A quoi a-t-il servi qu'à nous enterrer?

Ce que je désirais n'a pu se faire. La dispersion où nous sommes était déjà un obstacle presque insurmontable. Je me suis décidé alors à parler en mon nom. Mais je ne m'y suis résolu que lorsqu'il m'a été prouvé que je ne pouvais faire autrement.

Il était, selon moi, d'une importance absolue de maintenir le droit, d'empêcher que le temps, la calomnie ne brouillassent les choses: il fallait empêcher la prescription. C'est à quoi je me suis attaché, en regrettant infiniment que cette déclaration (2) ne pût être signée que de moi seul. En voici les premières lignes:

« Je ne suis ni un accusé, ni un condamné; je suis un proscrit. J'ai été arraché de mon pays par la force, pour être resté fidèle à la loi, au mandat que je tenais de mes concitoyens.

« Ceux qui ont besoin d'être amnistiés, ce sont pas les défenseurs des lois: ce sont ceux qui les renversent. On n'amnistie pas le droit et la justice.

« Je ne reconnais à personne le droit de me proscrire, de me rappeler à son gré, sauf à me proscrire encore. Je ne puis me prêter à ce jeu où se perd et s'avilit la nature humaine », etc., etc.

Je continue en prenant la question au point de vue général, je réclame pour la France les réparations dues.

C'est, comme vous le sentez bien, l'acte le plus grave de ma vie. Ma déclaration a paru dans tous les journaux suisses, même

(1) Deuxième fille de Chassin, qui venait de naître.

(2) Datée de Veytaux, 30 août 1859.

les plus conservateurs. Dès que j'aurai des numéros, je vous l'enverrai.

Que mes amis ne se figurent pas que je n'éprouve aucun déchirement à la pensée de ne pas les revoir. Je ne suis pas de pierre, et j'éprouverais le plus grand chagrin s'ils ne comprenaient pas ce qui me décide à maintenir aux dépens de mes plus douces affections, la protestation dans toute sa rigueur. Plus que jamais j'ai besoin de leur assentiment.

Il me semble que je sais aujourd'hui pourquoi Calou s'est tué. Il s'est tué non seulement pour échapper au joug comme on le dit, mais aussi pour échapper à la clémence de César.

Chassin a répondu le 8 septembre. Mais, par inadvertance, il a daté : « le 8 août 1859. » La correction n'est pas douteuse. Notons aussi que, cette unique fois, Chassin a remplacé sa signature par un paraphe imperceptible, avec le commentaire : « signature passée par excès de prudence. » Il croyait, bien à tort, que les protestations des grands proscrits inquiétaient plus particulièrement la police.

Ce 8 août *lire* : septembre 1859.

Cher maître et ami, j'ai reçu votre lettre avant-hier, votre protestation aujourd'hui. L'*Indépendance belge* l'a fait connaître à ses lecteurs français. Le *Constitutionnel*, qui avait eu l'impudence de vouer au mépris public *sic*!! les protestations des proscrits de Londres, n'a pas osé faire de même de la vôtre. Je la copie, je la fais copier, je la répands le plus possible. C'est le cri de la conscience d'un juste, et ce cri devrait être entendu de tous. On l'éteindra ; le juste passe, mais la justice est éternelle.

Ce que vous avez fait est bien fait. Vous étiez dans le droit ; vous êtes resté dans le droit. L'amnistie du 16 août ne peut pas effacer le 2 décembre. Les vrais représentants du peuple ne pouvaient pas, ne devaient pas consacrer par l'acceptation d'une grâce, fût-ce même un oubli du passé *sous conditions*, le fait brutal triomphant. La République ne veut pas du pardon de son assassin.

Ce qu'il y a de plus admirable dans cette protestation, c'est de voir un proscrit réclamer l'abolition de la proscription. Et c'est

à cause de cela qu'ils ne l'ont pas reproduite, nos journalistes vendus, nos journalistes lâches ! Mais nous, nous avons entendu l'héroïque parole de l'exilé, et jamais nous ne l'oublierons. Si la force, un jour ou l'autre, est acquise au droit, non, nous ne proscriurons pas à notre tour ceux qui vous ont arraché à notre amour, mais nous les punirons, au nom de la Loi qu'ils ont foulée aux pieds...

En attendant, le scélérat qui « ne parle jamais et qui ment toujours », comme on dit de l'autre côté de la Manche, trompe les masses stupéfiées de sa fausse clémence. Il leurre les derniers doctrinaires d'espérances libérales qu'il n'osera pas réaliser.

Pourtant s'il osait !.. C'est qu'alors il nous croirait morts. Alors ne devrions-nous pas lui montrer que nous sommes vivants ?

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps, on parle toujours dans les officines de publicité du « couronnement de l'édifice. » On dit — que ne dit-on pas ? — que bientôt peut-être des journaux pourront être fondés sans qu'il soit besoin d'une autorisation préalable. On ajoute, il est vrai, qu'ils seraient encore passibles de la police correctionnelle et de l'avertissement. En ce cas, ce serait un nouveau piège tendu à quelques esprits non encore asservis. Mais ne serait-il pas de notre devoir à nous, de donner dans le piège ? Ne faudrait-il pas immédiatement créer une feuille absolument indépendante, modérée de forme, habile plus qu'audacieuse, mais qui solidement attachée aux principes, ne les abandonnerait sous aucun prétexte, dans aucun intérêt pécuniaire ou autre ? Je sais qu'aucun des journaux existants ne répond au mouvement intérieur qui se produit sourdement dans l'opinion publique. Je suis persuadé qu'un journal intitulé par exemple *1789* et représentant tout à coup des principes, non des hommes, le Droit, non une coterie, je suis persuadé qu'un tel journal rallierait un très grand nombre d'esprits qui cherchent la lumière et que même il ne se ferait pas briser en vain. Car en se faisant rompre la parole — une parole juste sans violence, comme votre protestation — il démontrerait qu'il y a incompatibilité absolue entre l'Empire et la Liberté.

Je vous jette cette idée dans l'hypothèse d'un « couronnement de l'édifice » auquel, quant à moi, je ne puis croire. Mais sans cesse je vais me disant : Les exilés hors de la patrie font aujourd'hui ce qu'ils doivent faire : et nous, que faisons-nous, exilés

dans la patrie? Rien. Et nous sommes lâches de ne rien faire, lâches pour nous, lâches pour la génération qui héritera de la nôtre. Il faut pourtant que nous sortions de l'impasse où la fatalité nous a placés. Il faut que nous recommencions, n'importe sur quel terrain, la lutte contre le mal triomphant. Mais comment, avec un bâillon sur la bouche et des fers aux pieds, saper, détruire cet immense échaffaudage de folies et d'infamies, civiles et politiques, sociales et religieuses, qui nous opprime? De quelle manière agir? De quelle manière combiner les efforts de l'intérieur avec ceux de l'extérieur, les vôtres avec les nôtres?

Ah! si mon corps pouvait suivre mon âme, comme j'irais vite vers vous causer de ceci et de cela. Mais j'irai un jour ou l'autre, dès que j'aurai pris sur mes nuits huit jours d'avance, car mes heures sont comptées. Il me faut travailler sans cesse pour ces deux chères petites filles...

Naturellement, cher maître, je ne vous envoie pas cette lettre par la poste. Vous pourrez m'y répondre par la même voie que j'emploie. Un jeune homme, M. Charles Derodde, l'emporte à Genève, d'où elle vous sera expédiée. Comme il reviendra à Paris dans les premiers jours du mois prochain, vous pourrez à votre tour vous servir de lui pour me répondre quant aux points importants. Mais d'ici là vous pourrez, si vous en avez le loisir, m'accuser réception de la présente, sans insister sur les détails. J'ai cru remarquer qu'on décachetait toujours les lettres.

Ce jeune homme, Charles Derodde, demeure à Genève, 14, rue du Rhône. Il est directeur d'une nouvelle revue, *la Revue internationale* (1).

(1) Chassin avait connu Charles Derodde, et son frère dont il ne donne pas le prénom, au cours de Michelet. *La Revue internationale*, publiée à Genève, avait pour programme le rapprochement des peuples dans une même famille, l'Humanité. Chassin juge le premier numéro détestable. Il craint que les deux frères, fort inexpérimentés, ne se ruinent au profit de prétendus amis, « doublés des mouchards de la *Revue européenne* et de la *Revue contemporaine* » : qu'Edgar Quinet leur donne, de son côté, quelques conseils. « Une revue de Genève, pouvant entrer en France comme la *Libre Recherche* de Bruxelles y entre, si cette revue, quoique modérée, était honnête de principes et d'hommes », si elle ne se laissait pas circonvenir par les « coquins du Bas-Empire », pourrait maintenir l'union si désirable entre les proscrits volontaires depuis le 16 août et les républicains de dedans (même lettre).

Le 20 septembre, inquiet du silence de Quinet, Chassin demande à M^{me} Quinet si sa lettre du 8 a été remise par Derodde (Elle le rassura). Il informe « Veytaux » que seul, le *Courrier du dimanche* a reproduit « ce qu'il a trouvé dans l'*Indépendance belge* », c'est-à-dire quelques extraits de la Protestation. Il préparait, sur la Révolution de Hollande, un travail pour la *Revue des Deux-Mondes*, où Quinet avait essayé de le pousser : « Je suis extrêmement embarrassé, confesse le disciple au maître, de la traduction Guizot du livre de Motley. On y trouve jusqu'à des vides de 18 pages, et ces 18 pages oubliées contiennent le portrait de Gravelle. Je ne sais pas comment M. Buloz acceptera ce que je suis *forcé* de dire à propos de cette trahison de l'auteur américain. » Buloz n'accepta rien du tout, comme bien on pense, et il eut tôt fait de rebuter Chassin, qui n'avait en rien l'esprit de la maison, et dont la notoriété n'était pas suffisante pour qu'il pût s'imposer.

En revanche, ô surprise! la *Revue des Deux-Mondes* publia les protestations de Victor Hugo et de Quinet contre l'amnistie. C'était là un « acte hardi », note M^{me} Quinet (1). Il est probable que Buloz avait assuré ses derrières. Reproduite en novembre seulement dans divers organes d'opposition (2), la Déclaration du 30 août lit long feu; et certaines gens purent vanter le libéralisme de César, après avoir fait sonner sa clémence; blâmer et plaindre, également, la farouche obstination de cette poignée d'*émigrés* — car ce n'étaient plus des proscrits — qui prétendaient avoir seuls raison contre « la grâce de Dieu et la volonté nationale. » Les tièdes, tous ceux qui, las d'espérer, n'attendaient qu'un prétexte pour se rallier au pouvoir, affectèrent de ne pas comprendre, de désapprouver presque un acte méritoire, nécessaire, et dont la force et la dignité du parti républicain dépendaient rigoureusement.

(1) *Cinquante ans d'amitié*, p. 260.

(2) Lettre de Chassin, 9 novembre 1859. Il signale le *Courrier du Dimanche* et s'étonne qu'il n'ait pas été averti.

Quinet, que ses amis, que sa famille avaient espéré revoir en France, fut plus isolé que jamais; et bientôt l'annexion de la Savoie priva sa femme, qui ne voulait pas se séparer de lui, des seuls bains thermaux qui jusque-là lui eussent procuré quelque soulagement. En décembre 1851, la précipitation du départ, la crainte des perquisitions et des déprédations avaient obligé le représentant fugitif à confier ses livres et ses papiers à un assez grand nombre de personnes, parmi lesquelles nous connaissons Emile Souvestre, Du Seigneur, M^{me} Geoffroy-Saint-Hilaire, Henri Martin, et Michelet. Persuadé que, sauf accident, l'Empereur sinon la « dynastie » était consolidé par la guerre d'Italie, il se fit envoyer, tant de Paris que de Bruxelles où son bail expirait, tout ce qu'il avait pu mettre à l'abri du naufrage. Mais il ne voulut pas exposer à une perte, à un vol, à des « indiscretions » possibles la caisse, fermée à clé, qui contenait ses papiers les plus précieux et les plus intimes, et dont Michelet était resté le dépositaire. Il attendait une occasion pour qu'elle ne fût pas seule le voyage. C'est Chassin qui la lui donna, ayant pu enfin « s'offrir » cette entrevue si désirée de tous deux. Il recut de Veytaux, coup sur coup, les lettres qui suivent :

Veytaux, 10 novembre 1859.

Pardonnez-moi, mon cher ami. Si vous saviez combien j'ai été non pas seulement occupé, mais absorbé, vous ne vous étonneriez pas de mon silence. Je suis au milieu d'un sujet infini : j'ai beau ramer et avancer, quand me je crois arrivé au port, d'autres perspectives s'ouvrent (1). Il faut pourtant s'arrêter et finir, et même publier. Je m'arrête donc parce que la vie humaine est courte. Mais mon sujet renaît de lui-même. Plusieurs vies humaines mises bout à bout n'y suffiraient pas.

Je vous dis tout cela pour m'expliquer à moi-même mon long silence avec vous, et encore je ne réponds qu'à une seule des excellentes choses que contiennent vos lettres. Vous nous faites espérer que vous viendrez nous voir : voilà le point auquel je

(1) Il s'agit de *Merlin l'Enchanteur*.

m'attache, votre chambre vous attend, et vous attendra jusqu'à ce que cette belle promesse s'accomplisse. Vous trouverez deux reclus pour qui votre visite sera un événement. Je ne vous promets qu'une chose, beaucoup d'amitié, de reconnaissance, et, de votre balcon, la plus belle vue du monde. Je la regarde en ce moment de votre place et je la salue, en votre nom. Veuillez nous prévenir quelques jours d'avance : car je vous prierai de me rendre un grand service. Il s'agit de me ramener une caisse de papiers, déposée depuis huit ans chez M. Michelet, au moment de mon départ de France.

J'attends impatiemment votre prise de possession de la *Revue des Deux-Mondes*. Merci de votre article sur M. Vacherot, qui devrait bien m'envoyer son livre (1).

Ma femme se fait une fête de votre arrivée, et moi, je n'ose encore l'espérer; mes hommages à M^{me} Chassin, qui consentira, je l'en prie, à vous céder à nous, pour un temps toujours trop court. Recevez mes amitiés les plus fidèles.

E. QUINET.

Chassin écrit à Michelet. La caisse lui servira de bagage : il s'annonce pour le samedi suivant. Il a choisi la fin de l'automne, parce qu'il suppose qu'alors « l'exil est plus abandonné ». Il allait donc partir, lorsqu'Edgar Quinet le pria lui-même de différer de quelques jours.

Veytaux, 13 novembre 1859.

C'est à vous, mon cher ami, que je voudrais confier mon manuscrit tout littéraire. Il me faut encore dix ou douze jours pour en finir, du moment où je vous écris. Cela remettrait la joie que je me fais de vous voir, au 23 ou 25 de ce mois. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce retard m'afflige. C'est là un sacrifice que je ferais à la nécessité. Car, sans vous, je ne vois pas ce que peut devenir cet ouvrage qu'il me serait si doux de mettre entre vos mains.

(1) *La Démocratie*. L'article de Chassin avait paru dans le *Courrier du dimanche*. Ce fut le seul, le livre de Vacherot ayant été immédiatement l'objet d'une saisie administrative et de poursuites judiciaires. Il fut défendu, inutilement, par Émile Ollivier.

Veuillez prier M. Michelet de vous remettre la caisse qui me manque depuis huit ans.

Arrangez-vous pour passer quelques jours au moins avec nous. Je réponds de vous à M^{me} Chassin. A revoir, très véritable ami. Je vous aime et vous embrasse de tout cœur.

E. QUINET.

Veytaux, 17 novembre 1859.

Cher ami, J'écris par le même courrier à Michelet; je le prie de vous faire remettre la caisse sans retard. Si vous avez le temps, veuillez faire faire une clef. Mais que cela ne vous arrête pas. Cette clef pourrait être faite en un jour, et assurément ce serait ce qu'il y aurait de mieux; d'ailleurs la douane suisse n'est pas du tout tracassière. Je compte donc *absolument*, que *dans tous les cas* vous vous chargerez de cette caisse qui me manque depuis huit ans.

J'en suis presque à me reprocher d'avoir retardé votre voyage; c'est vraiment un grand sacrifice. Pourvu que je mette bien le temps de travail à profit!

(Je viens de relire votre billet; nous n'avons pas les clefs. Ainsi renouvez les serrures si cela est nécessaire. Mais je crois qu'il suffira de faire faire des clefs.)

Apportez avec vous de quoi travailler. Car je voudrais bien vous retenir. Quel jour pourrons-nous vous attendre? Votre chambre est prête, il va sans dire; elle le sera toujours. Nos amities à M^{me} Chassin. Ma femme est de moitié dans tout ce que je vous dis. Votre tout dévoué de tout cœur,

E. Q.

Pourriez-vous vous procurer pour moi, à mes frais bien entendu, un volume auquel je tiens par :

Pouchet, professeur à Rouen : *Hétérogénie, ou Traité des générations spontanées* (1), basé sur de nouvelles expériences.

Pardon encore!

(1) Ami intime des Geoffroy-Saint-Hilaire, Quinet avait toujours suivi les progrès des sciences naturelles. C'est ce qui explique que, trois ans après *La Révolution*, il ait pu, sinon donner elle parut en 1870 seulement, du moins terminer un ouvrage comme *La Création*.

[P.-S. de M^{me} Quinet]. Je t'ouvre pour vous prier d'apporter votre exemplaire du livre de M. Vacherot que mon mari veut connaître (1).

Chassin ne résida guère à Veytaux que douze ou treize jours (2). Il m'a raconté que bien qu'il eût été prévenu par Michelet, il fut surpris de la bonhomie, de la jovialité, de la gaieté même du proscrit. Ce n'était pas l'homme qu'il se figurait d'après ses ouvrages, son enseignement, ses lettres privées elles-mêmes. Il paraissait enchanté de la libre Helvétie, surtout comparée à la triste et policière Belgique. Il ne semblait avoir d'autres préoccupations que la santé de sa femme, troublée par de douloureuses névralgies, et la publication de son monumental *Enchanteur*.

Le voyage fut aussi heureux au retour qu'à l'aller. Chassin portait deux valises, la sienne, qu'il ouvrit à deux reprises sous les yeux des douaniers, et celle où se trouvait le manuscrit de *Merlin*, qu'il se dispensa ainsi d'ouvrir : la police de la frontière, très attentive à ce qui était écrit ou imprimé, ne vit que du linge sale. Le 4 décembre, Chassin put écrire à M^{me} Quinet : « Me voici à Paris avec le *poupon*, qui n'a pas poussé le moindre cri. Il est tout aussi bien emmaillotté à l'arrivée qu'au départ. Dès demain, je le porterai chez la nourrice (3). »

II. MOIX.

(A suivre)

(1) Cette lettre est datée par erreur, dans le texte original, de l'année 1853. Elle est de 1859, comme le prouve le texte même : « cette caisse qui me manque depuis huit ans », c'est-à-dire depuis le début de la proscription. — Cf. *Cinquante ans d'amitié*, par M^{me} Quinet, Paris, 1899, p. 261.

(2) Ceci résulte de la date de la lettre par laquelle Michelet annonce le départ de la caisse, donc de Chassin (20 novembre) *Cinquante ans d'amitié*, p. 261 ; et de la date de la lettre par laquelle Chassin, de retour à Paris, annonce que le « poupon », c'est-à-dire le manuscrit de *Merlin*, est à bon port (4 décembre).

(3) Chez Jules Simon, qui s'était chargé de le présenter à Hachette, de concert avec Michelet, et même s'était offert à en corriger les épreuves. Quinet eut aussi recours à J. Janin, à M^{me} Didier.

SUPPLÉMENT

A LA

CORRESPONDANCE DE MARAT ⁽¹⁾

(*Suite et fin*)

VI

LETTRE A MACQUER

(1780)

M. Cabanès, dans son ouvrage *Marat inconnu* (p. 159), a publié le billet suivant, adressé par Marat au chimiste Macquer, qui, en sa qualité de censeur royal, avait eu à prendre connaissance du manuscrit des *Recherches physiques sur le feu*. Cet ouvrage ayant paru en 1780, le billet est évidemment de la même année (2).

J'ai retranché de mon mémoire, Monsieur, ce que vous n'approuvez pas, ainsi il ne reste aucune raison de faire des difficultés. J'attends avec impatience votre approbation. Si vous me la refusez, je vous prie de me renvoyer le manuscrit, j'irai le mettre sous les yeux de M. le Garde des Sceaux, et il jugera des raisons du refus.

(1) V. *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1910.

(2) Le texte de cette lettre a été communiqué à M. Cabanès par M. Ed. Grimaux. Sur les circonstances auxquelles ce billet fait allusion, v. l'ouvrage de M. Cabanès.

VII

LETTRE A ROUME DE SAINT-LAURENT

(8 septembre 1783)

La correspondance de Marat avec Roume de Saint-Laurent, au sujet de la direction de l'Académie des sciences de Madrid, s'échelonne du 2 juin au 20 novembre 1783. La lettre que nous reproduisons ici a déjà été publiée par *la Chronique médicale* du 15 juillet 1899 (1). Elle se place chronologiquement aussitôt après celle du 20 juillet de la même année.

Monsieur et cher ami,

Très assurément, point de lettre ministérielle encore — Je l'attends avec résignation. Mais ce qui me fait peine, c'est que depuis longtemps, je n'ai point de lettres de mon bon ami M. de Saint-Laurent. — Les trois dernières lettres adressées à M^{me} de Saint-Laurent ne font pas même mention de moi.

Je vois par la dernière lettre que les affaires de la Trinité touchent à leur fin. Je vous en fais mon compliment très sincère. Vous voilà bientôt créateur d'une grande et nouvelle colonie. Dans la concession qu'on vous fera, n'oubliez pas de faire inscrire dans un petit coin un philosophe qui aime la campagne.

Qui sait si ses goûts ne le porteront pas un jour à se retirer dans un coin de la terre, où il trouvera un ciel serein et riant? Mais confiné dans sa tranquille retraite, il vous prie de croire que son bonheur ne serait pas complet, s'il ne pouvait quelquefois vous aller demander à dîner. C'est assez vous dire qu'il veut être votre plus proche voisin.

Je suis parmi mes fourneaux du matin au soir. Je me dérobe (2)

(1) P. 479. On en trouvera une analyse dans *la Correspondance de Marat* p. 21.

(2) Dans un autre texte de la même lettre, qui nous a été communiqué par M. G. Pilotelle, on lit : *Je dérobo...* Cette version paraît la meilleure. — C. V.

un instant à mes creusets pour goûter le plaisir de m'entretenir avec vous.

Je vous embrasse de toute mon âme.

MARAT.

Paris, ce 8 septembre 1783.

VIII

LETTRE A ROUME DE SAINT-LAURENT

(26 septembre 1783)

Cette lettre fait suite à la précédente, et nous l'empruntons à la même source (1).

Monsieur et très cher ami,

Il y a huit jours que j'ai remis à M. le comte d'Aranda la lettre dont je vous ai fait passer copie : malgré mes instances pour la faire parvenir sans cela au sage ministre des affaires étrangères, j'ignore si elle est expédiée ; je le saurai demain.

Je quitte à l'instant M^{me} de Saint-Laurent, qui m'annonce que la lettre qu'elle vous expédie ce soir pourrait bien ne plus vous trouver à Madrid. Je me flatte que celle-ci vous y trouvera encore, et je vous demande la grâce d'y séjourner pour moi huit jours de plus que vous ne le projettiez, si toutefois mon affaire n'étoit pas terminée avant l'époque de votre départ. Pour la couronne (2), votre présence est absolument nécessaire ; et si elle restoit accrochée, nous en aurions l'un et l'autre perdu les fruits. Je vous avoue que j'en attends la fin avec impatience : et que j'ai fait bien des sacrifices depuis qu'elle est entraînée. Hier encore j'ai reçu des lettres de Londres où l'on me presse de passer. Comme j'ai de grands succès dans la fabrication de mes verres, auxquels je travaille actuellement, vous sentez bien que je ne puis pas consumer ma vie dans l'attente : car je me regarde déjà comme au service de l'Espagne, depuis que j'ai reçu les ordres du Ministre.

(1) *La Chronique médicale* du 15 juillet 1899, pp. 476-477. Cf. une analyse dans *la Correspondance de Marat*, pp. 21-22.

(2) Il faut évidemment lire : *Pour la couronne*.

Si les informations arrivent et que mon sort soit arrêté avant votre départ, pour ne pas perdre de tems en vaines courses ou en délais inutiles, je vous prie de représenter à M. le comte de Florida Blanca qu'il y a deux ans que j'ai disposé de mon cabinet, et que je ne puis me passer d'instrumens pour poursuivre mes recherches. Pour me procurer ceux qui sont indispensables, et conduire avec moi quelques habiles ouvriers en cuivre et en verres, une course d'un mois à Londres et une somme de quinze à vingt mille livres suffiroit. Je désirerois donc que le Ministre voulut bien m'autoriser à faire l'acquisition pour le cabinet du Roy, des instrumens convenables, et donner ordre à quelque commettant d'acquitter les mémoires des marchands qui les auront fournis.

J'aurai le bonheur avant mon départ, mon cher ami, d'avoir rendu la vue au moyen de l'électricité à M. Romé de l'Isle, qui l'avoit perdue depuis 33 ans, et le plaisir d'avoir rendu à la société un homme à talens.

Monsieur votre beau-frère étoit menacé d'une attaque de paralysie, déjà sa langue étoit embarrassée, lorsque je le vis chez M^{me} de Saint-Laurent, je l'engageai à venir me voir, je ne lui électrisai que cinq à six fois : et il va au mieux.

Mais c'est en Espagne que je désire déployer toutes les ressources de ce remède admirable, lorsqu'il est administré par un médecin physicien.

Adieu mon cher ami, donnez moi au plutôt de vos nouvelles, et croyés moi tout à vous pour la vie.

MARAT.

Paris, ce 26 septembre 1783.

J'ai fais quelques progrès dans l'espagnol. Quand je le saurai, ce sera la quatrième des langues vivantes que je parlerai.

IX

LETTRE A

(16 mars 1788)

Cette lettre, comme son texte l'indique, accompagnait une autre lettre destinée à l'insertion dans un journal où l'un

des ouvrages de Marat avait été l'objet de certaines critiques. A en juger par la date, il s'agit sans aucun doute des *Mémoires académiques*, qui venaient de paraître au début de l'année 1788. L'original autographe de cette lettre fait actuellement partie de la collection de M. Breton, qui a bien voulu nous en remettre une copie (1).

Paris, ce 16 mars 1788.

Vous avés, Monsieur, si fort exténné l'importance de mon travail, dans l'annonce que vous en avés faite, que vos lecteurs ne peuvent qu'en prendre une idée désavantageuse. Réduit à vous adresser une lettre pour tacher de contrebalancer ces impressions défavorables, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien l'insérer dans votre prochain cahier. Peut-être aurais-je le droit d'exiger de vous cette condescendance, comme acte de justice : mais je l'attends de votre cœur, et avec d'autant plus de confiance qu'elle ne saurait vous compromettre. Si mon attente était trompée, je ne dois pas vous laisser ignorer que j'aurai l'honneur de vous l'adresser dans d'autres papiers publics, où je ne garderai certainement pas le silence sur l'indigne persécution que j'éprouve. Dans ce siècle si vanté de la philosophie, la vérité n'a-t-elle donc plus d'amis, et n'est-il plus d'hommes assés courageux pour épouser ouvertement sa cause contre la cabale puissante?

Veillés, Monsieur, prendre lecture de l'incluse, me marquer vos intentions, et agréer mes sentimens.

MARAT.

X

LETTRE AL COMTE DE GOYA

(s. d.)

L'original autographe de cette lettre a figuré dans plusieurs ventes publiques, et c'est sur la foi du catalogue de

(1) Cf. l'analyse que nous en avons donnée, d'après un catalogue d'autographes, dans *la Correspondance de Marat*, p. 93.

l'une de ces ventes que nous maintenons le nom du destinataire, qui serait le comte de Gouy (1). Cette pièce faisait partie, récemment encore, de la collection d'autographes de M. Victorien Sardou, et elle a figuré à la vente de cette collection, le 24 mai 1909, sous le numéro 95 du catalogue (2). Elle ne porte pas de date, mais elle est évidemment antérieure à la période révolutionnaire.

Je suis on ne peut plus sensible, mon cher Comte, à la marque d'amitié que vous venez de me donner et à tout ce que vous me dites d'obligeant. Je suis fâché que vous vous soyés autant dégarni pour moi, je sens tout le prix du sacrifice, mais je serai ponctuel et j'espère m'acquitter avant que vous vous aperceviés du vide. Je vous embrasse de tout mon cœur, et je vous prie d'être persuadé de ma tendre amitié.

MARAT.

XI

LETTRE A M. BREGUET

(20 mai 1790)

Le destinataire de cette lettre est certainement le personnage que Marat avait choisi, en 1788, pour être son exécuteur testamentaire et auquel il avait confié à cette époque ses instruments et ses papiers, qu'il lui retira ensuite (3). Cette lettre a été publiée par M. le comte d'Hérisson, dans *Autour d'une Révolution*, pp. 106-107 (4). Nous avons conservé, en la reproduisant, l'orthographe donnée par M. le comte d'Hérisson.

(1) Cf. *La Correspondance de Marat*, p. 282.

(2) P. 27. Il est à remarquer que ce catalogue n'indique aucun nom de destinataire.

(3) Cf. *La Correspondance de Marat*, pp. 96-97.

(4) C'est M. Otto Friedrichs qui a attiré notre attention sur les lettres de Marat publiées dans cet ouvrage.

Monsieur

Monsieur Breguet

*chez M. Deroman, chapelier, dans Saint-James Street
the corner of Jermin Street*

London.

Je suis sensible à votre souvenir, mon cher ami. Je jouis d'une assez grande liberté : ma cause a été portée à l'assemblée nationale avec celle de Danton (1), et j'espère sous peu recevoir l'absolution. Mais ce que vous n'auriez pas imaginé, et ce qui me desespere, cest que je suis forcé de faire la guerre à trois contrefacteurs (2), qui tous trois prétendent être moi : il est par trop fort de me disputer mon nom et mon existence : mais il ne faut plus s'étonner de rien.

Je vous envoie, par la diligence, quelques brochures de moi, et une lunette que je vous prie de remettre immédiatement à M. Hucster, n° 53, Great Malborough Street, en le priant dy faire mettre des verres sans delai, pour que vous puissies me la raporter avec mes chemises.

Dites, je vous prie, à M. Charlon, que je ne lai point perdu de vue, mais que je suis moi meme dans le plus grand embaras, et quil prenne patience jusqu'a ce que la fusée se devoile.

Embrassés ses aimables seurs pour moi. Rappellés moi au souvenir de M. Arnold, de son fils et de sa charmante nièce.

Faites bien vos affaires, revenés bientôt et que j'ai le plaisir de vous embrasser.

Je suis à vous pour la vie.

MARAT.

Paris, ce 20 may 1790.

Mes compliments à M. Belly.

Passés au bureau des diligences, dans Picadils, vous trouverez mon paquet.

(1) Il s'agit des incidents de janvier 1790. Cf. *La Correspondance de Marat*, pp. 115 sq. — C. V.

(2) Marat avait quitté Paris dans les derniers jours de février et s'était réfugié à Londres, d'où il ne revint qu'en mai. C'est pendant cette absence que parurent des contrefaçons de *l'Ami du Peuple*.

Je vous recommande de ne pas perdre de vue la vente de mes petits bijoux.

XII

LETTRE A FRÉRON

(16 octobre 1790)

L'Orateur du Peuple (tome III, n° II, p. 15) publia cette lettre de Marat, adressée au rédacteur de ce journal, c'est-à-dire à Fréron.

L'Ami du Peuple à l'Orateur du Peuple.

Vous savez que depuis long-temps je suis l'objet de la persécution des ennemis de la patrie que je ne cesse de démasquer : leurs vengeances atroces mettent le sceau à la vérité de mes dénonciations. Veuillez, cher frère d'armes, publier, dans votre premier numéro et pour l'édification de vos lecteurs, la lettre ci-incluse (1).

MARAT.

Paris, ce 16 octobre 1790.

(1) Voici le texte de cette lettre, adressée à Marat : « Cher ami du peuple, l'intérêt que vous prenez pour notre défense, en exposant vos précieux jours pour reconquérir la liberté de la patrie, m'engage à vous prévenir, en bon citoyen, que le général Mottié et le vénérable Bailly, soi-disant père du peuple, font des complots pour vous enlever et vous faire périr, ainsi que la dame B***, bonne patriote, qui a été nommée dans un endroit où je me suis trouvé, ce qui m'a fait frémir d'horreur. Je vous prévien aussi qu'il se tient, dans la rue St. Jacques, des assemblées nocturnes, maison de M. Machi, épiciier. J'y ai vu entrer, lundi, à dix heures et demie du soir, Mottié, Bailly et Basset, lieutenant du district des Mathurins. Ainsi, cher ami du peuple, défenseur de la liberté, vengez nous de nos ennemis, traîtres à la patrie qui affligent la capitale ; parce qu'ils se voyent découverts, ils sont comme des enragés, et toujours prêts à lever le fer sur nos têtes. Je vous supplie de ne rien négliger pour vous bien mettre en sûreté. Paris, ce 15 octobre. *Signé*, le C...., chasseur dans la garde parisienne. »

XIII

LETTRE A M. BREGUET

(16 avril 1791)

Adressée au même destinataire que la lettre du 20 mai 1790, cette lettre a été également publiée par M. le comte d'Hérisson (*Autour d'une Révolution*, pp. 108-110).

*To**M. Breguet, Marchant**Leicester Street**Leicester Square**London*

Tout est perdu, mon bon ami, les badauds ne sont faits que pour le esclavage. Ils volent eux-mêmes au-devant de leurs fers, les extravagances qu'ils ont faites à la mort de Mirabeau ont fait perdre aux amis de la liberté jusqu'à la plus légère lueur d'espérance. Nous sommes à la veille d'une catastrophe, et il ne restera aux amis de la liberté que la fuite dans une terre étrangère : heureux s'ils peuvent gagner celle où vous êtes, et où vous vous ennuyés, dieu sait comme : tant il est vrai que les hommes ne peuvent jamais être heureux, et que la vie n'est qu'un tissu de douleurs et de peines.

Mais je ne suis pas en train de prescher ; au diable le métier ! Je n'aurais jamais du y songer.

Quand revenés-vous, voilà trois mois qu'on nous dit chaque jour, et aprésent on n'ose plus fixer de terme à votre retour. Je désire qu'il ne soit pas avant que j'aie votre réponse, ou tout au moins que vous aies reçu ma lettre.

Si vous avez placé ma boîte et ma montre, ou l'une ou l'autre, je vous prie d'en compter le montant à M. Arnold père pour me le remettre ; ou de lui confier ces objets pour me les remettre également ; car il est plus qu'inutile de me les faire passer pour les reporter à Londres, où je dois être sous trois semaines.

Une personne de l'infidélité de laquelle j'ai cruellement à me plaindre, a dû vous écrire pour vous soustraire en escroque ces effets, sous prétexte de me les remettre. Je ne sais si sa lettre vous est parvenue mais comme je n'entends pas qu'elle abuse plus longtemps de ma confiance, ni qu'elle surprenne la vôtre, disposés de ces effets ou de leur valeur comme je vous le marque.

Si vous avés des fonds à faire passer à Paris, jusqu'au montant de deux cents louis, ou au-dessous, comptés les à M. Arnold. Tirés en une reconnaissance à mon ordre; envoiés la à votre correspondant, on lui en comptera la valeur à Paris en espèces, et vous ne perdés pas neux, dix et jusqu'à douze pour cent sur un payement que vos banquiers ne font qu'en assignats. Nous sommes à la veille du plus affreux discrédit, on ne voit plus circuler un écu. Marqués moi ce que vous avés fait au sujet de mes effets, et si vous prévoiés avoir sous peu des remises à faire passer à Paris.

Je crois, mon bon ami, qu'à tout prendre, vous ne feriés pas mal de songer à vous fixer en Angleterre, c'en est fait des arts et des sciences pour la France: de vingt ans il n'y aura rien à faire. Je suis sur qu'il ne tiendrait qu'à vous de faire un bon mariage et l'associé d'Arnold, vous gagneriés des trésors.

Quant à votre ami, il n'a plus rien à espérer qu'à végéter dans l'obscurité. Il vous embrasse et attend votre réponse à l'adresse de votre personne de confiance, qui tombe du haut mal, ne me désigné que par le mot M. Jean.

Paris, ce 16 avril 1791.

XIV

LETTRE A . . .

(1791)

Cette lettre ne porte ni date, ni signature, ni nom de destinataire. Nous en empruntons le texte à *l'Amateur d'autographes* de mars 1910 (pp. 69-70). Il s'agit d'une caricature dirigée contre Bailly et La Fayette, probablement après

l'affaire du Champ-de-Mars, ce qui permet de supposer que cette lettre fut écrite en juillet ou en août 1791 (1).

La caricature que vous m'avez envoyée, mon cher concitoyen, ne dit rien, du moins est-il impossible que le peuple y comprenne rien.

Il fallait représenter Bailly et Mottié au naturel, tenant chacun un grand panier de poignards mêlés d'assignats, qu'ils distribuent de l'autre main, à poignée, à des scélérats de chevaliers de Saint-Louis, à des cordons bleus, et en plumets, à des officiers en plumets et en uniforme et à des misérables à l'air farouche, qui les enfoncent par derrière à une figure de femme, représentant la patrie sur un autel, et des femmes, enfants et vieillards, qui fuient épouvantés. Voilà l'esquisse.

Il faut que Bailly et Mottié foulent à leurs pieds un parchemin contenant ces mots : *déclaration des droits*, que tous deux soient décorés de l'ordre du Saint-Esprit et qu'ils aient, Bailly une couronne de comte, et Mottié une couronne de duc sur la tête.

Voilà un aperçu. Je vous engage à le faire exécuter en petit, c'est-à-dire de 8 pouces de large sur 6 de haut. Elle aura du succès.

Il ne faut point d'explication par écrit. A la base du piédestal doit être les seuls mots : *la Patrie*.

Je vous embrasse.

XV

LETTRE AU CLUB DES CORDELIERS

(*Décembre 1791*)

Cette lettre fut adressée par Marat au Club des Cordeliers en réponse à une brochure dirigée contre lui par le chevalier de Rutledge, brochure que, malgré nos recherches, nous n'avons pu retrouver. Marat, comme il le dit lui-même, avait eu, au début de 1790, à s'occuper de Rutledge, alors

(1) On en trouvera une brève mention dans *la Correspondance de Marat*, p. 283.

détenu au Châtelet, et en faveur duquel il fit une campagne vigoureuse dans *l'Ami du Peuple* des 2, 3, 4 et 7 janvier 1790.

Cette lettre de Marat fut publiée, au début de décembre 1791, dans *l'Orateur du Peuple* (tome IX, pp. 164-168), sous ce titre : *Lettre de M. Marat à la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, autrement dit Club des Cordeliers.*

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

On vient de me faire passer une brochure intitulée : *Sommaire d'une discussion importante, par J. Rutledge*, en me prévenant que j'y suis inculpé. J'avoue qu'en parcourant les observations préliminaires, j'ai été un peu surpris de me voir l'objet des diatribes de ce citoyen, auquel j'ai eu le bonheur d'être utile dans une circonstance bien cruelle, où il réclamoit mon appui, comme le seul espoir qui lui restoit dans ce monde. Tout Paris sait que s'il ne me doit pas sa liberté, j'ai du moins précipité sa sortie des prisons du Châtelet. La bienséance m'impose donc à son égard la plus grande modération : encore, ne prendrai-je la peine de repousser ses inculpations, que parce qu'il est membre de votre société, dont l'estime m'est chère.

« M. Rutledge insinue que, depuis un an, j'ai eu recours, pour lui jouer pièce, à des missives anonymes, comme tant d'autres cabaleurs timides et obscurs ». Y songe-t-il ? Quoi ! l'Ami du Peuple qui n'a pas craint, depuis 26 mois, de faire une guerre ouverte au ministre adoré de la nation dans les jours de sa gloire et de sa toute-puissance, au cabinet ministériel, à la municipalité, au tribunal de police, au châtelet, à la haute-cour nationale, au roi, aux légions innombrables des ennemis de la patrie, à l'assemblée constituante, elle-même, se seroit caché sous l'anonyme pour attaquer James Rutledge, s'il avoit eu à l'attaquer !... En vérité, Messieurs, James Rutledge n'y songe pas ; et je le plaindrois bien sincèrement de cette légèreté d'esprit, si je n'étois bien persuadé qu'elle vient uniquement de l'humeur qu'il a de voir le projet de son client Ferrieres se dessécher sans avoir fractifié. Il ne sait à qui s'en prendre de la fin douloureuse de son rêve doré : je le sens trop ; mais qui diable eut imaginé qu'il s'en prendroit à moi ?

Il faut avoir pitié des têtes foibles. Veuillez donc, Messieurs, sommer James Rutledge de vous présenter mes prétendues lettres

anonimes, et lirez-le bien vite de son erreur, en l'aidant à les confronter avec celle-ci, que j'avoue.

Il m'accuse de le donner pour un agent secret de Louis et d'Antoinette, caché sous le manteau du patriotisme. Cette inculpation est ridicule; par la raison toute simple que je suis bien convaincu qu'il n'a jamais abordé ni Louis, ni Antoinette, quoiqu'on assure qu'il se vante sans cesse d'être dans leur intimité. Et comme je suis bêtement dans l'usage de ne dire que ce que je pense; tout au plus, aurois-je pu avancer que M. Rutledge étoit le complaisant de quelque valet de ministres.

Mais faisois parler M. Rutledge, lui-même, pour ne perdre aucune de ses gentillesses.

« Ce n'est point par orgueil, c'est par conscience et par une sorte de pitié, que j'ajouterai que, parfaitement dégagé de tout ressentiment contre Marat, j'ai cru, et je crois encore que les fougues familières à ce déclamateur ont été d'une très grande utilité, et que ce fut une petitesse bien méprisable au petit général de Paris, que celle d'avoir mis des escouades, des monchards et des bataillons d'enthousiastes à sa poursuite. »

« C'est précisément parce que j'ai cru les saillies du Marat très utiles, que depuis près de deux ans, je me suis abstenu de relever, de remarquer même les pauvretés que cet écrivain n'a cessé de débiter sur mon compte ».

Assurément, Messieurs, la patrie lui a de grandes obligations, d'ajouter, AVOIR CRU ET CROIRE ENCORE, NON PAR ORGUEIL, MAIS PAR CONSCIENCE, ET PAR UNE SORTE DE PITIÉ, QUE MES FOUGUES FAMILIÈRES ONT ÉTÉ GRANDEMENT UTILES. Quel gré ne doivent pas lui avoir les bons patriotes, de sa retenue consciencieuse à ne pas en détruire l'effet! Quant à moi, combien je dois me féliciter de ce que les saillies du Marat lui ont paru d'une grande utilité, et quelle reconnaissance je lui dois, de ce qu'il a eu la grandeur d'âme de ne pas relever les pauvretés que je n'ai jamais débitées contre lui. A moins, toutefois, qu'il n'appelle de ce nom ses propres lettres, et l'historique de son procès avec Necker qu'il me supplia de publier, lorsqu'il gémissoit en prison, et qu'aucun journaliste n'avoit eu le courage de mettre au jour (1); ou bien encore

(1) Pour tous les détails relatifs au procès de Rutledge, voir les numéros de *L'Ami du Peuple* indiqués par Marat : dans le n° 83 (2 janvier 1790), pp. 7-8,

l'invitation que je fis aux patriotes de se porter en foule au Châtelet, d'exiger que les témoins dans sa cause fussent entendus dans la grand' salle du parc civil, de requérir avec énergie que les interrogations et dépositions fussent faites à haute voix, et de ne pas souffrir que les agens du pouvoir judiciaire se jouassent impunément des droits du peuple; invitation à laquelle il dut son élargissement immédiat. Les numéros 85, 86, 87 et 90 de l'Ami du Peuple en font foi.

Si vous y joignez deux autres numéros; l'un où j'invite M. Rutledge à dévoiler les rubriques des accapareurs de grains qu'il connoît à merveille; l'autre, où je m'excuse de prendre la défense d'un insigne usurier son client (le sieur Leclusette), vous aurez, Messieurs, tous mes écrits, s'il m'en souvient, où il ne fut jamais (1) question de mon magnanime détracteur.

Je n'ai vu M. Rutledge que deux fois en ma vie. Le lendemain de sa sortie du Châtelet, il vint me remercier de mes bons offices; il ne resta qu'un instant; mais il dit deux mots de ses nouveaux projets; et comme je n'ignorois pas qu'il avoit été agent subalterne de Necker, avec lequel il n'avoit eu procès que pour en avoir été méconnu et abandonné, je lui déclarai que s'il ne poursuivoit pas à outrance son ancien patron, je ne le ménagerai pas lui-même.

Quelques jours après, il me fit visite, et ce fut uniquement pour m'apprendre qu'il étoit d'une illustre famille Irlandoise, alliée de très près aux Suart [Stuart]: que pendant quinze années qu'il avoit passées à Rome, il avoit été attaché au prétendant, en qualité de gentilhomme d'honneur, etc. Je n'ouvris la bouche que pour lui observer, que je ne concevois pas comment un gentilhomme, si haut lupé, et qui avoit été si long-tems au service d'un prince, pouvoit être patriote et patriote enragé, comme il le paroisoit. Dès lors oncques je n'ai vu monsieur James de Rutledge. Je crois assez bien le connoître, et il m'intéressoit si peu, que je suis sûr de n'avoir pas articulé dix fois son nom;

une lettre du chevalier de Rutledge à l'Ami du Peuple, datée du Châtelet, 31 décembre 1789; dans le n° 86 (3 janvier), un mémoire de Rutledge lui-même, qui occupe tout le numéro; dans le n° 87 (4 janvier), pp. 4-7, la suite du mémoire précédent; dans le n° 90 (7 janvier), p. 6, une lettre de Rutledge à Marat, datée du 3 janvier 1790. — C. V.

1) Il faut sans doute lire : où il fut jamais... — C. V.

encore ce ne fut qu'en m'excusant d'insérer dans ma feuille l'éloge de son Creuset (1) qu'il avoit suffisamment fait lui-même, à la queue de quelques brochures par lui imprimées pour M. Girardin. Je ne sais donc, Messieurs, à quoi attribuer les honnêtetés dont il m'accable aujourd'hui, à moins qu'il n'ait noblement prêté sa brillante plume à quelque ennemi du bien public, ou à quelque faux patriote, intéressé à me désigner; malheur cruel dont il faudra bien enfin que je me console!

C'est trop long-tems, Messieurs, vous entretenir de ses misères. Permettez-moi de terminer cette longue épître, en vous proposant à résoudre ce petit problème qui intéresse très fort la chose publique. Comment un patriote, aussi chaud que prétend l'être M. le chevalier de Rutledge, ne frémit-il pas de fixer depuis plusieurs mois sur des spéculations désastreuses, l'attention de toutes les sociétés patriotiques dans un tems de crise où le salut du peuple est menacé de toutes parts? Ne seroit-il pas posté dans la vôtre par les ennemis de la liberté, pour vous amuser avec des bluettes, et vous empêcher de songer aux moyens de sauver la patrie?

Agréez, mes chers concitoyens, mes salutations patriotiques.

XVI

LETTRE AU COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE

(21 décembre 1792)

Après les événements du 10 août, Royou-Guermeur avoit été envoyé, par le Conseil exécutif provisoire et par la Commune de Paris, en mission dans le département du Finistère. Arrivé à Quimper, il y fut arrêté par les autorités locales, et emprisonné au château du Taureau. Le 24 septembre, le Conseil général de la commune de Quimper délibéra sur son cas et refusa de le mettre en liberté. Quelques semaines plus tard, le 4 décembre, Guermeur écrivit à Marat une longue lettre pour se plaindre des administrateurs du département du Finistère et pour le prier d'inter-

(1) Journal rédigé par Rutledge, qui parut du 3 janvier au 8 août 1791. — G. V.

venir en sa faveur (1). Le 21 décembre, Marat transmet la réclamation de Guerneur au Comité de sûreté générale, et y ajouta l'apostille suivante :

Je dénonce au comité de sûreté générale la détention arbitraire du citoyen Royou dit Guerneur, qui a été arrêté par les administrateurs aristocrates du département de Quimper, le 12 ou le 13 septembre dernier, pour avoir travaillé à remplir une mission du conseil exécutif provisoire, tendant à procurer des armes et des munitions aux citoyens qui marchaient aux frontières; comme il était porteur d'une lettre circulaire du comité de surveillance de Paris, lettre qui a été lue à la tribune par Vergniaud (2), et sur laquelle on est passé à l'ordre du jour, on lui en a fait un crime, de même que d'avoir pris le nom de Guerneur qu'il portait au collège, pour se soustraire à l'opprobre qui couvrait celui de Royou (3).

Je réclame la justice immédiate pour ce bon patriote.

MARAT, député à la Convention.

Paris, ce 21 décembre 1792 (4).

XVII

LETTRE A GUERMEUR

(27 décembre 1792)

Quelques jours plus tard, le 27 décembre 1792, Marat répondait à Guerneur par la lettre suivante (5) :

(1) On trouvera le texte complet de cette lettre dans MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, IV, pp. 447-448.

(2) Il s'agit de la circulaire de la Commune de Paris qui fut lue par Vergniaud à la tribune de la Convention, dans la séance du 25 septembre 1792. Guerneur, en partant pour Quimper au début de septembre, en avait emporté avec lui un certain nombre d'exemplaires. — C. V.

(3) Les frères de Royou-Guerneur, restés attachés au parti royaliste, collaboraient à *l'Ami du Roi*. — C. V.

(4) MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, p. 150. — C. V.

(5) Nous empruntons le texte de cette lettre à Mortimer-Ternaux (*Histoire de la Terreur*, IV, pp. 450-451). Elle avait été publiée auparavant par Duchac-

Mon cher Guermeur,

J'ai été scandalisé de l'indifférence (1) qu'ont témoignée vos anciens amis pour vous tirer de votre captivité. Il y a plus de deux mois que je fais 2 les démarches nécessaires au Comité de surveillance et de sûreté générale de la Convention. Je ne sais par quelle fatalité ma réclamation est restée à l'écart. Je l'ai renouvelée avec fureur, il y a dix jours; j'ai l'assurance que les ordres sont donnés pour votre élargissement. Vous serez à même de prendre à partie vos oppresseurs. J'ai traîné dans la boue (3) vos coquins de députés de Quimper. Les scélérats tremblent sous le fouet de ma censure. Comptez que je vous vengerai de vos scélérats d'opresseurs (4). Marquez-moi où en sont vos affaires et comptez toujours sur moi.

MARAT, l'ami du peuple et le vôtre.

Paris, 27 (5) décembre 1792, n° 30, rue des Cordeliers, P. L. S. (6).

Le surlendemain, 29 décembre, le Comité de sûreté générale envoyait aux autorités du Finistère l'ordre de remettre Guermeur en liberté (7). Les autorités refusèrent de s'incliner. Ce ne fut que le 13 février suivant que la Convention fut saisie de l'incident par un rapport de Duhem. Cette première tentative resta infructueuse, et la Convention refusa d'ordonner l'élargissement du prisonnier. Une nouvelle intervention de Duhem, le 4 mars, décida enfin la Convention à voter la mise en liberté de Guermeur.

CHARLES VELLAY.

tellier (*Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, II, pp. 199-200). Les deux textes offrent de légères variantes, que nous indiquons.

(1) Texte de Duchatellier : « J'ai été scandalisé du peu de zèle... »

(2) *Ibid.* : « que je fis... »

(3) *Ibid.* : « dans les boues... »

(4) Dans Duchatellier, cette phrase est soulignée.

(5) Texte de Duchatellier : « le 27... »

(6) *Ibid.* : « P.-L. 61. »

(7) V. le texte de cet ordre dans le *Moniteur* du 13 février 1793. On trouvera également, dans ce même numéro, les principales pièces de l'affaire Guermeur.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Camille Desmoulins et Madame Duplessis

La vie intime de Camille Desmoulins est aussi connue que sa vie publique. Ses biographes nous ont raconté les détails de son idylle avec Lucile Duplessis, et il semble qu'il n'y ait rien à ajouter aujourd'hui à des épisodes vingt fois décrits. Nous savons même qu'avant de s'adresser à Lucile, Camille Desmoulins avait fait à la mère de celle-ci une cour assidue. Nous connaissons des lettres de Camille qui ne laissent aucun doute sur les sentiments qui l'animaient à l'égard de Madame Duplessis. Le 10 juillet 1784, il lui écrivait une lettre d'un enthousiasme passionné. Deux années plus tard, il composait pour elle un madrigal, qui fut publié dans les *Affiches du Beauvaisis* (1) sous ce titre : *Vers à M^{me} D. qui se promenait toujours avec ses deux jeunes demoiselles*. Une autre pièce de vers, du même caractère et de la même époque, nous a été révélée récemment par M. Henri Michel, conservateur de la Bibliothèque d'Amiens (2).

Quels furent en réalité les rapports de Camille Desmoulins avec M^{me} Duplessis? Tous les documents qui s'échelonnent entre 1783 et 1786 nous montrent Camille Desmoulins fort épris de la mère de Lucile. « Assurément, lui écrit-il le 10 juillet 1784 (3), je suis l'homme du monde que vous avez le moins lieu de soupçonner d'être insensible au plaisir de jouir de votre vue. Vous jugez avec raison qu'il me serait délicieux de rester immobile sur votre

(1) Numéro du 12 novembre 1786.

(2) Henri MICHEL, *Camille et Lucile Desmoulins : Notes et documents inédits* : Paris, 1908 : pp. 43-44.

(3) Lettre publiée par M. Jules Claretie dans le *Journal Officiel* du 26 avril 1879.

escalier, à vous contempler, jusqu'à ce qu'une barrière ennemie vous eût dérobée à mes regards avides. Vous vous donneriez bien de garde alors de me laisser toucher votre robe, de crainte que je ne fusse trop faible pour soutenir un tel excès de bonheur. Mais, madame, puisque vous connaissez si bien quel prix j'attache à l'avantage de vous voir, souffrez que je ne laisse pas échapper l'occasion si naturelle qui se présente à moi de m'ouvrir cette source de plaisir, pour qu'elle coule ensuite sur tout l'espace de ma vie. » Et plus loin : « Je ne conçois pas votre délicatesse excessive vis-à-vis d'un jeune homme qui, depuis quinze mois, vous a donné des preuves si multiples que l'amour platonique n'est pas une chimère. » Rappelons enfin les dernières lignes de la lettre : « Il ne tient qu'à vous que mon ouvrage soit désormais entre les mains de M. Neveu [1], et puisqu'il vous en coûte si peu pour le lui procurer, si ce peu vous coûte trop encore, je verrai bien que vous voulez que je renonce pour jamais à des espérances plus douces, et je me bornerai à vous admirer de loin dans les allées du Luxembourg. »

De cette lettre, on peut tirer deux conclusions précises : la première, c'est que Camille Desmoulins se montrait, à l'égard de Madame Duplessis, le plus ardent des soupirants [2] ; la seconde, c'est qu'à cette date du 10 juillet 1784, malgré ses madrigaux et ses épîtres, il en était encore à l'amour platonique.

C'est à cette double conclusion que se sont arrêtés les biographes de Camille Desmoulins. Ils ajoutent, par une hypothèse assez naturelle, qu'« il ne serait pas téméraire de supposer que M^{me} Duplessis, touchée en secret par l'aveu de ces sentiments, sut pourtant les détourner peu à peu d'elle-même, et... leur donner tout près d'elle un plus légitime objet. » [3]

(1) Camille Desmoulins avait écrit le livret d'un opéra, *Daphnis et Clor*. C'est l'ouvrage dont il s'agit ici. M. Neveu devait en écrire la musique.

(2) L'idée de l'adultère n'effrayait point Camille Desmoulins. Dès 1781, son ami Lambrechts, professeur à l'Université de Louvain, lui écrivait : « Comment, mon ami ! envier la femme d'autrui ! Savez-vous que voilà un crime capital ?... » Lettre publiée par H. MICHEL, *op. cit.*, pp. 8-10. Il ne s'agit vraisemblablement point ici de M^{me} Duplessis, mais ces remontrances de Lambrechts prouvent que Camille Desmoulins paraissait, sur ce chapitre, assez dénué de scrupules.

(3) H. MICHEL, *op. cit.*, pp. 12-13.

Mais, si le témoignage de Camille Desmoulins lui-même est, sur ce sujet, le seul que nous possédions, il faut reconnaître que ce témoignage offre, à quelques années d'intervalle, des variations assez sensibles. Dans une lettre adressée en 1787 à l'un de ses amis, Camille Desmoulins contredit brutalement tout ce que l'on s'était plu à supposer, et si cette seconde version ne mérite point une foi aveugle, elle constitue du moins, à son tour, un témoignage dont il est impossible de ne pas tenir compte. Si les biographes de Camille Desmoulins se sont tous prononcés dans le même sens, c'est qu'aucun d'eux n'a fait état de ce document, fort peu connu d'ailleurs, puisqu'il n'a point été publié en France (1), mais seulement dans le catalogue d'une collection anglaise, catalogue qui n'a jamais été mis dans le commerce (2).

Que dit donc Camille Desmoulins dans cette lettre de 1787? Que ce n'est pas lui, Camille Desmoulins, qui a poursuivi Madame Duplessis, que c'est elle, au contraire, qui lui a fait des avances formelles, mais qu'il a repoussées. La contradiction, comme on voit, est manifeste, et des textes si opposés méritent d'être confrontés.

Après ses épîtres enflammées de 1784, voici en effet le récit que Camille Desmoulins fait à son ami Grasset, sur ses relations avec la famille Duplessis : « Je voulois, lui dit-il, me faire remarquer dans ma profession, non point pour être regardé, mais afin de pouvoir choisir une femme, M^{lle} XX; ce goût pour le mariage et l'envie d'avoir celle que tu sçais, m'ont perdu plus que tout le reste; tu peux te souvenir que cette passion romanesque m'avait fermé la maison de M. le Roux, où j'avois un logement et une table honnête; on ne pouvait souffrir que j'eusse la tête remplie de ma passion, parce qu'on vouloit me faire épouser la nièce de la maison, cette petite boiteuse, qui n'était pas jolie, mais avoit 8 mille livres de rente et étoit une excellente petite laide. J'ai complé alors cette perte pour rien; c'étoit le temps où l'espérance élevait devant moi ses nuages dorés, où Linguet m'appel-

(1) On en trouvera seulement une brève analyse dans un catalogue de vente publique, analyse reproduite dans *la Révolution française* du 14 septembre 1890, p. 288.

(2) *The collection of autograph letters and historical documents formed by Alfred Morrison*. — La lettre de Camille Desmoulins est publiée *in-extenso* dans le tome III de la seconde série (Londres, 1896), pp. 111-112.

lait *spes altera Roma*, et où commençant à voir M. Target et nos autres aigles, et venant ensuite à me tâter, je ne pouvois m'empêcher de me croire d'une aussi bonne pâte. Pour l'achever mon histoire, malgré tes sages conseils, j'ai toujours continué de courir le même lièvre, la mère m'a attiré dans la maison, le père m'a promis sa fille, m'a donné parole d'honneur; la fille m'a fait ou m'a laissé croire qu'elle me voulait; à quelques jours de là, est venu une tempête effroyable qui m'a jetté loin du port, plus loin que jamais; que n'avais-je alors tes conseils et que n'étois-tu près de moi! Je ne pouvois m'imaginer qu'en faisant la cour à la fille j'avais plû à la mère, et qu'elle voulut me prendre à l'essai: je ne pus ajouter foi à un coquin de domestique qui vint chez moi m'inviter à prendre un logement dans la maison, à côté de leur appartement, qu'il y en avoit un de vacant, que la fille étoit coquette, que c'étoit la mère qui avoit du goût pour moi, que je réussirois. Aujourd'hui, les écailles me sont tombées des yeux; mais alors, je crus qu'on voulait m'éprouver, nouvelle promesse de me la donner, nouvelle rupture; mais je l'ennuie. Bref, je crus qu'il falloit éveiller l'attention et que j'épouserois. »

Camille Desmoulins raconte alors à son ami les procès qu'il a plaidés avec éclat pour éblouir la famille de Lucile. La fin de sa fin de sa lettre est fort curieuse, en ce sens que sa passion pour Lucile n'y paraît pas aussi profonde, aussi exclusive qu'on pourroit le supposer. « A Lyon, dit-il à son ami, tu vois les D^{lles} Lanthon, que j'allais attendre tous les jours au Luxembourg seulement pour les voir passer, et à qui j'ai fait des vers platoniques. Quiti est bien plus aimable que M^{lle} D., mais je n'osois porter mes vœux jusques là. Imagine-toi que je n'avais besoin que de la voir; dans un moment j'avais relu tout Clarisse; ô si j'étais, comme toi, commissaire des poudres à Lyon, je crois que je l'obtiendrais ». Ainsi, même en 1787, Lucile n'est pour lui qu'un pis-aller, et la joie avec laquelle, trois ans plus tard ¹, il parle à son père de la dot de sa fiancée, montre en effet que cette union fut pour lui autant une affaire d'argent qu'une affaire de cœur.

En ce qui concerne M^{me} Duplessis, ce second texte est d'une précision presque brutale. Les affirmations qui y sont contenues

¹ Lettre du 11 décembre 1790.

sont catégoriques. Assurément, cela ne suffit pas pour qu'elles soient exactes, mais cela suffit pour rendre le problème plus complexe et plus obscur. Tantôt nous voyons M^{me} Duplessis se refuser aux implorations de son adorateur ; tantôt, au contraire, c'est elle qui le poursuit et lui qui résiste. Où est la vérité ? Ou bien Camille Desmoulins, par un vantardise de jeune homme, a formulé, dans sa lettre de 1787, des accusations mensongères contre M^{me} Duplessis, ou bien celle-ci, que les historiens nous ont représentée comme une mère sans reproche et une épouse parfaite (1), ne mérite décidément pas tous les éloges qu'on a faits d'elle.

Faut-il admettre qu'entre l'automne de 1786, date du dernier madrigal que nous connaissons de Camille Desmoulins, et l'automne de 1787, l'attitude de M^{me} Duplessis ait brusquement et complètement changé ? En 1784, Camille Desmoulins supplie M^{me} Duplessis de lui ouvrir sa maison, de le « faire entrer dans son appartement » ; en 1787, il intervertit les rôles : « la mère, dit-il, m'a attiré dans la maison ». En 1786, il déclare que, depuis trois ans, il n'a encore rien pu obtenir de M^{me} Duplessis ; en 1787, qu'elle lui a tout proposé. Le seul moyen de mettre ces deux textes d'accord serait de supposer qu'après avoir, pendant trois ans, résisté à toutes les prières de Camille Desmoulins, M^{me} Duplessis se serait elle-même offerte au jeune homme, et qu'elle aurait voulu, suivant l'expression énergique de Camille, le « prendre à l'essai ». Est-ce vraisemblable ? Ne paraît-il pas plus naturel de penser que Camille Desmoulins, par fatuité, ait volontairement transformé en bonne fortune, aux yeux de son ami, un ancien amour malheureux ?

CHARLES VELLAY.

Le magasin des « Trois Pigeons »

Sans démentir en rien d'essentiel — ce serait vraiment dom-

(1) Nous cependant, sans toutefois y attacher plus d'importance qu'il ne conviendrait, que M^{me} Duplessis passait pour avoir été la maîtresse du contrôleur Terray (cf. à ce sujet *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 20 octobre 1903, col. 553-554.)

mage ! — la piquante aventure de M^{me} de Trémont (1), il est permis d'apporter au véridique témoignage de son fils quelques éclaircissements ou corrections de détail.

M^{me} de Trémont, afin d'échapper à la loi d'exil du 27 germinal an II, et d'obtenir l'autorisation de résider à Paris, se résolut à tenir boutique. Elle acquit, par devant notaire, le magasin des *Trois Pigeons*, « le plus à la mode pour les étoffes avant la Terreur. » Ce magasin « appartenait à des Anglais qui s'étaient hâtés de fuir la France. » Il était situé rue de la Loi (= rue Richelieu), numéro (sectionnaire) 332. Voilà le récit.

En fait, les Archives de la Seine (2) conservent une facture de ce magasin, datée du 24 décembre 1790. L'en-tête gravé est orné d'une vignette représentant trois pigeons, deux posés, le troisième en plein vol, avec, au second plan, un soleil levant. Voici l'annonce :

AUX TROIS (3) PIGEONS.

*Rue de Richelieu, n° 13, près la Salle de Spectacle
Magazin de Draperie, Bonneterie, Mercerie en tout genre et Depot
de la véritable eau de Greenough, pour les Dents, Sel Volatile de
Vinagre, et Taffetas D'Angleterre.*

« Taffetas, Vinagre, eau de Greenough », paraissent bien déceler la nationalité anglaise de la maison. Mais à qui était elle ? La facture ne le dit pas. De plus, le n° 13 (royal) de la rue de Richelieu correspond au n° 1256 (sectionnaire) de la rue de la Loi, et non au n° 332 (4). Les « Trois Pigeons » auraient-ils déménagé dans la même rue, après 1790 ? Il n'en est rien.

Les papiers du Consulat parisien (tribunal de commerce) nous apprennent en effet qu'à la date du 22 novembre 1792, le propriétaire des « Trois-Pigeons », l'Anglais John Browne, déposa son bilan, et il est qualifié : « négociant, rue de Richelieu, n° 13. » Il

(1) Voir au N° 1 de la Revue, pp. 46-50, « Robespierre et une femme », par M. L.-G. Pélissier.

(2) Publicité commerciale à Paris, t. I, folio 20.

(3) La vignette est entre le mot *Trois* et le mot *Pigeons*.

(4) A. Vitu, *La maison de Molière* (Paris, 1880, in-8°). C'est l'appendice, sur la rue de Richelieu, qui nous a fourni les identifications de nos et, ci-après, les adresses de Barère, du drapier Morin. L'obligeance et les recherches de M. L. Lazard, aux archives de la Seine, ont fait le reste.

n'avait pas d'associé proprement dit, mais il pouvait passer pour en avoir au moins un : car, outre son fonds propre de marchandises, il tenait un dépôt considérable de la maison Nicholson. Ceci expliquerait le mot de M. de Trémont : la maison appartenait à *des Anglais*. Revenons au bilan de la faillite (1).

Le passif s'élevait à 474,342 l. 2 s. 3 d. ; l'actif, à 384,470 l. 2 d. Dans cet actif, les marchandises en magasin appartenant en propre à John Browne ne comptent que pour 121,500 francs. Le reste se composait d'argent prêté, dont 65,000 francs au « citoyen » Charles de Rohan, à titre de cautionnement, et de nombreuses factures non recouvrées.

Parmi les clients en retard, figurent au Day-Book, d'après un relevé, le même Charles de Rohan (5,884 l. 6 s. 8 d.) et la « princesse » de Rohan (3,481 l.) ; pour des sommes variées, mais beaucoup moindres, défilent les plus grands noms du nobiliaire et de la Cour : Saint-Aignan, Broglie, Coigny, Castellane, Arthur Dillon, Grammont, Aiguillon, Durfort, Mailly, Noailles, Rochecouart, Tarente, Valence, Monaco, Montesson, Sombreuil, Chartres, Égalité. N'oublions pas Cabarrus, Perregaux, Suleau (peut-être le journaliste), le russe Soltikoff, l'ambassadeur de Portugal de Souza. A lire cette liste, on peut se demander si les créances étaient bien réelles, et si la comptabilité du drapier ne couvrait pas des mouvements de fonds à l'usage des contre-révolutionnaires et des émigrés. Soupçon fugitif, sous la plume de l'historien ! Avouons toutefois qu'un an après, il n'en aurait pas fallu davantage à Fouquier-Tinville pour requérir.

Avant la Révolution, John Browne avait tenu à la même enseigne « les Trois-Pigeons », une maison uniquement de gros, rue Saint-Denis, n° 158. A la faveur du traité de commerce de 1786, et aussi de l'anglomanie régnante, il avait fait d'assez bonnes affaires pour qu'« avant la Terreur », son magasin de détail devint « le plus à la mode pour les étoffes ». Rien ne prouve que le dépôt Nicholson n'ait pas été un dépôt fictif. Enfin, la valeur du fonds de commerce lui-même n'est pas comprise dans le bilan. Combien l'a payé M^{me} de Trémont ? Nous l'ignorons. Mais tout considéré, il semble bien que John Browne aura fait fail-

(1) Archives de la Seine, Consulat, carton 81. — Registre 2,280. Fragment de facture, incluse.

lite non par nécessité, mais par prudence. Quoi qu'il en soit de nos hypothèses, nous constatons que dans la famille de M. de Trémont l'on n'attribuait pas le départ précipité « des Anglais » à une déconfiture commerciale. D'autre part, à la date du 22 novembre 1792, la France n'était pas encore en guerre avec l'Angleterre, et il n'était pas question de mesures spéciales à l'encontre de la « perfide Albion et de ses nationaux ».

Dans son récit, M. de Trémont aurait fort bien pu se contenter de la mention : « le magasin des Trois-Pigeons ». Le n° 332, qu'il ajoute, est un détail inutilement précis, et incontestablement inexact. Cette déformation du souvenir n'est pas inexplicable. La rue de la Loi appartenait à deux sections : la section de la Montagne (Butte-des-Moulins) pour la partie méridionale, et la section Lepeletier, pour la partie septentrionale. Or le n° 1256 (= 13 royal, c'est-à-dire le vrai, est le chiffre *le plus élevé* pour la première section ; et le n° 332, *le plus élevé* aussi, pour la seconde. C'est le 101 actuel. Il touchait presque au 329, même côté de la rue, où logeait Barère, chez qui, le même jour, Mme de Trémont alla deux fois avec son fils.

Cependant, objectera-t-on, si M^{me} de Trémont a vraiment exercé, comment l'enfant aurait-il pu oublier l'adresse de la boutique maternelle ? Le fait est qu'elle s'est contentée *d'acquiescer* par devant notaire, et qu'elle a passé la main. A qui ? A Morial, drapier et principal locataire du n° 1256, de 1793 à 1805.

Ce n° 1256, ancien 13, « près la Salle de Spectacle » (théâtre du Palais-Royal), correspond au n° actuel 40 de la rue de Richelieu. C'est donc autour de la *maison mortuaire de Molière* — de la vraie, — que s'est déroulée cette comédie terroriste dédiée par M. L.-G. Pelissier à la mémoire de Victorien Sardou.

II. MOXIX.

L'Institut de France et la Société des Arts de Genève en Pan IV

M. Jules Crosnier [1] vient de publier une étude sur la *Société*

[1] *Nos anciens et leurs œuvres. (Recueil genevois d'art, IX^e année, n° 3 et 4. Genève, 1909.*

des Arts de Genève (1). On y trouve quelques renseignements sur les relations franco-genevoises à l'époque révolutionnaire. Ainsi il rapporte que le « citoyen » Desportes, résident français à Genève, assista à l'assemblée de la société du 1^{er} octobre 1795, et que le professeur Marc-Auguste Pichet (2), faisant fonction de président, salua « le représentant d'une grande nation dont la bienveillance nous est si précieuse, qui nous témoigne par sa présence dans nos cérémonies l'intérêt qu'il prend à notre République (3) ». A la fin de la séance il lui remit un exemplaire des *Mémoires de la société établie à Genève pour l'encouragement des arts et de l'agriculture*, t. I (unique), Genève, 1778. Le résident l'en remercia par une lettre dont lecture fut donnée à la séance du 3 octobre. Alors « la Société, extrêmement sensible à l'intérêt qu'il (Desportes) lui témoigne et sentant que l'association du ministre de la République française ne peut que lui être honorable et utile, arrête de lui faire proposer par M. le président de vouloir bien accepter le titre d'associé honoraire, et charge le secrétaire de lui en expédier un diplôme » 4.

A la séance du 12 octobre 1795, Pictet fait part des remercie-

(1) Fondée en 1776 par le grand naturaliste Horace Bénédict de Saussure et l'horloger Faizan, cette société était « destinée à réunir dans son sein, sans distinction de rang social, des savants, des artistes, des industriels, des ouvriers de mérite, tous les hommes éclairés de la République de Genève... Cette société, non seulement a restauré dans Genève le respect des beaux-arts, qu'un puritanisme étroit en avait peu à peu exilé, mais encore a contribué à maintenir et à élever le niveau de la culture dans toutes les classes de la population. C'est l'une des rares institutions de l'ancien régime qui subsiste encore aujourd'hui ». Charles BORGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève*, t. I, p. 577. Genève, 1900. Comp. *Précis historique de la Société pour l'avancement des arts*, Genève 1792; et *Adresse au public genevois à l'occasion du centième anniversaire de la société des arts*, Genève 1876.

(2) Marc-Auguste Pichet (1752-1825), naturaliste, professeur à l'Académie de Genève depuis 1786; fondateur de la *Bibliothèque britannique* (depuis 1816, *Bibliothèque universelle*). Négociateur, en 1798, de l'annexion de Genève par la France; 1802, membre du Tribunal; 1807, un des quinze inspecteurs généraux de l'instruction publique.

(3) O. c., p. 103.

(4) Procès-verbal de la Société des arts du 3 octobre 1795. C'est M. Alexandre Claparède qui, de la manière la plus prévenante, a bien voulu nous donner des renseignements supplémentaires sur les relations de la Société des arts avec Desportes et avec l'Institut. Qu'il en soit ici très sincèrement remercié.

ments de Desportes, et des regrets que lui inspire son prochain départ de Genève (1). On propose qu'il soit fait au Résident « une visite pour lui faire part de la gratitude de la Société et au chagrin qu'elle éprouve en se voyant à la veille de le perdre. M. De Saussure veut bien se charger de cette commission ».

Le 30 novembre 1793, déjà, Pictet fait part à la Société « d'une lettre de M. Desportes actuellement à Paris dans lequel *[sic]* il témoigne son extrême attachement pour Genève et la Société des Arts et il le prévient que l'Institut national va sous l'autorisation du Gouvernement lui demander sa correspondance ».

Mais revenons à l'étude de M. Crosnier : le passage le plus important pour nous concerne, en effet, les relations de l'Institut de France avec la Société des Arts de Genève. Voici ce qu'il en dit :

La Société des Arts paraît avoir été en quelque sorte ignorée des premiers résidents français (2). Quoiqu'il se trouvât sans doute parmi ses membres plus de *crarates vertes* que de sans-culottes, elle ne portait pas ombrage. « Félix Desportes, au contraire, se plut à distinguer cette société polie qui se reprenait à la vie extérieure (3). Le nouveau résident, beau parleur, affable et de bonnes manières, trouvait chez elle un milieu qui lui convenait et peut-être pensa-t-il qu'il tirerait parti de ces gens naturellement enclins à la modération? Mais les hommes polis ne sont pas toujours ceux dont on a le plus facilement raison et Desportes... n'arriva qu'à une amitié de pure forme avec la Société des Arts. Il avait demandé la faveur d'assister à ses séances, il

(1) Edouard FAYRE, *Mémorial des cinquante premières années de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, p. 101. Genève, 1889.

(2) Les résidents ou chargés des affaires de France à Genève, depuis 1763, sont :

Hennin (1763-1778);
 Gabard-de-Vaux (1778-1781);
 De Castelnau (1781-1791);
 De Maligny (1791-1792);
 De Châteauneuf (1792-1793);
 Soulavie (1793-1794);
 Adet (1794);
 Des Portes (1794-1795).

Voir L. SORDET, *Histoire des résidents de France à Genève*. Genève, 1854.

(3) Après la révolution genevoise de 1794.

L'enguirlanda de compliments bien tournés, lui fit lier correspondance avec l'Institut de France et s'entremît à la faire voir par Bonaparte sous un jour favorable. (1) »

La lettre par laquelle Desportes annonce d'une manière définitive à la Société des Arts la nouvelle que l'Institut allait entrer en relations avec elle, faisait partie de la collection E. Griollet de Ger. Elle a récemment été achetée par M. Frédéric Raisin, le collectionneur genevois bien connu qui, très aimablement, l'a mise à notre disposition (2).

En voici le texte :

Paris, ce 18 nivôse, l'an 4^e de la République Française, une et indivisible.

Élie Desportes, Ex-Résident de la République Française à Genève, et Membre de la Société établie en cette ville pour l'Encouragement des Arts,

Aux Citoyens composant cette Société.

Citoyens,

Le désir de m'associer plus particulièrement à votre gloire, et de mériter l'honneur que vous m'avez fait de m'agréer pour votre collègue, m'avait inspiré le Projet de former, entre votre Société et l'Institut National de France, une correspondance fraternelle pour le Développement des Sciences et des Arts dans nos deux Républiques. L'Institut a accueilli avec une distinction digne de vous, mon vœu personnel à cet égard : et le citoyen Lacépède, l'un de ses secrétaires, vient de me répondre que « la juste célébrité dont jouissent les « Membres de votre Société, m'était un sûr Garant de l'empressement « avec lequel tous ses Collègues chercheraient à rendre fréquentes « des Relations qui ne pourraient être que très utiles aux progrès des « Lumières ».

Bientôt, Citoyens, l'Institut National lui-même vous exprimera plus éloquemment que par ma voix, combien il désire favoriser tous les rapports respectifs que l'Amour de la Science va multiplier entre Vous et Lui, pour l'Instruction et le Bonheur du Monde. Ainsi, nous verrons les Deux Sociétés les plus distinguées par les hommes célèbres qui les composent et par les Sentiments Républicains dont elles sont animées, travailler de concert à la Restauration des Arts, à l'avancement des connaissances humaines, à la perfection de la Morale et à l'illustration

(1) O. c., p. 106, 107.

2) Que M. Raisin reçoive ici l'expression de notre vive reconnaissance.

de notre Siècle, ainsi, grâce à leurs Études généreuses, à leurs efforts civiques, nous verrons renaître parmi nous ces sublimes génies que la Faux de la Révolution a moissonnés pendant six années de fureur et d'ignorance : leurs Manes nous pardonneront en admirant les immortels Travaux de leurs Successeurs.

L'Institut National va vous appeler, Citoyens, à réparer leur Perte encore si douloureuse et si cruelle. Lorsque les Législateurs de la France viennent au milieu de tous les Dangers, au sein de la mort même, d'enchaîner le Despotisme aux Pieds augustes de la Liberté ; c'est aux Sçavans, c'est aux Artistes de tous les Pays à embellir son Triomphe, à propager ses Faveurs, à faire adorer son Empire par l'Ascendant irrésistible que les Sciences et les Arts exercent sur tous les hommes. Vos Devoirs dans une si belle cause sont d'autant plus grands, Citoyens, que vous offrez plus de moyens de seconder victorieusement les vues philanthropiques de l'Institut National.

Par votre noble accord avec les Philosophes de la France, vous frapperez d'un coup mortel l'Ignorance aveugle et l'impitoyable Fanatisme, ces Deux Satellites les plus affreux, les plus sanguinaires de la Tyranie ; vous dissiperez les épaisses Ténèbres sous lesquelles ils s'apprétaient à ensevelir les Belles Lettres : vous porterez votre Flambeau Régénérateur sur l'Agriculture, sur le Commerce, sur toutes les Branches de l'Industrie humaine : vous éleverez au plus haut Période la Gloire de Votre Patrie, vous en éterniserez l'Eclat ; et la Reconnaissance de vos Concitoyens vous présentera bientôt le juste Tribut de Considération et d'honneur dont vous jouissez depuis longtems parmi nous. Et moi, toujours plus fier de vous appartenir, et toujours regrettant les Momens heureux que j'ai passés dans Genève, j'apporterai le zèle le plus constant à rendre vos noms fameux et chers à tous les amis des Arts et de la Liberté.

Salut et Respect.

Elix DESPORTES.

Lecture de cette lettre a été donnée à la Société des Arts le 1^{er} février 1796. Celle-ci charge son secrétaire « de témoigner dans une réponse à M. Desportes le prix qu'elle attache à une correspondance avec l'Institut national et sa reconnaissance de lui avoir obtenu cette faveur qu'elle doit à son zèle pour les sciences et à l'amitié qu'il a vouée aux Genevois. Le secrétaire fait part aussi d'un paragraphe d'une lettre de M. Delalande, qui lui marque que la correspondance de la Société de Genève a paru très utile à l'Institut, qui en a reçu l'offre avec reconnaissance.

Cette lettre, adressée à Maurice (1), commence ainsi : « L'Institut national a reçu, Monsieur, les superbes tableaux d'observation météorologique (2) dont vous lui avez fait hommage par le citoyen Desportes. J'ai été chargé de faire le Rapport et j'ai bien fait sentir combien elles étaient intéressantes à compléter, combien il était à désirer qu'elles fussent continuées et publiées.

« La correspondance de la Société de Genève a paru également très utile à l'Institut et nous avons reçu l'offre avec reconnaissance. Je me féliciterai en particulier de l'occasion que j'y trouverai de correspondre avec vous ; et je vous prie de faire mille compliments à mes amis Saussure, Sage et Pictet. » (3)

Le 15 février, Desportes, de retour à Genève, assiste à la séance de la Société des Arts. De Saussure, qui préside, lui « témoigne la satisfaction que ressentent les membres de la Société en le voyant assister à leurs séances, et combien ils sont reconnaissants de ses soins pour procurer à la Société la correspondance avec l'Institut national ».

« M. le Résident fait part du plaisir qu'il éprouve en se voyant réuni à des amis des arts ; il offre ses services pour tout ce qui dépendra de lui. Il avait espéré que le secrétaire pourrait faire part à la Société d'une lettre qu'il lui avait adressée avant son départ de Paris, qui contenait un paquet de M. Lacépède, secrétaire de l'Institut, destiné pour la Société ; cette lettre n'étant point parvenue, il veut bien en écrire pour que la société ne soit pas privée de son contenu ».

À la séance du 7 mars 1796, le secrétaire annonce qu'il a reçu le paquet de Lacépède, daté du 2 pluviôse an IV. Il contient, entre autres, un extrait des registres de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut national des sciences et des arts, séance du 1^{er} pluviôse, portant : « Le citoyen Desportes a fait la demande d'une correspondance habituelle entre l'Institut et la Société des Arts de Genève, et nous croyons qu'elle sera

(1) Frédéric-Guillaume Maurice, secrétaire de la Société des Arts : plus tard maire de Genève. — Son fils Jean-Frédéric-Théodore, mathématicien, également membre de cette société, devint, dans la suite, préfet de la Creuse et de la Dordogne.

(2) Il s'agit d'observations faites par Maurice, à Genthod près Genève.

(3) L'original de cette lettre de Lalande est encore en possession de la famille Maurice à Genève.

aussi agréable pour nous qu'utile aux sciences dont nous nous occupons. (Signé) Lalande, Pingré. La classe adopte les conclusions des commissaires et arrête que son secrétaire enverra une copie du rapport au citoyen Maurice. — Certifié conforme à l'original. Lacépède, secrétaire ». La Société charge son secrétaire de témoigner au citoyen Lacépède sa reconnaissance et de lui faire part de l'empressement qu'elle mettra à correspondre avec l'Institut. — En effet, dans sa séance du 4 avril 1796, la société décide d'envoyer à l'Institut une communication relative à la découverte d'un tombeau antique faite à Annemasse, et, dans sa séance suivante, institue un comité de correspondance avec l'Institut, composé de Pictet, Prévost (1) et Maurice.

OTTO KARMIN.

Une lettre inédite de Jean De Bry

Pendant son séjour au Congrès de Rastatt comme ministre plénipotentiaire de la République française, Jean De Bry entretint avec la France une double correspondance, l'une diplomatique, l'autre privée. La première, conservée aux Archives des Affaires étrangères, paraîtra bientôt sous les auspices de la Société d'histoire contemporaine. De la seconde on n'a pu retrouver encore que quelques pièces.

En même temps qu'il faisait connaître à Talleyrand les divers incidents du Congrès, De Bry n'oubliait dans le département de l'Aisne, qu'il avait représenté à la Législative et à la Convention, ni ses parents, ni ses amis politiques. Il n'avait paru jusque là aux Cinq-Cents que comme député fictif de l'Orne (c'est-à-dire accepté comme tel par la Convention, d'après les listes dressées par les électeurs de l'an III), et il se préoccupait de rentrer au Corps législatif comme député de l'Aisne, lors des élections du printemps de l'an VII. De là, de sa part, une correspondance assez active, qu'on doit supposer en grande partie perdue. Son registre de copie-lettres à Rastatt en fait mention, car on y

(1) Pierre Prévost, professeur à l'Académie de Genève, membre de l'Académie royale de Berlin.

retrouve la plupart de celles adressées à Laon ou à Ver vins signalées par leur date et le nom du destinataire. Il y a certainement exprimé des sentiments dictés par l'esprit de famille, très développé en lui, et cela dans le style soigné et légèrement emphatique de tous les écrits signés de lui, officiels ou autres.

La lettre qui suit, dont l'original appartient à M. Charles Vellay, offre à la fois sur le caractère de l'homme et sur la manière de l'écrivain des données très caractéristiques.

LÉONCE PINGAUD.

A DELAVALLT (1).

Rastadt, 22 Messidor an 6^e.

Mille remerciemens à la famille des amis de leurs attentions pour nous et pour nos chers enfans, nous sentons vivement leur absence à tous; la lenteur de mon opération ici y ajoute encore. La fête du huit Messidor a été improvisée avec un sentiment que nous partageons, je désire que mon bon Lulus s'en souvienne (2); leurs petits barbouillages sont conservés avec soin, ce sont les prémices de leur amitié.

Je vous rends grâces, mon cher Lavault, hormis les couteaux et les porcelaines, je n'ai plus besoin de rien. J'ay à moi une fort belle voiture et deux bons chevaux, plus quatre dont je peux disposer. J'ay acheté à Bouvier pour douze cens francs d'argenterie et je lui ai mandé que dans le cas où vous lui écririez conformément à ma dernière il aît à suspendre tout envoi; ainsi voilà qui est réglé, à la reconnoissance près que nous vous porterons nous-mêmes. Comme il fait de tems en tems assez beau pour goûter le plaisir de la promenade, nous le préférons à celui d'un mauvais spectacle dont l'abonnement n'est pas moins que de 35 louis par mois. Nous nous sommes très peu livrés à la société, et cette conduite fait qu'on recherche la nôtre; ma femme souffre toujours un peu de sa fausse couche, cependant elle se tranquillise tout le jour, Victoire est ici comme si elle étoit à Paris, Eléonore trouve quelquefois le tems long (3). Nous avons été dernièrement à une petite ville que l'on nomme Bade, c'est un endroit dont les sites sont de la plus grande beauté, il est un

(1) Mari d'une sœur de Jean De Bry, demeurant à Mons.

(2) Fête anniversaire de la victoire de Fleurus (8 messidor an 11-26 juin 1794). Lulus (forme enfantine de Fleurus), fils aîné de De Bry, était né le 12 messidor (30 juin) et avait été inscrit à l'état civil sous les noms de Fleurus-Scévola.

(3) Marie-Anne-Fernande-Victoire, fille aînée du premier mariage de De Bry, née le 27 octobre 1781, Antoinette-Augustine-Eléonore, née le 27 mai 1784. Leur mère, née Duponty, mourut le 8 août suivant.

endroit qui l'avoisine d'où l'on découvre], à l'œil nud, tout le cours du Rhin, Strasbourg, les vastes plaines qui sont derrière, et les montagnes des Vosges; ce tableau acquiert bien plus de prix quand on le voit comme nous après s'être enfoncé dans les affreux souterrains où la féodalité torturoit ses victimes; je vous réponds que l'imagination des plus sombres romans est ici au-dessous du vrai, de longs corridors absolument inéclairés, des portes de fer, puis des descentes obscures, des passages étroits et humides, le puits par où l'on descendoit dans un panier le malheureux; mais ce qu'il y a de plus horrible ce sont trois portes épaisses d'un pied et demi et faites chacune d'une énorme pierre, des barres de fer placées dans les murs épais ferment ces portes sur les tombeaux qu'elles dérobent à la vue, l'autre du conseil infernal et celui de la torture où l'on voit encore des crampons de fer sont cachées par elle, enfin le gouffre recouvert d'une pierre en bascule où l'on achevait de délivrer les victimes de tant d'horreurs en les précipitant sur des roues armées de faux tranchantes, voilà ce que nous avons vu, nous frémissions à chaque pas. Les scélérats auteurs de ces atroces inventions devoient bien regretter qu'on ne pût ôter la vie qu'une fois! Je vous réponds que nous nous en souviendrons longtemps; quoique le contraste eût été piquant, il n'a pu me venir à l'idée d'entonner l'hymne de la Liberté sous ces voûtes exécrables, nous nous hâtons d'aller respirer l'air champêtre, comme il nous parut doux, et qu'il devoit être cruel de se rappeler les bords romantiques du Rhin lorsqu'on étoit plongé dans ces tombeaux! Voilà ce que l'humanité de certaines gens voudroit nous rendre.

A revoir, mon ami, nous vous embrassons de tout notre cœur, vous, votre chère femme, votre Adèle, notre ami commun Ghillenghien (1); bon jour, mon Lulus, m'aimes-tu bien, penses-tu à papa, à maman, à mes sœurs; nous te rapporterons beaucoup de belles choses, viendras-tu nous voir? Bonjour, ma Laure (2), es-tu bien gentille, es-tu une belle fille, quand viendras-tu me souhaiter le bon jour, dis-tu encore *ch non*; ne soyez point méchants aimez bien votre cousine, votre tante, votre oncle et le *citoyen* Ghillenghien. A l'occasion, mon ami, rappelez nous au souvenir de la bonne maman Artaud (3), tout à vous je vous embrasse mille fois.

Jean De Bry.

(1) Ghillenghien (Charles Joseph-Antoine), né à Messin (dep^t de Jemmapes) le 17 septembre 1751. Il épousa Victoire De Bry le 10 thermidor an VII-28 juillet 1799.

(2) Laure, alors au berceau, troisième enfant du mariage de Jean De Bry avec Félicité Artaud.

(3) Née Nicole Lurinier, belle-mère de De Bry.

Je vois ici, vous vous en doutez bien, beaucoup de monde, je me flatte qu'ils trouvent le *tyrannicide* aussi poli et aussi bien élevé qu'eux, quoiqu'assurément ils le soient beaucoup. J'écris à Mourier pour votre affaire par ce courrier.

[*d'une autre écriture :*]

Le secrétaire (1) se rappelle au souvenir du C^o Lavault, il le prie de parler de lui à Laure et à Fleurus, il les embrasse un million de fois, il prie votre femme d'agréer ses civilités (2).

Une lettre de Philippe Buonarroti à Félix Delhasse

Au cours de son existence à Bruxelles, Philippe Buonarroti s'était lié d'amitié avec un jeune journaliste, Félix Delhasse, homme d'avant-garde de la démocratie socialiste, qui a laissé d'admirables études sur les hommes politiques belges. Ami de Pierre Leroux et de Proudhon, Félix Delhasse fut l'un des exécuteurs testamentaires de ce dernier, et c'est à lui que Proudhon légua le soin de protéger et de soutenir sa femme et sa fille, tâche qu'il remplit religieusement. Entre Buonarroti et Proudhon, égaux tous deux, bien que si différents dans leurs conceptions de l'ordre social-économique, Félix Delhasse formait une sorte de lien, qu'il est intéressant de signaler.

La lettre publiée ici fut écrite par Buonarroti à son jeune ami, au moment où la fermentation des esprits était à son comble, aussi bien en Belgique qu'en France. On est à la veille de la protestation des journalistes et des journées de juillet en France ; on est à quelques semaines de la révolution belge. Cependant, au milieu de cette agitation politique, Buonarroti a la sérénité d'un Marc-Aurèle, et toute sa lettre reflète une incomparable élévation morale. C'est d'ailleurs une des dernières lettres qu'il écrivit de Bruxelles, car l'avènement de Louis-Philippe allait lui permettre de rentrer en France. Mais il garda avec la Belgique, où il comptait tant d'amis, des rapports étroits, et, après son retour à Paris, il resta correspondant de journaux belges.

(1) Belin, sans doute fils du conventionnel de ce nom, qui représenta, en même temps que De Bry, l'Aisne à la Convention.

(2) L'adresse est ainsi formulée : *Au citoyen Delavault chez le C^o Ghislinghien à Mons.*

Félix Delhasse, dans les derniers temps de sa vie, me montrait avec fierté cette belle lettre, dont l'original est aujourd'hui entre les mains de son petit-fils, M. Lucien Joltraud, qui m'en a gracieusement donné la copie.

HECTOR DENIS.

Bruxelles, le 24 juillet 1830.

Mon cher ami,

Un jeune homme qui, comme vous, aime l'étude, remplit ses devoirs, et s'efforce de modérer ses passions, est assurément un objet digne d'estime et d'affection. Voilà ce qui m'a frappé en vous, et ce qui m'engage à vous témoigner mon attachement, toutes les fois que j'écris à notre cher ami Fontana, au souvenir duquel je vous prie de me rappeler.

Il m'eût été bien agréable de vous revoir ici, et de m'entretenir avec vous de choses que nous aimons l'un et l'autre, et auxquelles je vois avec plaisir que vous consacrez vos moments de loisir. Rien, mon cher ami, ne console autant des maux de la vieillesse (1), que les souvenirs des efforts faits dans le cours de la vie pour aimer et pratiquer la vertu, et pour rendre quelques services à l'humanité et à la Patrie; quelles que soient les erreurs auxquelles personne ne peut se dérober, on est encore heureux, si on peut leur opposer le témoignage d'une bonne conscience et si on peut en accuser l'impuissance des efforts que nous avons faits pour les éviter.

Je verrai avec reconnaissance tout ce que vous avez la complaisance de me mander sur vos lecteurs, et sur les réflexions qu'elles feront naître dans votre esprit; ce n'est pas que je me flatte de pouvoir vous être de quelque utilité à cet égard, mais c'est uniquement parce que je verrai dans ces communications un moyen d'entretenir et d'affermir une douce liaison avec un jeune homme qui me paraît avide de vraie gloire, et capable de rompre en visière avec tous les obstacles que l'on rencontre dans le chemin de la vertu et de la liberté; je ferai plus, je tâcherai de me ménager l'occasion de faire une nouvelle excursion à Anvers pour me procurer le plaisir d'un entretien amical pareil à celui que nous eûmes ensemble dans le magasin de notre ami Fontana que je vous prie de nouveau d'embrasser de ma part, ainsi que notre cher allemand; il me semble que nous ferions à nous quatre un Comité qui, quoique fort innocent, ne serait pas du tout du goût de la Gazette de France.

Permettez que je vous embrasse.

B. BUONARROTI.

(1) Buonarroti avait alors 69 ans.

RÉIMPRESSIONS

MÉMOIRES DE CHARLOTTE ROBESPIERRE

SUR SES DEUX FRÈRES ⁽¹⁾

(Suite)

CHAPITRE III

Idée générale de ces mémoires. — Robespierre à Paris. — Il loge rue Saintonge, avec un ami. — Il se lie d'amitié avec Pétion. — Entrevue de Robespierre et de Pétion. — Leur entretien sur les événements des 2 et 3 septembre. — Relations de Robespierre avec M. et madame Roland. — Il fait connaissance avec les Duplay, et se met en pension chez eux. — Griets de Charlotte Robespierre contre madame Duplay. — Retour de Maximilien à Arras. — Magnifique réception. — Il revient à Paris. — Il est élu membre de la Commune insurrectionnelle du 10 août, et plus tard membre de la Convention nationale, ainsi que son jeune frère. — Réfutation d'une note de madame de Genlis.

Ceux qui liront l'histoire avec attention et sans partialité verront que jamais mon frère Maximilien n'a dévié un seul instant de ses principes ; tel il se montra à son début dans la carrière politique, tel il s'est montré jusqu'à son dernier soupir. Lorsque tout le monde changeait autour de lui, lui seul restait inébranlable dans ses convictions. Le *Moniteur* en fait foi, tous ses discours y sont.

(1) Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1910, pp. 110-128.

Je ne l'ai point vu pendant toute la durée de l'Assemblée constituante. J'étais restée à Arras où notre jeune frère exerçait, comme son aîné, la profession d'avocat. Nous nous écrivions souvent, et il me donnait dans ses lettres les témoignages de la plus vive amitié. « Vous êtes ce que j'aime le plus après la patrie », me disait-il.

Bien que mon éloignement de lui m'empêchât de connaître les détails de sa vie privée, rien d'important ne lui arriva sans que je ne l'aie su. Ou plutôt sa vie privée était si régulière, si simple, ses habitudes étaient si uniformes, que, du moment où il se jeta dans la politique, ce qui ne fut pas dans ses actions du domaine de l'histoire, fut d'une médiocre importance. J'aurai donc fort peu de chose à en dire.

Maximilien Robespierre sort de la ligne commune des hommes célèbres. Si l'on veut écrire des mémoires sur un Mirabeau, sur un Barras, etc., on a des milliers d'intrigues à rapporter, on n'en finit jamais, on entasse volumes sur volumes, c'est un dédale inextricable : chaque événement marche accompagné de détails sans nombre. Mais dans la vie d'un homme comme Robespierre tout s'explique, tout se déroule simplement et sans efforts. Sa vie privée n'est qu'un reflet de sa vie publique. Point d'intrigues, aucune complication de détails. Il est dans son intérieur comme il est sur les bancs de la Constituante et de la Convention ; c'est une scène qui n'a ni rideau, ni coulisses, et où les acteurs s'habillent et se déshabillent en présence des spectateurs.

Ceux donc qui s'attendent à des révélations de ma part sur les actes de mon frère Maximilien, seront bien trompés dans leur attente. Que pourrais-je leur dire ? Il pensait tout haut à la tribune des deux assemblées dont il fut successivement membre ; et ce qu'il ne disait pas à la tribune de la Constituante ou de la Convention, il le disait à celle des Jacobins ; ce qu'il ne disait pas verbalement, il l'écrivait et le publiait. C'est ainsi qu'il a fait paraître en 1792 un journal intitulé : *Le Défenseur de la Constitution*, où il a déposé le fruit de ses longues méditations.

Lorsque l'Assemblée constituante eut été transférée de Versailles à Paris (1), après les événemens des 5 et 6 octobre, Maximilien prit, de moitié avec un jeune homme de ses amis qu'il

(1) Le 19 octobre 1789. — C. V.

aimait beaucoup, un appartement fort modeste rue Saintonge, au Marais. Ce jeune homme avait des occupations qui l'obligeaient à sortir de grand matin, et qui le retenaient dehors fort tard, en sorte que mon frère et lui étaient quelquefois plusieurs jours sans se voir. Leur ménage était celui de deux garçons qui ne sont presque jamais chez eux, et qui mangent chez le restaurateur. Maximilien assistait assidûment aux séances de la Constituante et de la société des Jacobins, que l'on appelait société des amis de la Constitution. Il se donnait le plaisir du spectacle, mais rarement.

Mon frère aîné se lia avec plusieurs de ses collègues de l'Assemblée. Celui avec lequel il fut le plus uni fut Pétion, qui avait alors une popularité égale à la sienne. Ils étaient tous les deux les chefs de l'opposition républicaine qui s'était formée dans la Constituante, et combattaient pour la cause du peuple, comme deux émules généreux qui cherchent à se surpasser en nobles sentimens. L'opinion publique qui les associait l'un à l'autre dans son estime, les appela aux deux premières magistratures de Paris; Pétion fut élu maire, et Maximilien accusateur public¹. Dans la suite, l'amitié de Pétion pour mon frère se refroidit singulièrement. Cette haute charge de maire de Paris, ces honneurs qui l'environnaient et qui développèrent peut-être chez lui le germe d'une ambition qui s'ignorait d'abord, lui tournèrent la tête et lui firent abandonner la ligne de conduite qu'il avait suivie depuis le commencement de la révolution. Les rapports que ses fonctions de maire le mirent à même d'avoir avec la cour, le gâtèrent au point qu'il méconnut ses anciens amis.

Quelques jours après les événemens des 2 et 3 septembre, Pétion vint voir mon frère. Maximilien avait désavoué le massacre des prisons, et aurait voulu que chaque prisonnier fût renvoyé devant des juges élus par le peuple. Pétion et Robespierre s'entretenirent des derniers événemens. J'étais présente à leur entrevue, et j'entendis mon frère reprocher à Pétion de n'avoir pas interposé son autorité pour arrêter les déplorables excès du 2 et 3. Pétion parut piqué de ce reproche, et répondit assez sèchement : *Ce que je puis vous dire, c'est qu'aucune puissance*

1 Le 10 juin 1791. — C. V.

humaine ne pouvait les empêcher. Il se leva quelques momens après, sortit, et ne revint plus. Toute espèce de relations cessèrent, à partir de ce jour, entre lui et mon frère. Ils ne se revirent plus qu'à la Convention, où Pétion siégeait avec les Girondins, et mon frère sur la Montagne.

Maximilien comptait au nombre des connaissances qu'il fit pendant la Constituante, M. et Madame Roland. Cette dernière, avant l'entrée de son mari au ministère, jouait le patriotisme, et passait même pour une ardente républicaine. Elle recevait chez elle les hommes les plus avancés de l'époque, et discourait avec eux sur toutes les questions qui étaient à l'ordre du jour. Mon frère se rendait quelquefois à ses réunions. Elle l'accueillait avec une prévenance toute particulière, à cause de sa popularité, et affectait pour lui une amitié qui se démentit bien un an ou deux après. Elle se retira avec son mari, en l'année 1791, au fond du département de Rhône-et-Loire, où elle avait une propriété. De cette résidence elle écrivit à mon frère une lettre, que je possède encore, où elle lui adressait des éloges sur sa conduite dans le sein du corps législatif, et où elle faisait étalage des sentimens patriotiques les plus purs. Si l'auteur d'une pareille lettre était sincère, il faudrait la proclamer la plus vertueuse des citoyennes (1).

Je rapporte textuellement cette lettre pour mettre le lecteur à même de juger des principes que Madame Roland professait en 1791, elle qui plus tard fit cause commune avec les aristocrates, et fut du nombre des ennemis de mon frère. La voici :

« Au clos de la Plâtrière, paroisse de Thézée, district de Villefranche, département de Rhône-et-Loire, 27 septembre 1791.

« Au sein de cette capitale, foyer de tant de passion, où votre patriotisme vient de fournir une carrière aussi pénible qu'honorable, vous ne recevrez pas, Monsieur, sans quelque intérêt, une lettre datée du fond des déserts, écrite par une main libre, et que vous fait adresser ce sentiment d'estime et de plaisir qu'éprouvent les honnêtes gens à se communiquer.

« Lors même que je n'aurais suivi le cours de la révolution et

(1) Cette lettre inédite de Madame Roland m'a été remise avec les papiers de Charlotte Robespierre. (*Note de Laponneraye*)

la marche du corps législatif que dans les papiers publics. j'aurais distingué le petit nombre d'hommes courageux, toujours fidèles aux principes, et parmi ces hommes mêmes celui dont l'énergie n'a cessé d'opposer la plus grande résistance aux prétentions, aux manœuvres du despotisme et de l'intrigue : j'aurais voué à ces élus l'attachement et la reconnaissance des amis de l'humanité pour ses généreux défenseurs. Mais ces sentimens acquièrent une nouvelle force lorsqu'on a vu de près la profondeur des manœuvres et l'horreur de la corruption qu'emploie le despotisme pour asservir et dégrader l'espèce, pour conserver ou augmenter la stupidité des peuples, égaler l'opinion, séduire les faibles, effrayer le vulgaire et perdre les bons citoyens. L'histoire ne peint qu'à grands traits l'action et les suites de la tyrannie, et cet affreux tableau est plus que suffisant pour faire haïr violemment tout pouvoir arbitraire; mais je n'imagine rien d'aussi hideux, d'aussi révoltant que ses efforts, ses ruses et son atrocité déployés en cent façons, pour se maintenir dans notre révolution. Quiconque est né avec une âme et l'a conservée saine, ne peut avoir vu Paris dans ces derniers temps, sans gémir sur l'aveuglement des nations corrompues, et l'abîme de maux dont il est si difficile de les sortir.

« J'ai fait dans cette ville un cours d'observations dont le triste résultat ressemble à celui qu'on tire presque toujours de l'étude des hommes; c'est que leur plus grand nombre est infiniment misérable, et qu'il est rendu tel par nos institutions sociales; c'est que l'on doit travailler au bien de l'espèce à la manière de la Divinité, pour le charme de l'opérer, le plaisir d'être soi, de remplir sa destination, et de jouir de sa propre estime, mais sans attendre ni reconnaissance ni justice de la part des individus; c'est enfin que le peu d'âmes élevées qui seraient capables de grandes choses, dispersées sur la surface de la terre et commandées par les circonstances, ne peuvent presque jamais se réunir pour agir de concert.

« J'ai trouvé sur la route, comme à Paris, le peuple trompé par son ignorance, ou par les soins de ses ennemis; ne connaissant guère ou jugeant mal l'état des choses; partout la masse est bonne; elle a une volonté juste, parce que son intérêt est celui de tous; mais elle est séduite ou aveugle. Nulle part je n'ai rencontré de gens avec qui je pusse causer ouvertement et d'une

manière utile de notre situation politique; je m'en suis tenue à laisser, dans tous les lieux où j'ai passé, des exemplaires de votre adresse [1]; ils auront été trouvés après mon départ et auront fourni un excellent texte aux méditations de quelques personnes.

« La petite ville où j'ai une demeure, et dans laquelle je me suis arrêtée durant quelques jours, Villefranche, n'a que des patriotes à la toise, qui aiment la révolution parce qu'elle a détruit ce qui était au-dessus d'eux, mais qui ne connaissent rien à la théorie d'un gouvernement libre, et qui ne se doutent pas de ce sentiment sublime et délicieux qui ne nous fait voir que des frères dans nos semblables, et qui confond la bienveillance universelle avec l'ardent amour de cette liberté, seule capable d'assurer le bonheur du genre humain. Aussi, tous ces hommes-là se hérissent-ils au nom de république, et un roi leur paraît une chose fort essentielle à leur existence.

« J'ai embrassé mes enfans avec transport, j'ai juré, en versant de douces larmes, d'oublier la politique pour ne plus étudier et sentir que la nature, et je me suis hâtée d'arriver à la campagne.

« Une sécheresse extraordinaire avait ajouté tout ce qu'il est possible d'imaginer à l'aridité d'un sol ingrat et pierreux, à l'aspect assez triste d'un domaine agreste, que l'œil du maître peut seul vivifier et qui avait été abandonné depuis six mois: le moment de la récolte exigeait ma présence et augmentait mes sollicitudes; mais les travaux rustiques portent avec eux la paix et la gaieté, et je les aurais goûtées sans mélange si je n'avais découvert que les calomnies inventées à Lyon pour éloigner mon mari de la législature, avaient pénétré jusque dans ma retraite, et que des hommes qui n'ont jamais eu lieu que de sentir notre dévouement au bien général et au leur particulier, attribuaient notre absence à l'arrestation supposée de M. Rolland, comme contre-révolutionnaire: enfin j'ai entendu chanter derrière moi *Les aristocrates à la lanterne!*

« Je ne redoute pas les suites de ces absurdes préventions qui n'ont pu gagner la majorité; d'ailleurs, notre seule présence et la reprise de cette vie simple et bienfaisante à laquelle nous

[1] Il s'agit évidemment de l'*Adresse aux Français* (Paris, 1791: in-8 de 49 pp.). — G. V.

sommes habitués, fera bientôt disparaître jusqu'à leurs moindres traces ; mais comme il est aisé d'égarer le peuple et de le tourner contre ses propres défenseurs !

« Quant à Lyon, cette ville est dévouée à l'aristocratie ; ses élections sont détestables ; les députés ne sont que des ennemis de la liberté, des agioteurs, des gens nuls ou mal famés ; il n'y a pas un talent, même médiocre ; son département est composé à peu près comme sa députation à la législature ; quelques patriotes ont été poussés au district où ils ne sauraient faire grand bien, ni empêcher beaucoup de mal.

« S'il faut juger du gouvernement représentatif par le peu d'expérience que nous en avons déjà, nous ne devons pas nous estimer fort heureux. La masse du peuple ne se trompe pas longtemps grossièrement ; mais on achète les électeurs, puis les administrateurs, et enfin les représentans qui vendent le peuple. Puissions-nous en appréciant les vices que les préjugés et les ambitieux ont fait introduire dans notre constitution, sentir toujours davantage que tout ce qui s'écarte de la plus parfaite égalité, de la plus grande liberté, tend nécessairement à dégrader l'espèce, la corrompt et l'éloigne du bonheur !

« Vous avez beaucoup fait, Monsieur, pour démontrer et répandre ces principes ; il est beau, il est consolant de pouvoir se rendre ce témoignage à un âge où tant d'autres ne savent point encore quelle carrière leur est réservée ; il vous en reste une grande à parcourir pour que toutes les parties répondent au commencement, et vous êtes sur un théâtre où votre courage ne manquera pas d'exercice.

« Du fond de ma retraite, j'apprendrai avec joie la suite de vos succès ; j'appelle ainsi vos soins pour le triomphe de la justice, car la publication des vérités qui intéressent la félicité publique est toujours un succès pour la bonne cause.

« Si je n'avais considéré que ce que je pouvais vous mander, je me serais abstenue de vous écrire ; mais sans avoir rien à vous apprendre, j'ai eu foi à l'intérêt avec lequel vous receviez des nouvelles de deux êtres dont l'âme est faite pour vous sentir, et qui aiment à vous exprimer une estime qu'ils accordent à peu de personnes, un attachement qu'ils n'ont voué qu'à ceux qui placent au-dessus de tout la gloire d'être juste et le bonheur d'être sensible. M. Rolland vient de me rejoindre, fatigué, attristé

de l'inconséquence et de la légèreté des Parisiens; nous allons ensemble suivre nos travaux champêtres entremêlés de quelques occupations de cabinet, et chercher dans la pratique des vertus privées un adoucissement aux malheurs publics, s'il nous est réservé d'être témoins de ceux que peuvent faire une cour perfide et des scélérats ambitieux.

« Accueillez, comme nous vous les offrons, nos sentimens et nos vœux.

« ROLLAND, née PHILIPON. »

On sera curieux de savoir comment mon frère Maximilien fit connaissance de la famille Duplay. Le jour où le drapeau rouge fut déployé, et la loi martiale proclamée au Champ-de-Mars par La Fayette et Bailly, mon frère qui avait assisté aux fusillades ordonnées par le héros des deux mondes ¹, et qui revenait le cœur brisé de toutes ces scènes d'horreur, suivait la rue Saint-Honoré. Une affluence considérable se pressait autour de lui; il avait été reconnu, et le peuple criait *Vive Robespierre!* M. Duplay, menuisier, sortit de sa maison, vint au-devant de mon frère, et l'engagea à entrer chez lui pour se reposer. Maximilien se rendit à son invitation. Au bout d'une heure ou deux il voulut regagner son domicile, mais on le retint à diner, et même on ne voulut pas le soir le laisser partir, il coucha chez M. Duplay et y resta plusieurs jours (2). Madame Duplay et ses filles lui témoignèrent le plus vif intérêt, l'entourèrent de mille soins délicats. Il était extrêmement sensible à toutes ces sortes de choses. Mes tantes et moi nous l'avions gâté par une foule de petites attentions dont les femmes seules sont capables. Tout-à-coup transporté du sein de sa famille, où il était l'objet des plus douces sollicitudes, dans son ménage de la rue Saintonge, où il était seul, qu'on juge du changement qu'il avait eu à subir! Les prévenances de la famille Duplay à son égard lui rappelèrent celles que nous avions eues

1) Lafayette. — C. V.

(2) Ernest Hamel (*Histoire de Robespierre*, I, p. 321, note) fait très justement remarquer combien le récit de Charlotte Robespierre sur ce point est erroné. Ce n'est pas en revenant du Champ-de-Mars, mais en sortant de la séance des Jacobins, que Robespierre fut invité par Duplay à accepter un asile dans sa maison. Ce fut également aux Jacobins le 17 juillet 1791, et non devant son domicile, que Duplay fit son offre à Robespierre. — C. V.

pour lui, et lui firent sentir encore plus vivement le vide et la solitude de l'appartement qu'il occupait au fond du Marais. M. Duplay lui proposa de venir habiter avec lui, et d'être son commensal et son hôte. Maximilien, à qui cette proposition était fort agréable, et qui d'ailleurs ne savait jamais refuser dans la crainte de désobliger, accepta et vint s'installer au sein de la famille de Duplay.

Je dois dire la vérité toute entière. Je n'ai eu qu'à me louer des demoiselles Duplay ; mais je n'en dirai pas autant de leur mère, elle a eu beaucoup de torts envers moi, elle chercha constamment à me mettre mal avec mon frère aîné et à l'acceperer. Le caractère de Maximilien se prêtait très bien aux vues de madame Duplay ; il se laissait mener comme elle voulait, et cet homme si énergique à la tête du gouvernement, n'avait de volonté dans son intérieur que celles qui lui étaient suggérées pour ainsi dire.

Lorsque j'arrivai d'Arras, en 1792, je descendis chez la famille Duplay, et je m'aperçus aussitôt de l'ascendant que l'on exerçait sur lui ; ascendant qui n'était fondé ni sur l'esprit, puisque Maximilien en avait certainement plus que madame Duplay, ni sur de grands services rendus, puisque la famille au sein de laquelle mon frère habitait depuis peu de temps n'avait pas été à même de lui en rendre. Mais, je le répète, cet ascendant prenait sa source, d'une part, dans la débonnaïreté de mon frère, si je puis m'exprimer ainsi, et de l'autre, dans les caresses incessantes et souvent importunes de madame Duplay.

Je résolus de tirer mon frère de ses mains, et, pour y parvenir, je cherchai à lui faire comprendre que, dans sa position, et occupant un rang aussi élevé dans la politique, il devait avoir un chez lui. Maximilien reconnut la justesse de mes raisons, mais combattit longtemps la proposition que je lui fis de se séparer de la famille Duplay, craignant de l'affliger. A la fin je réussis, non sans peine, à lui faire prendre un appartement rue Saint-Florentin.

Madame Duplay m'en voulut beaucoup ; je crois qu'elle m'en a conservé rancune toute sa vie. Nous vivions donc depuis quelque temps seuls, mon frère et moi, lorsque Maximilien tomba malade. Son indisposition n'avait rien de dangereux. Il avait besoin de beaucoup de soins, et certes, je ne lui en laissai pas

manquer ; je ne le quittais pas d'un instant, je veillais constamment auprès de lui. Lorsqu'il fut mieux, madame Duplay vint le voir, elle n'avait pas été instruite de son indisposition, et fit grand bruit de ce qu'on ne l'en avait pas prévenue. Elle se mit à me dire des choses fort désobligeantes ; elle me dit que mon frère n'avait pas tous les soins nécessaires, qu'il serait mieux soigné dans sa famille, que rien ne lui manquerait ; et la voilà qui presse Maximilien de revenir chez elle ; mon frère refuse d'abord faiblement ; elle redouble ses instances, je dirai mieux, ses obsessions. Robespierre, malgré mes représentations, se décide enfin à la suivre : « Ils m'aiment tant, me disait-il, ils ont tant d'égards, tant de bontés pour moi, qu'il y aurait de l'ingratitude de ma part à les repousser. »

Ce seul fait donne une idée de mon frère Maximilien. Il cède à madame Duplay, il se résout à quitter son chez lui, à se remettre en pension dans une maison étrangère, tandis qu'il a sa maison, son ménage, parce qu'il ne veut pas faire de la peine à une personne pour laquelle il a de l'amitié. Je ne veux point récriminer contre lui ; loin de moi la pensée d'adresser des reproches à sa mémoire ; mais enfin n'aurait-il pas dû songer que sa préférence pour madame Duplay m'affligerait tout autant pour le moins que son refus aurait pu affliger cette dame ? entre madame Duplay et moi devait-il balancer ? devait-il me sacrifier à elle ? Après les propos désobligeans qu'elle avait tenus, après m'avoir reproché que je laissais mon frère manquer de soins, lui qui savait si bien le contraire, ne devait-il pas faire réflexion que, me quitter pour se livrer aux soins de madame Duplay, c'était corroborer ce qu'elle avait dit ? Et cependant mon frère m'aimait tendrement : son amitié pour moi était mille fois plus vive que celle qu'il pouvait ressentir pour une étrangère ; comment donc expliquer cette contradiction ? le voici : Maximilien était tout dévouement, il ne s'appartenait pas, sa vie était un sacrifice continuel, il se gênait de grand cœur pour faire plaisir aux autres ; il ne balança donc pas, lui, qui me regardait comme une partie de lui-même, à me sacrifier, comme il se sacrifiait lui-même, pour ne point affecter une famille qui, par ses caresses et ses bontés sans nombre, lui avait ôté tout moyen de résistance.

J'ai dit plus haut que j'avais eu beaucoup à me plaindre de madame Duplay, et certes si je rapportais tout ce qu'elle m'a fait, je

remplirais un gros volume. Lorsque mon frère, dans la crainte de la désobliger, se fut remis en pension chez elle, j'allais le voir très assiduellement. On ne peut se faire une idée de la manière disgracieuse, je pourrais employer un autre terme, dont elle me recevait. Je lui aurais pardonné ses malhonnêtetés, ses impertinences, mais ce que je ne lui pardonnerai jamais, c'est un mot, un mot affreux, qu'elle a prononcé sur mon compte. J'envoyais souvent à mon frère, soit des confitures, soit des fruits confits qu'il aimait beaucoup, ou toute autre friandise : madame Duplay laissait toujours éclater sa mauvaise humeur chaque fois qu'elle voyait arriver ma domestique. Un jour que je l'avais chargée de remettre à mon frère quelques pots de confiture, madame Duplay lui dit avec colère : « Rempportez cela, je ne veux pas qu'elle empoisonne Robespierre. » Ma domestique revint tout en larmes me dire l'affreux blasphème de madame Duplay. Je restai stupéfaite et sans voix. Le croira-t-on ! Au lieu d'aller lui demander une explication, au lieu d'aller me plaindre à mon frère de l'horrible propos qu'elle avait tenu, la crainte de lui faire de la peine, et de provoquer une scène qui n'aurait pu que lui être fort désagréable me retint, et je dévorai en silence ma douleur et mon indignation.

Madame Duplay avait trois filles (1) : l'une épousa le conventionnel Lebas ; une autre épousa, je crois, un ex-constituant ; la troisième, Éléonore, qui se faisait appeler Cornélie, et qui était l'aînée, était, à ce qu'on s'est plu à dire, sur le point d'épouser mon frère Maximilien lorsque le 9 thermidor arriva. Il y a à l'égard d'Éléonore Duplay deux opinions : l'une, c'est qu'elle était la maîtresse de Robespierre aîné ; l'autre, c'est qu'elle était sa fiancée. Je crois que ces deux opinions sont également fausses ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que madame Duplay eût vivement désiré avoir mon frère Maximilien pour gendre, et qu'elle n'oublia ni caresses, ni séductions pour lui faire épouser sa fille. Éléonore aussi était très ambitieuse de s'appeler la citoyenne

[1. Madame Duplay avait quatre filles, et non trois : Éléonore, Sophie, Victoire et Elisabeth. La seconde, Sophie, avait déjà quitté Paris, quand Robespierre vint habiter chez les Duplay : elle avait épousé un avocat d'Issoire, nommé Auzat. Cf. ERNEST HAMEL, *Histoire de Robespierre*, I, p. 320. et STÉPHANE-POL, *Le conventionnel Le Bas*, p. 77. — C, V.

Robespierre, et elle mit en œuvre tout ce qui aurait pu attendrir le cœur de Maximilien.

Mais, accablé d'affaires et de travaux comme il l'était, entièrement absorbé par ses fonctions de membre du comité de salut public, mon frère aîné pouvait-il s'occuper d'amour et de mariage? Y avait-il place dans son cœur pour de pareilles futilités, lorsque son cœur était rempli tout entier de l'amour de la patrie, lorsque tous ses sentimens, toutes ses pensées étaient concentrés dans un seul sentiment, dans une seule pensée, le bonheur du peuple; lorsque, sans cesse en lutte contre les ennemis de la révolution, sans cesse assailli par ses ennemis personnels, sa vie était un perpétuel combat? Non, mon frère aîné n'a pas dû, n'a pas pu s'amuser à faire le Céladon avec Éléonore Duplay, et je dois ajouter, un pareil rôle n'entraîtrait point dans son caractère.

D'ailleurs, je puis l'attester, il me l'a dit vingt fois, il ne ressentait rien pour Éléonore; les obsessions, les importunités de sa famille étaient plus propres à l'en dégoûter qu'à la lui faire aimer. Les Duplay ont pu dire ce qu'ils ont voulu, mais voilà l'exacte vérité. On peut juger s'il était disposé à s'unir à la fille aînée de madame Duplay, par un mot que je l'ai entendu dire à Augustin: « Tu devrais épouser Éléonore. — Ma foi, non », répondit mon jeune frère.

Je n'ai eu qu'à me louer de la seconde fille de Madame Duplay, celle qui épousa Lebas: elle n'était pas, comme sa mère et sa sœur aînée, déchainée contre moi; plusieurs fois elle est venue essuyer mes larmes, quand les indignités de madame Duplay me faisaient pleurer. Sa jeune sœur était bonne comme elle. Toutes les deux m'auraient fait oublier les mauvais procédés de leur mère et d'Éléonore, s'il n'y avait pas de ces choses qui se gravent d'une manière indélébile dans le cœur, et qui ne s'effacent plus.

Après la clôture de l'Assemblée constituante, et avant mon départ d'Arras, Maximilien m'écrivit pour m'annoncer sa prochaine arrivée dans sa ville natale. Il m'en avait fixé le jour et m'avait recommandé de le tenir secret. Nous résolûmes d'aller à sa rencontre, mon jeune frère et moi. Une dame de mes amies, madame Buissart, fut de la partie. Nous louâmes une voiture et nous nous mîmes en route. Nous suivîmes le chemin de Paris jusqu'à Bapaume, petite ville qui est à cinq lieues environ d'Arras.

Là, nous attendîmes toute la journée, mais mon frère n'arriva point. Nous retournâmes tristement le soir sur nos pas, en nous promettant de revenir le lendemain. Nous fûmes bien étonnés de voir une foule considérable aux portes d'Arras; déjà le bruit de l'arrivée de Robespierre s'était répandu dans la ville, soit que madame Buissart eût commis quelque indiscretion, soit que notre bonne eût pénétré les motifs de notre voyage à Bapaume, et l'eût divulgué. Dès que le peuple aperçut la voiture où nous étions, il crut qu'elle renfermait Maximilien, et se mit à faire entendre de vives acclamations. Il voulut même dételéer les chevaux et traîner la voiture.

Le lendemain, nous partîmes de grand matin pour ne pas être vus; nous descendîmes à Bapaume dans une auberge, devant laquelle passaient toutes les voitures qui venaient de Paris, et nous nous mîmes en sentinelle pour découvrir celle qui portait l'objet de tous nos vœux. Enfin nous le serrâmes dans nos bras, et nous goûtâmes l'ineffable plaisir de le revoir après une absence de deux ans.

Nous pensions que notre présence à Bapaume n'avait pas été remarquée, et nous fûmes bien surpris quand nous vîmes tous les patriotes de cette ville venir féliciter mon frère Maximilien sur les luttes qu'il avait soutenues dans le sein de l'Assemblée constituante contre les ennemis du peuple, sur ses principes démocratiques, et sur le courage qu'il avait déployé en les propageant. Ils offrirent à Robespierre un banquet après lequel nous montâmes en voiture, et nous reprîmes la route d'Arras. Une affluence encore plus grande que la veille nous attendait. Maximilien descendit de voiture pour n'avoir pas le chagrin de voir le peuple le traîner; car il nous le dit en particulier, il était indigne d'un peuple libre de s'atteler à une voiture comme des brutes pour traîner un homme. Un pareil acte montrait que le peuple n'avait pas fait beaucoup de progrès, et qu'il était encore dans les langes de l'ignorance et du préjugé.

Les patriotes de Bapaume avaient accompagné Robespierre jusqu'à Arras. Ils se mêlèrent à la foule, et lui firent cortège avec elle jusqu'à son habitation. Mille bravos, mille applaudissemens retentissaient à ses oreilles; partout il était salué des cris de *Vive Robespierre! Vive le défenseur du peuple!* Les rues qu'il devait traverser avaient été spontanément illuminées. Ces

démonstrations si flatteuses, que tant d'autres auraient recherchées avidement, et auraient fait naître au besoin, mon frère aurait voulu s'y soustraire : c'était dans cette intention qu'il m'avait priée, en m'annonçant son arrivée, de n'en parler à personne. Ses ennemis toutefois lui firent un crime de cette réception : ils lui reprochèrent de s'être laissé fêter : pouvait-il faire autrement? et ne voit-on pas percer dans leurs reproches la haine aveugle et jalouse qui les dévorait.

Maximilien resta fort peu de temps à Arras. Il alla goûter les douceurs du repos dans une campagne des environs, si l'on peut appeler repos l'état de travail intellectuel où se trouvait continuellement mon frère. Tranquille en apparence, son esprit méditait sans cesse : il réfléchissait probablement au fond de sa retraite à la tâche qu'il n'avait encore qu'ébauchée, et qu'il devait plus tard conduire presque à son terme. Il puisait des inspirations nouvelles dans la pureté de sa conscience et de son cœur.

De retour de la campagne, il alla visiter à sept lieues d'Arras un ancien ami qu'il affectionnait beaucoup, et à qui il avait rendu dans le temps des services importants. Il le croyait toujours le même à son égard, et ne pouvait supposer que cet homme ingrat avait complètement changé. Mon jeune frère et moi, nous avions deviné la fausseté de ce prétendu ami ; mais nous n'avions jamais voulu en parler à Maximilien pour ne pas lui faire de la peine. Quand il vit l'accueil de glace que lui faisait cet homme, il ne put en revenir, et le quitta l'âme navrée (1).

Robespierre retourna à Paris, où sa présence était plus que jamais nécessaire. Les aristocrates redoublaient d'efforts pour faire avorter la révolution, et pour faire replonger la France dans l'ancien régime. Il fallait que les patriotes décuplassent leurs forces pour rendre impuissantes les criminelles menées de l'aristocratie.

2.

Mes deux frères furent élus membres de la Convention nation-

(1) Peut-être Charlotte Robespierre fait-elle allusion ici à Dubois de Fosseux. — C. V.

(2) Il existe ici une lacune dans les notes que m'a laissées Charlotte Robespierre. (*Note de Lapommeraye*)

nale par le peuple de Paris. Précédemment, Maximilien avait été élu par sa section membre de la commune insurrectionnelle, qui remplaça au 10 août l'ancienne commune. Jamais il ne présida cette commune insurrectionnelle. Madame de Genlis s'est donc étrangement trompée quand elle a attribué à mon frère un propos atroce qu'il aurait adressé à une dame du Château, en l'interrogeant, comme président de la commune. Je ne me souviens pas de ce propos ; mais je me rappelle fort bien avoir lu l'accusation de madame de Genlis contre mon frère, dans une note placée à la fin d'un de ses romans (1). Si cette dame auteur n'avait pas été aveuglée par sa haine contre Robespierre (et la haine rend injuste), elle ne se serait pas hâtée de lui attribuer le propos en question ; elle aurait pris de plus amples informations sur celui qui l'avait proféré, car il l'a été réellement, et elle aurait su qu'il l'avait été par Billaud-Vareennes : c'est lui qui présidait la commune insurrectionnelle.

Quoi ! mon frère aurait insulté cruellement aux vaincus du 10 août, il leur aurait adressé des paroles atroces, lui qui s'était démis de ses fonctions d'accusateur public, parce qu'elles répugnaient à son cœur, parce qu'au lieu de charger l'accusé, il se prenait toujours à le défendre ?

Où madame de Genlis a prêté sans le savoir à mon frère le propos de Billaud-Vareennes, ou bien elle l'a fait en toute connaissance de cause : dans cette dernière hypothèse, son procédé est indigne ; il suffit seul pour ternir sa réputation ; dans la première il est moins coupable ; mais il montre du moins avec quelle prévention l'on juge mon malheureux frère Maximilien. On apprend qu'un mot affreux a été prononcé, et sans s'informer de quelle bouche il est sorti, on l'attribue à mon frère. Oh ! que Napoléon avait raison de dire que Robespierre avait été le bouc émissaire de la révolution, et que l'on avait rejeté sur lui seul toutes les iniquités des autres. N'en voilà-t-il pas une preuve entre mille ? Et si l'on veut examiner attentivement la vie politique de mon frère, telle que l'ont écrite ses ennemis, ne verra-t-on pas, comme dans cette circonstance, qu'on lui a fait endosser la responsabilité d'une foule de faits odieux auxquels il

(1) Nous n'avons pu retrouver la note dont parle Charlotte Robespierre. — C. V.

a été complètement étranger ? Qu'on vienne parler ensuite de la justice et de l'équité des hommes, lorsque je vois une génération toute entière ajouter volontairement foi à toutes les calomnies qu'il a plu aux ennemis de mon frère de débiter contre lui. O postérité ! mon seul recours est en toi, tu absoudras mon frère, tu lui assigneras sa véritable place dans l'histoire : car, toi seule, tu juges sans passion.

(A suivre)

NOTES ET GLANES

Un concert à Londres chez l'ambassadeur Andréossy. — « C'était pendant la courte paix du traité d'Amiens, le général Andréossy était ambassadeur de France à Londres. Il donna à la haute noblesse d'Angleterre une soirée-concert, à laquelle les trois intimes, Auber (alors amateur), Lamarre (grand talent sur le violoncelle) et moi, furent (*sic*) invités. La réunion était splendide et, pour que rien n'y manquât, on y étouffait. Vers la fin du concert, l'ambassadeur, qui savait que nous étions musiciens, nous chercha dans la foule, nous prit à l'écart et nous dit : « Vous me voyez, Messieurs, dans le plus cruel embarras, dont je donnerais tout au monde pour que l'un de vous eût l'obligeance de me sortir. La marchioness de***, à laquelle j'ai de puissantes raisons d'être agréable comme ambassadeur, a la passion de chanter le français, et y met une grande importance. Elle devait dire ce soir le duo d'Armide, et son chanteur me fait prévenir à l'instant, qu'il vient de se mettre au lit avec la fièvre. Si l'un de vous pouvait le suppléer, je lui aurais la plus vive obligation ».

En franc étonné, j'indique sur-le-champ Lamarre, qui joignait à ne pas savoir chanter, la plus mauvaise foi qu'on puisse se figurer. Il se récrie que c'est une folie, et qu'il est incapable de dire deux mots de ce duo. Auber, alors aussi disposé que moi à une plaisanterie, me seconde et nous assurons Son Excellence que c'est pure modestie de la part de Lamarre, qui est alors entraîné au piano avec une effusion de remerciements. Puis l'ambassadeur va chercher une vieille lady édentée. Sa vue seule nous fit sentir notre imprudence, et nous tremblâmes que le pauvre Lamarre ne pût se tirer du mauvais pas où nous l'avions engagé. Heureusement il ne perdit pas contenance, il garda son sérieux, et le duo s'acheva à la grande satisfaction de l'ambassadeur, qui

se confondit en actions de grâces. Mais quel duo ! Rien ne peut vous donner l'idée de la figure, de l'accent et du chant de la vieille Armide. C'était à faire mourir de rire toute la noblesse d'Europe, hors celle d'Angleterre. Voyez jusqu'où peut aller la diplomatie. » (Extrait de la notice *Gilbert-Louis Duprez*, autographes de M. de Trémont. B. N., F. Fr., 12757, fol. 628). — L.-G. P.

La prise de la Bastille. — « Le jour de la prise de la Bastille, le nommé *Eloi Lavallé, âgé de huit ans* (fils de Jean-Eloi-Adrien Lavallé, maître-serrurier, natif d'Arras, demeurant à Paris), est monté sur les tours de la Bastille au moment de la prise : il m'a raconté lui-même qu'il s'étoit insinué par la grille ; qu'il avoit suivi ceux qui étoient montés sur les tours ; qu'il avoit vu mettre le feu aux bâtimens de Delannay ; qu'il avoit vu tirer le coup de canon par lequel on a annoncé la prise de cette infame forteresse ; qu'il y avoit déjà quelques minutes qu'il étoit sur les tours, lorsque le nommé Gommy, jokey du sieur Santerre, brasseur et capitaine de la garde nationale, lui dit : Que fais-tu ici, petit malheureux ? n'as-tu pas peur d'être tué ? Qu'au moment où il lui répondoit, *moi peur, saternea !* un coup de fusil tua Gommy. Outre le récit de cet enfant, on sait par un sieur Hamel, qui monta le septième à l'assaut, qu'il a vu cet enfant intrépide qui s'étoit emparé d'un fusil qu'il vouloit, disoit-il, porter à son père qui a servi, et qui est caporal de la garde nationale. Il a un oncle dans le régiment de Royal Auvergne ; son père et son oncle sont les enfans d'un vieillard, ancien serrurier, demeurant à Arras, rue des Trois Faucilles. » *Le Torsin, sur la permanence de la garde nationale, sur l'organisation des municipalités et des assemblées provinciales, sur l'emploi des biens d'Église à l'acquit des dettes de la nation ; par M. Guffroy, Avocat, député des États d'Artois à la cour ; Paris, 1789 ; pp. 26-27, note.* — C. V.

Le Comité de salut public. — « La plupart des membres de ce Comité [le Comité de salut public] restaient quinze ou dix-huit heures courbés sur leurs bureaux, et quand ils avaient passé la journée avec une caraffe de limonade, ils prenaient une demi-heure, dans la soirée, pour aller dîner, à trente sols, au restaurant le plus voisin. Ces hommes ont vaincu l'Europe ! » *Refutation de l'Histoire de France de l'abbé de Montgaillard, par M. Cira-*

nelt de Leuze [Laurent de l'Ardèche], 1828, onzième lettre, p. 355]. — C. V.

Le Duc d'Orléans à Boulogne-sur-Mer en octobre 1789. — « Ce Prince populaire n'étoit pas encore aux portes de la ville, qu'une foule immense de peuple, par nous avertie à temps, s'empressoit sur la route. Les matelots et les beurrières, bien endoctrinées et chargées de rubans à la livrée d'Orléans, (heureusement nous en avions reçu la veille une ample pacotille du palais-royal) offroient le spectacle le plus intéressant au milieu de mille et mille groupes, tous plus parlants les uns que les autres. Nous leur avions mis d'avance le verre en main au nom du Prince, bien persuadés qu'il nous sauroit gré d'avoir prévenu ses ordres.

« Pour comble de bonheur, le secrétaire des commandemens, arrivé de la veille, avoit, par hasard, laissé échapper de son portefeuille, des couplets faits en l'honneur de son maître, qui s'adaptèrent le mieux du monde à notre fête. — Le hasard!...

« La chanson à la main, la gaieté dans les yeux, nos bonnes gens voloient au passage de M. le Duc d'Orléans, qu'ils nommoient leur père, en frappant l'air des brou-habas de la plus vive allégresse... Et vous n'étiez pas là, ni M. de Mirabeau!... Sic vos NOX VOBIS.

« Ces salves, qui n'étoient pas tout-à-fait inattendues (depuis trois mois, où n'a-t-il pas été fêté?) firent pourtant, sur le cœur généreux et sensible de ce dieu du Tiers-Etat, une impression si vive, que les larmes d'attendrissement échappées de ses yeux, provoquèrent à l'instant, bien mieux que nous, les applaudissemens des assistans. J'en pleure d'y songer. Les cris de vive le Duc d'Orléans, vive la Nation, et son ange tutélaire, étonnoient les échos. En vérité, M. le Comte, nous eussions payé bien cher tous les acteurs d'une fête aussi patriotique, qu'ils n'eussent pas mieux joué leur rôle. Vous m'entendez.

« L'enthousiasme étoit à son comble : je voyais les têtes électrisées, plus encore par les discours et les manières aimables et séduisantes de notre héros, que par le vin et les largesses qui l'avoient précédé. On le porte en triomphe à l'Hôtel de Ville, au milieu des danses et des bravos les plus touchans. » *Lettre d'un*

1) Il faut lire sans doute *étonnèrent*. — C. V.

habitant de Boulogne-sur-Mer, à Monsieur le Comte de la Touche, chancelier de M. le Duc d'Orléans 1); s. l. n. d. [1789]; pp. 2-4). — C. V.

Une enseigne robespierriste. — A Paris, Robespierre n'a pas de statue. Aucune rue ne porte son nom. Pas de plaque commémorative au n° 398 de la rue Saint-Honoré, emplacement de la maison Duplay. Bien qu'une inscription topographique n'implique ni éloge ni blâme, il paraît que cela pourrait nuire à la location et même provoquer des locataires à résilier leurs baux!

Cependant, rue du Pélican n° 9, figure un hommage qui, s'il n'est pas à proprement parler public, fait appel au public. C'est l'enseigne d'un petit restaurant. Montez la rue Croix-des-Petits-Champs, et vous la verrez, à votre droite, se détacher sur fond rouge. Elle est ainsi conçue :

RESTAURANT
A ROBESPIERRE
VINS ET LIQUEURS.

La peinture semble toute fraîche. Mais la dédicace n'est que la répétition, en potence, de celle qui s'étale sur la devanture depuis une trentaine d'années, contemporaine par conséquent de l'amnistie accordée en 1879 aux condamnés politiques de la Commune. L'établissement fondé par un M. Renaud est bien tenu, et la clientèle convenable : ni l'un ni l'autre (est-il besoin de le dire?) n'ont rien d'aristocratique. — H. M.

Fabre d'Églantine. — « On raconte même une anecdote à ce sujet [au sujet de la devise : *Fabre Fabri fabricantur*]; mais nous n'en affirmons pas la vérité. Dans une ville que l'on ne nomme pas, il Fabre d'Églantine] s'insinua dans les bonnes grâces de la fille d'un noble, et en se faisant passer pour noble lui-même, il parvint à obtenir le consentement du père de sa bien-aimée pour épouser. Le mariage étoit prêt d'être conclu, lorsqu'il fut reconnu et découvert par son ancien cordonnier. Chasse honteusement de la maison, il dit, en sortant, que s'il n'étoit pas noble, il en avait les sentimens. » (*Correspondance amoureuse de Fabre d'Églantine*, tome 1^{er}, préface, p. xxxii). — C. V.

1) Pamphlet ironique contre le duc d'Orléans. — C. V.

Madame Royale, prisonnière au Temple. — « Je me souviens que, bien jeune, je fus mené à l'étage le plus élevé d'une maison d'où l'on dominait la plate-forme de la tour du Temple, sur laquelle la jeune princesse allait respirer l'air à heure fixe. L'obscur famille qui occupait ce réduit y admettait bien secrètement les personnes qui lui étaient particulièrement recommandées comme s'intéressant au sort de la pauvre captive.

« Lorsqu'elle paraissait et qu'on la laissait seule, elle portait aussitôt les yeux sur la petite fenêtre, où l'on agitait des mouchoirs qu'on avait touchés de ses lèvres. Alors Marie-Thérèse mettait sa main sur son cœur et saluait aussi avec son mouchoir. C'était là sa seule consolation, le seul témoignage d'intérêt qu'elle pût recevoir. » [Extrait de la notice « *Madame la duchesse d'Angoulême* ». Autographes de M. de Trémont, B. N., F. Fr. 12755, fol. 123. — L.-G. P.

BIBLIOGRAPHIE

Hector FLEISCHMANN, **Les pamphlets libertins contre Marie-Antoinette**, d'après des documents nouveaux et les pamphlets tirés de l'Enfer de la Bibliothèque nationale. Avec 216 illustrations, portraits et hors texte et une reproduction du Bol-sein. 325 p. in-16. Paris, Les publications modernes (1909).

« On n'a aucune preuve acquise de tout ce qu'on impute à Marie-Antoinette, disait Prudhomme, on ne peut marcher que d'après les conjectures : un jour viendra où, plus instruite, l'histoire lui marquera sa place ». « Pouvait-on mieux dire en 1791 ? ajoute M. Fleischmann, et ne semble-t-il pas que cette heure prédite par Prudhomme soit enfin venue ? »

Et pour le prouver l'auteur entreprend une tentative hardie : analyser les nombreux pamphlets écrits contre « l'Autrichienne », en montrer l'origine, discerner le vrai du faux des accusations souvent terribles qu'ils contiennent. « On doit s'indigner contre les pamphlets, nous dit-il (p. 224), mais il faut aussi les expliquer, mettre les pièces du procès sous les yeux du lecteur. » Et produisant à côté de l'acte d'accusation les réponses des défenseurs et même des panégyristes de la reine, notant les aveux de son entourage, utilisant particulièrement la correspondance entre Mercy-Argenteau et Marie-Thérèse, il réussit à composer un portrait de Marie-Antoinette qui, certes, ne montre pas toujours des lignes bien nettes, mais qui — au point de vue moral, ou immoral — la campe mieux que les tableaux de ses prédécesseurs.

Ce qui nous semble la partie la plus importante du livre (car, au fond, il importe peu quels ont été les amants ou les maîtresses de Marie-Antoinette), c'est la démonstration que les pamphlets doivent plus ou moins directement leur origine à la cour elle-même, soit que les accusations aient été formulées dans les salons fréquentés par l'entourage immédiat du couple royal, soit que les pensionnaires de M^{me} Gondan et d'autres proxénètes les aient apprises de la bouche des plus grands seigneurs de France.

L'ouvrage, puisant à des sources difficilement accessibles et fastidieuses à consulter, est d'une utilité incontestable. Cependant, pour qu'il fût un véritable instrument de travail, on aimerait trouver à la fin, et non seulement disséminée dans le volume, la bibliographie de la question. Une nouvelle édition devrait combler cette lacune. Elle devrait également indiquer (p. 253) que la tête au bout d'une pique est celle du marquis de Launay. Quelques détails sur les faux documents Humolstein y seraient utiles et suggestifs.

M. Fleischmann est partisan de la survivance de Louis XVII (comp. p. 90, 96, 297, 302). Il serait bon qu'il consacraît une étude approfondie à ce problème, discutant (comme il l'a fait pour Marie-Autoïnette) les affirmations favorables et opposées à la thèse naudorliste.

O. K.

Hector FLEISCHMANN, **Robespierre et les femmes**; Paris. Albin Michel, 1909; in-8° de 400 p.; 3 fr.

Après le livre de M. d'Alméras sur *les Devotes de Robespierre*, M. F. a pensé qu'une autre étude, plus large, restait à faire : l'étude de « la vie sentimentale et amoureuse » de Robespierre. A vrai dire, ceux qui chercheront dans ce livre des détails inconnus sur la vie intime de Robespierre seront déçus. M. F. s'est contenté, comme il le dit lui-même (p. 9), de « coordonner, d'analyser et de contrôler des centaines de témoignages divers » et de « rassembler ces éléments dispersés ». Il en résulte un livre dont la lecture ne manque pas d'attrait, mais qui n'est vraiment nouveau dans aucune de ses parties.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à l'existence de Robespierre jusqu'à son entrée dans la famille Duplay; la deuxième partie à Robespierre chez les Duplay, et au « roman d'amour d'Éléonore »; la troisième partie aux diverses femmes qui, de près ou de loin, sont mêlées à la vie de Robespierre, depuis M^{me} Chalabre jusqu'à Cécile Renault. Le livre s'achève par une série d'appendices et par la réimpression de deux pamphlets thermidorien.

En ce qui concerne les documents et les témoignages qu'il a réunis autour de son sujet, on ne saurait reprocher à M. F. d'être infidèle à la promesse faite à son lecteur. Ces documents et ces témoignages sont à la fois très abondants et très variés. Ils dénotent, chez l'auteur, un effort certain et louable de ne rien laisser d'inutilisé. Peut-être même pourra-t-on penser qu'il exagère, comme à plaisir, cette documentation tout extérieure, dont une partie au moins est superflue, soit en raison du caractère suspect de certaines sources, soit en raison de l'insignifiance de certains témoignages.

Le récit est présenté avec un art incontestable de mise en scène; mais l'auteur n'a pas su se garder tout à fait de développements littéraires où l'imagination fait tort à l'histoire. Le tableau du départ de Robespierre pour les États-Généraux (pp. 99-100) est caractéristique de cette manière qui ne déplaira pas à beaucoup de lecteurs, mais qui nuit à l'autorité d'une étude historique.

D'ailleurs, un des reproches les plus importants que l'on puisse faire à M. F. est précisément de ne pas surveiller assez attentivement sa méthode critique, et de se laisser aller trop souvent à des affirmations hasardeuses. Là encore, il suffit de citer un exemple caractéristique. M. F. mentionne (pp. 36-37) un article des *Nouvelles politiques* qui a été, sans preuve aucune, attribué à Suard. L'attribution est même d'autant plus douteuse que le portrait de Robespierre dont il s'agit se retrouve dans des brochures qui ne sont certainement pas de Suard. Quoiqu'il en soit, M. F., après avoir indiqué, à la p. 37, cette attribution, abandonne, quelques pages plus loin, toutes réserves. Ce qui n'est qu'une hypothèse à la p. 37 devient une certitude à la p. 69 (note 2) et dans tout le reste du volume (V., par exemple, aux pp. 83, 302, note 1, 381, 382). Un tel procédé est la négation même de la critique historique.

Il est également regrettable que M. F. formule parfois des appréciations trop hâtives et qu'il eût été préférable de contrôler attentivement. C'est ainsi qu'à la p. 16, pour démontrer que « les âmes révolutionnaires s'expliquent par l'éducation et la discipline des paysages », il assure que « Saint-Just a, de l'Oïse natale, la froideur brûlante, le goût de l'ordre et de la clarté... » Mais que deviendra son raisonnement, quand il s'apercevra que Saint-Just n'est pas né à Blérancourt, comme il le suppose, mais à Decize, dans le Nivernais ?

Ailleurs (p. 50), M. F. attribue sans hésitation à Robespierre une chanson souvent citée : *Je vois l'épine avec la rose...* C'est résoudre bien rapidement une question fort controversée. Lapouneraye a en effet publié ces trois couplets dans les pièces justificatives des *Mémoires de Charlotte Robespierre*, en les attribuant à Robespierre; il est même possible qu'une copie faite par Robespierre ait existé dans les papiers de Charlotte. Mais il est à peu près certain que la chanson n'est pas de lui. Nous avons sur ce point le témoignage catégorique d'un ami de Robespierre, qui fut en même temps l'un des principaux Rosati. Dulois de Fossex. Dans les documents manuscrits qu'il a laissés, on lit ces lignes : « Dans une séance improvisée, on proclama Rosati M. Belfroy de Reigny, M^{lle} de Fossex lui présenta la rose, M^{lle} de Vacquerie le vin, M^{lle} de Noyelle le baiser, M. de Reigny nous fit le remerciement suivant :

« Je vois l'épine avec la rose
 Dans le bouquet que vous m'offrez... »

M. Arthur Dinaux, et bien d'autres après lui, ont adopté la version de Laponneraye. Mais M. Pâris, dans *La Jeunesse de Robespierre* (p. 178, note), a rectifié l'erreur, et on retrouve, dans le recueil de M. Victor Barbier *Les Rosati*, p. 68¹ cette chanson sous le nom de son véritable auteur (1).

M. F., p. 117, rappelle la polémique engagée entre M. Hamel et M. Sardou au sujet de la maison des Duplay, rue Saint-Honoré. Il semble ignorer que, postérieurement à cette polémique, M. Ernest Coyecque a publié un document décisif qui donne raison à la thèse soutenue par M. Hamel (2). Déjà la publication du manuscrit de M^{me} Le Bas par M. Stéphane-Pol (3) avait singulièrement ébranlé l'argumentation de M. Sardou, et si ce point d'histoire est aujourd'hui « définitivement fixé », il l'est dans un sens contraire à celui que M. F., trop confiant en M. Sardou, a adopté.

Indiquons brièvement encore quelques rectifications secondaires : P. 26, M. F. mentionne, d'après le catalogue de la collection Étienne Charavay, une lettre de Lenglet à Lequinio, du 16 thermidor an II ; il ne paraît pas connaître le texte complet de cette lettre, qui a été publié par Pâris *La Jeunesse de Robespierre*, Appendice, pp. iv-v. — Pp. 198-199, M. F. publie une lettre anonyme adressée à Robespierre, et les commentaires dont il l'accompagne font supposer que le nom de la correspondante de Robespierre est inconnu. C'est une erreur, dans laquelle il était facile de ne pas tomber, puisque le dossier où M. F. a puisé cette lettre (*Papiers inédits...*, I, pp. 247 et suiv.) porte pour titre : « Buissart (d'Arras) et sa femme ». C'est en effet une lettre de M^{me} Buissart (4), et c'est à l'envoi de cette lettre que fait allusion

(1) V. aussi VICTOR BARRIER, *Robespierre Rosati* (dans *L'Avenir* d'Arras du 16 septembre 1892).

(2) ERNEST COYECQUE, *Études de topographie historique : La maison mortuaire de Turgot ; la maison de Robespierre*. Paris, 1899, pp. 12-27.

(3) STÉPHANE-POL, *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas* ; pp. 402-450. V. notamment pp. 448-449.

(4) Dans le texte donné par *Papiers inédits...*, l'orthographe déconcertante de M^{me} Buissart a été rectifiée. Sur l'original autographe, on voit des corrections dues sans doute à l'intervention de Buissart lui-même. C'est ainsi que M^{me} Buissart avait d'abord écrit : « Permettés à une entiene amie d'adresser à vous-même une faible et légère peinture des mots dont est acablée votre patrie... » Le mot *mots* a été raturé et remplacé par *maux*. L'éditeur des *Papiers inédits...* a transcrit *la patrie*, au lieu de *votre patrie*. Cette malen-

Buissart quand il écrit à Robespierre, vers la même époque : « Ma femme, outrée de ton silence, a voulu t'écrire et te parler de la position où nous nous trouvons... » (*Papiers inédits.*, I, p. 233). — Le portrait placé par M. F. en face de la p. 32 est indiqué comme étant de Boilly. M. F. a commis ici une confusion. Boilly a peint, en effet, en 1783, un portrait de Robespierre ; mais ce n'est pas celui dont M. F. nous donne une reproduction, c'est un autre portrait, qui a été reproduit par Pâris, en tête de son livre sur *la Jeunesse de Robespierre*. On trouvera d'ailleurs une notice intéressante sur ce portrait dans le même ouvrage, à la p. cxv de l'appendice.

Qu'on nous permette, en terminant, une remarque relative à la bibliographie de Robespierre. M. F. fait observer (p. 8) que cette bibliographie est considérable, et, après avoir rappelé que, dans un article des *Annales Révolutionnaires* (janvier-mars 1908, pp. 126 et sq.), nous avons signalé quelques-unes des erreurs et des omissions de « l'essai ébauché par M. Maurice Tournoux », il ajoute que quelques volumes sur Robespierre nous ont échappé. Pour supposer qu'en signalant une quarantaine d'erreurs ou d'omissions dans la brève liste de M. Tournoux, on puisse, même de très loin, donner une bibliographie de Robespierre, il faut que M. F. ne se rende lui-même que très imparfaitement compte de ce que peut être cette bibliographie. A la vérité, M. Tournoux n'a donné qu'un « essai » très insuffisant, et les omissions signalées par nous en 1908 ne représentent qu'une infime partie de ce qu'il était possible de signaler. Le seul essai sérieux de bibliographie de Robespierre qui ait été tenté n'est pas celui de M. Tournoux, mais celui de Quérard, en 1863, qui ne comprend pas moins de 320 numéros. Nous espérons publier bientôt, à notre tour, une bibliographie robespierriste, qui est sur le chantier depuis plusieurs années et qui donnera plus de trois fois l'équivalent de celle de Quérard.

Le livre de M. F. est très abondamment illustré, et quelques-unes de ces illustrations sont d'un réel intérêt. (1)

CHARLES VELLAY.

contre une erreur a empêché M. F. de voir qu'il s'agissait, non pas de la situation de la France, mais simplement des maux qui accablaient Arras.

(1) P. 19, le mariage du père de Robespierre eut lieu le 2 *janvier* 1758, et non le 2 *juin*. — Beaucoup de noms propres sont mal orthographiés : p. 26, il faut lire Dupont-Dutertre, au lieu de Dupont-Dutertre ; p. 32, Leducq, Lenglet, Charamond, Ansart, au lieu de Leduc, Langlois, Charamant, Ensart ; p. 32, Foacier au lieu de Foaciès ; p. 193, Rabant Saint-Etienne au lieu de Rabaud Saint-Etienne.

Gustave BORD, **La fin de deux légendes. L'affaire Léonard. Le baron de Batz.** Un vol. in-8°, 220 pp. (de la collection *Les énigmes de l'histoire*). Daragon, 1909. Paris.

L'affaire Léonard remplit la plus grosse partie du volume, sinon la meilleure. Sous ce titre sont réunies, pp. 1-82, une étude biographique et critique ; pp. 117-220, la série des articles échangés au sujet de cette réfutation entre MM. Lenotre, Bord, Montfougeuil, Ernest Daudet, Bapsi, Vitrac. La plupart sont amusants, quelques-uns apportent des renseignements nouveaux, plusieurs sont un peu à côté du sujet, et on aurait pu supprimer par une sage condensation beaucoup d'inutiles redites. L'étude initiale (p. 1-82) ramène à la vraisemblance les fantaisistes inventions de M. Lenotre. On connaît le curieux et célèbre petit roman qu'il a trouvé piquant de construire sur le rapprochement des deux dates : 7 thermidor an II, 24 mars 1820, auxquelles serait successivement mort Léonard Autié, coiffeur de la reine. Ce royal merlan aurait réussi à se soustraire à la guillotine en payant son évasion d'une partie des bijoux de la reine, à lui confiés lors du voyage de Varennes, disparus depuis et sans doute volés par l'astucieux apamiénois. — Pures inventions, répond Bord, amas d'hypothèses ! On connaît la destinée ultérieure des bijoux de la reine, — donc point de vol, — donc point de moyens pour Autié d'acheter son évasion, donc il fut guillotiné, — et l'Autié mort en 1820 est un homonyme. Et M. Bord prouve aisément l'existence de deux frères Autié : Léonard, mort le 24 mars 1820, qui ne fut pas coiffeur de la reine, Jean-François dit Léonard (p. 36) qui fut réellement guillotiné. M. Bord s'est même offert le luxe d'un troisième frère Autié, qui paraît ne servir qu'à embrouiller les choses. Il résulte de cette démonstration qu'aucun des Autié ne fut un voleur et qu'aucun n'est mort deux fois. On pouvait le croire. M. Lenotre a donc fait une confusion, involontaire ou non, entre les deux individus et son hypothèse s'écroule. Malgré Lamothe-Langon, et une conversation prétendue entre le guillotiné parlant et un sien neveu en 1820, M. Lenotre ne réussit pas à réincarner Léonard en Jean François et réciproquement.

Un peu longue peut-être, et ornée de digressions et plaisanteries inutiles (qui parfois se répètent, : cf p. 38 et 64 la même comparaison entre le coiffeur et le bourreau la dissertation de Bord est élégamment critique et destructive. On pourrait souhaiter plus de correction typographique.

M. Bord démonte avec autant d'aisance (pp. 83-114) l'hypothèse qui fait de Batz le ministre principal en France de « la conspiration de l'étranger » et prouve un très grand nombre de menues erreurs com-

mises à son sujet par le précédent biographe, toujours romanesque. Mais j'aime peu le parallèle entre Danton et Batz, accapareurs l'un de lard, l'autre de sucre, et représentés comme les seuls hommes de ce temps inaccessibles à la peur ! M. Bord renvoie pour une conclusion définitive à l'égard de Batz au travail biographique que prépare un descendant de cet intrigant, conspirateur et homme d'affaires. Il apparaît provisoirement ici comme fort peu digne de sympathie.

L.-G. PÉLISSIER.

Raoul ARNAUD, **Journaliste, sans-culotte et thermidorien. Le fils de Fréron (1754-1802), d'après des documents inédits.** Un vol. in-8°, vi-368 pp. Paris, Perrin, 1909.

La biographie de Stanislas Fréron est esquissée ici avec verve, mais avec trop peu de précision critique. Elle est quelque peu confondue et noyée dans une histoire générale de la Révolution ; elle est encombrée de tableaux amusants, mais inutiles et faits de chic ; le ton de l'auteur n'a pas l'impartialité, ni même l'impartialité nécessaire. On retrouve ici la manière du précédent ouvrage de l'auteur (*M^{me} Adélaïde d'Orléans*), qui s'inspire des énumérations pittoresques simulant l'érudition des Goncourt et des procès-verbaux topographiques « vécus » de M. Lenotre, mais qui n'atteint ni la précision en trompe-l'œil de celui-ci, ni le charme littéraire et le joyeux cliquetis des « mots de l'époque » de l'autre. C'est à tout prendre du bon ouvrage d'imitateur. Voir par exemple le café Procope décrit le soir de la première de l'Écos-saise (p. 1 sqq.), l'entrée de Stanislas à Louis-le-Grand et le coucher des écoliers (pp. 44-46), la facile antithèse qui montre le jeune Stanislas se promettant de devenir l'ami de Suleau et d'éviter Robespierre (p. 46), le tableau de la presse parisienne en 1789 (p. 100-102), et, dans « le genre Lenotre », p. 96, la description du n° 16 de la rue de la Lune. On pourrait multiplier ces exemples. M. Arnaud emploie et cite les sources sans discrimination suffisante ; il donne des renvois nombreux aux pièces d'archives, au Journal de Hardy, mais il paraît accorder une égale confiance aux pamphlets, satires, pièces volantes et écrits de polémique du temps. Quelle réalité peut avoir un portrait dont les éléments sont pris au *nerveu de Rameau*, à Caprée, chronique arétine (1789), à Thiéry, Voyageur à Paris (1787), aux *Observations sur l'essai sur les règnes de Claude et de Néron* ? Cette méthode de combinaison par à peu près d'éléments disparates me paraît tout à fait condamnable.

Je ne puis suivre page à page M. Arnaud dans son récit qui est d'une lecture d'ailleurs facile et réserves faites sur la méthode, attan-

chante. Sur la jeunesse et les débuts littéraires de Fréron, ses luttes avec sa belle-mère et les Royou pour le privilège de l'*Année Littéraire*, il y a d'intéressants détails. Le chapitre consacré à l'*Orateur du peuple* me paraît insuffisant : on y discerne mal la valeur et le rôle de Fréron journaliste ; les pages sur les relations, plus connues, de Fréron et du ménage Desmoulins sont agréables, quoique un peu lourdement écrites. La troisième partie (*Fréron en mission dans le midi*) est peut-être la moins bien documentée ; Fréron y est trop souvent oublié pour l'histoire générale, et comme sa personnalité s'efface derrière celles de Barra, de Carreaux, de Dugommier, Bonaparte, etc., il faudrait un examen plus critique et plus complet des sources pour établir d'une façon définitive son rôle et ses responsabilités. M. Arnaud paraît s'être servi surtout de sources fédéralistes et thermidorienne (p. 261, où a-t-il pris le nombre fantastique des gens que devait faire exécuter d'un seul coup la commission d'Orange ? ; c'est un procès à réviser. De même, sur les relations de Fréron avec les familles Bonaparte et Clary à Marseille, et surtout avec Paulette, il est peut-être dangereux de se référer trop aveuglément à Goldsmith, et aux *Épisodes inédits* publiés par Viguier. — Pourquoi appeler Sieyès un *jésuite de robe courte* (p. 301), et *ibid.* ramasser contre Marie-Joseph-Chénier une infâme calomnie qui n'est plus à réfuter ?

L.-G. PÉLISSIER.

C. LATREILLE, **L'Opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803** ; Paris, Hachette ; 1910 ; in-16 de xx-290 pp.

L'étude spéciale de l'opposition religieuse, c'est-à-dire catholique, au Concordat de 1801 a été jusqu'ici fort négligée. Les historiens ou les théologiens publicistes qui s'en sont occupés en passant (Taine, M. Aulard — Rohrbacher, Guéranger, le P. Drochon, le P. Rinieri), ou bien attribuent la résistance des prélats émigrés au loyalisme monarchique, ou bien admirent le noble exemple de soumission donné par les évêques démissionnaires, ou bien traitent cette question très précise de droit canonique : « Le pape avait-il le droit d'imposer la démission, celui de s'en passer ? » confusément avec l'histoire des petites sectes, *Dissidents* du Poitou, *Illuminés* de Gascogne, *Purs* du Languedoc, *Fidèles* de Provence, *Plombats*, *Eufarinsés* du Rouergue, *Blêmes* du Charolais, *Blanchardistes* de Normandie, *Pilochois* de Touraine, *Elus* du Perche, *Bétournés* du Contentin, *Louissets* de Bretagne, *Jansénistes* de Lyon, *Stereunistes* de Belgique, etc., qui plus ou moins rattachèrent leurs hétérodoxies particulières à l'orthodoxie intransigeante des évêques anti-concordataires.

Il n'existait, en somme, qu'un seul ouvrage d'ensemble sur cette

crise religieuse : *La Petite Église, essai historique sur le schisme anticongrégatiste*, par le P. Drochon (1894). Mais cet ouvrage d'ensemble est fait de pièces et de morceaux. Documents tronqués, interprétations à la fois maladroites et perfides, mépris de toute méthode critique, tendresse plus jésuitique qu'évangélique pour les prélats opposants, en un mot ultramontanisme aussi sournois que courtois, voilà l'ouvrage du P. Drochon. Son objet est de faire croire à la soumission *in extremis* de tous les évêques dépossédés, y compris Mgr de Thémines. Empressons-nous de dire qu'il n'a pu tromper, sur ce point, que ceux de ses lecteurs qui ne demandaient qu'à être trompés.

Sans vaine polémique, M. Latreille, par le simple exposé des faits, a dissipé tous ces nuages. On peut s'étonner qu'il fasse remonter à 1792 l'opposition religieuse au Concordat... de 1801. Le chapitre I « les Préliminaires de l'opposition » justifie ce paradoxe chronologique. M. Latreille y montre comment l'unité avait été compromise, au sein du clergé orthodoxe, c'est-à-dire réfractaire à la Constitution civile, par les serments politiques que lui imposèrent les gouvernements révolutionnaires : serment de liberté et d'égalité (14 août 1792 ; serment de soumission aux lois de la République (30 mai et 29 septembre 1795), lesquels ne furent pas condamnés officiellement par la papauté ; serment de haine à la Royauté (3 septembre 1797), à l'occasion duquel Pie VI désavoua le vice-gérant de Rome, Mgr Boni, qui l'avait laissé prêter ; promesse de fidélité à la Constitution de Fan VIII (28 décembre 1799), quant à laquelle Rome, hostile en principe, se tint sur la réserve à cause des négociations engagées avec Bonaparte.

« Tyran des consciences comme il l'était déjà des volontés, le Premier Consul ne sut élever le nouvel édifice religieux que sur les assises du despotisme et du coup d'état. Le Concordat du 15 juillet 1801 permettait en France le libre exercice de la religion ; mais 96 églises archiépiscopales et épiscopales étaient supprimées... A une circonscription nouvelle des diocèses devait correspondre, dans la pensée de Bonaparte un épiscopat nouveau, que lui-même choisirait et auquel Pie VII donnerait l'investiture canonique. » (p. V.) Le 15 août 1801 il demandait aux prélats français de se démettre de leurs sièges ; le 3 décembre, dérogeant à tout acquiescement des ayants-droit, il déclarait leurs diocèses libres et vacants, et sur cette table rase, édifiait la nouvelle église de France. Pas d'enquête préalable, pas de jugement canonique. Trente-huit évêques de l'ancien régime protestèrent contre une mesure « sans exemple dans les 18 siècles de l'Église, » de l'aven de Consalvi, le négociateur du Concordat (1). Dans leurs *Reclamations canoniques*

(1) Voir aussi, dans l'ouvrage de M. Latreille (p. 103), les *Instructions* pour Spina, 15 sept. 1800.

(6 avril 1803), ils rappelèrent leur fidélité au Saint-Siège, leur opposition à la Constitution du Clergé; et d'autre part ils invoquèrent les libertés de l'église gallicane. A quoi bon les maintenir en paroles, ces libertés (art. 24 des articles organiques sur l'enseignement de la Déclaration de 1682), du moment qu'on avait reconnu au Pape le droit d'anéantir, d'un trait de plume, tout un épiscopat? « Le Premier Consul a dénoncé les évêques émigrés comme des rebelles qui avaient préféré les intérêts terrestres à la cause de Dieu. Il a fait agir le Pape en vue d'un objet purement politique; il a mis la théologie », celle de Talleyrand, de Portalis, « au service du pouvoir temporel, et le Pape s'est prêté à cette combinaison parce qu'elle lui permettait de déployer un pouvoir extraordinaire » (p. xvi).

Sans doute, Pie VII et Consalvi avaient résisté de toutes leurs forces à l'emploi d'un procédé aussi brutal. Il n'y eut pas moins, avant d'aboutir, de sept projets et contre-projets relatifs à l'article de la démission (Ch. II, pp. 97 à 132). Mais en un an et vingt jours, Bonaparte était arrivé à ses fins, nettement formulées dès son entretien, à Verceil, avec le cardinal Martiniana (23 juin 1800).

En France, les onze évêques restés ou rentrés démissionnèrent dans les dix jours, conformément au bref *Tam multa*. En Italie, dix démissionnèrent, un seul refusa. En Angleterre, il y eut quatorze opposants (4) contre cinq; en Allemagne, quinze opposants; en Autriche, cinq opposants contre quatre démissionnaires; en Espagne et Portugal, deux contre six. Au total, et en tenant compte des morts, M. Latreille arrive, pour les évêques de France en 1801, aux chiffres de 55 démissionnaires contre 37 opposants. Malgré cette statistique, et vu les restrictions d'un très grand nombre de démissionnaires, M. Latreille ne craint pas d'attribuer aux opposants la « majorité morale » (Ch. III, p. 206). Nous n'y voyons pas d'objection. Le cas le plus singulièrement douteux est celui de Mgr de Juigné, archevêque de Paris. — Dans le quatrième et dernier chapitre, l'auteur analyse les divers manifestes officiels de l'opposition, et la polémique à laquelle prirent part l'abbé Blanchard (1802), Barruel, l'abbé de La Neufville (1803).

La conclusion de l'auteur est que l'opposition religieuse au Concordat ne saurait s'expliquer par des raisons purement politiques : le royalisme des opposants. Ils ont été, à ses yeux, les derniers défenseurs du gallicanisme. Soit : mais, dans leur situation, l'un n'était que la doublure de l'autre. Nommés par le Roi de France en vertu du Concordat de 1516, c'est au Roi de France seulement, donc à « Louis XVIII », qu'en l'absence de tout jugement canonique, ils devaient compte

(4) On les a surnommés « les Treize, » sans doute pour mettre à part, à son rang d'archevêque, leur chef Mgr Dillon.

de leur conduite. C'est à Louis XVIII, le cas échéant, qu'ils auraient eu à remettre leur démission, si le bien de l'Église et de l'État l'eût exigé. Il va de soi que Louis XVIII, si bon catholique fût-il, ne put que savoir gré aux opposants de leur attitude anti-concordataire. M. Latreille connaît bien sans doute, mais il aurait pu citer, le mot de Dillon à Lafayette : « Nous nous sommes conduits en vrais gentilshommes : car, de la plupart d'entre nous, on ne peut pas dire que ce fut par religion. » La lettre de Dillon (p. 172) est caractéristique. Si, répond-il en substance à une lettre privée de Pie VII, les réponses officielles au bref *Tam multa* ne discuteront que les principes canoniques, « lui, archevêque de Narbonne, acquitterait son vœu personnel et satisferait aux intentions de ses collègues, en suppliant Sa Sainteté de trouver bon qu'il réclame fortement contre les atteintes qui ont été ou qui seront ultérieurement portées aux droits du Roi Très Chrétien, leur souverain Seigneur, droits que les lois de l'Église commandent au premier des Pontifes de respecter religieusement, et dont la défense est, pour les évêques français, un devoir, rendu sacré par des serments de fidélité, dont aucune puissance ne peut les délier, et dont la violation serait un attentat criminel. » (5 fév. 1801) On peut, sans jugement téméraire, affirmer que la cause de l'Église était fort indifférente au chef des *Treize*. Sa vie privée n'eut jamais rien de canonique. L'année suivante, raconte M^{me} de Boigne (1), il perdit son amie de cinquante ans, M^{me} de Rothe. Le jour de l'enterrement il dina de bon appétit, parla de Voltaire en philosophe, et se mit à réciter en guise de *De Profundis* « un chant tout entier de *La Pucelle*, dont il avait orné sa mémoire épiscopale ». Sans généraliser, il est certain que Dillon n'était pas une exception, qu'il ne faisait pas scandale. Si Pie VII avait voulu trouver des motifs canoniques pour juger et destituer bon nombre d'opposants, leur vie privée lui en aurait fourni un arsenal. Enfin, bon gré malgré eux, ils ne résidaient plus depuis longtemps dans leurs diocèses, où naguère, lorsqu'il faisait si bon vivre, ils avaient assez peu fréquenté. L'émigration n'en avait pas fait des confesseurs de la foi. Si forte que fût leur argumentation pour l'inaébranlabilité de leur ministère, ces personnages ecclésiastiques n'avaient pas grande autorité religieuse ni morale. Les fidèles de France, les simples prêtres, « le bas-clergé » (comme ils disaient), ne s'émurent pas en leur honneur ; et Louis XVIII, rétabli sur le trône de ses pères, les envoya promener.

M. C. Latreille nous donnera bientôt la suite de leur histoire (2).

(1) *Mémoires*, t. 1, p. 191.

(2) Sous presse : « Après le Concordat, L'opposition de 1803 jusqu'à nos

jusqu'à la mort du dernier d'entre eux (fort honorable celui-là, Mgr de Thémines, évêque de Blois († le 2 novembre 1829, à Bruxelles). Il conduira même jusqu'à nos jours la chronique de la « Petite Église », des petites églises, auxquelles l'opposition anti-concordataire a donné naissance ou prétexte. Tout ce petit monde a fait peu de bruit, peu de besogne; et il faut une vraie patience d'érudit pour en discerner les vibrations dans le grand courant scientifique et réaliste du XIX^e siècle.

H. MOXIN.

Frédéric BARBEY, **La mort de Pichegru, Biville-Paris-Le Temple (1804)**, avec sept plans inédits du Temple et sept gravures hors texte; Paris, Perrin et Co, 1909; in-8°, écu de 11-276 pp.

M. B., sans prétendre embrasser toute la carrière de Pichegru, narre l'entreprise suprême de l'ancien général de la République, proscrit justement comme traître à cette Révolution, à laquelle il devait tout. Il rentre en France, à la veille de la proclamation de l'Empire, pour y renverser Bonaparte. Nous le suivons à son débarquement d'Angleterre, dans son existence de fugitif, traqué par la police de Réal, condamné à des domiciles de fortune, à de louches asiles que l'auteur a su identifier avec précision. Puis, c'est l'emprisonnement au Temple. « L'antique donjon, devenu prison d'État, a été maintes fois étudié et décrit, pendant la captivité de la famille royale. L'existence des centaines de prisonniers qui y furent écroués sous le Directoire et le Consulat, les transformations subies par la puissante forteresse, le petit monde de gardiens et d'employés qui s'y succédèrent, n'ont point provoqué jusqu'ici la même curiosité » (p. II). De multiples documents d'archives, des plans et dessins inédits de la prison et de ses abords ont permis à M. B. de faire revivre dans son cadre historique les dernières semaines de la vie de Pichegru, et de donner, de son tragique suicide, un récit définitif.

Ce suicide, aucun historien sérieux ne le met plus en doute. Mais on sait qu'en 1804, et longtemps après, les royalistes firent courir le bruit qu'il avait été étranglé par ordre du premier consul. En dehors de toute opinion politique, beaucoup de gens étaient persuadés qu'il était très difficile, sinon impossible, de s'étrangler soi-même. C'est là une erreur absolue, et M. B. aurait pu, à ce propos, renvoyer à l'article *Strangulation*, signé du docteur G. Tourdes, dans le *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales* (3^e série, t. XII, p. 338-348). Toutefois, dit M. B., « quand, sur les boulevards de Paris, la police surprendra la

jours. » — M. Latreille a donné précédemment : « Joseph de Maistre et la papauté », in-16. Ouvrage couronné par l'Académie française.

gravure où Pichegru est représenté s'étranglant *debout*, elle la fera aussitôt disparaître » et le bulletin du 8 avril 1807 affecta d'y voir un crime de lèse-majesté (p. 223 et note 1). Voici, d'après des *Souvenirs inédits* qui m'ont été communiqués, une curieuse précaution qui fut prise par le premier consul, quelques jours après l'événement. Une femme du peuple ayant été trouvée chez elle, morte par strangulation, le médecin Daniel Gaultier de Claubry et un de ses confrères nommé Marquet, furent appelés à constater le fait. Au sortir de là ils se rendent, comme on le leur avait signifié, chez le préfet de police. Là, on leur présente à signer un rapport tout préparé à l'avance, déclarant que la femme en question avait péri de mort volontaire. *Ce rapport est bien fait, dirent-ils, on voit que c'est l'œuvre d'un homme de l'art. Il y a un malheur, c'est que l'auteur conclut au suicide, tandis que nous sommes convaincus qu'il y a eu crime.* Le préfet eut beau s'indigner et les menacer de Vincennes : ils n'en voulurent pas démordre. Il finit par les congédier sur ces mots : *Vous êtes des séditieux... On en trouvera d'autres.* C'est ainsi que le gouvernement s'efforçait de détruire, en ce qui concernait Pichegru, l'opinion d'un crime clandestin.

M. F. B. n'excessera d'ajouter cette notule à son livre à la fois érudit et pittoresque. Il serait à souhaiter pour les amateurs de romans que tous les romans fussent d'une lecture aussi entraînante. Quant à l'exactitude, M. Barbey compte les marches des escaliers, minute les itinéraires, et nous dit à l'occasion quel temps il faisait, d'après les relevés de l'Observatoire. L'enterrement de Pichegru (p. 223 sq.) est un petit chef-d'œuvre de précision descriptive. — Signalons, comme n'étant pas indiqués au sous-titre, des pages neuves sur l'abbé Pichegru, frère du général et sur sa prétendue sœur (ch. V), et un curieux appendice intitulé : *Le général Desvoyers et ses dessous de la prison du Temple.*

H. MOXIS.

LUCIEN DELABROUSSE, **La Proscription et la Mort du général**

Moreau. Paris, 1909 ; tirage à part de la *Revue positiviste internationale* du 13 mai 1909 ; in-8° de 23 pp.

A la suite des plus récents historiens de Moreau, M. le commandant Picard et M. Ernest Daudet, M. Lucien Delabrousse montre avec une remarquable impartialité les vraies causes de la proscription de Moreau, et le caractère désintéressé, politique — on n'ose cependant pas dire patriotique — de ce qu'il est convenu d'appeler sa trahison. Contrairement à une interprétation de M. Daudet, il met hors de doute (p. 11) que Bernadotte avait, en l'an XII, pressé Moreau d'agir contre la tyrannie, c'est-à-dire contre l'établissement de l'Empire, et que Moreau s'était alors dérobé : la lettre écrite d'Amérique par Moreau à

Bernadotte relate donc des faits positifs, sans aucune intention de flatterie. Moreau se serait toujours refusé à servir les intérêts des Bourbons : il crut, et sans doute c'était une illusion, qu'il pourrait se poser en médiateur entre la France et la coalition, si celle-ci se contentait de l'emporter en Allemagne. Aussi Louis XVIII, qui fit Madame Moreau « maréchale », disait-il à Lafayette : « Il était au fond républicain, et sa mort n'est pas si fâcheuse qu'on le croit ». En fait, ce n'est pas à Moreau, c'est au correspondant de Condé, au traître avéré, à Pichegru, que la Restauration éleva une statue, jetée à bas par la Révolution de juillet. Quant au vainqueur de Hohenlinden, au général qui a sauvé trois armées françaises, et qui, sous la tente du czar, ne voulait « que la paix du monde et la liberté de sa patrie », le boulet qui lui emporta les jambes, parut avoir dénoncé et centuplé sa faute, si excusable au fond, pour peu qu'on en examine et les mobiles et les circonstances. La postérité se montre parfois plus indulgente. Ouvrons, avec M. Delabrousse, l'Almanach impérial de 1870. Sur les onze noms de la famille de l'Empereur ayant rang à la Cour, figurent six descendants de Murat, duquel Napoléon 1^{er} a dit : Deux fois il m'a trahi et ruiné ! Bernadotte a combattu les Français à Grossbeeren, à Dennewitz, c'est un des vainqueurs de Leipzig et de la campagne de France. Eh bien ! dans sa ville natale, à Pau, une caserne porte son nom, et le colonel de l'ancien régiment de Bernadotte en fit naguère les honneurs au père du roi de Suède actuel. La mémoire de Moreau n'a pas eu la même fortune. Mais celle de Marmont, celle de Davout, n'ont-elles pas aussi injustement souffert ? — Maintenant, Moreau a-t-il eu réellement le projet de rétablir en France la forme républicaine ? Cela ne me paraît ni démontré, ni démontrable. Politiquement, c'est un Breton de 1789, défenseur des libertés provinciales, protagoniste du Parlement de Rennes, mais non anti-royaliste. Son père, il ne faut pas l'oublier, fut condamné, à Brest, par le tribunal révolutionnaire et exécuté quelques jours après le 9 thermidor. Le général garda pour lui, trop longtemps, ce qu'il avait appris de parfaitement certain sur la trahison de Pichegru. Il fut réformé en septembre 1797 et resta un an en disgrâce. Il ne fit rien pour s'opposer au coup d'État de brumaire, qu'il pouvait supposer favorable à une restauration monarchique. Enfin, son frère Joseph-Marie-François, qui avait protesté contre l'abominable mise en accusation de 1803, n'en servit pas moins l'Empire, et devint, sous Louis XVIII, administrateur général des postes, puis député, puis préfet. Si le général Moreau a partagé les opinions de sa famille, ce fut sans doute avec une nuance fortement libérale, républicaine si l'on veut, mais dans l'ancien sens du mot, tel que Louis XVI et ses courtisans l'appliquaient au ministre Necker.

Voilà sous quelles réserves nous nous rallions aux conclusions de M. L. Delabrousse : mais, encore une fois, dans l'état actuel des documents, on ne saurait conclure que par l'expression d'un doute, et aussi par cette observation : que les qualités de temporisation du « Fabius moderne » ont mieux servi sa gloire militaire, qu'elles n'étaient alors de mise dans le chaos politique, moral, financier, administratif où sombra le Directoire.

 II. MOXIX.

Léonce PINGAUD, **Jean de Bry (1760-1835)**; Paris, Plon, 1909; in-8° de vii-401 pages; 7 fr. 50.

Né à Vervins, le 25 novembre 1760, Jean de Bry ne joua, dans sa région, qu'un rôle effacé, jusqu'au moment où les premières agitations révolutionnaires lui inspirèrent quelques opuscules contre l'ancien régime. Entraîné désormais dans l'arène politique, il fut élu, en septembre 1791, député à l'Assemblée législative, et réélu, l'année suivante, à la Convention. Dès lors, l'histoire de sa vie se confond avec celle des événements. Représentant assez obscur, il ne fit preuve d'aucune initiative, d'aucune personnalité. La seule aventure qui lui donna quelque éclat fut le Congrès de Rastatt, où il échappa à l'agression dirigée contre les plénipotentiaires français. Peu après, en 1801, il était nommé préfet du Doubs. Dépossédé de sa charge à la chute de l'Empire, il se retira en Belgique, reentra en France en 1830, et mourut le 6 janvier 1834. M. Pingaud, dans la préface de son livre (p. ii-iii), a excellemment dépeint le caractère de Jean de Bry : « Sauf sous le règne de la Montagne, en pleine Terreur et durant les mois qui précédèrent le 18 Fructidor, Jean de Bry a toujours figuré dans le parti du gouvernement. Membre de l'Assemblée législative, de la Convention, du Conseil des Cinq-Cents, du Tribunat, préfet impérial dans le Doubs et le Haut-Rhin, à chaque crise de la France désarticulée et remise, comme on disait alors, « sur le lit de Proenste », il a cru voir apparaître un ordre politique définitif. A plusieurs reprises il s'est dit de bonne foi et a répété aux autres : la Révolution est finie. Cette illusion continue l'a rendu successivement girondin, thermidorien, fructidorien, floréaliste, brumairien, bonapartiste. Il eût servi le roi constitutionnel de 1814, si celui-ci eût accepté ses services. Proscrit par les Bourbons pendant quatorze ans après avoir été traité en suspect pendant quatorze mois par les montagnards, il put encore, avant de mourir, faire, comme simple particulier, acte de foi à la Charte de 1830. »

L'étude que M. P. a consacrée à Jean de Bry a été écrite à l'aide d'une documentation très nouvelle et très abondante. M. P. a

fait état des Archives nationales, de celles du département du Doubs, et aussi de diverses collections particulières auxquelles il lui a été permis de puiser et où il a eu la bonne fortune de trouver plus d'un document important. Tout en mettant à contribution ces sources variées, M. P. a évité de surcharger son livre de textes trop arides. La lecture en est attachante, et il faut, à ce point de vue, louer l'auteur de la qualité et de l'élégance de son style, car c'est là une chose qui devient rare dans les travaux d'histoire, où l'on rencontre chaque jour des exemples lamentables d'un style vulgaire, d'une langue maladroite et d'une syntaxe incertaine.

C. V.

J. G. ROSENGARTEN, **The American Philosophical Society**. Reprinted from *Founders' Week Memorial Volume* : Philadelphia, 1683-1908. In-8 de 19 pages.

En 1727 ou 1728, Franklin, alors âgé d'environ 22 ans, eut l'idée de fonder une sorte de club, *The Junto*, dont les membres devaient travailler en commun à perfectionner leurs connaissances et leurs jugements. C'est de là qu'est sortie l'American Philosophical Society.

Le club vécut et prospéra, sans incident notable, jusqu'en 1766. Mais, à ce moment, les dissensions politiques qui dressaient l'un contre l'autre le « parti propriétaire », conduit par James Hamilton, et le « parti populaire », dirigé par Franklin, amenèrent une scission qui donna naissance à une nouvelle société. Enfin, en 1769, les deux sociétés concurrentes se réconcilièrent et fusionnèrent sous le titre de *The American Philosophical Society held at Philadelphia for promoting useful knowledge*. Franklin en fut élu président, et ne cessa d'être réélu à cette charge jusqu'à sa mort.

De 1776 à 1778, les travaux de la Société furent interrompus par la guerre de l'Indépendance. Mais, dès 1779, ils reprenaient leur cours pour ne plus s'interrompre désormais.

C'est l'histoire de cette célèbre société scientifique que nous retrace M. R., dans cette courte brochure. Après en avoir marqué les étapes successives, il nous donne, sur l'organisation, sur les publications et sur les richesses de l'American Philosophical Society, les plus intéressants détails.

Dans les listes des membres de la Société figurent les noms d'un grand nombre de Français, les uns élus au moment de la guerre de l'Indépendance, notamment Lafayette, Rochambeau, Gbastellux, Barbé-Marbois, Vergennes, Buffon, Condorcet, Talleyrand, les autres élus au moment de la Révolution, comme Volney et Brissot. Le septième président de la Société fut un Français, Du Ponceau.

L'American Philosophical Society possède, à l'heure actuelle, une bibliothèque de 45,000 volumes. Elle conserve la plus grande partie des papiers et de la correspondance de Franklin, répartis en 72 recueils, qui contiennent ensemble 13.800 pièces. Elle possède en outre toute une série de manuscrits précieux : les notes de campagne de l'expédition de Lewis et de Clark, une partie des papiers de Penn, notamment l'exemplaire original de la charte des Privilèges rédigé par Penn en 1701, etc.

Ses travaux, et les procès-verbaux de ses séances, forment aujourd'hui, en deux séries parallèles, un ensemble de 75 volumes.

C. V.

Livres nouveaux

Henri d'**Almérés**, Charlotte Corday, d'après les documents contemporains; Paris, Librairie des Annales, 1910; in-8° écu de 276 p.; 3 fr. 50. — Gustave **Aron**, Les grandes réformes du droit révolutionnaire; Paris, Librairie de la Société du Recueil J.-B. Sirey, 1910; in-18; 2 fr. 50. — Gilbert **Augustin-Thierry**, Conspirateurs et gens de police : La mystérieuse affaire Donadieu (1802); Paris, Plon, 1910; in-16; 3 fr. 50. — Correspondance du duc d'**Aumale** et de **Cuvillier-Fleury**; introduction par René VALLERY-RADOT; tome I (1840-1848); Paris, Plon, 1910; in-8°; 7 fr. 50. — Dr Jean **Barraud**, Vieux papiers bordelais : Etudes sur Bordeaux sous la Terreur, Paris, Ficker, 1910; in-8° de vi-199 p. — Ph. **Barrey**, L'arsenal du Havre pendant la Révolution (1789-1801); le Havre, Impr. Micaux, 1909; in-8° de 175 p. — Rapports du maréchal **Berthier** à l'Empereur pendant la campagne de 1813; tomes I et II (15 mars-31 décembre 1813); Paris, Chapelot, 1910; 20 fr. — G. **Bigwood**, Joseph II et la liberté du commerce des grains. Contribution à l'histoire des idées physiocratiques dans les Pays-Bas autrichiens. Liège, impr. Poncelet, 1909; in-8° de 40 p. — André **Boidin**, Un impôt sur le revenu sous la Révolution : La contribution patriotique; Paris, Berger-Levrault, 1910; in-8° de 362 p.; 7 fr. 50. — Armand **Bourgeois**, Les derniers jours de Charlotte Corday; Paris, Duc, 1910; in-8° de 27 p. et fig.; 1 fr. 50. — Armand **Bourgeois**, Louis XVI à Varennes; Paris, Riffel, 1910; 50 p.; 2 fr. — Capitaine H. **Bretel**, Étude sur la bataille d'Iéna; Paris, Chapelot, 1909; in-8° de 31 p.; 0 fr. 60. — E. **Brunner**, Der Kanton Zurich in der Mediationszeit (1803-1813); Zürich, Leemann, 1909; in-8° de 266 p.; 6 fr. 85. — Marquis **Calmon-Maison**, L'amiral d'Estang, 1729-1794;

Paris, Calmann-Lévy, 1910; in-8°: 7 fr. 50. — Tableaux de dépréciations du papier-monnaie, réédités avec une introduction par Pierre **Caron**; Paris, Leroux, 1909; in-8° de LXXXV-465 p. — C. **Cauvin** et A. **Barthélemy**, Les Volontaires et les Réquisitionnaires des Basses-Alpes, de la levée à l'amalgame (1791-1796); préface de M. Arthur Chuquet; Paris, Chapelot, 1910; in-8° de XIX-563 p. — Édouard **Chapuisat**, Madame de Staël et la police; Genève, Kündig, 1910; in-8°: 2 fr. — J. T. **Colenbrander**, Nederlandsche historische Bibliotheek : I, De Bataafsche Republiek; Amsterdam, Meulenhoff, 1909; in-8° de VIII-286 p. et fig.; 8 fr. 80. — P. **Conard**, Napoléon et la Catalogne. La captivité de Barcelone (février 1808-janvier 1810). Paris, Alcan, 1910; in-8°: 10 fr. — Vicomte A. de **Courson**, Le dernier effort de la Vendée (1832); Paris, Emile-Paul, 1909; in-8° de 363 p.; 5 fr. — H. **Couturier**, La préparation des États généraux de 1789 en Poitou, principalement d'après les cahiers des paroisses et des corporations; Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, 1909; in-8° de XXV-390 p.; 5 fr. — Discours de **Danton**, édition critique par André Fribourg; Paris, Cornély, 1910; in-8° de LXIV-817 p. — Abbé J. **Dehaut**, Prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai (1792-1799); Cambrai, Masson, 1909; in-8° de 692 p. — Jules **Delhaize**, La Domination française en Belgique, à la fin du XVIII^e et au commencement du XIX^e siècle. Tome quatrième : Le Consulat. Bruxelles, Lebègue et C^{ie}, 1910; in-16 de 362 p.; 3 fr., 50. — Général **Derrécagaix**, Le lieutenant-général comte Belliard, chef d'état-major de Murat; Paris, Chapelot, 1908; in-8° de 669 p. et pl.; 12 fr. — Albert **Desvoyes**, Avranches en 1815; préface de M. FURCK-BREYANO; Avranches, Imp. de « l'Avranchin », 1910; in-8° de 14 p. — J. **Diez**, Des caractères sociaux de l'influence de Napoléon I^{er}; Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle, 1909; in-8° de 161 p.; 3 fr. — T. A. **Dodge**, Napoleon; a History of the art of War. III-IV. London, Gay and Birth, 1908; in-8° de 764 et 818 p.; 45 fr. — R. **Doucet**, L'esprit public dans le département de la Vienne pendant la Révolution; Paris, Champion, 1910; in-8° de 432 p.; 8 fr. — Gaston **Ducaunès-Duval**, Inventaire sommaire des archives municipales de la ville de Bordeaux : Période révolutionnaire (1789-an VIII), tome II. Bordeaux, impr. Pech, 1910; in-4 de VI-394 p. — V. **Dupuis**, La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes : D'Hondschoote à Wattignies. Tome II. Paris, Chapelot, 1909; in-8° de 313 p. — E. **Dupuy**, Américains et Barbaresques (1776-1824); avec une préface de M. Arthur CHUQUET. Paris, Roger et Chernoviz, 1910; in-8° raisin; 5 fr. — Abbé **Fave**, Campagne de 1814 : III. Les opérations militaires dans la Brie champenoise (du 8 au 16 février 1814); Avize, imp. Waris-Debret, 1909; in-8° de 95 p. — Hector **Fleischmann**,

Charlotte Robespierre et ses mémoires; Paris, Albin Michel, 1910; in-8° de 374 p., avec illustrations; 5 fr. — J. W. **Fortescue**, The County Lieutenancies and the Army (1803-1814); London, Macmillan, 1908; in-8° de 348 p.; 12 fr. 50. — A. **Fray-Fournier**, Une scène de la Révolution à Limoges : Le meurtre de l'abbé Chabrol, 15 juillet 1792. Limoges, Impr. Ussel, 1910; in-8° de 68 p. — Comte de **Girardin**, Le Comte de Wielhorski et J.-J. Rousseau; Paris, Leclerc, 1910; in-8° de 23 p. — Comte de **Girardin**, Iconographie des Oeuvres de J.-J. Rousseau; Paris, Librairie centrale d'art et d'architecture, 1910; in-8°, avec 12 planches hors texte; 20 fr. — Souvenirs de la comtesse **Golovine**, 1766-1821, avec introduction et notes par K. WALISZEWSKI; Paris, Plon, 1910; in-8°; 7 fr. 50. — Vicomte de **Guichen**, Le duc d'Angoulême (1773-1844); Paris, Emile-Paul, 1909; in-8° de xii-418 p. et fig.; 5 fr. — Lieutenant-colonel L. **Hartmann**, Les officiers de l'armée royale et la Révolution; Paris, Alcan, 1910; in-8° de iv-540 p.; 10 fr. — Journal de Lady Elizabeth **Holland** (1791-1811); London, Longmans, 1908; in-8° de 304 et 322 p. avec fig.; 26 fr. 25. — J. C. G. **Joosting**, De archieven der elkander vóór 1814 opgevolgde gewestelijke besturen van Drente; Leiden, Brill, 1909; in-8° de vi-108 et 817 p.; 11 fr. 70. — Colonel **Lalubin**, Considérations stratégiques sur la campagne de 1800 en Italie; Paris, Charles-Lavauzelle; in-8° de 188 p.; 3 fr. — Edmond **Lamouzèle**, Essai sur l'administration de la ville de Toulouse à la fin de l'Ancien Régime (1783-1790); Paris, Giard et Brière, 1910; in-8°; 2 fr. 50. — L. **Lanzac de Laborie**, Paris sous Napoléon. VI : Le monde des affaires et du travail; Paris, Plon, 1910; in-8° (éc.) ; 5 fr. — C. **Latreille**, L'opposition religieuse au Concordat, de 1792 à 1803; Paris, Hachette, 1910; in-16 de xx-290 p.; 3 fr. 50. — Alexis **Lavoine**, L'indemnité de résidence des administrateurs du département sous la Révolution; Arras, Imp. Bouvry, 1909; in-8° de 7 p. — Commandant **Legrand**, La justice militaire et la discipline à l'armée du Rhin et à l'armée de Rhin-et-Moselle (1792-1796); notes historiques publiées par le capitaine d'infanterie L. HEXMEQUX; Paris, Chapelot, 1909; in-8° de 128 p.; 3 fr. — John H. **Leslie**, The Services of the Royal Regiment of Artillery in the Peninsular War (1808 to 1814). Chap. II (The Coruna Campaign). London, Rees, 1909; in-8° de 70 p.; 2 fr. — Comte Georges de **Lhomel**, Jean-Pierre-Antoine, comte de Béhague (1727-1813); Abbeville, Lafosse, 1909; in-8° de viii-410 p., avec portraits. — J. **Loridan**, La terreur rouge à Valenciennes (1794-95); Lille, librairie de la « Croix du Nord », 1909; in-8° de 552 p.; 5 fr. — Henri **Lot**, Les deux généraux Ordener (1773-1862); préface de M. Félix Rocquaux; Paris, Roger et Chernoviz, 1910; in-8° de 400 p.; 7 fr. 50. — Abbé J. **Louet**, La Chouannerie et le clergé constitutionnel dans un

coin de la Bretagne, ou les guerres religieuses pendant la Révolution; Rennes, Bahon-Rault, 1909; in-18 de 307 p.; 1 fr. 50. — C.-P. **Lucas**, A History of Canada (1673-1812); Oxford, Clarendon Press, 1909; in-8° de 364 p.; 16 fr. — F. **Magnette**, Documents inédits sur l'histoire de Liège à la fin du XVIII^e siècle (1793-1801); Liège, Poncelet, 1909; in-8° de 48 p. — J.-A.-R. **Marriott**, The remaking of Modern Europe, from the outbreak of the French Revolution to the Treaty of Berlin (1789-1878); London, Methuen, 1909; in-8° de 286 p.; 3 fr. 60. — A. **Martinien**, Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire (1805-1815). Partie supplémentaire. Paris, Fournier, 1909; in-8° de 196 p. — F. **Masson**, Sur Napoléon; Paris, Ollendorff, 1909; in-18 de x-295 p.; 3 fr. 50. — Albert **Mathiez**, Robespierre et la déchristianisation; Le Puy, 1909; in-8° de 64 p. — Albert **Mathiez**, La Révolution et l'Église; Paris, Armand Colin, 1910; in-18 Jésus de xii-307 p.; 3 fr. 50. — Le règne de Napoléon I^{er} en images; Bruges, Witteryck, 1909; in-8° de 32 p. et fig.; 0 fr. 60. — A. **Niclaï**, Essai statistique sur le clergé, les communautés religieuses, la noblesse la magistrature, la bourgeoisie, les corporations et le mouvement de la population à Bordeaux au XVIII^e siècle (1700-1800); Paris, Giard et Brière, 1909; in-8° de 135 p.; 4 fr. — Raymond **Nicolas**, L'esprit public et les élections dans le département de la Marne, de 1790 à l'an VIII. Essai sur la Révolution française en province. Châlons-sur-Marne, imp. de « l'Union républicaine », 1909; in-8° de 208 p. — G. **Pailhès**, La duchesse de Duras et Chateaubriand, d'après des documents inédits; Paris, Perrin, 1910; in-8° carré; 7 fr. 50. — Mémoires du commandant **Persat**, 1806-1814, publiés avec des notes par G. SCHLUMBERGER; Paris, Plon, 1910; in-8°; 7 fr. 50. — P. **Pisani**, L'Église de Paris et la Révolution. Tome II (1792-1796). Paris, Picard, 1909; in-12 de 428 p.; 3 fr. 50. — Georges **Renard**, L'Esprit de 1848; Paris, aux bureaux de la *Revue politique et parlementaire*, 1910; in-8° de 20 p. — Rodolphe **Reuss**, Notes sur l'enseignement primaire en Alsace pendant la Révolution; Paris, Berger-Levrault, 1909; in-8° de 336 p.; 6 fr. — Voyage d'un Anglais en France en 1789. Lettres du Docteur **Rigby**, traduites de l'anglais par M. CAILLET, avec une introduction et des notes par le baron A. de MARICOURT; Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1910; in-18 Jésus de xxxvii-243 p.; 3 fr. 50. — Charles **Rinn**, Un mystérieux enlèvement : L'affaire Clément de Ris, 1800-1801, d'après des documents inédits; Paris, Lefrançois, 1910; in-8° de vi-255 p.; 2 fr. 50. — Paul **Robiquet**, Buonarroti et la secte des Égaux, d'après des documents inédits; Paris, Bachellet, 1910; in-16 de vi-330 p.; 3 fr. 50. — J. Holland **Rose**, Dumouriez and the Defence of England against Napoleon; London, Lane, 1908; in-8° de 354 p. et fig.; 26 fr. 25. — G. de **Saint-Ivy**.

La Chouannerie et ses victimes : Corentin Le Floch, député aux États généraux de 1789; Pontivy, Anger, 1909; in-16 de 288 p. et fig.; 2 fr. 50. — A. **Savine**, L'Espagne en 1810; Souvenirs d'un prisonnier de guerre anglais; Paris, Louis-Michaud, 1909; in-8° de 187 p. et fig.; 1 fr. 50. — Henri **Sée** et André **Lesort**, Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes pour les États généraux de 1789. I (Évêché de Rennes). Rennes-Paris, Imp. Oberthür, 1909; in-8° de cxi-651 p. et pl.; 8 fr. — Marquis de **Ségur**, Au couchant de la Monarchie : Louis XVI et Turgot (1774-1776); Paris, Calmann-Lévy, 1910; in-8°; 7 fr. 50. — Marat : Biographie, Bibliographie, Choix de Textes, par Charles **Simond**; Paris, Louis-Michaud, s. d. [1909]; in-16 de xvi-136 p.; 1 fr. — Gilbert **Stenger**, Le retour de l'Empereur, 1815; Paris, Plon, 1910; in 8°; 7 fr. 50. — Mémoires de l'amiral Paul **Tchitchagof**, commandant en chef de l'armée du Danube, gouverneur des principautés de Moldavie et de Valachie, en 1812, publiés par Charles LAHOVARY; Paris, Plon, 1909; in-8° de vii-423 p.; 5 fr. — Paul **Usteri** et Eugène **Ritter**, Correspondance de J.-J. Rousseau avec Léonard Usteri; Genève, Kündig, 1910; in-12; 2 fr. 50. — F. **Uzureau**, L'assemblée provinciale d'Anjou et l'élection de la Flèche; Angers, 1909; in-8° de 49 p. — F. **Uzureau**, Le clergé de Denée et des Jubeaux pendant la Révolution; Angers, 1909; in-8° de 17 p. — F. **Uzureau**, Andegaviana (9^e série); Paris, Picard, 1910; in-8° de 494 p.; 4 fr. — Baron Marc de **Villiers**, Histoire des clubs de femmes et des légions d'amazones (1793, 1848, 1871); Paris, Plon, 1910; in-8°; 7 fr. 50. — Émile **Vivier**, La Constitution civile du clergé à Avranches, 1790-1792; Avranches, Imp. de « l'Avranchin », 1910; in-8° de 8 p. — Commandant M.-H. **Weil**, Joachim Murat roi de Naples. La dernière année de règne (mai 1814-mai 1815). Tome V et dernier (5 mai-8 août 1815). Paris, Fontemoing, 1910; in-8°; 10 fr. — G. **Willemsen**, Une association industrielle rurale en Flandre au xviii^e siècle; Anvers, Imp. J. Van Hille-De Backer, 1909; in-8° de 36 p. — H. Noel **Williams**, The Women Bonapartes : The mother and three sisters of Napoleon I. London, Methuen, 1908; in-8° de 396 et 426 p. avec fig.; 30 fr.

PÉRIODIQUES

Allgemeines Literaturblatt. — 30 *novembre* 1909 : Die Franzosenzeit in deutschen Landen, 1806-1815, par F. Schulze. — 15 *janvier* 1910 : Hax, Der Minister v. Stein, die französische Revolution und der preussische Adel, par E. Meier.

Amateur d'autographes (L). — *Février* 1910 : A. DELPY, Manuel de l'amateur d'autographes : Lecointe-Puyraveau, Le Coz, pp. 58-62. — *Mars* : Marat caricaturiste, pp. 69-70; Bordeaux en mai 1814, pp. 70-74; La bataille de Jemappes racontée par le général Duhesme, pp. 79-82.

Anjou historique (L). — *Novembre-décembre* 1909 : La Révellière-Lépeaux (1753-1824); Les Angevins et la mort du Dauphin (1763); Une famille vendéenne pendant la Terreur (des de Russon); Les prisonniers saumurois transférés à Bourges (1793-1794); L'industrie à Angers (1831); Obsèques de Mgr Montault des Isles, évêque d'Angers (1839); Le département de Maine-et-Loire en 1845; La plantation des arbres de la Liberté en Maine-et-Loire (1848).

Annales de Bretagne. — *Janvier* 1910 : Léon DUBREUIL, Les travaux de secours en 1790 et 1791 dans le département des Côtes-du-Nord, pp. 254-278; René PICARD, L'esprit public à Rennes et le « fédéralisme » dans l'Ille-et-Vilaine (août 1792-septembre 1793), pp. 287-294.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux. Bulletin italien. — *Janvier-mars* 1910 : L.-G. PÉLISSIER, Albanyana : I, L'inconnue de F.-X. Fabre; II, Nouveaux fragments de la correspondance de la comtesse d'Albany; III, Une lettre inédite de Fabre à Bertin Faïné; pp. 62-81.

Annales de l'Est et du Nord. — *Octobre* 1909 : Henry POULET, Les Volontaires de la Meurthe aux armées de la Révolution, pp. 513-583; E. DESPLANQUE, La Bibliothèque de Lille pendant la Révolution, pp. 584-613.

Annales des sciences politiques. — 15 *janvier* 1910 : Octave FESTY, L'insurrection de Lyon en 1831, d'après des documents inédits, pp. 85-104.

Annales du Midi. — *Janvier* 1910 : L. DUTIL, Notes sur les diocèses languedociens de Rieux et de Comminges, pp. 68-76.

Annales fléchoises de la vallée du Loir. — *Novembre-décembre* 1909 : L. CALENDINI, Les religieux de Mélinais de 1790 à 1798 ; L. FROGER, Une lettre d'un soldat de la Grande Armée en 1813.

Beiheft zum Militär-Wochenblatt. — 1909, 12 Heft ; Die Neugestaltung der Preussischen Armee in den Jahren 1807 bis 1812, von SCHWERTFEGER, Major im kgl. sächs. Generalstabe.

Belgique artistique et littéraire (La). — *Mars* 1910 : Jules DELLMIZE, Théâtres d'autrefois.

Bibliothèque universelle et Revue suisse. — *Février* 1910 : Ch. BURNIER, Madame de Staël et le landamman Pidou, pp. 349-369.

Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « Le vieux papier ». — 1^{er mars} 1910 : D^r Henri VOISIX, Une gerbe de documents sur Napoléon I^{er} et sa famille, pp. 148-167 ; G. CRESTE, A propos du passage du Grand-Saint-Bernard par l'armée française en 1800, pp. 194-202 ; Paul JARRY, Paul-Nicolas Menière, pp. 203-210.

Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire. — 13 *décembre* 1909 : Comte de GIRARDIN, Le Comte Wielhorski et J.-J. Rousseau.

Carnet de la Sabretache. — *Novembre* 1909 : E. MARTIN, Le Journal intime du général de division de cavalerie Desvaux, 1810-1884 (suite en *décembre*) ; G. BAGÈS, Lettres et souvenirs du commandant François Franconin, 1788-1837 (suite en *décembre*) ; A. DEBRÉAUX, Carnet d'étapes et souvenirs de guerre et de captivité du sergent-major Philippe Beaudoin, de la 31^e demi-brigade ; L. HENNET, L'escadron sacré ; L. HENNET, Le maréchal de Grouchy (1766-1817). — *Décembre* : Général RENORV, Lettre du général de division Charpentier à l'adjudant commandant Bartier (1809) ; Capitaine de la Bastide, Un portrait du comte de Provence ; Baron de CAMBEFORT, Insurrection de la ville du Cap (Saint-Domingue contre le régiment du Cap (19 octobre 1792).

Chronique médicale (La). — 13 *décembre* 1909 : La responsabilité de Murat devant son pays, au sujet de sa défection en 1814 ; D^r RAVARU, Une crise hystériorforme du roi de Naples ; D^r BONNETTE, La peur de Murat sur le champ de bataille ; Du rôle de l'alcool dans les massacres de septembre. — 13 *janvier* 1910 : Danton s'est-il rendu coupable de nécrophilie ?

Contemporains (Les). — 14 *novembre* 1909 : H. LANTHENA, Comte Walewski, homme d'Etat français (1818-1868). — 28 *novembre* : D. QUATREUILS, La persécution sous le Directoire, les Prêtres déportés aux îles de Ré et d'Oléron. — 3 *décembre* : Comtesse de COMISON, Les prêtres déportés à la Guyane. — 2 *janvier* 1910 : G. RICARD, Maréchal A. Berthier, prince de Neuchâtel et de Wagram (1733-1813). — 16 *janvier* :

C^t L. AUGER, Catherine II, impératrice de Russie (1729-1796). — 23 *janvier* : C^t L. AUGER, Potemkine, ministre d'Etat de Russie (1739-1791).

Correspondant (Le). — 25 *décembre* 1909 : Comtesse de GUINAUMONT, Le colonel de Loyal-Émigrant, avec des lettres inédites de Louis XVIII et de la duchesse d'Angoulême. — 10 *janvier* 1910 : Ernest DARDET, A travers les papiers de Louis XVIII : ses notes de lecture, pp. 24-47 : DE LANZAC DE LABORIE, Les ouvriers parisiens au temps de Napoléon, d'après des documents originaux, pp. 107-130. — 23 *janvier* : Marquis CALMON-MAISON, Les faiblesses politiques d'un grand soldat : L'amiral d'Estaing et la Révolution (1789-1794), pp. 263-293. — 10 *février* : Engène de BUDÉ, Souvenirs du général Bertrand, d'après une correspondance inédite, pp. 343-360. — 23 *février* : René VALLÉRY-RADOT, La jeunesse du duc d'Anjou, d'après la correspondance du prince avec Cuvillier-Fleury et d'autres documents inédits, pp. 625-662.

Edinburgh Review (The). — *Janvier* 1910 : Pitt and the Triple Alliance (1788-1791), pp. 62-84.

English historical Review (The). — *Janvier* 1910 : Miss D. K. BROSTER, An English Sailor among the Chouans, pp. 129-137.

English Review (The). — *Mars* 1910 : I. ZANGWILL, Napoleon in Italy.

Espana moderna (La). — 1^{er} *janvier* 1910 : Juan Pérez de GUZMAN, El 7 de Octubre de 1811 en el Palacio Real de Madrid, pp. 36-76.

Etudes. — 20 *janvier* 1910 : Paul DUBOX, Lettres inédites de Lamennais au chanoine Buzzetti, pp. 204-221. — 3 *février* : Paul DUBOX, Bulletin d'histoire contemporaine, pp. 364-384. — 20 *février* : P. BLAARD, Lorient, pp. 471-486.

Etudes franciscaines. — *Janvier* 1910 : A. CHARAUX, J.-J. Rousseau.

Feuilles d'histoire. — 1^{er} *novembre* 1909 : A. CHUQUET, Le Rouge ; A. GUILLOIS, La mort de Condorcet ; Comte d'AVARAY, Louis XVIII expulsé de Russie en 1801 (suite le 1^{er} *décembre* et le 1^{er} *janvier* 1910) ; A. de TARLÉ, Une mission militaire française en Egypte sous Méhémet-Ali ; J. BOULENGER, Autour d'Edgar Quinet. — 1^{er} *décembre* : G. STRYIENSKI, Jean-Jacques Rousseau jugé par le Dauphin ; A. CHUQUET, Napoléon Bonaparte au 20 juin 1792 ; E. CAZALAS, Un ballon dirigeable en 1812 ; E. WELVERT, L'araignée des La Feuillade. — 1^{er} *janvier* 1910 : L. HENNET, Hoche aux gardes-françaises ; Général BONAPARTE, Lettres de 1793 ; A. CHUQUET, Qui est Grinet ? Où est Grinet ? ; A.-M.-P. INGOLD, Les Alsaciens au combat de Rastadt ; E. WELVERT, Narbonne et Talleyrand ; E. CAZAL, Un billet de logement chez Dupuytren.

Figaro (Le), supplément littéraire. — 29 *janvier* 1910 : Paul GAULOT, Les petites victimes de la Terreur : Les frères Bellanger ; G. AUGUSTIN-THIERRY, Une première à l'Opéra en 1802. — 3 *mars* : CUVILLIER-FLEURY,

Lettres au duc d'Aumale: Charles MARTEL, « A-propos » de février 1848.

France médicale (La). — 10 novembre 1909 : B. REBER, Un document inédit de Lamarek.

Göttingische gelehrte Anzeigen. — Février 1910 : A. v. JANSON, Krieg 1809, pp. 132-143.

Historia. — 3 février 1910 : MICHELET, Marie-Antoinette; Général baron de MARBOT, Mémoires (suite le 20 février); Victor HUGO, L'exécution de Louis XVI: T. G., Madame; Frédéric MASSON, Napoléon et les femmes : M^{me} Walewska. — 20 février : Jean RICHÉPIN, Sophie Monnier; IMBERT DE SAINT-AMAND, La mort du duc de Berry.

Historisch-politische Blätter. — 16 octobre 1909 : S. GÖRRES, Le soulèvement du Tyrol en l'année 1809. — 16 novembre : A. ZIMMERMANN, L'alliance franco-américaine de 1778. — 1^{er} décembre : Th. ZINZGELER, Notes sur la Terreur à l'époque de la Révolution française, par une princesse allemande qui fut témoin oculaire. — 1^{er} janvier 1910 : Correspondance entre Marie-Thérèse et les papes Clément XIV et Pie VI.

Intermédiaire des chercheurs et curieux (L'). — 10 novembre 1909 : Menace d'une grève de conscrits en l'an VII; Louis XVII, documents inédits; Napoléon n'a pas existé; Napoléon a-t-il pleuré? Napoléon et son « pauvre oncle ». — 20 novembre : Les dettes de Charles X. — 30 novembre : Napoléon lut-il sa proclamation à l'armée d'Italie?; Thérésia Cabarrus à Bordeaux; Une course de taureaux en France en 1790. — 10 décembre : Hoche et Carnot; La Guillotine de Feurs, le rôle de Javogues; La Marseillaise, comment vint-elle à Paris? le coqlet des enfants (suite le 20 décembre et le 20 janvier 1910); Les cendres de Marceau. — 20 décembre : Deuxième régiment des cheval-légers en 1780; Une loi sur les noms de famille en 1792 (suite le 30 décembre et le 20 janvier 1910). — 30 décembre : Napoléon 1^{er} et les aérostiers il y a cent ans; Le Marquis de Mont-d'Or député aux États-Généraux. — 10 janvier 1910 : Léonard, le coiffeur de Marie-Antoinette, a-t-il été exécuté?

Jahrbücher für die Deutsche Armee und Marine. — Février 1910 : Wie bestrebt sich Napoleon, wie Moltke die Einheitlichkeit der Heerführung zu gewährleisten, von ENDRES.

Literarischer Handweiser. — 10 janvier 1910 : K. d'ESTER, Die revolutionäre Zeitungsliteratur Frankreichs während der Jahre 1789-94, par H. Cunow.

Marches de l'Est (Les). — 1909, n^o 3 : J. CALMETTE, La sculpture historique et patriotique de Bude. — N^o 4 : Capitaine B., Une place forte en 1813: Belfort et le corps du Jura.

Mercure de France. — 1^{er} janvier 1910 : Pierre de LACRETELLE, Les

origines paternelles de Lamartine, pp. 50-70. — 1^{er} mars : Fernand CAUSSY, Lettres inédites de Voltaire à Panckoucke, pp. 83-94.

Militär-Wochenblatt. — Décembre 1909, nos 160-164 : Die Verkehrsmittel Napoleons I.

Nineteenth Century and after (The). — Janvier 1910 : Rose M. BRADLEY, James Boswell and a Corsican Patriot, pp. 130-143.

Nouvelle Revue (La). — 13 janvier 1910 : Arthur CHUQUET, Un compagnon de Napoléon : Ville-sur-Arce, pp. 169-178. — 13 février : LEFEBVRE SAINT-OLAN, L'envers de l'épopée, pp. 433-447.

Nuova Antologia. — 1^{er} janvier 1910 : Mario degli ALBERTI, I prodomi della Rivoluzione di Genova nel 1849, pp. 128-140.

Opinion (L'). — 29 janvier 1910 : Arthur CHUQUET, Les amours de Marceau, pp. 148-150. — 3 février : Maurice DUMELIN, Le roman du général Marbot, pp. 181-182. — 12 février : Ernest SEILLIÈRE, Le lendemain de Waterloo, pp. 205-206. — 3 mars : Arthur CHUQUET, La jeunesse de Victor Considérant, pp. 306-308.

Rassegna nazionale. — 16 décembre 1909 : L. CAPPELLETTI, Una fidanzata di Napoleone I : La regina Bernadotte.

Révolution dans la Sarthe (La). — Avril-juin 1909 : Gabriel FLEURY, Les appels de volontaires et les réquisitions d'hommes dans le district de Mamers durant la Révolution, pp. 49-76 ; Paul BLIX, Épisodes de la Chouannerie dans la Sarthe : L'enlèvement d'un ancien magistrat à Saint-Pavin-des-Champs en 1799, pp. 77-103. — Juillet-septembre : Léon MAITRE, Tableau du Maine pendant les assemblées provinciales de 1787 et la convocation des députés aux États généraux, pp. 113-161 ; J. L'HERMITE, Emplacement des bataillons de volontaires nationaux de la Sarthe (1791-1793), pp. 162-177.

Révolution dans l'Aube (La). — 1^{er} trimestre 1909 : A. BOUTILLIER DE RETAIL, Les privilégiés et les achats de biens nationaux dans le département de l'Aube, pp. 89-109 ; E. CHAUDRON, La détention des prêtres à l'Hôtel-Dieu de Troyes sous le Directoire, pp. 110-114 ; O. BERVE, Encore un mot sur la méthode de l'auteur de l'*Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution*, pp. 115-126 ; H. DESTAINVILLE, Notes sur La Chapelle-Saint-Luc pendant la Révolution, pp. 127-130.

Révolution dans les Vosges (La). — 14 avril 1910 : Capitaine E., Les volontaires nationaux des Vosges pendant la Révolution (suite), pp. 193-206 ; André PHILIPPE, Une période critique de la vie de François (de Neufchâteau) : les premières représentations de Pamela (août 1793), pp. 207-227 ; Léon SCHWAB, Le partage des communaux dans les Vosges (fin), pp. 228-244 ; Léon BERNARDIN, Les eaux de Plombières à l'époque révolutionnaire (fin), pp. 245-252 ; Une Fête patriotique à Charmes en l'an II, pp. 253-255.

Révolution de 1848 (La). — *Novembre-décembre* 1909 : Fr. DUTYQ, Un projet de retraites ouvrières communales sous la deuxième République, pp. 277-289; Émile DAGNAX, La réaction conservatrice dans l'ouest, le centre et le sud-ouest de la France, en 1848, 1849 et 1850, pp. 290-313; Raoul de FÉLICE, La journée du 13 juin 1849 à Paris, pp. 314-325; André LEBEY, Les réflexions d'un homme de rien sur la garde nationale en général et sur la classe bourgeoise en particulier, pp. 326-340 (suite en *janvier-février* 1910, pp. 367-390). — *Janvier-février* 1910 : Paul MULLER, Le Bas-Rhin de 1848 à 1852, pp. 353-366; Pierre BRAUX, Le département de la Meuse en 1848, pp. 391-404; Robert PIMENTA, La propagande bonapartiste en 1848, pp. 405-415.

Révolution française (La). — *14 janvier* 1910 : René BATICLE, Le plébiscite sur la Constitution de 1793 : la réunion des Assemblées primaires, pp. 5-30; L.-W. CART, Trois semaines à Paris pendant la Révolution : impressions du voyageur allemand Campe, pp. 31-51 (suite et fin le *14 février*, pp. 97-116). — *14 février* : René BATICLE, Le plébiscite sur la constitution de 1793 : le vote des armées, le recensement et le résultat du plébiscite, pp. 117-155; H. PRENTOUX, Le fédéralisme en Normandie, d'après une publication récente, pp. 156-162; L. THUOT, Roland et les Jacobins de Beauvais, pp. 163-166; Lettre d'un Sicilien à la Convention nationale sur la question religieuse, pp. 167-170. — *14 mars* : René BATICLE, Le plébiscite sur la Constitution de 1793 : les amendements fédéralistes et politiques, pp. 193-237; Lieutenant VIALLA, L'insurrection d'Arles et la première expédition marseillaise (septembre 1791), pp. 238-266; A. A., Un arrêté du conventionnel Siblot sur les prêtres, pp. 267-269; Un aéronaute patriote en 1791, pp. 270-271.

Revue (La). — *1er janvier* 1910 : Arthur CARQUET, Le Hussard torrain Bangofsky. — *15 janvier* : Georges de DUBOIS, Une idylle d'amour : Un fils de Madame de Staël (documents inédits), pp. 181-192. — *15 février* : Arthur CARQUET, Le général Duphot, pp. 196-504. — *1er mars* : André FRIBOURG, Journalistes révolutionnaires (documents inédits), pp. 79-90.

Revue augustinienne. — *15 décembre* 1909 : M. J., Fouché était-il prêtre? — *15 février* 1910 : A. DOSSY, L'histoire religieuse de la Révolution française, pp. 207-222.

Revue catholique des institutions et du droit. — *Janvier* 1910 : R. de BOYER-MONTRÉGET, L'impôt progressif, le socialisme et la Révolution française.

Revue critique d'histoire et de littérature. — *20 janvier* 1910 : H. de CUNZON, Figaro et ses devanciers, par F. Funck-Brentano et Paul d'Estrée, pp. 35-56. — *10 février* : F. BALDENSPERGER, Jean-Jacques

Rousseau dans la vallée de Montmorency, par Auguste Rey, pp. 115-116. — 17 février : Albert MATHIEZ, Histoire religieuse de la Révolution française, tome I, par Pierre de la Gorce, pp. 137-139. — 24 mars : C. S., Comptes de Louis XVI, par Beauchamp, pp. 229-230; F. BALDESSBERGER, Lettres philosophiques de Voltaire, éditées par G. Lanson, pp. 230-231.

Revue d'Alsace. — *Janvier-février* 1910 : A. M. P. INGOLD, Lettre de la princesse de Talleyrand à un Alsacien, pp. 81-88.

Revue de Belgique. — *Janvier* 1910 : J. DECHAMPS, Taine et M. Aulard, pp. 44-62.

Revue de Bretagne. — *Décembre* 1909 : A. GRÉGOIRE, Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution dans le département de la Loire-Inférieure.

Revue de Fribourg. — *Décembre* 1909 : A. ROUSSEL, Lamennais et Fribourg, pp. 727-742.

Revue de Gascogne. — *Décembre* 1909 : J. CONTRASTY, Le clergé français réfugié en Espagne (suite en *janvier* 1910).

Revue de Hongrie. — *Août* 1909 : F. MASSON, L'exposition d'étoffes à la Malmaison.

Revue de la Haute-Auvergne. — 1909, 2^e fascicule : Marcelin BODDET, La Grande Peur en Auvergne, documents inédits (1789), pp. 155-175.

Revue de l'art ancien et moderne (La). — 10 février 1910 : E. D., Les portraits de Marie-Antoinette, à propos d'un livre récent, pp. 153-156.

Revue de Paris (La). — 1^{er} février 1910 : Alexandre BRAUET, Au service de la Nation, pp. 603-624. — 15 février : Julien TIERSOT, Beethoven musicien de la Révolution française, pp. 733-760.

Revue des cours et conférences. — 2 décembre 1909 : E. FAGUET, Le pessimisme chez Rousseau (suite le 9 décembre); G. LANSON, Le déisme et l'athéisme au XVIII^e siècle. — 16 décembre : E. FAGUET, Rousseau directeur de conscience. — 23 décembre : DEBIDOUR, L'Église et l'État depuis 1814 (suite le 30 décembre). — 30 décembre : E. FAGUET, L'optimisme de Rousseau (suite le 6 janvier 1910). — 20 janvier 1910 : DEBIDOUR, La Terreur blanche et le Concordat de 1807.

Revue des Deux-Mondes. — 1^{er} janvier 1910 : ERNEST DAUBET, La police politique sous la Restauration : I, La police et le duc de Bourbon, La police dans les Pays-Bas. — 15 janvier : Comte Horace de CHOISEUL, Le trône de la Belgique en 1831. — 1^{er} février : Albert VANDAL, Le roi et la reine de Naples (1808-1812) : I, Le ménage royal et le second mariage de l'Empereur. — 15 février : Albert VANDAL, Le roi et la reine de Naples (1808-1812) : II, Vicissitudes du ménage, Le

batpême du roi de Rome. — 1^{er} mars : ALBERT VANDAL, Le roi et la reine de Naples (1808-1812) : III. La crise de 1811, La reine ambassadrice ; Abbé F. DUPANLOUP, La mort de Talleyrand.

Revue des études historiques. — *Janvier-février* 1910 : A. ARZOUX, La dernière campagne de l'amiral de Lincolns (1803-1806), pp. 27-43 ; L. MISERMONT, Le texte peu connu d'un document pontifical important sur le serment de Liberté-Egalité, pp. 44-64.

Revue des Lettres et des Arts. — 1^{er} janvier 1910 : Henri MOUS, Un procès de Mirabeau à Grasse.

Revue des questions historiques. — 1^{er} janvier 1910 : Ch. BOURNISIEN, Conséquences économiques et sociales de la vente des biens nationaux, pp. 34-54 ; DE LANZAC DE LABORIE, Les débuts de la Banque de France (1800-1813), d'après des documents inédits, pp. 55-102 ; G. BAGLENAULT DE PUCHESSE, Georges Picot historien, pp. 103-117.

Revue d'histoire. — *Janvier* 1910 : H. B., Le département de la Guerre en l'an IV, pp. 29-56 (suite en *février*, pp. 210-236) ; F. R., La Campagne de 1813 : les préliminaires, pp. 57-104 (suite en *février*, pp. 259-290) ; La correspondance inédite de Napoléon aux Archives de la Guerre, pp. 157-165. — *Février* : G. L., Les soldats de la Révolution et de l'Empire, pp. 237-238.

Revue d'histoire de Lyon. — *Janvier-février* 1910 : F. DUTAGU, L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à Lyon (octobre-décembre 1848), pp. 3-32.

Revue d'histoire littéraire de la France. — *Octobre-décembre* 1909 : Paul BONNEFOY, Xavier de Maistre : Lettres inédites, pp. 691-733 ; Fernand CAUSSY, Lettres inédites de Voltaire au libraire Lambert, pp. 798-819.

Revue d'histoire moderne et contemporaine. — *Janvier-février* 1910 : R. MUSSET, L'administration des haras et l'élevage du cheval en France au XVIII^e siècle (1715-1790), pp. 133-152 ; P. CARON, Les « agences d'évacuation » de l'an II, pp. 153-169.

Revue du Bas-Poitou. — *Juillet-septembre* 1909 : L. de la CHANONIE, La Vendée militaire : les Mémoires de Talour de la Gartrie ; L. TROUSSEAU, La commune de Noirmoutier pendant la Révolution : Fêtes révolutionnaires.

Revue du Midi. — 13 novembre 1909 : G. MAUCU, Études sur le premier Empire ; E. PEYRON, La tolérance de Turgot. — 13 janvier 1910 : A.-F. BOURGEOIS, La confession d'un prêtre assermenté ; A. DURAND, États religieux des trois diocèses de Nîmes, d'Uzès et d'Alais à la fin de l'ancien régime.

Revue du Nord. — *Février* 1910 : H. BOLLANGER, L'affaire des « Belges et Liégeois unis » (1792-1793), pp. 3-49 ; Max BRICHET, Une lettre inédite du conventionnel Duhem, pp. 51-57.

Revue du temps présent. — *Février* 1910 : Lettre inédite de Louis XVI à Madame la Duchesse de Polignac.

Revue française. — 12 *décembre* 1909 : H. d'YVIGNAC, Napoléon et Joséphine. — 2 *janvier* 1910 : A. SEGARD, Robespierre. — 16 *janvier* : Comte d'HAUSSONVILLE, Madame de Staël. — 23 *janvier* : M. de CASANOVE, Le procès de Louis XVI.

Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. — *Novembre-décembre* 1909 : J. SOURDOIS, Le mariage et le divorce sous la législation intermédiaire (1789-1804).

Revue germanique. — *Janvier-février* 1910 : Arthur CURQUET, Frédéric Stolberg et la Révolution française.

Revue hebdomadaire (La). — 1^{er} *janvier* 1910 : POUCHÈS DE LA SIBOUTIE, Souvenirs d'un médecin de Paris (1789-1833), publiés par M. Joseph Durieux, pp. 37-77 (suite le 8 *janvier*, pp. 231-260, le 15 *janvier*, pp. 382-394, le 22 *janvier*, pp. 491-520, le 29 *janvier*, pp. 661-686). — 15 *janvier* : Edouard ROB. Sur les romans de l'histoire, pp. 393-412. — 29 *janvier* : Frédéric MASSON, La naissance de Napoléon III, pp. 584-609; CUVILLIER-FLEURY, Lettre inédite au duc d'Angoulême (1844), pp. 627-639; DE LANZAC DE LABORIE, Napoléon et la Bourse, pp. 642-660. — 26 *février* : Frédéric MASSON, L'éducation de Napoléon III.

Revue historique. — *Janvier-février* 1910 : Albert MATBIEZ, Les Philosophes et la séparation de l'Église et de l'État en France à la fin du XVIII^e siècle. — *Mars-avril* : Henri SÉE, La rédaction et la valeur historique des cahiers de paroisses pour les États généraux de 1789, pp. 292-306; Georges BORRGIN, Santa-Rosa et la France (1821-1822), pp. 307-316.

Revue napoléonienne. — *Mai* 1909 : Souvenirs d'un douanier du Premier Empire (Boucher de Perthes), publiés par le baron Oscar de WATTEVILLE, pp. 129-142; Jean AJALBERT, En Napoléon imprévu, pp. 143-146; Prof. Paul HOLZHAUSEN, Graf Lavalette und seine Memoiren, pp. 146-153; Giovanni LIVI, Notizie su Napoleone all' Elba : Lettere inedite del conte Marescalchi al maresciallo di Bellegarde (1814-1815), pp. 153-156. — *Juin* : André BEAUXIER, Quelques lettres inédites de Bonaparte, pp. 161-167; L'abdication du 4 avril 1814 d'après un autographe de la Bibliothèque d'Amiens, pp. 169-170; Général ZURLINDEN, Le général Stenzel et le dernier rêve de Napoléon, pp. 170-176; Charles MALO, Les Mémoires du général Griois, pp. 176-180; Les Mémoires du chevalier de Cussy, pp. 180-183. — *Juillet* : J. FRAIKIN, Les Lettres originales de Napoléon I^{er} à Pie VII conservées aux Archives du Vatican, pp. 1-11; Giuseppe GONZI, L'idea napoleonica di un Arsenale alla Spezia (1808), pp. 11-14; Jules BAYE, La condition des Juifs en France depuis 1789, pp. 14-21; Jules BAYE, La Russie et le Saint-Siège, pp. 21-27. — *Août* : Général ZURLINDEN, Le maréchal Launes, pp. 34-38; Lieutenant-colonel

ROUSSET, Le général Lasalle, pp. 38-44; NAZARENO TROVANELLI, Un reduce dalla Campagna di Russia e fido amico di Napoleone III (Il Cav. Andrea Picconi), pp. 42-46; De Mâcon à Vizille, et de Vizille à Paris, au retour de l'île d'Elbe (notes adressées à Pons de l'Hérault par un officier en demi-solde, et communiquées par M. L.-G. PÉLISSIER), pp. 48-59; Général DAUDIGNAC, Un souvenir de Napoléon : une halte de l'Empereur pendant la campagne de France, pp. 63-64.

Revue politique et littéraire (Revue bleue). — 22 janvier 1910 : E. CHAMPION, Le 17 juin 1789 à Versailles et le 2 décembre 1909 à Westminster.

Revue politique et parlementaire. — 10 février 1910 : Joseph REINACH, Un journaliste républicain, Alphonse Peyral.

Rivista militare italiana. — 16 janvier 1910 : Eugenio de VECCHI, Difesa di Ancona e dei dipartimenti Romano-Adriatici negli anni VII e VIII della Repubblica francese.

Rousskaïa Starina. — Décembre 1909 : Souvenirs du comte Bennigsen sur la campagne de 1812. — Janvier 1910 : Al. Popov, Le général Moreau dans les armées russes.

Rousski Arkhiv. — Décembre 1909 : I.-S. MOCHKOV, 1812, l'incendie de Moscou.

Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. Compte Rendu. — Octobre 1909 : Arthur CHUQUET, La bataille de Peyrestortes, pp. 349-369; Gabriel MOXOD, Les troubles du Collège de France en 1843, pp. 407-423; Louis MICHON, Casimir-Périer et le gouvernement parlementaire, pp. 424-430; G. BAGUENAUT DE PECHESSE, Les doctrines économiques de l'abbé de Condillac, pp. 431-464. — Décembre : Arthur CHUQUET, La folie de Junot; Henri WELSCHINGER, Mirabeau et Marat au Panthéon.

Spectateur militaire (Le). — 1^{er} février 1910 : Colonel LALURIX, Considérations stratégiques sur la campagne de 1800 en Italie, pp. 161-183; Capitaine A. LEBENT, Les invasions de 1814-1815 et 1870 à Montargis, pp. 186-203; Capitaine BLAISOX, La couverture d'une place forte en 1815, pp. 204-226 (suite le 15 février, pp. 310-320).

Szazadok. — Octobre 1909 : J. VIZORY, Le Palatin Joseph et l'insurrection de la noblesse magyare en 1809.

Université catholique (L). — 13 novembre 1909 : A. CHAGNY, Le siège et la bataille de Québec en 1759. — 13 décembre : A. CHAGNY, Un défenseur de la nouvelle France, François Picquet « le Canadien » (1708-1781). — 13 janvier 1910 : Abbé DELFOUR, Les principes de 89; A. CHAGNY, Il y a cent ans : le calvaire d'une Impératrice.

Vendée historique et traditionniste (La). — Novembre 1909 : Les souvenirs de Charette au château de Fonteclose.

Vierteljahrsschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte. — VIII Band, *Erstes Heft* (1910) : Ch. BOURNISEIX, Contribution à la consistance et à la destination des biens nationaux, pp. 79-102.

Vierteljahrshäfte für Truppenführung und Heereskunde. — 1910, *Erstes Heft* : Major v. BORRIES, Der Feldzug von 1792; Hauptmann von JORDAN, Die englische Seemacht im Halbinselkriege 1808 bis 1814.

Voenny Sbornik. — *Décembre* 1909 : P.-A. NIVÉ, La guerre russo-suédoise (1808-1809).

CHRONIQUE

A nos lecteurs. — Quand nous avons annoncé la publication de l'édition des *Œuvres complètes de Robespierre* sous la forme d'un supplément régulier de 32 pages annexé à chaque numéro de la *Revue historique de la Révolution française*, il entraît dans notre pensée d'augmenter graduellement le nombre des pages de ces fascicules, au fur et à mesure du développement et de l'extension de notre revue. Dès maintenant, il nous est possible de réaliser, sur ce point, une première amélioration. A partir du numéro 3, les fascicules trimestriels des *Œuvres de Robespierre* seront portés de 32 à 48 pages.

— En raison de l'importance prise par la *Revue historique de la Révolution française* dans les pays de langue allemande, nous avons décidé de créer pour cette partie de l'Europe un service spécial, dont notre ami, M. Otto Karmin, a bien voulu prendre la direction. MM. les auteurs et éditeurs de ces pays (Allemagne, Autriche, Suisse allemande) sont donc priés d'adresser leurs manuscrits ou les ouvrages dont ils désirent un compte-rendu à M. Otto Karmin, docteur en philosophie, privat-docent à l'Université, 8, avenue des Arpillières, Genève-Chêne (Suisse).

J. Félix-Bouvier. — Une perte des plus sensibles vient de frapper la *Revue historique de la Révolution française*. Notre excellent collaborateur et ami, M. J. Félix-Bouvier, est décédé, le 13 mars dernier, à Paris, à l'âge de 57 ans.

Né à Bruyères, dans les Vosges, le 9 octobre 1833, M. Félix-Bouvier entra, en 1872, au ministère des finances, comme employé auxiliaire. Sans relater toutes les étapes de sa carrière administrative, rappelons qu'il fut chef-adjoint du cabinet du ministre de l'agriculture en 1883, sous-chef du cabinet du ministre des finances en 1884, nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1890, bibliothécaire-archiviste du Ministère des Finances de 1896 à 1898.

C'est en 1885 qu'il publia, chez Berger-Levrault, le premier de ses grands travaux historiques : *Les Vosges pendant la Révolution, 1789-*

1800. Vinrent ensuite : *Les premiers combats de 1814: prologue de la Campagne de France dans les Vosges* (Paris, Léopold Cerf, 1893) ; *Bonaparte en Italie, 1796* (Paris, Léop. Cerf, 1899) ; *Un amour de Napoléon* (Paris, L. Gongy, 1900).

En décembre dernier, la fondation de la *Revue historique de la Révolution française*, à laquelle il prit une part active, fut accueillie par lui avec la joie la plus vive. Désireux de marquer, dès le premier numéro, sa présence parmi nous, il se hâta de mettre au point, pour le publier ici même, le premier chapitre du tome II de son *Bonaparte en Italie*, sous ce titre : *La Révolte de Pavie en 1796*. Mais une première indisposition l'immobilisa avant l'achèvement de son travail, et, à peine remis de cette première fatigue, il fut terrassé en quelques jours par le mal qui l'a emporté. Nous regrettons en lui, non seulement l'historien de talent, le travailleur consciencieux, sincère et probe, mais aussi l'ami dévoué et sûr, charmant et délicat, dont il nous a été permis, à maintes reprises, d'apprécier les nobles et fortes qualités (1).

A travers les journaux. — Parmi les articles d'histoire publiés au cours de ces derniers mois dans les journaux quotidiens, nous relevons les titres suivants :

La carrière d'un conventionnel (Barère), par M. J. Mérignac, dans *l'Action française* du 31 janvier 1910 ;

Comment l'Empereur revint de l'île d'Elbe : le colonel Camille, par M. Frédéric Masson, dans *l'Echo de Paris* du 19 janvier 1910 ; *La guillotiné au Tribunal de Commerce : Étienne Quatremère*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 5 mars) ; *La Restauration en 1814 : le lieutenant-colonel Mollot*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 29 mars) ;

L'Histoire religieuse de la Révolution française, par M. le comte d'Haussonville, dans *le Gaulois* du 14 décembre 1909 ; *L'ordre de la Réunion, 1811-1815*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 24 décembre) ; *Le maréchal Ney au camp de Montreuil en 1804*, par le général Bonnal (*ibid.*, 26 février 1910) ; *Un conspirateur de l'an X*, par M. Camille Vergniol (*ibid.* et même date) ; *Napoléon à Bayonne*, par le général Zurlinden (*ibid.*, 9 mars) ;

Impressions d'une Anglaise sur les Français du temps de l'Empire, par M. Maurice Dumoulin (dans *le Temps* du 4 février 1910) ; *La princesse de Lamballe et son médecin*, par M. Raoul Arnaud (*ibid.*, 20 et 22 février) ; *Madame de Talleyrand*, par M. Maurice Dumoulin (*ibid.*, 26 mars) ;

1 Nous publierons, dans notre prochain numéro, les dernières pages que notre ami ait écrites : une courte étude sur un rapport d'Augereau, et un article bibliographique.

Une candidature féministe en 1849, par M. Paul Gaulot, dans *la Liberté* du 28 février 1910 :

La conversion et la mort de Talleyrand, par M. Ernest Daudet, dans *le Petit Marseillais* du 8 mars 1910.

Au Congrès des sociétés savantes. — Le congrès des sociétés savantes, qui a tenu ses séances à Paris dans les derniers jours de mars et les premiers jours d'avril, a entendu la lecture de diverses études relatives à l'histoire de la Révolution.

Mentionnons notamment le mémoire de M. Blossier sur les luttes religieuses du Loir-et-Cher et celui de M. Pasquier sur les fêtes décennales de Toulouse.

M. Paul Feuillâtre, archiviste de la Légion d'honneur, a consacré une importante étude à « un projet d'alliance monarchique sous la Terreur ». Voici l'analyse qu'en a publiée le *Journal Officiel* du 2 avril 1910 :

« Il s'agit des négociations qui, de 1792 à 1794, se poursuivirent entre la France et la Suède, et dont le point culminant fut un traité d'alliance défensive, approuvée le 16 mai 1793 par le comité de salut public.

« M. Feuillâtre montre comment l'habile diplomatie de Raymond de Verninac de Saint-Maur, envoyé en Suède par Dumouriez après l'assassinat de Gustave III, ménagea un rapprochement entre la cour de Stockholm et le nouveau régime français.

« Le régent de Suède, en dépit des émigrés et de la tsarine menaçante, maintint la neutralité de son pays.

« Malgré la déchéance et l'exécution de Louis XVI, le baron de Staël et Raymond de Verninac réussirent à amener leurs gouvernements à une entente plus étroite, dont l'expression fut le projet d'alliance défensive cité plus haut.

« Cette alliance se rattachait au plan général de contre-coalition formé par Danton et le premier comité de salut public.

« A la première réquisition, il devait être fourni un secours de 12,000 hommes d'infanterie, de 15 vaisseaux de ligne et de 10 frégates de la part de la France, et, de la part de la Suède, une force de 8,600 hommes d'infanterie, de 10 vaisseaux de ligne et de 6 frégates, ces secours pouvant être remplacés par un équivalent en argent, en armes, munitions ou denrées quelconques. En échange d'une diversion puissante, la France s'engageait à payer à la Suède, si elle était entraînée dans la guerre, 18 millions de livres chaque année. Pour prix de sa courageuse neutralité, elle devait recevoir 10 millions de livres dès la ratification.

« Mais celle-ci se fit attendre. L'insurrection de la Vendée, les insuc

cès militaires de la première partie de la campagne de 1793, conseillèrent au régent de Suède de temporiser.

« La négociation se poursuivit pendant l'été en Suisse, où Raymond de Verninac était allé rejoindre le baron de Staël. Mais à son tour, la France, au lieu d'une véritable alliance, proposa une simple convention : une promesse d'indemnités calculées suivant le nombre des navires armés par la Suède pour protéger sa neutralité, et de subsides dans le cas où elle serait attaquée par la Russie.

« Le régent accueillit froidement ce nouveau projet, et bientôt le nouveau comité de salut public, victorieux, renonça de son côté à engager des dépenses devenues moins utiles.

« Malgré les efforts de Verninac, dont M. Feuillâtre fait ressortir la largeur de vues et l'activité, le projet d'accord avec la Suède est abandonné peu à peu. Ce pays s'entend avec le Danemark pour résister à la pression anglo-russe.

« Ces deux années de négociations n'en ont pas moins rendu à la France le service de gêner les coalisés, et de permettre au pavillon neutre de la Suède d'amener dans nos ports les approvisionnements indispensables. »

Ajoutons que le remarquable travail de M. Feuillâtre sera publié dans le Bulletin du Congrès.

Autographes révolutionnaires. — Dans une vente d'autographes, qui a eu lieu, à l'hôtel Drouot, le 21 février 1910, par les soins de M. Noël Charavay, nous relevons les pièces suivantes, qui constituent des documents intéressants pour l'histoire de la Révolution : une lettre de Marat, fournissant le sujet d'une caricature contre Bailly et Lafayette (1) ; une lettre de Mirabeau à Boucher, datée du donjon de Vincennes, 27 décembre 1778 ; une lettre de Moreau à Jourdan, datée de Neubourg, 25 fructidor an IV, et dans laquelle il expose les raisons qui l'ont déterminé à passer le Danube à Neubourg ; une copie de *la Marseillaise*, de la main même de Rouget de Lisle ; une lettre de Talleyrand à Élisa Bonaparte, 26 juillet 1811 ; une lettre de Tallien à Népomucène Lemercier ; une lettre de Lafayette à M^{me} Bosquillon (23 juin 1816) sur les services rendus par son mari pendant les premiers mois de la Révolution ; un arrêté des comités de salut public et de sûreté générale (24 juillet 1793), signé par Couthon et Barère, et déléguant André Dumont et Chabot à Amiens pour y calmer les troubles relatifs aux subsistances ; une lettre d'Isoré à André Dumont, datée d'Arras, 5 frimaire an II ; une lettre de Lebrun-Tondu au Ministre

1) C'est celle que nous publions plus haut, p. 229.

de la guerre (22 janvier 1793), dans laquelle il se plaint de Gobel et parle des funérailles de Michel Le Pelletier; une lettre de Merlin de Douai à André Dumont (Paris, 10 ventôse an II); une lettre de Merlin de Thionville (Laon, 9 mai 1815); une lettre de Murat au ministre de l'intérieur, datée de Paris, 4 germinal an VIII, et dans laquelle il demande la sous-préfecture d'Abbeville pour l'ancien conventionnel André Dumont.

— Les 5 et 6 avril 1910 a eu lieu, à Genève, la vente de la collection d'autographes de M. E. Griolet. Les numéros 57 à 117 du catalogue sont tous consacrés à Napoléon I^{er} et à sa famille; les numéros 118 à 174 aux généraux et célébrités diverses du premier Empire. Parmi les pièces qui se rapportent plus directement à l'histoire révolutionnaire, mentionnons : le texte autographe de l'ode d'André Chénier à Charlotte Corday; une lettre du cardinal de Bernis à Voltaire (13 octobre 1761); une lettre de Carnot à M^{lle} Radlinesque, datée de Paris, 15 fructidor an X; des lettres de Condorcet, de l'abbé Grégoire, de Guillotin, de Lafayette; une lettre de Marat au Comité de salut public (2 juin 1793); plusieurs lettres et billets de Mirabeau; une lettre de Rabaut Saint-Étienne à Malesherbes, datée de Nîmes, 8 décembre 1788, et relative à la réunion des États-Généraux; des lettres de Roland, Rouget de Lisle, Servan, Sieyès, Talleyrand et Target.

Bibliothèque Victorien Sardou. — Du 14 au 24 mars 1910, a eu lieu, à l'Hôtel Drouot, la vente de la deuxième partie de la Bibliothèque de M. Victorien Sardou, comprenant un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire de la Révolution française. Dans l'impossibilité de tout citer, nous ne mentionnons ici que les pièces particulièrement intéressantes :

N^o 863. *La Conjuraison de Batz, ou la journée des soixante. Rapport fait par Élie Lacoste... dans la séance du 26 prairial.* In-8 de 113 pp. Brochure rarissime du baron de Batz.

N^o 864. Un manuscrit de 38 pp. in-fol. relatif à la loi du 12 janvier 1816 sur les conventionnels régicides.

N^o 899. Lot de pamphlets contre la duchesse de Polignac.

N^o 939. *Journal d'un volontaire de 1792.* Manuscrit de 278 pp., signé Laval, et relatif à la période comprise entre le 25 août 1792 et le 1^{er} août 1808.

N^o 1019. *Récit de ce qui s'est passé au Temple dans les journées des 2 et 3 septembre 1792, par un officier municipal de la commune du 10 août.* Manuscrit autographe de 31 pp. de Daujou, surveillant au Temple pendant la captivité de la famille royale.

N^o 1067. *Mémoires et aventures d'un agent secret du gouvernement révo-*

lutionnaire français, près le royaume de la Grande-Bretagne et les armées des insurgés vendéens, écrits par lui-même... Rédigé par P.-J.-A. Chambreuil, Toulon, 1810. Manuscrit de 108 ff.

N° 1140. Divers ouvrages de Marat, parmi lesquels *Plan de législation criminelle* (1790), *Recherches physiques sur l'électricité* (1782), *De l'Homme* (1775).

N° 1142. Divers pamphlets de ou contre Marat, parmi lesquels : *Les Charlatans modernes, publiés par M. Marat* (1794); *L'Anti-Marat, par M. Le Roux*; *Dénonciation faite au tribunal du public par M. Marat contre M. Necker*; *Nouvelle dénonciation de M. Marat contre M. Necker*.

N° 1164. Divers ouvrages de Robespierre, parmi lesquels : *Discours couronné par la Société royale des arts et des sciences de Metz* (1785) et *Plaidoyers pour le sieur de Vissegy de Bois-Valé*.

Les numéros 1228 à 1237 sont consacrés aux journaux de l'époque révolutionnaire. Il faut mentionner entre tous un exemplaire du *Défenseur de la Constitution* de Robespierre et des *Lettres à ses commettants* (n° 1232 du catalogue), en 3 volumes in-8. Cet exemplaire est indiqué comme provenant de la bibliothèque de Robespierre. Sur la garde du premier volume se trouve la note suivante :

« Voici comment je puis établir que ces trois volumes proviennent de la bibliothèque de Maximilien Robespierre. — Ils m'ont été donnés par M^{me} Marion, f^e du calculateur-astronome de ce nom. M^{me} Marion était cousine de Jacques-Maurice Duplay, mort membre de la Commission administrative des hôpitaux et hospices civils de Paris, homme de beaucoup d'esprit, que j'ai beaucoup connu ; il avait une sœur nommée Éléonore Duplay et c'est cette femme que Robespierre devait épouser. Elle s'en enorgueillissait et répondait aux personnes qui lui demandaient pourquoi elle était restée célibataire : qu'une femme qui devait épouser Robespierre devait rester fille. M^{me} Marion était très liée avec cette honorable femme. C'est ainsi qu'elle a connu très intimement Robespierre. Il est inutile de rappeler ici que Robespierre habitait dans la maison même de la famille Duplay, et que c'est même lui qui avait commencé l'éducation du jeune Duplay ; ces faits sont connus.

« C'est de Robespierre lui-même que M^{me} Marion tenait ces trois volumes.

« Décembre 1847.

« J.-A. HAVARD-D'ALBAXÈS. »

Chronique régionaliste. — L'histoire de la Révolution française a suscité, depuis quelques années, dans toutes les régions de la France une émulation qui a déjà donné d'excellents résultats. Les archives

départementales commencent à devenir la source de nombreuses monographies locales qui complètent d'une façon très heureuse les travaux d'un ordre plus général. Des groupes d'études et de recherches se sont formés, des publications périodiques sont même exclusivement consacrées à l'histoire de la Révolution, notamment dans la Sarthe, dans l'Aube, dans les Vosges. Ailleurs, des travailleurs isolés apportent à ce grand effort commun la contribution d'un effort individuel particulièrement méritoire. Quelques-uns d'entre eux nous ont demandé de leur offrir un centre de ralliement, en ouvrant, dans notre revue, une chronique régionaliste, où pourront être rassemblées toutes les informations de nature à intéresser l'histoire révolutionnaire des diverses provinces de la France. L'idée nous a paru très juste, et nous l'avons adoptée sans réserves. Nous publierons donc régulièrement, sous cette rubrique, tout ce qui se rattachera à l'histoire locale ou régionale de la Révolution.

BOUCHES-DU-RHONE. — M. le lieutenant Violla continue, dans *le Petit Provençal*, la suite de ses études sur Marseille révolutionnaire (1). Celles qu'il publie dans les numéros des 1^{er}, 10, 16 et 20 février, 4, 14 et 21 mars, sont toutes consacrées à l'insurrection d'Arles, et aux événements compris entre septembre 1791 et mars 1792.

MAINE-ET-LOIRE. — M. F. Uzureau vient d'ajouter à ses nombreux travaux historiques sur l'Anjou deux intéressantes brochures : *L'Assemblée provinciale d'Anjou et l'élection de la Flèche* (in-8 de 49 pp.), et *Le Clergé de Denée et des Jubeaux pendant la Révolution* (in-8 de 47 pp.). Il nous donne, en outre, la neuvième série de ses *Andegariana* (Paris, Picard, 1910 : in-8 de 494 pp. : 4 fr.). La plupart des études contenues dans ce dernier volume se rattachent à la période révolutionnaire. Signalons notamment : *L'Assemblée provinciale d'Anjou et la convocation des Etats-Généraux* (pp. 153-158) ; *Les élections du Tiers-Etat dans la sénéchaussée de Saumur* (pp. 238-252) ; *Le siège d'Angers, 3-4 décembre 1793* (pp. 429-434) ; et divers chapitres consacrés au clergé d'Avrillé, de La Jumellière, du Louroux-Béconnais, de Maulévrier, d'Yzernay et du Pin-en-Mauges pendant la Révolution. Ce volume, comme les précédents, rendra donc de grands services à tous ceux qu'intéressent l'histoire de la Révolution dans l'Anjou.

MANCHE. — Deux brochures sur Avranches viennent de paraître simultanément, extraites toutes deux de *la Revue de l'Armorican*.

L'une a pour auteur M. Émile Vivier, et a pour titre *La constitution civile du clergé à Avranches, 1790-1792*. C'est une brève nomenclature des principaux incidents provoqués à Avranches par l'établissement

(1) V. *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars, p. 157.

de la constitution civile. L'auteur a pris pour guide, dans ce récit, le registre des délibérations du conseil général de la commune.

La seconde brochure, intitulée *Avranches en 1815*, a pour auteur M. Albert Desvoyes, et a été écrite à l'aide des documents qu'ont fournis à l'auteur les Archives communales d'Avranches. L'étude de M. Desvoyes est suivie d'un appendice sur les royalistes de Mortain pendant les Cent-Jours.

MARNE. — Notre collaborateur M. Gustave Laurent vient de faire paraître son deuxième volume (1) des *Cahiers de doléances* des communautés d'habitants de la région champenoise en 1789.

Le premier volume, publié en 1906, comprenait le *bailliage de Châlons-sur-Marne*; le second, qui nous est communiqué aujourd'hui, contient les cahiers du *bailliage de Sézanne*. Avant la fin de l'année, M. G. Laurent compte donner le *bailliage de Châtillon-sur-Marne* (tome III), secondaire de Sézanne, qui devait paraître en même temps, mais dont l'impression en cours a été retardée.

Les plaintes et doléances de 131 villes et villages sont rassemblés dans le tome II (Sézanne) et 76 figurent dans le tome III (Châtillon-sur-Marne). En tête de chacun des cahiers, M. G. Laurent a placé l'analyse du procès-verbal d'assemblée de la communauté donnant les noms et très souvent les professions des habitants, — une notice très complète sur la situation administrative et économique (position géographique, juridictions, population, seigneurs, curé, territoire, récoltes, impositions, dîmes, etc.) en 1789, — ainsi que l'indication très précise des sources manuscrites et imprimées nécessaires pour l'histoire du bourg et du village au XVIII^e siècle.

M. G. Laurent a très heureusement retrouvé et publié, entre autres documents sur les opérations des trois ordres, les deux cahiers des assemblées préliminaires du Tiers-État de chacun des bailliages de Sézanne et Châtillon-sur-Marne, ainsi que le cahier du Tiers-État des deux bailliages réunis, documents capitaux qui avaient été à maintes reprises signalés comme perdus et par les *Archives parlementaires* (t. V, 1^{re} série, page 767) et par M. Aulard (*Révolution française* du 14 août 1895 : *Quels sont les cahiers de 1789 qui nous manquent?*) et enfin par M. Brette (tome III du *Recueil de documents relatifs à la Convocation des États-Généraux*, pages 218, 221 et 222).

Une introduction commune aux deux volumes contient une étude

(1) G. LAURENT, *Cahiers de doléances pour les États-Généraux de 1789* : tome II : *Bailliages de Sézanne et Châtillon-sur-Marne*; 1^{re} partie : *Sézanne* (Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française publiés par le Ministère de l'Instruction publique. — Épernay, imp. Henri Villers, 1909, in-8° de 794 pages).

sur la situation économique de cette région particulièrement agricole et viticole à la veille de la Révolution, ainsi que des renseignements inédits et fort curieux sur les événements qui ont accompagné la convocation des États-Généraux dans la contrée. Nous y retrouvons les origines de quelques personnages qui ont joué un certain rôle pendant la Révolution : *Moutier*, le député de Sézanne qui a laissé une correspondance très fournie et très importante sur les travaux de l'Assemblée Constituante, *Adrien Du Port*, qui fut un des orateurs les plus écoutés de cette assemblée, était fils du seigneur d'Anglure et représenta les paysans du petit d'Allemanche et Laumay à l'Assemblée du Tiers de Sézanne, où il tenta de se faire nommer député aux États-Généraux. — la famille de *Dauton*, — celle de l'agitateur hébertiste *Sébastien De Lacroix*, de Châtillon, guillotiné en germinal au II avec Chaumette, Gobel et Arthur Dillon, les ancêtres très révolutionnaires du romancier catholique Paul Féval, — et surtout la curieuse figure de *Dobson*, avocat à Châtillon, député suppléant des deux bailliages aux États-Généraux, qui devint Président du Tribunal révolutionnaire, après avoir pris une part plus ou moins active à toutes les insurrections, particulièrement aux journées des 31 mai et 2 juin 1793 contre les Girondins, pour finir sa carrière politique avec celles des 10 germinal et 1^{er} prairial an III contre la Convention thermidorienne et réactionnaire. — Notre revue aura peut-être l'occasion de s'occuper prochainement de ce personnage, dont le rôle est trop peu connu.

Nous donnerons d'ailleurs, dans un prochain numéro, d'accord avec M. Gustave Laurent, les parties les plus intéressantes de son introduction.

La suite de la publication de M. Gustave Laurent comprendra encore trois volumes : l'important *bailliage de Reims* (t. IV et V) et les petits bailliages d'*Épernay* et de *Fismes* secondaire de celui de Vitry-le-François (tome VI).

Nous trouverons ainsi rassemblé un important ensemble de documents sur la vie économique, les vœux et les besoins des habitants, des paysans d'une des régions de la France les plus curieuses, du pays du vin de Champagne.

— On nous annonce le projet de constitution, dans le département de la Marne, d'un groupe d'études de l'histoire économique de la Révolution, qui continuera l'œuvre entreprise par M. G. Laurent par la publication d'autres séries de documents. — Notre concours est tout acquis à cette entreprise si intéressante et qui est indispensable pour bien comprendre les origines et les causes du grand mouvement qui transforma la situation politique et économique de notre pays à la fin du xviii^e siècle.

NORD. — Au cours d'un intéressant article qu'il publie dans la *Revue du Nord* de février 1910 (1), M. Max Bruchet, archiviste départemental du Nord, annonce la prochaine publication d'un nouveau répertoire des documents d'histoire révolutionnaire conservés dans les Archives de ce département. Il signale, parmi les registres particulièrement précieux de ces Archives, « le recueil des papiers des Représentants en mission aux armées ou dans le département du Nord », où figurent, dans des correspondances ou des arrêtés, « la plupart des grands noms de la Révolution, Danton, Robespierre, Saint-Just, Carnot, Collot-d'Herbois, Héault de Séchelles et une centaine d'autres. »

OISE. — La Société académique de l'Oise a publié récemment la troisième partie du tome XX de ses *Mémoires* (Beauvais, Imprimerie départementale de l'Oise, 1909 ; in 8 de 387 pages, numérotées de 717 à 1103). La période révolutionnaire y est représentée par deux études qui méritent quelque attention.

C'est d'abord, pp. 962-997, la fin d'une étude de M. L. Thiot sur *les sociétés populaires de Beauvais, 1793-1794*, dont le commencement avait été publié dans la deuxième partie du même volume (pp. 315-348). M. Thiot examine successivement chacun des objets qui absorbaient l'activité de la Société populaire de Beauvais : ses relations avec la Convention, son épuration, ses rapports avec la municipalité, le district et le département, les certificats de civisme, la politique religieuse, les fêtes civiques, la question des subsistances, etc. La Société populaire de Beauvais disparut vers la fin de 1794, et sa dernière réunion semble être celle du 7 frimaire an III.

C'est également la suite d'une étude, dont la première partie a paru précédemment, que nous trouvons aux pp. 998-1061. Cette étude est intitulée : *Un champion de la Royauté au début de la Révolution : François-Louis Suleau (1758-1792)*. L'auteur, M. l'abbé L. Meister, nous raconte l'arrestation de Suleau, poursuivi pour ses pamphlets, ses interrogatoires au Châtelet en janvier 1790, sa détention, qui dura cinq mois, enfin sa collaboration aux *Actes des Apôtres* et les divers incidents auxquels il fût mêlé dans le cours de l'année 1790. La fin du travail de M. l'abbé Meister sera publiée dans le tome XXI des *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*.

Bonaparte jugé par Kléber. — Dans *La Dépêche* de Toulouse du 27 février 1910, M. Octave Uzanne publie quelques extraits d'un carnet de Kléber, dont on lui a communiqué une copie au cours d'un voyage en Égypte. On y trouve des appréciations sur Bonaparte qui sont en

(1) Pp. 51-57 : *Une lettre inédite du conventionnel Duhem*.

général assez sévères. Voici quelques-uns des passages cités par M. Uzanne :

« Turenne a acquis la gloire parce qu'il combattit contre Montecuculi, le plus grand général du siècle. B... (Bonaparte) a obtenu sa célébrité en combattant tout ce que la Maison d'Autriche avait de généraux imbéciles. »

« Il (Bonaparte) est ainsi que tous les hommes : dans le malheur, docile et traitable. Dans la fortune, un peu moins praticable. *Est-il aimé?* Comment le serait-il? Il n'aime personne. Il croit y suppléer en se formant des créatures par des avancements et des présents. »

« *Est-il méchant?* Non. Mais c'est parce que les vices viennent d'années et qu'il n'est point un âne. Il ne sait ni *organiser ni administrer*, et pourtant, voulant tout faire, il organise et administre. De là des désordres, des gaspillages en tous genres; de là le dénuement absolu, la misère au milieu de l'abondance. »

« Il est des hommes qu'il ne faut juger que d'après les résultats. Ils perdraient si on scrutait leur conduite dans les moyens d'y parvenir. *Bonaparte est de ce nombre.* »

« Il prend (Bonaparte), dit-il, sur son compte toutes les fautes commises devant Acre. Il ne saurait s'en dispenser. Jamais de plan fixe: tout va par bonds et par sauts, le jour règle les affaires du jour. Il prétend croire à la fatalité. »

« *Quelle est donc sa grande qualité?* car enfin c'est un homme extraordinaire. Cette qualité, c'est d'oser, d'oser encore, et, dans cet art, il va jusqu'au-delà de la témérité. »

Citons encore cette anecdote :

« Un jour, Bonaparte, dans son imprudente présomption, me parla des revers auxquels il devait s'attendre, des succès qu'il espérait encore après la désastreuse bataille navale d'Aboukir et il me dit : « *Pour moi qui joue avec l'histoire, je puis calculer plus froidement qu'un autre ces sortes d'événements.* » Mais (ajoute Kléber) jouer avec l'histoire, c'est, me semble-t-il, se jouer des événements mêmes. Or, se jouer de tels événements, c'est se jouer de la vie des hommes, des fortunes publiques et particulières, du bonheur et de la prospérité de la patrie. Est-ce là ce que le héros prétendait me faire entendre? Je l'ignore. Je l'aurais compris s'il m'avait dit : « Je ne vis, je n'agis que pour multiplier de mon nom des pages de l'histoire. La célébrité est le seul objet que je poursuis; tout le reste n'est pour moi qu'un jargon vide de sens. »

« Quoi qu'il en soit, je fus tellement frappé de cette impertinente raisonnerie qu'un mouvement involontaire d'indignation m'échappa et lui fit subitement changer de ton et de langage. »

Les Archives historiques des Colonies. — Les Archives Nationales viennent de s'enrichir des archives du ministère des Colonies, antérieures à 1789. Nous empruntons au *Petit Temps* du 8 mars 1910 les détails suivants sur ce fonds si important pour notre histoire coloniale :

« Si bien des papiers ont été perdus ou détruits, comme ceux de l'ancienne Compagnie des Indes (on en retrouve quelques débris au greffe de l'amirauté de Lorient), on a heureusement conservé des fonds à peu près intacts pour le Canada, pour la Louisiane, pour la Martinique, pour la Guadeloupe, pour Saint-Domingue, pour la Guyane.

« La correspondance générale, les dossiers du personnel, la collection Moreau de Saint-Méry, pourront fournir les matériaux de plus d'un livre d'histoire, quand tout cela sera inventorié et mieux connu.

« Voici le nombre de cartons et de registres pour chaque série : Correspondance (198) ; Extrême-Orient (22) ; Guadeloupe (48) ; Martinique (110) ; Saint-Domingue (211) ; Antilles (60) ; Canada (170) ; Louisiane (55) ; matricules et recrues (310) ; dossiers du personnel (392) ; collection Moreau de Saint-Méry (280) : ce dernier fonds du plus haut intérêt constitué par un homme politique originaire de la Martinique qui fut successivement membre du conseil colonial de Saint-Domingue, député de la Martinique à la Constituante, et plus tard historiographe de la marine et conseiller d'Etat. »

La vie économique de la Révolution. — La commission chargée de rechercher et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie, le 5 mars dernier, au ministère de l'Instruction publique. Elle a pris connaissance de l'état des publications en cours. Dix volumes sont sous presse et paraîtront en 1910. Trois nouvelles propositions de publications ont été adoptées. Elles sont relatives au commerce des céréales dans le district de Bergues (Nord), aux biens nationaux dans le district de Tulle, et à l'état de l'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution.

Napoléon I^{er} officier russe. — Nous lisons dans *l'Écho de Paris* du 8 mars 1910 :

« Le comte P. Chérémietieff vient de faire une communication des plus intéressantes à la « Société moscovite d'histoire nationale. »

« Aux jours sombres de 1789, le lieutenant Bonaparte a cherché à prendre du service dans une armée étrangère. La Russie, le pays d'inconnu, le tente. Il connaît l'histoire ; il a lu celle du règne de Cathe-

rine la Grande. Il demande à entrer dans l'armée russe et s'adresse au général Zaborowsky. Mais il voulait conserver son grade et la loi russe ne le permettait pas. On ne voulut pas y déroger pour un officier corse inconnu. Se tournant alors du côté de la marine, Napoléon réitère sa demande en s'adressant cette fois à l'amiral russe Greig. Posant les mêmes conditions, il recut un nouveau refus.

« Le comte Chérémietieff possède la correspondance échangée entre ce jeune lieutenant et le général Zaborowsky. »

Le carnet de Nelson. — Dans son numéro du 1^{er} mars 1910, le *Journal des Débats* publiait la note suivante :

« Le British Museum de Londres vient d'entrer en possession d'un document historique de premier ordre : le calepin dans lequel Nelson écrivit avant la bataille de Trafalgar, le 9 octobre 1805. Ce document comprend deux feuillets de format in-quarto, légèrement jaunis ; mais l'écriture en est très lisible.

« Cette relique fut achetée, il y a quatre ans, par M. Woollan, de Tunbridge Wells. Il la prêta de son vivant au musée de sa ville natale, mais stipulait dans son testament qu'à sa mort le document en question devait être attribué au British Museum.

« Le British Museum exposera très prochainement le manuscrit nelsonien dans une des salles ouvertes au public. »

Il s'agit vraisemblablement du précieux document qui passa en vente publique, à Londres, en 1906, et qui fut acquis par un libraire londonien, M. Sabin, au prix de 89,500 francs. Voici en quels termes cette pièce était mentionnée dans le catalogue de la vente :

« NELSON'S famous memorandum to the fleet on the eve of Trafalgar.

« General memorandum in the autograph of the famous admiral in which he foreshadows the plan of attack at Trafalgar, which he actually carried out; *Victoria*, off Cadiz, 9 October 1805, 8 p. in-4°. »

M. A.-M. Broadley, dans *l'Amateur d'autographes* d'avril 1906 (pp. 119-120), a raconté l'émotion produite à Londres par cette vente sensationnelle :

« Dès que cette relique nationale fut mise sur la table, dit-il, une lutte s'engagea entre MM. Quaritch et Sabin. Finalement la pièce fut adjugée à M. Sabin, qui l'acheta, pour son propre compte, au prix de 89,500 francs. Et ce n'est pas, paraît-il, une mauvaise affaire, car les offres pleuvent chez l'audacieux M. Sabin.

« L'apparition d'un document de cette importance a eue le public anglais ; il se demande pourquoi il n'était pas conservé dans les archives de la Marine et par quelle économie incompréhensible on ne l'a pas fait entrer dans les collections publiques. Pour calmer cette

émotion, M. Sabin offre, en ardent patriote, de céder, à prix coûtant, l'autographe de 89,500 francs. On négocie,... mais il n'est pas certain que la pièce en question aille rejoindre, au British Museum, la lettre inachevée à Lady Hamilton que Nelson écrit à la charmeuse, après avoir donné ses ordres pour la bataille... »

Si, comme tout le fait supposer, il s'agit bien, dans l'un et l'autre cas, du même document, on peut conclure que, l'entente entre le British Museum et M. Sabin n'ayant pu se faire, la pièce fut cédée à M. Woollan, pour revenir d'ailleurs, quatre ans plus tard, au British Museum.

Le Directeur-Gérant : CHARLES VELLAY.

MÉMOIRE INÉDIT

DE

BILLAUD-VARENNE ⁽¹⁾

(Suite et fin)

Au surplus nous savons apprécier tout l'honneur de cette persécution ; et dussions-nous être immolés, on ne pourra du moins nous ravir le sentiment consolateur de n'avoir agi que pour l'intégralité de la représentation nationale et le triomphe de la démocratie. Il nous restera même encore cet espoir qui n'abandonne pas l'innocence opprimée, et qui lui promet que le temps viendra où une justice éclatante lui sera rendue. Car la vérité, basée sur des faits constants, surnage toujours, et efface tôt ou tard l'imposture, qui n'a d'autre appui que les passions des hommes. Et si des déclamations aussi vagues que virulentes, si des romans tracés par la malignité la plus marquée, et qui peignent en traits hideux la révolution, autant pour en dégoûter le peuple, que pour que ces reflets odieux frappent sur des hommes, contre lesquels on ne peut trouver aucune preuve, sont des matériaux offerts à l'histoire ; il existe aussi un tableau impérissable de nos opérations pour la splendeur et la prospérité de l'état : ce sont les armées conduites à la victoire dans tous les points de la république par des plans de campagne qui ont jeté l'Europe dans l'admiration et la stupeur. C'est

¹ V. *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars et d'avril-juin 1910.

l'anarchie qui, après avoir si long temps fatigué et déchiré la France, est enfin remplacée par un ordre fixe et imposant. Ce sont les états majors épurés et la Vendée harcelée et vaincue. C'est une levée en masse, équipée, incorporée, et formant avec les autres défenseurs de la patrie douze armées toujours triomphantes : ce sont des ateliers d'armes, de salpêtre et de poudre qui font succéder l'abondance de ces objets à la plus affreuse pénurie ; c'est Landau débloqué, et les lignes de Wisembourg reprises ; c'est Toulon enlevé d'assaut ; et toutes les autres villes de la république qui avaient été livrées par trahison, reconquises enfin, par la valeur de nos guerriers, si bien secondée par le patriotisme des Pichegru, des Jourdans, des Michaut, des Dugomier, qui ont remplacé les Custine, les Houchard, les Biron, et tant d'autres généraux perfides : ce sont quinze cent mille hommes campés, et la nation, approvisionnés dans une année de disette ; ce sont des encouragemens donnés aux découvertes les plus importantes, ce qui nous a valu le thélegraphe, le ballon observateur, et quelques autres inventions non moins précieuses, et que l'intérêt public exige qu'on tienne encore secrètes ; ce sont, quoi qu'on en dise, tous les projets favorables aux arts accueillis avec empressement, et plus de cinquante arrêtés qui l'attestent ; c'est une correspondance liée avec les États-Unis de l'Amérique, et qui les a déterminés à se prononcer ouvertement pour la France ; c'est la marine tombée dans le plus grand dépérissement, et bientôt réparée, et mise en état, non seulement de faire de nombreuses et riches prises par des croisières sagement combinées, mais de se mesurer avec cette puissance orgueilleuse qui s'intitule la maîtresse des mers ; ce sont des expéditions militaires préparées, dont une seule a coûté plus de quatre mois de travail à celui qui s'en est occupé, et dont l'objet était de faire trembler la moderne Carthage jusques dans ses murs ; (1) c'est l'agiotage éteint ;

1) Une ligne raturée. — G. V.

et la monnaie nationale remontée au pair. Ce sont des projets de loi qui vous ont été présentés sur différens objets d'utilité publique, et particulièrement pour l'essai d'une éducation républicaine, à laquelle vous avez fait participer plus de trois mille cinq cent jeunes gens; ce sont d'autres projets de décrets pour l'acquit du dédommagement dû aux familles des braves défenseurs de la patrie, et pour l'extinction de la mendicité. Vous savez, citoyens, qu'il n'y a pas une de ces opérations qui soit l'ouvrage des triumvirs, puisqu'elles appartiennent toutes à des sections de travail, dont ils n'étaient point chargés; pas un de ces projets de décrets, pas un de ces arrêtés qui soit écrit de leur main; à peine même y trouve-t-on leur signature. Cependant voilà un parallèle qui contraste singulièrement avec ces images révoltantes qu'on se plaît aujourd'hui à faire de la révolution. Voilà des faits attestés par les événemens, et qui ont la France entière pour témoins. Certes ces faits sont trop incohérens avec les accusations qu'on dirige contre nous, pour que tout homme de bonne foi ne distingue pas quelle est la part du triumvirat, et la portion de ceux qui, ayant eu le malheur d'être placés dans un même cercle, n'ont pu obtenir qu'à force de soins, d'efforts, et de zèle, les résultats qui menaient rapidement la révolution à son terme; tandis que les trois conjurés ne travaillaient qu'à assassiner la patrie. Car, d'un autre côté, n'étant que six uniquement livrés à ces opérations qui dans l'espace de dix mois ont entièrement changé la face des choses, il a fallu sans doute [1] autant d'ardeur que de courage pour surmonter tant d'obstacles, et faire disparoître tant de dangers. Aussi quand un jour la dénonciation portée contre nous sera pesée par la froide impartialité, c'est alors qu'on nous rendra justice, et que la seule comparaison de ce que nous avons fait, avec ce qui se sera passé dans d'autre temps, suffira pour démontrer 2

[1] Mots raturés : *ne pas prendre*. — G. V.

[2] Mots raturés : *tout l'odieux de la persécution dont nous sommes l'objet*. — G. V.

que nous avons été les victimes des plus noires calomnies et de la plus horrible persécution.

Au reste ce n'est pas la première fois que de pareilles délations ont assailli des hommes purs; et il est des chances dans les révolutions où l'acharnement que l'on met à poursuivre ceux qui ont toujours été inviolablement attachés à la cause de la liberté, est une preuve de plus de leur bonne conduite. Quoi! nous avons parcouru cinq années de suite, sans nous être attiré dans aucun temps l'improbation des patriotes! Et tout à coup on vient vous présenter contre nous une dénonciation, aussi dénuée de preuves que de vraisemblance, portant sur la conduite qu'on suppose que nous avons tenue dans les comités de salut public et de sûreté générale! Mais sont-ce les témoins de la marche que nous y avons suivie, qui se sont rendus nos accusateurs? Sont-ce nos collègues de l'un ou de l'autre des comités, qui ont élevé la voix contre nous pour nous peindre, ou comme des complices de Robespierre, ou comme des dominateurs ambitieux du pouvoir? Est-ce sur ce qu'on leur a entendu dire qu'on a basé cette déclaration? Non. (1) On a même reculé, autant qu'il a été possible, le moment où il leur a été permis d'élever la voix pour attester la vérité. Quels sont donc ceux qui nous poursuivent? Des hommes qui, plus d'un mois après le 9 thermidor, voyant que cette même accusation discutée pendant deux séances consécutives, n'était reçue qu'avec la plus profonde indignation, furent du nombre de ceux qui en démontrèrent la perfidie. Cependant ce qui dans ce moment a été reconnu et déclaré une (2) accusation fautive par la convention (3), n'est pas devenu depuis une vérité, lorsque les faits n'ont pu changer, et qu'il n'y a rien de plus contre nous que des libelles jettés dans le

(1) Mots raturés : *et quand ils ont voulu parler, on leur a au contraire imposé silence.* — C. V.

(2) Mot raturé : *calomnie.* — C. V.

(3) Séance du 13 fructidor an II [Cf. *Moniteur*, Réimpression, XXI, p. 642]. — C. V.

public avec une profusion sans exemple, et les outrages dont on s'est permis de nous accabler ici pendant six mois, au mépris de vos décrets, nous traitant de scélérats, de conspirateurs, de grands coupables, sans néanmoins pouvoir appuyer ces injures atroces d'aucune preuve pour les justifier. C'est aussi ce qui nous a fait dédaigner d'y répondre : jusqu'à ce que cet atroce système de diffamation ayant produit son effet, on a cru pouvoir hasarder une seconde attaque. Encore après nous avoir assassiné dans l'opinion publique par tant de calomnies, a-t-on essayé d'étouffer notre voix. Mais qui craint donc davantage la vérité, ou de ceux qui ont laissé tout dire contre eux pendant tant de temps et sans se plaindre, ou de ceux qui ne veulent que pour eux la liberté de parler ?

Peut-être n'est-ce pas sans raison : [1] lorsque vous donniez à l'opinion publique une direction qui portait sur vous-mêmes. Car vous qui depuis le 9 thermidor seulement, étalez une indulgence et une sensibilité si subites, et qui improuvez, avec tant de chaleur, les mesures que les dangers de la patrie, et le torrent de la révolution ont provoquées : ne semblerait-il pas, à vous entendre, que vous seuls n'ayez pris aucune part ? Cependant nirez-vous qu'en consultant les journaux, à l'article des séances de la convention, il ne soit démontré que vous avez contribué plus que personne à porter la terreur au plus haut période, soit par vos sorties fréquentes et fougueuses contre les ennemis publics, soit par des propositions de décrets fulminans : tels que celui que j'ai cité, qui met hors de la loi les aristocrates et les contre-révolutionnaires ? Nirez-vous avoir dit dans vos journaux que l'ancien comité de salut public devait donner cent mille livres, pour chaque tête de féroces modérés ? Nirez-vous que dans vos missions vous ayez fait des proclamations pour déclarer que vous mettiez la terreur à l'ordre du jour : et que vous ayez réalisé cette annonce en mettant en accusation

[1] Trois lignes raturées. — C. V.

un tribunal révolutionnaire pour n'être pas allé assez vite? Nirez-vous avoir ordonné la démolition d'un grand nombre d'édifices publics, et mis en réquisition huit mille ouvriers pour les renverser? Nirez-vous avoir fait fusiller (1) huit cent personnes sans jugement, et avoir écrit qu'il tombait par vos ordres jusqu'à deux cent têtes par jour? Nirez-vous que vous ayez autorisé une armée révolutionnaire, organisée par vous, à bruler et à raser toutes les communes qui s'opposeraient à ses perquisitions? Nirez-vous avoir créé des commissions populaires, d'après principes infiniment plus sévères que ceux que vous reprochez à la commission d'Orange, quoiqu'elle soit l'ouvrage de Robespierre? Nirez-vous que dans les sociétés populaires vous ayez appelé à grands cris le ressentiment et la vengeance sur les ennemis de la révolution, en disant que vous apportiez contre eux, un poignard d'une main, et une torche de l'autre? Nirez-vous que, dans des fêtes publiques, vous ayez dit plus d'une fois que l'arbre de la liberté ne pouvait croître qu'en l'arroasant du sang des aristocrates? Nirez-vous enfin que vous ayez vous-mêmes ordonné les arrestations les plus nombreuses et renvoyé au tribunal révolutionnaire une multitude de prévenus? Vous, donc, qui invoquez si souvent les manes de ceux que vous prétendez avoir été sacrifiés: comment paraissez-vous avoir perdu le souvenir de votre propre conduite? Ou vous l'avez crue nécessaire et utile dans les temps de crise; et dans cette hypothèse vous n'êtes plus aujourd'hui que des fourbes: ou dès lors, vous agissiez contre votre conscience; et dans ce cas vous n'auriez jamais été que d'exécrables hypocrites.

Cependant qui peut donc vous donner tant d'assurance, quand vous parlez de ce qu'il vous (2) plait maintenant de nommer les victimes de la cruauté; et pourquoi ne paraissez-vous pas craindre, que mille cris ne s'élèvent de toutes

1) Mots raturés : *jusqu'à*. — C. V.

2) Une ligne raturée. — C. V.

parts contre vous-mêmes ; puis que personne n'ayant montré plus de rigueur n'a du exciter contre soi plus de haine et plus d'exaspération que vous ? Car je ne viens de présenter ici qu'une foible esquisse des opérations qui vous placent au rang des plus fougueux révolutionnaires. Mais les faits sont assez publics pour être dispensé de les tracer tous. Ce qui étonnera peut-être ; c'est le silence qu'on garde à votre égard. Quant aux hommes qui n'ont jamais trahi la vérité, s'ils se taisent, malgré l'indignation que doit allumer votre insigne mauvaise foi, cela seul prouve que la compression n'a fait que changer de place, et que le jour où l'on pourrait tout dire, sans avoir rien à craindre, nous verrions si vous oseriez défier, comme nous, tous les citoyens de venir reprocher à chacun de vous des actes violemment repressifs ? Je veux bien croire pourtant qu'avant le 9 thermidor, votre conduite a été dictée par le désir de servir la patrie. Mais apprenez-nous par quel hasard l'aristocratie et le royalisme peuvent vous pardonner ; quand ils nous poursuivent avec tant de fureur ; et ce qui vous permet d'oublier que c'est faire votre propre procès que de venir demander nos têtes ?

Quoiqu'il en soit, prouvez au moins que nous seuls avons eu des intentions coupables ; ou plutôt prouvez que les crimes que vous nous imputez ont été commis par nous ; et que ce ne sont pas vos actions mêmes, que vous mettez sur notre compte. Quoi ! ces hommes que vous annoncez comme de si grands coupables, en parcourant une carrière hérissée de tant de travaux, n'ont point laissé à chaque pas des traces des forfaits, dont on ne trouve les récits que dans vos diatribes et dans vos déclamations ! Il n'a cependant pas été nécessaire de vider tous les cartons des deux anciens comités de salut public et de sûreté générale, pour démontrer les attentats du triumvirat ; il n'a pas fallu tant de recherches pour en avoir la conviction. Au surplus où vous ont conduit toutes vos perquisitions ? à prouver leur inutilité. Quel est donc le but d'une accusation dirigée contre les membres d'un comité choisis à volonté dans l'ensemble, et sans

qu'on leur oppose aucun acte qui leur soit personnel; d'une accusation qui n'offre la preuve d'aucun délit, et qui a déjà été approfondie et jugée deux fois par la convention nationale? N'est-ce pas ainsi, que chaque fois que le royalisme a tenté de se relever, on a commencé par faire le procès aux patriotes ardents? Sans doute ceux qui ont juré de faire triompher la république ou de mourir pour elle ne doivent pas craindre de voir accomplir leur serment. Mais si leur haine prononcée contre les partisans de (1) tout régime éversif de la liberté, doit les faire proscrire, sitôt que la chance leur devient contraire; ce qu'il y aurait de plus funeste, Citoyens, pour la Révolution, et pour vous-mêmes, ce serait d'apercevoir trop tard que le monarchisme fait un dernier effort contre l'établissement de la république, et que l'aristocratie se mêle dans cette lutte, afin de parvenir en tout événement à pouvoir du moins l'emporter sur la démocratie. Car vous qui avez jugé les rois, qui leur avez fait une guerre si vive, qui avez annihilé toutes les espérances de la domination et de la vanité, par la constitution de 93; n'êtes-vous pas le point de mire de quiconque aspire à un autre ordre de choses, et qui ne peut assurer ses succès que par votre dissolution!

C'est donc à vous à bien juger votre position, et le véritable état de la république. C'est à vous à examiner si toutes les secousses, les tiraillemens, le renchérissement des denrées, les disettes factices qu'on éprouve, ne sont pas la répétition des manœuvres employées pour tacher de rendre au peuple la liberté plus à charge que le joug de la servitude. Mais nous ne sommes plus dans ces siècles trop favorables à l'intrigue, où l'ignorance de la multitude servait de bases à toutes les combinaisons de la perfidie. L'infame cour de Capet a fait l'expérience que ces moyens ne conduisent qu'à rendre plus odieux ceux qui y ont recours; et la liberté plus chère par les sacrifices mêmes qu'elle impose. Ainsi vous vous trompez encore, égoïstes, insensés! Et l'on

(1) Mots raturés : *la royauté*. — C. V.

sait que pour mettre un terme à des maux qui ne sont qu'accidentels, le remède n'est pas de se jeter aux genoux de ceux dont ils sont l'ouvrage.

Pour moi je vous rends grace de m'avoir placé au rang des premiers proscrits, si cette préférence doit m'épargner l'affreux spectacle de voir la France déchirée par vos mains parricides ; et je dirai aussi, qu'importent quelques hommes à l'état. Le plus grand malheur pour une nation libre, est quand des individus, comme Pysistrate et Pompée, sont parvenus à se mettre à la place de la chose publique. Mais ce qu'il importe, c'est de connoître les motifs secrets de certaines gens qui ouvertement ennemis de la liberté et de l'égalité, poursuivent avec fureur les victimes qu'ils ont marquées. C'est positivement parce que quelques hommes doivent peu compter chez une nation libre, que l'acharnement que l'on montre pour faire immoler ceux qu'on désigne en même temps, et au glaive de la justice et aux poignards des assassins, atteste lui-même qu'on a des vues ultérieures bien autrement étendues. Aujourd'hui, l'on paroît se restreindre à quatre têtes. Mais dut-on croire aux assurances de ceux, dont la conduite sans cesse déviatoire atteste l'hypocrisie et la fausseté ; qu'ils ne seraient pas les maîtres d'arrêter les coups successifs qui menacent la patrie : et c'est ce qu'ils apprendraient bientôt à leurs dépens.

Car quels peuvent être les desseins de cette tourbe de forcenés qui s'agitent tumultueusement, qui ordonnent, qui insultent, qui maltraitent les citoyens. Jamais ces clameurs et ces mouvemens desordonnés ne furent les traits caractéristiques des vrais amis de la patrie qui placent au rang de leurs premiers devoirs l'obéissance aux lois et l'amour de l'ordre et de la paix. Où doivent conduire ces scènes sanglantes, dont plusieurs contrées de la république sont devenues le théâtre, et qu'on a grand soin de vous taire, sachant bien que votre zèle s'empresserait de reprimer promptement ces excès qui, fomentant l'anarchie, sont toujours les premières atteintes portées à la liberté.

Citoyens, vous fûtes d'autant plus grands, quand vous abbatiez le triumvirat, que vous eûtes à lutter à la fois, et contre une coalition formidable, et contre un aveuglement presque général. Aujourd'hui, il vous reste à résister à ceux qui ont voulu profiter de cette commotion pour surprendre les phalanges républicaines; et qui assimilant leur énergie au caractère farouche des dictateurs, se flatent de frapper à mort du premier coup, en faisant punir comme un crime, le dévouement à la patrie. Mais dans cette hypothèse, qui verrait-on applaudir? infailliblement les ennemis les plus connus de la liberté et de l'égalité : pour qui seraient la joie et la vengeance, quand nos têtes rouleraient sur le même échafaut, où le tyran Capet, où l'atroc Antoinette, où l'ambitieux et perfide d'Orléans, où les conjurés Hébert, Vincent et Ronsin, où les traîtres Custine et Houchard, où les conspirateurs Danton et Lacroix, où les usurpateurs Robespierre, St-Just et Couthon, ont expié leurs forfaits? Si de pareils êtres existaient encore; que feraient-ils de plus que ce qu'on vous demande? Et si ce projet pouvait se réaliser, le contre coup sur qui porterait-il?

Il est possible que nos délateurs n'aient imaginé d'abord qu'un sacrifice expiatoire, pour obtenir le pardon de ce qu'ils avaient fait eux-mêmes, en appaisant par cet acte de vengeance les ressentimens des ennemis de la révolution. Mais pouvaient-ils penser que le goufre où ils précipiteraient leurs victimes, se refermerait sur elles? Lorsque évidemment il ne s'agit point d'assouvir la haine du royalisme et de l'aristocratie; mais de leur permettre de dévorer le patriotisme. Puisque les reproches qu'on nous adresse sont si peu fondés, qu'on aurait trouvé beaucoup plus commode de terminer cette affaire par un égorgement provisoire. Sans doute César expira sous le poignard d'un républicain. Mais aussi les Græques furent immolés par la perfidie des ambitieux. La mort de l'un fut un sacrifice fait à la liberté : l'assassinat des autres commença l'asservissement de Rome. Au surplus que nous importe; et quoi qu'il arrive, notre sort sera toujours

digne d'envie. C'est le massacre des With en Hollande, qui les a rendus chers à jamais aux amis de la liberté. C'est l'échafaut qui a couvert de gloire Barneveld et Sidney : et quoique leur sang ait cimenté l'esclavage de leur pays, il s'y est toujours trouvé des citoyens qui n'ont pas cessé d'honorer leur mémoire. Il n'est aucune puissance humaine capable d'effacer la vertu de tous les cœurs, et d'empêcher de distinguer la vérité, et de rendre justice à l'innocence. La crainte peut imposer silence, mais non pas étouffer le sentiment ; et l'odieux et la honte finissent tôt ou tard par rejaillir sur les êtres pervers qui voudraient exterminer jusqu'au dernier patriote pour donner plus d'essor à leur ambition. Tourmentés par leur conscience, ils cherchent à se tranquilliser, en vouant à la mort les hommes purs : pour ensevelir dans leur tombeau tous les élens de cette sévérité de principes qui ne sait transiger ni avec le vice, ni avec l'intrigue, ni avec la cupidité, ni avec le projet d'enchaîner le peuple ; et c'est ce qui nous vaut deux fois de suite les honneurs de la priorité. Mais la persécution roidit le courage, et électrise l'enthousiasme. C'est même l'exemple qu'on donne dans ces circonstances qui fait des prosélytes. Et en marchant à l'échafaut, nous irions graver de notre sang en caractères infacables cette devise républicaine : *la liberté ou la mort*, dans tous les cœurs (1) qui ont conservé l'empreinte de la nature.

Quand une nation éclairée a joui de ses droits : on ne la replonge pas si facilement dans l'esclavage. Et d'ailleurs à qui s'adresse-t-on pour l'exécution d'un pareil plan ? A ceux mêmes qui ont fondé la république : à ceux qui souscriraient à leur propre condamnation, après avoir fait de si grandes choses pour la splendeur de l'état, et le maintien de la liberté et de l'égalité ! car quelle assemblée politique a développé plus de dévouement et de courage ? témoin votre première séance où pour ainsi dire sous les canons de Bruns-

(1) Quatre mots raturés. — C. V.

wick, vous abolites la royauté. Quels législateurs ont pris plus de soins pour en faire disparaître toutes les traces, et ont donné des lois plus populaires? Si vous comptez vos ennemis par les coups que vous leur avez portés; ce n'est pas seulement le royalisme qui vous abhorre; mais tous ceux qui désirent un régime où la cupidité et l'orgueil puissent dominer. Et si à leurs cris de vengeance, ils mêlent encore celui de vive la république: leur exaspération les décèle; et l'on voit qu'ils n'embrassent la liberté, que pour lui porter des coups plus terribles et plus sûrs; puisqu'ils n'ont pas craint de publier qu'après les quatre premiers proscrits, il ne sera pas difficile d'en atteindre quarante autres. Et de là où saura-t-on s'arrêter?

Mais sommes-nous donc rendus à cet état désespéré où Caton fut réduit à se déchirer les entrailles? Non: votre énergie et votre patriotisme secondés par la vertu du peuple, par son amour pour la liberté et l'égalité, vous placent dans une position bien différente. Faites triompher les principes et la justice, vous l'avez promis solennellement. Fouler aux pieds cet engagement; ce serait vous ôter à vous mêmes votre plus sûre garantie. Dans tous les temps; et aux époques des révolutions surtout, où les passions s'agitent en tout sens, où les factions se succèdent pour usurper le pouvoir; il n'est qu'un frein à leur opposer; c'est la justice; et le jour où avec une conscience pure, on ne peut pas jouir d'une sécurité parfaite; ce jour-là il est permis à la perfidie et à l'audace de faire immoler les meilleurs citoyens.

Comment se fait-il que ce que la Révolution pouvait offrir de souvenirs amers n'ait pas été effacé par la chute du triumvirat; au lieu de réfléchir un jour beaucoup plus lugubre, et qui a bientôt couvert des ombres de la mort les hommes qui avaient travaillé avec ardeur dans les momens du plus grand péril au salut de la patrie? Plus le dictateur, après avoir usurpé une popularité si immense, avait indignement trompé l'opinion publique, plus elle devait devenir naturellement incertaine et soupçonneuse; et plus, avec de bonnes inten-

tions, il fallait s'appliquer à rattachier fortement la confiance à la convention nationale, en faisant renaître la sécurité par un redoublement de zèle, et par des discussions uniquement consacrées à consolider la félicité publique. Mais peut-on dire que ce soit là la direction qu'on a prise, depuis le 9 thermidor ; ou plutôt peut-on nier qu'on ait tout fait, pour amener la réaction la plus terrible et la plus rapide ; puisque dans un si court intervalle, la révolution a tellement rétrogradé, qu'on est forcé de convenir aujourd'hui que les royalistes eux-mêmes se montrent avec impudence ? A quoi tiennent les causes d'un contraste si étonnant ? Elles sont faciles à connoître. Qui est venu immédiatement après la journée du 9 thermidor, jeter dans cette enceinte de nouveaux ferments de discorde ; annoncer qu'on traînerait à l'échafaut une portion de cette assemblée, et détruire par ces déclamations cette unanimité précieuse qui fait votre principale force, et qui semblait ne devoir plus vous abandonner ? Quels sont les auteurs de cette diffamation qui, depuis six mois couvrant de calomnies un grand nombre de membres de cette assemblée, n'a bientôt plus permis au peuple de savoir sur qui il pouvait s'en reposer ? Qui a autorisé tant de libellistes à déprécier la convention toute entière, et à préconiser le royalisme ? Qui a repris les errements de Robespierre, dans son projet de mutiler la représentation nationale, pour arriver graduellement à sa dissolution ? Qui a enhardi l'aristocratie au point qu'elle ne craint pas de demander hautement la proscription de tous les citoyens qui ont fourni des preuves éclatantes de patriotisme ? Ne semblerait-il pas que déjà le despotisme, resaisissant les rênes de son ancien empire, signale son avènement, en signant la condamnation de quiconque a voulu être libre ? ¹ Mais peut-on bien regarder comme vos amis ceux qui ont amené un pareil état de choses ? peut-on croire qu'ils chérissent sincèrement la révolution ? Quand dans une république on provoque l'avis-

¹ Une ligne raturée. — C. V.

sement de la première autorité nationale ; quand on travaille à égarer et à pervertir l'opinion ; quand on foule ouvertement aux pieds les principes ; c'est qu'on veut ramener le chaos qui est la destruction de tout gouvernement, et qui a trop souvent conduit d'une liberté mal affermie, au retour de l'esclavage. Mais dans l'essai de cette transition douloureuse et convulsive, que de calamités n'éprouve-t-on pas ? Et si elle se prolonge, quels moyens restent-ils bientôt pour pouvoir encore réaliser la prospérité publique ? Enfin quand le jour est venu, où tous les patriotes sont poursuivis, persécutés, proscrits ; où en est la Révolution ?

Cependant on entend sans cesse parler de justice et d'humanité par ceux-là mêmes qui non seulement dans l'origine se sont montrés le plus exagérés, mais qui encore aujourd'hui n'ont rien retranché de leur sévérité primitive, et qui se contentent d'en changer l'objet ? On a fait un grand bruit des mises en liberté à la suite du 9 thermidor. Mais cette époque ne posait-elle pas naturellement un terme aux précautions prises dans des temps d'orage et de danger ? Et ce terme n'était-il pas déterminé, et par l'anéantissement du triumvirat, et par l'évacuation du territoire, et par l'achèvement de la révolution, que le concours de tant d'événemens heureux et décisifs montrait de si près ? c'était un plan arrêté par les deux anciens comités de sûreté générale et de salut public, et combiné avec l'éversion du règne du dictateur. Et vous qui vous attribuez exclusivement tant de clémence ; si vous avez ouvert les prisons aux uns, dites-nous si elles ne se sont pas refermées sur beaucoup d'autres ? A la vérité, ceux-ci ne comptent pas autant pour (1) leurs dénonciateurs, parce qu'ils n'ont d'autres titres que leur dévouement à la Patrie ; et c'est ce qui les a fait accuser d'être des terroristes et des buveurs de sang. Mais par qui ? par ceux qui prosternés naguère aux pieds du trône, les dénonçaient alors comme des factieux et des anarchistes.

(1) Mot raturé : *vous*. — G. V.

Sont-ce donc là des délateurs dignes de foi dans une démocratie ? Où vous conduiraient-ils, citoyens, si vous les laissez faire ? Que peuvent-ils prétendre avec leurs clameurs ? Qu'ont-ils voulu dans tous les momens de crise ? L'anéantissement des patriotes, en calomniant leurs intentions. En serait-il donc de la mort de Robespierre, comme de celle de César : et la chute du tyran, n'aurait-elle servi qu'à mieux consolider la tyrannie ?

Pour éviter un si grand malheur, que tous les vrais républicains (1) sachent enfin distinguer et connoître ces êtres perfides si faciles à deviner. (2) Leurs vices ne promettent à celui qui les sert, qu'ingratitude et trahison. Leurs caresses mêmes sont des prestiges empoisonnés. Il n'est qu'un moyen de salut dans une révolution ; c'est de maintenir avec courage les droits du peuple. Ses vertus sont un sur garant de sa reconnoissance ; et la force qu'on lui communique en défendant sa cause, met à l'abri de toute chance contre révolutionnaire et meurtrière, ceux qu'il a investi de son pouvoir pour faire sa félicité. Mais en le laissant froisser et écraser, on s'ôte le seul appui solide ; on se précipite avec lui dans le même abyme. Cette catastrophe cruelle n'est pas sans exemple. « Ce fut un assez beau spectacle dans le siècle
« passé, dit Montesquieu, de voir les efforts impuissans des
« Anglois pour établir parmi eux la démocratie. Comme
« l'esprit d'une faction n'était réprimé que par l'esprit
« d'une autre, le gouvernement changeait sans cesse. Le
« peuple étonné cherchait la démocratie et ne la trouvait
« nulle part. Enfin, après bien des mouvemens, des choes et
« des secousses, il fallut se reposer dans le gouvernement
« même qu'on avait proscrit (3). » Et vous savez, citoyens, que le retour de ce gouvernement despotique fut scellé par la mort des hommes qui avaient échoué dans le projet

(1) Un mot raturé. — C. V.

(2) Cinq lignes raturées. — C. V.

(3) *Esprit des Loix*, liv. III, chap. III. — C. V.

sublime de briser à jamais le joug de l'esclavage. Grande leçon pour le législateur, qui, après avoir fondé une république, doit toujours craindre, jusqu'à son entier affermissement, de voir les passions détruire son ouvrage, et l'ensevelir lui-même parmi les ruines, couvert d'opprobre et de malédictions. Mais si la liberté et l'égalité peuvent être attaquées avant d'être immuablement établies, vos travaux et vos efforts constants pour les maintenir donnent la certitude que vous saurez les faire triompher. Vous ne permettrez donc pas qu'on renverse leur principale base : la justice. Vous ne permettrez pas que l'intrigue, (1) la haine et la perfidie de quelques individus, l'emportent sur la vérité. Vous ne rendrez pas le temple des lois, l'asyle des vengeances et des proscriptions du royalisme et de l'aristocratie. Armer leur fureur d'un poignard, c'est exposer à se faire égorgé soi même; et si une pareille imprudence pouvait être commise, la patrie serait bientôt assassinée, et le républicain en mourant, n'aurait plus rien à regretter.

(1) Mot raturé : *et*. — C. V.

L'ABBÉ JALLET, CONSTITUANT

I

Dans la salle du Jeu de Paume de Versailles se trouve le buste de Jacques Jallet qui fut un des acteurs du drame au début de la Révolution. Jallet a aussi son buste à La Mothe-Saint-Héray. Il figure dans le Serment du Jeu de Paume de David avec Le Cesve, curé de Sainte-Triaize de Poitiers, et Ballard, curé du Poiré-sous-Velluire, l'un et l'autre poitevins comme lui. Je voudrais dire ici très simplement, sans commentaires inutiles dont les faits peuvent se passer, comment Jallet fut amené à jouer un rôle dans les premières scènes de la Révolution et quel fut ce rôle.

Il naquit à La Mothe-Saint-Héray, le 13 décembre 1732, de Jacques Jallet, jardinier, et de Marie Radegonde Merceron, son épouse. Il fut baptisé le lendemain et son acte de baptême est ainsi conçu : « Le 14 décembre 1732, a été baptisé Jacques, fils de Jacques Jallet, jardinier, et de Marie Radegonde Merceron. Le parrain a été Jacques Larcher, cavalier, et la marraine Madeleine Poussard, fille de René Poussard, menuisier, lesquels ont déclaré ne savoir signer. — J. Fauleon, vicaire de La Mothe. »

On ne sait pas d'où venaient les parents de Jallet. Quand ils s'installèrent à La Mothe, ils avaient déjà trois enfants. Sept autres leur naquirent, dont le futur constituant fut le dernier. Son père mourut en 1737. Un frère de sa mère, l'abbé Merceron, qui était curé de Nanteuil, le recueillit et, avec l'aide sans doute du châtelain de La Mothe, le marquis

d'Artaquiette d'Yron, le fit entrer au collège des oratoriens de Niort. On le destinait à l'état ecclésiastique, mais la carrière du barreau le séduisait. Il suivit les cours de la Faculté de droit de Poitiers. C'est là qu'il s'éprit d'une jeune fille dont la condition sociale était supérieure à la sienne. Elle l'aima. Il crut pouvoir la demander en mariage à ses parents. Par un refus hautain ceux-ci lui firent comprendre son erreur. Envoyée dans un couvent, la jeune fille ne tarda pas à y mourir de chagrin. Alors Jallet entra au séminaire. A vingt-sept ans, il était prêtre et vicaire de Gençay. Il faut voir l'influence de cette douloureuse aventure de sa jeunesse dans l'ouvrage qu'il publia en 1791 sur le *Mariage des Prêtres*, avec cette épigraphe empruntée à Saint-Paul : « Que chaque homme ait sa femme et chaque femme son mari. »

Jallet ne fit guère que passer à Gençay. En 1759, il est curé de Chérigné, une très humble paroisse dans les marais de la Boutonne, où il résida pendant trente années, se prodiguant pour ses ouailles, travaillant aussi à son éducation personnelle et à cette évolution de sa pensée qui devait le conduire non seulement à s'associer au mouvement révolutionnaire, mais à lui donner une impulsion.

C'est dans sa cure qu'il reçut la nouvelle de la convocation des États-Généraux. « Nous avons, écrivait Louis XVI dans des lettres dont il ne pouvait prévoir la portée, besoin du concours de nos fidèles sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons relativement à l'état de nos finances, et pour établir, suivant nos vœux, un ordre constant et invariable dans toutes les parties du gouvernement qui intéressent le bonheur de nos dits sujets et la prospérité de notre royaume. Ces grands motifs nous ont déterminé à convoquer l'assemblée des états de toutes les provinces de notre obéissance au lundi 27 avril prochain, en notre ville de Versailles, tant pour nous conseiller et assister dans toutes les choses qui seront mises sous ses yeux que pour nous faire connaître les souhaits et les doléances de nos peuples. »

Quels étaient les vœux et les griefs du clergé? Certes, à la veille de la convocation des États-Généraux de 1789, la puissance politique du clergé, jadis si grande, se trouvait fort amoindrie par l'action du pouvoir royal, mais il jouissait encore de privilèges considérables quant à la personne de ses membres et quant à leurs biens. Je ne referai pas le tableau qu'ont tracé d'excellents écrivains, plus particulièrement Chassin dans son livre sur les *Cahiers des Curés*, de l'état du clergé à cette époque. Ce qui est remarquable et ne saurait d'ailleurs surprendre, c'est l'antagonisme que dès le début des opérations électorales on voit éclater entre les prêtres employés aux fonctions du ministère paroissial, curés, vicaires, desservants, et leurs évêques. Rien ne saurait mieux l'accuser que le mémoire présenté à Necker, au nom des curés du diocèse d'Angers, par Chatisel, curé de Soulaines, et Courtillé, curé de Saint-Denis, à la date du 23 décembre 1788. « Dans des jours, dit ce mémoire, où l'on se propose de lier ensemble tous les ressorts du gouvernement, d'en rapprocher tous les rapports, d'en tirer tous les avantages, pourrait-on regarder comme étrangers ou indifférents à la révolution future des hommes qui peuvent le mieux en prévoir et en connaître l'utilité ou les inconvénients, des hommes dont les intérêts sont ceux de la religion et de la patrie? Qu'il leur soit donc permis de réclamer aux pieds du trône leur ancienne considération, de demander aux États-Généraux des représentants de leur classe et de leur choix, d'aspirer au rétablissement des anciennes règles canoniques, et de solliciter un règlement qui, en fixant les droits réciproques, conserve aux chefs leur légitime autorité et impose aux inférieurs une juste dépendance. Que tout enfin soit éclairci par la loi et que dans un gouvernement le plus sage de la terre, il n'y ait rien d'abandonné aux caprices, à l'arbitraire, aux erreurs des hommes. »

Le mémoire de Chatisel répondait si bien aux sentiments des curés que le haut clergé s'en émut. L'abbé de La Brosse, syndic général du diocèse d'Angers, le dénonça au garde

des sceaux comme un écrit séditieux, violant « non seulement le respect dû aux évêques, mais encore celui dû aux lois du souverain ». Il chercha d'ailleurs à en diminuer l'importance, en représentant la majeure partie et la plus saine du clergé comme ayant refusé de se joindre à Châtisnel, ce qui est démenti par une lettre à Necker du 23 janvier 1789, signée des curés de la ville de Bourges et ainsi conçue : « Monseigneur, d'après la communication que nous avons prise du projet d'un mémoire de MM. les curés du diocèse d'Angers, relativement à la convocation des états-généraux, nous avons été persuadés que nous avions le plus grand intérêt d'y adhérer en tout : nous nous réunissons, Monseigneur, à leur demande, et nous vous supplions de déposer les mêmes vœux de notre part aux pieds du trône ; nous osons espérer cette grâce de votre zèle et de votre amour pour la justice. »

En fait les doléances, les vœux étaient surtout du côté du clergé inférieur. L'ancienne alliance du trône et de l'autel, le désir de garder leur situation privilégiée, tout en faisant dans certains cas la part du feu, inclinaient naturellement les prélats vers la cour. Sentant l'hostilité des curés, le haut clergé s'efforça de l'annihiler par des manœuvres que Roffay, curé de Saint-Pierre de Pousigny, près la ville du Blanc en Berry, signalait à Necker par une lettre en date du 6 mars 1789 : « S'il se fait dans tous les diocèses du royaume la même cabale que dans le diocèse de Poitiers que ma paroisse avoisine, Sa Majesté sera trompée dans ses vues. Les archiprêtres de ce diocèse sollicitent publiquement la procuration de tous les curés et autres bénéficiaires de leur canton, même au-delà de la sénéchaussée de Poitiers, qui ne peuvent quitter leur paroisse ou leur demeure pour comparaître en personne à l'assemblée générale de la province, afin de procurer les voix à des ecclésiastiques du haut clergé et d'anéantir ainsi l'influence des curés aux États-Généraux, et conséquemment les intérêts des pauvres. J'ai lu avec indignation plusieurs lettres du

sieur Augier, archiprêtre d'Hains, qui annonce que tout son archiprêtre lui a donné sa confiance à cet égard, et promet son obligation et sa reconnaissance; de cette manière il a surpris plusieurs curés de bonne foi, et à défaut de réflexion ils se sont rendus à sa sollicitation. On m'a assuré que dans les autres cantons de ce vaste diocèse, cette cabale se ferait de la même manière. J'ai fait des représentations à quelques curés de ma connaissance, et j'ai fait retirer quelques-unes de ces procurations. »

Cette cabale se trouve confirmée par une lettre de plusieurs curés du Poitou à Necker, du 18 mars. « Les évêques de Poitiers et de Luçon se sont assurés des procurations et suffrages des communautés d'hommes et de filles, des chapitres, des titulaires des bénéfices non curés et même de plusieurs curés : ils les ont distribués à tous les religieux et même à leurs séminaristes à qui, dit-on, ils ont fait présent d'une soutane neuve. La direction de leurs suffrages n'est pas équivoque, les députés ne seront pris que dans ce qu'on appelle le haut clergé; et si, par convenance, ils admettent un ou deux curés, ce seront gens à leur dévotion. Ainsi les députés des deux premiers ordres seront unis par la même extraction, les mêmes intérêts et les mêmes privilèges; le tiers-état sera privé du soutien des curés, ses défenseurs naturels..... Quant aux curés, ils resteront sous l'oppression épiscopale et même elle s'appesantira sur eux pour les punir de la bonne volonté qu'ils ont osé montrer pour la portion la plus indigente de la nation. Ils auront, il est vrai, la faculté de présenter leurs doléances, mais les rédacteurs, choisis dans le haut clergé, n'en feront aucun usage dans la rédaction du cahier général. » Et les auteurs de la lettre, voulant préciser le mot employé par eux de séminaristes, insistent sur une question qui sera discutée dans une des séances de l'ordre du clergé : « Nous vous supplions de déclarer que l'usage de 25 ans ayant été requis par le règlement, afin que le votant soit supposé capable de mûres et solides réflexions, cet âge n'est pas moins exigible dans l'ordre du clergé que

dans ceux de la noblesse et du tiers-état. » Cette lettre était signée entre autres de Jacques de Surade, qui fut subséquemment élu député aux États-Généraux.

Mais suivons Jallet à Poitiers. C'est le 17 mars que l'assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée principale du Poitou eut lieu en la chapelle du collège royal de Sainte-Marthe, sous la présidence d'Anastase-Alexis-Eulalie de Beufvier, marquis de Paligny, grand sénéchal du Poitou et capitaine du château de Poitiers, assisté de Pierre-Marie-Irland de Bazoges, comte de Bazoges, lieutenant-général en la sénéchaussée et comté de Poitou, et de Henri Filleau, chevalier, seigneur de Groges, procureur du roi audit siège.

Nous avons une lettre de Jallet donnant des détails sur cette séance : « C'était un fort beau spectacle : il y avait plus de deux mille personnes. M. le grand sénéchal du Poitou ouvrit la séance par un discours qui fut fort applaudi. C'est un homme de la plus belle figure : il avait la robe noire et l'épée au côté, la grande cravate et un chapeau rond, orné d'un très gros panache noir. Le lieutenant-général parla ensuite, et, après lui, le procureur du roi. Le tout se passa avec beaucoup de décence. Lorsque M. le grand sénéchal fut arrivé, on cria : bas les chapeaux ; tout le monde se découvrit, excepté une dizaine de gentilshommes qui ne voulurent point ôter les leurs. Comme cela faisait du murmure, le sénéchal mit son chapeau et dit : tout le monde peut se couvrir. Aussitôt on battit des mains, on cria bravo et l'on se couvrit. Il y avait dans cette assemblée des gens de tous les états, des paysans, députés de leur paroisse. J'en vis un assez mal vêtu, un gros bâton à la main, un bonnet blanc sur la tête, assis vis-à-vis un gentilhomme et à côté de deux messieurs très bien ajustés. »

Au lendemain de cette séance l'intendant de Poitiers, M. de Nanteuil, écrivait au garde des sceaux : « L'ouverture de l'assemblée générale du clergé, de la noblesse et des députés du tiers-état des différentes sénéchaussées du Poitou,

s'est faite avec le calme et la tranquillité que l'on pouvait désirer. D'après quelques bragues et quelques mouvements de fermentation qui se sont fait apercevoir dans l'assemblée particulière des députés des paroisses du ressort de la sénéchaussée de Poitiers, j'avais conçu des inquiétudes qui, heureusement, ne subsistent plus aujourd'hui. La veille de l'assemblée générale, douze députés du tiers-état se sont rendus chez monseigneur l'évêque de Poitiers et chez monseigneur le grand sénéchal pour leur faire connaître le désir que leur ordre avait de se concerter avec le clergé et la noblesse dans tout ce qui intéresserait le bien public. Les ecclésiastiques et les gentilshommes ont marqué beaucoup de sensibilité à cette démarche du tiers-état. La visite a été rendue chez le magistrat qui préside cet ordre. Des témoignages de confiance et de dévouement au bien de l'État ont été respectivement donnés. Les députés du tiers-état ont été invités à dîner chez M. le duc de Luxembourg (1) et y ont été. Enfin la bonne intelligence règne entre ces trois ordres, et il est à présumer que rien ne la troublera d'ici à la fin des séances. »

M. de Nanteuil était, on le voit, fort optimiste. Cet agréable état d'esprit ne devait point durer et les sujets d'inquiétude et de mécontentement devaient lui venir du côté du clergé.

Le président de cet ordre était Mgr Martial Louis Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers. Dans cette même lettre du 18 mars dont je viens déjà de donner un fragment, Jallet disait : « Nous avons été voir Mgr l'évêque lundi, le curé de Loisé, celui de Chef-Boutonne, d'Aubigné et moi : il n'a guère eu d'autres visites de curés ; il nous reçut très bien et nous invita à dîner pour le lendemain ; nous ne jugeâmes pas à propos d'y aller. Jamais il n'avait été aussi honnête. Je lui fis prendre un air satisfait par un ou deux compliments que

(1) Anne-Charles-Sigismond de Montmorency de Luxembourg, duc de Luxembourg, pair de France, comte d'Olonne, fut le premier député élu aux États-généraux par la noblesse du Poitou. Il mourut en Portugal après avoir émigré et commandé en second l'armée des princes.

je lui fis, afin de lui faire oublier deux mots assez crus que je lui avais dit auparavant. »

Les curés, en attendant l'assemblée de l'ordre du clergé fixée au 21 mars, se réunissaient en particulier. « Il y eut lundi, écrit encore Jallet, une assemblée d'environ deux cents dans laquelle on nomma ceux qu'on voulait députer aux états-généraux: malgré mes protestations je fus mis du nombre, mais cela ne m'engage à rien: il est très probable que les évêques auront plus de voix et feront élire quelques-uns de leurs amis. Il est pourtant vrai qu'il y a au moins ici 200 curés qui ont chacun trois voix, ce qui fera 600 suffrages. Cela ne laisse pas que d'étonner les évêques, car ils savent bien que les curés ne sont pas pour eux. La noblesse est très honnête et fort tranquille: il y avait eu quelques propos la semaine dernière, mais cela n'a pas tiré à conséquence: tout est parfaitement en paix.... Un avocat qui achetait des voix parmi les paysans du tiers-état a été chassé honteusement. »

La première séance de l'ordre du clergé eut lieu le 21 mars dans la salle des exercices du collège de Poitiers. Après avoir exprimé sa satisfaction de se trouver au milieu de ses coopérateurs, fait l'éloge de l'évêque de Luçon qui était présent et regretté l'absence de celui de La Rochelle, Mgr Beau-poil de Saint-Aulaire ajouta: « Sa Majesté a cru devoir accorder au tiers-état un nombre de représentants égal à celui des députés du clergé et de la noblesse réunis. Cette égalité a paru jeter l'alarme dans quelques esprits, mais ils auraient pu se rassurer en lisant dans nos annales que constamment les députés de l'ordre du tiers-état ont surpassé en nombre ceux des deux autres ordres pris séparément; une fois même ils s'élevèrent à l'égal de ceux des ordres du clergé et de la noblesse réunis. Vous croirez sans doute, messieurs, que sa majesté ayant prononcé, nous ne devons connaître que l'obéissance. »

L'évêque de Poitiers fait évidemment là contre mauvaise fortune bon cœur. La dernière phrase de cette partie de son

discours semble bien indiquer que la mesure royale ne le remplit point d'allégresse. Il s'incline cependant, mais il est une prétention qu'on a émise au nom du tiers-état et qui ne lui paraît point admissible. « Une difficulté plus grande, dit-il, se prépare. Les suffrages doivent-ils être recueillis par tête ou par ordre aux états-généraux? Les fastes de l'histoire nous apprennent que l'on vote dans l'assemblée générale quelquefois par acclamation, quelquefois par province, presque toujours par ordre; il paraît que toutes les fois que le droit de voter par ordre a été réclamé, il n'a jamais été contesté. Cette forme semble donc appartenir en quelque sorte à la constitution du royaume, et comme l'a observé un grand ministre, elle ne peut être changée que du consentement de chaque ordre pris séparément. Mais le clergé doit-il consentir à ce changement si important? C'est à votre sagesse à peser si, en donnant à un seul ordre la moitié des suffrages, l'équilibre précieux qui seul maintient et assure la tranquillité de la monarchie ne serait pas rompu. »

Il le fut en effet, mais les auteurs responsables de cette rupture, ce sont Louis XVI lui-même et Necker qui, ayant senti des résistances du côté des privilégiés, voulaient s'appuyer sur le tiers-état pour amener à composition les aînés et obtenir du cadet les fonds dont ils avaient besoin? Le doublement du tiers impliquait en 1789 le vote par tête et celui-ci entraînait les conséquences qu'avait prévues Dubois quand il disait à Philippe d'Orléans : « Si le monarque convoque les États-Généraux, peut-il dire à la nation comme au Parlement : vous n'êtes pas la nation. — Peut-il exiler la nation? Non. »

Je citerai ce dernier passage du discours de l'évêque de Poitiers : « Tous doivent être soumis à l'impôt, dit-on. Le clergé, Messieurs, possède par la plus ancienne prescription quelques privilèges pécuniaires. Les États-Généraux qui se sont succédés depuis un grand nombre de siècles les ont respectés. Cependant quelques réclamations se sont élevées contre ces prérogatives que la nation nous avait accordées.

Sans doute, messieurs, vous en consentirez le sacrifice sans regret si le besoin de l'État, si la concorde et la paix le demandent; vous vous applaudirez même d'avoir ce témoignage à donner de votre dévouement au bien public. Le désintéressement est pour le clergé un devoir; il en doit l'exemple et il aimera à le donner. »

Ces « quelques privilèges pécuniaires » dont parlait ainsi l'évêque, c'était de n'être compris dans aucune des impositions pour subsistance de troupes, fortifications de villes, réparations de murs, de ponts, de chaussées, ni généralement pour aucun octroi, subventions ou emprunts quelconques de communauté. Le clergé était exempt de tailles personnelles. Ses biens étaient francs. Il était affranchi des droits de franc-fief, des banalités de four, moulin, pressoir; il ne payait ni l'impôt du sel, ni aucune charge municipale. Les gens de guerre ne pouvaient loger dans ses maisons. Et depuis Charles IX les clercs avaient la faculté de ne point payer leurs dettes. Il n'y avait contre eux ni contrainte de corps, ni saisie qui fût permise. Le clergé jouissait de la dîme et votait seul les subsides qu'il acceptait de donner au roi.

Il entendait bien ne renoncer à ces privilèges que dans une mesure aussi réduite que possible. La dette contractée par lui pour les besoins de l'État, il comptait que la nation la prendrait à sa charge. La dissension d'ailleurs était dans son sein. « Quel intérêt particulier, écrivait M. de Montagny en 1789, a été plus comblé que celui du clergé? Fortune, honneur, puissance, un appui dans le ciel, une grande influence sur la terre consacrée par des siècles; et ce qui n'a échappé à personne, la récente confirmation que l'autorité a faite de ses privilèges, de ses immunités: hé bien! la nature lui présente son livre et déjà un très grand nombre des membres de ce corps se déclarent citoyens. »

Après le discours de Mgr Beaupoil de Saint-Aulaire un membre représenta à l'assemblée qu'il appelait ainsi à se prononcer sur un point que les curés avaient fort à cœur, ainsi qu'on l'a vu par la lettre plus haut citée de plusieurs

d'entre eux, que parmi les ecclésiastiques qui avaient comparu à l'assemblée des trois ordres, il y en avait qui étaient mineurs, que quelques-uns étaient bénéficiers, d'autres seulement fondés de procuration des bénéficiers absents, que les uns et les autres n'avaient pas le droit de donner leurs suffrages, d'après l'article 16 du règlement, que, d'ailleurs, la plupart de ces ecclésiastiques mineurs demeuraient au séminaire et que cette raison seule suffisait pour les priver du droit de voter. Il demandait en conséquence qu'avant de rien proposer, les ecclésiastiques qui n'étaient pas âgés de vingt-cinq ans ou qui demeuraient au séminaire fussent contraints de se retirer et que l'on rayât leurs noms de la liste des comparants.

Une discussion assez vive s'engagea sur cette motion. Il fut enfin décidé qu'on la soumettrait au grand sénéchal, en exécution de l'article 42 du règlement.

L'ordre procéda alors à la nomination des commissaires chargés de préparer les cahiers et demandes, représentations et doléances du clergé de la sénéchaussée. Vingt-neuf membres furent désignés, dont l'abbé Jallet.

Le lendemain, nouvelle lettre de M. de Nanteuil au garde des sceaux. L'intendant n'est plus optimiste : « Il paraît, Monseigneur, qu'il y a présentement de la division dans l'ordre du clergé. Les curés, qui sont en très grand nombre, se sont concertés pour s'assurer la prépondérance ; et, dans la manière dont ils ont procédé au choix des commissaires, ils ont donné des preuves non équivoques de leurs dispositions à manquer aux égards et au respect qu'ils doivent à leurs supérieurs. Cette espèce d'insurrection est un sujet de scandale pour le public, et elle fait craindre que l'intrigue et la cabale n'influent plus que les lumières et la raison sur le choix des députés aux États-Généraux. »

A la deuxième séance, le 23 mars, on fit connaître la réponse du grand sénéchal relativement aux ecclésiastiques mineurs. M. de Poligny avait décidé :

1° Que les ecclésiastiques bénéficiers pouvaient, quoi-

qu'ils n'eussent pas atteint l'âge de vingt-cinq ans, avoir un suffrage personnel et être fondé de procuration;

2° Que les ecclésiastiques sans bénéfices, mineurs de 25 ans, ne pouvaient avoir un suffrage personnel, ni même se présenter à l'assemblée comme fondés de procuration;

3° Qu'un ecclésiastique domicilié au séminaire n'était pas pour cela privé du droit de donner son suffrage à l'assemblée, s'il était dans le premier cas.

Trois jours après, M. de Nanteuil écrit encore : « Il y a toujours de la fermentation parmi les membres du second ordre du clergé. »

La troisième séance eut lieu le 27 mars. L'abbé Jallet y fut élu membre de la commission chargée de vérifier les procurations des communautés religieuses et des bénéficiers absents. L'évêque de Poitiers annonça que les commissaires chargés de la rédaction du cahier du clergé avaient rempli leur mission. Le secrétaire de l'assemblée, qui était M. Dupuy, curé de Saint-Savin, donna lecture de ce travail qui fut approuvé après avoir donné lieu à un débat assez vif.

« Les cahiers sont rédigés, écrivit Jallet, le 29 mars, à la même personne qui avait reçu la lettre plus haut citée, et comme j'ai eu l'honneur d'y prendre part, je puis dire que c'est un assez mauvais ouvrage. MM. les curés de Luçon s'étaient laissés séduire par leur évêque et l'avaient mis du bureau de la rédaction. Cela nous a gênés pour mettre des articles qui nous paraissaient importants. Il est vrai que l'évêque n'a pu en faire passer aucun de ceux qu'il avait à cœur, mais nous n'avons pas pu en insérer de nécessaires pour la réforme. Notre ouvrage a été lu à l'assemblée générale de l'ordre du clergé et a excité beaucoup de réclamations. Il y a eu même des protestations par devant notaire, mais tout cela ne fera rien changer au cahier approuvé par le plus grand nombre, qui n'est pas toujours le plus sensé. Bien des choses ont passé contre mon avis; j'en ai fait corriger d'autres malgré les désirs de l'évêque de Luçon. »

Lorsqu'il parle de réclamations, Jallet doit faire plus par-

tiellement allusion à celle de Guilleminet, curé de Notre-Dame l'Ancienne de Poitiers, qui n'avait pu obtenir de l'évêque président qu'il insérât dans le procès-verbal de la séance du 27 mars une motion, d'ailleurs sans très grand intérêt, dont il était l'auteur. Guilleminet se plaignit à Necker dans une lettre où il s'exprime ainsi : « Il est aisé de juger actuellement que, tant que les évêques présideront nos assemblées, on ne pourra jamais remplir les vues pleines de sagesse et de bonté du monarque bienveillant qui nous gouverne et que nous ne pourrons jamais lui faire connaître les maux et les besoins d'un peuple qui lui est cher. Leur égoïsme et leurs prétentions orgueilleuses leur feront toujours préférer leur intérêt particulier à l'intérêt général et mettront un obstacle presque invincible au zèle ardent qui nous anime pour le bien public. Ce qui vous paraîtra étonnant, Monseigneur, c'est que nos seigneurs les évêques de Poitiers et de Luçon se soient opposés constamment à admettre dans le procès-verbal toutes les demandes, réclamations et protestations qu'ont voulu faire MM. les curés relativement au susdit cahier, de manière que ce cahier n'est, à proprement parler, que celui de nos seigneurs évêques; aussi est-il sans ordre, sans énergie, sans style et sans français. »

Pour sévère que paraisse ce jugement, il est un reproche plus grave que l'on peut, semble-t-il bien, adresser au cahier du clergé du Poitou, celui de ne pas être, sous la forme où nous l'avons, tout à fait le cahier qui fut rédigé. Il contient en effet un article 24 ainsi conçu : « Les députés insisteront pour que la tenue des États-Généraux soit périodiquement fixée tous les cinq ans. Ils demanderont, en conséquence, que leur composition et les formes pour y parvenir soient définitivement réglées. *Ils s'opposeront de toutes leurs forces à ce que l'on puisse y délibérer autrement que par ordre, si ce n'est du consentement formel et bien libre des trois ordres pris séparément. »* Or, lorsqu'à Versailles, l'évêque de Poitiers opposa un jour aux curés cet article du cahier, Jallet protesta, disant qu'un cahier corrigé n'était plus celui du clergé.

« On nous opposera en vain notre cahier; si on ne nous le présente tel que nous l'avons rédigé, nous ne pouvons ni ne devons le reconnaître. » Je reviendrai d'ailleurs sur ce point.

Le 28 mars on nomma les trois scrutateurs pour l'élection des députés aux États-Généraux. « La coalition des curés est toujours la même, écrivit M. de Nanteuil, et c'est sur trois d'entre eux que le choix est tombé. » Et de son côté Jallet dans cette lettre du 29 mars à laquelle j'ai déjà fait tout à l'heure un emprunt : « Malgré le parti épiscopal, nous avons réussi à faire passer ceux que nous avions désignés. Il y avait 3,324 voix et nous en eûmes en notre faveur plus de 2000.... Je suis parvenu à faire ôter mon nom de la liste; ainsi je suis assuré de n'être pas élu. On m'a honoré dans ce moment beaucoup plus que je ne m'y attendais. La réclamation était générale contre ma proposition. Rien de plus flatteur que les instances qu'on m'a faites pour accepter la députation, jusqu'à offrir même de se cotiser pour faire les avances nécessaires. Des curés du diocèse de Saintes, de la Rochelle, de Limoges, que je ne connais point du tout, m'ont sollicité avec toute l'ardeur et les instances possibles; mais j'ai été ferme et enfin on a effacé mon nom. »

Le premier député élu fut René Lecesve, curé de Sainte-Triaize de Poitiers.

Le même jour on nomma encore Dillon, curé du Vieux-Pouzauges, dans le diocèse de Luçon.

Le lendemain sont élus David Pierre Ballard, curé du Poiré-sous-Velluire, et Mgr Martial Louis Beaupoil de Saint-Aulaire.

La séance du mercredi 1^{er} avril aboutit à l'élection de Jacques de Surade, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur-curé de Plaisance. Il est curieux de constater que cet ecclésiastique avait, le 18 janvier 1789, écrit à Necker pour proposer la ville de Bourges comme lieu de réunion des États-Généraux. « Si l'endroit où doivent s'assembler les États-Généraux, disait-il, n'est pas irrévocablement fixé,

je crois pouvoir représenter à Votre Excellence que l'influence des gens de robe peut être nuisible dans Paris, Bourges paraîtrait mériter la préférence; sa situation au centre du royaume, les vastes bâtiments qu'elle renferme, tels que la cathédrale, le palais archiépiscopal, le séminaire, l'hôtel-de-ville, beaucoup de maisons religieuses, et surtout un abbaye de bénédictins, dont les bâtiments immenses et somptueux représentent plutôt le palais d'un grand roi qu'un lieu de retraite pour des cénobites; la maison de plaisance de l'archevêque située près de la ville; d'un autre côté, l'abondance et le bon marché des vivres et surtout des fourrages, le besoin de numéraire qu'éprouve le Berry et l'affection enfin que doivent avoir pour le gouvernement ses citoyens qui ont joui des premiers de tous les avantages des assemblées provinciales, semblent indiquer cette ville préférablement à Paris. »

Enfin le 2 on nomme Marie-Charles-Isidore de Mercy, évêque et baron de Luçon, et Jacques Jallet.

Les résistances de Jallet avait donc cédé. Cependant nous avons une lettre de lui à Necker du 8 avril 1789, dans laquelle il se plaint de la conduite de l'évêque de Luçon, en tant que président de la commission de rédaction du cahier, et il ajoute : « Lorsque Sa Majesté a honoré les curés du droit de voter dans les assemblées de leur ordre, elle a supposé que les curés élus seraient en état de faire les avances de leur voyage et de leur séjour. Je vous prie d'observer, Monseigneur, que les curés sont d'ordinaire peu riches, et que, d'ailleurs, leur position au milieu des pauvres ne leur permet pas d'avoir des fonds de réserve. J'ignore quelles sont les ressources des curés, mes collègues dans la députation; quant à moi, ces avances sont fort au-dessus de mes facultés. La désastreuse année de 1785 me charge, dans une petite paroisse, de dix-neuf familles indigentes, sans autre secours que 60 livres de riz fournies par le gouvernement et 67 livres 10 sous par le seigneur du lieu. Il me fallut acheter, chaque semaine, pour 24 livres de blé, ce qui, avec l'aide de quatre

familles de paysans aisés, fit vivre nos pauvres et m'endetta de 900 livres. Cette année présente une aussi affligeante perspective; et le prix du blé, augmenté de 1 livre 10 sous par boisseau pendant mon séjour à l'assemblée de la province, m'interdit un voyage qui priverait mes pauvres des soins que je leur dois. Je vous prie donc de ne pas désapprouver que je préfère ce premier devoir d'un pasteur à l'honneur, peut-être inutile à ma patrie, de grossir le nombre des représentants de mon ordre aux États-Généraux. »

Quoiqu'il en soit, Jallet se rendit à Versailles. Avant de l'y suivre, il convient de dire que l'élection des députés une fois faite, l'assemblée du clergé de la sénéchaussée de Poitou leur donna acte de leur acceptation, d'où l'on peut conclure que le curé de Chérigné éprouva subséquemment les hésitations qu'il avait eues déjà avant son élection et dont sa lettre à Necker témoigne une fois de plus. La somme allouée à ses représentants fut fixée par le clergé à 60 livres pour l'aller et le retour et à 12 livres par jour tant qu'ils seraient présents aux États-Généraux.

Et l'évêque de Poitiers écrivit alors au Garde des Sceaux cette lettre où se marque sa mauvaise humeur : « L'ordre du clergé de cette sénéchaussée m'a fait l'honneur de me députer aux États-Généraux avec M. l'évêque de Luçon; les autres députés de cet ordre sont cinq des curés qui, étant du plus grand nombre, ont disposé à volonté des députations. » Mgr Beaupoil de Saint-Aulaire était fort sombre. Il voyait les biens de l'Église menacés, peut-être aussi ses autels. « De grands efforts de résistance, disait-il, doivent être opposés aux attaques multipliées qu'on nous prépare. » Il ne se doutait guère qu'en partant pour Versailles il était sur le chemin de l'émigration et qu'il mourrait en Allemagne, ayant pour successeur immédiat dans l'évêché de Poitiers l'humble curé de Sainte-Triaize.

A. BARTHÉLEMY.

(A suivre)

APRÈS L'ATTENTAT

CONTRE SÉMONVILLE ET MARET

Peu d'attentats contre le droit des gens ont été plus célèbres que la double arrestation des ambassadeurs Sémonville et Maret, allant représenter la Convention nationale, le premier à Constantinople, le second à Naples. On sait qu'ils furent traitreusement enlevés, par ordre des autorités autrichiennes, sur le territoire neutre des Grisons, au mois de juillet 1793. La Convention en appela à l'opinion publique de toute l'Europe et fit publier une *Relation de l'arrestation des citoyens Sémonville et Maret, ambassadeurs de la République Française à Constantinople et à Naples, et de dix autres personnes attachées à ces deux légations*. C'est une petite brochure de deux feuilles in-16, sans aucune indication d'imprimeur ni de lieu, avec la simple date de 1793. Le ton du rapport est d'une modération remarquable pour l'époque et pour la circonstance ; la véracité en est incontestable ; preuve en soit d'ailleurs que le gouvernement impérial n'a jamais discuté la matérialité des faits, et que la version de la Convention est celle qu'a reproduite aussi dans ses dépêches le diplomate italien Greppi [1].

[1] La rivoluzione francese nel carteggio di un osservatore italiano (Paolo Greppi) raccolto e ordinato dal conte Giuseppe Garret : 3 vol. in-16, Milano, Hoepli, 1900. Cf. tome I, p. 144 suiv. — Voir aussi EXCERPT, Vie de Maret, duc de Bassano. Si les faits sont bien connus en eux-mêmes, les causes réelles de l'attentat le sont beaucoup moins. On a prétendu que Sémonville avait une mission secrète. Cf. l'allusion à cette mission dans la lettre ci-dessous de M^{me} de S. à André, qu'il devait à son passage à Florence se rencontrer avec le ministre du grand duc Manfredini : « on pouvait peut-être encore sauver la reine Marie-Antoinette ». Est-ce pour couper toute possibilité de négociation que l'attentat fut commandé ? Cf. quelques lignes suggestives de Gallavresi, dans son compte-rendu des *Mémoires de Frémilly*, *Archivio Storico Lombardo*, 1909, I, 421.

Il ne semble donc pas d'un intérêt capital de raconter à nouveau ce pittoresque épisode d'histoire diplomatique. On ne permettra toutefois de publier ici quelques documents, qui en sont autant de récits : il n'y en a pas de plus vivants, de plus vibrants d'indignation ; il y en a peu d'écrits à une date aussi voisine de l'affaire, émanant de témoins aussi directs (les héros de l'aventure mis à part), de victimes aussi immédiates de cet odieux guet-apens.

Après l'arrestation des deux diplomates, emmenés brutalement en bateau par le lac de Chiavenna, M^{me} de Sémonville, femme de l'ambassadeur, sa fille Mathilde de Montholon, et M^{me} de Mongeroult, femme d'un vieux gentilhomme, ancien maréchal de camp, qui, pour pouvoir sortir sans danger de France, s'était fait attacher à l'ambassade de Naples, furent ramenées à Vico Soprauo, où d'honnêtes Suisses vinrent à leur aide. Le premier soin de ces malheureuses françaises fut d'avertir de leur triste situation, de leur isolement, de leur dénuement, quelques amis puissants qu'elles croyaient en état et en mesure de leur prêter un prompt secours, d'argent et de protection : elles espéraient le secours du citoyen Noël, le nouveau ministre de France à Venise ; d'un négociant français établi à Gènes, M. André ; d'un patricien génois, le duc Molo ; du comte Alberto Litta de Milan ; d'une dame florentine, M^{me} Morando : elles écrivirent à ces divers amis une sorte de circulaire ; quoique le fond en soit le même, ces lettres conservent cependant chacune sa valeur et son individualité : les détails y sont différents et le ton varié ; les arguments invoqués changent aussi sous la plume des trois rédactrices ; M^{me} de Sémonville parle un langage plus digne et plus officiel, M^{me} de Mongeroult ¹⁾ se montre d'une coquetterie spirituelle et provocante. Ces lettres sont autant de témoignages de sensibilités féminines diversement surexcitées.

Au départ de ces lettres commença pour ces pauvres femmes une nouvelle et dramatique épreuve. Combien de temps y attendirent-elles des réponses ? Quels amers reproches ne durent elles pas adresser au silence prolongé de leurs correspondants : égoïsme,

1) Madame de Montgeroult devenue veuve son mari mourut dans cette captivité fut une virtuose célèbre. Cf. les souvenirs du baron de Trémont, à son nom : Bibl. nat. F. Fr. 12759.

oubli, indifférence, lâcheté, quels motifs n'invoquèrent-elles pas, pour s'expliquer qu'on ne leur ait jamais répondu? Car ces lettres suppliantes et éplorées restèrent sans réponses! Et ce ne fut point la faute des destinataires, car elles ne les atteignirent jamais. Ces lettres, acheminées (par prudence et pour éviter les postes austro-lombardes), par la Vénétie, furent saisies, — exprès ou par hasard, — par le service vénitien de l'intercept; elles parvinrent au secrétaire du tribunal de l'Inquisition d'État, qui les ouvrit, les lut, et... les classa dans ses archives. Elles y sont restées depuis lors. Elles figurent aujourd'hui à l'*Archivio di Stato* de Venise, *Inquisitori di Stato*, dans un carton *busta* 930, de *Lettere politiche intercette*, dont elles sont les pièces les plus précieuses (1). La police vénitienne est donc seule responsable des torts apparents de Noël, Litta et consorts, envers les citoyennes Sémonville et Mongeroult. Peut-on regretter qu'elle ait, même au prix de quelques angoisses de plus pour ces malheureuses abandonnées, conservé à la curiosité des historiens ces plaintes éloquentes, ces documents non moins intéressants pour l'histoire littéraire des mœurs que pour la connaissance de l'attentat de Novale?

LÉON-G. PÉLISSIER.

I. — *Madame de Sémonville au duc Molo à Gènes* (2).

A Vico Soprano, le 28 juillet 1793.

Quand cette lettre vous parviendra, Monsieur, sûrement vous aurez déjà eu connaissance de l'horrible attentat commis par l'Empereur (3) dans la personne de MM. de Sémonville et Maret, ministre de Naples, et de toute leur suite. Cette violation du droit des gens, de celui des nations, n'a point d'exemple. La fatalité attachée à nos pas depuis six mois

(1) Ce carton contient encore des *Lettere a Conterio Orazio Pietrogalli*, des *Lettere turchesche*, des suppliques d'un habitant français de Constantinople, Emile Gaudin, contre Choiseul Goullier 8 nov. 1792, une lettre du suisse Simon Dix — Droitures, etc., etc.

2 Je modernise et rectifie l'orthographe de ces autographes.

3 L'empereur d'Allemagne François II.

nous réservait d'en servir. Nous avons traversé la Suisse avec tous les agréments qu'on doit attendre dans un pays neutre. Vers les limites de celui des Grisons, nous sûmes qu'un grand nombre de *burlandotti* (1) attendaient depuis quinze jours sur les bords du lac de Côme des voyageurs français, d'autres même nommaient les ambassadeurs en ajoutant qu'ils espéraient que la difficulté du chemin les déciderait à passer sur le lac. Ces avis parurent de quelque importance aux ministres. Cependant on les assurait que jamais l'empereur n'oserait faire aucunes entreprises sur le territoire des Grisons, qui, à la vérité, avaient à se plaindre des Valtelins, leurs sujets, trop influencés par les Autrichiens, mais cependant toujours gouvernés par les Grisons. Néanmoins il parut prudent à ces MM. de requérir, au nom de la nation française, les chefs des ligues (2) à l'effet d'obtenir des ordres qui assurassent leur passage, et une escorte (3). Tout fut accordé et nous partîmes pour Chiavenna le 24 juillet, munis d'ordres pour tous les podestats des pays qu'ils devaient parcourir. Effectivement nous prenons à Chiavenna une escorte; mais quel est notre étonnement, lorsque, sur les bords du lac de ce nom, nous trouvons deux *fanti* ou *trayetti*, porteurs d'ordres de mettre en séquestre les effets de deux voyageurs français qui, contre les lois du pays, se font accompagner de gens armés (4)! Cet infâme magistrat

1. Douaniers autrichiens.

2. Les Ligues Grises.

(3) Le convoi des ambassadeurs était arrivé à Vico Soprano le 14 juillet; les négociations causées par les inquiétudes dues aux bruits suspects qui couraient et qui étaient arrivés aux oreilles des ambassadeurs, le voyage du secrétaire Merges à Coire pour obtenir des explications satisfaisantes du bourgmestre Salis, obligèrent Sémonville et Maret à passer dix jours à Vico Soprano. Ils ne partirent pour Chiavenna que le 24 vers sept heures du matin (Greppi, *Op. laud.*, I, pp. 143-153.).

(4) Sur le refus d'une escorte armée que le magistrat jugea inutile, les ambassadeurs avaient embauché huit guides supplémentaires et les avaient armés à leurs frais : « On sait que dans ce pays tout citoyen a le droit de l'être » *Relation*, p. 10.

de Chiavenna (1) avait exprès employé cette expression; pour que ces *fanti* eussent le droit de saisir ces effets : il ne pouvait employer dans son ordre la qualification d'ambassadeurs : il lui était enjoint de protéger leur marche! Ces MM., furieux de cette insulte, voulurent retourner sur leurs pas (2) pour obtenir justice d'un procédé aussi insolent, mais leur désir avait été prévu. Les *fanti* déclarèrent ne pouvoir se dessaisir des effets, assurant qu'il y avait un malentendu qui bientôt serait éclairci. Ces MM. ne pouvaient quitter leur papier (3). Ils se décidèrent donc à envoyer à Chiavenna deux secrétaires de légation (4) pour se plaindre et demander raison de cette offense. (C'était ce que demandaient nos ennemis; ils eurent le temps d'être avertis.) Il fut convenu qu'ils iraient avec leurs effets escortés à Nevole (5), petit village voisin, où ils attendraient à l'auberge. Dans ce lieu tout était tranquille; rien n'annonçait des projets hostiles. D'ailleurs la veille le podestat de Chiavenna avait répondu sur sa tête de la sûreté des ministres, tant qu'ils seraient sur son territoire. Et nous n'étions pas encore prêts à le quitter. Cependant par excès de prudence on envoya du côté de la Valteline des gens sûrs reconnaître les lieux, avec ordre de revenir à toute bride sur l'ombre d'un soupçon de danger. Ils ne revenaient pas, non plus que les deux secrétaires. Cela recommença à nous inquiéter. De plus en nous promenant sur les bords du lac, nous entendimes à une grande distance, de moment en moment, des coups de fusil. Nous commençâmes à craindre que ce

(1) En l'absence du podestat, c'est le subdélégué Parravicini celui que la *Relation* appelle le lieutenant Pollavini, p. 11) qui eut à traiter avec les français.

(2) A Chiavenna, pour remettre au magistrat une protestation solennelle.

(3) *Sic.* Leurs papiers diplomatiques.

(4) Les citoyens Lanare, secrétaire de légation, et Tacistro, « officier ingénieur attaché à l'ambassade de Constantinople », ou maître de mathématiques des fils Sémonville.

(5) Nom mal entendu ou mal retenu par Mme de Sémonville. Le nom exact est Novate.

ne fût des signaux. Enfin un honnête négociant (1) qui venait de la Valteline vint changer nos soupçons en certitude. Il trouva le moyen de nous faire savoir que, à une lieue et demie nous étions attendus par cent hommes armés placés en embuscade dans des bois sur le bord du chemin. Les deux ministres n'hésitèrent plus à revenir sur leurs pas. Ils n'attendaient plus que la levée du sequestre ; il arriva, et dans le moment où nous nous étions réunis dans une chambre pour entendre le récit qui avait donné lieu à cette étrange démarche (*sic*), une horde de sbires et de gens mal habillés et seulement revêtus d'une bandoulière se précipitèrent sur nous, se saisissent de ces MM., avant qu'ils n'eussent eu (*sic*) le temps de faire un mouvement ; pendant ce temps d'autres nous couchent en joue (2). Je veux me jeter dans les bras de M. de Sémonville. Ils m'en arrachent avec violence, l'entraînent avec le ministre de Naples, toute la légation et leur suite (3), et me laissent évanouie, tombée dans un coin de la chambre. Ce n'était pas assez loin pousser la barbarie. Mon fils aîné se promenait près de l'auberge lorsque ces monstres y pénétrèrent ; nos cris l'effrayèrent ; il se sauva dans la montagne : en vain on le cherchait pendant cette horrible scène (4). Son père demande, au nom de l'humanité, puisque celui des lois ne pouvait être invoqué, qu'on le laisse au moins attendre dans la barque où on l'avait conduit qu'il eût des nouvelles de son fils. Des sauvages auraient été touchés ; ces infâmes brigands refusèrent cette grâce, et le

(1) C'est le « Suisse dont les principes connus devaient commander leur confiance » (*Relation*, p. 13). M^{me} de Sémonville est ici plus précise que le récit officiel.

2 M^{me} de Sémonville écrit toujours, ici et plus loin, coucher *en joue*. La faute est curieuse et mérite d'être signalée.

3 D'après une note du comte Wilczek au baron Thugut (Greppi, I, 156-157), les Français arrêtés furent Sémonville et Maret, Montgeroult, les secrétaires de légation Mergez et de Lamarre, l'ingénieur Tacistro, et six domestiques, Cardone, Crottel, Dosda, Bonnôme, Portel, Sajou.

(4) D'après la relation officielle, cet enfant s'était caché dans une grange où on le retrouva peu de temps après.

malheureux père quitta le rivage, me sachant évanouie au milieu de ces barbares et craignant de ne plus revoir son fils. Voilà, Monsieur, le récit trop fidèle de cette scène déchirante. Non ! Jamais elle ne s'effacera de ma mémoire. Je verrai toujours M. de Sémonville me tendant les bras et me disant, avec un sang-froid qui me glace : « Calme ton désespoir. Nous sommes prisonniers, mais cet événement sera heureux pour la France ! ». Son sang-froid, les larmes, les prières de mes enfants, repoussés avec dureté par ces hommes cruels, sont un tableau déchirant, dont rien ne peut me distraire. Revenue à moi j'ai demandé à le suivre. On me l'a refusé, sans cependant me rendre ma liberté. Je ne l'ai même pas encore entièrement. On m'a tout pris ainsi qu'à mes enfants, et je me suis trouvée seule, abreuvée de douleur dans un lieu sauvage, sans argent, sans appui. Enfin un Suisse, touché de mon malheur, est venu à mon secours. Je lui dois la vie, je lui dois celle de mes enfants. Voilà ma position ; elle est horrible, elle touchera votre âme. Je l'invoque, Monsieur. De grâce, prenez pitié de mon désespoir. Vous avez des amis à Milan, vous en avez de puissants. Que je vous doive d'être rassurée sur la santé de M. de Sémonville, sur la manière dont il est traité ; que je vous doive enfin de lui faire savoir que son fils est retrouvé, qu'il se porte bien, qu'il est avec moi à Vico Soprano, entouré de bons Suisses qui cherchent par les marques d'intérêt les plus multipliées d'*(sic)* adoucir mon désespoir.

J'ai écrit plusieurs lettres à M. de Sémonville : je les ai adressées à M. de Villezeck (2), en lui demandant, au nom de ma douleur profonde, de les lui faire passer et lui permettre de me donner de ses nouvelles. Il n'a point eu le temps de me répondre. Je réclame aussi mes robes, mes diamants,

(1) Maret exprime une opinion analogue dans une dépêche qu'il adresse de Vico Soprano, le 17 juillet, au ministre des relations extérieures : *apud EXORCE, op. laud.*, p. 165.

(2) M. de Wilezeck, ministre de l'archiduc dans le gouvernement austro-lombard.

enfin les effets qui me sont personnels, à mes enfants et à ceux de mes gens restés avec moi. Je ne peux me persuader qu'il me refuse. Appuyez ma demande, surtout pour celle qui concerne M. de Sémonville ; que je puisse avoir de ses nouvelles, lui donner des notes ; que je sois tranquille sur la manière dont il est traité ; sur le reste, qu'il me refuse, s'il le veut. Il fera une injustice, mais au moins elle n'affectera pas mon cœur. Ah ! de grâce, écrivez à Milan. Je suis sûr que le duc de Milan (*sic*) (1), que M. de Villesech était loin de prévoir la barbarie avec laquelle seraient exécutés ses ordres. Mandez-moi les démarches que vous aurez eu la bonté de faire, l'effet qu'elles auront produit. Il me semble que la grâce que je sollicite ne peut se refuser. Quand André (2) était enfermé, il donnait de ses nouvelles, il en recevait ; que les lettres soient ouvertes, que m'importe ! c'est *lui*, c'est *lui seul* qui m'intéresse. Que je sache *par lui* qu'il se porte bien, et par vous qu'il est bien traité, et je serai plus tranquille.

Parlez à Thérèse de mon malheur. Elle est bonne : elle y sera sensible, et cela en adoucira l'amertume.

Adieu, Monsieur. Votre amitié ne s'est pas démentie pour nous pendant notre séjour à Gênes : je la réclame, et je suis bien sûre que mon attente ne sera pas trompée. Voulez-vous bien m'adresser vos lettres sous le couvert de M. de Salis (3), à Vico Soprano, près Chiavenna. Il me les remettra. Ou, ce qui vaut encore mieux, sous celui de « Il sig. podesta Giovanni Gaudenzio Spargnapane, à Castasegna près Chiavenna. » Surtout ne mettez pas mon nom sur l'enveloppe ostensible. La pauvre (*nom illisible*) me plaindra, j'en suis sûre ; elle a aussi connu les effets du despotisme. Veuillez lui parler de moi, ainsi qu'à l'abbé et un petit nombre de per-

(1) L'archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie.

(2) Le négociant français de Gênes, son correspondant. Elle fait dans la lettre III une autre allusion à la détention de ce personnage.

(3) Podestat de Vico Soprano, assez bienveillant pour les Français, tandis qu'un autre Salis, son parent, podestat de Coire, était dévoué aux intérêts autrichiens.

sonnes qui me témoignaient intérêt, et agréez l'expression de la reconnaissance que j'espère vous devoir et de l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, mon cher due,

Votre très-humble et très-obéissante servante.

ROSTAING (1) SÉMONVILLE (2).

II. — *M^{me} de Sémonville au citoyen Noël, ministre de France à Venise.*

A Vico Soprano, ce 28 juillet 1793.

Par une suite de la fatalité qui poursuit vos malheureux collègues, Monsieur, on assure à M^{me} de Montgeroux (*sic*) et à moi que nous avons encore été trahies dans le choix du négociant auquel nous nous sommes confiées pour vous faire parvenir une lettre. Je me hâte donc de vous envoyer un exprès, porteur des détails horribles que je dois à notre ami, que je dois au poste que vous occupez.

Notre traversée dans toute la Suisse fut accompagnée des égards que l'on doit attendre d'un pays neutre. En arrivant au bas du mont Sepiner, on commença à nous parler de l'espèce de scission existante entre les Valtelins et les Grisons. Les deux ministres crurent devoir s'arrêter à Vico, chef-lieu de juridiction (*sic*) et distant environ deux lieues du commencement du comté de Chiavenna qui fait partie de la Valteline. Dans ce lieu, les bruits regardés comme vagues acquirent de la force ; on ne nous cacha pas que beaucoup de *burlandotti* ou sbires rodaient sur les bords du lac, « mais (ajoutèrent des personnes marquantes du pays) les podestats sont grisons, et quoique trop réellement l'influence de l'Empereur soit très forte, jamais il ne fait arrêter personne sans en prévenir les magistrats du lieu. Adressez-vous, ajoutè-

(1) Fille du marquis de Rostaing, elle avait épousé en premières noces M. de Montholon, et devenue veuve, après avoir vécu quelque temps à la cour de Marie-Antoinette, elle se remaria avec M. de Sémonville.

2 *Subscription* : A Monsieur, Monsieur le due Molo, à Gènes, Italie.

rent-ils aux deux ministres, aux chefs des Lignes et demandez-leur de protéger votre passage ». Cela fut fait, les ordres furent donnés. Cependant croirez-vous que ce sont les mêmes podestats, chargés d'assurer notre passage, qui ont eu la lâcheté de livrer les deux ministres ?

Je reprends le fil de mon triste récit. Les ordres arrivent à Vico le 23. Mergé en était porteur. Le 24, à trois du matin (*sic*), nous montons à cheval pour nous rendre à Chiavenna. En y arrivant, MM. de Sémonville et Maret remettent leur ordre au subdélégué, lieutenant du podestat, ce premier magistrat étant absent. Celui-ci donne aux ministres la forme de la réquisition qu'ils doivent lui faire. Elle contenait la demande d'une escorte. Il s'y refuse, sous deux prétextes : le premier, son inutilité absolue : il répondait sur sa tête, disait-il, de ces MM. sur toute sa juridiction ; d'ailleurs cela était contraire à l'usage et entraînerait de longs délais ; 2° il offrait les *tragetti* ou *fanti* du palais, dont le droit était de requérir partout la force publique, lorsqu'ils étaient revêtus de la livrée du comté. Cela remplissait nos désirs ; ces MM. acceptèrent. « mais, ajouta l'infâme lieutenant, j'exige pour moi vingt louis et vingt-quatre pour les deux *fanti* ». Ces derniers firent plus : ils demandèrent le dépôt de cette somme. L'insolence de la proposition révolta les deux ministres : ils crurent devoir la rejeter et se bornèrent à proposer au lieutenant d'augmenter à leurs frais de huit personnes le nombre de leurs gardes et de les armer comme les premiers. Cela ne souffrit point de difficultés. Nous partîmes de Chiavenna le 25, à trois heures du matin, avec notre petite escorte : un ancien officier suisse, patriote connu, prend avec énergie le commandement de notre petite avant-garde. Partie est envoyée à la découverte ; l'autre nous accompagne. Un seul endroit était redouté : c'était le passage de la limite du comté de Chiavenna, à l'entrée du pays appelé simplement Valteline. Sa position physique facilitait l'entreprise des malveillants. Cependant ce lieu même était à plus d'une lieue et demie des frontières autrichiennes : le

danger paraissait donc presque imaginaire. Cependant on trouva prudent de faire halte à l'entrée du lac de Chiavenna, distante d'une lieue et demie de ce passage. Nous nous acheminions vers ce lieu, lorsque nous fûmes passés (*sic*) par les deux *fanti* dont j'ai déjà parlé. Cela nous étonna. Ils furent questionnés et dirent qu'ils avaient reçu ordre de nous escorter pour rien. Nous crûmes que le podestat, instruit de la marche tortueuse de son lieutenant, s'empressait de réparer ses torts. Mais quel fut notre étonnement lorsque, arrivés à la *Ripa* au bord du lac, ces infâmes coquins tirèrent de leur poche un ordre du lieutenant, portant de mettre en sequestre les effets de *deux voyageurs français* « qui ont osé se faire accompagner de gens armés, contre l'usage du pays ». (Ce fait est faux. Chaque citoyen a le droit de l'être et l'est toujours lorsqu'il voyage.) Les deux ministres, furieux de cette insulte et de l'affectation de méconnaître leur qualité, veulent revenir à Chiavenna. Les *fanti* refusent de laisser retourner les effets. « Leur ordre, disent-ils, est d'en attendre d'autres » (et réellement pour avoir le temps d'avertir les forces éparses dans les environs), d'attendre, dis-je, à Novate, peu distant de Ripa et où nous avons toujours dû nous arrêter. Ces MM. crurent de leur devoir de garder leur papier (*sic*). Ils regardèrent ce nouveau mauvais procédé comme une petite vengeance des quarante louis refusés la veille. En conséquence, ils envoyèrent La Marre et un officier ingénieur attaché à l'ambassade réclamer avec force contre cette conduite offensante, et en même temps les autorisèrent à terminer avec de l'argent. Nous poursuivîmes notre route jusqu'à Novate où nous devions les attendre. Dans ce lieu tout paraissait tranquille. Cependant nous envoyâmes des gens sûrs du côté de la Valteline. Ils avaient ordre de revenir à toute bride à l'apparence d'un soupçon de danger. Ces MM. firent plus : ils étaient adressés dans ce lieu à un suisse démocrate. Ils lui parlèrent. Cet homme leur parut redouter de grandes forces de l'autre côté du lac ; il craignait même le passage de la Valteline, mais n'avait aucune certi-

tude. D'ailleurs il n'y avait rien, croyait-il, à appréhender dans le lieu où nous étions. Cependant personne ne revenait et cinq heures s'étaient déjà écoulées depuis le départ pour Chiavenna et pour la Valteline, tandis que deux heures, au plus trois, suffisaient pour être de retour de ce dernier *(sic)*. Cela nous donna des craintes. Elles furent ensuite augmentées par un assez grand nombre de coups de fusil, qui à différents moments se tiraient à une grande distance du côté du lac. Enfin un honnête négociant, qui venait de suivre cette route, trouva le moyen de nous faire dire que plus de cent hommes nous attendaient au défilé ci-dessus mentionné. Il fallut donc songer à la retraite. Ces MM. décidèrent de l'effectuer, aussitôt que La Marre rapporterait la levée du scellé. Il arriva avec cet ordre qu'il avait payé vingt louis, et au moins autant pour les *fanti*; mais à peine était-il entré dans la chambre où nous étions réunis pour rendre compte de sa mission aux deux ministres, qu'une horde de sbires et de gardes déguisés fond sur nous avec la rapidité de l'éclair. Ils se saisissent de tous les hommes avant qu'ils n'eussent eu *(sic)* le temps de faire le moindre mouvement, et en même temps huit ou dix nous couchaient en joue, en nous entraînant dans la pièce précédente où nous trouvâmes nos gens également prisonniers. Quelle scène, Monsieur! Votre âme est digne de se la représenter. On m'arrache de ses bras dans lesquels je me précipitais, et, me laissant à demi morte, on l'entraîne avec ses compagnons d'infortune dans la fatale barque préparée à cet effet. Ce n'est point assez encore : connaissez toute la barbarie de ces monstres horribles! Mon fils aîné était dehors : à leur entrée dans l'auberge, effrayé de nos cris, il s'était sauvé. On le cherchait en vain depuis une heure. Son malheureux père demande, au nom de l'humanité, d'attendre au moins sur le rivage qu'on eût trouvé son fils. Cette grâce, que des sauvages se fussent empressés d'accorder, lui est refusée. Il part! Et revenue à moi je me trouve dans les bras de mes enfants éplorés et d'une troupe de ces infâmes satellites. Ah! monsieur, quel mo-

ment ! mon âme déchirée n'a pas encore la force d'en supporter le souvenir. J'en suis épuisée de fatigue et de douleur, et cependant il faut ranimer mes forces éteintes : je dois tous mes soins à ces infortunés ; je dois à leur père et à ses malheureux compagnons les démarches les plus actives. Au bout de deux heures de leur départ (*sic*) j'ai recouvré ma liberté, mais en prenant par écrit l'engagement de me représenter si l'Empereur me déclare prisonnière, et c'est à deux accès de fièvre, qui ont fait craindre que je ne tombe malade à Chiavenna, que j'ai dû de pouvoir me retirer à Vico Soprano. J'y suis parfaitement en sûreté et fort protégée par les Grisons, qui éprouvent contre l'Empereur le sentiment de la rage.

Vous pouvez nous aider ; je vous le demande comme ami, surtout comme ministre français. Venise ne peut voir de sang froid la Valteline soumise à l'Empereur. Cette violation de territoire est un acte de souveraineté, surtout (et cela est prouvé par des dépositions) lorsqu'au nom de l'Empereur on requiert les podestats, et que l'un d'eux, celui de Traonmaz, bailliage limitrophe de celui de Chiavenna, se met à la tête des Valtelins pour se joindre aux *burlandoti* (ou sbires). Il vous sera donc facile, Monsieur, de faire sentir aux Vénitiens combien cette usurpation de l'Empereur lèse leurs intérêts. Cette république deviendrait enquadree par la puissance autrichienne ; employez vos moyens, leur intérêt, mobile trop puissant pour qu'ils s'y refusent et obtenez une réclamation, au moins du bruit ; nous en obtiendrons de la part des Grisons, qui sont furieux de cet attentat à leur autorité. Que Venise les presse, qu'elle crie, et tout ira bien. J'ai écrit à M. Barthélemy (1) pour qu'il travaille en Suisse : j'ai écrit au ministre Adda ; M. de Montgeronx à Barère encore, membre du Comité de salut public. Aidez-nous, secoulez-nous, et j'espère que nous ferons repentir l'Empereur de ce révoltant

(1) Le ministre français en Suisse. Notons que la *citoyenne* Seimonville, écrivant au citoyen Noël, conserve cependant les formes aristocrates de politesse.

attentat. L'Europe craint l'extension de la puissance autrichienne; obtenez des plaintes, du bruit, et il sera forcé de renoncer à ses projets. Il ne peut le prouver qu'en rendant les personnes prises par des gens à lui sur le territoire de Chiavenna.

J'apprends un nouveau fait, dont je vais m'occuper de me procurer la preuve légale : nous avons été censés vendre nos voitures à un négociant de Bergame nommé Mariani. Son correspondant, nommé Carlo Tanesi, les a reçues à Chiavenna et devait les embarquer sur le lac pour Bergame. Cependant hier un courrier de Milan est venu les réclamer du podestat de Chiavenna. Rien ne prouvait même qu'elles m'eussent appartenu, puisque je les avais quittées à Coire et que des voitures publiques les avaient conduit à Chiavenna (*sic*). Ce podestat a contraint le négociant de les livrer; elles sont parties pour Milan. Voilà encore assurément un acte de souveraineté bien complet. J'ai de fortes raisons de croire que sur ce fait nous avons encore été trahies par Carlo Tanesi, ce même négociant qui s'est chargé de vous faire passer ma lettre et auquel je vous priais d'adresser les miennes et celles de mon mari. J'espère que celle-ci vous parviendra à temps pour éviter le malheur de les voir tomber dans des mains infidèles.

Ayez donc l'extrême bonté, Monsieur, de les remettre toutes, ainsi que tous les papiers qui pourraient vous avoir été remis ou adressés pour M. de Sémonville et pour moi, au porteur de cette lettre et de garder celles qui pourraient encore vous parvenir après le départ de cet homme.

Ces malheureux suppôts du plus cruel despote m'ont tout enlevé, ainsi qu'à M^{me} de Montgeroux. Nous sommes privés de la plus grande partie de nos effets et sans un sol dans notre poche, au milieu d'un pays où nous ne connaissons personne. Cependant on s'intéresse à notre sort : on nous a forcées d'accepter de quoi parer à nos premiers besoins. Et en est-il un autre pour moi que celui de recevoir *de ses* nouvelles, de lui donner des notres? J'ai frappé à tant de portes

pour y parvenir que j'espère qu'au moins une s'ouvrira. Ah, Monsieur! Il faut éprouver ce que je souffre pour s'en faire une idée. En vain je cherche le repos, il fuit devant moi : si je m'assoupis par excès d'accablement, je le vois enchaîné, me tendant ses bras dont on m'arrachait. Il me dit avec le courage que vous lui connaissez : « *Calmé ton désespoir! Ils se perdent à Vienne, ils servent la France. En perdant ma liberté, j'assure celle de ma patrie.* » J'ai écrit à B... (?) (1), mais je ne sais ce que je lui ai mandé. Je n'étais pas du tout à moi. Seulement je lui ai demandé de rédiger un article pour les journaux.

Adieu, Monsieur. Plaiguez la femme la plus malheureuse, et qui peut vous devoir en partie la fin de tous ses maux. Servez-nous à Venise. De notre côté rien ne sera négligé. Recevez l'expression de l'attachement le plus tendre et le plus inviolable.

ROSTAING SÉMONVILLE.

Voudrez-vous bien avoir la bonté de remettre au courrier la petite somme qui sera marquée lui être due sur le billet dont il sera porteur et qui sera signée de M. Antonio Frizzoni, négociant à Bergame? Nous vous en serions très-obligés : vous voudrez bien nous marquer ce que vous lui avez remis et le porter sur vos dépenses de Venise, à moins que vous ne préféreriez que je le fasse porter sur l'état de M. Barthélemy. Mais il me paraît plus simple que cette dépêche, qui intéresse le gouvernement dans la légation de Venise, soit employée par son ministre *sic*. D'ailleurs M. de Barthélemy a environ trois cents louis à payer pour le passage de ces MM., et M^{me} de Montgeroux et moi lui demandons de venir à notre secours.

Il est important à la conduite que nous devons tenir, Monsieur, que nous soyons un peu mieux informées des affaires de France. Les gazettes d'icy sont muettes dans leurs dé-

(1) Nom illisible.

tails. Donnez-nous, Monsieur, ceux qui vous seront parvenus.

L'opinion de la Suisse sera (*sic*) que la paix sera prochaine. J'ai oublié de vous mander un fait important. Depuis plus de trois semaines, l'Empereur a sept à huit cents hommes déguisés en *sbirri*, qui gardent du Tyrol au lac de Côme toutes les issues, défilés et chemins conduisant en Italie. Ils y sont encore, à ce que l'on assure, à attendre M. de Chauvelin.

Nos malheureux prisonniers ne sont pas encore transférés à Milan. Ils sont toujours à Gravedonne sur le lac de Côme (1). Le château est, dit-on, leur prison. Ils y sont avec la liberté de se voir, dit-on encore, car je n'ai pas de nouvelles certaines (2).

A suivre.

(1) Les prisonniers avaient été conduits en bateau à Gravedona, grosse bourgade près du lieu où l'Adda pénètre dans le lac de Côme; ils y furent tenus enchaînés (ce sont ces chaînes que la République Cisalpine offrit ensuite en glorieux trophée à Sémonville et à Maret). Le 1^{er} août seulement ils furent dirigés sur Lecco, puis par le canal de l'Adda à Cassano et Milan, et, le 3 août à 4 heures du matin, arrivèrent à la citadelle de Mantoue.

(2) Il n'y a pas de suscription, mais au bas de la première page est écrit : « M. Noël, ministre plénipotentiaire à Venise. »

MÉDA LÉGIONNAIRE

Il est de certains noms dans l'histoire qui ne commandent pas l'impartialité. Le moyen d'étudier froidement la physionomie d'un homme qui a pris une part grande à un événement politique décisif, et toute sa vie a réclamé la responsabilité d'un meurtre!

Le réquisitoire contre Méda gendarme, esquissé dédaigneusement par Barras dans ses *Mémoires*, a été mené à bien de nos jours par M. Aulard (1). En revanche, plus récemment, la *Revue de Cavalerie* (2) rendait un hommage professionnel au colonel Méda.

D'un côté on nous montre un jeune arriviste, rendu par le hasard témoin d'une catastrophe célèbre, qui voudrait s'en faire croire l'auteur, et toucher le prix d'un beau crime. De l'autre, un brave militaire, plein de valeur et de discipline, assez capable pour mériter la confiance d'un chef comme Davout, peu favorisé dans son avancement, mais promu héros par la mort qui le vient frapper sur le champ de victoire (3).

Nous n'aurons pas la prétention de choisir entre ces deux opinions, soutenues avec autant de talent que de textes. Pour être contradictoires, elles ne semblent pas, du reste, inconciliables.

(1) *Revue bleue*, 1892.

(2) Février et mars 1905.

(3) Il fut blessé mortellement à la Moskowa, à la tête de son régiment, le 1^{er} chasseurs.

Tel jeune homme, placé dans des circonstances extraordinaires, cherche à grossir son rôle, et se laisse aller aux mouvements de l'ambition. Il passe pour brouillon, hâbleur, avide de succès injustifiés. Quelques années passent; la fortune l'a négligé. Vous le retrouvez assagi, résigné à une destinée normale, modestement fidèle à ses devoirs. Une seule faiblesse : il aime à rappeler les brèves journées qui ont fait époque dans sa vie, celles où il débuta sur la grande scène du monde, dont il devait être aussitôt chassé.

N'est-ce pas là, sans doute, l'explication du caractère et de la carrière de Méda ?

Il avait 21 ans au 9 thermidor (1). Quel qu'ait été son rôle exact dans cette journée, il fut officiellement présenté à la Convention et félicité par elle. Il crut sa fortune faite. Puis les thermidoriens, qu'il gênait, l'écartèrent. Malgré ses réclamations il reçut pour toute récompense le grade de sous-lieutenant. N'ayant aucuns moyens d'obtenir davantage, il se contenta de servir avec zèle dans les armées. Et, comme il était brave, il y gagna régulièrement ses grades.

Cependant il ne voulait pas laisser oublier le grand événement de sa jeunesse ; il ne cessa pas de faire valoir sa conduite en l'an II, et de se proclamer le meurtrier de Robespierre.

Les quelques pièces de son dossier de légionnaire, conservées à la Grande Chancellerie, vont nous le montrer dans ce personnage du bon officier qui sollicite la juste récompense de ses services militaires, et, en même temps, se réclame, avec insistance et hors de propos, de titres civils d'un caractère contestable.



La loi créant une Légion d'honneur a été promulguée le 29 floréal an X.

Le grand conseil de la nouvelle institution est constitué

(1) Étant né à Paris le 11 janvier 1773. Voir *infra*.

en messidor de la même année. Il se compose des trois consuls, de Lucien et de Joseph Bonaparte, de Kellermann et de Lacépède. L'an XI est occupé à préparer les listes des candidats susceptibles d'être admis dans la Légion. Les corps de troupes font leurs propositions. De leur côté, les intéressés ne négligent pas de se faire appuyer auprès des membres du grand conseil. Méda n'y manque pas.

« Dans le courant de l'an passé », leur écrira-t-il le 12 nivôse suivant, « j'eus l'honneur de vous présenter, par les soins du citoyen Bourienne, conseiller d'État près le premier consul, une demande d'admission à la légion d'honneur avec les pièces et décrets qui la justifiaient. »

Cette première démarche n'eut pas de succès, car en vendémiaire an XII, Lacépède, Grand Chancelier depuis deux mois, envoie à tous les membres de la Légion un avis de nomination, et le chef d'escadron Méda, qui n'est pas titulaire d'une arme d'honneur, est oublié. Toutefois la Légion n'est pas organisée d'une manière définitive. Il reste à en désigner les officiers et les commandants, à en fixer les insignes. Méda ne se décourage pas, et continue en ces termes la lettre dont nous avons cité le début, et qu'il adresse du camp de Bruges aux citoyens grands officiers et membres du grand conseil de la Légion d'honneur :

... Craignant que ces pièces ne soient égarées dans les Bureaux du Consulat, ou du Ministre de la guerre, le Conseil d'administration de mon régiment a l'honneur de vous adresser une nouvelle demande, avec les détails qui peuvent la justifier.

Veillez, Citoyens Grands Officiers, la prendre en considération, et accorder cet honneur à un officier supérieur de l'armée, pénétré des principes d'honneur et de civisme qui constituent la légion, et qui sollicite l'honneur d'en être membre, moins comme une récompense des services passés, que pour ceux qu'il désire de rendre encore à la patrie.

Daignez, Citoyens Grands Officiers, recevoir l'assurance de mon respectueux et sincère dévouement au gouvernement, ainsi qu'à son vénérable chef.

Nous avons été assez heureux pour retrouver, parmi les propositions envoyées à la Grande Chancellerie par les corps, l'état du 7^e Régiment de Hussards concernant Méda; il est daté de Bruges le 10 nivôse an XII. C'est donc celui-là même qui se trouvait joint à la lettre précédente.

Cette « Demande de l'admission à la Légion d'honneur pour le citoyen Charles Méda, chef d'escadron audit Régiment », est signée par tous les membres de son Conseil d'administration, y compris l'intéressé. Le détail mérite d'être signalé, car il authentifie, sinon l'âge qu'avait réellement à cette époque Méda, du moins celui qu'on lui attribuait officiellement et qu'il reconnaissait avoir. Voici en effet les renseignements d'état civil contenus dans notre document :

Méda (Charles-André), né à Paris le *11 janvier 1773*.
Age : 30 ans.

De cette pièce nous ne reproduirons pas la colonne des services et campagnes, déjà connue, et qui n'offre pas un intérêt particulier dans la présente étude. A celle du « Précis des actions et blessures » nous lisons :

A reçu plusieurs blessures et meurtrissures à la tête et au bras, dans les salles du conseil et du secrétariat de la commune, où il frappa Robespierre et Couthon le neuf thermidor.

En sa qualité de capitaine au 12^e régiment de chasseurs à cheval, il commandait les avant-postes de gauche du camp retranché de Basle, en Suisse, le 3 ventôse an 8. Reçut plusieurs coups de sabre d'une patrouille de hussards ennemis de Ferdinand et eut son cheval tué sous lui ainsi qu'il est constaté par un certificat très honorable du général en chef Moreau.

Voici enfin la rubrique : « Observations et Pièces justificatives de ses actions. »

EXTRAIT

du procès-verbal de la Convention nationale du 10^e jour de thermidor l'an 2 de la République française une et indivisible (matin).

La Convention nationale sur le rapport qui lui a été fait par

un de ses membres de la conduite de Charles-André Méda, gendarme, décrète, que mention en sera faite au procès-verbal, que son nom sera proclamé au sein de la Convention nationale et renvoyé au Comité de Salut public, qui demeure chargé de l'avancement de ce bon citoyen. Visé par l'Inspecteur et signé à l'original. S. E. Monnet.

Collationé à l'original par nous secrétaires de la Convention nationale à Paris le 10 thermidor an 2 de la République française une et indivisible. Signé à l'original. Le Vasseur de la Meurthe, secrétaire, Baer id. Portiet de l'Oise id.

EXTRAIT

du procès-verbal de la Convention nationale du 25 thermidor an 2.

La Convention nationale sur la proposition du Comité de Salut public nomme à la sous-lieutenance vacante dans le 5^e régiment de chasseurs à cheval, le citoyen Charles-André Méda, gendarme de l'escadron des hommes du 14 juillet.

Lors de l'expédition de la commune, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, il est le premier qui ait fait feu sur les traitres Couthon et Robespierre.

Le présent décret sera inséré au Bulletin visé par le représentant du peuple. Signé : S. E. MONNET.

Collationé à l'original par nous représentants du peuple, secrétaires de la Convention nationale à Paris, le 27 thermidor an 2 de la République française. Signé : LE VASSEUR DE LA MEURTHE et BAER.

En bas et à gauche du document figure l'apostille suivante : « Les actions ci-dessus énoncées sont avérées par des certificats auxquels on peut ajouter foi » ; elle est signée : le Général de division *Oudinot*, membre de la Légion d'honneur.

Pour plus de sûreté, le candidat écrit en outre personnellement à Lacépède, avec une orthographe bizarre qui semble donner raison dans une certaine mesure à Barras, qui le traitait d'illettré.

Armée d'Angleterre
au camp de Bruges.

*Au citoyen la Cépède,
Grand Chancelier de la Légion d'honneur.
C. Méda, chef d'escadron au 7^e régiment de hussards.*

Citoyen Grand Chancelier,

J'ai l'honneur de vous adresser une demande du Conseil d'administration du 7^e Rég^t de hussards, pour mon admission à la légion d'honneur.

Je vous prie de la faire valoir près le grand Conseil et de la prendre en considération, ainsi que des pièces à l'appui qui furent adressé l'an passé au grand Conseil de la légion pour justifier une demande que je fis dans le tems.

Quelque soit la décision du grand Conseil, je vous prie, citoyen chancellier, d'ordonner que les pièces me soient renvoyés, si elles deviennent inutiles à la chancellerie de la légion.

Daignez recevoir l'assurance de mon profond respect.

C. MÉDA,

Chef d'escadron au 7^e Rég^t de hussards.

Sous Ostende, le 14 nivôse an 12.

Enfin les deux requêtes et la proposition sont remises à Lacépède par les soins du citoyen Nairac, « ex-législateur ». Comme on le voit, Méda ne dispose pas de grandes influences. Ce Nairac, ancien député de la Charente-Inférieure au Conseil des Cinq Cents et au Corps législatif, avait renoncé à la vie politique en 1803 (1). A défaut de notoriété il savait manier la recommandation banale, et ne devait pas manquer de tact, car il s'abstient de mentionner autre chose que les mérites actuels de son protégé. Voici sa lettre :

Paris, ce 26 nivôse an 12.

Citoyen sénateur,

J'ai l'honneur de vous adresser un paquet du C. Méda, chef

(1) V. Robinet : *Dictionnaire de la Révolution*, Boursin et Challamel confondent Jean-Baptiste Nairac, dont il s'agit ici, avec son frère Pierre-Paul, député de la sénéchaussée de Bordeaux à la Constituante.

d'escadron au 7^e régiment de hussards, portant sa réclamation d'admission dans la Légion d'honneur et les titres qui l'y autorisent.

Il ne m'appartient point, Citoyen Sénateur, de placer ici ma recommandation, mais si de longs services militaires, des talents reconnus, la passion de la patrie et de la gloire, la plus vive admiration pour la personne du premier Consul, peuvent influer sur le choix des membres de la Légion d'honneur, j'ose vous assurer que personne n'est plus digne d'être promu à cette qualité que le C. Méda, et ne fera plus d'efforts pour la justifier.

Cette fois encore Méda ne voit pas ses démarches aboutir.

Les promotions de légionnaires se succèdent le 13 pluviôse an XII, le 4 germinal, le 12 prairial. Il n'est compris dans aucune d'elles.

C'est seulement près de six mois après sa dernière demande que nous le voyons figurer dans les nominations du 25 prairial an XII. Mais un grand événement s'est produit pendant cette période. Floréal a vu l'établissement de l'Empire : Napoléon peut oublier que Bonaparte fut l'obligé des Robespierre. Peut-être Sa Majesté impériale se plaît-elle à recevoir le serment du meurtrier d'un dictateur.

Chose curieuse : les nominations dans la Légion d'honneur n'étant pas officiellement publiées à cette époque, Méda ne paraît pas avoir été immédiatement informé de la faveur dont il était l'objet, ou du moins a-t-il négligé d'en avertir sans délai son protecteur. Témoin cette nouvelle lettre de Nairac à Lacépède, datée du 10 messidor an 12 :

Monsieur le Sénateur,

J'ai eu l'honneur de vous adresser la demande et les pièces de M. Méda, chef d'escadron au 7^e régiment de hussards, tendantes à obtenir son admission dans la Légion d'honneur. Vous avez bien voulu m'annoncer que vous auriez la bonté de les soumettre à S. M. l'Empereur et au Conseil de la légion.

M. Méda n'a pas seulement pour lui de longs services, un zèle, un courage à toute épreuve, et la conduite la plus irréprochable.

mais d'honorables blessures le recommandent encore particulièrement.

Il est permis à un brave militaire de prétendre au prix de l'honneur, et de mettre à l'obtenir quelque ardeur et quelque impatience. Vous excuserez donc, Monsieur le Sénateur, celles de M. Méda et la démarche nouvelle que, sur ses instances, j'ai l'honneur de faire auprès de vous...

La lettre suivante nous donne l'explication du retard qui a provoqué ces instances superflues :

Camp de Bruges,
Division de cavalerie légère.

De Bainscapelle sous Bruges,
le 12 thermidor de l'an 12.

*A Son Excellence
Le Grand Chancelier de la légion d'honneur*

*C. Méda, chef d'escadron du 7^e régiment de hussards, membre
de la légion d'honneur.*

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser le serment que j'ai prêté avec un religieux respect le neuf thermidor entre les mains du général de cavalerie Walther, Grand officier de la légion, lorsqu'il me remit la décoration de légionnaire.

Je m'honore d'avoir reçu cette récompense nationale le neuf thermidor, *jour d'une grande époque, pour l'empire et pour moi*; puisque c'est celui où malgré tous les conjurés, et les coups dont ils m'assaillirent; je parvins à frapper les Robespierre, Couthon et autres conjurés; et à les empêcher de réaliser leurs affreux projets.

J'aurais beaucoup désiré, Monseigneur, que ce service, et ceux que j'ai rendus depuis, certifiés par d'honorables témoignages, adressés précédemment à la Chancellerie de la légion, eussent été soumis à la sagesse du Grand conseil, comme votre Excellence l'avait promis par sa lettre du 18 pluviôse à Monsieur Nérac, membre du Corps législatif, j'aurais pu espérer de la bienveillance du grand Conseil l'honneur d'être nommé officier de la légion; n'ayant jamais osé précédemment solliciter un sabre d'honneur, que ma famille et toutes les personnes qui connaissent la part active, et le dévouement que j'ai déployés le neuf thermidor an

deux, à l'attaque de la maison commune de Paris n'engageaient à demander depuis longtemps.

Espérant mériter l'honneur d'être gradé dans la légion, lorsque nous aurons le bonheur de joindre les ennemis de Sa Majesté ; je supplie votre Excellence de me faire renvoyer les pièces et certificats qui constatent mes services, adressés dans l'an onze au grand Conseil de la légion, lesquels peuvent lui être aussi inutiles qu'ils me sont précieux : et de me croire De votre Excellence

Le plus respectueux et dévoué serviteur.

C. MÉDA.

Chef d'escadron légionnaire.

Il est curieux de voir la décoration accordée le 25 prairial remise seulement, et avec une intention marquée, à la date précise du 9 thermidor. On conçoit que, dans ces conditions, Méda, se croyant revenu en faveur, rappelle dans une phrase emphatique le grand événement, et réclame d'emblée la croix d'Officier.

Toutefois, cette dernière démarche n'est pas aussi outre-cuidante qu'elle peut le sembler d'abord. Les officiers de l'armée qui avaient obtenu des armes d'honneur étaient admis de droit au grade d'officier dans la légion. Méda, estimant que pour n'avoir pas sollicité la première de ces distinctions il ne l'avait pas moins méritée, jugeait, avec une certaine naïveté, tout naturel de prétendre à l'autre.

Du reste la requête parut si peu extraordinaire qu'elle fut renvoyée au « bureau des pétitions », sous la forme d'un extrait, certifié par le sous-chef de la Correspondance à la grande Chancellerie, qui figure également au dossier.

Lacépède y répondit avec bienveillance, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante, adressée du camp de Bruges par Méda au Grand Chancelier, le neuf thermidor au 13 (toujours la date fatidique).

Monseigneur.

Par votre lettre du quatorze Brumaire passé, vous avez eu la bonté de m'instruire que, prenant en considération le service

signalé que j'ai eu le bonheur de rendre à l'état, en commandant le siège de la maison commune de Paris, dans la fameuse journée du neuf thermidor an deux, où je parvins à frapper Robespierre, à arrêter les conjurés et tous ses nombreux partisans, ainsi que les actions et les blessures reçues dans les armées : que vous aviez résolu de soumettre ces actions et blessures à Sa Majesté impériale, en lui demandant pour récompense et encouragement le grade d'Officier dans la légion d'honneur.

Lorsque j'eus l'honneur de vous soumettre, à Paris, le précis historique de la journée du neuf thermidor (1), vous daignâtes, Monseigneur, m'assurer de nouveau de votre bienveillance, et me promettre le grade d'Officier dans la légion ; depuis je n'ai pas eu de nouvelle. Vous appellerez-vous, Monseigneur, mes services ? et vos promesses, dans le nouveau travail que vous devez soumettre à Sa Majesté ? je l'attends de votre justice, et de votre bienveillance.

Je suis, Monseigneur, avec autant de respect que de dévouement, de votre Excellence,

le plus humble serviteur,

C. MÉDA,
Chef d'escadron.

Le Grand Chancelier ne se rappela-t-il pas ses promesses, ou bien Sa Majesté jugea-t-elle bon de prolonger le stage dans le grade de chevalier du bouillant chef d'escadron ? Nous ne sommes pas fixés sur ce point.

Il ne faut pas oublier que Méda avait fait partie de l'état-major de Moreau, ce qui était loin de le désigner aux faveurs impériales. Il fit brillamment les campagnes de 1805 à la Grande Armée, de 1806 et de 1807. C'est au cours de cette dernière qu'il obtint la récompense sollicitée depuis trois ans.

Laissons-le raconter lui-même dans quelles circonstances :

(1) Il s'agit de l'opuscule composé par Méda en 1803. Il l'avait adressé au Ministère de la Guerre pour être autorisé à le faire imprimer. Cette permission fut refusée, et l'ouvrage ne parut qu'en 1823, par les soins des sœurs de Méda, dans la collection des « Mémoires relatifs à la Révolution française ».

« La fortune me sourit, mon ami », écrit-il le 16 mai 1807 à son cousin le banquier Merda (1). « J'ai enfin eu le bonheur d'être présenté à l'Empereur à sa revue d'Elbing, par mon colonel et mes généraux. Le général de division Lasalle a fait l'énumération de mes services : il a dit à Sa Majesté que je commandais l'avant-poste de son avant-garde au beau combat de cavalerie de Zeydenictz, en Prusse, à Zettin, à Strasuald, à Golymine, à Liebstad, et dernièrement à la bataille d'Eylau. Sa Majesté m'a parlé avec la plus grande bonté ; elle m'a nommé officier de la légion d'honneur, le 10, et le 14, au moment où j'écrivais une lettre à Maman où je lui témoignais ma reconnaissance et ma joie sur les bontés de l'Empereur, il me nommait colonel d'un des plus beaux régiments, du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval qui a fourni à l'armée un grand nombre de généraux très distingués. Il y a une heure qu'un courrier m'a apporté ma nomination... »

* * *

La belle scène, et digne de la plume d'un Stendhal !

Le maître de la France, le conquérant de l'Europe, assiste, à l'extrémité des plaines prussiennes, au défilé de ses troupes victorieuses. On lui signale, parmi beaucoup d'autres, un de ces officiers dont la bravoure a secondé sa fortune. Il reconnaît le nom, et dévisage l'homme. Car celui-là fut un jour l'instrument du destin, du destin qui, par la chute de Robespierre, préparait l'avènement de Napoléon. Qu'il soit donc, par la grâce impériale, Officier de la Légion d'honneur, et Colonel !

PAUL FEUILLÂTRE.

(1) Lettre reproduite dans *l'Amateur d'autographes*, du 16 février 1869, p. 59.

DEUX HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION

EDGAR QUINET ET CHARLES-LOUIS CHASSIN

D'APRÈS LEUR CORRESPONDANCE ORIGINALE (1)

Suite

II

DE LA GUERRE D'ITALIE A L'EXPÉDITION DES MILLE.

(Suite)

Quinet avait recommandé à Chassin de ne pas répandre le titre de son nouvel ouvrage. Il ne le confia pas même à sa femme. Buloz essaye vainement de lui « tirer les vers du nez ». Quant à Michelet, — que sans doute l'interdiction ne concernait pas — il s'en tira en lui annonçant une lettre prochaine de Veytaux : « J'ai trouvé M. et Mme Michelet en bonne santé, tout enivrés du succès de leur dernier livre (*La Femme*), dont onze mille exemplaires sont déjà vendus. » Dès le 5 décembre, il avait remis le manuscrit de *Morlin* à Jules Simon (2). Il fit ensuite le « voyage de Passy », où demeurait Jules Janin, rue de la Pompe, n° 5 bis : derrière un vilain mur gris qui bordait la rue, il se trouva en présence d'un chalet, « beaucoup plus brillant que les cha-

(1) Voir *Revue historique de la Révolution française*, de janvier-mars 1910, pp. 51-80, et d'avril-juin, pp. 199-218.

(2) Lettre de Chassin, 6 déc. 1839

lets d'Helvétie, placé, comme simple ornement, au milieu d'un assez grand jardin. Introduit dans un salon somptueux, j'ai tendu la lettre (1) de mon bien-aimé maître et ami au Jupiter du rez-de-chaussée des *Débats* : lequel, retenu par la goutte dans son fauteuil, a lu, puis m'a souri de son plus cordial sourire. Nous avons causé une heure des deux chers hôtes de Veytaux (2). »

Jules Simon, qui connaissait le caractère impatient de Quinet, le prévint charitablement que la maison Hachette gardait très longtemps les manuscrits, parfois un an.

Les quelques lignes de J. Simon, mande-t-il à Chassin, ne me font rien prévoir de bon pour mon pauvre *Enfant trouvé*. Je m'attends à tous les dégoûts imaginables. Personne ne sait mieux que moi ce qu'il en coûte de ne pas suivre l'ornière. Le moindre commis de librairie fera le magnifique avec un absent. Mais, après toutes *ces stations douloureuses*, arriverons-nous enfin à notre croix, c'est-à-dire à la publicité? Au reste, ils auront beau faire, j'ai confiance dans la bonne organisation de ce fils de famille. Ils feront ce qu'ils pourront pour l'enterrer : il est patient, il attendra. Cependant, il serait bon que la maison Hachette se décidât (3).

Chassin n'a pas grand espoir. On lui a cité un certain nombre de « timidités » du grand éditeur « qui l'ont fort peu rassuré, sur le compte de l'*Enjôleur* ». Il a rencontré un des trois associés de la maison, M. Templier : « Autant que j'ai pu deviner les énigmes du sphinx, et si, d'après ce tiers d'éditeur, j'ai réussi à reconstituer l'éditeur entier, on tiendrait à l'œuvre, mais, mais, mais... (4) ». Depuis quelques jours, l'auteur savait déjà, par une lettre de Michelet (5), à quoi s'en tenir. Les objections n'étaient pas toutes poli-

1) Lettres d'exil, t. II, p. 3 (à Jules Janin, dec. 1839).

2) Lettre de Chassin, 14 déc. 1839.

3) Lettre de Quinet, 18 déc. 1839 (inédite).

4) Lettre de Chassin, 23 déc. 1839.

5) *Cinquante ans d'amitié*, p. 262. Lettre du 17 dec. 1839.

liques : « J'ai trouvé notre homme étonné, ébouriffé, effrayé de cette chose immense et compliquée. » Bref, pour ses étrennes, Quinet recut un refus poli mais formel, qu'il résume lui-même assez exactement ainsi (1) : « Voilà un ouvrage qui réveille bien des espérances. Nous ne pouvons nous en charger (2). »

Michelet se déclara « surpris, blessé de cette précipitation (3) ». Tout au contraire, les amis de l'auteur y gagnaient du temps : en quinze jours ils aboutirent. Il suffit d'une visite de Michelet et de P. Meurice à Michel Lévy : « Il n'a pas lu, ne lira pas le manuscrit ; il n'a pas même vu la table que vous avez envoyée. » Il offre à l'auteur les conditions que Tocqueville a acceptées (4). Quant aux dangers politiques à courir, « il s'en remet à M. Meurice et à vous-même (5) ». Voilà du moins ce que Chassin avait compris. Mais le traité, auquel l'auteur dut se résigner bon gré mal gré, porte en toutes lettres (art. 6) : « MM. Lévy se réservent le droit d'annuler le présent traité si M. Quinet se refusait à faire des suppressions ou des corrections. » La crainte de la saisie et des poursuites obligeait tous les éditeurs à prendre de semblables précautions.

Après MM. Dumesnil et Auguste Marie, rapporte Mme Quinet (6), c'était maintenant l'excellent M. Chassin qui remplaçait à Paris l'écrivain absent ; il était son intermédiaire auprès des éditeurs et de la presse ; il mit toute son active amitié au service de *L'Enchanteur*, et contribua à lui assurer une large publicité ; car l'œuvre eut la double male chance de paraître en pleine morte-

1) La lettre de la maison Hachette figure dans les *Papiers-Quinet*.

2) Lettres d'exil, t. II, p. 14 (à Mme Didier, 16 janv. 1860).

3) Cinquante ans d'amitié, p. 263.

4) Trois mille francs comptant pour une édition à 1500 (2 fr. par volume) ; mais les deux volumes se vendirent 15 fr. C'était beaucoup pour un ouvrage qui voulait être populaire.

5) Lettre de Chassin, 19 janvier 1860, en réponse à une de Quinet, du 16.

(6) Edgar Quinet depuis l'exil, p. 172. — Autres mentions du nom de Chassin, p. 221 (dans l'extrait d'une lettre importante du comte d'Haussonville), p. 319 et p. 381.

saison et pendant l'expédition des *Millo*, qui passionnait tous les esprits. M. Chassin choisit comme extraits à envoyer aux journaux les pages les plus hardies, les plus brûlantes de *Merlin*, des brandons de guerre contre l'Empire. Un moment inquiet de cette audace, le proscrit écrivit à son jeune ami ce seul mot : *Felix culpa*.

La correspondance entre Veytaux et Montmartre, relativement à *Merlin*, est fort abondante. En voici l'essentiel.

Le 8 février 1860, Chassin s'efforce d'apaiser Quinet quant à l'article 6 du traité, qui l'avait fort indigné. C'est une clause de style, lui fait-il observer, qui figure dans tous les traités d'édition signés en France (De cette façon, le gouvernement n'avait pas besoin de censure officielle : l'intérêt des libraires et imprimeurs en tenait lieu. Tant pis pour la pensée des auteurs!). Michel Lévy, continue Chassin, sera moins vétilleux que bien d'autres; il passe pour orléaniste : et d'ailleurs, *Merlin* est un ouvrage d'imagination. (C'était aussi un ouvrage d'allusions, déjà obscures en 1860, à plus forte raison pour le lecteur d'aujourd'hui.)

Le 8 mars, Quinet écrit à Chassin :

« Je vous confie la révision de mes épreuves. On ne tirera qu'après que vous aurez vérifié si mes corrections ont été bien faites ». Il demande à l'imprimeur Raçon « deux sortes d'épreuves de chaque feuille : l'une en papier-pelure, qu'il renverra sous enveloppe fermée; l'autre en bon papier ordinaire, qu'il gardera. »

Tout va bien et vite :

Mon cher ami écrit Quinet le 25 mars, comment vous dire assez tout ce que m'inspire votre parfaite amitié? Sachez au moins que je la regarde comme un bien inespéré dans ces temps misérables. Vous m'êtes venu quand toutes choses semblaient m'abandonner. C'est par vous que je suis encore en relation avec cette génération nouvelle, dans laquelle il faut bien, malgré les apparences, voir l'avenir. Enfin, mon ami, je me reproche de ne

pas vous écrire plus souvent, pour vous répéter ce que vous savez, que votre jeunesse me rajeunit, que mon amitié pour vous est bien vive, et de chaque instant, et qu'il est impossible de s'associer plus que moi à votre avenir, à votre bonheur. Que cela reste entendu entre nous !

Voilà donc, cher ami, mon livre qui s'imprime : et grâce à vous, je suis tranquille sur les corrections. Les plus petits détails ont leur importance dans un ouvrage de ce genre. Je me fie à vos deux yeux. Sans doute, on vous envoie aussi la feuille que j'ai corrigée, pour que vous puissiez voir si ce que je demande a été exécuté. Ainsi nous sommes embarqués, et je me sens en votre compagnie : tout va bien.

Le 13 mai, les vingt-huit bonnes feuilles qui forment le tome I^{er} étaient tirées. Mais soudain, l'imprimeur — qu'avait désigné Quinet, — se ralentit. Quinet avait demandé une seconde épreuve de la 11^e feuille du tome II. Était-ce une raison pour suspendre les autres ? « J'ai envoyé plusieurs petites additions qui doivent être placées dans le manuscrit aux endroits que j'ai indiqués. Ayez l'extrême bonté de vous assurer que ces additions ont été convenablement placées. La moindre erreur serait là un beau prétexte de chômer. » (Lettre du [29 mai], s. d., timbre postal de Vernex, bureau de poste de Veytaux). La raison du retard était simple. L'éditeur, dans l'intérêt de l'ouvrage, pensait à retarder la publication, et l'imprimeur était complice (1). Il se décida néanmoins, et le 28 juin, il en était à la fin, c'est-à-dire au titre :

Veytaux, 28 juin 1860.

Cher ami, un mot seulement, et très à la hâte ! Enfin nous arrivons ! Mais veuillez revoir les titres. Je les voudrais plus artistes. Je les ai déjà fait changer une fois. Soyez assez bon pour les regarder de près, et vous faire remettre mes lettres à ce sujet.

(1) Un peu naïvement, Quinet recommande à Chassin de ne rien dire à l'imprimeur de ce projet d'ajournement : « il en profiterait pour ne plus bouger. »

Le mot *Merlin* me semble bien ; mais l'*Enchanteur* est trop petit. Il faut que l'on lise dans le titre que ce n'est là ni une histoire, ni un roman ; en un mot il y faut un peu d'art typographique.

Paraîtrons-nous par cette canicule, ou ajournons-nous ? Je n'en sais rien. Je vais écrire à Michel Lévy pour savoir ce qu'il veut faire.

Adieu, bon et très cher, très parfait ami. Je vais donc avoir bientôt le temps de vous écrire.

Mes amitiés de toutes sortes à la famille.

Votre dévoué,

E. QUINET.

Il y a une petite dédicace, que vous aurez demain, je pense : *A mon cher pays*. Même observation que pour les titres.

C'est le cas de dire : que de choses dans un titre ! Mais ceux qui méprisent ces détails ne sont pas artistes, et connaissent mal les délicatesses non du gros public, mais du vrai.

Une semaine après, nouvelle lettre :

Veytaux, 6 juillet 1860.

Veillez, je vous prie, insister pour que l'on nous envoie sur le champ les bonnes feuilles du second volume. Nous allons partir d'ici pour les eaux de Baden, près Zurich. La santé voulait Aix ! Ma femme n'a pu s'y décider (1).

Je vous écrirai bientôt. Aujourd'hui, je vous embrasse de cœur et d'âme.

Paraissions-nous ? Ne paraissions-nous pas ? Dans tous les cas, il me faut, avant la mise en vente, les bonnes feuilles.

Vous vous ferez donner le *premier* exemplaire, *pour vous*.

Je demande aussi que mon manuscrit soit retiré de chez l'imprimeur (2), et que quelques exemplaires soient mis en bon lieu, le tout avant la mise en vente.....

Votre dévoué,

E. Q.

(1) La Savoie venait d'être annexée à la France (13 juin 1860).

(2) Quinet, malheureusement, ne parut pas toujours avoir pris cette précaution. — Le miss. de *Merlin*, qu'il ne reclama jamais, a été conservé par les héritières de Chassin.

Quelques jours après, Quinet conduisit sa femme aux eaux de Baden en Argovie. Elle n'avait pu se résigner à retourner à Aix-les-Bains, devenue ville d'Empire : lié par sa protestation, son mari n'aurait pu l'y accompagner ; et elle ne voulait pas se séparer de lui, même pour un mois. C'est de Baden que Chassin reçut la lettre du 13 juillet :

Aujourd'hui, je reviens à notre pauvre Merlin. Il est décidé que nous le publions dans cette saison morte. Ainsi le voilà comme Ismaël, dans le désert ! Que les étoiles le conduisent, et vous êtes une de ces maîtresses étoiles. Je veux que vous ayez, comme ma femme vous l'a écrit, le *premier exemplaire*.

J'ai envoyé une liste de rédacteurs sur lesquels je crois pouvoir m'appuyer. Mais dans la plupart des journaux, je ne connais personne. Aux *Débats*, à l'*Opinion nationale*, au *Constitutionnel*, etc., etc., qui se chargera de l'*Enseveli* ? Venillez en conférer avec Jules Simon et Michel Lévy. Faites vous représenter les listes que j'ai envoyées. Je n'ai pu donner aucune adresse.

Il est bien entendu que les volumes sont prêts à paraître et que je n'attends plus rien de l'imprimeur. On a tant tardé à m'envoyer les bonnes feuilles que je ne puis vérifier : il n'y aura pas d'*errata*. Vos grands yeux si brillants auront vu et corrigé, mieux que je ne pourrais faire. Que rien n'arrête donc plus la publication.

Adieu, très cher ami ! Nous sommes ici dans une grande anxiété. Nous ne trouvons nulle part ce que nous avons eu à Aix. Ma femme n'a pas voulu passer sous les *fourches caudines*. Malheureusement, la santé était là !

Mille et mille choses à votre chère famille.

Votre dévoué de cœur

E. QUINET.

J'ai mis votre nom à tout hasard, sur ma liste, avec le *Courrier de Paris*. Si cela ne convient pas, prenez le premier exemplaire sur les exemplaires *d'auteur*.

Chassin était de ceux qui pouvaient le mieux saisir les allusions politiques dont *Merlin* fourmille. Quand le moment

fut venu de lancer l'ouvrage au moyen d'extraits, il découpa, pour le *Courrier du dimanche* où il écrivait, les passages les plus significatifs. Grand effroi à Baden. Si *Merlin* avait le sort de *La Démocratie* de Vacherot! Chassin reçoit le télégramme suivant (21 juillet) :

« Je [ne] veux pas vos citations du *Courrier* [du] dimanche. Mettez [un] morceau insignifiant. » Une lettre de M^{me} Quinet, le même jour, commentait la dépêche : « Je ne vous cache pas que mon mari est bien contrarié. C'est à dessein qu'il avait fait choix de morceaux insignifiants. Il y a déjà bien assez de difficultés comme cela! »

Le mal était fait : ou plutôt le « lieutenant » qui était sur le terrain, avait parfaitement manœuvré. Le *Courrier du dimanche*, dirigé par le roumain Ganesco, était sous la haute protection du prince Napoléon, assez bien en cour pour le moment; il ne fut ni poursuivi, ni même averti. « *Felix culpa!* » écrivit en effet l'exilé dès le 23 juillet. Mais il avait le cœur trop bien placé pour se borner à cette froide constatation, et voici sa lettre du lendemain.

Baden, Argovie, Suisse,

Mardi 24 juillet 1860.

Très cher ami, N'est-il pas désolant que nous vous ayons alligé? Vous si parfait pour moi! Que voulez-vous! En des temps absurdes, il est permis d'avoir des appréhensions absurdes. Tout ira bien, et je devrai comme toujours vous remercier. Quoi qu'il arrive, vous savez que je suis à vous, et que ma reconnaissance est hors de cause.

Votre petite introduction que j'ai reçue hier avec les deux numéros, dépasse tout ce que j'espérais. Comment, en si peu de mots, avez-vous pu mettre tant de choses, et celles que je désirais le plus? Car elles donnent l'idée de l'ensemble, ce qui me paraissait presque impossible. Voilà donc mon *Merlin* qui sort de la nuit! Merci! merci! mon cher ami, pour cette belle salve!

Je voudrais aussi écrire à M. Ganesco. Remerciez-le d'avance pour moi.

Adieu pour aujourd'hui. Enfin, le moment viendra bientôt où

je pourrai vous parler à mon aise de vous, de vos projets. Je vous aime et vous embrasse de tout cœur.

E. Q.

Il est bien entendu que l'on ne fera plus de choix nouveaux, et que l'on s'en tiendra, pour les citations, aux morceaux désignés soit dans votre lettre, soit dans la mienne.

Quinet avait surtout à cœur de ne pas mécontenter Buloz qui avait promis un article de Montégut, pour le 15 août. Aussi, Chassin ayant cru pouvoir donner un assez long fragment, *Les Limbes*, à la *Libre Recherche*, dut le retirer, ce qui le brouilla, lui et Quinet, avec cette revue qui se monrait d'ailleurs, et que *Les Limbes* n'auraient pas ressuscitée (1).

C'est le 15 août, jour de la Saint-Napoléon, que Merlin devait paraître : jour assez mal choisi, avouons-le, pour son entrée dans le monde. Or l'article de la *Revue des Deux-Mondes* ne fut pas prêt pour cette date, tandis que Chassin, en révisant les épreuves depuis six mois, avait eu tout le temps de préparer le sien pour le *Courrier du Dimanche*. Aussi arriva-t-il bon premier. Il mit d'ailleurs en œuvre, très fidèlement, à défaut des *Notes* de M^{me} Quinet, laissées à Veytaux, les *Notes* de Quinet lui-même, qui prouvent qu'il sentait, sans vouloir se l'avouer, ce que son ouvrage avait d'énigmatique pour les Français de 1860.

M^{me} Quinet n'avait trouvé aux eaux de Baden ni installation suffisante, ni soulagement. Les deux époux gagnèrent Zurich, d'où Chassin reçut les deux lettres suivantes, datées du même jour (21 août 1860).

Zurich, 21 août 1860.

Cher, parfait ami, que n'avez-vous pas fait? Que de choses en peu de jours! Vraiment vous avez été admirable. Vous savez agir, quand tous les autres dorment. Sans vous, *Merlin* était étouffé à sa naissance, entre deux portes, on n'aurait pas même entendu son premier cri. J'ai partout reconnu votre présence, même dans la *Gazette de Lausanne*. Et ce bel article du *Courrier*

1. Lettre inédite de Quinet, 1^{er} août.

du Dimanche, qui est plus prompt que le livre ! Comment avez-vous pu résumer tant de choses, en si peu de mots ? C'est le mouvement d'un voyage en chemin de fer, à vingt lieues à l'heure ! Voilà le public jeté, en plein, dans les choses. C'est à lui maintenant de retrouver son chemin, au pas, et de s'arrêter où il lui plaira. Pour vous, vous avez fait au-delà du possible. Merci ! merci ! Mais les mots n'ont plus de sens pour de pareils exploits.

Je vais écrire à M. Ganesco, qui, lui aussi, a été chevaleresque. J'espère bien que la suite paraîtra dans le prochain numéro. On ne laissera pas le public perdu dans le labyrinthe. Répétez, si l'occasion se présente, que le livre est *à la portée des plus simples, des plus ignorants*. On ne peut trop le redire, quoique vous l'ayez si bien dit.

Vous avez été au-devant de tous mes désirs en offrant l'ouvrage à M. Melvil.

Je l'ai fait adresser à M. Proth pour la *Revue Internationale*. Il va sans dire que si vous déterrez quelqu'un qui veuille s'en occuper, le livre lui sera remis par vous ou par Michel Lévy.

Voici deux lettres que j'ose vous recommander, l'une pour M. P. Lanfrey, l'autre pour M. Batisbonne, des *Débats*. Je n'ai pas leur adresse.

M. Émile Montégut n'a pu être prêt pour le dernier numéro. Il paraîtra dans le numéro du 1^{er} septembre (1).

Adieu, cher et cher ami, *C'est vous qui aurez baptisé Merlin*. Il ne l'oubliera ni dans la vie, ni dans la mort. Mes hommages dévoués à M^{me} Chassin. Enfin je pourrai bientôt vous parler de vous et des vôtres. Et cet abominable *Courrier de Paris* !

Votre dévoué de cœur,

E. QUINET.

[P. S. de la main de M^{me} Quinet]. Je me réserve de vous remercier dans huit jours, cher Monsieur. Que n'étiez-vous ici hier soir à la lecture du *Courrier* ! Notre émotion, nos elans de gratitude et d'affection pour tant de témoignages de dévouement, vous eussent été doux. Ah ! pourquoi sommes-nous condamnés à vivre loin de nos véritables amis ! Quand viendra-t-il, ce *jour de*

(1) On peut voir, par un grand nombre des *Lettres d'exil* (t. II), combien l'auteur fut surpris et mécontent de l'interprétation historico-métaphysique, des *hypostases*, du *capitulum* de M. Émile Montégut : il rendit toutefois justice à ses intentions (II, p. 74).

trionphe, où entourés de votre chère famille, nous pourrions, en embrassant vos chères enfants et votre chère femme vous remercier de ce que vous avez été pour nous au *temps de l'exil*... Si vous saviez combien je suis émue en écrivant ces mots! Adieu et au revoir, Monsieur et ami. Soyez content de vous-même, car vous avez consolé *Merlin*.

H. QUINET.

Zurich, 21 août 1860.

Cher ami, encore un mot. Je lis dans la *Gazette de Lausanne* qu'il a été question de donner un avertissement et pis encore au *Courrier du Dimanche*, à cause de l'article politique sur le *Moniteur*. Évidemment, on en veut au journal, et l'on cherche un prétexte. Ne donnons pas cette occasion. Renfermez-vous dans la question littéraire et morale, sans un mot de politique. Dieu merci, l'horizon sera assez large. J'écris par ce courrier à M. Ganesco pour le remercier, comme je le dois. Adieu. Mille fois à vous et pour toujours,

E. Q.

Ce prix de 15 fr. n'est-il pas effrayant. Mais que faire?

Il n'y a pas en politique, ni surtout en morale politique, de pire conseillère que la vanité d'auteur. Il ne me semble pas douteux que le directeur du *Courrier du Dimanche* n'ait eu la secrète intention d'amadouer le proscrit volontaire : non, sans doute, de le rallier à l'Empire, c'était de tout point impossible et improbable, mais tout au moins de le compromettre avec le Palais-Royal. L'anti-cléricalisme bien connu de l'ex-prince de la Montagne était un merveilleux piège à républicains, pas autre chose d'ailleurs.

Une lettre de Chassin (23 déc. 1859) explique parfaitement ce qu'était — ou plutôt ce qu'aurait voulu être — le *Courrier au Dimanche*. Il est vrai qu'il s'y moque de ce qu'en disait *l'Univers* : mais la haine catholique n'en avait pas moins le coup d'œil fort juste, à la suite des événements d'Italie :

« Un mot nouveau vient d'être inventé par *l'Univers* : le QUINETTISME. Voici à quel propos. Le *Courrier du Dimanche* — le recevez-vous? — a fait afficher dans Paris une liste

flamboyante, noir sur rouge, de ses collaborateurs passés, présents et futurs. Il y a là 42 noms très hostiles à vous savez qui et quoi, mais qui — style du *Journal des villes et des campagnes*, — « hurlent de se voir accouplés ». Ledit journal (auquel s'associe *l'Univers*) se demande : est-ce la République qui se réveille, ou l'Orléanisme qui abdique? Puis il dépeint par antithèse le spectacle de l'exécrable coalition : « Sous le patronage de M. Thiers (???) qu'on ne nomme pas, on voit concourir à la même œuvre M. Villemain et M. Ulbach, M. Cousin et M. Chassin, M. de Montalembert et M. de La Bédollière, le prince de Broglie et M. Pelletan, M. de Malleville et M. Vacherot, M. Saint-Marc-Girardin et M. Assolant, M. Lemoine et M. Plée, M. de Bourgoing et M. Quinet, M. Jules Simon et M. Hauréau. » — Beaucoup de ces noms devant être inconnus à ses lecteurs, *l'Univers* déclare que « MM. Ulbach, Chassin, Darimon, Vacherot, Hauréau, sont, comme MM. Quinet et Pelletan, des écrivains révolutionnaires plus ou moins socialistes ». — Quant au *Courrier*, qui n'a ni « clarté, ni franchise », car « on peut voir ce qu'il repousse par dessus tout, mais on ne sait ce qu'il veut », il est impossible, suivant *l'Univers*, d'expliquer le « compromis de doctrines » dont il est l'expression : « ce compromis qui va du Proudhonisme et du Quinettisme à nous ne savons quel catholicisme libéral, en passant par *Le Siècle* et le *Journal des Débats*, ne peut servir qu'une seule cause : la cause révolutionnaire. »

« Est-il naïf (conclut Chassin), ce pieux Eugène, frère du Révérend Louis Veuillot. »

Pas si naïf, il nous semble. Au reste, si Quinet avait cru pouvoir donner son nom à Ganesco, il s'en tint là rigoureusement : « Ganesco, écrit Chassin neuf mois après, me demande chaque fois que je le rencontre : *Et l'article de M. Quinet?* » (1) L'article ne vint jamais.

Le tome II des *Lettres d'exil* contient de nombreuses

(1) Lettre du 18 sept., 1860.

lettres où Quinet se plaint amèrement de l'étude de Montégut sur *Merlin* : travail métaphysique, nuageux, hypostatique, etc., fait pour écarter les lecteurs, bien plus que pour les allécher. Montégut n'y mit sans doute aucune mauvaise intention (1), mais ni lui ni Buloz ne voulurent marcher sur les brisées de Chassin, et d'ailleurs il n'était pas dans les habitudes de la *Revue* d'emboucher la trompette, même quand il s'agissait des œuvres de ses plus illustres collaborateurs : témoin les articles de Planche et de Lerminier sur Michelet. M^{me} Quinet, sans oser affirmer son dire, explique les choses à sa manière. 2)

Montégut avait eu d'abord l'idée de présenter *Merlin* comme des mémoires intimes mêlés de fiction, dans le genre de *Wahrheit und Dichtung* de Goethe. On dit 3) que M. Buloz, inquiet des malédictions contre le crime renfermées dans *Merlin*, et craignant d'attirer à la *Revue* de nouveaux avertissements, avait suggéré le prétendu caractère métaphysique de cette œuvre d'imagination.

La correspondance (inédite) de Buloz et de Quinet dément absolument cet « on-dit ». Il est d'ailleurs évident que si le pouvoir avait voulu « avertir », il eût commencé par le *Courrier du dimanche*, qui avait donné à *Merlin* le baptême républicain. Bientôt un brillant valet de plume, confit en dévotion mondaine, illustre par ses flamboyants costumes et passé maître en l'art des agressions personnelles (c'était le fond de sa critique), Barbey d'Aurévilly publia dans *Le Pays, journal de l'Empire*, un article qui traînait *Merlin* aux gémonies, et taxait d'*amitié lâche* l'estime, l'affection et le dévouement que Chassin avait témoignés à l'auteur. Chassin répliqua de sa bonne encre, par une lettre au directeur du *Courrier du dimanche*, qui parut le 4 octobre. Quinet fut enchanté de cette polémique, qui précisait le caractère de son ouvrage :

1) Quinet n'a pas tardé à le reconnaître.

2) Edgar Quinet depuis l'exil, p. 173.

3) Notez cet « On dit ».

Veytaux, 6 octobre 1860.

.... J'aurais voulu d'abord, je crois, vous gronder de ce que vous vous exposez pour moi, trop généreusement, à la haine, à la rage de mes ennemis. Je m'en voulais de vous voir assumer sur vous, avec un si grand cœur, votre part de tant de sifflements et d'invectives. Vous alliez au-devant des traits dirigés contre moi. C'est là un acte de chevalerie qui se voit dans les batailles d'Arioste, mais qui n'est plus guère de notre temps. Voilà, cher ami, ce que je me disais avant de vous avoir lu. Mais quand j'eus connaissance de votre lettre, je la trouvai si spirituelle, si ferme, si haute, et mes amis y donnèrent ici et partout une telle approbation, que je n'eus pas le stoïcisme de vous reprocher votre chevaleresque abnégation : et je vois bien qu'il faut que j'accepte encore sans réserve cette fatalité qui ajoute la reconnaissance à tous mes sentiments pour vous : je crois très réel, que les *bestialités* du Pays ne m'ont pas nuï, grâce apparemment à votre commentaire. Ce bon M. Bétant dit qu'ils ont été forcés à *dégainer*. La *conspiration du silence* eût valu beaucoup mieux pour eux, et probablement ils vont y rentrer. Dans tous les cas, quoi qu'ils fassent, pas un mot de plus, je vous en prie. *Un seul coup n suffit*. Ne redoublez pas.

Ma femme quitte ses princesses couronnées, qui ne sont que des princesses de contes de fée ¹⁾, pour vous envoyer à vous, à M^{me} Chassin, à vos enfants, ses amiliés, ses vœux, ses félicitations, ses remerciements. Elle vous écrira un autre jour.

Veuillez, en passant, remercier Michel Lévy de l'envoi qu'il me fait des journaux et revues sur *Merlin*. Il y en a de toutes sortes, et bien au-delà de ce que j'espérais.

Adieu, bon et très cher ami. Le moment ne viendra-t-il pas, n'est-il pas venu où moi aussi, je pourrai vous témoigner autrement que par mes lettres, ma profonde amitié ? Mes hommages à M^{me} Chassin. Votre dévoué de cœur

E. QUINET.

Cependant, malgré ce commencement de polémique qui s'arrêta court, malgré les commentaires bienveillants et

1) Les princesses Cantacuzène, de Roumanie.

éclairés dont le besoin s'était fait malheureusement sentir et qui ne pouvaient tout dire, *Merlin l'Enchanteur* n'atteignit pas le grand public auquel il était destiné. Quinet, dont la pensée ne chômail pas, oublia peut-être sa prédilection pour cet ouvrage : M^{me} Quinet y est demeurée fidèle, car *Merlin*, c'était Quinet lui-même. Un quart de siècle après, elle proclame qu'en dépit des circonstances, du prix élevé, de l'article fâcheux de Montégut, l'ouvrage « écoula ses quinze cents exemplaires in-8° en deux volumes ». Sans doute : mais en 1863, il y avait encore chez Michel Lévy six cent cinquante exemplaires invendus, et c'est l'éditeur Lacroix qui délivra *Merlin*, moyennant une rançon longuement débattue (1). Que l'on veuille bien excuser ces détails plus livresques que littéraires. Les écrivains ne mettent jamais — et pour cause — le public dans la confidence de leurs tribulations professionnelles. Or elles agissent sur leur humeur, donc sur leur talent. Les déboires de Quinet, jusqu'au grand succès de *La Révolution* (1865) ne sont pas d'ordre exclusivement politique. Toutefois, même lorsqu'ils furent d'ordre littéraire, il était en droit de les rapporter encore en grande partie au régime à la fois draconien et inquisitorial que le Deux-décembre avait fait à la librairie et à l'imprimerie françaises.

Bien plus agitée, bien plus incertaine était d'ailleurs la carrière du disciple. Chassin produit beaucoup, articles et volumes, mais au hasard des occasions, et sans que pour lui l'horizon s'éclaircisse. Il donne, avec Iranyi, en 1860, le deuxième volume de *La Révolution de Hongrie* : il l'envoie à Quinet, qui le remercie en ces termes :

Veytaux, canton de Vaud, 13 mai 1860.

Que votre volume, mon cher ami, a été bien venu ! Il me tarde de vous en féliciter, de vous en remercier, vous et M. Iranyi. J'ai lu sans désespérer ces pages si pleines, si riches de choses, de

(1) Lettre de Michel Lévy, 22 fév. 1863. *Papiers Chassin*.

faits nouveaux, inconnus pour la plupart, et dans une langue ferme, solide, guerrière. J'ai suivi avec angoisse les incidents de ce patriotique récit. Outre l'intérêt infini de la chose elle-même, je retrouvais là presque mon ami, le général Dembinski. Quel malheur qu'il n'ait pu montrer ses qualités essentielles ! Celui-là n'aurait pas trahi la cause. A un détail que vous donnez sur son projet de supprimer les corps d'armée et de les réduire à de simples divisions, j'ai cru deviner que son premier projet était d'entretenir une guerre de détail, qui eût pu être en effet indéfiniment prolongée ; au lieu de tout perdre dans une grande bataille, il eût été bien à propos, ce me semble, de se réserver la guerre nationale par un grand nombre de petits corps qui eussent harcelé, usé l'armée autrichienne. Tel était, il me paraît, le plan premier de Dembinski ; si vous le voyez, demandez-lui si je me trompe. Dans la prochaine révolution hongroise, je crois que l'on devrait renoncer à l'école autrichienne, qui ne sait livrer que des *batailles rangées*.

L'expérience doit profiter : ce n'est pas avec des batailles à la *Wagram* que l'on entamera cette vieille Autriche. L'armée hongroise, instruite par cette guerre que vous venez de raconter si bien, doit éviter, au lieu de les chercher, les journées décisives ; mais, avec les places fortes, les nombreuses rivières, les marais, il doit y avoir moyen de prolonger la lutte et de miner en détail ces lourdes armées autrichiennes. Gergely ne me paraît pas seulement un traître, mais un homme sans véritable vue militaire, qui devait nécessairement être battu dans ce faux pas. Bem, voilà celui qui a eu l'instinct de l'espèce de guerre qu'il fallait soutenir.

Au reste, il est bien facile de critiquer, après coup, de pareilles opérations. Je n'ai insisté que pour vous montrer avec quelle attention, avec quel fruit, avec quel zèle je vous ai lu. Ce résultat, ce travail vous font le plus grand honneur. Que d'observations il devrait inspirer ! Et quelle reconnaissance vous doivent les Hongrois ! J'aurais trop de choses à ajouter, il faut que je m'arrête.

Et c'est au milieu d'un travail aussi important que je vous harasse des détails de mes épreuves ! J'ai peur qu'en me suivant ainsi par fragments, au jour le jour, vous ayez eu trop de peine à conserver le fil de mon cher *Merlin* et à voir l'ensemble. Mais

cela était inévitable. Veuillez me faire envoyer les 28 *bonnes* feuilles. Que deviendrais-je si vous n'étiez pas là pour revoir mes corrections?

Mais laissons-là mon ouvrage. C'est sur le vôtre que je veux finir. Vous avez trouvé moyen de vous souvenir de moi, en pleine Hongrie, et de prononcer mon nom, et avec quelle amitié! Ah! je vous retrouve bien là. Adieu, cher et cher ami. Mes hommages à M^{me} Chassin. Embrassez pour moi vos enfants, et croyez-moi pour toujours votre dévoué de cœur,

E. QUINET.

Tristement, Chassin lui répond :

Ce livre m'a causé tellement d'ennuis de toutes sortes que je ne le crois vraiment pas, en ce qui me concerne, aussi bon qu'il aurait pu être. Mon collaborateur m'a entraîné dans des détails infinis; et des appréciations *mixtes* sont sorties de discussions souvent pénibles. Aussi me suis-je bien juré de faire désormais mes livres tout seul, à mes risques et périls. Je suis complètement de votre avis et sur Dembinski, et sur Bem, et sur Gergel (*sic*) qui concevait la guerre révolutionnaire comme eux. J'ai eu, vous devez vous en être aperçu, beaucoup de peine à empêcher M. Iranyi de se prononcer catégoriquement contre la petite guerre, pour la grande. Avocat, il aime les formes; économiste, la mesure. Je ne crois pas, quant à moi, qu'on sauve *méthodiquement* les pays envahis. J'ai repris tout le côté révolutionnaire de la guerre de Hongrie dans *Petwfi*.

Alexandre Petwfi mérita aussi à l'auteur une belle missive de Veytaux (6 octobre 1860).

Par où commencerai-je, mon cher ami? Par votre livre, ou par votre lettre à M. Ganesco? Il faut d'abord m'excuser, et, pour cela, je vous ferai le dénombrement des visiteurs qui ont, par grand hasard, animé notre Thésaïde, depuis une quinzaine de jours: le frère de ma femme, M^{me} Didier, M. Rey, M. Bétant, et pour couronner la fête, deux princesses, dont l'une est une princesse régnante (de Moldo-Valachie) qui viennent seulement d'arriver. Quel étonnement pour notre toit solitaire et démocratique!

Vous avouerez-je que nos habitudes de cénobites ont dû être un peu bouleversées? J'ai pu vous lire, vous relire, mais il m'a été impossible de vous écrire sur le champ, à mon gré. Je ne me lassais pas d'en parler, de le raconter. C'était ma manière de faire les honneurs de ma maison. Il est certain que cet ouvrage m'a charmé, et je l'ai relu deux fois sans m'arrêter. Il y a un entrain, un mouvement, une vitalité qui se communiquent. Dans la première partie, c'est la jeunesse avec son emportement et ses trésors d'espérances, de joie, de tristesses. Vous avez su garder à travers toutes choses la bonne humeur de Petöfi : c'est ainsi qu'il voulait être peint, avec cette franchise de tons. La seconde partie est vaillante comme le héros. Rien de plus entraînant que les pages sur le *chant* de guerre, 278, 279, etc., etc. Ma foi, avec toutes mes années, je suis tenté, quand je lis ces pages, d'aller de ce pas m'engager sous Garibaldi et je crie avec vous à côté de notre ami Kergomard : En avant donc ! en avant !

Non seulement cet ouvrage intéresse au plus haut degré, mais il ranime le sens le plus perdu de notre temps, le sentiment de l'action. Si nos incurables peuvent être guéris, qu'ils prennent ce livre ! Ils auront envie de se lever de leurs grabats, de saisir une arme, de courir sus à l'éternel ennemi. Pour moi, mon sang bat dans mes vieilles veines ! Je voudrais finir mes *Révolutions* d'Italie comme De Flotte. Ne serait-ce pas là un beau dernier chapitre ?

Voyez, cher ami, comme votre livre s'est emparé de moi. Il est chaud comme le vin de février, au matin de la bataille décisive. C'est le manuel du patriote, partout où il y a une patrie à affranchir.

Mais, à Montmartre, la Hongrie et son valeureux poète ne font pas bouillir la marmite. Chassin, qui s'est interdit toute position officielle en France, voudrait du moins une collaboration régulière, un lendemain assuré. Il a depuis longtemps sur le métier, pour Buloz qui le lui a commandé, un travail sur *La Révolution de Hollande*. Quinet lui en avait indiqué les principaux éléments dans la lettre du 24 février 1859. Mais Chassin ne connaissait pas l'art subtil quoique inférieur, qui consiste à effleurer un sujet, à en esquiver les

difficultés, tout en paraissant le dominer ! Il eut beau user de « sa patience bretonne » : il ne parvint pas à cadrer avec les vues éminemment pratiques du « Savoyard » (1). Cependant Buloz avait pu apprécier la conscience et l'entrain qu'il mettait au travail. Il eût consenti à l'employer, mais chez lui, à ses ordres. Il n'eût tenu qu'à Chassin de tenir — en apparence — le sceptre de la critique historique. Cette royauté servile ne le séduisit pas.

« Quelle place ! Devenir un Montégut historique !... Peut-être ai-je des dents : mais... les gens qu'il me serait possible d'*évincer* seraient nos amis. Ceux qu'il me serait impossible de fustiger comme ils le méritent, seraient *les autres*. De plus, il y a à la *Revue des Deux-Mondes* d'invulnérables académiciens que je serais tenu d'adorer. » Car Buloz lui avait bien spécifié qu'il ne s'agissait pas de résumés, d'analyses, d'exposés de faits historiques, mais d'appréciations sur les historiens eux-mêmes.

Chassin songea aussi à fonder un journal sous le titre : 1789. Le titre et le programme, voilà tout ce qui parut. — Pendant les événements d'Italie, au moment où les Hongrois semblaient résolus à prendre leur revanche de 1849, n'eût-il pas l'idée de s'enrôler dans leurs rangs ? Sagement, les amis de Veytaux le sermonnèrent, au nom de sa femme et de ses deux filles. Il ne partit point : mais, au retour de Veytaux, il pensa fort sérieusement à quelque chaire helvétique : « Je suis à Paris depuis quatre ou cinq heures, écrivait-il le 4 déc. 1859, et j'étouffe déjà ! » A Zürich, où enseignait déjà le proscrit Marc Dufraisse, la chaire de littérature française était vacante : mais Chassin ne savait pas l'allemand, et n'était pas d'humeur à se germaniser, lui et sa famille. A Genève, le philosophe Pierre Leroux, dans la chaire d'histoire, n'était « qu'à l'essai » : les Radicaux, qui venaient de perdre le pouvoir, n'espéraient pas le soutenir contre les

1. Son travail (inédit) faisait 60 pages. Buloz lui demanda de le réduire à 20.

Conservateurs. Quinet était au mieux avec ces derniers : l'helléniste Bétant, le conseiller d'état Pignet, chef du département de l'instruction publique, auraient volontiers *essayé* également Chassin. Mais voici qu'en passant à Genève au retour de Veytaux, Chassin apprend d'Étienne Arago, qu'il devient, bon gré mal gré lui, antipathique aux démocrates. Il s'offre d'ailleurs à tout concilier, de concert avec les Hongrois réfugiés, le général Klapka, le comte Teleki. Il rend visite à James Fazy, chef du parti radical : il s'explique avec lui, et dès lors tout le monde parut l'accepter en principe. Mais si Genève était jalouse de garder et de protéger les « réfugiés » contre les menaces de la diplomatie impériale et même contre les injonctions du gouvernement de Berne, elle redoutait fort Napoléon III depuis l'annexion de la Savoie ; elle ne voulait pas être accusée d'attirer et de fixer chez elle, dans des positions officielles, tels émigrés de France qui pourraient lui susciter de nouvelles difficultés : « La pauvre Suisse, écrit Quinet, est étranglée, et elle n'ose crier. Rien de plus triste que de voir cela de près. L'agneau veut désarmer le loup à force d'adulations. Triste moyen ! Genève ne s'appartiendra plus qu'à demi. Vous sentez qu'au milieu de ces grandes affaires, je songe à la vôtre. On garde un silence obstiné. Évidemment ils n'ont rien résolu. Et maintenant, oseront-ils ? Eux-mêmes ne savent s'ils vivront politiquement demain. » Cependant l'affaire de Chassin n'était pas, à coup sûr, affaire d'État. On finit par lui proposer de faire d'abord un cours gratuit : s'il gagnait le public, on le nommerait. Il ne put accepter de telles conditions, qui d'ailleurs ne lui étaient pas personnelles. Car un peu plus tard, Jules Barni s'y soumettait, et s'en tirait avec honneur.

Si dans la correspondance de Veytaux et de Montmartre, les affaires privées ont leur place, ce n'est jamais aux dépens des affaires publiques. C'en était une que le procès du député bonapartiste Migeon : « Interdiction absolue aux journaux d'en dire le moindre mot. Jules Favre, m'assure un témoin, a été d'une insolence admirable. Il a révélé la

cause du déshonneur du député du Bas-Rhin : M. le comte de Morny trop bien avec M^{me} Migeon ou (ou *et*) sa sœur. Il a parlé de *boue jusqu'aux pieds du trône*, etc., etc. » (Lettre du 14 déc. 1859).

Vers la Noël de la même année, « la grande nouvelle, la préoccupation de tout bipède, habitant Paris ou son ex-banlieue (1), c'est la brochure impériale du vicomte de La Guéronnière : *Le Pape et le Congrès*. J'ai ri dès la seconde page, je me suis frotté les mains à la dernière, et j'ai ri encore, je ris toujours, mais je ne suis pas désarmé. Conclusion : baiser humblement la mule de S. S., mais, pour augmenter sa domination apostolique, la reléguer dans les ruines de Rome où elle mènera joyeuse vie, grâce à une souscription Lamartine organisée à travers toute la chrétienté!! Les catholiques verdissent de rage. Il y a des Voltairiens qui fleurissent de contentement. Quant à nous autres, nous nous demandons : Qui trahit-on ici? Cependant, nous nous estimons très satisfaits de voir le Temporel répondre ainsi aux mandements du Spirituel. Car nous espérons que les deux Pouvoirs se donneront sans le faire exprès, un superbe et mutuel croc-en-jambe, aux applaudissements de la galerie ».

La gaieté, bien qu'exubérante, n'était pas forcée. Mais était-il permis de rire des fourberies impériales? Et n'était-ce pas un fol espoir que d'en attendre quelque chose de bon, ou de moins mauvais, pour l'avenir? On le crut, à Veytaux, et cette fois, comme il s'agissait de morigéner le disciple, Quinet passa la plume à sa femme (27 décembre 1859) :

Que de choses nous aurions en réponse à vos excellentes lettres! Un mot seulement. *De quoi riez-vous?* Probablement de la colossale bêtise humaine, de cette passion de duperies dont on ne se lasse pas depuis huit ans. Vraiment l'auteur 2) de la *bro-*

1) La lettre est du 23 déc. 1859. L'annexion des communes suburbaines allait entrer en vigueur 1^{er} janvier 1860.

2) C'était l'Empereur : La Guéronnière n'était que son prête-nom.

chure n'a pas besoin d'un esprit inventif; il se répète sans cesse et réussit toujours. Agir en un sens, et parler dans un autre; lancer des brochures à demi anonymes, parce qu'on est très décidé à faire *tout le contraire*, voyons-nous autre chose depuis huit ans? et le public a-t-il cessé de goûter cette nouveauté cent fois répétée? Il n'a pas besoin d'être habile; comme tout nageur, fût-il des plus maladroits, il est porté par l'Océan de bêtise et de crédulité. L'approche du 14 janvier, voilà l'inspiration de la brochure. Elle ne coûtera pas l'amorce d'un fusil, mais pourvu que les Italiens et les Parisiens s'amuseut, c'est tout ce qu'on veut.....

Chassin n'en garde pas moins quelque espoir de voir l'ennemi se diviser. Si ce n'est pas une porte digne de la Liberté, c'est du moins une fissure qui peut laisser passer un peu de lumière :

« *Le Constitutionnel* dénonce les Sociétés de Saint-Vincent de Paul. Le Pape a bien envie d'aller faire un tour à Gaète, à Majorque. La garde impériale a reçu ses effets de campagne » (10 janv. 1860). Puis, le mois suivant, le bruit court d'une alliance austro-russe contre la France. « Hélas, faudra-t-il payer le second Empire au même prix que le premier? M. Guizot est sans doute disposé à refaire le voyage de Gand. Nous, nous irions encore défendre la Butte-Montmartre et l'ex-barrière de Clichy. Les Italiens mènent leurs affaires avec adresse. » (19 février)

Cependant la Bourse baisse, grave symptôme de l'opinion bourgeoise. Les municipalités de Bordeaux, Marseille, Pau, etc., se démettent devant les préfets, en protestant contre l'abandon du Pape par la fille aînée de l'Église. « Jouera-t-on toujours avec le feu? »

Les illusions de Chassin, sur les chances de liberté intellectuelle et religieuse, ne tardent pas à s'envoler. Le livre de Vacherot est condamné. « Les chiquenaudes données au Pape se transforment à l'intérieur en coups de massue contre ceux qui veulent agir et penser en hommes. »

(15 janv. 1860. « Les malins, Villemain, Cousin, Guizot, etc., renient Voltaire par libéralisme et se prosternent devant le bûcher pour envier le Sabre. » (19 février)

Dans ce monde de platitude, quel coup de fouet à toutes les ruses et à toutes les fourberies du jour, que cette expédition des Mille, la merveille de l'inspiration patriotique, l'épopée républicaine du jeune royaume d'Italie! Le tribun dictateur de la République romaine, le glorieux vaincu de 1849 brisait tous les liens, rompait avec toutes les formes. Ce fut d'abord, au sens des feuilles vendues, un pirate, un flibustier, un « Walker ». Mais l'aventure réussit, et le grand aventurier de Strasbourg, de Boulogne, et de Paris, furieux au fond de voir s'envoler du côté de Naples et de Palerme les lauriers cueillis à Solferino, fit, comme il lui arriva mainte fois, de nécessité vertu, de peur qu'en France le nom de Garibaldi n'en vint à effacer celui de Bonaparte, non sans rappeler à plus d'un penseur, à Louis Blanc, à Michelet, à Quinet, l'héroïne populaire, immolée par l'Église à Rouen, en l'honneur des ennemis de la France.

A Paris, les républicains les plus déterminés s'étaient empressés de rédiger une adresse au généreux patriote, et de recueillir des souscriptions. Les journaux refusèrent d'insérer cet appel : il fallait attendre. Le 15 mai, « sur les ordres reçus des Tuileries », le journal du prince Napoléon, *L'Opinion nationale*, s'empara de l'idée, afin de la bonapartiser. Les fonds réunis par Chassin et par ses amis servirent de viatique à Jules Kergomard, qui, avant de rejoindre les « Chemises rouges », passa par Veytaux. Il adressa d'Italie, à Chassin, une abondante correspondance qui fut sans doute utilisée dans les journaux mais qui, telle que je l'ai trouvée — caractères très fins sur papier-pelure, — est devenue presque indéchiffrable (1).

Le 18 septembre 1860, d'après des renseignements très

1 Il fit partie de « l'expédition Medici », non sans « d'infinies protections » (Chassin à M^{me} Quinet, 21 juin 1860.)

officieux, Chassin prédit à M^{me} Quinet que « le Pape va sortir du petit jardin » et que sa garde impériale, devenue inutile, sera rapatriée dans la quinzaine. On sait ce qu'il en fut. Le royaume d'Italie^{*} se constitua, d'abord avec Turin, puis avec Florence pour capitale. Il s'accrut du royaume de Naples, de la Toscane, des Romagnes, etc. Mais il dut nous céder Nice et la Savoie, et s'engager à respecter et à faire respecter ce qui restait au pape de son domaine temporel : la France, d'ailleurs, y veillerait. Garibaldi, à qui la France avait pris sa propre ville natale, « Nizza-la-Bella », irrité du dénouement que la politique des princes donnait à ses exploits, se réserva pour un avenir qu'il jugeait prochain. Apôtre de la République universelle, Anti-pape et Anti-César à la fois, le général, rendu à la vie privée, passe dans l'opinion des Catholiques pour une incarnation de Satan. N'est-il pas l'adversaire muet, prêt à bondir, des deux pouvoirs consacrés : « le pape et l'empereur, ces deux moitiés de Dieu? »

H. MOXIN.

(A suivre)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Une lettre au roi de Prusse Frédéric-Guillaume II

La lettre qu'on va lire est extraite d'un ouvrage extrêmement rare et fort peu connu, *Memoiren zur Geschichte des preussischen Staat, unter den Regierungen Friedrich Wilhelm II und Friedrich Wilhelm III, von dem Obristen von Massenbach, Generalquartiermeister = Lieutenant und Ritter des Verdienst-Ordens* (1). Elle fut adressée au roi de Prusse Frédéric-Guillaume II par un homme doué d'une singulière clairvoyance, mais resté inconnu.

*Lettre au roi de Prusse
sur ses intérêts envers la France et la Pologne.*

Le 20 juin 1792.

SIRE !

Depuis quelques mois les papiers publics ne cessent de répéter que Votre Majesté se propose d'attaquer la France avec une armée de 40 à 50 mille hommes; je ne puis ajouter foi à une nouvelle si étrange: il me paraît impossible qu'un prince, si connu par ses lumières, puisse se confier à une alliance monstrueuse, impolitique, absurde, pour détruire une nation qui le chérit, et qui, par sa position, est son alliée nécessaire, et cela pour favoriser les projets ambitieux des deux puissances les plus insatiables, les plus redoutables pour Lui-même; il me paraît impossible que le neveu du Grand Frédéric, nourri de bonnes

(1) Amsterdam, in Verlage des Kunst = und Industrie = Comptoirs, 1809; 3 vol. in-8°. Le titre du premier volume n'est pas conforme à celui des deux autres: le voici: *Memoiren über meine Verhältnisse zum preussischen Staat und insbesondere zum Herzoge von Braunschweig*. — La lettre que nous donnons ici occupe les pages 416-425 de ce tome I: elle est suivie de deux autres lettres, non moins remarquables, adressées au duc de Brunswick, et que nous publierons dans notre prochain numéro.

études, et doué de qualités excellentes, soit devenu tout-à-coup le jouet d'un ministre astucieux, d'un vieillard rusé, habitué depuis tant d'années à former des projets gigantesques, dont les uns ont échoué, et dont les autres ont été funestes à la puissance même qu'il voulait agrandir. Non, SIRE, je ne puis me persuader que Votre Majesté veuille se faire l'instrument de sa propre perte; cependant les dernières nouvelles affaiblissent mon incrédulité, parce qu'elles assurent que vos troupes avancent vers les frontières de la France.

La marche des affaires politiques actuelles me prouve, SIRE, qu'on a trompé la plupart des Souverains sur la révolution française; cet événement m'a paru si extraordinaire, et les nouvelles qui en arrivoient dans les pays étrangers, étoient si contradictoires, que, pour le connoître à fond, j'ai quitté ma patrie, je me suis rendu à Paris, et voici le résultat de mes recherches, et de mes réflexions à ce sujet.

J'ai vécu pendant quelques années dans les états de la monarchie prussienne, et j'ai conservé une véritable affection pour les princes qui la gouvernent. J'ai visité tous les pays de l'Europe: il n'existe, SIRE, aucune monarchie semblable à la Votre, où le despotisme militaire se trouve aussi modérément combiné avec la sûreté publique, où le pouvoir le plus absolu ne soit point un moyen d'oppression. *C'est parce que je m'intéresse vivement à la longue durée de cette monarchie, à la prospérité des peuples prussiens, et spécialement à la Votre, SIRE, que je ne puis résister à l'impulsion que me font éprouver tous ces intérêts, de discuter les Vôtres, et de m'adresser directement à Votre Majesté.*

On dit, SIRE, que Vous êtes entré dans l'alliance projetée par le charlatan octogénaire de la cour de Vienne, et que Vous allez contribuer de toutes Vos forces à la destruction de la liberté française, pour réhabiliter des Princes et des nobles français, qui n'éprouvent que les effets de leur propre impéritie. Puisque les malheurs de l'empire français Vous sont connus, daignez, SIRE, Vous rappeler les principaux faits qui caractérisent les personnages, pour lesquels on veut vous intéresser; cet examen fera sentir à Votre Majesté combien il seroit impolitique pour elle d'employer ses armes et de dissiper ses trésors pour des gens, qui ont absolument voulu se perdre.

Laissez, SIRE, les petites passions aux hommes ordinaires, les grands princes ne doivent se laisser guider que par de grands motifs, par des intérêts de la plus grande importance; on Vous dira, SIRE, qu'un monarque magnanime doit protéger et secourir des princes infortunés; oui, lorsque leurs revers viennent d'imprudences ou de fautes pardonnables; mais, SIRE, des princes qui se sont perdus par une foule de vices honteux et de crimes impardonnables, sans aucun mélange

de vertu, ni de talens; des princes qui ont eu la lâcheté de fuir et d'abandonner la cause du trône, lorsqu'ils pouvaient encore la défendre, bien loin de mériter la compassion de Votre Majesté, ne doivent éprouver que son indignation; elle doit les abhorrer, comme coupables d'avoir rendu méprisable et odieuse la royauté française.

On veut Vous faire craindre, SIRE, que l'exemple de la France ne devienne contagieux, et n'introduise l'esprit d'insurrection parmi Vos peuples; cette crainte est chimérique; et pour s'en convaincre, que Votre Majesté daigne considérer quelles circonstances ont déterminé l'insurrection des Français; elle n'a eu lieu que parce qu'ils étoient excédés des maux qui désolent une monarchie toutes les fois que le monarque est ignorant, insouciant, incapable de gouverner par lui-même; les Français n'ont secoué le joug, que parce qu'ils étoient au comble de la misère, que parce que leur patience étoit épuisée, parce qu'ils ne pouvoient pas supporter les déréglemens excessifs d'une reine, qui ne respiroit que la ruine de l'état.

D'ailleurs les français baïssaient des parlemens qui dispoaient arbitrairement de leur liberté, de leur fortune, de leur vie, et qui faisoient périr dans des supplices horribles, presque autant d'innocens que de coupables.

Écrasés d'impôts, de douanes et de dîmes, les français détestoient leurs traitans, leur armée nombreuse, et les intendans qui exerçoient dans les provinces le despotisme le plus oppressif et le plus ruineux.

Les français étoient indignés contre une noblesse insolente, ignare, avide, qui s'attribuait exclusivement les premiers emplois ecclésiastiques, civils et militaires, et toutes les faveurs de la Cour; une noblesse qui les tourmentoît et les ruinoit par une multitude de droits féodaux excessivement onéreux, par des corvées et des servitudes odieuses, par des mas qui devastoient les campagnes, par des justices seigneuriales et tyranniques, par le libertinage le plus effréné, etc., etc.

Les français, SIRE, en proie à l'insatiable cupidité des princes, des ministres et des courtisans, se sont effrayés de l'énormité de la dette que cette cour vorace avoit contractée, et qu'elle augmentoit sans cesse; ils ont été vivement frappés de la menace d'une banqueroute affreuse, dans laquelle ils se voyaient précipiter par les continuelles dilapidations des courtisans.

Enfin, le clergé de France, perdu de dettes et de vices ne menageoit même plus les apparences; il s'abandonnoit au scandale, et les français n'avoient de ressources que dans la saisie et la vente de ses biens, pour payer la dette immense de l'état, et pour soulager la classe la plus nombreuse et la plus misérable du peuple.

SIRE, telles sont les véritables causes qui ont perdu le despotisme

royal et ministériel de la France et ses diverses aristocraties. Ces causes, ces vices n'existent point chez Vous. Une reine de Prusse ne peut pas dissiper les revenus de l'état en profusion à sa famille, à ses favoris; elle ne peut pas cabaler contre son époux, ni contre la nation. Vous gouvernez par Vous-même, SIRE; Vous êtes accessible à tous Vos sujets; Vos Princes, Vos Grands, Vos Ministres, sages et modérés, donnent l'exemple de la soumission; la justice se rend exactement dans Vos tribunaux. Votre clergé, peu nombreux et peu riche, est instruit, obéissant, exemplaire, moins égoïste, et plus attaché à la patrie, parce qu'il est composé de pères de famille; Vos nobles par Vous contents dans le devoir, ne peuvent opprimer impunément Vos peuples; Vous n'avez point de dettes; Vous faites des économies; Vos villes et vos campagnes sont toujours assurées de trouver des ressources dans Votre trésor, lorsque le besoin l'exige; enfin Votre état militaire ne ressemble point à celui qui existoit en France. Car chez Vous le mérite et les services seuls règlent Votre conduite pour les avancements. Il n'existe donc, SIRE, dans Votre administration aucun principe de dissolution, ni d'insurrection. Les peuples ne se révoltent que lorsqu'ils sont au désespoir; les Vôtres sont contents, parce que Votre gouvernement, quelque absolu qu'il soit, est paternel. Continuez, SIRE, de les bien gouverner, et ne craignez rien de leur part; ils n'ignorent sûrement pas tout ce que la liberté coûte aux Français; ils ne peuvent la désirer à ce prix, et toujours ils préféreront Votre règne équitable et pacifique aux orages d'une révolution.

Si'il étoit possible, SIRE, que vous prissiez à cœur à détruire un gouvernement libre, j'observerois à Votre Majesté, que ce projet ne pourroit réussir; en voici les raisons: Vos soldats sont, sans doute, supérieurs aux français en tactique et en discipline; ils gagneront une bataille, peut-être deux, trois, quatre; mais les Français apprendront ainsi à vaincre, Vous serez, SIRE, leur maître en cet art, comme Charles XII le fut des Russes, qui n'avoient ni le courage, ni le civisme, ni l'intelligence, ni l'activité des Français; chaque bataille que Vous gagnerez, Vous coûtera quelques milliers d'hommes; Vous en perdrez beaucoup encore dans la petite guerre de postes et par la désertion, qui est facile dans une armée composée en grande partie de soldats de toutes les nations, et qui presque tous sont forcés. Vous ne pourrez réparer Vos pertes qu'en tirant à grands frais de nouvelles recrues de chez Vous, et mille soldats Vous coûteront autant qu'aux Français cent mille; enfin, prenez garde, SIRE, qu'après quelques batailles gagnées, Vous ne soyez dans le cas de dire comme Pyrrhus: *encore une victoire, et je suis perdu*. Souvenez-Vous, SIRE, que les Anglo-Américains n'étoient qu'un ramas de toutes les nations, qu'ils étoient tous neufs

dans l'art de la guerre, sans officiers, sans chefs, et cependant l'amour de la liberté leur a fait vaincre les Hessois et les Hanovriens, les meilleures troupes du monde.

Quant à la France, les forces d'une nation armée pour sa liberté, sont incalculables, et ses ressources ne peuvent s'épuiser, sur-tout lorsqu'elle se défend dans ses foyers, lorsqu'une foule de ses citoyens servent à leurs propres frais, et que la population de cette nation fait le quart de celle de l'Europe entière. Il n'y a plus de désertion à espérer parmi les soldats français, parce que nulle part ils ne seront aussi heureux que chez eux ; et la fuite de leurs officiers qui, la plupart, sont incapables au service, est pour eux un gain au lieu d'une perte, car ils les remplacent par des officiers patriotes et instruits.

Mais, SIRE, si Vous craignez que l'insurrection ne s'introduise dans Vos états, Vos troupes n'en pourront elles pas prendre l'esprit en France et le reporter dans leurs foyers ? Ah, SIRE, si Votre Majesté savoit, combien le seul mot de liberté a d'attraits pour ces gens-là, elle redouterait extrêmement de les envoyer à cette école : ceux qui désertent, et ceux qui seront faits prisonniers prendront bientôt entre les mains caressantes des Français une assez bonne idée de la liberté, pour en dédaigner tous les inconvéniens. De bonne foi, SIRE, je ne vois que ce moyen d'insurrection à craindre pour Vous : laissez, laissez Français Il courir seul le danger, et préparez-Vous à tourner à Votre profit toutes ses sottises.

Est-il donc vrai que dans la coalition des monarches contre la France, Votre Majesté se soit chargée de seconder la maison d'Autriche, pour renverser la Constitution française, pendant que l'Impératrice de Russie se chargeroit de renverser toute seule celle de Pologne, conseillée par Votre Majesté, concertée avec elle et par elle garantie ? Si ce projet existe, je Vous prie, SIRE, de considérer, 1^o que Vous aiderez ainsi la Cour de Vienne à s'emparer de la Lorraine et de l'Alsace, tandis que Catherine pourroit envahir la Pologne entière et la garder pour elle ; 2^o que la maison d'Autriche, toujours chagrinée d'avoir perdu la Silésie, a toujours le projet de la réunir de nouveau à son empire ; 3^o que cette maison a une inimitié irréconciliable contre la Prusse sa rivale, et qu'elle a le plus violent désir de la réduire aux états qu'elle possédoit à la fin du siècle dernier. Votre Majesté peut-Elle d'ailleurs ignorer, que le Monarque Autrichien convoite toute l'Allemagne qu'il regarde comme son apanage ; il croit avoir autant de droits sur tous les états des princes de l'empire, qu'en prétendoient autrefois les rois de France sur la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, etc. Ces projets ambitieux de la Cour de Vienne, n'échappèrent point au grand Frédéric, qui la surveilloit de près, et qui, pour

réprimer cette ambition, saisit avidement la grande vue que lui présenta Votre Majesté, d'une ligue germanique, projet sublime qu'elle ne doit jamais négliger.

Si Vous Vous déclarez pour l'Autriche, dans sa guerre contre la France, Vous perdrez, SIRE, l'avantage d'être le chef d'une grande partie de l'Allemagne; Vous ne serez plus regardé comme le protecteur des privilèges de l'empire, mais seulement comme le jouet de l'ambition de la maison d'Autriche et de celle de son ministère.

Les vues d'aggrandissement de Votre Majesté, doivent se porter sur la Bohême, sur la Moravie, et sur les trois principautés de la Silésie, qui restent encore à la maison d'Autriche; ces états conviennent à Votre Majesté, ils lui appartiendront quand elle voudra; et les princes d'Allemagne, bien loin de désapprouver cette conquête, y applaudiroient, parce qu'ils se verroient plus en sûreté pour leurs propres états, lorsque l'aggrandissement de la monarchie prussienne pourroit balancer la trop grande puissance de l'Autriche; mais si Vous Vous réunissez, SIRE, dans la guerre actuelle, avec cette puissance; si celle-ci triomphe, si elle s'empare de la Lorraine et de l'Alsace, comment ensuite pourrez-Vous lui résister? Elle vous prescrira des loix; Elle vous dépouillera de la Silésie, Elle vous réduira à ne plus jouer qu'un rôle subalterne parmi les souverains, et Vous n'aurez plus de ressource dans la France, que Vous aurez ruinée, et qui est véritablement la seule grande puissance, qui soit aussi intéressée à Votre aggrandissement, qu'à l'affoiblissement de la maison d'Autriche.

Par Votre alliance monstrueuse avec les cabinets de Vienne et de Pétersbourg, Vous laisseriez, SIRE, à ce dernier la faculté de conquérir ou de ruiner la Pologne; est-il de Votre intérêt qu'elle soit ruinée? Votre Majesté ne voit-elle pas que ce royaume, par sa position, est son allié nécessaire; qu'en acquétant par sa nouvelle constitution une consistance plus assurée, elle lui devient de la plus grande utilité, et que, dès que l'ordre et la paix seront rétablis dans ses foyers, elle pourra déployer des forces réelles en Votre faveur, SIRE, puisqu'elle a besoin de Vous, pour résister à la Russie et à l'Autriche; il est donc impolitique et dangereux pour Votre Majesté, de permettre le renversement de la Nouvelle constitution de la Pologne, qui est réellement avantageuse à Vos intérêts, et qui, je le répète, n'a été faite que de concert avec Vous.

On prétend aussi que Vous êtes convenu, SIRE, avec l'Autriche et la Russie, de faire entre Vous un nouveau partage de la Pologne; ce projet seroit désastreux pour Votre Majesté. Voici pourquoi: par ce partage, Vos états, SIRE, ne seroient plus séparés de ceux de la Russie, puissance la plus dangereuse par sa vaste ambition, qui ne tend à

rien moins qu'à envahir toute l'Europe. *La Russie, en trompant l'Autriche, comme elle l'a fait si souvent*, se réuniroit avec elle contre Vous, comment pourriez-Vous résister à ces deux ennemis ? Et quelle puissance pourroit voler à Votre secours, lorsque la France et la Pologne seroient ruinées ? Il est donc de la plus grande importance pour Vous, SIRE, que Vos états restent séparés de ceux de la Russie par une puissance neutre, telle que la Pologne, assez forte pour être Votre alliée utile, et pas assez pour Vous inquiéter. Il importe qu'entre la Prusse et la Russie il existe, comme entre celle-ci et la Chine, un grand espace qui puisse servir de barrière à l'insatiable ambition du cabinet de Pétersbourg.

D'ailleurs, dans le nouveau partage de la Pologne, Vous n'auriez, SIRE, vraisemblablement que la moindre portion, et quelle que fut celle qui Vous échoueroit, elle ne Vous donneroit pas des forces suffisantes pour résister : je ne dis plus à ces deux puissances réunies contre Vous, mais seulement à une seule des deux.

Permettez-moi de Vous observer, SIRE, que le rapport de Vos forces à celles de la Russie, est comme un à cinq, puisque la Russie a 30 millions d'habitans, et que le rapport entre Vous et l'Autriche, est comme un à trois et demi, puisque la population des états autrichiens est de 19 à 20 millions d'habitans, et que les revenus de cette couronne sont de 94 millions de florins. Or, si en partageant la Pologne, ces rapports restent les mêmes, et si, comme il y a lieu de le craindre, ces rapports devenoient plus fâcheux pour Vous, il y auroit raison de prévoir que Votre puissance disparaîtroit dans peu d'années de la surface politique de l'Europe.

En un mot, SIRE, Vous avez tout à espérer de la prospérité des Français et des Polonais, en protégeant efficacement leurs nouvelles constitutions ; Vous avez tout à craindre de l'Autriche et de la Russie, en Vous privant des secours de la Pologne et de la France : et si Vous persistiez dans Vos intentions supposées contre ces peuples, Vous préféreriez donc les perfides conseils d'hommes, qui auroient la vue très-courte, ou qui seroient bien corrompus ?

Signé : D. E. T.

Pour copie conforme : OTTO FRIEDRICH.

Un rapport d'Augereau

Le rapport d'Augereau que l'on va lire, qui n'est pas de son écriture, ni même signé de lui, n'est que la copie d'un rapport

original, dont il fut fait sans doute plusieurs exemplaires, destinés à diverses autorités : Général en chef, Ministre de la Guerre, Comité de Salut Public, etc... C'est ainsi qu'on en retrouve un double aux Archives de la Guerre. Il nécessite, avant lecture, quelques explications.

Daté du 30 floréal an II (19 mai 1794), de Saint-Laurent de la Muga, petite ville de Catalogne sur les bords d'un torrent fougueux, la Muga, affluent du Llobregat, il relate les opérations de la division Augereau, dans les journées des 17, 18 et 19 mai, à la suite de circonstances qu'il est bon de connaître succinctement (1).

Le général Dugommier avait été nommé, après la reprise de Toulon, général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, le 27 décembre 1793. Cette armée, au moment qui nous occupe, était composée de trois divisions d'infanterie : celle de droite (Augereau), celle du centre (Pérignon), celle de gauche (Sauret) ; la cavalerie était commandée par le général Labarre, qui fut tué le 2 juin suivant ; l'artillerie par Lamartillière. Augereau avait sous ses ordres les généraux de brigade Guieu, qui se distingua ensuite en Italie, et Mirabel, dit Moustachou, qui fut tué glorieusement devant Saint-Laurent, le 13 août 1794, et demeure l'une des figures les plus populaires des armées des Pyrénées.

Dugommier avait été vainqueur des Espagnols au Boulou, aux Albères, les 30 avril, 1^{er} et 2 mai 1794 (11, 12 et 13 floréal). Avec Pérignon et le représentant Milhaud, il avait tourné et chassé l'ennemi du camp du Boulou ; ce fut, au dire des contemporains, la plus belle victoire de l'armée (2).

(1) Les événements qui précédèrent ceux mentionnés dans le rapport d'Augereau ont été exposés par un rapport au Comité de Salut public des représentants en mission Milhaud et Soubrany, daté de Saint-Elme, 22 mai (3 prairial) Voir *Recueil Aulard*, tome XIII, p. 686-689). Le Comité y répondait, par la main de Couthon, le 26 mai, 7 prairial (*Recueil Aulard*, XIII, p. 760). Un rapport ultérieur de Milhaud et Soubrany, daté du 28 mai, 9 prairial, narre la prise du fort Saint-Elme, les 11 et 12 floréal, 30 avril et 1^{er} mai (*Recueil Aulard*, XIII, p. 808). Il ne semble pas que les combats des 17, 18 et 19 mai, peu importants d'ailleurs, livrés par Augereau, aient fait l'objet d'un rapport spécial, à moins que ce ne soit contenu dans le rapport de Soubrany, du 23 juin, dont le *Recueil Aulard* XIV, p. 481, ne fournit que l'analyse, ou dans le rapport Milhaud du 24 juin6 messidor (*Recueil Aulard*, XIV, 509), où il n'y serait fait qu'une brève allusion.

(2) Voir A. Chuquet, *Dugommier*, chapitre xii, p. 311 à 332, et du reste tout

En même temps, Dugommier avait envoyé de Céret la division Augereau contre le généralissime espagnol La Union, en retraite sur le Portell. Augereau perdit deux jours à observer des hauteurs, déjà gardées par le général Lemoine. Le 2 mai au soir, il apprit qu'un bataillon, conduit par l'adjudant-général Gilly, avait pénétré dans le Vallespir, remonté la vallée du Tech, et repris Fort-les-Bains et Prats-de-Mollo. Le 4, Gilly continuait la poursuite des ennemis, mais ceux-ci s'étaient déjà échappés par Saint-Laurent de Cerdans, où Augereau, à son arrivée, ne trouva plus personne. Ardent, impétueux, avide d'indépendance, désireux d'accomplir à lui seul quelque coup d'éclat, Augereau, sans se soucier s'il était suivi à bonne portée par des troupes capables de le secourir, se résolut à tenter une pointe dans la vallée de la Muga, toute semée de forges, entre autres l'importante fonderie de Saint-Laurent de la Muga. Le 6 mai (17 floréal), il franchit la frontière et pénétra en Catalogne, à la tête de ses deux brigades et de 200 dragons. Après dix heures d'une descente ardue, il aborda de front, avec Guieu, le village, tandis que... (1) s'empare de la fonderie, malgré la résistance des *Soumatens*, nom donné aux paysans catalans révoltés (2). Ce même jour, Pérignon investit la place de Bellegarde et s'apprêta à marcher contre les belliqueux Catalans (3).

Augereau, au lieu de s'unir à Pérignon, s'entêta à demeurer isolé et se porta dans l'âpre pays de la haute Muga, au sol bouleversé, rocailleux, aux escarpements abrupts et sauvages.

Augereau, « qui joue dès lors le rôle principal et semble faire la guerre pour son compte », avait donc transgressé l'ordre de Dugommier qui lui enjoignait de ne point passer la frontière (4). Livré à lui-même, et rêvant une victoire qui lui fût bien personnelle, il prit ses dispositions d'attaque. Mirabel fut chargé de la garde de la fonderie de Saint-Laurent. Guieu fut dirigé, avec

le volume, dont la plus grande partie, du chapitre vi au chapitre xvi, est consacré aux événements de guerre aux Pyrénées-Orientales.

(1) Il existe ici une lacune dans le manuscrit de M. Félix-Bouvier. Il faut évidemment lire : « tandis que Mirabel s'empare... » — C. V.

(2) « Les *Soumatens*, c'est la levée en masse. Soumaten et tocsin sont synonymes », dit le général Doppet dans ses *Mémoires*, p. 352.

(3) Colonel Fervel ; tome II, p. 62 à 65.

(4) A. Chuquet, *Dugommier*, p. 315.

quatre bataillons, sur les hauteurs à droite en avant de Saint-Laurent. Les troupes espagnoles de La Union, enhardies par la situation périlleuse où se risquait Augereau, se portèrent, en sept colonnes, en avant de Figuières, pour écraser les Français.

Le combat eut lieu le 19 mai (30 floréal). Mirabel et Guieu se prêtèrent un mutuel appui; Augereau, renforcé par Bon, à la tête du 6^e bataillon de chasseurs, escalada la montagne et fondit sur l'ennemi qui fut culbuté. Des clameurs de victoire s'élèvent: la charge sonne: nos soldats s'élancent de tous côtés: Guieu reprend sa course et s'empare de Terradas, coupant ainsi la retraite à l'ennemi qui, en pleine déroute, ne put se rallier à Llers ou sur le plateau de la Madelaine. La lutte avait duré huit heures, sous un soleil ardent réverbéré par un sol d'airain. On massacra les émigrés trouvés dans les rangs espagnols. Les ravins étaient jonchés de cadavres; les rochers teints de sang. L'aventureux Augereau se sauva ainsi lui-même, se tirant du mauvais pas où il s'était mis par sa désobéissance: il puisa du reste dans son succès, dans ce baptême de sang, une énergie incomparable (1).

Voici maintenant en quels termes Augereau présente les faits.

FÉLIX-BOUVIER.

Saint-Laurent de la Mouga, le 30 floréal, etc.

Rapport des journées des 28, 29 et 30 floréal, envoyé au Général en chef par le général divisionnaire Augereau.

Les 28 et 29 il n'y a eu rien de nouveau.

Le 30, le matin, à la pointe du jour, j'ai reçu avis de Mirabel que le bataillon qui est Dagnoux était attaqué et que l'ennemi se présentait en force aux forges. La fusillade se faisait aussy entendre à nos avant-postes de St Laurent. J'ai sur le champ donné ordre de battre la générale, d'envoyer le 6^{me} bataillon de chasseurs à la fonderie et le troisième sur les hauteurs du village. J'ai écrit à Guieux de se mettre en marche avec trois bataillons, d'attaquer l'ennemy et le forcer d'entrer dans le camp. Je me suis transporté à la fonderie pour prendre connaissance des forces, des positions, et des mouvements de l'Espa-

(1) Colonel Fervel; t. II, p. 100 à 107. Il a eu certainement connaissance du rapport d'Augereau, dont il reproduit textuellement plusieurs expressions. Lire aussi le récit clair et détaillé de A. Chuquet dans son *Duquoinier*, p. 323 à 325.

gnol. A mon arrivée, ils avaient déjà une forte colonne qui occupaient la hauteur qui domine la batterie, de nombreux tirailleurs étaient à demy côté et dans les gorges, et la route de Figuière était attaquée vivement. Nos batteries faisaient un feu des plus soutenus; et nos républicains étaient aux prises, d'homme à homme, avec nos ennemis. Le côté du général Guieux ne cédait en rien au nôtre, des nombreuses colonnes étaient sur les hauteurs de St Laurent et se mettaient à même de descendre dans le village lorsque les pièces de 4 que j'ai fait placer sur une hauteur qui protège le bassin ont tiré à mitraille, et en faisant un feu des plus nourris les ont forcés à se replier. Le général Guieux, appercevant les dispositions de l'ennemy et voyant qu'ils se renforçaient du côté de la chapelle Ste Magdelaine, a divisé sa troupe en trois colonnes et s'est mis à la tête du centre. Il s'est engagé sur tous les points une fusillade très vive, mais bientôt les bayonnettes républicaines ont forcé les esclaves, après quelque résistance, à rétrograder. Le chef de bataillon Bon s'est porté, avec quatre compagnies de son bat^{on}, sur les hauteurs des forges, par où une colonne de l'ennemy dirigeait sa marche et paraissait vouloir prendre les forges par derriere, il a gravi la montagne avec impétuosité et après avoir fait reposer sa troupe il a fondu bayonnette en avant sur son ennemy, et quoique bien inférieur en nombre il l'a repoussé et mis en déroute. J'ai ordonné sur le champ de battre la charge, et j'ai fait marcher sur eux la bayonnette en avant. Les ravins, les rochers, les précipices, rien n'a arreté leur marche rapide, et les colonnes ennemies chassées de tout côté après une résistance un peu opiniâtre ont été forcé de prendre la fuite. Guieux, qui les a chargés à la bayonnette, leur a pris des chevaux, des mulets, des munitions et a forcé la cavalerie qui était dans la plaine à reprendre le chemin de Figuière. Les gardes valons qui étaient descendus à demy côté pour s'emparer de la baterie ont été alors pris de tous côtés : on a fait d'eux un horrible carnage; nous leur avons fait prisonniers 23 officiers de tous grades, ils ont eu leur général blessé dangereusement. 300 et quelques soldats sont tombés dans nos mains, tu les recevras dans la journée, tous les rochers sont teints de sang, toutes les hauteurs sont jonchées de cadavres. Le nombre de leurs blessés doit être considérable. Notre perte s'évalue à cent hommes tant tués que blessés, parmi lesquels deux braves officiers. Je ne puis te faire l'éloge de personne en particulier, grenadiers, volontaires, chasseurs, tout s'est battu en héros; les grenadiers des Bouches-du-Rhône de la 3^{me} t. 2 brigade, ceux de la Haute-Garonne et de l'Aude ont soutenu le feu des gardes valons pendant 8 heures sans perdre un pouce de terrain. Le 3^{me} bataillon de la 39^{me} demy brigade a résisté, à Darniaux, à

une colonne supérieure en nombre et leur a fait soixante prisonniers, le 2^{me} de la Haute-Garonne s'est pris aux cheveux avec l'Espagnol, le 1^{er} et 2^{me} de la 39^{me} demy brigade ont défendu la route de Figuière avec la plus grande opiniâtreté. Le 6^e bataillon des chasseurs a mis une colonne nombreuse en déroute et l'a forcée d'abandonner les forges, les Allobroges, le 3^{me} des chasseurs, un de la Légion de la Montagne, le 3^{me} du Tarn et des Pyrénées orientales ont fait fuir l'ennemy avec désordre, lui ont tué beaucoup de monde et l'ont poursuivi jusqu'au village de Liesse, il n'est pas de soldats dans cette journée mémorable qui n'aye brulé 60 cartouches. D'après le rapport des déserteurs et prisonniers, tout leur camp, toute la garnison de Figuière a marché, tous les paisans, tous les émigrés ont été de la partie, leurs forces étaient d'environ 8 à 10 mille hommes. Et 5,000 ont soutenu le feu avec cette intrépidité depuis la pointe du jour jusqu'à midy, et ce sang-froid qui caractérise nos républicains. 3 émigrés, qui ont été pris, ont été sur le camp (*sic*) fusilliers (*sic*).

L'artillerie dans cette occasion a déployé toute l'énergie possible; sans lances, nos braves canonniers ont mis le feu avec des tissons remontrant des gargousses sans boulets ils n'ont point été rebutés et pas un n'a murmuré. Je tâcherai de découvrir le coupable et de le faire tomber sous le glaive de la loy.

Sy je n'avais pas cru la route de Darnious interceptée, j'aurais envoyé dès le commencement auprès du général Pérignon pour l'avertir de notre position, pour qu'il fit une diversion en attaquant par derriere.

Je dois te dire que dans cette journée les ingénieurs Grandvomet et Sanison m'ont secondé avec tout le zèle possible et m'ont aidé de leurs conseils.

Tu vois que toutes les attaques précédentes n'étaient que des reconnaissances et que leur véritable intention était de reprendre les forges. Ils sentent bien la perte qu'ils ont faite, mais je ne crois pas qu'ils soient tentés d'en venir à une seconde affaire.

Il paraît que le compte de la Union aime les jours de decade. Il devrait cependant se rappeler de celle que nous célébrames à la Bataille et à Laisset.

Leur attaque était aujourd'huy générale. Ils avait fait filer la nuit 600 hommes sur le chemin de Coustonge, prêts à nous couper en cas de retraite, Coustonge a été également attaqué par les paysans et la troupe a été obligée de replier jusqu'à St Laurent de Cerdat.

Les habitans de Massamet ont apporté ce matin 4,500 liv. en espère et ont amené 3 mulets. J'ai mis leur village sous la sauvegarde de la République française. Il nous faut des gargousses à boulets et à mitraille pour les pièces de 4 de 2 et surtout pour les Républicains, nous

n'avons pas non plus des lances, des mèches, et des degorgeois ainsi que d'étoupilles.

AUGEREAU.

Une lettre de Vilate à Billaud-Varenne

M. A. DUNOYER, dans un livre récent, a raconté les causes et les circonstances de l'arrestation de Vilate, juré au tribunal révolutionnaire, le 3 thermidor an II (1). Il a montré que cette arrestation eut sa principale cause dans l'animosité personnelle de Billaud-Varenne à l'égard de Vilate. Mais il semble avoir ignoré une lettre assez curieuse de l'accusé à son accusateur. Écroué à la prison de la Force, Vilate avait été l'objet, le 9 thermidor, d'un ordre de mise en liberté; mais avant même qu'il eût franchi le seuil de la prison, il était réintégré dans son cachot.

Quelques jours plus tard, le 17 thermidor, quand la victoire des thermidoriens fut certaine, et à un moment où Billaud-Varenne et les autres membres du comité de salut public étaient encore maîtres absolus du pouvoir, Vilate estima sans doute que la seule chance de salut qui lui restait était de se retourner vers son dénonciateur, et il lui écrivit l'humble lettre que voici :

C'est par ta dénonciation, mon cher Billaud, que le comité de sûreté générale, m'a fait mettre en arrestation. Elle porte que je suis complice de Naulin (2). Je n'ai jamais parlé à Naulin. Son caractère est bien différent du mien. J'avais les meilleures intentions du monde en te témoignant mon indignation sur ton assassinat. Les mots qui l'accompagnèrent sont blamables, j'en conviens. J'en croyais le sens bon, le scélérat Robespierre à la vertu duquel j'avais une croyance aveugle, m'avait persuadé qu'il y avait des scélérats dans la convention. Je ne le croyais pas capable d'en imposer, mon erreur pourrait-elle être punie comme un crime? Arrache aux fers un jeune patriote

(1) A. DUNOYER, *Deux jurés du tribunal révolutionnaire*, pp. 163 et sq.

(2) Naulin avait été nommé, le 22 prairial, vice-président du Tribunal révolutionnaire. Sur les incidents auxquels Vilate fait allusion, v. DUNOYER, *op. cit.*, p. 164.

de 26 ans sans expérience, d'une loyauté et d'une franchise sans exemple. Il est dans l'âge de servir sa patrie. Avant la Révolution il était écolier, depuis, il n'y a pas une époque où il ne se soit montré bon patriote. Sa famille est pauvre, elle a besoin de secours. J'avais deux frères, tous deux sont morts en combattant pour la patrie. Il serait inutile de te faire l'énumération de mes actions civiques. Ceux qui me connaissent te diront que je suis léger, inconséquent, mais incapable de toutes vues contre-révolutionnaires. Empresse-toi de me faire rendre justice. Les patriotes ne sont pas si nombreux. Nous avons bien des ennemis à combattre. 13 jours de prison ont bien expié une faute commise pour mon grand attachement et une amitié absolue envers toi. Ces 13 jours sont pour moi plus de 13 années. Je t'embrasse bien fraternellement. C'est par timidité que je n'ai osé avant mon incarcération m'expliquer avec toi. Les patriotes sont bons. Autant ils sont implacables pour le crime, autant ils aiment à pardonner l'excès de zèle et les erreurs. Je les pleure amèrement.

13 jours avant mon arrestation, je n'ai mis les pieds chés le Catilina. J'y suis allé quelques fois à cause de sa grande réputation. C'était pour moi une curiosité. Il ne m'a pas parlé 6 fois.

Une preuve que je n'étais point lié aux projets des scélérats dont la convention a fait justice, c'est qu'on m'a laissé détenu tandis qu'ils ont fait sortir de la prison où je suis plusieurs conjurés.

De la maison de la Force.

17 thermidor.

VILATE.

Au citoyen Billaud-Varenne député à la convention nationale. (1)

Les supplications de Vilate n'eurent aucun effet. D'ailleurs, Billaud-Varenne lui-même allait être obligé de se défendre contre les accusations de Lecointre, et il est vraisemblable qu'il ne tenta rien pour rendre le jeune prisonnier à la liberté.

Vilate séjourna de longs mois encore en prison, fut associé au procès de Fouquier-Tinville, et exécuté avec lui, le 18 floreal an III.

C. A.

(1) Archives Nationales, F7 3600. — Cette lettre fut trouvée dans les papiers de Billaud-Varenne, au moment de son embarquement pour la Guyane, remise au représentant Blutel, et jointe ensuite au dossier de l'ancien membre du Comité de salut public.

TRAVAUX BIBLIOGRAPHIQUES

ESSAI D'UNE BIBLIOGRAPHIE DE SAINT-JUST

Comme son titre l'indique, ce répertoire bibliographique sur Saint-Just n'est qu'une première tentative, naturellement imparfaite. Nous nous proposons d'en combler les principales lacunes (1) par des compléments ultérieurs. Voici, d'ailleurs, les points sur lesquels nous avons préféré ne donner, pour l'instant, aucune indication, nous réservant de faire plus tard, pour chacun d'eux, une étude particulière :

1° Dans les œuvres de Saint-Just, nous avons éliminé les arrêtés et proclamations qui datent de ses missions aux armées. La plupart d'entre eux, cependant, ont été publiés sous forme d'affiches, et doivent figurer dans une bibliographie complète. Mais une nomenclature de toutes ces pièces, très nombreuses et très difficiles à retrouver, demande des recherches complémentaires, dont nous publierons les résultats ;

2° Pour des motifs analogues, nous avons éliminé, dans les travaux historiques relatifs à Saint-Just, ceux qui n'ont paru que dans des publications périodiques (revues et journaux) ;

3° Enfin, on ne trouvera ici aucune mention des autographes

(1) Ces lacunes sont particulièrement inévitables en ce qui concerne les diverses impressions ou réimpressions des discours et des rapports de Saint-Just. Les plus importants d'entre eux ont été imprimés simultanément par des imprimeurs différents, et souvent réimprimés dans les départements par ordre des autorités locales. Dans ces conditions, il est à peu près impossible de donner une liste certainement complète, et il faut se contenter de mentionner tout ce que le hasard ou des recherches patientes permettent de retrouver.

de Saint-Just ou pièces manuscrites le concernant. Ce point encore fera l'objet d'un travail spécial.

C. V.

I

ŒUVRES DE SAINT-JUST (1)

1. — *Organt*, poème en vingt chants.

Au Vatican [Paris] ; 1789.

2 vol. petit in-12 de 160 et 170 pp., plus 4 pp. pour les *Notes de l'éditeur* (Clef).

Épigraphe :

Vous, jeune homme, au bon sens avez-vous dit adieu?

GILBERT, *Sat.* du XVIII^e siècle.

— Publié en 1789 (2), *Organt* fut, non réimprimé, mais simplement remis en vente, en 1792, sous ce titre : *Mes passe-temps, ou le nouvel Organt, par un député à la Convention nationale*.

— Au sujet des incidents auxquels donna lieu, en 1789, la publication d'*Organt*, cf. CHARLES VELLAY, *Les poursuites contre Organt*, dans la *Revue bleue* du 10 août 1907.

— Un exemplaire d'*Organt*, ayant appartenu à Saint-Just, a été conservé dans sa famille jusqu'en ces dernières années, époque à laquelle M. Fouquet-Decaisne en a fait don au Musée Carnavalet. Il se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de la Ville de Paris (3).

— *Organt* a été réédité en 1867. V. plus loin le n^o 27.

2. — *Esprit de la Révolution et de la Constitution de France*. Par Louis-Léon de Saint-Just, électeur au département de l'Aisne pour le canton de Blérancourt, district de Chauni.

A Paris, chez Beauvin, Libraire, rue de Rohan, n^o 18. — 1791.

In-8^o de viii et 174 pp.

Avec cette épigraphe :

(1) L'ordre suivi dans l'établissement de ce répertoire est l'ordre chronologique des dates d'édition.

(2) Antérieurement à *Organt*, Saint-Just avait écrit plusieurs œuvres littéraires, dont la plus importante est vraisemblablement *Arlequin Diogène*, publié par nous dans la *Revue bleue* du 27 juillet 1907.

(3) M. Victorien Sardou possédait un exemplaire d'*Organt*, qui, d'après une note écrite sur le feuillet de garde, aurait également appartenu à Saint-Just. Cf. *Catalogue de la Bibliothèque de feu M. Victorien Sardou*, Première partie, 1909, p. 129, n^o 462.

Si je pouvois faire en sorte que tout le monde eût de nouvelles raisons d'aimer ses devoirs, son prince, sa patrie, ses lois, qu'on pût mieux sentir son bonheur..... je me croirois le plus heureux des mortels.

MONTESQUIEU.

3. — Société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins Saint-Honoré, à Paris. Discours sur la proposition d'entourer la Convention nationale d'une Garde armée, prise dans les 83 Départemens ; prononcé, en substance, à la tribune de la Société, le lundi 22 octobre 1792, au 1^{er} de la République française ; par le citoyen Louis-Léon Saint-Just, député à la Convention Nationale.

(Paris) De l'Imprimerie de L. Potier de Lille, rue Favart, n^o 5.

In-8^o de 14 pp.

A la p. 14, le texte est signé : *Louis-Léon Saint-Just.*

A la suite, se trouve cette mention :

La Société, dans sa séance du 24, a arrêté l'impression de ce discours, et l'envoi à toutes les sociétés qui lui sont affiliées.

DANTON, *président*. LAFAYE, *vice-président*. BENTABOLE, *député*; LEPELETIER, *député*; LEFORT; MOENNE; SIMONNE, *secrétaires*.

4. — Convention Nationale. Opinion du citoyen Saint-Just, député du département de l'Aisne, concernant le jugement de Louis XVI; séance du 13 novembre 1792, l'an premier de la République française; imprimé par ordre de la Convention nationale.

(Paris) De l'Imprimerie nationale.

In-8^o de 10 pp.

AUTRE ÉDITION :

— A Rouen, de l'Imp. de Ferrand aîné, Imp. du département de la Seine-Inférieure, rue du Bec, n^o 12. — In-8^o de 12 pp. (Réimpression faite par ordre du Conseil général du département de la Seine-Inférieure).

5. — Convention Nationale. Opinion du citoyen Saint-Just, sur les subsistances; imprimée par ordre de la Convention nationale.

(Paris) De l'Imprimerie nationale.

In-8^o de 14 pp.

Discours prononcé à la Convention le 29 novembre 1792.

6. — Convention Nationale. Discours prononcé le 26 décembre à la Convention nationale sur Louis XVI, par le citoyen Saint-Just,

député du département de l'Aisne; imprimé par ordre de la Convention Nationale.

(Paris) De l'Imprimerie nationale.

In-8° de 14 pp.

7. — Convention Nationale. Discours de Saint-Just sur la Constitution de la France, prononcé dans la Séance du 24 avril à la Convention Nationale, et imprimé par son ordre.

(Paris) De l'Imprimerie nationale.

In-8° de 18 pp.

8. — Convention nationale. Essai de constitution, lu dans la séance du 24 avril, à la Convention nationale, et imprimé par son ordre; par Saint-Just, député du département de l'Aisne.

(Paris) De l'Imprimerie nationale.

In-8° de 40 pp.

Avec cette épigraphe, empruntée au discours de Saint-Just du 13 novembre 1792 : *Ou ne peut pas régner innocemment.*

9. — Convention nationale. Rapport fait au nom du Comité de salut public, dans la séance du 9 Juillet, sur les trente-deux Membres de la Convention, détenus en vertu du décret du 2 Juin. Par Saint-Just, député de l'Aisne. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

A Paris, de l'imprimerie nationale, 1793.

In-8° de 2 pp. non numérotées et 34 pp.

10. — Convention nationale. Rapport au nom du Comité de salut public, par Saint-Just. Séance du 9 août 1793. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

(Paris) De l'Imprimerie nationale.

In-8° de 7 pp.

Relatif à l'approvisionnement des armées.

11. — Convention nationale. Rapport fait au nom du Comité de salut public, par le citoyen Saint-Just. Séance du 19 du premier mois, l'an second de la République. Imprime par ordre de la Convention nationale.

Paris) De l'imprimerie nationale.

In 8° de 20 pp.

Sur la nécessité de déclarer le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

AUTRE ÉDITION :

Rapport fait au nom du Comité de salut public, par le Citoyen Saint-Just, le 19 du premier mois. — II.

A Épinal, de l'Imprimerie Nationale d'Haener.

In-8° de 2 pp. non numérotées et 18 pp.

Le titre complet, à la p. 1, est : *Rapport fait au nom du Comité de salut public, par le citoyen Saint-Just, le 19 du premier mois, contenant le développement des principes révolutionnaires qui doivent assurer le triomphe de la Liberté, de l'Égalité et de la République, une et indivisible. Réimprimé en exécution de l'arrêté du Directoire du département des Vosges, du vingt-septième jour du premier mois de l'an second.*

Le texte du rapport se termine à la p. 17; la p. 18 est occupée par le texte de l'arrêté du directoire des Vosges ordonnant la réimpression.

12. — Convention nationale. Rapport fait à la Convention nationale, au nom du Comité de Salut public, sur la Loi contre les Anglais, par le citoyen Saint-Just. Séance du 25^e jour du 1^{er} mois de l'an 2^e de la République. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

(Paris) De l'Imprimerie nationale.

In-8° de 12 pp.

13. — Convention nationale. Rapport de St.-Just, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, et décret de la Convention nationale, relatif aux personnes incarcérées. Du 8 ventôse, l'an 2 de la République française une et indivisible. Imprimés par ordre de la Convention nationale.

(Paris) De l'Imprimerie nationale.

In-8 de 20 pp.

Le rapport occupe les pp. 1-18, et le décret les pp. 19-20.

AUTRE ÉDITION : In-8 de 15 pp.

— Cf. aussi le n° 15.

14. — Convention nationale. Rapport fait le 13 Ventos (*sic*), par S.-Just, au nom du Comité de salut public, sur le mode d'exécution du Décret contre les ennemis de la révolution. Imprime par ordre de la Convention nationale.

(Paris) De l'imprimerie nationale.

In-8 de 3 pp.

AUTRE ÉDITION :

Convention nationale. Rapport sur le mode d'exécution du décret contre les ennemis de la révolution, fait au nom du Comité de salut public, par St Just, le 13 ventôse l'an 2 de la République. Imprimé par ordre de la Convention Nationale. — (Paris) De l'imprimerie nationale. — In-8 de 3 pp.

— Cf. le n° 13.

15. — Convention nationale. Rapports de St.-Just, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, et décrets de la Convention nationale, relatif *(sic)* aux personnes incarcérées. Des 8 et 13 ventôse, l'an 2 de la République française une et indivisible. Imprimés par ordre de la Convention nationale.

(Paris) De l'Imprimerie nationale.

In-8 de 23 pp. — Le rapport du 8 ventôse occupe les pp. 1-18; le décret du 8 ventôse les pp. 19-20; le rapport du 13 ventôse les pp. 21-23.

AUTRE ÉDITION :

Convention nationale. Rapports faits à la Convention nationale, au nom de ses Comités de sûreté générale et de salut public, les 18 et 13 Ventôse, relatifs aux personnes incarcérées et aux factions. Par Saint-Just. Imprimés par ordre de la Convention.

(Paris) An 2 de la République.

In-32 de 46 pp.

16. — Convention nationale. Rapport sur les Factions de l'Étranger, et sur la Conjuración ourdie par elles dans la République française, pour détruire le Gouvernement républicain par la corruption, et affamer Paris; fait à la Convention nationale, le 23 ventôse, l'an II de la République française, par St.-Just, au nom du comité de salut public. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

A Paris, de l'imprimerie nationale.

In-8 de 49 pp.

AUTRES ÉDITIONS :

— (Paris) De l'imprimerie nationale. — In-8° de 27 pp.

— (Paris) De l'imprimerie des 86 Départemens, rue fauxbourg Poissonnière, n° 2. — In-8° de 23 pp.

17. — Convention nationale. Rapport fait à la Convention nationale, au nom de ses comités de sûreté générale et de salut public, sur la Conjuration ourdie depuis plusieurs années par les Factions criminelles, pour absorber la Révolution Française dans un changement de dynastie; et contre Fabre-d'Églantine, Danton, Philippeaux, Lacroix et Camille-Desmoulins, prévenus de complicité dans ces factions, et d'autres délits personnels contre la Liberté; Par St.-Just; Imprimé par ordre de la Convention nationale. Séance du 11 Germinal.

A Paris, de l'Imprimerie Nationale, L'an 2 de la République Française.

In-8 de 2 pp. non numérotées et 38 pp.

AUTRES ÉDITIONS :

— A Paris, L'an 2 de la République Française. De l'Imprimerie des 86 Départemens, rue fauxbourg Poissonnière, n° 2. — In-8 de 2 pp. non numérotées et 38 pp.

— A Paris, de l'Imprimerie nationale exécutive du Louvre. An II^e de la République. — In-8 de 40 pp. (Le texte ne commence qu'à la p. 3).

— A Bruxelles, chez le citoyen F. Hayez, imprimeur, rue des Escaliers. Deuxième année républicaine. — In-8 de 22 pp.

18. — Convention nationale. Rapport fait à la Convention nationale, au nom de ses comités de sûreté générale et de salut public, par St.-Just; Sur la police générale, sur la justice, le commerce, la législation, et les crimes des factions. Séance du 26 germinal, l'an 2 de la République française une et indivisible. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

A Paris, de l'imprimerie nationale.

In-8 de 28 pp.

AUTRES ÉDITIONS :

— A Paris, de l'imprimerie nationale. — In-8 de 20 pp.

— (Paris) De l'Imprimerie de la Société des Jeunes élèves de la Patrie, dirigée par le citoyen Domergue. — In-8 de 24 pp.

19. — Rapports faits à la Convention nationale, au nom du Comité de salut public, et des Comités de sûreté générale et de salut public, réunis; par Saint-Just. Imprimés par ordre de la Convention.

A Paris, chez R. Vatar et ass., impr. du Comité. An 2 de la République.

In-32 de 288 pp.

Ce recueil contient : pp. 3-47, le rapport relatif aux personnes incarcérées et aux factions; pp. 49-54, le rapport sur le mode d'exécution du décret contre les ennemis de la Révolution; pp. 55-126, le rapport sur les factions de l'étranger; pp. 127-213, le rapport contre Fabre d'Églantine, Danton, etc.; pp. 215-288, le rapport sur la police générale.

20. — Convention nationale. Discours commencé par St.-Just, en la séance du 9 thermidor, dont le dépôt sur le bureau a été décrété par la Convention nationale, et dont elle a ordonné l'impression par décret du 30 du même mois.

S. l. n. d.

In-8 de 20 pp.

AUTRES ÉDITIONS :

— (Paris) De l'imprimerie nationale. — In-8 de 19 pp.

— A Paris, de l'imprimerie nationale. — In-8 de 16 pp.

— Une réédition de ce discours a été faite en 1831. V. plus loin le n° 23.

21. — Fragmens sur les institutions républicaines. Ouvrage posthume de Saint-Just.

A Paris, chez Fayolle, Libraire, rue Honoré, n° 1442, près l'église St. Roch.

S. d. [1800]

In-8 de xx-88 pp.

Avec cette épigraphe :

« Les politiques grecs, qui vivaient dans le gouvernement populaire, ne reconnaissent d'autre force qui pût le soutenir, que celle de la vertu. Ceux d'aujourd'hui ne nous parlent que de finances, de richesses et de luxe même. »

(MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. 3, ch. 3.)

Aux pp. v-x, *Avant-propos des éditeurs*. Aux pp. xi-xx, *Notice relative à Saint-Just, extraite des papiers du citoyen ****. Gâteau.

22. — Fragmens sur les institutions républicaines, ouvrage posthume de Saint-Just, précédé d'une notice, par Ch. Nodier.

Paris, Techener, libraire, place du Louvre, n. 12; Guillaumin, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 61. — 1831.

In-8° de 80 pp. (la dernière non numérotée.)

Réédition de l'ouvrage précédent (Cf. n° 21), avec la même épigraphe. Le texte de l'édition de 1800 est précédé (pp. 3-14) d'une notice de Charles Nodier, intitulée : *Préliminaires. L'Avant-propos des éditeurs* (devenu ici *Avant-propos des premiers éditeurs*) occupe les pp. 15-20, et la *Notice relative à Saint-Just* les pp. 21-26. Le texte de Saint-Just occupe les pp. 27 et sq.

23. — Discours commencé par Saint-Just, dans la séance du 9 thermidor, pour la défense de Robespierre, dont le dépôt sur le bureau a été ordonné par la Convention nationale, et dont elle a ordonné l'impression par décret du 30 du même mois.

Paris. Prévot, libraire, éditeur des discours de Robespierre, Marat et S. Just, rue de Vaugirard, n° 22. — 1831.

In-8 de 24 pp.

24. — Oeuvres de Saint-Just, représentant du peuple à la Convention nationale.

Paris, Prévot, libraire-éditeur, rue Bourbon-Villeneuve, 63, près la porte Saint-Denis. Adolphe Havard, éditeur, Rue de Seine S.-G., 36. Rouanet, libraire, Rue Verdelet, 4. Grimprelle, libraire, Rue Poissonnière, 21. — 1834.

In-8 de xvi-424 pp., avec un portrait de Saint-Just.

Une notice historique sur Saint-Just occupe les pp. v-x; aux pp. xi-xvi se trouve reproduite la *Note [Notice] relative à Saint-Just extraite des papiers du citoyen ****.

Cet ouvrage parut par livraisons, d'août 1833 à avril 1834. La première livraison fut annoncée en ces termes par la *Bibliographie de la France* du 17 août 1833 :

OEUVRES DE SAINT-JUST, *représentant du peuple à la Convention nationale : précédées d'une Notice historique sur sa vie et ornées de son portrait*. Première livraison. In-8 d'une feuille, plus la couverture. Impr. de Mie, à Paris. — A Paris, chez Prévot, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 65; chez A. Havard, rue St-Jacques, n. 234; chez Rouanet, rue Verdelet. — Formeront un volume in-8 de 15 à 20 feuilles. On promet, toutes les semaines, une ou deux livraisons de 16 à 24 pages. Prix de chaque, 0, 10.

Les trois premières livraisons parurent chacune sur 16 pp. A partir de la quatrième, les livraisons furent de 2 feuilles (32 pages). Il y eut au total 14 livraisons.

25. — Oeuvres de Saint-Just, représentant du département de l'Ain [*sic*] à la Convention nationale.

Toulouse, Imprimerie de V^r Sens et Comp^e, rue de la Pomme, 60. — 1850.

In-4 de 2 ff. non chiffrés (un pour le titre, un pour la Table des matières) et 67 pp. à 2 colonnes.

Au-dessous du titre, une vignette représentant un faisceau de licteur dans un médaillon, une pique surmontée d'un bonnet, des drapeaux et des feuillages.

Cette édition est une réimpression de celle de 1834. Elle est également anonyme. La seule différence qui existe entre l'une et l'autre consiste dans la place qu'occupent les *Fragments d'institutions républicaines*, placés à la fin du volume dans l'édition de 1834, et placés ici en tête, pp. 3-12.

26. — Beiträge zur Geschichte der französ. Revolution v. 1789 (I Abth.). A. u. d. T. : Nachgelassene Schriften und Reden v. Saint-Just. Mit einer Biographie. Nach d. franz. Ausg. v. Prévot. — Kassel; 1852. In-8 de 228 pp.

[D'après le *Vollständiges Bücher-Lexicon* de Kayser.]

Traduction de l'édition française des *Œuvres de Saint-Just* de 1834.

27. — Organt, poème en vingt chants, par Saint-Just, avec la clef.

Au Vatican, 1789 (Bruxelles, Poulet Malassis, 1867).

2 vol. petit in-8° de 134 et 138 pp., formant les tomes 6 et 7 de la *Petite Bibliothèque de la curiosité érotique et galante*.

Réimpression, faite à 261 exemplaires, de l'édition de 1789. Avec un portrait de Saint-Just gravé à l'eau-forte.

28. — Œuvres politiques de Saint-Just. Discours et Rapports recueillis et mis en ordre par Hippolyte Buffenoir.

Paris, A.-L. Guyot, éditeur, 20, rue du Croissant. — 1895.

2 vol. in-16 de 192 et 186 pp. (Les 6 premières pages du premier volume ne sont pas numérotées, les 6 suivantes le sont de I à VI; le texte de Saint-Just commence à la p. 13.)

Malgré le titre, où l'éditeur prétend avoir « recueilli et mis en ordre » les œuvres politiques de Saint-Just, cette édition n'est qu'une réimpression textuelle de l'édition de 1834. L'éditeur de 1895 s'est approprié sans scrupule l'introduction et les notes de son prédécesseur. Il n'a pas craint de signer et de dater une œuvre qui n'était point la sienne. C'est là un de ces procédés méprisables contre lesquels on ne doit cesser de s'élever, chaque fois qu'on le ren-

contre, au nom même de la moralité et de l'honnêteté littéraire. On mesurera toute l'étendue de ce plagiat par la confrontation des deux introductions. Les passages soulignés sont ceux qui sont identiques dans les deux textes

Texte de l'édition de 1834.

Texte de M. Hippolyte Buffenoir.

Saint-Just est un des hommes les plus extraordinaires de la Révolution, par son énergie, sa haute raison, sa pensée profonde, sa parole concise et ferme, son éloquence et son style lapidaires, et ajoutons sa jeunesse. Il n'avait que vingt-six ans et demi, lorsqu'il mourut avec Robespierre, dont il était l'ami, le 10 Thermidor (28 juillet 1794).

Nous avons pensé qu'il serait à la fois intéressant et utile de publier ses discours et ses œuvres politiques. Le lecteur retrouvera, dans ces pages, la flamme ardente de la Justice et du Droit, qui dévorait les républicains d'autrefois, et les poussait à accomplir tant de grandes actions pour la gloire et la grandeur de la Patrie. Leurs exemples salutaires ne peuvent que contribuer à fortifier les consciences et les caractères de notre époque.

Saint-Just était un logicien irréductible. Ce qui lui était démontré comme vrai en théorie devait aussitôt commencer à entrer dans la pratique. Il traitait sans pitié les marchands d'équivoques de son temps.

Il avait une âme trempée à l'acier. Rien n'émoussait son courage. Tant qu'un obstacle restait à abattre, il ne connaissait pas le

repos. Il fallait à tout prix que l'obstacle disparût, et que la lumière passât. Il avait l'énergie de l'action, après avoir eu celle de la pensée. Ses discours, très littéraires de forme, ressemblent au fond à des syllogismes, ou à des théorèmes géométriques. Il pose des prémisses, en tire une conclusion rigoureuse, et cherche sans retard les moyens de l'appliquer.

A ces titres, Saint-Just est le modèle parfait du réformateur, qui a horreur des flatteries et des promesses vaines, mais qui va droit au but que la raison lui a montré, et sert ainsi de phare lumineux aux intelligences.

Antoine-Louis-Léon de Saint-Just, député du département de l'Aisne à la Convention nationale, naquit à Blérancourt, près Noyon, en 1768, de parens nobles et fortunés.

Lorsque la Révolution éclata, Saint-Just n'avait encore que vingt-un ans : alors toutes ses idées de bonheur allaient se réaliser. Avec une éducation soignée, il avait reçu une grande instruction, devenue le fruit d'un travail assidu. Il s'était nourri de bonne heure de la lecture des anciens, et surtout de J.-J. Rousseau, qu'il regardait comme le précurseur de la Révolution, et dont il embrassa les principes avec l'enthousiasme d'une conviction profonde et d'un cœur pur et généreux.

En août 1790, Saint-Just écrivait à Robespierre, pour le prier d'appuyer une pétition qu'il lui envoya, dans laquelle il demandait de joindre son héritage aux domaines

Antoine-Louis-Léon Florelle de Saint-Just, député du département de l'Aisne à la Convention nationale, naquit à Blérancourt, près Noyon, en 1768, de parens nobles et fortunés.

Lorsque la Révolution éclata, il n'avait encore que vingt-et-un ans. Avec une éducation soignée, il avait reçu une grande instruction devenue le fruit d'un travail assidu. Il s'était nourri de bonne heure de la lecture des anciens, ensuite et surtout de Jean-Jacques Rousseau, qu'il regardait comme le précurseur de la Révolution, et dont il embrassa les principes avec l'enthousiasme d'une conviction profonde et d'un cœur pur et généreux.

En août 1790, Saint-Just écrivait à Robespierre pour le prier d'appuyer une pétition qu'il lui envoya, dans laquelle il demandait de joindre son héritage aux domaines no-

nationaux, afin de consacrer à son pays un privilège que la ville de Concy voulait lui enlever, en se faisant transférer les marchés francs de Blérancourt.

A vingt ans, Saint-Just fit un poème intitulé Orgon, ouvrage léger, que nous nous dispensons de donner, étant en dehors du sujet de ce livre; il fit aussi un ouvrage politique: Esprit de la Révolution et de la Constitution de France, qu'il nous a été impossible de trouver.

Saint-Just avait acquis une telle influence par son patriotisme, qu'il eût été élu député à l'Assemblée législative, si un article de la Constitution d'alors n'eût fixé à vingt-cinq ans le droit d'y siéger. Il n'aurait pas attendu les événements des 20 juin et 10 août 1792, pour professer ses principes républicains, aussi fut-il porté membre de la Convention, à l'unanimité des suffrages du département de l'Aisne, à vingt-quatre ans.

Saint-Just se fit bientôt remarquer par son ardent amour pour la liberté, et par le talent qu'il déploya dans ses rapports et ses discours. Robespierre sut l'apprécier et se l'attacha, non par rapport à lui, mais dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Ce sentiment les enflammait et les unit jusqu'à la mort.

Le 30 mai 1793, Saint-Just fut adjoint avec Couthon au comité de salut public, et le 10 juillet suivant, il fut nommé membre de ce comité, alors renouvelé. Envoyé en Alsace, avec Lebas, il fit cesser les calamités dont ce pays était devenu

le théâtre, afin de consacrer à son pays natal un privilège que la ville de Concy voulait lui enlever, en se faisant transférer les marchés francs de Blérancourt.

A vingt ans, il composa des poésies, notamment un poème assez long, intitulé Orphant, ouvrage léger, comme on en écrit parfois dans la première jeunesse.

Saint-Just avait acquis une telle influence par son patriotisme, qu'il eût été élu député à l'Assemblée législative, si un article de la Constitution d'alors n'eût fixé à vingt-cinq ans le droit d'y siéger. Il n'aurait pas attendu les événements du 20 Juin et du 10 Août 1792, pour professer des principes républicains; aussi fut-il nommé membre de la Convention, à l'unanimité des suffrages du département de l'Aisne (septembre 1792). Il n'avait que vingt-quatre ans.

Il se fit bientôt remarquer par son ardent amour de la liberté, et par le talent qu'il déploya dans ses discours et dans les rapports dont il était chargé. Il s'attacha à Robespierre, dont l'incorruptibilité l'attirait et « dans l'intérêt de l'humanité tout entière ». Ce sentiment les enflamma et les unit jusqu'à la mort.

Le 30 mai 1793, Saint-Just fut adjoint avec Couthon au Comité de Salut public, et le 10 juillet suivant, il fut nommé membre de ce Comité, alors renouvelé. Envoyé en Alsace avec Lebas, il fit cesser les calamités dont ce pays était devenu le théâtre.

le théâtre, par les atrocités d'un nommé Scheneider, ex-vicaire de l'évêque de Strasbourg, qui recevait de l'or de l'étranger pour faire haïr le gouvernement républicain, par les excès qu'il commettait. Ce prêtre romain, qui avait été nommé accusateur public dans le département du Bas-Rhin, reçut le juste châtement dû à ses crimes. *De retour de sa mission*, Saint-Just reçut de ses collègues les éloges que lui avait mérités sa sagesse.

Le 19 février 1794, Saint-Just fut élu président de la Convention. *En mai*, il fut chargé d'une nouvelle mission près l'armée du Nord, où il établit un tribunal révolutionnaire, afin de juger les conspirateurs et les traîtres de l'armée. Un lieutenant-colonel du génie fut condamné à mort, pour avoir retardé les travaux du siège de Charleroi.

Un officier autrichien, chargé de traiter de la reddition de cette place, fit demander à Saint-Just une demi-heure d'entretien. « Une demi-heure, répondit-il, est-ce que cet homme est chargé de capituler pour toute l'Europe? » Il refusa le parlementaire, et dit au trompette qui se présenta : « Allez dire à celui qui vous envoie, que les Républicains ne reçoivent et ne donnent que du fer et du plomb. » Il ne changea point de langage ni de caractère dans toutes les campagnes où il assista; il allia toujours une grande prudence à un courage héroïque; il établit une discipline sévère, tant à l'égard des soldats qu'à celui des

De retour de sa mission, il reçut de ses collègues les éloges que lui avait mérités sa sagesse.

Le 19 février 1794, Saint-Just fut élu président de la Convention. *En mai*, il fut chargé d'une nouvelle mission près l'armée du Nord, où il établit un tribunal révolutionnaire, afin de juger les conspirateurs et les traîtres de l'armée. Un lieutenant-colonel du génie fut condamné à mort, pour avoir retardé les travaux du siège de Charleroi.

Un officier autrichien, chargé de traiter de la reddition de cette place, fit demander à Saint-Just une demi-heure d'entretien. « Une demi-heure, répondit-il, est-ce que cet homme est chargé de capituler pour toute l'Europe? » Il refusa le parlementaire, et dit au trompette qui se présenta : « Allez dire à celui qui vous envoie, que les républicains ne reçoivent et ne donnent que du fer et du plomb! » Il ne changea point de langage ni de caractère dans toutes les campagnes où il assista; il allia toujours une grande prudence à un courage héroïque; il établit une discipline sévère, tant à l'égard des soldats qu'à celui des

chefs. Cette discipline fut bientôt portée dans toutes les armées par les commissaires de la Convention.

Le 26 mai 1794, il proposa un décret, portant qu'il ne serait plus fait de prisonniers anglais ni hanovriens, qu'ils seraient mis à mort. Par ce décret, St-Just n'usait que de représaille, car le cabinet anglais l'avait déjà fait mettre à exécution à l'égard des prisonniers français.

Le 8 messidor suivant, il assista à la bataille de Fleurus, où il montra le sang-froid et le courage le plus stoïque, au milieu du feu de la mitraille de l'ennemi. Il envoya à la Convention les détails de cette victoire célèbre, à laquelle il avait si dignement contribué, et garda sur son compte le silence le plus scrupuleux, mais sans affectation.

Quelque temps après, sur l'invitation de Robespierre, il se rendit à Paris. L'agitation des factions nécessitait sa présence. Saint-Just fut de nouveau accueilli par les membres de la Convention; mais cet accueil n'était que sur les lèvres, et la jalousie et la haine étaient dans les cœurs. Saint-Just était devenu un censeur redoutable pour les ennemis du bien public, il s'attachait à eux comme un vautour après sa proie; aussi se liguerent-ils contre lui pour le perdre.

Saint-Just annonça à la Convention que la Révolution allait prendre un nouvel essor: « Que nos amis et nos ennemis apprennent, s'écria-t-il, que la terreur et la vertu sont à l'ordre du jour. Il pensait qu'il fallait frapper vigoureusement, mais

chefs. Cette discipline fut bientôt portée dans toutes les armées par les commissaires de la Convention.

Le 26 mai 1794, il proposa un décret portant qu'il ne serait plus fait de prisonniers anglais et hanovriens, qu'ils seraient mis à mort. Par ce décret, il n'usait que de représailles, car le cabinet anglais l'avait déjà fait mettre à exécution à l'égard des prisonniers français.

Le 8 messidor suivant, il assista à la bataille de Fleurus, où il montra le sang-froid et le courage le plus stoïque, au milieu du feu, de la mitraille de l'ennemi. Il envoya à la Convention les détails de cette victoire célèbre, à laquelle il avait si dignement contribué, et garda sur son compte le silence le plus scrupuleux, mais sans affectation.

Quelques semaines après, sur l'invitation de Robespierre, Saint-Just revint à Paris. L'agitation des factions nécessitait sa présence. Il fut de nouveau accueilli favorablement par les membres de la Convention, mais cet accueil n'était que sur les lèvres, l'envie était dans les cœurs. Saint-Just était devenu un censeur redoutable pour les ennemis du bien public, il s'attachait à eux comme un vautour après sa proie; aussi se liguerent-ils contre lui pour le perdre.

Il annonça à la Convention que la Révolution allait prendre un nouvel essor. « Que nos amis et nos ennemis apprennent, s'écria-t-il, que la terreur et la vertu sont à l'ordre du jour ». Il pensait qu'il fallait frapper vigoureusement, mais frapper

frapper juste, afin d'extirper la corruption du sein même de la Convention; aussi conseilla-t-il à Robespierre de ne pas perdre un instant, car il s'agissait encore une fois de sauver la patrie et qu'il n'était que temps; il voulait diriger lui-même le mouvement d'où devait infailliblement résulter le salut de la République; mais Robespierre voulait attendre encore, pensant ramener les membres à la vertu par la puissance de son éloquence, et par le concours du peuple, dont il défendait si énergiquement les droits.

Dans la nuit qui précéda le 9 Thermidor, Saint-Just se rendit au comité de salut public; une violente discussion s'y éleva, et il sortit en disant à ses collègues : « Vous avez flétri mon cœur, je vais l'ouvrir à la Convention. »

Dès l'ouverture de la séance, Saint-Just monta à la tribune, mais il ne put prononcer que quelques lignes du discours qu'il avait composé dans la nuit.

Abreuvé de dégoût, Saint-Just ne vit plus de bonheur que dans la nuit du tombeau, aussi l'invoquait-il comme un bienfait. Il fut décrété d'accusation sur la motion de Louchet. Au milieu de l'orage, il était calme et tranquille. Il fut conduit, avec Robespierre, dans la prison du Luxembourg, où les geoliers refusèrent de les recevoir. Le peuple les porta en triomphe à la Commune. La Commune jure de les défendre et se proclame en insurrection. Tous les comités adhèrent à cette mesure. Les canoniers, la meche allumée,

juste, afin d'extirper la corruption du sein même de la Convention; aussi conseilla-t-il à Robespierre de ne pas perdre un instant, car il s'agissait encore une fois de sauver la Patrie, et il n'était que temps. Il voulait diriger lui-même le mouvement d'où devait résulter le salut de la République, mais Robespierre voulait attendre encore, pensant ramener les membres corrompus à la vertu par la puissance de son éloquence, et par le concours du peuple, dont il défendait si énergiquement les droits.

Dans la nuit qui précéda le 9 Thermidor, Saint-Just se rendit au Comité de Salut public; une violente discussion s'y éleva, et il sortit en disant à ses collègues : « Vous avez flétri mon cœur, je vais l'ouvrir à la Convention. »

Dès l'ouverture de la séance, il monta à la tribune, mais il ne put prononcer que quelques lignes du discours qu'il avait composé dans la nuit.

Abreuvé de dégoût, Saint-Just ne vit plus de bonheur et de refuge que dans la nuit de la tombe; aussi l'invoquait-il comme un bienfait. Il fut décrété d'accusation sur la motion de Louchet. Au milieu de l'orage, il était calme et tranquille. Il fut conduit, avec Robespierre, dans la prison du Luxembourg, où les geoliers refusèrent de les recevoir. Le peuple les porta en triomphe à la Commune. La Commune jure de les défendre et se proclame en insurrection. Tous les comités adhèrent à cette mesure. Les canon-

voulaient marcher sur la Convention. Le succès paraissait certain. Saint-Just écrit à Couthon : « Tous les patriotes sont proscrits, le peuple entier est levé; ce serait le trahir, ce que de ne pas se rendre à la Maison-Commune où nous sommes. »

Pendant ce temps, la Convention les mettait hors la loi, et nommait Barras pour diriger la force armée contre la Commune et le peuple.

Henriot, qui commandait la place de Paris, fut abandonné par ses troupes.

A trois heures du matin, Saint-Just et Robespierre furent arrêtés et conduits à la Conciergerie, et dans la soirée du 10 thermidor (28 juillet 1794), envoyés à l'échafaud. Saint-Just marcha à la mort avec calme et fermeté. Ainsi fut assassiné à vingt-six ans et demi, le plus vertueux des hommes.

niers, la meche allumée, voulaient marcher sur la Convention. Le succès paraissait certain. Saint-Just écrit à Couthon : « Tous les patriotes sont proscrits, le peuple entier est levé; ce serait le trahir que de ne pas se rendre à la Maison-Commune, où nous sommes. » Robespierre, pris de scrupule, ne voulut pas signer l'appel aux sections, et le mouvement avorta.

Pendant ce temps, la Convention les mettait hors la loi, et nommait Barras pour diriger la force armée contre la Commune et le peuple. A trois heures du matin, Saint-Just et Robespierre furent arrêtés et conduits à la Conciergerie, et dans la soirée du 10 Thermidor (28 juillet), ils furent envoyés à l'échafaud. Saint-Just marcha à la mort avec calme et fermeté.

En résumé, l'ami inséparable de Robespierre est et restera avec ce dernier le type pur du démocrate révolutionnaire, et apparaîtra aux foules telles que Lamartine le dépeint sur la fatale charette, allant à la guillotine.

« Saint-Just, dit-il, vêtu avec décence, le visage pâle mais serrein, n'affectait dans son attitude ni humiliation, ni fierté. On voyait à l'élevation de son regard que son oeil portait au-delà du temps et de l'échafaud, qu'il suivait sa pensée au supplice comme il l'au-

rait suivie au triomphe, sachant pourquoi il allait mourir et ne reprochant rien à la destinée, puisqu'il mourait pour sa fidélité à ses principes, à son maître, et à la mission qu'il s'était donnée. »

Cette noble figure séduira toujours les intelligences d'élite, et consolera les cœurs haut placés des lâchetés, des corruptions et des décadences de ce monde.

HIPPOLYTE BUFFENOIR.

Paris, janvier 1895 (1).

29. — Œuvres complètes de Saint-Just, avec une introduction et des notes par Charles Vellay, docteur ès lettres.

Paris, Eugène Fasquelle, éditeur, 11, rue de Grenelle. — 1908.

2 vol. in-18 de XXI-466 et 344 pp. De la collection *L'Élite de la Révolution*.

(*À suivre*)

1 Pour mettre en évidence le pillage éhonté dont l'édition de 1834 a été l'objet de la part de l'éditeur de 1895, nous avons tenu à mettre en regard les deux introductions. Mais la comparaison des notes ne serait pas moins édifiante, bien que M. Buffenoir en ait abrégé quelques-unes.

RÉIMPRESSIONS

MÉMOIRES DE CHARLOTTE ROBESPIERRE

SUR SES DEUX FRÈRES ⁽¹⁾

(Suite)

CHAPITRE IV (2)

Départ de Charlotte Robespierre et de son jeune frère pour Nice. — Ce qui leur arrive à Lyon. — Les dangers qu'ils courent avant d'arriver à leur destination. — Ils sont poursuivis par les Marseillais. — Arrivée à Nice. — Promenades à cheval. — Indigne procédé de Madame Ricord à l'égard de Charlotte Robespierre. — Elle est calomniée par elle auprès de son frère. — Piège infâme que lui tend Madame Ricord pour la faire retourner à Paris. — Conséquence de cette trahison.

Mon jeune frère et un autre représentant, Ricord, reçurent l'ordre de la Convention de se rendre auprès de l'armée d'Italie, dont le quartier-général était alors à Nice. On sait que la Convention avait conçu l'excellente idée d'envoyer ses membres en mission aux armées, et que c'est en grande partie à cette mesure que la France dut ses admirables succès.

Je sus que Ricord emmenait sa femme avec lui, et alors l'idée me vint de partir avec mon frère. Je le priai de m'emmener, et il

(1) Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1910, pp. 110-128, et d'avril-juin, pp. 254-269.

(2) Une immense lacune règne évidemment entre ce chapitre et le précédent. J'ai vainement cherché dans les notes qui m'ont été laissées de quoi la remplir. *Note de Lapommeraye*

se rendit avec joie à ma demande. Rien jusqu'alors n'avait altéré la vive amitié qui régnait entre nous ; jamais famille n'avait été plus unie que nous ne l'étions, mes deux frères et moi. Comme ils sont coupables, ceux qui ont troublé cette bonne harmonie !

Il me serait difficile de me rappeler l'époque précise de notre départ ⁽¹⁾. Je me souviens seulement que le Midi était fort exaspéré contre les Montagnards, et même que plusieurs départemens s'étaient soulevés à la voix des députés Girondins qui s'étaient soustraits au décret du 31 mai. Je crois même que déjà les royalistes avaient livré Toulon aux Anglais.

Lyon était insurgé. Quand nous y arrivâmes, le calme y était en apparence. Notre voiture se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville ; mon jeune frère et Ricord y entrèrent. Madame Ricord et moi nous restâmes dans la voiture, et bientôt nous fûmes entourés par une foule toujours croissante, qui nous questionna sur ce qu'on disait à Paris des Lyonnais. Nous répondîmes pour couper court aux questions que nous l'ignorions. Plusieurs hommes qui portaient la parole pour les autres, nous dirent alors d'un ton courroucé : « Nous savons que les Parisiens disent que nous sommes en contre-révolution ; mais ils ont menti : voyez plutôt nos cocardes. » En effet, ils avaient la cocarde nationale, mais cela ne prouvait rien, car n'avons-nous pas vu les contre-révolutionnaires les plus prononcés de la première révolution porter la cocarde tricolore ? Et parmi ceux qui la portent, depuis la révolution de juillet 1830, n'en est-il pas qui sont ennemis de la révolution dans leur cœur ?

Pendant que Madame Ricord et moi nous étions ainsi à la question, et que notre position, vis-à-vis de ces hommes presque furieux, devenait de plus en plus embarrassante, Robespierre jeune et Ricord avaient une explication très vive avec les officiers municipaux ; ces derniers leur parlaient en des termes menaçans, et paraissaient vouloir les rendre responsables des événemens qui avaient renversé les Girondins. Les deux représentans soutinrent la dignité de leur caractère, et s'exprimèrent avec une

(1) Le décret du Comité de salut public qui envoie Robespierre jeune comme représentant du peuple à l'armée d'Italie porte la date du 19 juillet 1793. Le surlendemain, 21 juillet, un décret de la Convention nationale envoie Ricord à l'armée d'Italie en remplacement de Pierre Baille. C'est donc vraisemblablement dès la publication de ce second décret que les deux représentans se mirent en route. — C. V.

fermeté qui en imposa à la commune lyonnaise. En quittant l'Hôtel-de-Ville, mon frère et Ricord remontèrent dans la voiture, et délibérèrent un instant pour savoir si nous nous reposerions à Lyon, ou s'il ne serait pas plus prudent de continuer notre route, dans la crainte que les Lyonnais ne les emprisonnassent l'un et l'autre comme ils avaient emprisonné deux de leurs collègues quelque temps auparavant. Ce dernier avis nous parut le meilleur, et nous nous hâtâmes de sortir de Lyon.

Mais, comme la nouvelle du voyage des deux conventionnels ne pouvait manquer de se répandre sur la route que nous devions parcourir pour nous rendre à Nice, puisque nous ne voyagions qu'à petites journées, il était à craindre que les populations de la Provence, dont l'esprit en général était mauvais, ne se portassent à quelque excès contre Robespierre et Ricord. En conséquence nous abandonnâmes la grande route et nous nous jetâmes dans des chemins de traverse qui nous conduisirent à la Manosque (1).

Nous restâmes deux jours dans cette petite ville. Ce que nous appréhendions était arrivé, on savait qui nous étions et nous fûmes fort mal regardés; je puis même dire que vu l'exaspération des esprits, notre séjour à Manosque n'était pas sans danger. Nous avions avec nous deux militaires qui nous rendirent de grands services. Quand il fut question de nous remettre en route, ils allèrent en avant pour éclairer le pays. Nous touchions déjà aux bords de la Durance qu'il nous fallait traverser, lorsque nos deux vedettes revinrent précipitamment nous dire que les Marseillais étaient en armes sur la rive opposée, et avaient des canons.

Marseille avait ouvertement levé l'étendard de la révolte; elle avait envoyé des détachemens de rebelles dans plusieurs directions pour soulever les départemens circonvoisins. C'était un de ces détachemens que nous rencontrâmes si malencontreusement au moment de passer la Durance. Nous retournâmes sur nos pas, et rentrâmes dans Manosque avec l'intention de prendre une autre route. Mais avant de quitter une seconde fois cette ville, les deux conventionnels exigèrent avec autorité que l'on coupât les câbles du bac. On refusa d'obéir; l'attitude de la population était menaçante; mon jeune frère et Ricord renouvelèrent leur injonction; et, soit que les habitans fussent subjugués par l'as-

1. Manosque, dans les Basses-Alpes. —C. V.

pendant de leur parole, soit qu'ils eussent conservé un reste de respect pour la souveraineté nationale dont ils étaient les représentans, ils se mirent en mesure d'obéir; mais ils ne coupèrent qu'un câble. Robespierre et son collègue feignirent de ne pas s'en apercevoir, et eurent l'air de croire que le bac était hors de servir, quoiqu'ils sussent bien qu'il pouvait encore livrer passage à nos ennemis, ce qui arriva.

Nous sortîmes de Manosque, précédés de nos deux vedettes, et nous dirigeâmes sur Forcalquier. Le maire de Manosque, qui était patriote, rejoignit notre voiture au moment où elle sortait de la ville, et nous offrit une escorte de cinquante gardes nationaux. Les deux conventionnels qui n'avaient pas une très grande confiance dans la garde nationale de Manosque, remercièrent le maire de son offre obligeante, mais n'acceptèrent point l'escorte qu'il voulait leur donner.

Nous arrivâmes à Forcalquier sans malencontre. Les patriotes de cette ville nous offrirent leurs services, et restèrent auprès de nous pendant qu'on nous préparait à souper. Nous avions le plus grand besoin de prendre un peu de nourriture, et surtout de dormir. Il était onze heures du soir; depuis le matin nous n'avions rien pris et nous n'avions goûté aucun repos. Mais à peine étions-nous à table, qu'un exprès du maire de Manosque vint nous avertir que les Marseillais s'étaient mis à notre poursuite, et ne tarderaient pas de nous atteindre, si nous ne nous dérobiions à leur fureur par une prompte fuite. Le danger était pressant. Rester à Forcalquier c'était affronter un trépas inévitable; suivre la grande route qui mène à Sisteron, c'était tomber dans un péril presque aussi grand, car les Marseillais n'auraient pas manqué de continuer leur poursuite, et nous auraient infailliblement atteints. Nous n'avions donc qu'un seul parti à prendre, c'était de gagner les montagnes qui sont entre Forcalquier et le département de Vaucluse.

Nous prîmes des chevaux, car notre voiture nous devenait désormais inutile, et accompagnés d'une douzaine de patriotes qui nous servirent de guides, nous marchâmes toute la nuit dans des chemins affreux, gravissant des côtes très rudes où nos chevaux avaient peine à nous porter, et faisaient des faux-pas à chaque instant.

Après les plus cruelles fatigues, nous parvîmes de grand matin à un village dont le vénérable pasteur nous donna l'hos-

pitalité avec une franchise et une cordialité charmantes. Après avoir goûté quelques heures de repos, nous nous remîmes en marche, et nous arrivâmes vers le soir à Sault, dans le département de Vaucluse. Un jeune médecin avec lequel nous avions fait une partie de la route, nous présenta chez deux dames de sa connaissance, qui nous accueillirent avec la plus grande bienveillance, et nous accablèrent des attentions les plus délicates pendant trois jours que nous restâmes chez elles. Mon frère et Ricord se lièrent avec le jeune médecin, et apprirent de lui qu'il avait été pour siéger dans la nouvelle Convention qui devait se réunir à Bourges (1). Lorsqu'il sut que cette Assemblée était formée dans un but contre révolutionnaire, et que les Girondins en avaient demandé la formation en désespoir de cause, et parce qu'ils n'avaient plus que ce seul moyen de lutter contre les Montagnards, il déclara que jamais il n'y siégerait, et s'attacha à faire revenir ses amis de l'erreur où ils étaient relativement au parti de la Montagne, erreur qu'il avait partagée lui-même.

Le jeune médecin dont je regrette de ne plus me rappeler le nom, conduisit les deux conventionnels à la Société populaire, où ils furent reçus avec enthousiasme. Ils parlèrent, et leurs discours furent couverts d'applaudissemens.

Nous séjournâmes trois jours à Sault, après quoi nous retournâmes à Manosque. Vingt ou trente patriotes nous accompagnaient; les deux militaires, qui ne nous quittaient point, nous précédèrent dans la ville, et annoncèrent que nous arrivions suivis de troupes. Cet innocent mensonge était nécessaire pour tenir en bride l'effervescence contre-révolutionnaire des habitans de Manosque.

Les deux représentans se rendirent à la municipalité pour se plaindre de la conduite que la ville avait tenue à leur égard, et de l'accueil amical qu'elle avait fait aux Marseillais. La municipalité qui, à l'exception du maire, était aussi coupable que le reste des habitans, s'excusa comme elle put, et promit de faire punir les coupables : elle aurait dû commencer par se punir elle-même. Tout le monde était dans la consternation; on se figurait que les représentans allaient faire raser la ville.

(1) C'est le girondin Guadet qui proposa de convoquer une Convention nouvelle, formée des députés suppléans à la Convention nationale, et qui devait se réunir à Bourges. La chute du parti girondin empêcha l'exécution de cette mesure funeste. (*Note de Lapommeraye*.)

Nous apprîmes que les Marseillais étaient entrés à Forcalquier une demi-heure après notre départ précipité ; qu'ils avaient cherché les représentans partout, et que, ne trouvant que notre voiture qui était à Fauberge, et que nous n'avions pu emmener, ils la conduisirent en triomphe à Marseille. Nous envoyâmes la réclamer. On nous la rendit, mais elle était incapable de nous servir ; on l'avait presque entièrement démontée et brisée pour chercher la planche aux assignats avec laquelle on prétendait que nous voyagions ; nos effets étaient dans un pitoyable état ; mais rien n'avait été détourné.

Nous eûmes bien encore à essayer quelques vicissitudes, mais enfin notre voyage s'acheva sans accidens trop graves, et comme j'ai hâte d'arriver à toutes les tribulations dont je fus victime à Nice, je passe sous silence les obstacles nouveaux que nous eûmes à surmonter dans notre voyage de Manosque à cette ville.

L'esprit public n'était pas meilleur à Nice que dans la Provence. Mais là nous n'avions rien à craindre des contre-révolutionnaires ; il y avait une division de troupes françaises. Le général en chef Dumberbion et son état-major nous protégeaient, madame Ricord et moi, quand son mari et mon frère allaient en tournée, ce qui arrivait souvent. Pendant mon séjour à Nice je n'allai que trois fois au spectacle. La première fois nous fûmes respectées : la seconde fois, on s'empara avant notre arrivée de la loge que nous avions louée ; la troisième enfin, on nous jeta des pommes qui ne nous atteignirent point. Le général Dumberbion s'en aperçut, et nous envoya prier par un de ses aides-de-camp de passer dans sa loge. On n'osa plus rien nous jeter, mais au bout de quelques momens nous quittâmes le spectacle, et nous n'y remîmes plus les pieds.

Robespierre jeune et Ricord avaient trouvé cette armée d'Italie, qui devait bientôt s'illustrer par de si grands exploits, dans un dénûment affreux. Pendant qu'ils visitaient les différentes divisions, et qu'ils substituaient partout l'ordre au désordre, l'abondance à la disette, nous nous occupions, madame Ricord et moi, à confectionner des chemises pour les soldats. Le soir, pour nous délasser, nous allions nous promener dans les environs de Nice, soit à pied soit à cheval. Nos promenades équestres firent jaser, et fournirent un aliment à la méchanceté de nos ennemis. On écrivit à Paris que nous tranchions des princesses : plusieurs

journaux payés par l'aristocratie propagèrent cette absurde accusation, et Maximilien Robespierre m'écrivit pour m'en avertir. Mon jeune frère m'en fit part également, et je lui promis de me refuser dorénavant le plaisir de monter à cheval.

Madame Ricord, qui était la personne du monde la plus légère et la plus inconsidérée, fit la même promesse, mais avec la résolution de ne la point tenir. C'est ici que je dois donner une idée de son caractère. Longtemps je ne la crus que coquette et étourdie ; mais je m'aperçus enfin, et par ma propre expérience, qu'elle était méchante, et qu'elle cherchait par tous les moyens possibles à me brouiller avec mon jeune frère pour me faire retourner à Paris. Ma présence lui était insupportable ; aimant passionnément les plaisirs, et souvent des plaisirs qui ne sont pas permis à des femmes qui se respectent, elle trouvait en moi un témoin sévère et rigoureux qui la gênait. Une dame qui s'intéressait à moi, et qui voyait au manège de madame Ricord que j'étais déplacée dans sa société, et dans celle d'une dame qu'elle fréquentait et qui ne valait pas mieux qu'elle, me dit bien des fois : *Vous êtes trop vertueuse pour être ici ; votre présence seule fait leur critique*. Je ne compris pas d'abord le sens de ces paroles ; plus tard, et lorsque j'eus été victime de la plus noire trahison, je me les rappelai, et j'admiraï ma simplicité qui m'avait empêchée de les comprendre.

Pour en revenir aux promenades à cheval qui m'avaient formellement été défendues par mes deux frères, un jour que Robespierre jeune et Ricord étaient en tournée, madame Ricord m'en proposa une, et voici dans quelle occasion. Nous avions été invitées, elle et moi, à dîner chez des personnes de sa connaissance. Après le dîner, et lorsque déjà les chevaux étaient prêts ainsi qu'une voiture pour ceux qui ne savaient pas monter à cheval, madame Ricord me dit : *Partons ; la voiture et les chevaux sont prêts* ; absolument comme s'il avait été convenu d'avance que la promenade aurait lieu. Je m'approchai d'elle et lui rappelai à voix basse la défense de mon frère ; elle ne m'écouta pas et s'éloigna de moi en riant. Je n'osai pas m'expliquer plus amplement devant les personnes qui se trouvaient présentes ; je me résignai et montai dans la voiture.

Pendant tout le temps que dura la promenade, je fus triste et j'eus le cœur gros, tant j'étais affectée de désobéir à mon frère.

Assurément je ne pris aucune part au plaisir des autres, et j'aurais préféré mille fois n'être pas sortie de chez moi. Une idée me consolait. Si mon frère, me disais-je intérieurement, apprend cette promenade, comme c'est inévitable, du moins il saura que ce n'est pas moi qui l'ai voulue, il saura que j'ai fait des représentations à madame Ricord, et qu'elle n'en a pas tenu compte ; il saura enfin que c'est elle qui a voulu cette promenade, et que je n'ai pu faire autrement que de la suivre ; madame Ricord assumera sur elle toute responsabilité.

Deux jours après mon frère revint. Le jour de son arrivée il ne me parla point de la partie que nous avions faite, et je cras que, sachant que j'avais été pour ainsi dire contrainte, il ne m'en voulait nullement. Mais le lendemain je fus bien étonnée lorsque je l'entendis m'adresser des reproches. Je voulus m'excuser ; il me répondit que c'était moi qui avais voulu qu'on fit la partie ; alors j'en appelai au témoignage de madame Ricord. Que devins-je, et quelles furent ma surprise et mon indignation quand cette femme, au lieu de déclarer la vérité, soutint avec une effronterie imperturbable que c'était moi effectivement qui avais voulu la promenade, et qui l'avais entraînée malgré elle ? J'en fus attérée, la parole me manqua pour répondre ; ceux qui étaient présents ont pu croire que j'étais coupable, à voir l'assurance de madame Ricord et ma stupéfaction. Mais mon frère devait-il ajouter foi à cet odieux mensonge ? Il me connaissait, lui, il savait que j'étais incapable de mentir. Pourquoi donc ne voulut-il pas me croire ? Lorsque je fus seule je pleurai beaucoup. Cette scène avait fait sur mon cœur la plus pénible impression. Mais je résolus de concentrer ma douleur, et de ne la point faire paraître, surtout à mon frère. Il ne me parla plus de rien, et l'on aurait pu croire qu'il ne s'était rien passé s'il n'avait conservé à mon égard une certaine froideur qui me désespérait. Voilà quel avait été le résultat du mensonge de madame Ricord. Quant à elle, elle n'en était ni plus soucieuse ni moins gaie ; elle avait toujours son humeur riense et folâtre : on aurait dit vraiment à voir son air de satisfaction qu'elle était contente d'elle-même et qu'elle avait fait la meilleure action du monde.

On suppose bien qu'après avoir été aussi cruellement jouée par madame Ricord, je ne devais plus avoir pour elle ni estime, ni amitié ; c'est tout au plus si j'en avais pour elle avant la scène

que je viens de raconter. En effet, comment estimer une femme qui connaît assez peu les règles de la bienséance et ses devoirs d'épouse pour commettre les plus graves inconséquences ? Comment aimer une personne qui compromettait continuellement mon jeune frère par ses avances, auxquelles il croyait de son honneur et de son devoir de ne point répondre ? En vérité, si la pudeur ne retenait ma plume, je dirais des choses qui ne seraient pas à la louange de madame Ricord. Elle était jeune et charmante ; mais sa coquetterie égalait au moins sa beauté. Elle voulait briller et être adorée à tout prix, et pour se faire remarquer il n'était rien qu'elle ne fit.

Ricord aimait sa femme, et avait en elle une confiance illimitée. Absorbé qu'il était par des occupations sans nombre, il ne s'apercevait pas de ses inconséquences, et n'aurait jamais pu la soupçonner. Ricord avait toutes les vertus publiques et privées : on pouvait l'égaliser, non le surpasser en patriotisme : il était un des plus ardents et des plus intrépides Montagnards. Ami sûr et fidèle, époux tendre, il méritait d'avoir une autre femme, et jamais couple, à mon avis, ne fut plus mal assorti. Probablement il a toujours ignoré les mauvais procédés de sa femme à mon égard : elle l'aura prévenu contre moi, et, comme il ne voyait que par ses yeux, il aura cru tout ce qu'elle lui aura dit.

Mon départ de Nice approchait sans que je m'en doutasse. Je ne savais pas alors, et je n'ai su que depuis, que madame Ricord ne cessait de dire du mal de moi à mon frère, et inventait mille mensonges pour me faire perdre son amitié. La froideur de mon frère redoublait de jour en jour, je ne savais à quoi l'attribuer. Sans doute j'aurais dû demander à Augustin une explication sur ce changement ; mais je le voyais si occupé, si accablé de travaux, que je ne pus m'y résoudre. Nous fûmes l'un et l'autre victimes de la plus cruelle mystification.

Madame Ricord, qui peut-être espérait que mon frère serait moins insensible à ses avances en mon absence, machina mon éloignement. Elle me tendit un piège, et tout d'abord j'y tombai, tant j'étais peu faite pour résister aux artifices de cette femme. Mon frère ayant quitté Nice pour faire un voyage de six jours, madame Ricord me proposa de venir passer ce temps à Grasse, chez une de ses amies. J'accepte, sans me douter de rien, et nous partons. A peine arrivées à Grasse, on apporte à madame Ricord

une lettre qui avait, disait-on, été adressée à Nice. Madame Ricord me dit que cette lettre est de mon frère, et qu'il me prie de retourner le plus promptement possible à Paris.

Qu'on juge de mon étonnement ! Mon frère, sans me voir, sans me faire ses adieux, me renvoie comme une réprouvée. Rien n'était plus incroyable, et pourtant je me laissai prendre à ce piège grossier. N'écoutant pour le moment que mon indignation, je retins une place dans une voiture particulière qui partait pour Paris, et je partis le lendemain matin.

J'ai fait depuis bien de tristes réflexions sur ce départ précipité. J'aurais dû me faire montrer la lettre où mon frère m'ordonnait soi-disant de partir ; j'aurais dû retourner à Nice, l'attendre, et lui demander s'il était vrai qu'il me chassait pour ainsi dire de sa présence. J'aurais acquis de sa bouche la preuve du contraire ; mes yeux se seraient ouverts sur l'abîme que l'on avait creusé sous mes pas, et les siens se seraient désillés sur le compte d'une femme dont il avait cru jusqu'alors toutes les calomnies et tous les mensonges.

Mais, pour mon malheur, il n'en a point été ainsi. J'ai ajouté crédulement foi à ce que me disait madame Ricord, et je n'ose pas encore penser à toutes les conjectures que Robespierre a pu tirer de mon brusque départ. Elle lui aura dit que j'avais voulu partir sans le voir, parce que je n'avais aucune amitié pour lui ; que de choses ne lui aura-t-elle pas dites ! Elle l'aura aigri contre moi de toutes les manières. Il me fut facile, à son retour à Paris, de juger de l'effet qu'avaient produit sur son cœur les propos envenimés de madame Ricord. Il ne voulut plus me voir, et les événemens de thermidor arrivèrent avant que je me fusse justifiée auprès de lui. Ainsi donc, à la douleur d'avoir perdu mes deux frères, se joint celle d'avoir été méconnue par l'un d'eux qui emporta au tombeau l'idée que j'avais des torts envers lui. Peut-on être plus malheureuse que je ne le suis ? Madame Ricord s'est applaudie de ce qu'elle a fait ; elle ne savait donc pas qu'elle me préparait une vie tout entière abreuvée de larmes et de regrets !

A suivre.

NOTES ET GLANES

Lettre d'un écolier patriote 1.

Montpellier, le 23 floréal, 2^e année de la République une, indivisible et impérissable (2).

A la Société populaire de Montpellier.

Citoyen président.

En attendant que la force se joigne à mes désirs pour terrasser les despotes et les esclaves, j'apprends à les combattre et à les confondre par les principes de la raison. Mon instituteur me dit que je trouverai ces principes dans les *Droits de l'homme* et dans l'*Acte constitutionnel*; je me suis hâté de les apprendre; ils sont gravés dans ma mémoire, et j'ose dire qu'avec de telles armes je me sens assez fort pour confondre les esclaves, les fanatiques et tous leurs préjugés. C'est dans le sein des Sociétés populaires que brille le flambeau de la raison; c'est au milieu de vous qu'on achève de s'éclairer. Agrée donc, citoyen président, le désir que j'ai de monter à la tribune de la Société pour réciter les droits de l'homme et l'acte constitutionnel, et pour répondre aux questions y relatives, si tu juges à propos de m'en faire.

Je désire que la Société soit satisfaite de mes réponses, et je promets de pratiquer sans relâche les principes de l'évangile que la Sainte Montagne nous a donné. En attendant que mon esprit soit formé dans ces connaissances, la nature et le temps donneront à mon corps les forces nécessaires pour combattre et terrasser les monstres qui voudraient me ravir ce précieux trésor.

Vive la République! Vive la Montagne!

Salut et fraternité.

CAVALLIER fils.

1. Archives de l'Hérault. Papiers de la *Société populaire de Montpellier*. Orthographe modernisée. Communication de L.-G. P.

2. Vieux style : 12 mai 1794.

Les locaux occupés à Paris par l'administration centrale du Grand Orient de France. — Avant 1774 le Grand Orient de France, qui portait aussi le titre de Grande Loge Nationale de France, n'avait pas de local à lui. Son Grand Maître était le duc de Chartres et son Administrateur Général était le duc de Luxembourg. Ce dernier habitait l'hôtel du duc de Chaulnes, et c'est là que se réunissait le plus habituellement le Conseil directeur de la Fédération maçonnique.

Le 12 août 1774 le Grand Orient eut enfin un local à lui. Il s'installa rue Pot-de-Fer, actuellement rue Bonaparte, dans un îlot situé entre les rues de Mézières et Honoré-Chevalier. C'était un ancien noviciat des Jésuites que la Monarchie avait expulsés peu d'années auparavant.

En 1802, le Grand Orient se retrouva rue du Vieux-Colombier, n° 450.

En 1805, sous la Grande-Maitrise de Joseph Bonaparte, il était rue du Four-Saint-Germain, n° 297, changé en 47, lors de la réforme du numérotage en 1807.

De 1843 à 1846, le baron de Las Cases, Grand Maître, transporta le Grand Orient rue de la Douane, n° 12, où il habitait lui-même.

Pendant la République de 1848 le siège est transféré rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 10.

Enfin, le prince Murat, nommé Grand Maître en 1852, fit l'acquisition du local actuel, rue Cadet, n° 16, l'aménagea à peu près tel qu'il est encore et y installa officiellement le Grand Orient le 30 juin 1853. *(D'après une communication du D^e A. Blatin.)* — O. K.

Le Premier Consul à Ermenouville chez Stanislas Girardin, en fonction au IX. — « Des rapports de voisinage m'ont conduit à des rapports d'intimité avec Joseph Bonaparte. Le premier consul était à Morfontaine, chez son frère : il est venu ce matin déjeuner à Ermenouville. Nous avons commencé par lui donner le plaisir de la chasse aux lapins, dans le desert. Une partie de ces lapins, moins sauvages que les autres, étaient si curieux d'admirer le héros de l'armée d'Italie que, loin de fuir, ils accouraient se grouper autour de lui. Le premier consul prenait un plaisir sin-

gulier à ce spectacle nouveau, dont il finit par soupçonner le secret, et l'heure de la collation s'écoulait. Nous retournons enfin au château, et nous trouvons madame Bonaparte à table. Le premier consul fronça le sourcil, comme s'il était mécontent qu'on ne l'eût pas attendu et dit : « Il paraît que les femmes commandent ici. » Il ne mangea que quelques feuilles de salade, et but un verre de vin de Bordeaux. Il se leva ensuite pour aller visiter les jardins qu'il ne connaissait pas, et qu'il prit plaisir à parcourir. Arrivé dans l'île des Peupliers, il s'est arrêté devant le tombeau de Jean-Jacques, et a dit : « Il aurait mieux valu pour le repos de la France que cet homme n'eût pas existé. » — « Et pourquoi, citoyen consul », lui dis-je ? — « C'est lui qui a préparé la Révolution française. » — « Je croyais, citoyen consul, que ce n'était pas à vous à vous plaindre de la Révolution. » — « Eh bien », répliqua-t-il, « l'avenir apprendra s'il n'eût pas mieux valu, pour le repos de la terre, que ni Rousseau ni moi n'eussions jamais existé. » Et il reprit d'un air rêveur sa promenade. » *Journal et Souvenirs... de S. Girardin*, tome III, p. 189-190. Paris, 1828. — F.-M. K.

Une révolte de collégiens en 1791. — « Dimanche soir, premier mai, les écoliers boursiers du collège des Quatre-Nations, égarés sans doute par les insinuations perfides des prêtres réfractaires, voulurent attaquer les professeurs constitutionnels qui remplaçoient les anciens. Ils se rendirent, munis d'armes, à l'appartement du principal. La municipalité prévenue à temps envoya un de ses membres avec un détachement de la garde nationale, qui ramena bientôt le calme. Les petits insurgens furent dépouillés de leurs armes et de quelques amas de poudre qu'ils avoient faits : on les obligea à s'aller coucher chacun dans leur chambre. Le lendemain, les externes voulurent venger les professeurs obéissans à la loi. Le tumulte recommença, lorsqu'un officier municipal est venu séparer les combattans en leur donnant un jour de congé. Le directoire instruit de ce désordre a ordonné que les boursiers, à l'exception d'un seul, qui s'étoit opposé à l'insurrection, seroient renvoyés provisoirement à leurs parens, jusqu'à ce que l'assemblée nationale ait adopté un nouveau mode pour l'instruction publique. » *Révolutions de Paris*, n° 95, du 30 avril au 7 mai 1791 ; p. 189. — C. V.

BIBLIOGRAPHIE

ROBERT HOLTZMANN, **Französische Verfassungsgeschichte von der Mitte des neunten Jahrhunderts bis zur Revolution.** Munich et Berlin, R. Oldenbourg, 1910; gr. in-8 de x+343 pp.; M. 12,50.

Cette *Histoire constitutionnelle française depuis le milieu du ix^e siècle jusqu'à la Révolution* fait partie des manuels d'histoire médiévale et moderne publiés par les professeurs von Below et Meinecke. Son auteur, le professeur Holtzmann, de l'Université de Strasbourg, est connu pour ses importants travaux sur l'histoire française au moyen-âge.

L'ouvrage de Holtzmann comble une lacune sensible dans la littérature historique de langue allemande; en effet, depuis la *Französische Staats- und Rechtsgeschichte* de Warnkönig et L. Stein (1846-1848) et la *Geschichte der Rechtsverfassung Frankreichs* de Schaeffner (1848-1850; 2^e éd. 1859), aucun savant allemand n'a étudié dans son ensemble l'évolution des institutions politiques de la France.

Il n'entre pas dans le cadre de la R. II. de rendre compte de l'ouvrage tout entier. Rappelons seulement qu'il est divisé en trois périodes. La première, du traité de Verdun à la mort de Louis le Jeune, évoque l'époque féodale proprement dite (pp. 3-175); la deuxième, de l'avènement de Philippe II Auguste à l'entrée de Charles VII à Paris, montre l'accroissement progressif du pouvoir royal (pp. 176-305); la troisième, depuis les grands travaux législatifs de Charles VII jusqu'à la Révolution, décrit l'épanouissement de la royauté absolue, son apogée et son déclin (pp. 306-302).

Cette troisième partie se compose de dix chapitres dont voici le sommaire : le roi, ses ministres et ses conseils; les parlements; les autres tribunaux et le droit; les pouvoirs législatifs, les états généraux et les assemblées provinciales; les fonctionnaires de l'administration provinciale; les finances et les impôts; l'armée et la marine; l'Église catholique; l'Église réformée; la population et les communes dans les villes et à la campagne.

À côté de beaucoup de descriptions et d'analyses, les réflexions générales sont loin de manquer. En voici une des plus caractéristiques concernant la veille de la Révolution :

« Sous Louis XVI l'absolutisme royal avait dû supporter, au moins temporairement, quelques diminutions de son pouvoir de la part des parlements ressuscités.... Mais que finalement la convocation des États-Généraux par Louis XVI ait amené une fin aussi rapide et aussi terrible de l'absolutisme, cela était la faute de l'absolutisme même, et, constatation curieuse, autant par le fait d'avoir gouverné arbitrairement en beaucoup de domaines, que d'avoir — volontairement ou forcé — accepté des limitations réelles en plusieurs autres; il s'est ruiné par ses actes comme par ses omissions. Je m'explique : ce qu'il faisait, c'était de maintenir la doctrine absolutiste, au moins pour l'administration centrale, que la nation ne devait rien faire par elle-même, qu'elle devait tout attendre des grâces royales, et ne jamais devenir une institution autonome; ce qu'il omettait de faire, c'était d'abolir les nombreux abus féodaux et autres dans le domaine de la juridiction et de la finance — particulièrement les privilèges en matière d'impôt ont désorganisé les finances de la monarchie, leur ont apposé le sceau de l'injustice et les ont amenées à une impossibilité intérieure. La population ainsi se séparait en privilégiés et non-privilégiés. Les uns comme les autres avaient des raisons de se plaindre. Les privilégiés, quoique soigneusement protégés, choyés et fortifiés par la royauté, se plaignaient de l'existence de l'absolutisme complet qui les tenait éloignés du pouvoir législateur, qui restreignait la puissance des parlements et avait mis fin aux états généraux; car dans ces deux institutions les privilégiés étaient presque seuls représentés. Les non-privilégiés, c'est-à-dire les classes inférieures de la société, se plaignaient de leur mauvaise situation, qui n'avait fait qu'empirer sous le régime absolutiste, de leur recettes insuffisantes et des impôts écrasants. C'est le règne de Louis XIV qui leur avait été particulièrement funeste, car celui-ci, qui avait favorisé les intérêts économiques des privilégiés, n'avait rien fait pour ceux du menu peuple : c'est là qu'il faut chercher les racines de la Révolution. Quant au règne de Louis XVI, les conséquences de ce mécontentement général étaient d'abord la victoire des privilégiés sur la royauté, autant dans la lutte des parlements et des notables contre la couronne que dans la convocation des états généraux, puis le fait que, grâce aux changements de l'esprit général (*in der veränderten Zeit*), ces mêmes états devenaient entre les mains des non-privilégiés un instrument à l'aide duquel ils balayaient et la royauté et tous les privilèges » (p. 321, 322).

Une riche bibliographie, un index des auteurs cités et une volumineuse table alphabétique des matières complètent très utilement cet important volume.

OTTO KARMIN.

Dr Albert SCHEIBE. **Die französische Revolution.** VII. 178 p. in-8°. Gotha, F. A. Perthes. 1909. Prix : M. 3.

Ce volume, quoiqu'en dise le titre, n'est guère une histoire de la Révolution française; c'est une histoire de Louis XVI. En effet, après avoir esquissé brièvement la lutte des rois de France pour leur hégémonie en Europe et le pouvoir absolu chez eux, l'auteur consacre les deux tiers de son livre à montrer le rôle de Louis XVI jusqu'en 1787 et sa lutte « pour l'absolutisme intégral » (jusqu'au 5 octobre 1789). Suivent encore quelques pages sur les luttes de la royauté jusqu'au manifeste de Brunswick, d'où peu de lignes amènent le lecteur à des considérations générales sur Louis XVIII. L'appendice contient des notes sur le rôle du duc d'Orléans avant et pendant la Révolution, sur la valeur documentaire des mémoires de Necker, de Barentin et de Saint-Priest, enfin un certain nombre de documents inédits tirés des archives de Madrid.

La thèse centrale de l'auteur, c'est que Louis XVI était profondément pénétré de ses droits de roi de par la grâce de Dieu et que ses actions doivent y puiser leur explication; son but dernier aurait été l'établissement d'une royauté absolue, entièrement indépendante des pouvoirs historiques. — Certes, cette conception de son rôle expliquerait bien tel ou tel acte du roi, mais cadre-t-elle avec ce que nous savons de son caractère? — Ainsi l'histoire intime de son mariage, jusqu'aux injonctions de son beau-frère Joseph, ne montre nullement l'homme ferme et décidé que supposent de pareilles prétentions. Il est vrai que l'auteur dit que « peut-être la vie immorale de son grand père empêchait le futur roi de s'approcher de Louis XV et des affaires de l'Etat »; et à la page suivante (22) il glorifie « la pureté morale » de Louis XVI.

Les éclaircissements sur les intrigues de la cour tirés des archives de Madrid sont la partie la plus utile du livre. Les rapports confidentiels de Nuñez complètent parfois d'une manière heureuse la correspondance de Mercy, par exemple en ce qui concerne la tentative de Louis XVI d'emprunter de l'argent à son cousin Charles IV (fin 1789). — Il y a aussi de judicieuses remarques sur Necker.

Le grand défaut de l'ouvrage, c'est de ne guère tenir compte dans les événements de la Révolution que des faits qui se déroulent dans l'entourage du couple royal. Les révoltes agraires sont à peine mentionnées; les effets de la vente des biens nationaux n'y figurent pas; la conception de l'auteur sur la nuit du 4 août est tout à fait erronée; il y voit un acte d'abnégation patriotique de la part de la noblesse en même temps qu'une victoire de l'esprit individualiste (p. 112) et n'y

trouve à critiquer que quelques « petits défauts » : qu'on y ait lésé les droits légitimes de citoyens français et qu'on n'y ait pas prévu des indemnités pour les pertes subies (*sic*) (p. 114).

M. Scheibe, en parlant des souverains prussiens, les appelle : *notre* Frédéric-Guillaume III, etc. ; c'est, pour un historien, pousser un peu loin le sentiment national.

Parlant de la tragédie *Charles IX*, il l'attribue à *André* Chénier (p. 119).

L'édit de tolérance du 17 novembre 1787 serait, d'après l'auteur, le rétablissement de l'édit de Nantes (p. 31).

Malgré ces défauts et d'autres, et malgré son style pédant, l'ouvrage rendra des services à ceux qui étudient plus particulièrement les intrigues politiques à la cour de Louis XVI.

OTTO KARMIN.

Baron de MARICOURT, **Période révolutionnaire. Voyage d'un Anglais en France en 1789. Lettres du docteur Rigby, traduites de l'anglais par M. Caillet.** [Avec une introduction et des notes par le]. Un volume in-12 de xxxvii-248 pp. Paris, Nouvelle librairie nationale, 1910.

L'anglais Rigby, médecin et agronome, petit-fils de l'orientaliste Taylor, cousin de l'explorateur polaire Parry, élève du chimiste Priestley, était assurément un homme très cultivé, capable de voyager avec fruit et de bien comprendre ce qu'il voyait. Il a parcoulu la France du 2 juillet au 11 août 1789, de Calais à Marseille et Nice, par Lille, Chantilly, Paris, Dijon, Lyon, Valence, Avignon. Entré en Italie par la route de Tende et Turin, il a fait des excursions alpestres (Mont Cenis, Chamonix, Mont Blanc) du 11 au 17 août ; puis par la vallée haute du Rhône, il a gagné Lausanne et Bâle et ensuite a descendu le cours du Rhin. Une rapide traversée de la Hollande a terminé son voyage. Il est resté cinq semaines environ en France, et douze jours à Paris du mardi soir 7 juillet au dimanche matin 19 juillet. Il a donc été témoin, à distance, de la prise de la Bastille ; il a constaté l'effervescence populaire ; le récit des ennuis qu'il eut le 15 et le 16 juillet, pour obtenir un passeport et quitter Paris, est un document de premier ordre sur l'état d'esprit de la population parisienne. Du reste il a voyagé bien rapidement pour recueillir mieux que des impressions de premier choc, toujours contestables, et il me paraît dangereux pour son renom de comparer cette brève excursion de touriste pressé au voyage de Young. Il a été intéressé moins par la politique que par l'économie rurale et l'agronomie, et les croquis qu'il dessine de la province française la

montrent en beau ; son éditeur le présente comme un « témoin à décharge », comme un « optimiste » ; soit, mais n'est-il pas dès lors exagéré de dire que « c'est lui qui nous donne l'idée la plus nette de la vieille France agricole » ? — Et n'y a-t-il pas là, peut-être, sous l'influence de M. Dimier, qui a souhaité cette traduction, un « préjugé » quelque peu « ennemi de l'histoire de France ».

Le livre se compose, d'après l'édition anglaise donnée à Londres en 1880 par Lady Eastlake, de traductions fragmentaires des lettres de Rigby (cf. p. 7) ; la lettre la plus importante, du 11 août 1789, écrite après sa sortie de France, est ici bizarrement placée à la date des faits qui y sont racontés ; cette intercalation crée une équivoque fâcheuse, trop favorable à la valeur des souvenirs de Rigby sur les événements du 10 au 15 juillet ; de plus, lady Eastlake y a interpolé des extraits d'un journal de son père, sans les indiquer d'aucune manière. Ce procédé n'est pas d'une méthode correcte. — En somme, cette publication, d'ailleurs soignée, ne présente pas un grand intérêt historique et n'a pas une grande valeur documentaire.

L.-G. PÉLISSIER.

Armand BOURGEOIS. **Louis XVI à Varennes. Tout n'a pas été publié sur l'arrestation de Louis XVI à Varennes.** Paris, E. Rieffel, 1910. 50 p. in-12°. Prix : 2 fr.

Sans avoir l'ambition de révolutionner les conceptions actuelles sur la fuite à Varennes, cette brochure apporte des documents oubliés ou inédits qui font apparaître sous un jour inaccoutumé cette tragi-comédie.

Ainsi, d'après certains témoignages du temps, Lafayette semble avoir été au courant des projets de la famille royale.

Une longue lettre de Verdun, en date du 25 juin 1791, adressée à la *Chronique de Paris*, et reproduite *in-extenso*, donne des détails intéressants sur l'attitude du roi et de la reine lors de leur arrestation.

D'après une pièce inédite, tirée des archives d'Épernay, les quatre députés de l'Assemblée nationale ont rencontré le cortège royal près de Boursault.

Enfin on y trouve quelques détails curieux et fort peu connus sur Drouet babouviste.

O. K.

C. CAUVIN, professeur au lycée de Digne, et A. BARTHÉLEMY, lieutenant au 3^e régiment d'infanterie. **Les volontaires et les réquisitionnaires des Basses-Alpes, de la levée à l'amalgame (1791-1796)**. Préface de M. A. CARQUET, membre de l'Institut. Paris, Librairie militaire R. Chapelot et C^{ie}, 1910, in-8^o, xix-563 p. ; carte.

MM. Cauvin et Barthélemy ont puisé les éléments essentiels de leur étude dans les archives départementales et communales des Basses-Alpes. Ils ont consulté, non sans profit, les dépôts similaires des départements limitrophes : Bouches du Rhône, Var, Vaucluse, et trouvé d'utiles renseignements aux Archives nationales et à celles du ministère de la guerre. C'est dire que leur documentation est abondante. Elle est également précise et sûre, sauf pourtant en ce qui concerne la fédération de Brignoles, en mai 1790 (p. 33) qui ne fut pas, comme ils semblent le croire, une simple fédération de gardes nationales.

Le principal mérite des deux auteurs est d'avoir placé dans leur milieu les volontaires dont ils ont entrepris de retracer l'histoire. Ce n'est qu'après avoir décrit physiquement le département montagneux des Basses-Alpes, exposé le tempérament et le caractère de ses habitants ignorants et isolés, montré leur peu d'enthousiasme pour le service militaire, qu'ils ont relaté les levées de 1791, 1792 et 1793 dont l'échec, par avance expliqué, n'est pas fait pour surprendre. Rien d'étonnant si les volontaires proprement dits furent peu nombreux, si les réquisitionnaires désertèrent en partie, puisque les idées de liberté et d'égalité ne pouvaient exciter dans les Basses-Alpes le même élan patriotique que dans les départements où la population était plus solidaire et plus éclairée. D'ailleurs, malgré quelques défaillances, les bataillons bas-alpins ont fait leur devoir. MM. C. et B., après avoir indiqué leur formation et leur organisation, les ont suivis aux frontières d'Espagne et d'Italie et ne les ont quittés qu'à l'amalgame. Leur récit est vivant et mouvementé. Les auteurs ont même trouvé le moyen d'intéresser quand ils s'étendent sur l'armement, l'habillement, l'instruction, le casernement, la solde, la discipline, malgré l'aridité des renseignements techniques accumulés. Mais ils n'ont voulu laisser dans l'ombre aucun point de la vie militaire. Ils s'occupent des magasins d'approvisionnement, des réquisitions des hôpitaux et ont même poussé le souci d'être complets jusqu'à rechercher les Bas-Alpins qui se rendirent à Paris après la proclamation de la patrie en danger, s' enrôlèrent dans des corps étrangers au département ou se rendirent à l'École de Mars. Aux pièces annexes figurent les renseignements qui auraient alourdi le récit ou surchargé les notes : effectifs, emplacements, embri-gagements des bataillons; notes biographiques sur les officiers,

nomenclature de volontaires tués, blessés, prisonniers ou ayant accompli des actions d'éclat.

L'œuvre de MM. C. et B. est donc aussi consciencieuse, complète, instructive que possible, et l'on ne peut que s'associer au souhait de M. Chuquet, d'avoir bientôt pour d'autres départements sur le même sujet des « publications aussi fouillées, aussi documentées, aussi sincères et aussi vraies ».

E. P.

Ludovic Pichox, **Code de la Guillotine, Recueil complet de documents concernant l'application de la peine de mort en France et les Exécuteurs des Hautes Œuvres**. Paris (librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot). 1910, in-16 de 127 pp.

L'auteur annonce dans son Introduction qu'il prépare un travail plus général sous le titre *d'Histoire documentaire de la Guillotine*. Il en a détaché, dit-il, la « partie législative et administrative ». Il a « mis à contribution les Archives nationales et celles de la Préfecture de police ». Nous n'en doutons pas, mais pourquoi ne donner qu'une preuve de ces « recherches laborieuses », p. 13, note 1 : c'est la seule fois que M. P. nous fournisse une cote d'archives, et encore pour un texte législatif cent fois imprimé, sous le prétexte qu'il porte la signature de Guillotin. — Le « Code » proprement dit comprend vingt-cinq textes (lois, décrets, une ordonnance, deux arrêtés, une instruction et deux circulaires), entre les dates du 23 septembre 1791 et du 16 mars 1891; quatorze de ces textes se rapportent à la période révolutionnaire. — L'« Appendice » est composé principalement d'un mémoire de Sanson, et des documents publiés par Taschereau (*Revue rétrospective*, 2^e série, t. I, année 1833, p. 5), mais complétés çà et là par M. P. : le plus intéressant de ces compléments nous paraît être une lettre de Dupont, 3 mars 1792 (p. 80). — Le fournisseur ordinaire des bois de justice (potences), le charpentier Guidon, avait fait pour la première guillotine un devis s'élevant à 5,660 livres. Un facteur de pianos offrit de l'établir pour 960, puis pour 812 livres. Les experts du département de Paris ramenèrent le prix de revient à 329 l. 7 s. 4 d., « y compris le sac de peau destiné à recevoir la tête ». Quelque temps après la première exécution (23 avril 1792), et moyennant divers perfectionnements, coulisses en cuivre, moutons de réserve, peinture des bois, le menuisier René-Noël Clairin soumissionna la fourniture d'une nouvelle guillotine moyennant 500 francs. On nommait alors la « machine à exécuter », non pas guillotine, mais « louisou, louisette », par allusion au rapport, ou « *Acis motivé sur le genre de décollation* ».

du 17 mars 1792, signé Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie. Nul ne prophétisait la journée du 21 janvier 1793.

H. M.

Hector FLEISCHMANN, **Charlotte Robespierre et ses Mémoires** : Paris, Albin Michel, s. d. (1910) ; in-8 de 374 pp., avec illustr. : 5 fr.

On sait que le principal défaut des ouvrages de M. F. est d'être conçus et écrits avec une telle hâte que les erreurs y sont nombreuses (1). Ce ne sont point des travaux d'historien, mais des recueils d'anecdotes, parfois légères, souvent d'authenticité douteuse, et destinées à l'agrément d'une certaine catégorie de lecteurs. Mais, jusqu'à présent, nous n'avions encore trouvé dans aucun des volumes de M. F. d'aussi graves exemples d'improbité historique que dans celui-ci.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'âpreté avec laquelle il attaque l'ouvrage de Pâris, *La Jeunesse de Robespierre*, ouvrage dont les tendances sont évidemment peu favorables à Robespierre, mais qui est documenté avec beaucoup plus de conscience que les travaux de M. F., et qui est, sur Robespierre à Arras, un ouvrage à peu près définitif. M. F. consacre de longues pages, non à discuter (on va voir pourquoi), mais à injurier le livre de Pâris. Or, à mesure qu'on avance dans la lecture, on acquiert la conviction que ce livre, M. F. ne l'a même jamais lu. P. 6, il l'annonce comme paru en deux volumes, alors qu'il n'y en eut qu'un. P. 24, il mentionne, d'après un catalogue d'autographes, une lettre de Lenglet, du 16 thermidor an II, dont le texte complet lui est inconnu ; s'il avait consulté l'ouvrage de Pâris, il y aurait trouvé cette lettre, citée intégralement aux pp. iv-v de l'Appendice. P. 27, à propos de Buissart, il mentionne deux lettres de Robespierre, pour lesquelles il renvoie son lecteur au catalogue d'une vente d'autographes du 16 mai 1908, ajoutant qu'on trouvera d'autres lettres de Robespierre à Buissart dans *Quatre lettres inédites de Robespierre* (Metz, 1903) ; si M. F. avait consulté l'ouvrage de Pâris, il y aurait trouvé, aux pp. xcvi et suivantes de l'Appendice, le texte complet des deux lettres de Robespierre vendues le 16 mai 1908, ainsi que celui des quatre lettres publiées par erreur comme inédites dans la brochure de Metz. En regard de la p. 64, M. F. reproduit « d'après une peinture disparue » un portrait de Robespierre qu'il présente comme inédit ; s'il avait simplement ouvert le livre de Pâris, il y aurait retrouvé ce portrait, qui n'est point inédit, et dont l'original n'a

1 Cf. *Revue historique de la Révolution française* d'avril-juin 1910, pp. 276-279.

jamais disparu, car il se trouve au Musée Carnavalet : le même ouvrage de Pâris lui aurait fourni sur ce portrait des détails fort intéressants (1). Enfin, et c'est ici que le procédé devient particulièrement grave, M. F., pour diminuer l'autorité du livre de Pâris, l'accuse d'avoir suivi servilement *la Vie et les Crimes de Robespierre* de l'abbé Proyart (V. pp. 6-11). Or, voici l'opinion de Pâris sur le livre de l'abbé Proyart : « Le témoignage de l'abbé Proyart est précieux ; *mais il est sujet à contrôle* (2). Ce fut en 1793 qu'il publia son livre : il était en exil ; il avait vu tomber et le trône et l'autel. Sous l'empire de sentiments que l'on comprend, *il songea moins à écrire une histoire qu'à dresser un acte d'accusation ; le titre seul en fait foi* (3)... » (4) Et c'est après de telles réserves que M. F. ose accuser Pâris d'avoir cru à la véracité de l'abbé Proyart ! Si M. F. avait toujours usé, à l'égard des sources qu'il consulte, d'autant de prudence que Pâris à l'égard de l'abbé Proyart, il se serait épargné bien des erreurs.

En faisant état d'un livre qu'il n'a pas lu, en essayant de tromper son lecteur sur la nature de son travail et sur l'étendue de ses recherches, M. F. use d'un procédé qui suffit à disqualifier ses travaux. D'ailleurs, même en faisant abstraction de cette circonstance, le livre de M. F. ne peut prétendre à aucune autorité historique, et quiconque le prendrait pour guide s'exposerait à d'innombrables bévues.

M. F., pour donner à son travail une apparence de documentation, accumule les notes et les citations. Ce trompe-l'œil dissimule mal une indigence presque absolue de méthode critique. En réalité, non seulement l'assemblage des textes, témoignages, citations, documents, est fait sans discernement, mais les recherches elles-mêmes n'ont pas été

(1) PÂRIS, *op. cit.*, Appendice, p. cxiv. — Il est d'autant plus ridicule de publier ce portrait comme inédit qu'il est fort connu, et qu'il a toute une histoire que n'ignore aucun de ceux qui se sont occupés de Robespierre. Il appartenait en 1830 à M. Demory. Offert au Musée d'Arras, il fut refusé pour raisons politiques. Il fut acheté le 15 décembre 1883, à l'hôtel Drouot, par le Musée Carnavalet (Cf. dans *La Révolution française*, tome VI (1884), pp. 822-825, un article de M. Victor Advielle : *Les portraits de Robespierre et de Lebon au Musée Carnavalet*).

(2) C'est nous qui soulignons. — C. V.

(3) C'est nous qui soulignons. — C. V.

(4) La vérité est que Pâris n'a fait appel à l'abbé Proyart que sur des points sans importance, et chaque fois en faisant des réserves sur la valeur du témoignage. P. 15, il dit que l'abbé Proyart *se prétendait* renseigné sur les aventures du père de Robespierre ; p. 27, même formule. D'ailleurs, Pâris n'a emprunté à l'abbé Proyart, dont le témoignage sur ce point lui paraissait suspect, aucune citation défavorable à Robespierre.

aussi complètes qu'on pourrait le supposer. Il a voulu réunir sur Charlotte Robespierre tout ce qu'il était possible de retrouver. Mais des documents d'un intérêt incontestable lui ont échappé. Il a ignoré une lettre de Charlotte Robespierre, qui montre qu'elle s'occupait, à l'occasion, des événements politiques. Il en a ignoré une autre, qui est, croyons-nous, encore inédite, et qui est adressée à Madame Buissart. En voici le texte :

« Paris, 24 floréal l'an 2^e de la république.

« Je viens d'apprendre, ma chère amie, que le cit. Buissart a écrit à mon frère au sujet d'un remboursement ; je vous prie de m'envoyer ce détail ; mon frère a perdu la lettre du cit. Buissart, et je n'ai pas reçu celles que le cit. Buissart dit m'avoir écrites à ce sujet ; je ne sais pas par conséquent ce que je dois faire. Je ne sais si vous avez vu un citoyen que j'avois prié d'aller chez vous, et que j'avois chargé de vous remettre un petit billet ; en attendant que nous puissions en causer de vive voix, soyez assurée de toute mon amitié ; je vous embrasse de tout mon cœur et toute votre famille.

« ROBESPIERRE. »

On peut être surpris que M. F. n'ait pas connu cette pièce, dont une copie existe dans la collection Victor Barbier, aux Archives du Pas-de-Calais. Il est vrai qu'il semble avoir eu une confiance aveugle dans le conservateur de ces Archives, M. Eugène Déprez, dont l'incompétence en matière d'histoire révolutionnaire est cependant connue de tout le monde, car les rares incursions qu'il a faites dans ce domaine ont été plutôt malheureuses (1). Pour s'être lié à un tel guide, M. F. a ignoré la lettre de Charlotte Robespierre à Madame Buissart ; il a, pour le même motif, ignoré que le portrait original de Charlotte Robespierre, dont il donne, en regard de la p. 80, une reproduction « d'après une lithographie de Leclerc », existe également aux Archives du Pas-de-Calais, où il est entré avec les collections Victor Barbier (2).

On n'attend pas de nous que nous analysions et que nous discutions un livre aussi peu sérieux. M. F. a puisé un peu partout des détails,

(1) On se rendra compte de l'ignorance presque incroyable de cet auteur, dont la prétention égale d'ailleurs l'ignorance, en consultant la *Revue critique* du 12 novembre 1908, qui contient, sur un ouvrage de M. Eugène Déprez, *les Volontaires nationaux*, un long et décisif article de M. Arthur Chuquet. On verra, par cet article, qui n'a pas moins de 33 pages, quel nombre invraisemblable de bévues et d'erreurs grossières M. Déprez est capable d'accumuler en un seul ouvrage.

(2) Ce tableau est attribué à Isabey. Vraie ou fausse, cette attribution méritait d'être signalée.

tantôt exacts, tantôt erronés ; ce pêle-mêle n'a rien de commun avec l'histoire.

Arrêtons-nous cependant, pour achever de montrer la valeur documentaire de cet ouvrage, à l'un des nombreux appendices par lesquels M. F. semble avoir voulu grossir le nombre des pages de son livre. Il s'agit de la correspondance d'Augustin Robespierre (Appendice VI). M. F. a tenté d'y réunir les mentions de toutes les lettres connues d'Augustin Robespierre. Il en signale 41, dont 17 puisées dans une brochure de Victor Barbier (1). Sans doute, il reconnaît que son essai est vraisemblablement incomplet. En réalité, il est d'une insuffisance vraiment stupéfiante, et il révèle chez M. F. l'ignorance d'un certain nombre de sources fort connues. Un examen très superficiel et très hâtif nous a permis d'y relever les lacunes et les erreurs que voici : 1^o M. F. n'a pas connu une lettre d'Augustin Robespierre à Buissart, du 28 septembre 1789 ; 2^o il n'a connu que par la mention d'un catalogue une lettre à Maximilien (avril 1790), qui a cependant été publiée *in-extenso* ; 3^o il n'a pas connu une autre lettre à Maximilien, du 12 juin 1790 ; 4^o il n'a connu que par une analyse d'Hamel et du catalogue La Bédoyère une lettre à Maximilien (17 juin 1790) dont on connaît des analyses plus complètes, il en a également ignoré la date exacte ; 5^o il ne connaît encore que par une analyse d'Hamel une importante lettre de 1790 (s. d. précise, 3 pp. in-4), dont on connaît cependant le texte complet ; 6^o une autre lettre, encore de 1790 (3 pp. et demie in-4), lui est inconnue, bien qu'elle ait été publiée *in-extenso* ; 7^o il n'a connu que par le catalogue Fossé Darcoisse une autre lettre de 1790, qui a, elle aussi, été publiée ; 8^o une lettre de 1791 lui est restée inconnue (3 pp. in-4) ; 9^o même observation pour une lettre du 20 novembre 1792 ; 10^o même observation pour une lettre du 1^{er} septembre 1793 ; 11^o il ne connaît d'une lettre du 26 septembre 1793 qu'une analyse fort brève, alors qu'il est possible d'en retrouver une analyse plus complète ; 12^o une lettre du 4 octobre an II lui est restée inconnue. Lui sont restées également inconnues : 13^o une lettre du 12^e jour du 2^e mois de l'an II ; 14^o une lettre du 22 frimaire an II ; 15^o une lettre du 6 ventôse an II ; 16^o une lettre du 7 ventôse à Maximilien ; 17^o une lettre du 30 ventôse an II ; 18^o une lettre du 3 germinal ; 19^o une lettre du 4 germinal ; 20^o une lettre du 16 germinal ; 21^o une lettre de prairial an II ; 22^o une lettre du 2 messidor an II ; 23^o une lettre du 7 messidor.

(1) *Lettres inédites de Augustin Robespierre à Antoine Buissart*; Arras, Imp. Rohard-Courtin, 1891 ; in-8^o de 51 pp. — Les originaux autographes de ces lettres appartenaient à Victor Barbier et sont aujourd'hui, avec toutes ses collections, aux Archives du Pas-de-Calais.

Ajoutons que ce livre est écrit dans un style à la fois vulgaire et ampoulé. Tout historien, et même tout lecteur sérieux, peut le négliger sans regret d'aucune sorte.

CHARLES VELLAY.

Gustave Hue : **Un complot de police sous le Consulat.** La conspiration de Ceracchi et Arena. Vendémiaire an IV. Paris, Bachellet et Cie, 1909, in-18 de 263 pages.

On sait les procédés sommaires dépouillés de scrupules, grâce auxquels Fouché assit sa réputation d'habile et indispensable policier auprès de Bonaparte, et par lesquels il sut se débarrasser de ses ennemis personnels en les englobant parmi les adversaires, plus ou moins conspirateurs, du Premier Consul. Jamais son rôle ne s'étala plus crûment que dans le complot d'Arena, Demerville, Ceracchi et Topino-Lebrun qu'il machina, qu'il « cuisina » savamment, avec son fidèle complice Desmarest. M. Gustave Hue a entrepris de raconter la genèse et les développements de cette pseudo-conspiration, à l'aide des documents des Archives Nationales; il l'a fait minutieusement, avec surabondance de renseignements. Il démontre sans peine que ces conjurés, s'ils étaient réellement adversaires du pouvoir consulaire: si, en leur qualité de Corses, la plupart d'entre eux nourrissaient contre leur compatriote, leur ancien camarade ou protégé, le petit Bonaparte, une haine avivée par les rancunes lâches ou d'enfance soudées aux inimitiés politiques; aucun d'eux ne conspira, au sens réel du mot, contre la vie ou le pouvoir du Premier Consul. L'un, le principal protagoniste, Demerville, était malade, au lit depuis plusieurs semaines; les autres ne se connaissaient pas entre eux; il fallut toute l'astuce, toute la fourberie d'un complice acquis à la police qui se fit leur délateur après avoir ébauché les apparences d'un complot, un certain capitaine Harel, dont cette trahison ne fut pas le seul méfait. Il semble bien que Fouché eut voulu y impliquer cet autre politicien au flair policier, Saliceti, son ancien collègue à la Convention, tour à tour protecteur et protégé, accusateur et prôneur de Bonaparte. Il eut voulu aussi pincer Masséna et quelques généraux suspects de manquer d'admiration pour la fortune de leur jeune collègue. Mais il n'y parvint pas et dut se rabattre sur des comparses dont l'innocence apparaît, malgré les déclamations qu'une langue trop prompte leur avait fait proférer contre le Consul.

M. Hue a dépouillé consciencieusement les cartons des Archives, et il a tiré le meilleur parti des pièces qui s'y sont amassées. Il a dégagé la vérité des ténèbres entassées par Fouché pour obscurcir ses friponneries policières et l'innocence des infortunés conspirateurs sacrifiés par

l'ambition ou la rancune de Fouché en ressort presque entière. S'il devait y avoir réellement complot tramé par eux, ils s'en tinrent uniquement à l'ébauche, dont ils ne furent pas moins punis par le couperet de la guillotine. Le lendemain de leur exécution, l'habile Fouché obtenait sa récompense en devenant ministre de la police.

Peut-être sera-t-il permis de répéter ici ce que j'ai dit ailleurs (1), c'est que l'auteur, quelque soin scrupuleux qu'il ait apporté à compiler les dossiers d'archives et à en extraire l'essentiel, semblait un peu novice dans le personnel révolutionnaire. Il s'étonne que l'ex-député girondin Barennes n'ait pas persisté jusqu'au bout dans ses projets de conspirateur; pour un peu, l'auteur l'accuserait presque d'être un espion, comme Ilarel. Pourtant Barennes était mort, avant l'explosion, ou au moins très malade, car on n'est pas fixé sur la date exacte de son décès qui ne dépasse pas la fin de l'année 1800. et l'arrestation des soi-disant conjurés est du 10 octobre!

M. Hue confond en outre les deux généraux Caffarelli, deux frères, et, par une illusion inverse à celle commise au sujet de Barennes, il croit mort en Égypte celui qui commandait alors le palais des Tuileries et survécut longtemps à son aîné. Il ne reconnaît pas en Denis Roy, qu'il prend pour un simple juge de paix, l'ancien conventionnel; il ne s'aperçoit pas que S.-F. Germain, qu'il qualifie de cultivateur à Viroflay, joua un rôle politique important, puisqu'il fut président du département de Seine-et-Oise, etc. Ces légères réserves ne diminuent en rien l'intérêt de l'œuvre, le mérite de l'auteur, mais il était nécessaire de les formuler, ne fut-ce que pour attester quel soin l'on doit prendre avant d'aborder l'étude d'un épisode, si curieux qu'il soit, d'une époque dont on ne connaît pas à fond, à l'avance, tous les protagonistes, si secondaires qu'ils paraissent, car ceux-là furent parfois les plus importants, comme aussi les plus difficiles à identifier aujourd'hui.

FÉLIX-BOUVIER.

Xavier Léon, **Fessler, Fichte et la Loge Royale York à Berlin.**

(Tirage à part de la *Revue de Métaphysique et de Morale*, Paris, 1908).

Lors du Congrès international de Philosophie, tenu à Heidelberg, en septembre 1908, M. Xavier Léon avait fait cette très importante communication. Le compte rendu officiel du congrès n'en a publié que le résumé très succinct sous le titre *Fichte et la Loge Royale York à*

(1) Dans le n° de janvier 1910 de *l'Écho bibliographique du Boulevard*.

Berlin (1). Il faut savoir gré à l'auteur de l'avoir publié *in-extenso*. Cette étude éclaircit en effet un point resté obscur jusqu'alors : les intentions de Fichte en entrant dans la franc-maçonnerie prussienne, et ses tentatives de la réorganiser selon ses conceptions métaphysiques et surtout morales. — Elle montre en outre à quels subterfuges il fallait recourir pour ouvrir les portes des loges à l'auteur des *Considérations... sur la Révolution française*, et combien les accusations de jacobinisme, lancées par Barruel et d'autres, avaient rendu suspects en haut lieu les ateliers maçonniques.

O. K.

WILHELM BEGEMANN, **Vorgeschichte und Anfänge der Freimaurerei in England**. T. I, **Die alten englischen Werklagen und ihre Sprösslinge** (xix + 488 p. in-8°). T. II, **Gründung und Weiterentwicklung der Londoner Grossloge, die Ancient Masons und die Vereinigung der beiden Grosslogen** (xii + 337 p. in-8°). Berlin, Mittler, 1909-10. — Prix : M. 20.

Cette histoire de la Franc-maçonnerie en Angleterre et des organisations qui l'ont précédée semble sortir du cadre de la *R. H.* Si cependant nous signalons ici ces deux volumes d'une documentation remarquable et d'un jugement sûr, c'est qu'en analysant minutieusement les préoccupations des franc-maçons anglais, ils détruisent les légendes relatives aux desseins secrets des loges d'outre-manche sur les affaires de France.

Ce qui, à notre avis, manque à ce bel ouvrage, c'est l'examen de la question de savoir si des révolutionnaires franc-maçons de France ont essayé de se servir de leurs relations pour faire triompher en Angleterre la politique francophile, ou si, connaissant l'esprit anti-politique des « ateliers » anglais, ils n'ont pas même essayé des démarches de cette nature.

M. Begemann nous promet une étude sur les débuts de la franc-maçonnerie en France; nous espérons qu'il mettra son projet à exécution et que son vaste savoir éclaircira bien des problèmes restés obscurs ou défigurés par des écrivains intéressés.

O. KARMIN.

1) Bericht über den III. Internationalen Kongress für Philosophie zu Heidelberg, 4-5 september 1908; Heidelberg 1909, p. 294.

Livres nouveaux

Comtesse C. d'**Arjuzon**, La jeunesse de Chateaubriand racontée par lui-même; Paris, Emile-Paul, 1910; in-18, avec gravures; 3 fr. 50. — Ch. **Arpin**, Les horreurs de la campagne de 1814 dans le département de l'Aube; Troyes, Grande Imprimerie, 1910; in-16 de 46 p. et fig. — J. **Audouard**, Le crime du marquis d'Entrecasteaux, président à mortier au Parlement de Provence (1784); Paris, Daragon, 1910; in-8° de 193 p. et fig.; 6 fr. — A. **Baraud**, Le clergé vendéen d'après la Révolution; tome III: Les Sables-d'Olonne. Imp. de « l'Étoile de la Vendée », 1910; in-8° de xii-288 p. avec grav. — C. **Behrens**, Louis XVI painting; designs in a modern treatment after old original designs of the second half of the 18th century. New-York, Bruno Hessling Co, 1909. In-folio, 20 pl.; 40 fr. — Dr J. **Birot**, Claude-François Primat, 1746-1816, évêque constitutionnel de Cambrai, puis de Lyon, archevêque concordataire de Toulouse; Lyon, H. Lardanchet, 1909; in-8° de 164 p. et portrait. — E. **Bligny-Bondurand**, Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Nîmes pour les Etats-Généraux de 1789. H. Paris, Leroux, 1909; in-8° de 680 p.; 7 fr. 50. — E. et P. **Bonnaffé**, Un armateur bordelais au xviii^e siècle: sa famille et son entourage (1740-1809). Bordeaux, Féret, 1909; in-4° de 52 p. et pl. — Maria **Borgherini**, Il governo di Venezia in Padova nell'ultimo secolo della repubblica (dal 1700 al 1797); Padova, Tip. Salmù, 1909; in-8° de 43 p. — Comte **Boulay de la Meurthe**, Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804), et documents sur son enlèvement et sa mort; tome III; Paris, Picard, 1910; in-8° de 1-638 p.; 8 fr. — V. du **Breil de Pontbriand**, Le Comte d'Artois et l'expédition de l'île d'Yeu; Paris, Champion, 1910; in-12 de viii-170 p.; 2 fr. — O. **Brüssau**, Königin Luise; ein Lebensund Charakterbild. Hamburg, Schloesmann, 1910; in-8° de 188 p. et fig.; 5 fr. — E. **Buat**, Etude critique d'histoire militaire: 1800 (De Ratisbonne à Znaim). Paris, Chapelot, 1909; in-8° de iv-334 et 422 p. avec 32 cartes; 24 fr. — Mémoires de Madame **Camp** sur la vie privée de Marie-Antoinette; préface de René VALLEMY-RADOR; tome I; Paris, Carterel, 1910; in-8° écu; 100 fr. — F. de **Cardaillac**, Madame Cottin à Bigorre (1803-1804); Paris, Champion, 1909; in-8° de 63 p. et fig.; 2 fr. — Arthur **Chuquet**, Episodes et portraits (2^e série); Paris, Champion, 1910; in-18 de 239 p.; 3 fr. 50. — Joseph **Combet**, La Société populaire de Nice (2 octobre 1792-18 fructidor an III); Nice, Imp. Malvano, 1908; in-8° de 136 p. — D. **Confortini**, La force départementale de la Corrèze et le 4^e bataillon de volontaires

nationaux en 1793; Tulle, Impr. Craillon, 1910; in-8° de 31 p. — P. **Coquelle**, Le comte Duchatelet, ambassadeur de France à Londres (1768-1770), d'après les documents inédits des archives des affaires étrangères; Paris, Nationale, 1910; in-8° de 36 p. — Paul **Cornu**, Table des procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793); Paris, Schemit, 1909; in-8° de vi-233 p.; 10 fr. — Mémoires et journaux du général **Decaen**, publiés avec introduction, notes et cartes par Ernest PICARD et Victor PAULIER; tome 1^{er} (1793-1799); Paris, Plon, 1910; in-8° de xxxi-459 p., avec portrait; 7 fr. 50. — Chanoine **Deniau**, Dom **Chamard** et abbé **Uzureau**, Histoire de la Guerre de la Vendée; tome IV, Angers, Siraudeau, 1910; gr. in-8° de 681 p.; 7 fr. 50. — J.-H. **Deibel**, De Engelschen in Zeeland in 1809; Middelburg, Van Benthem et Jutling, 1909; in-8° de 47 p. et pl.; 2 fr. 25. — Colonel **Desbrière** et capitaine **Sautai**, La cavalerie sous le Directoire (4^e fasc.); Paris, Berger-Levrault, 1910; 10 fr. — E. **Desplanque**, La Bibliothèque de Lille pendant la Révolution; Nancy, Impr. Berger-Levrault, 1910; in-8° de 34 p. — Duchesse de **Dino**, Chronique de 1831 à 1862, publiée avec des annotations et un index biographique par la princesse Radziwill, III (1841-1850). Paris, Plon, 1909; in-8° de 535 p.; 7 fr. 50. — E. **Driault**, Napoléon et l'Europe: la politique extérieure du premier Consul (1800-1803). Paris, Alcan, 1910; in-8° de vi-181 p.; 7 fr. — H.-G. **Duchesne**, Le château de Bagatelle (1743-1908); Paris, Schemit, 1909; in-8° de xv-358 p. et pl.; 12 fr. — Joseph **Durieux**, Une insurrection féminine en 1794; Paris, Impr. nationale, 1910; in-8° de 8 p. — Nouvelles lettres du comte Valentin **Esterhazy** à sa femme (1792-1793), publiées par Ernest DAUDET; Paris, Plon, 1909; in-8° de ii-399 p.; 7 fr. 50. — Comtesse **Estienne d'Orves**, Figures vendéennes (Le général Suzannet, le général d'Autichamp); Orléans, Serrier, 1909; in-8° de LXXV-278 p. et fig.; 5 fr. — Benjamin **Faucher**, Formation et organisation du département du Cantal (1789-an III); Abbeville, Imp. F. Paillart, 1910; in-8° de 6 p. — Festschrift zur Jahrhundertfeier der Kärntner Landesverteidigung (1797-1809-1813); Klagenfurt, Leon, 1910; in-8° de viii-173 p. et pl.; 3 fr. 75. — W. Chauncey **Ford**, Journals of the Continental Congress (1774-1789), edited from the original records in the Library of Congress. XI-XII. Washington, Office of the superintendent of documents, 1908. In-8° de 1338 p.; 10 fr. — Politische Correspondenz **Friedrich's des Grossen**; XXXIII; Berlin, Duncker, 1909; in-8° de v-688 p.; 25 fr. — P. **Gaffarel**, Les massacres royalistes dans le département des Bouches-du-Rhône aux premiers mois de 1795; épisode de la réaction thermidorienne. Paris, Fontemoing, 1909; in-8° de 66 p. — Egildo **Gentile**, Il tribunale dell'ammiragliato e consolato (1783-1808), da documenti inediti del R. Ar-

chivio in Napoli; Napoli, Tip. M. Jovene, 1909; in-8° de viii-72 p.; 3 fr. — R. **Gomez Villafranca**, Extramadura en la Guerra de la Independencia española; Badajoz, C'eda Hermanos, 1909; in-4° de 438 p.; 12 fr. — Edmond Jean **Guérin**, Napoléon Ier à Saintes; La Rochelle, Impr. N. Texier, 1910; in-8° de 46 p. — Henri **Hayem**, Polémiques de presse sur l'institution du divorce (an IX-an X); Paris, Arthur Rousseau, 1910; in-8° de 134 p.; 3 fr. — E. **Herpin**, Armand de Chateaubriand, correspondant des Princes entre la France et l'Angleterre, 1768-1809, d'après des documents inédits; Paris, Perrin, 1910; in-8° en de iv-376 p., avec grav.; 3 fr. — E. **Hocquart de Turtot**, La conquête des communes (mai-juillet 89); Paris, Perrin, 1910; in-16 de viii-279 pp.; 3 fr. 50. — Henri **Jadart**, Les députés des Ardennes en 1790; Paris, A. Picard, 1909; in-8° de 18 p. — Maj. Hugo **Kerchnawe**, Geschichte der Kämpfe Oesterreichs : Krieg 1809, IV : Aspern; Wien, Seidel, 1910; in-8° de xi-803 p. et fig.; 13 fr. 25. — Fürst J.-J. **Khevenhüller-Metsch**, Aus der Zeit Maria Theresias; Tagebuch 1742-1766, III. Leipzig, Engelmann, 1910; in-8° de iii-639 p.; 17 fr. 20. — Bernard de **Lacombe**, La vie privée de Talleyrand; Paris, Plon, 1910; in-8° de ii-439 p.; 7 fr. 50. — Sigismund **Lacroix**, Actes de la Commune de Paris. Tome VII (6 octobre-10 novembre 1794). Paris, L. Cerf, 1909; in-8°. — K. von **Landmann**, Der Krieg von 1806 und 1807; Berlin, Voss, 1909; in-8° de xv-467 p. et pl.; 12 fr. 50. — Mémoires de M^{me} la marquise de **La Rochejacquelein** sur la guerre de Vendée, avec introduction et notes de Maurice Virvax et Armand Galoix; Paris, Albin Michel, 1910; in-8°, avec illustrations; 3 fr. 50. — Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat (1767-1815), publiés par S. A. le prince Murat, avec une introduction et des notes par Paul **Le Brethon**. Tome IV (1805-1806). Paris, Plon, 1910; in-8°, avec portrait et fac-simile; 7 fr. 50. — **Le Breton**, Les « Fougons de l'étranger » et le Coup de 1814; Laval, imp. Chaillaud, 1910; in-8° de 39 p. — L. Henry **Lecomte**, Le Théâtre de la Cité, 1792-1807; Paris, Baragon, 1910; in-18; 10 fr. — La Révolution de Juillet, impressions et récits contemporains, publiés avec une introduction par Raymond **Lecuyer**; Paris, Fayard, 1910; in-8°; 1 fr. 50. — A. **Le Moy**, Le parlement de Bretagne et le pouvoir royal au xviii^e siècle; Angers, Imp. Burdin, 1909; in-8° de xxiii-666 p. — A. **Le Moy**, Remonfrances du Parlement de Bretagne au xviii^e siècle; textes inédits précédés d'une introduction. Angers, Imp. Burdin, 1909; in-8° de xxvii-170 p.; 6 fr. — Alfred **Leroux**, A propos de l'abbé Chabrol (1792); Limoges, Ducourtieux et Gout, 1910; in-8° de 43 p. — P. **Lindner**, Gallia Benedictina oder Uebersicht der am Beginne des XVIII Jahrhunderts bis zum Ausbruche der französischen Revolution in Frankreich noch bestandenen Männer- und Frauen-Abteien des Benediktiner-Ordens;

Kempten, Kösel, 1909; in-8° de viii-62 p.; 3 fr. 75. — **J. Lorédan**, La grande misère et les voleurs au xviii^e siècle: Marion du Faouët et ses « associés » (1740-1770). Paris, Perrin, 1910; in-8° de xv-103 p. et fig.; 5 fr. — **R. P. Marcel**, Essai politique sur Alexis de Tocqueville; Paris, Alcan, 1910; in-8° de vii-314 p.; 7 fr. 50. — **Marès**, Précis de la guerre en Suisse (1799); Paris, Fournier, 1909; in-8° de 280 p. et fig. — **R. Marie**, Le recrutement de la magistrature pendant la période révolutionnaire; Rennes, Imp. des arts et manufactures, 1909; in-8° de 131 p. — **Frédéric Masson**, Jadis et aujourd'hui (2^e série); Paris, Ollendorff, 1909; in-18 de xxv-322 p.; 3 fr., 50. — **Albert Mathiez**, Le Club des Cordeliers pendant la crise de Varennes et le massacre du Champ-de-Mars; Paris, Champion, 1910; in-8° de iv-392 p.; 7 fr. 50. — **L. Mauget**, Notes historiques sur Adelleut de Chanussa (1781-1838); Reims, Impr. coopérative, 1910; in-8° de 16 p. — **Mat. Mazziotti**, Costabile Carducci ed i moti del Cilento nel 1848; II; Milano, Albrighi, 1909; in-16 de 144 p.; 1 fr. 50. — **A. Mesnard** Saint-Jean-d'Angely sous la Révolution et jusqu'à l'époque contemporaine (1789-1900); Paris, Jouy, 1909; in-8° de 526 p. et fig.; 6 fr. — **Lieutenant-colonel Michel**, Étude sur la période du 3 au 14 juin de la campagne de 1807; Paris, Berger-Lévrault, 1910; in-8° de 45 p. et fig.; 2 fr. — **Mémoires et œuvres de Napoléon I^{er}**, illustrés d'après les estampes et les tableaux du temps et précédés d'une étude littéraire par Tancrède MARTEL; Paris, Albin Michel, 1910; in-8° de 470 p.; 5 fr. — **Ernest Nys**, Joseph de Maistre et Louis-Claude de Saint-Martin; Bruxelles, aux bureaux de la *Revue de droit international*, 1910; in-8° de 23 p. — **L.-G. Pélistier**, Robespierre et une femme; Le Puy, Impr. Peyriller, Ronchon et Gamon, 1910; in-8° de 7 p. — **Cl. Perroud**, Un nouveau fragment autographe des Mémoires de Buzot; Toulouse, Ed. Privat, 1909; in-8° de 23 p. — **Edmond Poupé**, Chansons anti-montagnardes; Draguignan, Impr. Latil, 1910; in-8° de 7 p. — **Edmond Poupé**, La destitution d'Henry de Moncahié; Draguignan, Impr. Latil, 1910; in-8° de 7 p. — **Abbé A. Prévost**, Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution. III. Troyes, Impr. Frémont, 1909; in-8° de 669 p.; 7 fr. 50. — **Émile Rhodes**, Recherches sur la Société populaire montagnarde de Murat (1791-1795), suivies des délibérations de la Société du 17 germinal au II au 23 brumaire au III; Paris, A. Picard; in-8° de 123 p. — **P. Ricklin**, Les revendications du bailliage de Besançon en 1789, d'après les cahiers du Tiers-État de cette ville; Dijon, J. Nourry, 1910; in-8° de 257 p. — **Ad. Roussel**, Lamennais à la Chênaie (1828-1833); Paris, Téqui, 1909; in-16 de xi-302 p.; 2 fr. — **A. C. de Santiago-Gadea**, La guerra de la independencia: el dos de Mayo de 1808. Madrid, Tello, 1908; in-4° de 62 p.; 0 fr. 50. — **Commandant Sauzey**, Les Allemands sous les aigles fran-

gaises; essai sur les troupes de la confédération du Rhin (1806-1813). Tome V (Nos alliés - les Bavaurois). Avec une préface de M. Arthur Chuquet. Paris, Chapelot, 1910; in-8° de x-423 p., avec illustr. — Art. **Schuring**, Das galante Preussen gegen das Ende des XVIII Jahrhunderts; Berlin, Wasmuth, 1909; in-8° de xv-322 p. et fig.; 25 fr. — R. C. **Seaton**, Napoléon et Sir Hudson Lowe; traduit de l'anglais par P. GUYE; Paris, Fischbacher, 1909; in-8° de viii-335 p. — Marius **Sepet**, Louis XVI, étude historique; Paris, Pierre Téqui, 1910; 3 fr. 50. — F. de P. **Sola Montana**, Els manresans al Bruch, relacions del capdill en Maurici Carrió, referents à la batalla del Bruch (6 de Juny de 1808), recolectes y comentades; Barcelona, Viader, 1908; in-8° de viii-303 p. et pl.; 3 fr. — Maurice **Souriau**, Les idées morales de Madame de Staël; Paris, Bloud, 1910; in-16 de 119 p. — Frank Fletcher **Stephens**, The transitional period (1788-1789) in the government of the United States; Columbia, University of Missouri, 1909; in-8° de 126 p.; 5 fr. — Casimir **Striyenski**, Mesdames de France, filles de Louis XV (documents inédits); Paris, Émile-Paul, 1910; in-4°; 60 fr. — Général **Thoumas**, Les grands cavaliers du premier Empire (3^e série); Paris, Berger-Levrault, 1910; 6 fr. — Robert **Triger**, L'enseignement chrétien dans le Maine pendant la Révolution; Le Mans, Impr. Monnoyer, 1910; in-8° de 38 p. — L. **Troussier**, La commune de Noirmontier pendant la Révolution; première tentative de Charette contre Noirmoutier. Vannes, Impr. Lafolye, 1910; in-8° de 20 p. — Pierre de **Vaissière**, La mort du Roi (21 janvier 1793); Paris, Perrin, 1910; in-8° écu de viii-223 pp.; 3 fr. 50. — Cahiers de doléances du bailliage de Troyes (principal et secondaires) et du bailliage de Barsur-Seine pour les Etats-Généraux de 1789, publiés par J.-J. **Vernier**; Tome 1^{er}; Troyes, impr. Nouel, 1909; in-8° de lxxviii-694 p. — Charles **Vellay**, Supplément à la Correspondance de Marat; Le Puy, Impr. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1910; in-8° de 31 p. — S. **Vialla**, Marseille Révolutionnaire, l'Armée-Nation (1789-1793); Paris, Chapelot, 1910; in-8° de viii-513 p., avec grav. et portr.; 10 fr. — André **Vovard**, Le capitaine de vaisseau Jean-Jacques Magendie (1766-1835); Bordeaux, Impr. Gounouilhou, 1909; in-8° de 23 p. — X., Étude sur les opérations du Maréchal Macdonald, du 22 août au 4 septembre 1813; La Katzbach, Paris, Chapelot, 1910; in-8°, avec carte; 10 fr.

PERIODIQUES

Allgemeines Literaturblatt. — 13 février 1910 : P. M. BAUMGARTEN, Die Freimaurerei und ihr Einfluss auf die geistige Kultur in Deutschland am Ende des XVIII Jahrhunderts, par F. J. Schneider.

Amateur d'autographes (L'). — Avril 1910 : Quelques lettres ou billets de Rachel, pp. 109-113 ; Pozzo di Borgo à la bataille de Waterloo, pp. 116-118. — Mai : Deux lettres du général comte Beker (1818-1832), pp. 141-143 ; Manuel de l'amateur d'autographes : général Lecourbe, pp. 161-166.

American catholic quarterly Review. — Janvier 1910 : D. SAMPSOX, Pius VII and the French Revolution.

Anjou historique (L'). — Janvier-février 1910 : Le séminaire d'Angers au XVIII^e siècle, pp. 347-361 ; La mort de Marie Leczinska et de Louis XV et les Angevins, pp. 361-368 ; Pourquoi les riverains du Layon s'opposaient à sa canalisation (1774), pp. 368-373 ; Joseph Clémenceau, juge au tribunal de Beaupréau (1763-1840), pp. 373-384 ; Origine, cause et débuts de la guerre de la Vendée, pp. 384-412 ; L'enquête scolaire de 1791-92 à Angers, pp. 412-421 ; Les 24 secrétaires-généraux de la Préfecture de Maine-et-Loire (1800-1909), pp. 424-423 ; Le département de Maine-et-Loire en 1803, pp. 424-429 ; L'instruction primaire en Maine-et-Loire (1833-1880), pp. 429-431 ; Installation de Mgr Paysant, évêque d'Angers (1840), pp. 431-435 ; La mort du duc d'Orléans et les Angevins (1842), pp. 436-439. — Mars-avril : Le maréchal de Bourmont (1773-1846), pp. 454-472 ; Les Angevins et la naissance du Dauphin (1781), pp. 472-480 ; Le marquis de Grignon (1781-1850), pp. 481-492 ; M. Gourdon, curé de la cathédrale d'Angers (1790-1846), pp. 492-498 ; Le clergé de Chalennes-sur-Loire pendant la Révolution, pp. 498-513 ; Un soldat vendéen (Pierre Deniau), pp. 513-527 ; Les sous-préfets d'Angers, Baugé, Beaupréau, Cholet, Saumur et Segré (1800-1910), pp. 527-535 ; Les autorités en Maine-et-Loire, fiches administratives (1803), pp. 535-544 ; Le ministre des travaux publics à Angers (1840), pp. 544-544 ; Les élections législatives en Maine-et-Loire (1848-1849), pp. 544-554 ; Bénédiction du pont Saint-Maurille, aux Ponts-de-Cé (1849), pp. 555-559.

Annales de la Société d'émulation de Bruges. — Tome LIX, fasc. 1-3 : R. DRPOXT, Fransche priesters te Nieupoort in 1792.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. — Tome XXI, 1909 : Joseph COMBET, Les fêtes révolutionnaires à Nice (1792-1799) ; Joseph MALAUSSÉNA, Un prélude de la constitution civile du clergé de Saint-Jeannet ; Abbé J. RANCE-BOTREY, Nouveaux documents sur le passage de Pie VII à Nice en 1809 ; Joseph COMBET, La société populaire de Nice.

Annales fleçhoises et la vallée du Loir (Les). — *Novembre-décembre* 1909 : LOUIS CALENDINI, Les religieux de Méfinais, de 1750 à 1798 ; LOUIS FROGER, Une lettre d'un soldat de la Grande Armée en 1803.

Anzeiger für schweizerische Geschichte. — 1909 : A. STERN, Un mémoire de Constantin Siegwart-Müller (27 juillet 1837).

Archives de la France monastique. Revue Mabillon. — *Février* 1910 : R. P. de MOXSABERT, Journal des Abbesses de Sainte-Croix (1640-1789), pp. 474-499.

Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg. — Tome IX, 1^{re} livraison (1908) : R. BOCHUD, Un Gruyérien au service du premier Empire, ou Mémoires de Jean-Pierre Currat de Granvillard.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — Tome XXXIX, 1909 : Procès-verbaux des actes du Directoire du département de la Charente-Inférieure.

Archives médicales d'Angers. — *Voit* 1909 : DARRIX, Les médecins des Ponts-de-Cé avant 1789.

Archiv für Frankfurter Geschichte und Kunst. — 1907 : Prof. Dr. J. KRACAUER, Frankfurt und die französische Revolution (1789-1792).

Archivio storico italiano. — *Janvier-mars* 1910 : Pompeo MOLMENTI, Carteggi Casanoviani (1788-1792), pp. 3-60.

Archivio storico lombardo. — *Décembre* 1909 : G. FERRETTI, Il Bettinelli e l'assedio di Mantova del 1796.

Biblioteka Warszawska. — *Janvier* 1910 : E. WAWRZKOWICZ, Les princes Czartoryski à Londres en 1814.

Bibliothèque universelle et Revue suisse. — *Mai* 1910 : Paul VALLETTE, Lamennais d'après une correspondance inédite, pp. 389-397.

Bollettino della Società Pavese di Storia Patria. — Tome IX, 3-4, 1909 : V. CHAV, Ugo Foscolo all'Università di Pavia, 1809-1909.

Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « Le vieux papier ». — 1^{er mai 1910 : Jules PELLISSON, Notes et documents sur les passeports, pp. 326-344 ; Antonin ROLLAND, Mariage militaire en 1810, pp. 342-345 ; Baron T. de CLERMONT-TONNERRE, Avis de décès du roi Louis XV, pp. 359-360.}

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Cor-

rèze. — *Juillet-septembre* 1909 : D. CONFORTINI, La force départementale de la Corrèze et le 4^e bataillon de volontaires nationaux en 1793.

Bulletin de la Société Gorini. — *Avril* 1910 : Abbé S. ROCHET, Les prêtres de l'Ain pendant la Révolution : Gex.

Bulletin polonais. — 13 *mars* 1910 : CHURCHILL, Les officiers polonais au service de la France avant la Révolution.

Carnet de la Sabretache. — *Mars* 1910 : Commandant EM. MARTIN, Le Journal intime du général de division de cavalerie Desvaux (1810-1884) ; Commandant G. BAGÈS, Lettres et souvenirs du commandant François Franconin (1788-1837) ; G. COTTREAU, Tambour de la gendarmerie d'élite à pied (Consulat 1802) ; Comte de NOUVILLES, Le colonel d'Angély (1735-1808).

Chronique médicale (La). — 1^{er} *février* 1910 : Rapport médical sur la blessure du général Marceau. — 13 *février* : Dr MONÉRY, Les concours de voitures d'ambulances sous la Convention. — 1^{er} *mars* : E. RÉGIS, La dromomanie de J.-J. Rousseau.

Contemporains (Les). — 30 *janvier* 1910 : H. de RUFFY, Saint-Just, membre du Comité de salut public (1767-1794). — 6 *février* : A. PARADAN, Jean-Christophe-Frédéric Schiller (1759-1805). — 13 *février* : Abbé BARTHÉLEMY, Mgr de la Marche, évêque de Saint-Pol de Léon (1729-1806). — 20 *février* : FIERŒUR, Dom Miguel, roi de Portugal (1802-1866). — 27 *février* : FIERŒUR, Maria II, reine de Portugal (1819-1853). — 6 *mars* : G. et M. LANTHENAY, Maréchal Grouchy (1766-1847). — 13 *mars* : Commandant L. AUGER, Stanislas-Auguste, dernier roi de Pologne (1732-1798). — 20 *mars* : Commandant L. AUGER, Kosciusko, patriote polonais (1746-1817).

Correspondant (Le). — 23 *mars* 1910 : Édouard GACHOT, Le mariage de Napoléon et de Marie-Louise (négociations, fêtes et voyage), d'après des documents inédits, pp. 1144-1159 ; Paul BOSQ, La conspiration Charabot (1811-1843), pp. 1179-1214. — 10 *avril* : Étienne LAMY, La psychologie d'un révolutionnaire : le conventionnel André Dumont, pp. 145-174 (suite et fin le 25 *avril*, pp. 347-384). — 25 *avril* : Émile FAGUET, Les ennemis de Jean-Jacques Rousseau, pp. 209-229 ; Henri CORDIER, Chateaubriand et Rosalie de Constant (lettres inédites), pp. 251-273. — 25 *mai* : De LANZAC DE LABORIE, Quelques révolutionnaires, d'après de récentes publications, pp. 745-779.

Deutsche Rundschau. — *Avril* 1910 : Richard M. MEYER, Federn und Schwerter in den Freiheitskriegen, pp. 434-435.

Documents d'histoire. — *Février* 1910 : Un pamphlet de l'abbé de Bonneval contre Napoléon.

Edinburgh Review (The). — *Avril* 1910 : The Work of Reform (Mary Wollstonecraft, Caroline Norton), pp. 306-337 ; A Century of

Scottish Life, pp. 389-443; Histories of the French Revolution, pp. 433-456.

Études. — 3 mars 1910 : P. DUPON, Lettres inédites de Lamennais à Ventura (1826).

Études franciscaines. — *Février* 1910 : A. CHARAUX, J.-J. Rousseau.

Femme contemporaine (La). — *Février* 1910 : E. ANGOT, Six mois au Temple avec Louis XVII. — *Mars* : BOISSY D'ANGLAS, Les mystères du Temple.

Feuilles d'histoire. — 1^{er} février 1910 : A. CHUQUET, Louis-Philippe, député de la Moselle à la Convention ; M^{me} PIET-CHAMBELLE, Une épouse sensible et républicaine : L. FABERT, Agricolas en 1796 ; A. de TARLÉ, Murat et Caroline en 1809 ; A. GRUX, Ampère et Petit (1810) ; F. HAUSSER, Un pamphlet russe sur Napoléon ; DEBOIS-DILANGE, Les tribulations de Brillat-Savarin ; E. WELVERT, Un préfet récidive sous la Restauration. — 1^{er} mars : A. CHUQUET, Invulnérable ; E. WELVERT, L'officier bonbonnier du Roi ; L. HENNET, L'Ascension de M^{lle} Chasot à Lübeck en 1792 ; E. CAZALAS, La mission de Narbonne à Vilna en 1812 ; G. EBERLÉ, Nice en 1814 ; Comte FORBIX GARDANNE, Marseille en 1813 ; A. GRUX, Cambon après la Révolution.

Figaro (Le), supplément littéraire. — 12 mars 1910 : Ernest DALTER, Chateaubriand et la police (documents inédits). — 26 mars : Ernest DALTER, Madame Royale. — 9 avril : AUGUSTIN-THIERRY, L'industrie des faux Mémoires sous Louis-Philippe. — 16 avril : Comte d'HAUSSEVILLE, La baronne de Staël et la duchesse de Duras. — 23 avril : Louis SCHNEIDER, L'accident d'une danseuse à l'Opéra en 1807. — 30 avril : Valère FAXET, Comment on votait pendant la Révolution. — 14 mai : PÉLADAN, Les salons de 1810 ; G. STENGER, Le retour de l'Empereur. — 28 mai : Paul GAULOT, Les petites victimes de la Terreur ; Marie-Louise Contelet ; Docteur RIGNY, Voyage d'un Anglais à Paris en 1789.

France médicale (La). — 10 février 1910 : E. BELIZE, La Crèche de Saint-Gervais, 1846-1867 (suite le 10 mars).

Gazette des Beaux-Arts. — *Mai* 1910 : André BLEM, L'estampe satirique et la caricature en France au XVIII^e siècle, pp. 379-392.

Giberne (La). — *Mars* 1910 : La cavalerie nationale de Brescia (1797) ; Les gardes nationales du Morbihan (1817).

Grande Revue (La). — 10 janvier 1910 : STEFANE POI, Philippe Le Bas (fin). — 25 février : F. FICKER-BREYANO, Un terroriste : Rétif de la Bretonne (suite le 10 mars).

Historia. — 3 mars 1910 : MARRON, Mémoires (suite les 20 mars, 3 et 20 avril, 3 et 20 mai). — 20 mars : MICHELLE, Les femmes de la Révolution ; Charlotte Corday ; Henry BORDEAUX, Madame de Warens ; Com-

tesse d'ARMAILLÉ, Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI. — 3 *avril* : Joseph TURQUAN, Madame Récamier (suite les 20 *avril*, 3 et 20 *mai*) ; G. LENOIRE, Monsieur du Barry ; Frédéric MASSON, La Malmaison pendant le Consulat. — 3 *mai* : G. LENOIRE, Le roman de Camille Desmoulins (suite le 20 *mai*) ; M^{me} de GENLIS, La mort de Louis XV ; T. G., La folie de Junot. — 20 *mai* : F. LOLLÉE, Le mariage de Talleyrand.

Historisch-Politische Blätter. — 16 *janvier* 1910 : CHOTKOWSKI, Correspondance de Marie-Thérèse avec Clément XIV et Pie VI (fin) ; A. BELLESHEIM, Un héros de l'ancien épiscopat anglais Richard Challoner, 1691-1781.

Intermédiaire des chercheurs et curieux. — 30 *janvier* 1910 : Une tentative d'évasion de prisonniers français en Angleterre (1812 ; Louis XVII, sa mort au Temple (documents inédits). — 10 *février* : Napoléon et son pauvre oncle ; Une loi sur les noms de famille en 1792 ; Thérésia Cabarrus à Bordeaux. — 20 *février* : Une alerte à la Cour de Vienne en 1797 ; La Marseillaise : Le chirurgien Larrey au Caire. — 28 *février* : Les pièces relatives à Saint-Just ont-elles disparu ? (suite les 10 et 20 *mars*). — 20 *mars* : Lettre inédite de Larrey sur la campagne d'Égypte. — 30 *mars* : Napoléon I^{er}, campagne de Russie, la redouté de Schwardino ; Lucien Bonaparte, prince de Canino et de Musignano ; Carnot, comte de l'Empire.

Journal des économistes. — *Mai* 1910 : E. LEVASSER, Les théories nouvelles sur le commerce au XVIII^e siècle.

Journal Ministerstva Narodnago Prosvechtchéniâ. — 1909 : VOZESENSKI, Les cahiers des députés des villes à la commission de 1767.

Literarischer Handweiser. — 23 *février* 1910 : A. ZIMMERMANN, The life and times of Bishop Challoner (1691-1781), par E. Burton.

Literarische Rundschau. — 1^{re} *février* 1910 : A. ZIMMERMANN, Geschichte Russlands unter Kaiser Nikolaus I vom Tode Alexanders I bis zur Juli-Revolution, par Th. Schiemann.

Mercure de France. — 1^{er} *mai* 1910 : J. G. PRODHOMME, Correspondance inédite de Félicien David et du Père Enfantin (1845), pp. 67-86. — 16 *mai* : Gustave HUE, Femme et gendre d'homme de lettres : la famille de Restif de la Bretonne, pp. 206-227 ; Adolphe PARPE, Stendhal et ses éditeurs (documents inédits), pp. 261-273.

Militär-Wochenblatt. — *Mars* 1910, n^o 38 : Ueber Antwerpens militärische und maritime Entwicklung und Bedeutung, besonders die Belagerung von 1832.

Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung. — 1910 : Friedrich Carl WITTICHEN, Gentz und Metternich.

Nation (The). — 10 *mars* 1910 : The French Revolution.

Nineteenth Century and after (The). — *Mars* 1910 : E. WILSON,

Fresh Light on the Quebec Campaign, from the missing Journal of General Wolfe. — *Avril* : Ethel COLQUHOUN, The husband of Madame de Boigne.

Nouvelle Revue (La). — 13 *mars* 1910 : LEFEBVRE SAINT-OGAN, L'envers de l'épopée (fin), pp. 171-187. — 1^{er} *avril* : A. ALBERT-PETIT, Un soldat de la Grande Armée (lettres du sergent Lebas), pp. 339-367.

Nuovo Archivio Veneto. — Parte I, 1910 : L. FESCO, Lettere inedite di Benedetto XIV al Cardinale Angelo Maria Querini (1730), da un codice della biblioteca arcivescovile di Udine.

Opinion (L'). — 2 *avril* 1910 : Maurice DUMOULIN, Les débuts du maréchal Ney, pp. 433-437. — 9 *avril* : Arthur CHUQUET, L'introuvable Grinot, pp. 466-468. — 23 *avril* : Jérôme et Jean THARAUD, Les malheureux amours de Beethoven, pp. 526-527 ; Arthur CHUQUET, Madame Hamelin en 1814 et en 1815, pp. 531-532. — 7 *mai* : André FRIBOURG, La crise de l'histoire révolutionnaire, pp. 587-589 ; Arthur CHUQUET, Napoléon et Madame Cérésolle, pp. 593-596. — 21 *mai* : Maurice DUMOULIN, Le peintre et la comédienne (Girodet et M^{lle} Lange), pp. 659-661. — 28 *mai* : Carlos FISCHER, Thomas W. Evans, empereur des dentistes, pp. 693-696.

Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft. — 1909 : Dr Julius LANDMANN, Die Finanzlage der helvetischen Republik.

Quarterly Review. — *Janvier* 1910 : Byron and Bonaparte : C. W. DULKE, Before and after the Descent from Elba.

Questions actuelles. — 12 *mars* 1910 : Historiens de droite, historiens de gauche : l'histoire religieuse de la Révolution française.

Rassegna nazionale. — 16 *février* 1910 : I. del LUGO, Un' ascensione a Bismantova nel 1848. — 1^{er} *mars* : P. GORI PANIGAROLA, Il senatore Pietro Gori e il conte Gabrio Casati nel 1848. — 16 *mars* : C. Imperiale di S. ANGELO, Un ministero delle Ferrovie nel 1847 ; A. ROVINI, Un carteggio storico (fra Gabrio Casati e il conte di Castagnetto).

Réforme sociale (La). — 1^{er} *mars* 1910 : M., Un philosophe politique sous la Révolution : Nicolas Bergasse (1730-1832).

Révolution de 1848 (La). — *Mars-avril* 1910 : Une lettre inédite d'Alphonse Baudin à sa sœur Adèle (4 juin 1848), pp. 38-41 ; ROBERT-PIEMONTA, La propagande bonapartiste en 1848 (suite), pp. 42-60.

Révolution française (La). — 14 *avril* 1910 : Henri LABRORE, La commune d'Angoise (Dordogne) pendant la Révolution, pp. 304-326 ; René BATELLE, Le plébiscite sur la Constitution de 1793 : les amendements administratifs, religieux et économiques, pp. 327-341 (fin le 14 *mai*, pp. 383-410) ; Jean DESTIEN, Quelques documents sur le 19 brumaire, pp. 342-358 ; Une lettre de Fouché à Barras, pp. 359-360 ; Les écoles centrales défendues par le philosophe Destutt de Tracy, pp. 361-

362. — 14 mai : Marcel HANDELSMANN, La Constitution polonaise du 3 mai 1791 et l'opinion française, pp. 411-434; Deux lettres du conventionnel Chlâs, pp. 435-438; Pozzo di Borgo à la bataille de Waterloo, pp. 439-444.

Revue canadienne. — *Février* 1910 : E.-J. AUCLAIR, Un souvenir de 1838; M. TAMISIER, Théories politiques et sociales de Jean-Jacques Rousseau.

Revue critique des idées et des livres. — 25 *Janvier* 1910 : Dr RIBGY, Un témoin des premières journées révolutionnaires : Paris en juillet 1789.

Revue d'Alsace. — *Mars-avril* 1910 : F. ZEYER, Cahier de doléances de la ville de Riquewihr, pp. 97-105; Ch. HOFFMANN, La suppression de l'administration provinciale et le nouveau régime, 1790 (suite), pp. 127-143.

Revue d'Ardenne et d'Argonne. — *Septembre-octobre* 1909 : Paul COLLINET, Un projet de république ardennaise en 1792.

Revue de Bretagne. — *Janvier* 1910 : Notes d'un voyage en Bretagne effectué en 1780 par Louis Desjoberg (suite).

Revue de droit international et de législation comparée. — Tome XII, 1910 : Ernest Nys, Joseph de Maistre et Louis-Claude de Saint-Martin.

Revue de Fribourg. — *Avril* 1910 : Louis COXS, Le romantisme allemand : l'esprit et les hommes, pp. 272-286.

Revue de Gascogne. — *Février* 1910 : J. LESTRADE, Le dernier évêque de Comminges : Antoine-Eustache d'Osmond, 1754-1823; J. CONTRASTY, Le clergé français réfugié en Espagne (suite en *mars*).

Revue de Hongrie. — 15 *janvier* 1910 : Jules de WLAŚCICS, François Deak, pp. 17-31 (suite le 15 *février*, pp. 170-182, le 15 *mars*, pp. 271-288, et le 15 *avril*, pp. 398-417). — 15 *mars* : Comtesse H. REINACH-FORSSMAGNE, Les hussards hongrois sous l'ancien régime, pp. 313-326 (suite le 15 *avril*, pp. 430-464). — 15 *avril* : C. d'ARJIZON, Hélène Duchesnay-Despres, pp. 462-473.

Revue de la Haute-Auvergne. — 4^e trimestre de 1909 : L. BÉLARD, Saint-Flour dans le passé : Les confréries des Pénitents, Une inondation au faubourg de Saint-Flour en Thermidor an II, pp. 401-420.

Revue de l'Anjou. — *Novembre* 1909 : Commandant JEANSON, Contribution à l'histoire militaire de 1792 dans l'est et le nord de la France; E. QUEREAU-LAMERIE, La justice révolutionnaire en Maine-et-Loire.

Revue de l'histoire de Versailles. — *Février* 1910 : Baron de VILLE-D'AVRAY, Les dernières années de Thierry de Ville-d'Avray.

Revue de Paris (La). — 1^{er} *mai* 1910 : Frédéric MASSON, Arthur Dillon (1750-1794), pp. 3-29.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — 1^{er} février 1910 : M. GUÉRIX, Napoléon à Saintes; M. GUÉRIX, La justice de paix de Saintes depuis 1790.

Revue des cours et conférences. — 17 février 1910 : A. DEBIDOUR, Le ministère Villèle. — 17 mars : A. DEBIDOUR, Le règne de Charles X.

Revue des Deux-Mondes. — 15 mars 1910 : Comte Horace de Choiseul, Lettres particulières du roi Louis-Philippe et du prince de Talleyrand au ministre des affaires étrangères : Guerre de la Belgique contre la Hollande (1831); Ernest Drey, La jeunesse et la famille d'Alfred de Vigny, d'après ses *Mémoires inédits*.

Revue des études historiques. — Mars-avril 1910 : Casimir STRYIENSKI, La vocation de Madame Louise, fille de Louis XV, pp. 121-130; A. AZCOUX, La dernière campagne de l'amiral de Lincoln, 1803-1806 (fin), pp. 145-167.

Revue des questions historiques. — 1^{er} avril 1910 : Ch. BOURNISIÈRE, Conséquences économiques et sociales de la vente des biens nationaux (suite et fin), pp. 400-428; L. FROGER, La guerre de la Chouannerie de janvier à juin 1795, pp. 429-459; Paul MONTARLOT, Louis Bonaparte, roi de Hollande, après son abdication, pp. 460-475; Lieutenant-colonel L. PICARD, Le siège de Dantzig il y a cent ans, pp. 491-519.

Revue d'histoire. — Mars 1910 : G. L., Les soldats de la Révolution et de l'Empire, pp. 386-417; F. R., La campagne de 1813: les préliminaires, pp. 418-455 (suite en avril, pp. 70-106); H. B., Une fausse manœuvre de d'Erlon le 16 juin 1815, pp. 456-480. — Avril : L., La manœuvre de Pultusk, pp. 34-69; La correspondance inédite de Napoléon aux Archives de la Guerre (suite), pp. 163-167.

Revue d'histoire de l'Église de France. — 25 mai 1910 : F. L'ÉVEILLÉ, M. Abrial, vicaire général de Paris.

Revue d'histoire de Lyon. — Mars-avril 1910 : Émile LEROUDIER, Les agrandissements de Lyon à la fin du XVIII^e siècle, pp. 81-102; F. DUTACQ, L'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à Lyon (octobre-décembre 1848), pp. 103-121.

Revue d'histoire diplomatique. — Janvier 1910 : A. BOURGÈRE, Le duc de Choïseul et l'alliance espagnole.

Revue d'histoire littéraire de la France. — Janvier-mars 1910 : Jules MARSAN, Le théâtre historique et le romantisme (1818-1829), pp. 1-33; F. VÉZINET, Voltaire et son homme d'affaires à Ferney (d'après quelques inédits), pp. 73-97; J. BILLON, Madame de Staël et le mysticisme, pp. 107-123.

Revue d'histoire moderne et contemporaine. — Mars-avril 1910 : P. RAPHAËL, La loi du 31 mai 1850, pp. 277-304; P. COXARD, Napoléon et la Catalogne (1808-1814) : la captivité de Barcelone (février 1808-janvier 1810), pp. 329-340.

Revue du Midi. — 13 février 1910 : A.-F. BOURGEOIS, La confession d'un prêtre assermenté (suite) ; E. PERRON, La Convention nationale et l'enseignement primaire. — 13 mars : J. GIRARD, Essai sur les corporations avignonnaises sous l'ancien régime ; R. de COURTOIS DE PÉLISSIER, La Bedosse et ses seigneurs (1328-1829) ; A. DURAND, État religieux des trois diocèses de Nîmes, d'Uzès et d'Alais.

Revue du monde ancien et nouveau. — 13 février 1910 : M. SICARD, Le clergé du second ordre après la rupture du concordat de 1801. — 1^{er} mars : Abbé PÉRET, La France et le Saint-Siège : les négociations préliminaires du sacre de Napoléon I^{er}.

Revue générale. — Février 1910 : J. MÉLOT, Voltaire à Bruxelles ; Baron C. BUFFEX, Le 23 septembre 1830 (d'après les souvenirs du général comte Capiaumont).

Revue hebdomadaire (La). — 12 mars 1910 : FRANZ FENCK-BRENTAXO, La Bastille sous la Régence : Rose de Launay, pp. 180-212. — 19 mars : André BEAUXIER, Madame de Beaumont, pp. 351-381. — 2 avril : Comte d'HARSSONVILLE, Mademoiselle Clairon et le baron de Staël, pp. 3-33. — 16 avril : Duchesse de DIXO, Chronique, publiée par la princesse Radziwill, pp. 335-356. — 30 avril : Franz FENCK-BRENTAXO, L'Église de France et la Révolution, pp. 648-662. — 21 mai : Paul GIXISTY, Un pamphlétaire : Martainville, pp. 300-315. — 28 mai : Vicomte de REISER, La mort de Louis XVIII, pp. 467-478.

Revue historique. — Mai-juin 1910 : Comte Carlos d'ESCHEVANNÈS, La campagne de 1761 en Westphalie d'après les lettres du maréchal de Crissé au prince de Saxe, pp. 58-66 ; Georges BOURGEX, Santa-Rosa et la France, 1821-1822 (suite et fin), pp. 67-90.

Revue historique du Maine. — Juillet 1909 : F. UZUREAU, L'Assemblée provinciale d'Anjou et l'élection de La Flèche.

Revue historique vaudoise. — Mars 1910 : F. REICHLIN, Souvenirs d'un vétéran de Neuenegg.

Revue napoléonienne. — Janvier 1910 : Les alliés à Boulogne en juin 1814 (lettre du médecin Rouxel, publiée par L.-G. PÉLISSIER), pp. 1-3 ; Avignon après les Cent-Jours (lettre du colonel Bonnet, publiée par L.-G. PÉLISSIER), pp. 3-4 ; Alberto LEMBROSO, Catalogo dell' Archivio privato del Duca di Gallo (Napoli), pp. 4-11 ; Général-Major KEIM, Aspern (1809), pp. 11-18 ; Modena al tempo di Napoleone I^o (Memorie compilate da Angelo NAMIAS), pp. 19-32 (suite en février, pp. 48-64). — Février : Édouard GAYNOT, Le divorce de Napoléon, pp. 33-36 ; Frédéric MASSON, Balzac et Napoléon, pp. 37-45 ; BOYER d'AGEX, Metternich après Wagram (lettre inédite de Metternich sur la noblesse de l'Empire), pp. 45-48.

Revue politique et littéraire (Revue bleue). — 2 avril 1910 : A. de TARLÉ, Comment Murat recrutait sa garde : l'affaire des déserteurs

français à Naples (1809-1810), pp. 437-441. — 9 *avril* : DANTON, Plaidoyers inédits, publiés par André Fribourg. — 14 *mai* : DANTON, Discours, publiés par André Fribourg.

Revue politique et parlementaire. — 10 *mars* 1910 : Georges RENARD, L'esprit de 1848. — 10 *avril* : Alfred FOUILLÉE, Les pères de la Révolution ; Eugène d'EICHTHAL, Alexis de Tocqueville.

Rivista Abruzzese di Scienze, Lettere ed Arti. — Tome XXIV, 11-12, 1909 : N. Valdimiro TESTA, Avellino capoluogo di provincia e sua operosità civile e intellettuale dal 1806 al 1884.

Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. Compte rendu. — *Janvier* 1910 : Arthur CUCQUET, Un Allemand à Paris en 1801. — *Mars* : DE LANZAC DE LABORIE, L'organisation des agents de change à Paris pendant la période napoléonienne.

Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. — *Mars-avril* 1910 : F. P., Une légitimation en 1788, pp. 140-141.

Spectateur militaire (Le). — 1^{er} *mars* 1910 : Capitaine BLAISON, La couverture d'une place forte en 1815 (suite les 13 *mars*, 1^{er} et 13 *avril*, 1^{er} et 13 *mai*). — 1^{er} *mai* : Commandant Camille LÉVI, Souvenirs militaires du chef d'escadron Mathieu, de 1787 à 1815 (suite le 13 *mai*).

Szazadok. — *Février* 1910 : E. KARASCON, Le projet de la Sublime-Porte avec les Hongrois en 1788.

Vendée historique (La). — *Février* 1910 : Souvenirs de René Pauvert de la Jubaudière, commissaire général des vivres de l'armée vendéenne.

Vie ouvrière (La). — 20 *avril* 1910 : James GÉLLAUME, La Révolution française et le monopole de l'enseignement.

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. — 1910 : Dr. Wolfgang WINDELBAND, Badens Austritt aus dem Rheinbund 1813.

CHRONIQUE

A travers les journaux. — Parmi les articles d'histoire publiés, au cours de ces derniers mois dans les journaux quotidiens, nous relevons les titres suivants :

La légende de Notre-Dame de Thernidor, par M. G. Malet, dans *la Gazette de France* du 21 mars 1910;

Talleyrand et Gobel, par M. G. Gautherot, dans *l'Univers* du 16 mars 1910;

Les dernières minutes de Louis XVI, par M. Pierre de Vaissière, dans *le Gaulois* du 9 avril 1910; *Le mariage de Marie-Louise (2 avril 1810)*, par M. Frantz Funck-Brentano (*ibid.*, et même date); *Une grève de 20.000 marins en 1790*, par M. Oscar Havard (*ibid.*, 11 avril); *Des Tuileries au Temple (octobre 1791-août 1792)*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 23 avril); *Le duc d'Angoulême et Cavillier-Fleury de 1827 à 1848*, par M. le général Bonnal (*ibid.*, 30 avril); *Une tentative de conquête de Sainte-Hélène 1805*, par M. Patrice Condamine de Latour (*ibid.*, 6 mai); *Le lieutenant Henckens et le 6^e chasseurs à cheval*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 10 mai); *Les Pontons de Cadix, récit d'un prisonnier (15-16 mai 1810)*, par M. Frantz Funck-Brentano (*ibid.*, 21 mai); *Le Palais de la Légion d'Honneur*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 23 mai); *La Ligue maritime et le Patriotisme sous l'ancien régime*, par M. Oscar Havard (*ibid.*, 30 mai);

La Cour des Miracles et la maison du Père Duchesne, par M. Georges Cain, dans *le Figaro* du 22 mai 1910;

Robespierre poète, par M. G. M., dans *l'Éclair* du 9 avril 1910;

L'empereur Napoléon et M. de Bonald, par M. Frédéric Masson, dans *l'Echo de Paris* des 2 et 6 mai 1910; *Victor d'Arincourt, écuyer de Madame-Mère*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 30 mai);

Le Maréchal Augereau et la défense de la Savoie et du Dauphiné en 1814, par M. Charles Malo, dans *le Journal des Débats* du 30 avril 1910; *Au Couchant de la Monarchie*, par M. André Chaumeix (*ibid.*, 8 mai); *Napoléon en images à l'étranger*, par M. Hubert Morand (*ibid.*, 1^{er} juin);

La petite histoire : le récit de Brandebourg (affaire Louis XVII), par M. T. G., dans *le Temps* du 6 avril 1910; *Au couchant de la Monarchie*, par M. A. Mézières (*ibid.*, 3 mai).

Autographes révolutionnaires. — Le 30 avril 1910, a eu lieu, à

l'Hôtel Drouot, par les soins de M. Noël Charavay, la vente des lettres autographes provenant de la correspondance de F.-J. Fétis. Parmi ces pièces, quelques-unes seulement émanent de personnages de la Révolution. Il faut signaler notamment deux lettres de Gossec, l'une datée du 3 prairial an VI, l'autre du 8 novembre 1786 ; dans cette dernière, qui ne compte pas moins de 16 pages 1/2 in-folio, Gossec parle longuement de l'École royale de chant, récemment fondée, et expose les progrès de ses élèves. Notons encore huit lettres de La Fayette à Maria Malibran, qui s'échelonnent du 2 août 1832 au 10 avril 1833 (3 ne sont pas datées). Signalons enfin une lettre de Bonaparte (19 nivôse an IX) au ministre de l'Intérieur pour l'inviter à réduire de 400.000 francs la subvention accordée au Théâtre des Arts.

Chronique régionaliste. — *DORDOGNE.* — Sous le titre *Une insurrection féminine en 1794* (Paris, Imp. nation., 1910 ; extrait du *Bulletin historique et philologique* ; in-8° de 8 pp.), M. Joseph Durieux raconte un curieux épisode de l'histoire de la Révolution dans la Dordogne. Il s'agit des troubles occasionnés à Saint-Pierre-de-Côle par quelques femmes qui s'opposaient à la « prédication des préceptes de la Raison ». Un procès-verbal du 20 ventôse an II, extrait des archives communales de Saint-Pierre-de-Côle, relate le fait. Quelques jours plus tard, le 10 germinal, les troubles se renouvellent. Les femmes, armées de bâtons et de pierres, attaquent le maire, et déchirent les Préceptes de la Raison. Elles furent déléguées au comité révolutionnaire d'Excideuil ; mais on ignore la suite donnée à cette affaire. M. D. fait remarquer que les incidents de Saint-Pierre-de-Côle ne sont pas exceptionnels. Dans plusieurs autres communes du département de la Dordogne, des troubles analogues se produisirent. Ce petit récit est une très utile contribution à l'histoire de l'agitation féminine dans les campagnes en 1794.

SARTHE. — M. Henri Roquet a consacré une étude sérieuse et documentée aux billets de confiance de la Sarthe de 1791 à 1793 (*Les billets de confiance de la Sarthe, 1791-1793*, par Henri Roquet ; Le Mans, Impr. Drouin, 1909 ; in-8 de 47 pp., avec 6 reproductions). Ce travail, présenté en avril 1909 au Congrès des sociétés savantes, relate, à travers des épisodes fort intéressants, les difficultés d'ordre économique contre lesquels ont eu à lutter les communes du département de la Sarthe pendant cette période. Treize municipalités et huit particuliers émirent des billets de confiance. M. R. donne quelques détails sur chacune de ces tentatives et sur les divers modèles de billets en circulation. Il reproduit, en planches hors texte, des billets des municipalités du Mans, de Conflans, de la Ferté-Bernard, de Loué, et un billet de M. Monguillon, de Pizieux (district de Mamers).

VAR. — M. Edmond Poupé, poursuivant ses recherches d'histoire

révolutionnaire du département du Var, vient de faire paraître, à peu d'intervalle, trois brochures, consacrées, l'une au meurtre de Maxime Saqui (*Le meurtre de Maxime Saqui. 28 août 1792*; Draguignan, Imp. Latil, 1908; in-8 de 9 pp.), l'autre à la publication de trois curieuses chansons anti-montagnardes, qui furent trouvées dans les papiers de Fédon, receveur du district de Draguignan, lors de son arrestation en nivôse an II, et qui firent partie des pièces de procédure réunies contre lui (*Chansons anti-montagnardes*; Draguignan, Impr. Latil, 1910; in-8 de 7 pp.), la troisième enfin à la destitution du commandant de la frégate *la Vestale*, en avril 1793, à la suite de dénonciations transmises aux corps administratifs de Toulon par la Société populaire de cette ville (*La destitution d'Henry de Moncabrié*; Draguignan, Impr. Latil, 1910; in-8 de 7 pp.). Cette dernière brochure contient une longue lettre de Moncabrié à l'amiral Trogoff, datée du 5 août, pour se justifier des accusations dont il était l'objet.

HAUTE-VIENNE. — Nous avons signalé dans notre numéro de janvier-mars (pp. 136-137) la brochure de M. Alfred Leroux sur le meurtre de l'abbé Chabrol, massacré à Limoges le 15 juillet 1792. Dans cette brochure, M. Leroux reprochait certaines erreurs à un autre érudit limousin, M. Fray-Fournier, qui avait traité le même sujet. M. Fray vient de répondre à son contradicteur dans une brochure (1), où sa première étude se trouve reproduite, et suivie d'un plaidoyer personnel, dans lequel il se défend d'avoir « recouru à des moyens outrés ou à des artifices littéraires » (p. 25). Aux pp. 46 et suivantes, il prend directement à partie M. Leroux, et lui reproche de discuter trop minutieusement des détails secondaires. Il faut reconnaître que, dans cette dernière partie de sa brochure, le ton de M. F. est extrêmement acerbe, et d'une vivacité certainement exagérée. M. Leroux a d'ailleurs répliqué à M. Fray par une nouvelle brochure (2), où il reprend méthodiquement, pour les réfuter, les arguments de son adversaire. Nous n'entrerons pas dans la comparaison des deux argumentations, où d'ailleurs les points en litige sont d'ordre secondaire. Il est regrettable qu'une polémique, intéressante en elle-même puisqu'elle a pour but d'éclairer les détails d'un point d'histoire, n'ait pas été conduite jusqu'au bout avec la sérénité et la courtoisie nécessaires.

1. *Une scène de la Révolution à Limoges : Le meurtre de l'abbé Chabrol, 15 juillet 1792*; Limoges, Impr. Ussel, 1910; in-8 de 68 pp.

2. Alfred LEROUX, *À propos de l'abbé Chabrol (1792)*; Limoges, Ducourieux et Goul, 1910; in-8 de 15 pp.

Le Directeur-Gérant : CHARLES VELLAY.

LETTRES INÉDITES
DE
SAINT-JUST
(1791-1794)

Les lettres que nous publions ici se rapportent à deux périodes distinctes de la vie de Saint-Just.

Les deux premières ont été écrites à Blérancourt, en 1791, au moment même où Saint-Just venait d'achever son *Esprit de la Révolution* et s'occupait de l'édition de l'ouvrage. Elles sont précisément adressées au libraire Beuvin, chez qui le volume devait paraître, et ont trait, en grande partie, aux détails de l'impression et de la publication. Elles ont, pour la biographie de Saint-Just, une importance considérable, non seulement parce qu'elles nous apportent des renseignements intéressants sur l'histoire du premier ouvrage politique de Saint-Just, mais encore parce qu'elles jettent un jour singulier sur la crise morale que traversa Saint-Just, au cours de cette même année 1791. La solitude de Blérancourt surexcite son désir d'action. Il s'irrite contre sa jeunesse qui lui ferme l'accès de la vie politique, et la même plainte revient dans les deux lettres. Il rêve de publier un journal, de jouer un rôle sur la scène brûlante de la Révolution.

Ces deux lettres constituent donc, pour la première période de la vie de Saint-Just, des documents précieux. Elles nous ont été conservées par des copies écrites de la main de Thuillier, qu'il nous a été permis de retrouver (1).

(1) Ces copies de Thuillier sont au nombre de trois, et semblent détachées d'un recueil plus complet, si l'on en juge par les numéros d'ordre inscrits en tête de chacune de ces copies. La première est une copie de la lettre adressée par Saint-Just à Hoche de Bitché, le 22 frimaire an 2; elle porte le nu-

Les lettres III et IV ont un tout autre caractère. Adressées de Saverne, l'une à Bouchotte le 26 brumaire, l'autre au Comité de salut public le 7 frimaire, elles ont cette éloquence ardente et laconique que l'on retrouve dans toute la correspondance militaire de Saint-Just. Elles nous renseignent sur les déplacements de Saint-Just, sur sa présence à Sarrebruck vers le 18 brumaire, sur le plan adopté par les conventionnels, et surtout sur les efforts faits par eux pour assurer la bonne harmonie entre Hoche et Pichegru. En marge de la lettre du 26 brumaire se trouve la minute de la réponse de Bouchotte.

Les originaux de ces deux lettres sont conservés à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Enfin, la dernière des lettres que nous donnons ici n'est qu'un billet sans importance adressé à Dupain, adjoint au Ministre de la Guerre.

C. V.

I

Cette lettre ne porte point de date ; mais une phrase nous indique que Saint-Just, quand il l'écrivit, avait « 23 ans, 3 mois et quelques jours ». Saint-Just, étant né le 25 août 1767, avait eu 23 ans et 3 mois le 25 janvier 1791. On peut donc supposer que cette lettre fut écrite au début de février de cette année. Beuvin, à qui elle est adressée, était établi libraire au Palais-Royal (1), et s'occupait alors de l'impression de *l'Esprit de la Révolution*. Il résulte de cette lettre qu'il venait d'éprouver des pertes assez sensibles dans l'entreprise d'un *Almanach du département de Paris* (2), et que, dans sa détresse, il s'était

méro d'ordre 314. La seconde copie (numéro d'ordre 317) est celle de la première des lettres que nous publions. La troisième (numéro d'ordre 319) est celle de la lettre du 18 février 1791. Enfin, une quatrième copie, portant le numéro 321, est jointe aux trois précédentes, mais ne paraît pas être de la main de Thuillier : c'est celle d'une lettre adressée par Saint-Just à Thuillier lui-même, le 21 septembre 1793, que nous avons publiée précédemment dans la *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1910, p. 102.

(1) L'adresse mentionnée sur *l'Esprit de la Révolution* est : Rue de Rohan, n° 18.

(2) Nous ne connaissons, pour l'année 1791, qu'un seul almanach portant ce titre. C'est *l'Almanach général du département de Paris pour l'année 1791*, dédié à M. Bailli (A Paris, chez le rédacteur, rue Dauphine, 113; in-12). Voir à ce sujet Henri WELSCHEMGER, *Les Almanachs de la Révolution* (Paris, 1884), pp. 181 et 223.

adressé à Saint-Just, qui put, en effet, par l'obligeance d'un parent, lui venir en aide (1).

A Monsieur Beuvin, marchand libraire au Palais-Royal.

Je suis tombé, monsieur, de mon haut, en lisant votre lettre, je plains sincèrement votre position. Je vous avoue que je ne fus pas peu surpris quand je vous entendis parler d'un almanach du département de Paris. Vous l'aviés sans doute imaginé par conformité avec l'almanach royal, mais je faisais réflexion que l'almanach royal intéressait toutes les parties et toutes les juridictions du royaume, au lieu que l'almanach du dép' de Paris n'intéressait personne, tout le monde étant enclavé presque sans appel et sans intérêt externe dans sa juridiction particulière, enfin il en est des malheurs comme des morts il se faut consoler de tous deux et chercher vite le remède aux premiers, il n'y en a point aux seconds.

Je n'ai point perdu de tems j'ai reçu hier jeudi votre lettre à 4 heures après midi par un exprès que j'avais envoyé, et je suis parti tout de suite pour aller trouver une personne de mes parens qui seul me pouvait rendre le service que vous demandés (2), je n'ai point trouvé beaucoup de difficultés, j'ai montré votre reconnaissance, vos lettres, et comme il paraît que les planches sont faites et qu'il ne vous faut plus que du papier, vous êtes prié de faire tirer une épreuve du tout et de me l'envoyer le plutôt possible, ensuite on fera ce que l'on attache à la condition que je vous dis. Ne vous découragez point non plus, mais ne faites point d'almanach davantage, car ils sont sans intérêt. Tout mon département était

(1) Nous avons respecté l'orthographe des copies de Thuillier, bien que rien n'indique que cette orthographe soit bien celle des originaux disparus. Mais nous avons voulu éviter l'arbitraire de toute reconstitution orthographique. Ces copies de Thuillier font partie de notre collection particulière.

(2) Tout fait supposer qu'il s'agit ici du beau-frère de Saint-Just, Emmanuel Deraisne, notaire royal au bailliage de Coucy, résidant à Blérancourt, qui avait épousé, le 11 février 1790, Louise de Saint-Just. — G. V.

dans l'attente. Je parle de mes co-patriotes, et j'étais grandement inquiet voyant que vous sembliés vous obstiner au silence.

Il est malheureux, et je me le suis dit plusieurs fois depuis ces deux années, que je sois aussi esclave que je le suis de mon adolescence. Vous n'êtes point le premier qui me faites regretter amèrement de ne posséder rien, il m'aurait été agréable de trouver chez moi comme il l'est dans mes sentimens ce que vous me demandiés, heureux toutesfois si je l'ai trouvé ailleurs. Si j'étais le maître, je ne demanderais pas mieux que de vous aider d'une manière puissante dans une carrière où il faut de la fortune. Mais savés-vous mon âge ? J'ai 23 ans, 5 mois et quelques jours.

Il ne vous coûtera pas beaucoup de faire tirer deux ou trois épreuves de la totalité des planches et de les mettre à la douane rue Mont-Martre et je revolerai tout de suite d'où je viens.

Vous m'avertissés qu'il me faut de l'usage de rendre mes idées et de la lecture. C'est ce que je vous ai moi-même écrit plusieurs fois. Mais ressouvenés-vous ce qu'étaient à mon âge ceux que tous mes efforts ne pourront peut-être ou sans doute atteindre un jour. J'ai traité des choses grandes, et je suis entré quelquefois dans des routes nouvelles où la lecture ne m'aurait pas conduit.

O quelle affliction la nouveauté de votre lettre, lorsque j'y pense, a porté dans mon (1) âme aussi précipitée et sensible que la mienne. Vous souvenés vous de la 1^{ère} que vous m'écrivites et que j'ai là ? Faut-il que la première fois que j'eus affaire aux libraires j'aye eu affaire d'abord à un homme dont l'idée s'avilil tous les jours dans mon souvenir (2) et ensuite à un homme dont je me fais conscience de respecter le malheur.

(1) Il y a certainement là une erreur de transcription, et il faut lire : *dans une âme*. — C. V.

(2) Allusion probable à l'éditeur d'*Organt* qui, d'après Quérard (*France littéraire*, VIII, p. 347), serait Demonville. — C. V.

Non, non, ne vous découragés point, et attendés, vous et quelques autres, une amitié que le tems enchaîne. Oh ! pourquoi les hommes ont-ils le cœur en un lieu si caché, et que ne pouvés vous voir ce que je sens en songeant sans cesse à votre lettre.

Je vous conseille de ne faire tirer d'abord que ce qu'il vous faudra d'exemplaires pour l'instant. Que la reconnaissance que vous m'avez donné signé de vous ne vous inquiète pas et nous nous arrangerons aisément pour le profit. Seulement ne négligés rien pour l'exécution, car elle est pour moi du plus grand poids. Si j'étais un peu connu par cet ouvrage je serai un peu plus hardi à m'avancer et tout tient peut-être pour moi à cela.

Ne vous épouvantés point de la hardiesse de mes paradoxes. Ceux qui ne disent que tout ce que tout le monde dit ne sont point lus.

Il doit y avoir longtems que les planches sont finies car il y a 3 semaines (je retrouve cela dans votre lettre) que vous lisiés les premières feuilles à M^r Guelin et que vous en fites chercher d'autres à l'imprimerie. Vous avez eu tort en effet de ne pas m'écrire plutôt.

Alles votre train, vous connaissés l'homme à qui vous avez affaire, il a le cœur et l'âme élevée.

J'attends demain, comme vous me l'annoncés, une lettre de vous. Adieu. J'attends très incessamment les épreuves que je vous demande et que le délai de 10 à 12 jours qu'il vous faudrait pour le tirage qui reste seul à faire me permet d'espérer. C'est l'affaire d'une heure ou deux.

Vous pouvés aussi vous réunir avec quelqu'autre confrère. Faites tout ce que vous pourrés, j'en ferai autant pour vous, et à jamais.

Tout à vous.

Signé (1) S^t Just.

(1) Le mot *signé* existe dans la copie de Thuillier. Il en est de même pour la lettre suivante. — C. V.

II

A Monsieur Beauvin, libraire au Palais-Royal.

Paresseux, où sont vos promesses. pourquoi ne reçois-je pas de vos nouvelles. Si comme vous j'étais placé sous un arcade où passe tant d'espèces d'êtres, si comme vous j'avais une vie remuante, je sens bien que l'inutilité qui m'accable ici quelquefois me serait moins pressante. Je pense bien que les envois incohérens que je vous ai fait auront dérangé vos planches si on en était là, j'aurais été bien aise que vous m'écriviez s'ils vous avaient plu, s'ils avaient plu à vos connaissances et surtout que vous m'appriés mes fautes. Je ne sais qui éventa (1) le caquet et la jaserie, mais celui-là fut un génie bienfaiteur de l'espèce humaine. Que voulez-vous que je devienne ici le jeudi et samedi soir que j'attends de vos nouvelles n'ayant rien de mieux à faire je me dis M^r Beauvin t'oublie. Je suis isolé ici comme un saint, et vie de saint est triste vie. Ecrivez-moi chaque semaine si vous en avés le tems et pressés votre imprimeur. Avec 4 feuilles par semaine comme vous me l'annoncés vous devriés avoir fini.

Dites-moi un peu, et s'il est possible prenés une décision au comité de constitution pour savoir si l'article II du titre IX du décret des 14 et 18 9^{bre} sur la juridiction de paix à l'endroit des dépens porte : pour chaque notification de jugement 161 s. (2) et si l'article III du même titre pour ce qui regarde les témoins ne sont point distincts, et si dans une affaire qui regarde plusieurs parties comme un délit, il n'est dû au secrétaire greffier comme pour la citation des témoins qu'une livre pour la première citation et 10 s. pour les autres. C'est le greffier qui me prie de m'informer de cela. Les cas et ventes

(1) Il faut sans aucun doute lire *inventa*. — C. V.

(2) Il faut lire *1 liv*. D'ailleurs, pour tous ces renseignements demandés par Saint-Just, cf. *Moniteur*, Réimp., VI, p. 122. — C. V.

sont-ils dûs comme sur l'ancien pied. Et le ci-devant seigneur ne doit-il pas montrer un titre spécial ?

Adieu, portés-vous bien et pressés notre besogne. Dites-moi ce que vous en pensés. J'ai envie d'entreprendre un journal jusqu'à ce que mes 25 ans me viennent, car je n'en ai que 23, que faire ? Je m'ennuie et ce travail continu dans la solitude m'obsède. D'ailleurs je voudrais être à Paris pour fréquenter les bibliothèques dont je ne puis plus me passer.

Ce 18 février 1791.

Signé, S^t JUST.

III

Envoyés en mission à l'armée du Rhin, Saint-Just et Le Bas étaient arrivés à Saverne le 1^{er} brumaire an II, et à Strasbourg le lendemain. C'est de Saverne que Saint-Just écrivit, le 26 brumaire, la lettre suivante au ministre de la guerre Bouchotte (1).

Saint-Just représentant du peuple à l'armée du Rhin
à Bouchotte ministre de la guerre (2).

Je reçois ta dépêche à Saverne aujourd'hui 26 soir. Je vais avec mon collègue faire un tour près de Hoche. Je l'ai déjà fort engagé par écrit à se mettre en harmonie avec Pichegru (3). Celui-ci est déterminé, il a de la tête. Je l'ai secondé comme j'ai pu. La discipline et l'espérance sont dans son armée. Tout me paraît sagement combiné. Il y a

(1) Nous publions cette lettre et la suivante d'après les originaux autographes conservés à la Bibliothèque de Genève, et dont le directeur de cette Bibliothèque, M. F. Gardy, a bien voulu nous faire parvenir une photographie.

(2) Cette mention préliminaire est, comme le reste de la lettre, de la main de Saint-Just. — C. V.

(3) Hoche commandait l'armée de la Moselle, Pichegru celle du Rhin. La veille, 25 brumaire, Saint-Just avait en effet écrit à Hoche, de Strasbourg, une courte lettre, où il l'engageait à mettre ses mouvements en harmonie avec ceux de Pichegru. V. cette lettre dans notre édition des *Œuvres complètes de Saint-Just*, tome II, p. 148. — C. V.

huit jours, je fus à Sarrebruk (1), rien ne s'était encore mis en mouvement à la Mozelle et il y avait déjà un mouvement progressif de 5,000 (2) dans l'armée de Pichegru, depuis sa droite qui est au bord du Rhin jusqu'à Bouquenom. J'écrivis à Hoche pour l'exciter à agir de concert. Je fus content de sa réponse, et tout est près au moment où je te parle. Tu n'as point d'idée du méchant esprit que nous avons trouvé dans l'Alsace. J'ai fait de mon mieux. Il suffit de te dire que l'argent est au pair dans Strasbourg avec le papier, et qu'ils se soldent l'un par l'autre. J'ai ôté hier 10,000 paires de souliers des pieds des fainéans de Strasbourg (3). Ils ont été remis ce matin à Pichegru qui les doit envoyer sur le champ à Hoche qui en a besoin.

Je suis affligé des lignes que tu m'écris de ta main au bas de ta lettre. Tu me dis que nous n'aurons point nos places du Nord cette campagne. Pourquoi donc ?

Je t'écrirai le premier ce qu'il y aura de nouveau dans l'armée. On commence à frapper demain. Je m'estimerais bien heureux si je pouvais vous porter la nouvelle que nous avons triomphé. L'espérance toute entière est dans mon cœur au moment où je t'écris.

Je te prie d'embrasser pour moi le bon Pache ton ami, et Robespierre.

S'-JUST.

(1) On remarque, en effet, dans la correspondance et dans le travail intense de Saint-Just, au cours de cette mission, un vide de trois jours, du 18 au 20 brumaire, inexplicable en apparence. (Cf. *Œuvres complètes de Saint-Just*, tome II, pp. 138-139). C'est évidemment le moment de son voyage à Sarrebruck, ce qui d'ailleurs correspond exactement à la date qu'il indique ici. — C. V.

(2) Il faut lire « 5000 hommes ». — C. V.

(3) La veille, en effet, 25 brumaire, Saint-Just et Le Bas avaient ordonné à la municipalité de Strasbourg de déchausser tous les aristocrates de Strasbourg et de verser le lendemain, 26, à dix heures du matin, dix mille paires de souliers au quartier-général (V. le texte de cette lettre dans notre édition des *Œuvres complètes de Saint-Just*, tome II, p. 147). La formule qu'emploie ici Saint-Just : *J'ai ôté...* confirme, ce que l'on était en droit de supposer, que ces mesures énergiques étaient dues plutôt à l'initiative personnelle de Saint-Just qu'à celle de Le Bas. — C. V.

De la main de Le Bas :

Les mêmes sentiments nous ont constam^t réunis, St-Just et moi, pour le salut de la patrie. Nous avons fait tout ce qui dépendoit de nous pour rendre la fortune favorable à la répub^lique, et tout nous dit qu'elle le sera. Je te salue.

LE BAS.

En marge de cette lettre, Bouchotte a mis quelques remarques, écrites sans doute à la lecture pour indiquer les points principaux de sa réponse.

En face de ces mots de Saint-Just : « ... l'argent est au pair dans Strasbourg avec le papier ... », Bouchotte a écrit : « Il s'est opéré d'heureux changemens depuis ton arrivée. »

En face de cette phrase : « J'ai ôté hier 10,000 paires de souliers des pieds des fainéans de Strasbourg .. », Bouchotte a écrit : « Tu as bien fait, car les matières manquent, ou sont cachées, et je ne puis suffire aux besoins. Mais nous sommes au moment où ceux qui ont trop doivent reverser sur ceux qui manquent. »

En face de : « Je suis affligé des lignes que tu m'écris... », Bouchotte a écrit : « Un succès du côté du Rhin peut encore terminer la campagne avantageusement. »

En face de : « On commence à frapper demain. » Bouchotte a écrit : « Tous les patriotes font des vœux. »

Entin, en face du post-scriptum de Le Bas se trouvent ces mots de Bouchotte : « Tes sentimens sont bien connus. Ton attachement à Robespierre annonce la pureté de tes sentimens. »

Dans la même marge, entremêlée à ces observations, mais distincte d'elles par la différence de l'écriture, se trouve la minute de la réponse de Bouchotte, qui n'est pas de sa main. La voici :

Paris, 1^{er} frimaire, l'an 2^e.

Le M. de la G^e à St-Just.

J'ai reçu ta lettre du 26 et presque en même tems celles de Hoche du 28 et de Pichegru du 29. Les ennemis sont battus partout. On fait bien son devoir à la Mozelle et au Rhin. Le mouvement g^{al} est en fort bon train. Tout nous promet que les satellites des despotes ne souilleront pas longtems notre territoire. L'accord de nos chefs, l'intrépidité républicaine assurent le triomphe de nos armes. Il s'est opéré en tout genre d'heureux changemens depuis ton arrivée. Les grandes villes n'ont pas encore le cœur républi-

cain et veuillent être observées. Paris seul est à la hauteur (1). Les assignats au pair et tous les calices à la monnoye. Tous les patriotes font des vœux pour que des succès terminent avantageusement la campagne du côté du Rhin. Pendant le mouvement qui s'exécute, il est bien nécessaire de garder la rive gauche du Rhin, de même les passages des montagnes qui communiquent aux départemens de la Moselle et de la Meurte. Si tout réussit aussi bien que nous devons l'espérer, la retraite de l'ennemi sera pénible, peut-être repassera-t-il le Rhin à Seltz (2). Si une fois il est poussé du côté de Landau, où seront les forces de la Moselle, il n'a guères de ressources.

L'on sert (*sic*) de près les rebelles de la Vendée. J'espère que nous en serons enfin délivrés.

Nous avons jetté brusquement dehors la superstition: les prêtres vont faire rage, il faut y prendre garde.

Tu as bien fait de procurer révolutionnairement des chaussures à nos braves défenseurs.

IV

Bien que cette lettre, adressée au Comité de salut public, porte les deux signatures de Saint-Just et de Le Bas, l'original autographe est tout entier de la main de Saint-Just. Elle fut vraisemblablement écrite à Saverne, si l'on en juge par le timbre de la poste, qui indique le nom de cette ville comme lieu de départ. Quant à la date, elle est facile à établir par la date de la mort du général Burecy, que Saint-Just mentionne comme survenue la veille de la lettre. C'est le 26 novembre, ou 6 frimaire, que fut tué Burecy. La lettre est donc du 7 frimaire.

La république est toujours victorieuse jusqu'au moment où nous vous écrivons. Elle a perdu hier près d'Haguenau un homme de grande espérance : Burecy qui commandait dans cette partie a été tué (3). C'était un homme de résolu-

(1) Ici un mot raturé : *de*. — C. V.

(2) Il s'agit de Seltz, sur le Rhin, au nord de Strasbourg. — C. V.

(3) Le général Burecy fut tué à la tête du 2^e chasseurs, le 6 frimaire, à Gundershoffen, près de la forêt de Haguenau. (Cf. Arthur CHOQUET, *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, pp. 112-114). — C. V.

tion, il faisait la guerre comme il la faut faire ici, il ne laissait point respirer l'ennemi (1).

Toutte l'armée est dans les meilleures dispositions ; elle tient le serment que nous avons fait pour elle (2).

Envoyés donc les bottes qu'on nous annonce depuis un mois. Nous vous déclarons que nous laisserons plutôt tous les riches de l'Alsace sans chemises et sans souliers que de laisser manquer l'armée. Le peuple français se compose des patriotes le reste est ilotte ou n'est rien.

S^t-JUST, LE BAS.

Au Comité de salut public (3).

V

Ce billet a été écrit par Saint-Just au cours de sa mission à l'armée du Nord. L'original autographe fait partie de la collection de M. J.-B. Thacher, aujourd'hui décédé, qui avait bien voulu en mettre une photographie à notre disposition. Sur cette photographie ne figure aucun nom de destinataire. Mais nous savons, par des fiches de catalogues que M. Noël Charavay a bien voulu nous communiquer, que le destinataire de cette lettre est le citoyen Dupain, adjoit au Ministre de la Guerre.

Citoyen, je t'engage à faire passer à Perron, sergent au 17^e bataillon de fédérés le brevet qu'il l'a demandé pour

(1) Expression chère à Saint-Just, qu'on trouve déjà dans sa lettre du 13 brumaire au Comité de salut public : «... Nous marcherons de tous côtés comme le tonnerre, sans nous arrêter, sans laisser respirer l'ennemi... » (V. *Œuvres complètes de Saint-Just*, tome II, p. 129). — C. V.

(2) Allusion à la première proclamation faite par Saint-Just et Le Bas à leur arrivée à l'armée du Rhin (3 brumaire) : « Nous arrivons et nous jurons, au nom de l'armée, que l'ennemi sera vaincu... » (V. *Œuvres complètes de Saint-Just*, tome II, p. 108). — C. V.

(3) Cette indication est, sur l'original, également de la main de Saint-Just. Au dos, se trouve l'adresse plus détaillée : *Au Comité de salut public de la Convention Nationale, à Paris*. — Il est presque superflu de faire remarquer que cette lettre de Saint-Just et de Le Bas au Comité de salut public ne se trouve pas dans le *Recueil des Actes du Comité de salut public* publié par M. Aulard, dont nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de signaler l'insuffisance et les innombrables lacunes. — C. V.

entrer dans le génie, ou en tous cas à lui faire suffir (*sic*) de nouveaux examens. On en dit du bien.

Salut et fraternité.

St-Just

Réunion-sur-Oise (1)

le 13 pluviôse l'an 2^d de la rép.

(1) Guise. — C. V.

LE GALLICANISME ET LA RÉVOLUTION

L'histoire religieuse de la Révolution s'ouvre par la célèbre constitution civile du clergé. Or, s'il faut en croire la plupart des historiens, cette constitution civile n'était que la conséquence du gallicanisme; bien plus, les maximes de 1682 contiendraient en germe la Déclaration des droits de l'homme.

J. de Maistre a dénoncé les conséquences révolutionnaires des maximes de 1682. Cette thèse hardie, que son ami G.-M. de Place n'osait soutenir que dans l'intimité d'une correspondance, à l'*oreille*, comme il disait, a trouvé des adeptes en notre temps : « Les maximes de 1682, a dit Paul Janet, contenaient en germe tous les principes de la Révolution » (1). Taine, à son tour, croit que l'édifice de l'*ancien régime* s'est écroulé sous l'action combinée de l'opposition parlementaire et de l'esprit gallican (2).

Il faut s'entendre : car il est paradoxal de faire du plus absolu des rois, Louis XIV, l'initiateur du mouvement de 1789; comment, en effet, des maximes qu'on lui reproche d'avoir imposées à ses évêques trop complaisants, pourraient-elles ainsi s'être retournées contre leur auteur, ébranlant ce trône qu'elles devaient fortifier? On joue sur les mots, quand on se flatte de découvrir l'acte précurseur d'une totale

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} février 1889, p. 573.

(2) *Ancien régime*, p. 400 : « Dans toute la première moitié du xviii^e siècle, je ne vois dans le Tiers-État que ce seul foyer d'opposition, le Parlement, et, autour de lui, pour attiser le feu, le vieil esprit gallican et janséniste. »

émancipation, politique et sociale, dans une déclaration, destinée à garantir l'indépendance du pouvoir civil contre l'absolutisme de Rome. Le gallicanisme, en soi, n'a pas enfanté 1789, et Bossuet ne traçait pas ses devoirs de sujet fidèle, quand il formulait les quatre articles. *L'opposition parlementaire* et *l'esprit gallican* n'ont pas créé l'idée révolutionnaire.

Est-on plus près de la vérité, quand on limite les conséquences du gallicanisme à la seule constitution civile du clergé ? Là encore il ne faut pas être dupe des mots. Des gallicans et des jansénistes ont été les parrains de cette constitution civile : mais d'autres gallicans et d'autres jansénistes l'ont constamment attaquée, et dans leur attachement aux maximes de 1682 ou à l'enseignement de Port-Royal, ils ont trouvé les plus fortes raisons pour dénoncer l'hérésie de ce décret, et refuser tout serment à une autorité civile coupable de légiférer en matière religieuse.

Au cours des discussions infinies nées de la constitution civile, les libertés gallicanes ont été invoquées par les adversaires : les uns ont abrité derrière elles leur tendance à jurer obéissance aux lois constitutionnelles ; les autres ont vu plus nettement le schisme des décrets novateurs à la lumière même de leur gallicanisme.

Ainsi l'expression de *libertés gallicanes* a été prise dans des sens fort divers : plus généralement, les partis n'abusaient-ils pas dans les discussions du mot de *liberté* ? Chacun se flattait de mieux l'entendre que son adversaire, et en faisait sortir l'appareil de ses arguments ou de ses sophismes. Le gallicanisme n'a pas échappé à cette condition ordinaire des grandes idées, de celles qui sont pour un peuple l'aliment de sa vie intellectuelle. Les promoteurs de la constitution civile se posaient en gallicans ; d'autres, par gallicanisme, l'ont répudiée.

Serrons la question d'un peu près, et d'abord demandons-nous quel fut le mobile des réformateurs religieux de l'Assemblée constituante.

Les cahiers s'étaient prononcés en faveur d'une réforme de l'Église de France : comment cette partie importante de la vie nationale aurait-elle échappé à cette fièvre de transformation, qui, en 1789, agitait tous les esprits? A cette époque de *régénération*, comme on disait alors, il fallait établir une organisation nouvelle du clergé. Le discours de Treilhard sur le rapport du comité ecclésiastique (30 mai 1790) montre d'une manière irréfutable que des changements s'imposent : le clergé lui-même n'a-t-il pas, dit l'orateur, signalé des abus et des réformes, soit dans les cahiers, soit dans la discussion qui se fit à Versailles dans la chambre du clergé? Treilhard, qui se défend « de flatter la malignité ou de faire la satire de l'ancien régime », touche d'une main délicate à ces abus, parle avec réserve de ces désordres, sur lesquels les âmes honnêtes gémissaient, et s'associe au vœu général du pays pour une réforme générale. Ce n'est pas le gallicanisme qui a déterminé cette poussée du côté d'une régénération religieuse.

Si maintenant nous essayons de définir l'idéal de régénération, qui hante les cerveaux, nous verrons que, là encore, le gallicanisme n'est pas responsable. En effet les orateurs qui ont proposé et défendu la constitution civile ont tous la prétention de ramener le christianisme à sa pureté primitive. Écoutons ce passage du rapport fait par Martineau à l'assemblée nationale : « Votre comité ecclésiastique ne se permettra pas de rien prendre sur lui ou de rien donner à l'esprit de système. Le plan de régénération qu'il aura l'honneur de vous proposer, consistera uniquement à revenir à la discipline de l'église primitive » (1). Treilhard, lui aussi, se réfère au même idéal : « Vos décrets, disait-il, loin de porter atteinte à cette religion, la ramèneront à sa pureté primitive ; vous serez alors en effet les chrétiens de l'Évangile ; vous serez chrétiens comme l'étaient les apôtres et leurs premiers disciples » (2).

(1) *Collection ecclésiastique*, de Barruel et Guillon, t. II, p. 53.

(2) *Id.*, t. II, p. 194.

Recommencer l'idylle évangélique, cette pastorale naïve et sublime, tel fut le rêve dont s'enchantèrent les vrais croyants, en un temps où Rousseau avait fait jaillir des âmes desséchées une source fraîche de sensibilité et de naïveté ; car la civilisation, qui avait tout corrompu, le contrat social, l'éducation, les sentiments de famille, avait étendu jusqu'à la religion son influence malsaine : le Français de 1789 aspirait à redevenir le *chrétien de la nature*. Ce n'est pas ainsi, on en conviendra, que Bossuet interprétait le gallicanisme.

Plus sûrement encore, les Pères de 1682 se seraient élevés contre la méthode que l'Assemblée suivit pour réaliser sa réforme. Car elle s'arrogea le droit de s'immiscer dans les questions de discipline, et de trancher par de simples décrets les problèmes les plus épineux du droit canon ou de la théologie positive. Ces empiètements de l'autorité civile, les gallicans du xvii^e siècle ne les auraient pas tolérés, en admettant qu'ils eussent pu venir à la pensée d'un Louis XIV : ni Bossuet, ni ces *courtisans en camail*, comme J. de Maistre appelait les évêques de 1682, n'auraient trouvé bon « le droit du roi », si ce droit avait excédé les limites de l'orthodoxie.

Les évêques de la Constituante tinrent un langage, qui, sans être suspect d'ultramontanisme, était néanmoins très opposé à la méthode législative que le comité ecclésiastique voulait appliquer : « Nous vous avons proposé, disait Boisgelin, archevêque d'Aix; nous vous proposerons encore de consulter l'Église gallicane dans un concile national. C'est là que peuvent se réunir ceux qui doivent veiller au dépôt de la foi, et maintenir ou rétablir la discipline de l'Église gallicane. C'est dans des conciles nationaux que furent confirmées ces sages maximes qui distinguent l'Église gallicane entre toutes les Églises. C'est là, qu'instruits de vos désirs et de vos vues, éclairés par les connaissances qui s'accroissent avec le temps, attentifs aux besoins de l'Église et soigneux d'étudier les dispositions des peuples, nous cher-

cherons à concilier les intérêts de la religion, dont nous sommes les dépositaires, avec ceux de l'état, dont vous êtes les arbitres et les juges » (1).

Cette proposition, lorsqu'elle fut renouvelée par l'évêque de Clermont, fut repoussée, suivant Maury, par « l'improbation la plus soudaine et la plus éclatante » ; pourtant elle était gallicane.

En réalité, le gallicanisme n'était qu'un mot, sous lequel les partisans du schisme cachaient leur dessein anti-religieux : les orateurs s'en servaient, moins pour en donner une définition sérieuse, que pour se parer, aux yeux des naïfs, d'innocentes intentions. On sourit, lorsqu'on entend Mirabeau, ce théologien improvisé, citer inexactement le premier article de la Déclaration de 1682 ; mais on est plus inquiet, lorsqu'on voit les fortes têtes du parti, des laïques se piquant de théologie, et mettant en morceaux le gallicanisme, pour en faire servir les débris à étayer la constitution civile. C'est le cas de cet ancien avocat du clergé, Camus, à qui on ne peut pas dénier une certaine connaissance du droit canonique, et qui pourtant ne craignit pas, au nom d'un gallicanisme altéré, de détacher l'Église de France du centre de l'unité. Il disait dans un de ses discours : « La primauté de Pierre fut une primauté de surveillance et d'exhortation ; ce ne fut point une primauté de juridiction ». Pour protester contre une pareille affirmation, point n'est besoin de recourir aux monuments des Pères et de la tradition ; sur ce point, les gallicans du xvii^e siècle ne transigeaient pas, et le *Sermon sur l'unité de l'Église* revendiquait avec un lyrisme

(1) Discours du 20 mai 1790 (*Coll. eccl.*, t. II, p. 289). Le clergé du second ordre ne pensait pas différemment ; ainsi le cahier des curés du Dauphiné, qui eut, nous dit-on, une grande influence sur l'esprit des constituants, exprimait le vœu qu'un concile national fût tenu après la clôture de la Constituante, par des députés des provinces payés par le clergé seul, afin « de régler les objets purement spirituels qui auront été déclarés être de sa compétence et faire des règlements qui, portés à la première législature, y deviendront lois de l'État » (document publié par M. L. Sèché, *Les Derniers Jansénistes*, t. I, p. 169, note).

énergique cette primauté de juridiction pour le pape, successeur de Pierre sur le siège de Rome.

C'est le même Camus qui faisait insérer dans la constitution civile l'article suivant : « Le nouvel évêque ne pourra s'adresser à l'évêque de Rome pour obtenir aucune confirmation; il ne pourra que lui écrire, comme au chef visible de l'Église universelle, et en témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il est dans la résolution d'entretenir avec lui » (tit. 2, art. 19). Et en formulant ainsi la nationalisation de l'Église de France, Camus croyait reprendre la discipline de la petite église d'Utrecht, restée chère, malgré les anathèmes de Rome, aux gallicans de l'ancienne France et aux derniers jansénistes. Or, dans le concile tenu en 1763 par un archevêque, deux évêques, six chanoines et neuf curés, l'église d'Utrecht avait rendu un décret, dont l'article 3 portait « que l'évêque de Rome, comme successeur de Pierre, jouit, de droit divin, de la même primauté sur les autres évêques », et dont l'article 4, plus explicite encore, ajoutait « que cette primauté du pontife romain comme successeur de saint Pierre, n'est pas seulement une primauté d'honneur, mais celle de la puissance et de l'autorité ecclésiastique ». Est-il encore nécessaire de prouver que l'esprit gallican et janséniste ne peut pas être rendu responsable du schisme formel édicté par la Constituante ?

Ajoutons enfin que nombre de gallicans et de jansénistes notoires ont été d'ardents adversaires de la constitution civile. Déjà dans la consultation demandée par les évêques de Clermont et du Mans, et rédigée le 15 mars 1790, Jabineau, Maulrot, Mey, Dallas, Meunier, etc., niaient, en termes vigoureux, la compétence de la puissance temporelle relativement à l'érection et à la suppression des sièges épiscopaux (1). De plus, Jabineau, Maulrot, Vauvilliers, Tabaraud, le P. Lambert multiplièrent les brochures et les livres, pour démontrer le schisme de la constitution civile : « Leurs réfutations, dit Sciout, ont d'autant plus de valeur qu'il est

(1) Cette consultation est dans la *Coll. eccl.*, t. I, p. 233-271.

impossible de les accuser d'ultramontanisme, car au milieu même de leurs apologies de la doctrine on voit percer une défiance et un ressentiment tout jansénistes à l'égard du Saint-Siège (1) ».

Cette constatation aurait dû rendre l'historien de la constitution civile, Sciout, plus clairvoyant et moins empressé à répéter le lieu commun de l'ultramontanisme, à savoir que les gallicans et les jansénistes sont les auteurs de la constitution civile. Au contraire, loin de s'essayer à faire la part vraie des choses, il a redit l'accusation avec une vivacité singulière : « Qu'était-ce donc, s'écrie-t-il, que cette constitution civile du clergé? Le produit d'une monstrueuse coalition ; quelques sectaires qui, suivant l'expression de Sieyès, ne voyaient dans la révolution que l'occasion de faire l'apothéose des mânes de Port-Royal, et espéraient follement en exploitant les passions anti-religieuses asservir l'Église de France à une coterie janséniste, en avaient dressé le plan... Les incrédules l'adoptèrent avec transport en l'aggravant, et se chargèrent de l'imposer au pays avec l'aide de ceux qui devaient être les jacobins, et qui virent tout de suite que ces hommes d'État, si dédaigneux pour leurs auxiliaires, leur frayaient le chemin sans le savoir (2) ». Les philosophes, d'après Sciout, n'eurent pas d'alliés plus sûrs que les jansénistes, car « les philosophes connaissaient leur haine pour le Saint-Siège, et ne craignaient pas qu'ils laissassent subsister quelques liens entre l'Église de France et la papauté, et pour les rompre habilement, tout en gardant certaines apparences, ils les savaient bien plus habiles qu'eux-mêmes. Ces jansénistes déblayaient le terrain; leur phraséologie religieuse rassurait les gens qui n'y regardaient pas de près; et les philosophes, pour récompenser leurs services, faisaient des concessions importantes à leurs passions de secte sur des questions qui laissaient les voltairiens tout à fait indifférents (3) ».

(1) *Histoire de la constitution civile du clergé*, t. I, p. 181.

(2) *Op. cit.*, t. I, p. 5.

(3) *Ibid.*, p. 99.

Que des jansénistes se soient égarés en compagnie des jacobins, cela est vrai; et pour préparer la réforme religieuse de notre pays, les philosophes n'ont refusé aucun concours. La constitution civile du clergé est résultée des concessions que de très honnêtes gens, zélés pour les prérogatives nationales de leur Église, ont cru devoir faire à des sectaires, dont ils ne soupçonnaient pas le machiavélisme; sur le terrain des réformes politiques et sociales, combien de monarchistes ardents ont été les complices de républicains hypocrites, ou même inconscients! Mais quand la guerre fut déclarée, non plus à l'ultramontanisme, mais à l'idée religieuse, ces gallicans désabusés se séparèrent avec éclat des persécuteurs; ainsi Durand de Maillane, après avoir écrit l'apologie du comité ecclésiastique, se convertit à l'ultramontanisme.

Les vrais gallicans n'eurent pas besoin d'accomplir cette volte-face : il leur suffit de rester fidèles à leur passé, à la doctrine nationale de l'Église de France, pour s'écarter du schisme. Boisgelin, qui, à la tribune de l'Assemblée constituante, vantait les « sages précautions que la puissance civile elle-même a prises en France pour prévenir l'influence nuisible d'une domination étrangère (1) », sut se tenir dans les véritables limites du gallicanisme. Si l'on en doutait, il suffirait de voir sur quel ton l'abbé de Salamon, qui exerçait alors les fonctions d'internonce, signale les tendances gallicanes des futurs signataires de l'*Exposition des principes* : le 24 octobre 1791, il prévient le cardinal Zélada de la formation d'un comité de direction par les évêques députés à la Constituante, Boisgelin, Dulau, de Talleyrand-Périgord, de Béthizy, de Mézières, de Bonal, de Lastic, et il disait : « Ils n'ont pas toujours une parfaite confiance dans ce qui vient de Rome et ils

(1) Discours du 29 mai 1790 (*Coll. eccl.*, t. II, p. 268). — Dans le même discours, il invoquait le concile de Trente à propos des droits des chapitres, et il se hâta d'ajouter : « On cite le concile de Trente, quoiqu'il ne soit pas reçu en France, parce que les conciles provinciaux, tenus en France à la fin du XVIII^e siècle, ont renouvelé les articles qui concernent la juridiction des évêques et des chapitres » (*id.*, p. 278).

commencent toujours par l'examiner scrupuleusement dans leurs petits conciliabules (1) ». En d'autres termes, Salamon les accuse d'être gallicans. « Il se glisse, dit-il encore, beaucoup de philosophie dans tous les États et il y en a malheureusement beaucoup trop dans quelques évêques qui sont ici les meneurs du très petit nombre qui se trouvent à Paris (2) ». Cela signifie que les *meneurs* ne sont pas ultramontains ; car qu'ils fussent *philosophes*, leur conduite le démentira, et ils accepteront l'exil sans hésitation, pour sauver leur foi.

Ces exilés offriront aux pays étrangers le spectacle de leurs vertus et de leur profond attachement à la doctrine gallicane. Rien ne les ébranla : ni la propagande ardente, qui fut menée autour d'eux, pour les gagner à l'ultramontanisme, surtout dans les états pontificaux ; ni les menaces qui leur étaient faites de ne pouvoir dire la messe ou confesser, s'ils ne rétractaient pas leurs erreurs françaises. En Italie, ce sont des Bénédictins, à qui l'on impose la signature du formulaire d'Alexandre VII (3) ; en Angleterre, c'est un ancien jésuite, le P. Lepointe, qui, dans une *Dissertation historique sur les libertés de l'Église gallicane*, adressée aux ecclésiastiques français réfugiés à Londres, anathématise la Déclaration de 1682, et dénonce les prélats de cette assemblée comme animés d'un esprit de schisme (1799) ; en Hollande, un nonce des missions, « ultramontain jusqu'au délire », payait un prêtre fanatique de Laon, pour écrire « que tous les maux de la révolution venaient en droite ligne des opinions gallicanes » ; en Allemagne, un curé regardait d'un œil prévenu nos prêtres et leur disait : « Vous autres, prêtres français, vous êtes véhémentement soupçonnés d'être jansénistes. Il me faut une signature (du formulaire) et un serment dans l'Église en présence du peuple, ou point de messe (4) » ; en Espagne enfin, à nos prêtres qui se scandalisent des manifes-

(1) *Correspondance*, publiée par le vicomte de Richemont, p. 105.

(2) *Id.*, p. 106.

(3) Grégoire, *Mémoires*, t. II, p. 184.

(4) Abbé Baston, *Mémoires*, p. 197-200. 288 et 289.

tations idolâtriques auxquelles le clergé et les fidèles se livrent devant la *Vierge del Pilar*, les indigènes lancent des huées et des menaces ; et pour les arracher à l'hostilité de la foule, il faut invoquer leur *ignorance des usages locaux* (1). Après dix ans d'exil, ces gallicans et ces jansénistes, qui ont fait l'admiration de l'Europe, rentreront en France, pour travailler à la renaissance religieuse du pays pacifié, ou croiront devoir élever, au nom de leur foi ombrageuse, une protestation solennelle contre le concordat, qui leur paraît trop semblable à la schismatique constitution civile.

* . *

Nous avons vu que l'opposition faite à la constitution civile par les évêques est dirigée par des principes qu'un gallicanisme scrupuleux ne peut que ratifier. Pie VI, de son côté, respecta les droits de nos évêques ; bien loin de régler avec hauteur les affaires de l'Église de France, il ne cessa de réclamer la coopération de l'épiscopat gallican. Il répéta plus d'une fois que les évêques avaient le droit d'être entendus dans une cause qui les intéressait directement. Aussi ne voulut-il pas prendre sur lui l'initiative de décisions, qui l'auraient pu faire accuser, suivant son expression, de « violer envers eux les lois de la justice » : « C'est pourquoi, leur écrivait-il, nous désirons ardemment, et nous demandons avec instance que vous nous donniez vos avis, et l'exposé détaillé de vos raisons, signé de vous tous ou de la plupart d'entre vous, afin qu'appuyés sur un motif d'un si grand poids, nous puissions diriger nos délibérations de manière à porter un jugement convenable, et qui soit salulaire, tant à vous qu'au royaume très chrétien (2) ».

Cependant, dira-t-on, Pie VI a condamné le gallicanisme indirectement, par la bulle *Auctorem fidei*. En effet, le 28 août 1794, le Saint-Siège condamna les actes du synode

(1) Delbrel, *Études religieuses*, t. LIV, p. 33.

(2) *Litter. Apost.*, 10 mart. 1791, p. 23.

de Pistoïe, tenu en 1786 par l'évêque Scipion Ricci. Pie VI y déclare hérétiques sept propositions, dont une se trouve parmi les 4 articles de 1682, et soixante-dix-huit autres, reproduisant le reste des articles de 1682, comme « subversives de la hiérarchie ecclésiastique, injurieuses au Saint-Siège, erronées, fausses, téméraires, scandaleuses ».

Il n'est pas douteux que Rome a toujours réprouvé la Déclaration de 1682, et Pie VI, dans la bulle *Auctorem fidei*, ne manque pas de rappeler les actes de ses prédécesseurs contre cette doctrine *injurieuse* au Saint-Siège; mais on peut remarquer que la condamnation est motivée surtout parce qu'à Pistoïe on avait inséré la Déclaration de 1682 dans un décret sur la foi. Pie VI s'exprimait ainsi : « Neque silentio praetereunda insignis ea, fraudis plena, sinodi temeritas, quae pridem improbatam ab apostolica sede conventus gallicani Declarationem an. 1682 ausa sit non amplissimis modo laudibus exornare, sed quo majorem illi auctoritatem conciliaret, eam in Decretum de Fide inscriptum insidiosè includere, articulos in illa contestos palam adoptare, et quae sparsim per hoc ipsum Decretum tradita sunt, horum articulorum publica et solenni professione obsignare ».

On peut donc se demander si la bulle *Auctorem fidei* proteste contre le fond même de la doctrine ou seulement contre cette insertion (1). De plus, cette bulle n'ayant pas été publiée en France avec les formes légales et canoniques, son autorité s'en trouvait amoindrie, et quelques évêques français n'y donnèrent pas leur adhésion sans réserve : « On nous a assuré, dit le biographe de Mgr d'Aviau, que plu-

(1) Le P. Tabaraud a prouvé (*Du droit de la puissance temporelle sur le mariage*, p. 184 et sqq.) que le rédacteur de la bulle avait mutilé le décret du synode de Pistoïe : le titre, dit-il, portait : *De Fide et ecclesia* ; en supprimant le mot *ecclesia*, on a transformé en articles de foi ce que le synode n'avait proclamé que comme vérités, ainsi qu'on l'avait fait en 1682. — Dans les *Lettres du cardinal Litta*, éd. de 1826, Paris, in-12, on trouve l'opinion opposée (lettre IV, note) : « Qu'on ne s'imagine pas que cette mesure n'atteigne la déclaration de 1682 qu'en tant que le synode la présente comme contenant des doctrines de foi » ; mais la preuve n'y est pas faite.

sieurs d'entre eux, soit par suite de leurs opinions gallicanes fortement prononcées, soit dans la crainte de trop se compromettre avec la France dont les susceptibilités théologiques n'étaient pas ménagées, avaient mis des clauses et des restrictions à leur consentement (1) ».

Néanmoins le gallicanisme souffrait d'avoir été indiscrètement exalté à Pistoïe; les hérésies formelles, dont on l'avait enveloppé, contribuèrent à le discréditer. L'attitude de Ricci et des constitutionnels français acheva de compromettre notre doctrine gallicane.

En effet, Ricci donna son adhésion à la constitution civile du clergé, et ses partisans ne manquèrent jamais de mêler à leur défense du synode de Pistoïe la cause des maximes gallicanes. Par exemple, ce fut le cas de Solari, évêque de Nole, qui refusa de recevoir le bref de Pie VI contre les erreurs de Pistoïe, et qui, réfuté par le cardinal Gerdil, en 1801, répliqua par une apologie, que l'évêque constitutionnel Grégoire approuvait hautement (2). Solari et les autres adhérents du synode de Pistoïe encouragèrent les membres du concile national tenu à Paris par les constitutionnels en 1797. Le synode de Pistoïe et la constitution

(1) Lyonnet, *Histoire de Mgr d'Aviau*, t. I, p. 632. — Au fond, Rome avait saisi avec joie cette occasion d'improver le gallicanisme; ce qui le prouve, c'est le mémoire qui fut remis aux prélats chargés de discuter les actes du synode de Pistoïe: dans ce mémoire, à propos du 1^{er} article de 1682, le droit des papes sur le temporel était affirmé, parce que, y lisait-on, l'opinion la plus générale en France avant 1682 avait été contraire à la doctrine des quatre articles, et que plusieurs traits d'histoire établissent que les papes ont exercé de tout temps leur pouvoir sur le temporel. Le mémoire concluait que la doctrine de 1682 était opposée à celle de tous les docteurs catholiques de l'Europe, que le Saint-Siège l'avait réprouvée solennellement, qu'elle fut adoptée dans un esprit de haine et de vengeance contre le pape, par la plus petite partie des évêques et la plus ignorante, qui finirent même par la rétracter, ainsi que Louis XIV en personne; enfin qu'elle est fautive, téméraire et injurieuse au Saint-Père. Voir la *Chronique religieuse*, t. VI, p. 532 et sqq.

(2) Il l'a analysée dans son *Essai sur les libertés de l'Église gallicane*, p. 155. — Ricci ne fit jamais qu'une rétractation évasive et insuffisante: cf. Rimieri, *Napoleone e Pio VII* (Torino, 1906), p. 161-223, et Gendry, *Pie VI, sa vie, son pontificat*, t. I, p. 432 et sqq.

civile du clergé sont donc deux mouvements parallèles de révolte contre la primauté du pape ; le gallicanisme, invoqué faussement à Pistoïe, fut aussi, en France, le recours ordinaire des constitutionnels, si bien que le gallicanisme put être confondu, d'une part, avec les hérésies de Ricci, d'autre part avec le schisme des constitutionnels.

Les constitutionnels, en effet, ont jeté le discrédit sur la doctrine gallicane : l'encyclique, rédigée à la fin de décembre 1795 pour provoquer l'ouverture d'un concile national au 1^{er} mai 1796, contient une adhésion formelle à nos maximes ; en 1800, lorsque Grégoire convoqua un synode diocésain à Blois, il rédigeait ainsi les statuts relatifs au pape : « L'Église de Jésus-Christ ne peut subsister sans un chef visible. — Le pape, successeur de saint Pierre, est nécessairement ce chef visible. — Selon la doctrine des conciles œcuméniques de Bâle et de Constance, les décisions du pape ne sont irrévocables qu'autant qu'elles sont admises et reçues par toute l'Église assemblée ou dispersée. — Le Synode croit fermement et professe que le Saint-Siège est le centre de l'unité catholique auquel tous les vrais enfants de l'Église doivent rester inviolablement attachés. — Le Synode reconnaît et déclare qu'il donne une adhésion pleine et entière aux libertés de l'Église gallicane, ainsi qu'aux autres articles de la célèbre assemblée du clergé de France en 1682 » (1).

En s'exprimant ainsi, Grégoire était fidèle au véritable esprit du gallicanisme ; mais sa qualité de patriarche de l'Église constitutionnelle ne pouvait qu'être contraire aux intérêts de la Déclaration. Car la constitution civile du clergé, qui fut dictée à quelques-uns par un grand respect du sentiment religieux, et à laquelle quelques autres ont donné le concours de leur intelligence et de leurs vertus, n'en eut pas moins pour résultat de changer la hiérarchie de l'Église, et de la soustraire au pape. Par elle, la religion perdait son caractère catholique ; elle était nationalisée, et l'Église parut

(1) Gazier, *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution*, p. 143.

asservie au pouvoir civil. Dans ce conflit, que pouvait faire le gallicanisme ? Nous l'avons vu, il prit d'abord l'attitude la plus conciliante et la plus légitime : « C'est, disait Boisgelin, au concile national, revêtu de tous les pouvoirs de l'Église gallicane, c'est au chef de l'Église universelle de concourir avec les désirs et les vues de la puissance civile, pour établir dans toutes les églises de France une discipline uniforme, sans altérer les principes fondamentaux de la discipline de l'Église, pour entretenir l'accord des formes civiles et des formes canoniques ; et pour conserver, de concert avec le roi et les représentants de la nation, les rapports utiles et légitimes qui doivent unir l'Église de France avec l'Église universelle (1) ».

Mais quand l'assemblée constituante eut rejeté ce moyen de conciliation ; lorsque la constitution civile eut porté à la discipline une atteinte irrémédiable, le gallicanisme désarmé perdit pied ; il n'y avait plus de place pour lui dans le nouvel édifice religieux que les novateurs avaient construit ; une nouvelle ère s'ouvrait dans l'histoire des rapports du clergé français avec Rome. L'ancienne doctrine pourrait-elle s'adapter à cette situation ? La majorité de nos prélats, dispersés à l'étranger, put garder jalousement sa foi gallicane, comme ses convictions monarchiques. Mais le jour vint où ni le gallicanisme, ni le sentiment monarchique n'eurent de place dans la société issue de la Révolution. L'ultramontanisme fut désormais une nécessité pour nos évêques et pour nos prêtres. La révolution était accomplie, dans l'ordre religieux, comme dans l'ordre politique ; les gallicans de l'ancien régime allaient logiquement devenir les ultramontains du Concordat. L'histoire de l'Église de France au XIX^e siècle ne cesse d'enregistrer de nouvelles défaites du gallicanisme.

C. LATREILLE.

(1) Discours du 29 mai 1790, *Collection ecclésiastique*, t. II, p. 291.

SYLVAIN MARÉCHAL

ET LE MANIFESTE DES ÉGAUX

Une source unique — nous le croyons du moins — nous renseigne sur l'auteur du Manifeste des Égaux. C'est Buonarroti qui, dans une note de sa *Conspiration pour l'Égalité* nous le fait connaître (1) :

« Sylvain (*sic*) Maréchal rédigea le fameux manifeste « des égaux, auquel le directoire secret [babouviste] ne « voulut pas qu'on donnât aucune publicité, parce qu'il « n'approuvait ni l'expression : *Périssent, s'il le faut, tous* « *les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle!* ni cette « autre : *Disparaissent enfin, révoltante distinction de gouver-* « *nans et de gouvernés.* »

Edouard Fleury, il est vrai, désigne Babeuf (*sic*) comme le véritable auteur du Manifeste des Égaux que le « grand prêtre de la doctrine se hâte de dicter à Sylvain-Maréchal (*resic*), celui qui écrivait sous son inspiration » (2). — Victor Advielle l'attribue « incontestablement » à Sylvain Maréchal, sans cependant appuyer son affirmation sur une autre autorité que celle de Buonarroti (3). D'autres historiens du socialisme, tels J.-J. Thonissen (4), Wool-

(1) Ph. BUONARROTI, *Conspiration pour l'Égalité, dite de Babeuf*, t. I, p. 115. Bruxelles, 1828.

(2) Edouard FLEURY, *Babeuf et le socialisme en 1796*, 2^e éd., Paris, 1852, p. 110.

(3) VICTOR ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf et du babouvisme*. Paris, 1884, t. I, p. 196.

(4) J.-J. THONISSEN, *Le socialisme dans le passé*. Bruxelles, 1850, p. 188.

sey (1), Benoît Malon (2), Anton Menger (3), adoptent, sans discussion, le renseignement de Buonarroti. — Seul M. André Lichtenberger base cette même manière de voir sur des raisons d'ordre intérieur, en citant quelques passages assez nettement communistes tirés d'une œuvre de Sylvain Maréchal publiée peu avant la Révolution, ses *Apologues modernes à l'usage d'un dauphin* (4).

Mais quelque vraisemblable qu'il soit *a priori*, que Buonarroti a dit la vérité, et si caractéristiques que soient les citations de M. Lichtenberger, celles-ci ne dépassent guère en sentiments « égalitaires » les écrits avancés de leur époque ; quant à Buonarroti, écrivant trente ans après les événements, il aurait pu se tromper.

Ce qui pourrait rendre suspect le témoignage de Buonarroti, c'est avant tout qu'aucun auteur contemporain ne cite Sylvain Maréchal parmi les bavouvistes et surtout comme membre du directoire secret du salut public (5). Une seule fois son nom figure parmi les pièces du procès, mais c'est son nom seul, encore accompagné d'une fausse adresse : il ne faisait plus partie de la bibliothèque Mazarine depuis l'année 1784. (Cf. *Copie des pièces saisies dans le local que Babeuf occupait lors de son arrestation*. Paris, an V, t. I, p. 68.)

Le Dr Robinet, l'homme qui peut-être connaissait le mieux l'histoire de Sylvain Maréchal, ne semble attribuer

(1) THEODORE D. WOOLSEY, *Communism and socialism in their history and theory*, London 1879, p. 104.

(2) BENOÎT MALON, *Histoire du Socialisme*, Paris, 1882, t. I, p. 288.

(3) ANTON MENGER, *Das Recht auf den vollen Arbeitsertrag*, 2. Aufl. Stuttgart, 1891, p. 63, 64.

(4) ANDRÉ LICHTENBERGER, *Le socialisme et la Révolution française*. Paris, 1899, p. 48, 49.

(5) Ni Lalande, ni M^{me} Gacon-Dufour, ni les différents dictionnaires biographiques, ne mentionnent que Maréchal a été babouviste. — Ce qui est encore plus frappant : lors du procès contre Babeuf, Darthé et les autres conjurés, son nom n'est jamais prononcé, et nous ne savons pas qu'on ait eu une raison quelconque de le ménager.

aucune valeur à la thèse de Buonarroti, puisqu'il n'en parle même pas dans la note très intéressante (1) qu'il consacre à l'auteur de l'Almanach des honnêtes gens, note dans laquelle il lui attribue, sans hésiter, l'écrit anonyme : *Dame Nature à la barre de l'Assemblée nationale* (Paris, 1791). Ce qui confirmerait la légitimité du mutisme de Robinet, c'est que dans toute l'œuvre signée du nom, des initiales ou d'un pseudonyme de Sylvain Maréchal, on ne rencontre pas d'idées communistes tant soit peu caractérisées. Mieux, parmi les *honnêtes hommes*, les *républicains*, auxquels il ouvre ses *Almanachs* et ses *Dictionnaires* on ne rencontre ni Münzer, ni Campanella, ni Morelly, ni Mably. Et en y mettant Lyeurgue, Platon et Morus il ne dit pas un mot de leurs idées sur la propriété privée.

Si l'on s'en tenait à ces faits, il nous semble qu'on ne saurait adopter l'affirmation de Buonarroti. Mais tout change, dès qu'on admet, avec le D^r Robinet et M. Max Nettlau (2), que Maréchal est l'auteur de *Dame Nature*.... Cette brochure contient en effet non seulement beaucoup des idées, mais même des expressions du Manifeste des Égaux. Voici quelques-unes des affirmations communistes que l'auteur met dans la bouche de Dame Nature parlant, en 1791, aux constituants (3) :

« Vous avez aboli quelques distinctions odieuses et révoltantes : vous avez osé proclamer tous les hommes égaux et libres : ce

(1) Article : *Sylvain Maréchal*, dans *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*.

Il nous paraît certain que cette note est due à la plume du D^r Robinet. — Celui-ci, en effet, collectionnant tout ce qui concerne S. Maréchal, avait fait copier pour sa bibliothèque l'Almanach des Républicains, et a laissé parmi ses papiers de multiples notes et extraits sur lui. Cf. *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu le docteur Robinet... en vente à la librairie Lucien Dorbon*, Paris, 1909.

(2) M. NETTLAU, *Bibliographie de l'anarchie*. Préface d'Elisée Reclus. Bruxelles, 1897, p. 3.

(3) Cette brochure est rarissime. Nous en devons la communication à l'amabilité de M. A. Barthélemy, consul de France à Genève.

sublime effort, dont l'enfant à la mamelle vous donnoit tous les jours un exemple domestique, qu'a-t-il produit ? Parmi les vingt-cinq millions d'hommes dont vous êtes les représentans courageux, je ne vois encore de changemens que dans leur costume. Leurs mœurs sont restées les mêmes, nul amendement dans leur conduite publique, dans leur vie privée. Je vois toujours comme auparavant deux castes bien distinctes, les riches et les pauvres ; comme auparavant, malgré la déclaration solennelle des droits de l'homme, s'offrent partout à mes yeux des maîtres et des valets. Une muraille d'airain s'élève encore entre ceux qui ont trop et ceux qui n'ont pas assez. Quand cette séparation injurieuse et affligeante disparaîtra à votre voix, je croirai à la sublimité de vos décrets, à l'efficacité de vos travaux (1). »

« Je crois aux vertus privées, au calme, à la félicité d'une famille entretenue au sein d'une douce médiocrité. — Je ne crois pas du tout aux mœurs publiques, à la tranquillité, au bonheur d'une nation composée de plusieurs millions d'individus amis du luxe (2). »

« En donnant l'existence aux hommes, mon intention assurément n'a pas été d'en faire des riches et des pauvres, des maîtres et des valets, des citoyens et des soldats, ou des prêtres, des représentans ou des représentés (3). »

« Il falloit abandonner à leurs propres forces tous ces êtres nuls composant les castes de la noblesse et du clergé, et retirer le bras nourricier qui les faisoit si gratuitement végéter (4). — Puis remettant en commun tout ce qui avait subi des partages d'une monstrueuse inégalité, vous charger, vous, les représentans de ce que jadis on avait l'impudence d'appeler le troisième ordre, vous charger de procéder, au nom de la nature, à une

(1) *Dame Nature à la barre de l'Assemblée nationale.* — *Naturam expellis furcâ.* Hor. — A Paris, chez les Marchands de Nouveautés. 1791, p. 3.

(2) *Ibid.*, p. 9.

(3) *Ibid.*, p. 12.

(4) C'est là, à côté d'un mot de Mirabeau, peut-être la première esquisse de la théorie de la grève générale expropriatrice.

répartition proportionnée au nombre des individus composant chaque famille, à commencer par celle des Bourbons (1). »

« Je n'aime pas les rois, j'aime encore moins les riches. L'inégalité des biens m'est encore plus odieuse que l'inégalité des rangs, et cependant on en a fait la chaîne qui lie toutes les parties de la société civile. Enfants! je vous le dis en vérité; tant que vous souffrirez parmi vous des riches et des pauvres, vous ne viendrez jamais à bout de vous régénérer. Ce n'est pas que je conseille aux pauvres, dans le régime actuel, de courir sus contre les riches. J'ai permis la violence et les voies de fait aux animaux qui n'ont qu'un instinct brut. Mais les hommes que j'ai doués d'un instinct susceptible de perfectionnement, ne pourraient-ils convenir entre eux d'un arrangement amical? Les riches, une fois bien persuadés qu'ils sont à la merci des pauvres, beaucoup plus nombreux qu'eux, et qu'ils n'auront jamais de jouissances paisibles, seront-ils assez ennemis de leur repos et de leurs intérêts, pour ne pas consentir à un nouveau partage plus égal? (2) »

« Je vous le dis encore : la révolution n'est pas faite ». (3)

Puis Dame Nature s'adresse aux galeries de l'Assemblée nationale et leur esquisse la société future :

« Il ne doit y avoir d'autres distinctions parmi les hommes que celles du sexe, de l'âge et de la famille (4) ».

« L'homme n'est destiné qu'à être époux, père, frère et ami. Qu'ont de commun avec les devoirs attachés à ces noms, les rapports factices désignés sous les titres bizarres de représentans ou

(1) *Ibid.*, p. 27, 28.

(2) *Ibid.*, p. 33, 34.

(3) *Ibid.*, p. 34. Cf. *Manifeste des Égaux* : « La révolution française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière ».

(4) *Ibid.*, p. 34. Cf. *Manifeste des Égaux* : « Qu'il ne soit plus d'autre différence parmi les hommes que celles de l'âge et du sexe. »

représentés, électeur ou éligible, prince-peuple, maître-valet, riche-pauvre, magistrat-soldat, prêtre-laïc, étranger-citoyen? (1) »

.....

Et Dame Nature conclue :

« J'ai tracé (à l'homme) cette espèce de triangle, d'où il ne sort pas impunément. Sois, lui ai-je dit : bon fils, bon époux, bon père, et je me charge du reste. Tant que tu ne seras que cela, je serai avec toi; mais je t'en avertis : je t'abandonnerai à tes propres forces, si tu portes tes vues au-delà de ces trois lignes, proportionnées à ton individu. Du moment que tu les auras franchies, le crime et le malheur t'attendent au-delà (2). »

Jugeant le contenu général du Manifeste des Égaux suffisamment connu, nous n'avons mis en note que les passages contenant des expressions identiques dans les deux écrits. — Or, si l'on tient compte de la situation générale de 1791 et de 1796, il devient très probable que l'auteur de *Dame Nature* est le même que celui du *Manifeste*. Reste à savoir si Sylvain Maréchal est bien l'auteur de *Dame Nature*.

Nous avons déjà dit que le D^r Robinet et M. Max Nettlau attribuent cet écrit à Maréchal. Et il est, en effet, difficile de ne pas le faire, malgré le silence des biographes et des bibliographes à ce sujet. Le style de l'opuscule est bien celui de Maréchal; l'idéal moral en est celui des autres écrits de cet auteur; on y trouve déjà esquissée la donnée principale et beaucoup de détails du *Jugement dernier des rois* qu'il devait composer et faire représenter après le 21 janvier 1793 (3);

(1) *Ibid.*, p. 45. Cf. *Manif. d. É.* « Disparaissez enfin, révoltantes distinctions de riches et pauvres, de grands et petits, de maîtres et de valets, de gouvernans et de gouvernés. »

(2) *Ibid.*, p. 46. Cf. *Manif. d. É.* « Un seul homme sur la terre plus riche, plus puissant que ses semblables, que ses égaux, l'équilibre est rompu : le crime et le malheur sont sur la terre. »

(3) « Puisque Louis XVI n'a pas été capable de cet héroïsme (de fonder le règne de l'égalité), qui empêchoit les différentes nations civilisées de ce globe de se donner le mot le jour des saturnales pour se saisir de la personne de

enfin un manuscrit inédit (1), que M. Noël Charavay n'a pas hésité à attribuer à Sylvain Maréchal, représente la Nature parlant aux hommes.

En présence de cet enchaînement d'arguments peut-on souscrire à l'affirmation de Buonarroti? — Ou pourrait-on objecter que l'auteur du *Manifeste des Égaux* s'est simplement inspiré dans la forme et dans le fond de *Dame Nature*, comme le *Manifeste communiste* de Marx s'est inspiré du *Manifeste de la démocratie* de Victor Considérant?

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

OTTO KARMIN.

leurs rois, de convenir en même temps d'un rendez-vous général pour rassembler cette poignée d'individus couronnés, et de les reléguer dans une petite île inhabitée, mais habitable, et dont le sol fertile n'attendrait que des bras et une légère culture? On établirait un cordon de petites chaloupes armées pour inspecter l'île aux rois détrônés, et empêcher les habitans d'en sortir. L'embaras des nouveaux débarqués ne seroit pas mince sans doute; chacun d'eux pour vivre seroit obligé de mettre la main à la pâte. Plus de valets, plus de courtisans, plus de soldats. Il leur faudroit tout faire par eux-mêmes. Cette cinquantaine de personnages ne vivroit pas peut-être longtemps en paix, et le genre humain, spectateur tranquille, auroit la satisfaction de se voir délivré de ses tyrans par leurs propres mains. » *Dame Nature*, p. 30, 31.

(1) *Code de la Nature*. Manuscrit autographe et inédit de 13 pages 1/2 in-8°. — Nous ignorons où cette œuvre est actuellement conservée. — Nous en avons trouvé l'analyse dans des notes mises très aimablement à notre disposition par M. Noël Charavay.

APRÈS L'ATTENTAT CONTRE SÉMONVILLE ET MARET ⁽¹⁾

(Suite et fin)

III. — *M^{me} de Sémonville à MM. André, négociants à Gènes.* (2)

A Vico Sopranno, le 28 juillet.

Vous savez sûrement à présent le nouveau coup qui vient de nous frapper; mon âme est accablée sous le poids de la douleur la plus vive. Jamais, non jamais ma plume ne pourra tracer fidèlement le tableau de cette scène déchirante, et que ceux qui en ont été les témoins ont encore peine à croire. Je vais essayer, Monsieur, de vous en donner une légère idée. Je dois ces détails à l'intérêt que vous nous avez toujours témoigné.

M. de Sémonville et le ministre de Naples ont traversé la Suisse avec infiniment d'agrément. Arrivés à la frontière du pays des Grisons, nous apprîmes que l'Empereur agitait la Valteline; qu'un grand nombre de *burlandotti* ou sbires attendaient, de l'autre côté du lac, des Français, que les uns qualifiaient députés, d'autres ambassadeurs. Ces Messieurs crurent donc prudent de requérir au nom de la nation française les chefs des Liges à l'effet d'obtenir des ordres pour assurer leur passage, et une escorte: le tout fut accordé. Nous par-

(1) V. *Revue historique de la Révolution française* de juillet-septembre 1910, pp. 353-368.

(2) La lettre, avec la suscription de la raison sociale, s'adresse à M. André neveu (associé avec son oncle, qui paraît avoir subi quelques persécutions à cause de son libéralisme et de son attachement aux idées françaises.

times le 24 pour Chiavenna; les deux ministres requièrent une escorte; elle leur fut donnée, mais, grand Dieu! quel excès d'infamie! C'est cette même escorte qui nous a livrés, sur un prétexte qui n'était que le prélude de la grande trahison qui nous était réservée. Ils nous firent entrer dans une auberge. (1) Lorsque nous étions tous réunis dans la même chambre, cette horde de sbires fondit sur nous; ils s'emparèrent des deux ministres et de tout ce qui les accompagnait, avant qu'ils n'eussent eu (*sic*) le temps de faire un mouvement. Pendant ce temps on nous couchait en joue, mes enfants et moi. Rien ne m'arrête; je me précipite dans les bras de M. de Sémonville. Ils m'en arrachent avec une fureur digne de leur âme perfide. On l'enchaîne, ou du moins on lui lie les mains. Avec le sang-froid et le calme que vous lui connaissez, il me dit : « Mon amie, calme ton désespoir. Cette démarche *importante* aura des suites fâcheuses pour l'Empereur. Elle assure d'autant la liberté de mon pays. » J'essaye encore de voler vers lui. On me repousse avec fureur. Je tombe évanouie. On l'emmène, et lorsque je reviens à moi, je me trouve dans les bras de mes enfants éplorés et d'une douzaine de ces vils satellites, qui cependant, se radoucissant, m'assurent que mon mari sera traité avec les égards dûs au titre dont il est revêtu. Quelle assurance, grand Dieu! La tenir d'eux pouvait-il rendre du calme à mon âme? Enfin la mesure de mes maux n'était point encore comblée. J'apprends que mon fils, effrayé de nos cris, s'est sauvé de la cour où il jouait, qu'il a pris le chemin du lac et qu'on le cherche en vain depuis trois heures. J'apprends que mon mari, instruit de ce fait, avant de s'embarquer, demande au nom de l'humanité de faire rester la barque sur le rivage, jusqu'à ce qu'il eût encore des nouvelles de son fils. Ces barbares le refusent et l'emmènent, ayant laissé sa femme à demi morte et son fils perdu et peut-être noyé.

Je demande à suivre mon mari; on me le promet. J'attends

(1) Ce récit est beaucoup moins clair et moins précis que les deux lettres précédentes.

en vain trois heures. Alors j'apprends que je suis libre dans l'étendue du territoire de Chiavenna, que je ne pourrai quitter qu'avec un ordre de l'Empereur. Enfin j'apprends que l'on m'a tout ôté et à mes enfants, hors les vêtements dont nous étions couverts. Je me trouve dans ce pays sauvage, sans argent, sans appui; mais j'étais hors d'état de sentir sous ce rapport toute l'horreur de ma position : j'étais hébétée. Enfin un bon Suisse, touché de mon désespoir, m'emmène, me force d'accepter de l'argent, et, me faisant réclamer par les Grisons, me fait venir ici où je suis parfaitement en sûreté et entourée d'une foule de bons Grisons qui cherchent par leurs soins empressés à adoucir, à calmer ma juste douleur. Ils s'indignent de la violation commise par l'Empereur sur leur territoire, de la trahison de leur magistrat à Cavenne (1) : car il n'est plus douteux qu'il nous a livrés.

Nos malheureux prisonniers sont à Gravedonne sur le bord du lac. Ils sont dans un beau château, qui, m'a-t-on dit, leur est donné pour prison. Ils y sont ensemble, m'a-t-on assuré, mais mon âme incertaine n'ose s'arrêter aux idées consolantes. Beaucoup de Suisses, considérables dans ce pays par leur existence, ont écrit à de leurs amis pour avoir de ses nouvelles (*sic*). J'ai écrit à M. de Villesech, et j'attends de moment en moment des nouvelles plus positives. S'il vous en parvenait, Monsieur, donnez-moi la marque d'amitié de me les faire passer sous le couvert de « M. il signor podesta Giovanni Godenzo Spagnapane, à Castasegna ». Rendez-moi aussi le service, je vous prie, d'écrire à vos correspondants à Livourne qu'ils s'informent si Marchi (que vous avez vu chez moi à Gènes, dit négociant de Corfou), est encore à Livourne; que dans ce cas il ne parte pas. Il était chargé de fréter pour le Levant un gros bâtiment pour conduire nos effets et nos gens. J'ai écrit à Marchi sous le couvert de M. Bertholet, consul à Livourne, par duplicata; mais j'ai éprouvé dans ce pays de si cruelles trahisons que je crains tout.

(1) *Sic*, pour Chiavenna.

Veillez donc ne pas perdre un moment pour faire chercher Marchi dans ce port, et l'avertir de notre malheur, et lui recommander d'y attendre de mes nouvelles. J'ai écrit au ministre pour prendre ses ordres sur cet objet.

Adieu, Monsieur. Depuis jedy, jour qui à jamais sera gravé à ma mémoire, sauf cette nuit que j'ai passée dans mon lit, je n'ai pas passé un quart d'heure sans écrire, ayant eu plusieurs courriers importants à expédier. C'est celui que j'envoie à Venise, qui remettra cette lettre dans une poste d'Italie. Je suis morte de douleur et de fatigue ; j'ai la fièvre, et il ne me reste plus que la force de sentir. Si M. votre oncle est encore avec vous, parlez-lui de notre malheur. Il a connu une partie de celui que j'éprouve, pendant votre détention. Il aime M. de Sémonville : il sera sensible à mon récit.

Recevez l'expression de tous mes sentiments, et veillez par vos amis à Milan tâcher de savoir si M. de Sémonville est bien traité ; ce qu'on dit de lui dans la ville. Ils seront bien étonnés quand ils trouveront dans ses papiers qu'il avait une mission importante pour Florence ! (1)

Ma lettre est bien longue, et cependant j'oubliais de vous dire que l'Empereur a établi un cordon de sbires qui garde depuis le Tyrol jusqu'au lac de Côme toutes les issues, les défilés et en conséquence les chemins, avec ordre d'arrêter tous les Français. Il est clair que, dans ce moment, la Valtelline est réellement à l'Empereur. Hier par exemple, il a envoyé un courrier à Chiavenna réclamer mes voitures. Par une vente simulée elles étaient à un négociant de Bergame ; il les a réclamées ; rien ne vaut contre la force, si ce n'est la force ; elles sont parties pour Milan.

Ah ! quel empire que celui où les hommes sont soumis à un vil caprice, et où les lois n'ont plus aucune force !

Mandez-moi si vous serez bientôt père, et payez de quelque

(1) M^{me} de S. ne semble pas se douter que c'est peut-être le soupçon de cette mission qui motiva le guet-apens de Novate.

retour le sentiment que vous a voué la femme la plus malheureuse. (1)

IV. — *Mathilde de Montholon à M^{me} Morando de Florence.*

Vous m'avez toujours témoigné intérêt et bonté, Madame; vous êtes l'amie de maman; j'ose croire que vous serez sensible au malheur affreux qui vient de nous accabler. Mon papa, après avoir traversé la Suisse avec tous les agréments qu'il devait attendre d'une puissance neutre, arriva enfin aux limites qui séparent les Grisons de la Valteline. Là, ayant été instruit que l'Empereur avait posté des sbires en assez grande quantité, qui, disait-on, attendaient certains voyageurs français qu'on craignait qui ne passassent dans l'état de Milan, mon papa et le ministre de Naples crurent devoir s'arrêter à Vico Soprano, (pays des Grisons), pour prendre des renseignements plus sûrs. Les bruits s'accréditèrent; le résultat des recherches en fut une confirmation. Ces Messieurs se décidèrent donc de faire, au nom de la nation française, une réquisition aux chefs des Lignes grises, à l'effet d'assurer leur passage et de leur donner une escorte. Ils accordèrent tout ce qu'on leur avait demandé, et le même courrier qui avait porté la réquisition fut chargé de rapporter à mon papa des ordres pour les podestats des endroits où il devait passer. C'est ainsi que nous partîmes de Chiavenne pour nous rendre à Morbegno, ayant les deux *fanti* de la ville pour escorte, et huit hommes armés; mais quel fut notre étonnement lorsque, à trois lieues de là, les deux *fanti* nous signifièrent l'ordre du podestat d'arrêter nos bagages, parce que le même magistrat y avait mis un sequestre. Mon papa, ne pouvant se séparer de ses papiers, ainsi que le ministre de Naples, et voulant cependant éclaircir cette affaire et réprimer l'insolence du podestat, envoyèrent à Chiavenne M. Delamarre et

(1) Suscription : A MM. André et compagnie, négociants, à Gènes.

un autre officier attaché à l'ambassade. Pendant leur absence, nous avons su que des sbires nous attendaient de l'autre côté du lac de Chiavenne et dans un défilé très-étroit, où nous devions passer pour nous rendre à Morbegno. Au bout de quelques heures, M. Delamarre revint avec des ordres pour continuer notre route et nous prêter assistance si nous en avions besoin ! C'est alors qu'étant décidé de retourner sur nos pas pour plus de sûreté, cinquante ou soixante sbires armés jusqu'aux dents entourèrent la maison, y entrèrent en s'emparant des hommes et couchant les femmes et les enfants en joue. Peu de temps après, ils emmenèrent mon papa ainsi que le ministre de Naples et toutes les personnes qui les suivaient. Ils leur lièrent les mains, ainsi qu'à mon papa, qu'ils eurent la barbarie d'empêcher de voir maman et d'attendre des nouvelles de Bobo (*sic*) qui, effrayé de voir autant de gens armés, s'était caché et qu'on cherchait en vain depuis deux heures. Ah madame ! quel scène déchirante ! Maman évanouie dans mes bras, sans connaissance, mes frères éplorés se jetant aux pieds de ces infâmes sbires, qui les repoussaient avec une cruauté digne de l'état qu'ils exercent. Jugez quel fut le désespoir de maman, lorsque, revenue à elle-même, elle ne trouva plus mon papa qu'on venait d'emmenner. Elle n'eut pour consolation que d'apprendre qu'on n'avait pas pu retrouver mon frère et qu'on le croyait jeté dans l'eau. Non, non ! cette scène déchirante ne s'effacera jamais ! Elle est gravée dans mon âme avec une empreinte trop forte et le souvenir m'en sera toujours affreux. Vous connaissez une partie de nos maux, Madame, vous avez des connaissances à Milan. Daignez les employer pour nous faire savoir comment mon papa y est traité et s'il se porte bien. Maman lui a écrit plusieurs fois pour lui donner de ses nouvelles et lui faire savoir qu'on (*sic*) mon frère était retrouvé ; mais nous doutons que ces lettres lui soient parvenues. Cependant maman les avait adressées à Monsieur de Wilzesk (*sic*) en le priant de vouloir bien les lui faire remettre, mais comme nous n'en avons aucune nouvelle, nous craignons qu'il n'ait point eu d'égard

à notre recommandation. S'il était possible de lui faire savoir que nous nous portons bien, que son fils est retrouvé et que nous sommes à Vico Soprano, nous vous aurions, Madame, une obligation dont la reconnaissance serait toujours empreinte dans nos cœurs. Maman est si accablée d'écritures nécessaires, de douleurs et de fatigues, qu'elle a été obligée de se reposer sur moi du soin de vous assurer de sa tendre amitié. Vous connaissez notre fâcheuse position. Daignez en faire part à Madame Brignolet (1) (*sic*) : elle est sensible, elle le sera à notre malheur. Recevez, Madame, l'hommage de tous mes sentiments et de ceux de Zéphirine et de mes frères. Nous disons tous mille choses tendres à M. Morando et à Chechino (*sic*). Ce serait encore ajouter à notre reconnaissance si vous aviez la bonté de nous adresser vos lettres à « Il signor podesta Giovanni Godenzo Spargnapano (*sic*) a Castasegna, dans le pays des Grisons, près Chiavenne ».

Mathilde de MONTHOLON.

A Vicosoprano, ce dimanche 28 juillet 1793.

Post scriptum de M^{me} de Sémonville.

Je recueille le peu de force qui me reste, Madame, pour joindre ma prière à celle de ma fille. Ah ! De grâce, procurez moi de ses nouvelles, faites-lui savoir des miennes. Que ne m'emmenaient-ils avec lui, je ne me plaindrais pas de mon sort ; mais ils m'arrachent de ses bras. Les cruels ! Ils n'ont point d'âme, ils n'entendent point son langage... Ah ! Madame, quel coup ! Il est affreux... et loin de pouvoir me livrer à ma douleur, il faut que j'écrive, que j'agisse ; je suis épuisée de fatigue, de douleur. — Adieu, Madame, plaignez-moi ; aimez-moi un peu ; je me croirai moins malheureuse.

Surtout écrivez-moi à l'adresse indiquée par ma fille.

(1) Madame Brignole, patricienne génoise, amie de Serra et des libéraux liguriens.

V. — *M^{me} de Montgeroult au comte Alberto Litta.*

Vico Soprano, ce 28 juillet 1793.

Dix ans d'absence et de silence ont-ils fait oublier à Monsieur le comte Alberto Litta une demoiselle de Nervo, qui partit de Milan comblée des bontés de Madame la comtesse d'Adda, des preuves d'attachement du comte Albert, et des regrets d'une séparation forcée ? Il a pu croire que si, pendant les premières années de son absence, il n'a pas eu directement ou indirectement de ses nouvelles, c'est que des circonstances impérieuses l'en ont empêchée. Ensuite elle a craint d'être tout-à-fait oubliée, et alors une lettre d'elle n'eût inspiré aucun intérêt.

C'est moi, Monsieur, qui suis Mademoiselle de Nervo, mariée à M. de Montgeroult, noble, officier général, retiré du service depuis son mariage avec moi. C'est moi qui, dans l'excès de la plus grande douleur qui fut jamais, espère trouver encore en vous quelque sensibilité et quelque désir de consoler mon malheur. Je vais vous faire le récit fidèle de ma funeste situation.

Tout ce qui se passait à Paris me rendait excessivement malheureuse. J'étais partie au mois de juillet dernier pour l'Angleterre. J'y suis restée jusqu'au mois de décembre, qu'il me fallut rentrer en France à cause des lois sur l'émigration. Les scènes violentes qui y ont eu lieu depuis m'ont rendu ce séjour insupportable, ainsi qu'à M. de Montgeroult. M. Maret, homme estimable et dont tout le monde serait bien aise d'être l'ami (1), fut nommé à l'ambassade de Naples il y a deux mois. Je désirai qu'il me fit trouver les moyens de revoir l'Italie, où vous savez que j'ai des connaissances et des amis. Nous trouvâmes ensemble une tournure qui me permit de

(1) La façon dont M^{me} de Mongeroult exprime son attachement pour Maret, l'importance du service compromettant que lui rend celui-ci, et divers autres détails de ces lettres, rendent assez suspecte la nature des relations de cette dame et de l'ambassadeur.

sortir de France, — une tournure assez singulière, — et je partis avec ce ministre, mon mari et nos gens. Arrivés à Genève, M. de Sémonville, ambassadeur près la Porte ottomane, y arriva de son côté, sans que nous l'attendissions. J'atteste que ni M. de Montgeroult ni moi ne le connaissions, pas même de vue. M. Maret le connaissait très peu, mais étant son collègue, il ne put lui refuser de voyager avec lui, et je consentis à regret (à cause de quelques arrangements de voiture) à traverser la Suisse, réunie à la famille Sémonville. J'avais un passeport pour mon mari et moi de M. le bailli de Nyon, et avec ce titre nous devons trouver partout aide et assistance. Eh bien ! Monsieur, c'est avec ce titre que M. de Montgeroult a été lié, garrotté, violenté, jedy 23 à Novate et emmené prisonnier avec les deux ministres de France. De lâches sbires m'ont traitée sans aucun des égards que l'on doit à mon sexe et à mon état ; des femmes, des enfants innocents ont été couchés en joue et frappés à coups de crosse. Je ne vous ferai point le détail de cet effroyable tableau, qui pénétrera toute âme humaine de douleur et d'effroi. Je ne déciderai point si des considérations politiques surpassent toute autre considération, mais, sous ce rapport-là même, mon mari devait être dans une classe à part. Il n'est et n'a jamais rien voulu être depuis dix ans. Je défie qui que ce soit au monde d'avancer qu'il ait eu aucune place depuis la révolution, ni qu'il y ait joué aucun rôle. Son nom n'a jamais été prononcé, et cela est tout simple : M. de Montgeroult a soixante ans. Il est fort goulteux. D'autres infirmités graves qu'il a prises pendant ses guerres de quarante-six (1) l'ont rendu fort peu actif. Il lui serait impossible de prendre une part personnelle à tous les évènements politiques qui nous ont agités en France. Il n'est donc pas probable que ce soit mon mari qu'on ait voulu arrêter. S'il avait l'honneur de vous voir, au moment (2) vous jugeriez par vous-même de la vérité

(1) 1746. Les campagnes de la Succession d'Autriche.

(2) *Sic*, = sur le champ.

de ce que j'avance : d'ailleurs on peut prendre toutes les informations qu'on voudra, aucune ne démentira mon assertion. C'est donc par une erreur que M. de Montgeroult a subi un sort aussi rigoureux ; mais cette erreur est cruelle, cette erreur peut lui coûter la vie (1), car je crains tout de l'état d'enflure où sont ses jambes et ses cuisses. Cette erreur, Monsieur, me met dans le plus violent désespoir. Jugez donc de ma position, s'il venait à lui arriver un grand malheur. J'en frémis d'effroi ! Sous toutes ces considérations de justice, d'humanité, d'honneur, la liberté doit lui être rendue. Plaidez ma cause, Monsieur, représentez-vous une femme jeune, sensible, — cette femme que vous avez connue, — obligée de fuir à cheval un lieu d'horreur, seule, sans un domestique, arrivant à Nico Soprano avec une grosse fièvre, blessée, brûlée par la chaleur du soleil, et le froid de la nuit ayant ensuite saisi tous ses membres. Voyez la, livrée au plus violent désespoir dans un pays où elle ne connaît personne, sans argent, sans ressource, car on m'a enlevé tout ce que je possédais. Ah, Monsieur ! les raisons d'état doivent-elles donc faire tant de malheureux ? Si la liberté de mon mari m'est refusée, j'irai me rendre prisonnière à Milan, j'irai rappeler à son Altesse royale (2) les moments plus heureux où il ne m'aurait pas vouée à tant de maux ! Croyez-vous qu'on me refusât une sûreté pour ma personne, si je demandais d'aller à Milan voir ce prisonnier qui n'aurait jamais dû l'être ? Répondez-moi à cet article, je vous supplie. Je suis ici dans un état de dénûment auquel je n'ai pas été accoutumée ; c'est sans doute passer bientôt de la prospérité à la misère que je n'aurais jamais cru éprouver. Ne pourriez vous pas aussi, Monsieur, obtenir qu'on me renvoyât le plus tôt possible, quelques effets de prix, comme mes dentelles, des bijoux et des correspondances chères à mon cœur ? Elles seraient à présent la seule consolation à ma juste douleur. Pourquoi donc m'en priver ?

(1) M. de Montgeroult mourut en effet à la citadelle de Mantoue.

2) L'archiduc Ferdinand.

Elles n'ont point d'importance pour un homme d'état; elles sont tout pour une femme malheureuse, et je le suis au point que si cet état dure, je succomberai. Mes larmes ne cessent pas, depuis le jour funeste de notre séparation. Je vois toujours M. de Montgeroult et M. Maret, les mains liées, enveloppés de fusils, entraînés... Ah Monsieur, quel cruel moment! M. Maret était calme, tranquille comme l'innocence. Vous n'ignorez peut-être pas qu'il est l'honneur, la droiture, la probité même. Jamais ses opinions ne lui ont fait faire une action que l'homme le plus impartial pût blâmer, parce que la franchise et la sensibilité n'égarèrent point ceux qu'elles guident. Il a blâmé tous les excès qu'on a connus, n'a jamais été accusé d'aucun par qui que ce soit. Aussi a-t-il l'estime des gens honnêtes de tous les partis. Il a celle de toute l'Angleterre, et il intéresse quiconque aime le bien général et la justice.

Adieu, Monsieur. La fièvre allume mon sang; mes larmes obscurcissent mes yeux. Je finis cette longue lettre. Vous croirez, j'espère, Monsieur, que l'écrire a été un moment de consolation à mon cœur et que j'ai souvent regretté un silence forcé avec cette excellente comtesse d'Adda qui m'a traitée avec une tendresse si touchante.

Recevez l'assurance de mon attachement et de ma parfaite estime,

HÉLÈNE DE NERVO DE MONGEROULT. (J)

VI. — *M^{me} de Montgeroult à M. André.*

Vico Soprano, ce 28 juillet 1793.

L'excès de la douleur où je suis plongée, Monsieur, et de l'abattement physique, suite de beaucoup de fatigues, m'empêche de vous écrire longuement. Mon mari, voyageant pour

(1) *Suscription* : All' ill^{mo} sig. sig. p[ad] rone col[endissi] mo il sig[nor] marchese D. Alberto Litta Milano.

son plaisir (1) avec une autorisation de son pays, mon mari, muni d'un passeport de Suisse qui portait que partout nous devrions obtenir aide et assistance; mon mari enfin, âgé, infirme, étranger à tous les intérêts politiques, a été arrêté, lié, enfermé, avec nos malheureux ministres. Je ne vous demande point encore de le réclamer, parce que j'ai fait des démarches dont je ne veux pas contrarier l'effet; mais je vous demande, au nom de l'honneur national, au nom de l'humanité, au nom de deux femmes qui depuis trois jours font retentir l'air de leurs cris, de leurs gémissements, je vous supplie de sonner en Europe le tocsin de l'indignation, pour que toutes les puissances s'intéressent à venger cet énorme attentat. Je ne dois ma liberté qu'à mon passeport suisse et à la promptitude avec laquelle j'ai pris le parti de fuir cet épouvantable séjour. Un honnête homme qui a pris pitié de mon désespoir m'a conduit par des sentiers détournés. Il était quatre heures après midy. Par la température de Naples, j'ai fait une lieue à pied, escaladant des murs, marchant dans des marais, me retournant à chaque instant pour voir si ces barbares ne me poursuivaient point. Depuis 24 heures, je n'avais rien mangé à cause de quelque accès de fièvre. J'étais pénétrée de terreur, de la plus grande douleur qui fut jamais; enfin j'aperçus, au bout d'une heure et demie, mon muletier qui avait osé m'amener un cheval; je sautai dessus, et je fis huit lieues au galop, seule avec un inconnu dans ces pénibles sentiers des Alpes où l'on ne va qu'au pas. J'arrivai à la nuit dans Vico Soprano, blessée par un écart de mon cheval, ayant une fièvre très forte, et un désespoir tel que la douleur ne tue pas, puisque je vis encore. J'y ai trouvé l'hospitalité la plus noble, la plus désintéressée. Sans elle je demanderais l'aumône, car ces odieux satellites m'ont tout pris. Combien ce m'eût été plus doux d'être leur prisonnière! Mais ma liberté m'était nécessaire pour servir mes amis, et je leur ai fait ce pénible sacrifice.

(1) Légère inexactitude.

Toujours, Monsieur, toujours cet affreux spectacle déchirera mon cœur ! Toujours je les verrai les mains liées, les bras étendus vers moi, ne pouvant pas me dire un dernier adieu ! Je verrai sans cesse la figure calme, tranquille, de M. Maret tandis qu'il me disait de n'avoir aucune inquiétude. Pendant qu'on le garottait, il s'écria : « Nous sommes pris ; mais ce sera un évènement heureux pour mon pays ! » O Monsieur, faites qu'il ait dit vrai !... Voyez ces infâmes sbires couchant en joue des femmes, des enfants, les repoussant à coups de crosses de fusil, et leurs cris, leurs larmes, leurs prières n'éprouvant que des traitements inhumains. Le parti de la résistance était impossible. Nous étions tous pressés dans une petite chambre, causant de nos inquiétudes ; nos armes étaient en faisceaux auprès de la porte, par laquelle ils entrèrent et dont ils furent (1) à l'instant les maîtres. Je bénis cette impossibilité, car si nous eussions défait ces cinquante misérables, quatre cents autres arrivaient avec un coup de sifflet ; il y en avait un cordon tout autour de nous. (on nous l'a dit depuis), et le petit village dans lequel nous étions renfermait beaucoup de partisans et d'espions de l'Empereur. D'ailleurs, Monsieur, des âmes droites n'imaginent heureusement pas de semblables perfidies et ne sont pas en état d'employer de pareilles armes. Adieu, Monsieur. Envoyez-moi mes lettres et celles de mon mari. Gardez celles de M. Maret. Je vous le répète encore pour qu'il n'y ait pas de malentendu : gardez celles de M. Maret jusqu'à un autre ordre de choses, car je n'ai pas le droit de les ouvrir. Si après mes lettres envoyées, il vous en vient d'autres, ayez la bonté de les garder jusqu'à ce que vous ayez une occasion sûre.

Adieu encore, Monsieur. Plaiguez une douleur, la plus grande qui fut jamais, et n'oubliez pas plus votre amitié pour dame Hélène qu'elle n'oublie la sienne pour vous dans ce cruel moment. Qu'est devenu M. Viotti ? Savez vous s'il

(1) Elle veut sans doute dire : « et ils en furent à l'instant les maîtres. »

est encore à Londres ? Depuis trois mois, je n'ai pas eu de ses nouvelles. Si vous écrivez dans ce pays-là, parlez de notre affreuse catastrophe. (1)

Suscription : A MM. André et compagnie négociants à Gênes.

1 Cette lettre n'est pas signée, mais la graphie ne permet aucun doute sur son auteur.

DEUX HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION
EDGAR QUINET ET CHARLES-LOUIS CHASSIN

D'APRÈS LEUR CORRESPONDANCE ORIGINALE (1)

(Suite)

III

1860-1861

A la suite d'événements qu'il avait provoqués mais qu'il n'avait ni prévus ni conduits, parce qu'au fond il ne croyait guère aux forces morales, Napoléon III, afin de contenir les amis de la Papauté, qui n'étaient plus tout à fait les siens, s'était vu amené à faire quelques concessions de forme aux libéraux. Le Sénat et le Corps législatif furent autorisés à voter tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours du trône, après en avoir discuté les termes en présence des commissaires du gouvernement. Le droit d'amendement était aussi rétabli, dans une certaine mesure, pour le Corps législatif, délibérant en comité secret, au jour fixé par le président, aussitôt après la distribution des projets de loi ; exception était faite des cas d'urgence et des projets d'intérêt local. Les comptes rendus des séances du Sénat et du Corps législatif, rédigés par des secrétaires-rédacteurs placés sous l'autorité des présidents de

(1) Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1910, pp. 51-80, d'avril-juin pp. 199-218, et de juillet-septembre, pp. 380-403.

L'une et l'autre assemblée, devaient être chaque soir adressés officiellement à tous les journaux. Les comptes rendus sténographiques figureraient *in extenso*, pour chaque séance, dans le *Moniteur officiel* du lendemain. L'empereur désignerait, pour la durée de chaque session, un ministre sans portefeuille chargé de défendre devant les Chambres, de concert avec les présidents et les membres désignés du Conseil d'État, les projets de loi du gouvernement.

Tel est, dans son ensemble, le décret du 24 novembre 1860, que le Sénat enregistra deux mois après par 119 voix contre 2, sans grande modification.

Ce *coup d'état libéral*, conseillé par Morny, fut suivi d'une circulaire du ministre de l'intérieur Persigny (7 décembre), dans laquelle, au nom de l'Empereur, il s'efforçait de rallier les anciens partis (mais surtout les orléanistes), et se déclarait prêt « à favoriser sans cesse davantage dans notre pays l'acclimatation (*sic*) des habitudes de libre discussion ». C'étaient des mots, et rien de plus. Chassin se mit en tête de démontrer le caractère illusoire de cette nouvelle législation :

« Mes conclusions, dit-il à M^{me} Quinet dès le 1^{er} décembre (1), seront en contradiction flagrante avec ce qu'écrivent à l'unanimité les journalistes français mettant leur drapeau dans leur poche, et *légitimant Bonaparte* en le remerciant *sincèrement* de ce qu'il plaisante avec eux. Jusqu'à Prévost-Paradol, qui s'écrie : *Vous sommes d'honnêtes gens*, par conséquent nous n'abuserons pas, etc. Et la *Revue* de Buloz qui n'a jamais douté *du caractère et de l'esprit de l'Empereur*. Et le *Courrier*, etc., etc. (2). Enfin ils sont si fins qu'ils en deviennent bêtes, et qu'à force de vouloir engluier l'aigle, ils se sont probablement englués eux-mêmes. Car de cette masse de libertés conditionnelles dont on devait nous accabler, il restera... ce qu'il y a. Cependant tout ce bavardage a fait son effet : le public se réveille peu à peu, et pas dans un sens orléaniste, je vous l'assure. Quelque mal prononcé qu'il soit, le mot *liberté* réveille des souvenirs. »

(1) « Pour ne pas écrire le 2 ».

(2) Cf. Taxile D.-lord, *Histoire du Second Empire*, III, p. 36.

Quelques jours après (1), Chassin envoyait au ministère de l'intérieur une demande à l'effet d'être autorisé à fonder un journal, *La Nation*.

« Mes amis, écrit-il à Quinet le 14 décembre, sont extrêmement divisés sur l'effet probable de l'initiative que j'ai prise : politiquement ils m'approuvent, mais il en est qui croient que M. de Persigny va me répondre : *Fondez la Nation, si bon vous semble !* Je ne partage pas cette illusion » (2). Cependant, s'il se trompait ! Il faudrait alors songer aux moyens d'action, et entreprendre avec énergie l'éducation du suffrage universel : « Si le libéralisme impérial réussissait à s'établir, — ce que je ne crois pas, — *en dehors de nous, sans nous*, nous serions purement et simplement écrasés par l'orléanisme, qui devient vis-à-vis de nous déjà outrecuidant. Ainsi, il m'a été impossible à moi de dire un seul mot sur les *Patentes* du 24 novembre, et leurs conséquences, dans le *Courrier du dimanche* (3) ».

Le 21 décembre, il insiste :

« Le droit a totalement disparu, non pas seulement des institutions, mais des mœurs. Il faut à tout prix le retrouver, le re-

(1) Le 12 décembre.

(2) En fait, l'autorisation fut successivement refusée à Leymarie, Louis Veuillot, Émile Ollivier : elle fut accordée à Nefftzer, qui fonda *Le Temps*.

(3) A Veytaux, on n'avait pas été plus heureux auprès du *Confédéré de Fribourg*. Dans son *Mémorial* inédit, M^{me} Quinet donne de longs détails sur un article qu'elle a écrit elle-même d'abord sur le décret du 24 novembre ; auquel elle a ajouté après l'apparition de la circulaire Persigny ; que son mari a trouvé digne d'être imprimé et qu'il a envoyé — inutilement — au *Confédéré de Fribourg* après l'avoir revu et corrigé. On lit dans le *Mémorial*, à la date du dimanche 16 décembre 1860 : « Envoyé à Chassin mon article recopié. » Cette copie, sans titre et sans date, est dans les *Papiers-Chassin* ainsi que la lettre d'envoi (s. d.) : ... « Le Cincinnatus helvétique, général Dufour vient dans une séance sur la neutralité suisse, [d]établir en principe que les vaincus, les proscrits doivent déposer à la frontière leur plume en même temps que leur épée. Y aurait-il une Genève, si ces doctrines eussent prévalu au xv^e et au xvii^e siècles? » — C'est à M. A. Valès que je dois la communication du passage du *Mémorial* qui permet de dater cette lettre.

faire, réveiller les consciences endormies, assainir les âmes corrompues. S'il vous a été donné de lire les commentaires libres (!!!) auxquels a donné lieu l'Acte (!) du 24 novembre, vous en avez dû être écœuré. Vous avez pu juger par là à quel degré de bassesse nous sommes descendus, puisque notre libéralisme consiste à nous réjouir en *honnêtes gens* (lisez Paradol) des *grâces* de Celui dont le caractère et l'esprit n'ont jamais été douteux pour la *Revue des Deux-Mondes*. Pauvre France ! naguère si loyale, aujourd'hui si perfide et si lâche ! On s'y est habitué à ne pas penser ce qu'on écrit, parce qu'on ne peut pas écrire ce que l'on pense. Quelle intelligence, quelle conscience peut résister à cet horrible jeu?.. Puis, mesurez les conséquences du faux langage sur le peuple, ne sachant plus ce qu'il doit croire de ce qu'on lui dit. On peut définir l'opinion : un ahurissement public... Depuis que nous avons la liberté, nous nous trouvons beaucoup plus embarrassés qu'auparavant ».

Quinet répondit en résumé : « Agissez, fondez le journal s'il y a moyen. Si non, tâchez de publier votre lettre à Persigny ». — Mais voici toute la lettre, dont il est utile de rétablir le texte original, altéré dans les *Lettres d'exil* :

Veytaux, 8 janvier 1861 (1).

Bien cher ami, il faut d'abord vous féliciter de tous vos efforts. Rien n'a pu aboutir immédiatement, mais croyez aussi que rien n'est perdu. C'est déjà beaucoup que de contribuer à sauver l'honneur dans ce temps d'opprobre (2). Il n'a fallu que quelques hommes pour perdre la France : il n'en faut aussi que quelques-uns pour la refaire ; et certes, vous êtes de ce nombre.

Comment, mon cher ami, donner un conseil sur l'emploi d'un droit que l'on ne possède pas ? Ils n'ont jusqu'ici donné qu'un mot, et cela les a servis. Il est évident que la masse des hommes fatigués, usés, ou réellement lâches n'attendaient que cette occasion (3), ce prétexte de faire leur paix. Car, quoique la bêtise soit grande, j'ai vu depuis longtemps que la lâcheté est cent fois plus grande encore.

(1) *Lettres d'exil*, II, 69.

(2) La phrase qui termine le paragraphe est supprimée (*ibid.*).

(3) L'acte du 24 novembre 1860.

Après tout, que conclure de tout cela? Qu'il faut agir, pour peu qu'on en trouve l'occasion; qu'il faut la chercher, la provoquer sans cesse. Vous avez donc été très bien inspiré d'écrire votre lettre. Vous ferez mieux encore de la publier. S'ils vous refusent, comme cela est probable, ils vous donnent l'occasion de leur ôter le masque, pour la cent millième fois. Si, par miracle, vous pouviez entreprendre le journal, je battrais des mains. C'est alors que l'on examinerait ce qu'il y a lieu de dire, et déjà vous l'avez parfaitement indiqué. Au défaut du journal, si vous ou vos amis pouviez entrer dans leur *chambre* de députés, je vous y verrais sans trop de (1) peine, quoique ce soit, jusqu'ici, une misérable trappe. Mais je compterais assez sur votre caractère pour penser que vous vous tireriez de cette embuscade. *C'est tout vous dire!* En un mot, *agir si on le peut*; parler, si on ne peut agir; écrire, si on ne peut pas parler. Mais, jusqu'ici, ces trois choses ont été également impossibles.

Je suis tellement persuadé de la nécessité de faire, d'agir, que, pour mon compte, j'ai écrit, ce printemps, aux Italiens, que je me mettais à leur disposition tout entier, et de la manière qu'ils voudraient (2). Cela n'a pas abouti. On craint par dessus tout de s'allier à des proscrits! *Vous* avons voulu publier ici notre avis sur le grand et mémorable acte du 24 novembre, au risque d'être expulsés et de ne plus savoir où nous abriter sur le continent. La rédaction (3), d'ailleurs toute à nous, a répondu que la Suisse radicale est décembre-briste, que le journal serait brûlé par le peuple même sur la place publique, si l'on attaquait trop (4) ouvertement le deux décembre. Voilà où nous en sommes.

J'ai été réduit ainsi (5) à en revenir à écrire l'histoire de 1815. C'est le seul moyen qui se soit offert à moi de montrer à nu le bonapartisme; et l'instruction des générations actuelles est en effet à recommencer sur ce point. Mon ouvrage pourra être utile, je l'espère. Mais souvent la plume tombe de mes mains,

(1) Ces deux mots, ajoutés dans l'interligne. Quinet avait d'abord écrit : *sans peine*.

(2) Lettre du 20 septembre à G. Pallavicino (*Lettres d'exil*, II, 45).

(3) M^{me} Quinet a imprimé : la rédaction du *Confédéré de Fribourg*. *Lettres d'exil*, t. II, p. 70, ligne 24).

(4) M^{me} Quinet a passé le mot : *trop*.

(5) *Ainsi* supprimé (*ibid.*).

au milieu de toutes ces hontes, et je n'ai pour me réchauffer que l'isolement le plus absolu, et les neiges, et la glace qui scelle notre seuil.

Faut-il vous redire combien votre amitié, votre courage, votre énergie indomptable (1) me font bonne compagnie? Je me demande quelquefois comment vous pouvez faire tête à tant de difficultés de tous genres? Vous nous faites espérer que vous viendrez sous notre toit, *au printemps*. Vous savez que nous vous attendons toujours! Nous vous envoyons nos vœux, nos félicitations à vous et à votre chère famille. C'est un nid où se conserve l'honneur (2).

Beaucoup de gens nous répètent que le sacrifice que nous faisons en protestant dans l'exil, est une chose inutile, que des montagnes d'oubli s'entassent sur nous, que personne ne se souvient plus de nous; cela est possible. Je crois, en effet, à l'oubli. Mais n'importe! C'est encore le seul moyen qui nous soit resté de sauver le droit, et de servir l'avenir. Peut-être retrouvera-t-il nos traces (3)!

Je suis très satisfait de mes relations avec Michel Lévy. Il m'écrit, chose rare pour un éditeur, qu'il est fort content de la vente de Merlin, malgré l'élévation du prix. S'il devait s'en faire une seconde édition, il serait bon que j'en fusse prévenu d'avance.

Le travail dans lequel je suis beaucoup trop plongé m'a fait ajourner ce qui concerne le *Courrier du dimanche*. J'ai aussi un peu attendu une lettre de M. Ganesco, dans laquelle il m'indiquerait ses intentions. Veuillez, je vous prie lui répondre dans ce sens.

Votre manuscrit envoyé à Bruxelles a-t-il enfin paru? (4)

(1) M^{me} Quinet a passé cette épithète.

(2) Les deux phrases qui terminent le paragraphe ont été omises (*ibid.*).

(3) Les trois paragraphes qui suivent ont été omis (*ibid.*), le quatrième abrégé. Il y a un *post-scriptum* de M^{me} Quinet. J'ai cru devoir respecter la physionomie de la lettre, et le publier à la suite comme faisant corps: ce n'est pas toujours le cas.

(4) Il s'agit d'un pamphlet intitulé « *La République, l'Empire et la Coalition* » où Chassin prédisait que le second Empire se terminerait comme le premier, par l'invasion étrangère: et que les *Césariennes* filles soumises, auraient comme en 1814 des fleurs et des baisers pour la fête de l'entrée de *nos amis les ennemis*. Même pressentiment dans le pamphlet *Les deux*

Comment le savoir ? Les correspondances de ce côté sont si lentes ! J'attends chaque jour ce qui m'a été promis dans les journaux suisses !

Adieu, cher ami, je suis à vous de tout cœur dans tout ce que vous entreprenez. Ma femme envoie ses vœux à M^{me} Chassin. Nous embrassons vos enfants. Votre dévoué

E. QUINET.

P. S. de la main de M^{me} Quinet :

La voilà enfin, cette lettre de votre ami, qui vous est due depuis si longtemps. J'ajoute mes meilleurs vœux pour vous, cher Monsieur, et pour votre chère famille. La promesse que vous nous faites de revenir avec le printemps nous est une grande joie ! Nous sommes bien plus isolés que par le passé, et cela nous convient. Car tous se précipitent aux genoux du malfaiteur ! Mais en revanche la santé nous revient.

Au bout d'un mois d'attente, Chassin écrivit une deuxième lettre au ministre de l'Intérieur, afin de lui rappeler sa demande. Même silence. Il résolut alors de publier ses deux lettres. Il les porta au *Courrier du dimanche*, où il écrivait régulièrement. Le directeur Ganesco lui fit répondre : « Impossible d'insérer ». Le journal avait déjà « largement débattu » la question de principe. Entrer dans la voie des personnalités le mènerait trop loin. « M. Emile Ollivier s'est vu, dit-on, refuser avant-hier une autorisation qu'il demandait. Rien ne l'empêcherait de nous envoyer également une lettre, et il est à prévoir que son exemple ou le vôtre serait suivi par tous ceux que le gouvernement ne favorise pas d'une réponse affirmative. M. Ollivier, d'ailleurs, portera sans doute la question devant le Corps législatif (1) ».

Les raisons, ou plutôt les prétextes de ce refus d'insérer,

Empires (Au désert), 1859 ou 1860 (note manuscrite de Chassin). Je n'ai pu retrouver ce dernier écrit.

(1) Lettre du 16 janvier, dont Chassin n'a pas cru pouvoir indiquer le signataire. Il la cite dans la brochure intitulée : *Liberté de la Presse. I. Lettres à M. de Persigny, ministre de l'intérieur*, par Charles-Louis Chassin ; Paris, H. Duméray ; Pagnerre, in-12 de 23 pages ; p. 11.

dissimulaient la crainte de déplaire, d'être *averti*, et, après deux avertissements, *supprimé*, conformément au décret-loi du 17 février 1852. En effet, il est évident que si les journaux avaient inséré, ou tout au moins mentionné, les demandes en autorisation adressées au ministre de l'Intérieur, accueillies, rejetées, ou laissées sans réponse, ils auraient beaucoup mieux instruit et édifié le public, qu'en ressassant de vieilles théories sur la liberté de la presse, tant de fois exposées en Angleterre depuis la Révolution de 1688, en France depuis celle de 1789. Les articles théoriques, même avec des allusions aux personnes, sont comme des bulles de savons qui s'envolent et qui crèvent l'une après l'autre. Au contraire, *l'acte* d'un citoyen fixe l'attention. La liberté se mesure à l'usage que l'on en peut faire réellement, et non au droit abstrait que l'on affirme avoir d'en user.

Chassin ne manqua pas de faire ces réflexions (1). Mais il ne perdit pas son temps à solliciter d'autres journaux que le *Courrier du dimanche*. Il pensa qu'il lui serait plus facile de publier ses *Lettres* sous forme de brochure. La brochure n'était pas soumise à l'autorisation préalable, mais seulement — excusez du peu, — au dépôt, à l'enregistrement et à l'estampillage du bureau de la librairie; en cas de colportage, au timbre et au dépôt au parquet; enfin, éventuellement, à la juridiction du tribunal correctionnel. Mais si la brochure était libre, l'imprimeur et le libraire ne l'étaient guère. Nul ne pouvait être imprimeur ou libraire, s'il n'était breveté par le chef de l'État, et assermenté, et le brevet pouvait être retiré, en cas de condamnation judiciaire pour contravention aux règlements. Or les règlements étaient si sévères et si complexes, que tout imprimeur était exposé à pécher, sinon sept fois par jour comme le sage, au moins plus d'une fois au cours de sa carrière. Il était responsable des fautes de son personnel, et ne pouvait pas même (puisqu'il s'agissait de contravention) arguer de sa bonne foi.

(1) Voir *Lettres à M. de Persigny*, pp. 12 et 13.

Le libraire-éditeur Pagnerre, chez qui Chassin avait publié quatre ouvrages, lui déclara dès l'abord qu'il ne voulait plus éditer de brochures : il consentit cependant à prendre la sienne en dépôt. Enfin, le manuscrit fut accepté par Dumineray (78, rue de Richelieu). L'auteur prit tout à sa charge, frais et risques (1). Ses amis, dont plusieurs lui avaient déconseillé ce « coup de tête », souscrivirent à un certain nombre d'exemplaires. Il en adressa un à Quinet et lui écrivit : « Ma brochure devait paraître d'autant plus que l'affaire Ganesco (2) colore sous un prétexte étranger la clôture de la plaisanterie du 24 novembre, à laquelle, du reste, devrait mettre fin... l'étonnant *Rapport* de Mgr Troplong (3). Mais, comme vous le disiez dans votre admirable lettre, les démonstrations, quel que soit leur nombre, sont toujours utiles, à cette heure surtout. Je démontrerai donc, dussé-je n'être écouté par personne, jusqu'à ce qu'on me *coupe* mon argument » (2 fév. 1861).

Quinet répond :

« Bravo! mon cher ami! J'ai reçu enfin la brochure. Il y a de tout dans cette lettre, d'abord du courage, puis de l'esprit, de la force, de l'habileté, même de la modération. Nous en sommes charmés. On nous a promis d'en rendre compte et d'en reproduire quelques morceaux, dans un de ces prudents journaux helvétiques. Tâchez de nous envoyer d'autres exemplaires. Nous en tirerons parti. Ah! s'il se trouvait une poignée de Français qui fissent ainsi leur devoir! Mais rien n'est perdu, votre exemple ne sera pas inutile. »

(1) Dumineray n'en perdit pas moins son brevet de libraire-éditeur, l'année même : on peut croire que la publication des *Lettres à M. de Persigny* ne fut pas étrangère à cette disgrâce. Cf. Edouard Delprat, *L'Administration et la Presse*, Paris (chez tous les libraires), 1861, in-12 de 37 pages, p. 32.

(2) Directeur du *Courrier du dimanche*, expulsé comme étranger, en réalité par ce qu'un article de ce journal avait déplu.

(3) Ce *Rapport* au Sénat atténuait le plus possible la portée soi-disant libérale du décret (29 janvier).

Madame Quinet ajoute, en post-scriptum :

« Nous sommes bien heureux et bien fiers de votre courageuse action... Je félicite Madame Chassin : je suis sûre qu'elle a été en ceci, comme en tout, votre digne campagne... » (10 fév. 1861, *lettre inédite*).

— Votre billet et celui de Madame Quinet, répond tristement Chassin, voilà tout, absolument tout ce que m'a rapporté *l'acte de courage* que vous louez tous deux avec beaucoup trop de chaleur. Les journaux sont restés muets, mais si muets qu'il m'a été impossible de faire savoir au public que la petite brochure bleue existe (1). M. de Persigny est muet comme les journaux, et la conspiration du silence produit son effet... Quant au résultat moral, je l'ignorerais, si vous, vous n'aviez parlé. Cela me suffit. Qu'importe que tout soit mort, avec l'apparence de la vie, autour de nous? Nous vivons encore. Donc nous n'avons pas le droit de nous désespérer. » (14 février [1861], *lettre inédite*).

Un mois après, le 14 mars 1861, Jules Favre fit une amère critique du régime sous lequel vivait la presse française, de l'avilissement dans lequel elle était plongée par l'arbitraire ministériel. Il demanda de quel droit M. de Persigny disait à celui-ci : « Tu seras journaliste! » et à celui-là : « Tu resteras dans le silence, toi; je te condamne ». Il rappela les refus d'autorisation opposés à Vuillot, à Ollivier.

« Je vous ai parlé, continua-t-il, des journalistes qui ont obtenu des réponses. En voici un, M. Chassin...

— PLUSIEURS MEMBRES. — Assez! Assez!

— AUTRES MEMBRES. — Parlez, parlez!

— JULES FAVRE. — Je veux dire seulement que celui-ci a été

(1) L'auteur avait cru pouvoir annoncer une suite, pour paraître prochainement : « Liberté de la Presse. II. Essai d'un journal personnel et non-périodique » (c'est-à-dire échappant à la nécessité de l'autorisation). Si cette suite, ni l'utopique journal ne virent le jour.

moins heureux que les deux autres et que, malgré ses dépêches multipliées, M. le ministre ne lui a pas fait l'honneur de lui répondre. »

Le ministre Baroche, président du Conseil d'État, répondit longuement à Jules Favre. Mais, sur le cas de Chassin, il ne laissa tomber que quelques paroles ambiguës et dédaigneuses :

« Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de la troisième personne qu'on a citée; on lui a refusé (*sic*) l'autorisation de fonder un journal par des raisons que le Ministre a appréciées et sur lesquelles je ne crois pas devoir m'expliquer ici. »

Tels étaient les termes du procès-verbal sténographique. Le compte-rendu expédié aux journaux portait : « Le refus a été motivé par des raisons particulières qui ne peuvent entrer dans cette discussion. » Il n'était pas possible de déconsidérer plus lâchement un honnête homme. Ces insinuations furent reproduites par tous les journaux, qui n'avaient d'autre droit, en ce qui concerne les séances des Chambres, que d'en donner le compte-rendu officiel.

Visé ainsi personnellement, bien qu'à mots couverts, par la voie de la presse, Chassin avait enfin un moyen légal à sa disposition : l'huissier. Une sommation en bonne forme rendit le courage au *Courrier du dimanche*, à *L'Opinion nationale*, à *l'Union*. Ces journaux, et à leur suite, un grand nombre d'autres organes de Paris et des départements ne se firent pas prier cette fois pour insérer la demande d'explications qu'il avait adressée immédiatement au ministre Baroche, ainsi qu'une protestation fortement motivée où il disait :

« J'en demande pardon à Son Excellence M. le président du Conseil d'Etat, mais l'on ne m'a point refusé l'autorisation de fonder *La Nation*... A ma requête réitérée, il n'a été fait aucune réponse. Je suis donc le premier à ignorer les raisons

d'un refus qui ne m'a point été notifié. Ces *raisons* étant si mystérieuses que le représentant du gouvernement n'a pas cru devoir les révéler au Corps législatif, et d'autre part les réticences ministérielles étant de nature à faire planer sur mon honorabilité des soupçons dont je ne puis permettre à personne de fournir le prétexte, j'estime qu'il est de mon droit et de mon devoir d'exiger que l'on s'explique clairement et franchement à mon égard. J'espère, Monsieur et cher confrère, que vous ne vous refuserez pas à me prêter votre concours pour essayer d'obtenir cette explication. Elle intéresse l'honneur d'un journaliste et la dignité du journalisme » (15 mars 1861).

Les journaux qui insérèrent ne reçurent ni avertissement, ni communiqué : le gouvernement se renferma de nouveau dans le silence. Pendant que la fameuse *Lettre sur l'histoire de France*, du duc d'Anmale, mettait sur les dents la police, disqualifiait le prince Napoléon, et recrépissait l'orléanisme, le jeune parti républicain était en quelque sorte écrasé. « Les portes se ferment devant nous. Le résultat le plus net de la plaisanterie du 24 novembre est un pas de plus fait dans l'équivoque et dans l'affaïssement général ». Ne trouvant plus moyen de poursuivre sa polémique avec Persigny et Baroche, qui se dérobaient, Chassin se mit à écrire un petit livre auquel il voulait donner comme titre : « La Presse libre en 1789 et les journaux de tolérance de 1851 à 1861. » Ce livre l'absorbe, dit-il, comme une « affaire d'honneur. » Il voudrait « démontrer au dernier des naïfs l'absurdité, l'iniquité de la loi de 52 », soi-disant fondée « sur les principes de 1789 » (17 avril 1861, Lettre à Quinet, inédite). Cette lettre se croisa avec une de Quinet, qui ne lui avait pas écrit depuis un mois (1).

(1) Chassin en est surpris : « Je crains toujours les infidélités de la poste : et, à ce propos, je vous prierai, dans les cas sérieux, de mettre sur l'adresse de vos lettres : M^{me} Veuve Sauvage, rue de la Mairie, 23 (Montmartre), Paris. »

Veytaux, 16 avril 1861 (1).

Voilà enfin le printemps, cher et fidèle ami. Tout renait. Il n'y a que la France qui reste dans sa fange, à laquelle elle prend plaisir (2). Détournons-en un moment les yeux.

Il y a trop longtemps que je ne sais rien de vous. Ce chemin de fer que l'on vient d'inaugurer, et qui siffle maintenant au bas de notre vigne, vers ce rocher de Chillon, ne finira-t-il pas par vous amener aussi? Vous savez, Dieu merci, que je l'espère (3). Quand serez-vous libre? Je voudrais bien que vous puissiez (4) remporter avec vous mon manuscrit (5) : et certainement, il ne sera pas prêt avant un mois; car nous allons samedi prochain passer une semaine à Genève pour revoir quelques visages humains (6). La seconde quinzaine de mai vous conviendrait-elle? Si non, il va sans dire que votre moment sera le nôtre : et le manuscrit suivra son sort, ne vous en inquiétez pas.

J'aurais dû vous féliciter plus tôt de votre nouvelle lettre sur la *non-autorisation*. Cette lettre a trouvé de l'écho. Votre courage en donnera aux autres (7). Si la France doit revivre, ce sera par des exemples et par des actions. Combien tout homme de cœur doit être touché de vous voir lutter, presque seul, contre tous! Il faut se répéter sans cesse que l'espérance est une vertu, et que c'est un devoir de la garder. Car, les Français font certainement plus que le possible pour arracher de ce monde l'espérance et l'honneur. La raison dit qu'une nation aussi dégradée ne peut se réhabiliter de notre vivant. Malgré l'évidence, continuons de croire (8).

Ma seule raison pour espérer quelque chose de cette ignomi-

(1) *Lettres d'exil*, t. II, p. 81 (15 avril, au lieu de 16).

(2) M^{me} Quinet a corrigé : « Il n'y a que notre pauvre pays qui reste dans la mort ».

(3) Phrase omise.

(4) *Pussiez* (*ibid.*).

(5) *La Campagne de 1815*.

(6) La fin du paragraphe est omise.

(7) Phrase omise.

(8) Ces trois phrases, depuis *Car* jusqu'à *croire*, ont disparu du texte des *Lettres d'exil* t. II, p. 82. — La « nouvelle lettre » de Chassin sur la non-autorisation parut dans le *Courrier du dimanche*. Elle est datée du 15 mars 1862.

nie (1), c'est que la France a toujours été faite et dé faite par un très petit nombre d'hommes : les autres suivent, ils (2) ne comptent pas. Ma mère disait un mot que je me répète souvent : « Calme tes haines, tes colères et tes mépris. » Ce dernier point est le plus difficile.

Que dire de ces discussions du Corps législatif? Elles ont bien révélé l'universel (3) abaissement ; mais qui sait? Notre misérable pays est ainsi fait qu'il périt par le silence (4), et que les paroles, même déshonnêtes et honteuses, lui conviennent davantage.

Le refus de Charpentier (5) ne m'a pas étonné. Qu'est-ce qui peut nous étonner encore?

Les Italiens me consolent (6). Ils se servent de tout pour s'affranchir, du bien, du mal, du fer, du poison, de la liberté, de l'esclavage, de la Révolution et du Deux-Décembre. Ils ont raison : ils atteindront leur but. Mais les Français qui se vantent que leur servitude est, après tout, un grand principe de civilisation ! Avouons que Bysance n'a rien produit de plus vil (7).

Adieu, très cher ami, écrivez-nous. Parlez-nous de vous, de M^{me} Chassin, de vos beaux enfants. Pourquoi ne sont-ils pas là, au milieu de ces fleurs? Ma femme vous envoie ses meilleures amitiés, et moi je suis votre dévoué de cœur.

E. QUINET.

Avez-vous adressé ma lettre à Taxile Delord ?

Ces braves jeunes gens de la *Jeune France* ! (8)

(1) De cette ignominie, supprimé.

(2) Et non : tant de gens (*ibid.*).

(3) Épithète supprimée.

(4) Ici s'arrête le paragraphe.

(5) Le refus de C.... Il s'agissait d'un article de Chassin, destiné à la *Revue nationale*.

(6) Phrase omise. « Les Italiens se servent, etc. » (*ibid.*)

(7) Phrase omise.

(8) Les formules d'amitié sont abrégées, et les deux *post-scriptum* supprimés. Soit naïveté, soit malice, la *Jeune France* lançait alors la candidature de Quinet à l'Académie (Cf. *Lettres d'exil*, II, p. 72, 73, 78) : « L'Académie, répond Quinet, ne se recrutera pas en exil : ce n'est pas là son tempérament ». — En fév. 1861, Quinet avait adressé ses *Œuvres complètes* à la rédaction de la *Jeune France*, place Saint-Michel, 12 (Lettre inédite de M^{me} Quinet à Chassin, 28 février [1861]). — Il est à noter que des orléanistes d'importance, d'Haussonville, Rémusat, peut-être même Guizot, pensèrent à Quinet pour un siège à l'Académie : il remercia toujours.

Quinet ayant reçu de son ami le plan de « *La Presse libre* », l'encouragea fort à terminer cet ouvrage. Il fit même plus que l'encourager :

« Mon cher ami, Voici mon grain de sable au monument. J'ai une pauvre petite somme de cent francs à votre service, pour la publication du livre, dont le plan me semble excellent. Vous recevrez cela par une lettre de change, dès que l'on pourra aller à Vevey. Moi aussi je dis : Que ne suis-je riche ? Excusez moi de ne pas l'être. Je vous aurais épargné tout souci pour le livre et pour le reste. Mais hélas !.. » [Lettre inédite, 6 mai 1861].

La Presse libre avait été annoncée par un grand nombre de journaux, elle était presque imprimée, lorsque, à la séance du Corps législatif du 18 juin, Jules Favre saisit l'occasion (1) de remettre sur le tapis l'affaire Chassin :

« Un citoyen ne peut publier sa pensée sans la permission du ministre de l'intérieur. Souvent la réponse est une interdiction formelle. Depuis le décret du 24 novembre, il y a eu un grand nombre de demandes formées à Paris. Une seule autorisation a été accordée (2). J'ai eu l'honneur de parler ici de M. Chassin qui avait sollicité une autorisation de cette nature et qui n'avait jamais reçu de réponse. M. le Président du Conseil d'État m'a dit que les causes du refus étaient si graves qu'il était impossible de les indiquer. *Horresco referens!* Mais ces causes, quelles sont-elles donc ? M. Chassin a voulu les connaître ; il a écrit à M. le président du Conseil d'État, il a écrit à M. le ministre de l'inté-

(1) Il s'agissait d'un projet de loi qui modifiait — de façon insignifiante — l'art. 32 du décret-loi du 17 fév. 1852. Jules Favre, passant en revue les autres articles, démontra que la presse n'existait en France que « par la tolérance du gouvernement, qui, à un moment donné, pourrait l'anéantir tout entière. N'est-ce pas là, ajoutait-il, un singulier désaccord avec les principes de 1789, à l'ombre desquels se place le gouvernement ? » Il concluait à la suppression de l'autorisation préalable. Voir : *La Presse libre selon les principes de 1789*, par Ch.-L. Chassin ; Paris, chez tous les libraires, in-12 de 283 pages : avant-propos p. 6).

(2) A Nefftzer, pour *Le Temps*.

rieur. L'administration s'est toujours renfermée dans le même silence... »

Mis au pied du mur, Billault répondit, mais en prenant le plus grand soin de ne pas prononcer le nom de Chassin, son compatriote de Nantes, parfaitement connu de lui (1) :

« M. Jules Favre a cité une personne qui avait demandé et qui n'a pu savoir pourquoi l'autorisation ne lui a pas été accordée. La réponse que mon honorable ami, M. Baroche, a faite à cet égard, pendant la discussion de l'adresse, était dictée par le sentiment naturel de ne rien dire de fâcheux sur cette personne. Elle veut une réponse. Qu'il soit fait suivant son désir ! La personne à laquelle je fais allusion, demandait à fonder un journal politique sous le titre de *La Nation*. On s'est préoccupé de ses antécédents, et on a vu qu'elle avait collaboré au *Père Duchesne*, à *L'Aimable faubourien*, et à la *Vraie République*. De deux choses l'une, ou elle avait abjuré, ou elle était dans les mêmes idées. Dans aucun des cas, elle ne méritait l'autorisation » (*Très bien ! Très bien !*).

A ces *Très bien* officiels, Ernest Picard ajouta le sien, qui excita un « rire général. » Le président du Conseil d'État, on le sait, brillait au premier rang des républicains *socialistes* qui avaient abjuré. Un moment interloqué, il reprit : « M. Ernest Picard a grandement raison de dire : *Très bien*.

(1) Chassin, en juin 1861, racontait que Billault l'avait couronné et embrassé à une distribution de prix du collège de Nantes. De ce fait exact le *Courrier de la Gironde* (23 juin 1861) tira toute une petite scène de genre, en la plaçant au mois d'août 1848. Billault, qui appartenait alors au parti avancé, aurait dit au jeune lycéen : qu'il voyait en lui « un espoir de la république ». Mais Chassin avait alors quitté le collège depuis un an. Ses relations anciennes, ou du moins celles de sa famille, avec Billault, sont établies sans réplique par une de ses lettres à Quinet, *antérieure d'un an* à la demande d'autorisation : « Avez-vous reçu le dernier numéro du *Courrier du dimanche* que je vous ai fait expédier ? Il n'a pas eu d'avertissement. Il faut vous dire aussi que M. Billault est du même département que moi, me connaît très bien, et m'a même embrassé au temps où il feignait d'être ce que je suis. » Lettre inédite du 9 nov. 1859].

Je ne me fie pas aux conversions de cette nature. » Il ne se fait vraisemblablement qu'aux convictions de même nature que la sienne propre.

Les faits articulés par Billault étaient mensongers. Chassin fit une seconde fois valoir, auprès d'un certain nombre des journaux qui avaient inséré le discours du ministre, son incontestable droit de réponse (1). *L'Union* et *le Siècle* seulement, à Paris, et une dizaine de journaux des départements insérèrent sa lettre du 19 juin 1861 à M. Billault, ministre sans portefeuille. Il y déclarait qu'il avait écrit et signé ses deux premiers articles de journaux, dans *l'Événement*, le 13 et le 21 mars 1851 (2); que, né le 11 février 1831, il avait alors vingt ans; qu'en 1848 il était à Nantes, sous la tutelle de sa mère, préparant son baccalauréat pour la session d'août; qu'il n'avait donc pu collaborer au *Père Duchêne*, à *l'Aimable faubourien*, et à la *Vraie République*; qu'enfin, auteur de plusieurs ouvrages déposés au ministère de l'intérieur, et d'un grand nombre d'articles de revues et de journaux, il n'avait jamais encouru aucune condamnation et qu'il jouissait de la plénitude de ses droits civils et politiques. « Quant au fait *d'avoir abjuré* les opinions que vous me prêtez, Monsieur le Ministre, il me semble fort étrange que ce soit vous, — vous, mon compatriote, — qui l'alléguez... J'ai choisi un drapeau sous lequel je combats encore et combattrai toujours pour le droit et la liberté. »

H. MONIN.

(*A suivre*)

(1) Cf. art. XI de la loi du 25 mars 1822; art. 13 de la loi du 27 juillet 1849; arrêt du 7 décembre 1860 de la première chambre du tribunal de première instance de la Seine, rendu définitif en appel et cassation.

(2) A l'occasion de la suspension du cours de Michelet et des manifestations des étudiants à ce sujet.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Une lettre de Barnave

Barnave a été l'objet des jugements les plus divers. Placé sous la direction d'un précepteur (1), cet homme politique aurait conservé le cachet d'une telle éducation. Son tempérament n'aurait pas offert les caractères observés aisément chez les jeunes gens élevés dans un Collège, où le frottement quotidien des élèves a une tendance marquée à atténuer un grave défaut, l'estime exagérée de soi-même et à développer deux grandes qualités, la générosité de l'âme et le respect des opinions, c'est-à-dire la tolérance. De telles appréciations ne sont pas fondées. L'esprit de conciliation dont était animé Barnave apparaît au contraire tout entier dans la lettre suivante, écrite cinq ans après son discours sur la nécessité de la séparation des pouvoirs, qui avait révélé son talent oratoire. Ce sentiment qui perce en maint endroit de ce précieux document paraît se retrouver dans diverses circonstances de la vie si agitée de ce Dauphinois célèbre. Il permet d'expliquer certains épisodes de sa vie.

L'identification du destinataire de cette missive « Roman, avocat en la cour à Die » est aisée. Au nombre des avocats exerçant à Die en 1788 figuraient Roman et Roman de Fontrosa. Le premier avait été reçu avant le second et était plus âgé que lui. Jeanne Barnave, sœur du père de l'orateur, avait épousé Paul Roman, d'où deux fils, Paul-Antoine et Pierre-Michel, connu sous le nom de Roman de Fontrosa, devenu juge au tribunal révolutionnaire d'Orange, marié à sa cousine Aune Jossant, fille de Pierre Jossant, de Saillans (2). Barnave écrivait donc à son cousin-

(1) LOUSTAUX, *Étude sur Barnave*, p. 7-8 — MAILLET, *Revue chrétienne*, n° du 1^{er} novembre 1893, p. 368. — EMBLARD, *Bul. de la Société d'archéologie de la Drôme*, t. XXXII, p. 201-2.

(2) MAILLET, *Hist. de la ville de Saillans*, p. 248-9; — EMBLARD, *Bul. de la*

germain l'avocat Paul-Antoine Roman et donnait sa manière de voir au sujet de la succession du beau-père du frère de ce dernier.

R. V. C

Grenoble, 6 mars 1788.

J'ai reçu, mon cher cousin, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire.

Quoique à la place de M. Jossand j'aimasse peut-être mieux faire le sacrifice de la somme proposée pour la légitime paternelle de sa sœur que d'essuyer les longueurs et les ennuis d'une procédure et peut-être d'un procès, je ne saurois cependant le blâmer de s'y être refusé. Non seulement cette somme me paroît exorbitante pour le dixième fût-ce même deux dixièmes ou deux et demi à raison des frères et sœurs qui peuvent être morts intestat de la succession d'un homme que tout le monde convient être mort insolvable, mais un traité fait ainsi sur une demande de légitime sans aucune composition de masse préalable loin de mettre M. Jossand en sûreté pour l'avenir l'exposerait au recours de sa nièce fondée sur l'aveu tacite de la solvabilité du père, qui résulteroit d'un semblable traité. J'avais toujours pensé que l'accommodement le plus raisonnable et le seul qui pût réussir étoit que M. votre frère renoncât à toute (1) prétention sur les biens du père notoirement mort insolvable et des misérables débris desquels, à supposer qu'il en eût resté, il ne pourroit répéter qu'un dixième, et que M. Jossand de son côté se départit de toute réduction dont la donation faite à sa sœur par la mère commune pourroit être susceptible.

Quoique je désirasse la paix et la crusse utile à tous, même aux conditions que vous avez proposées, je ne me suis jamais flatté que M. Jossand pût en accepter de semblables et je suis persuadé que ce seroit inutilement que je travaillerois à les lui faire agréer. Je ne vous en ai pas moins beaucoup d'obligation des soins que vous vous êtes donné pour les rapprocher, mon cher cousin, et de la bonté que vous avez eu de me faire part de ce qui s'est passé.

Je vous prie de me croire avec le plus sincère attachement, mon cher cousin.

Votre très h^{ble}
et ob^t sr.

BARNAVE (2).

Société d'archéologie de la Drôme, t. XXXIII, p. 386-7. — VILLAIN, *La France moderne*, t. II, p. 54-6.

(1) Mot raturé : *part*.

(2) Adresse : *A Monsieur, Monsieur Roman, avocat en la cour, à Die*. — Original autographe : collection Charles Vellay.

La prise de la Bastille, histoire et légende

Depuis vingt et un ans que la France célèbre sa fête nationale, les journaux, tous les 14 juillet, prennent la Bastille. Or n'allez pas croire que leurs articles se réduisent à de simples clichés « d'actualité rétrospective ». Ils apportent leur pierre à l'édifice historique. Ils pourchassent la légende jusqu'en ses derniers retranchements. Je n'en veux pour preuve que l'article de M. Henry Spont, dans *le Petit Journal* du 14 juillet 1910. Que de révélations!

1. « Le brigandage répandait la terreur sur toute la France. Le célèbre Cartouche accomplissait alors, en plein jour, les exploits qui... » — On croyait jusqu'ici que le célèbre Cartouche avait expié ses crimes, sur la roue, en 1721.

2. « Les meubles [du fabricant Réveillon] jetés par les fenêtres, mis en tas, arrosés de pétrole, flambèrent... » — On croyait jusqu'ici qu'en 1789, le pétrole n'était encore qu'une denrée pharmaceutique, un remède contre les douleurs, sous l'étiquette : Huile de Gabian.

3. « Le faubourg Saint-Antoine, le quartier où s'élevait la Bastille... » — On croyait jusqu'ici qu'elle était située à l'intérieur de Paris, rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul, district de Saint-Louis-la-Culture.

4. « Le pouvoir royal, malgré les supplications du peuple, était incapable d'assurer l'ordre. » — On croyait jusqu'ici que le peuple, dans ses Cahiers, criait misère, et demandait justice de ses maîtres, contrairement à l'ordre établi.

5. « La Bastille, prison d'État destinée aux gens de qualité et aux fils de famille... » — On ignorait jusqu'ici cette affectation spéciale.

6. « Breteuil, peu connu de la foule à cause de sa modestie, avait lutté pour obtenir du roi la suppression des lettres de cachet... C'est à lui qu'on doit ces admirables circulaires conçues dans un esprit si libéral et qui ont immortalisé son nom. » — On n'avait pas attribué jusqu'ici au baron de Breteuil les idées et le mérite d'un Malesherbes et d'un Turgot.

7. « Camille Desmoulins n'en saluait *sic* pas moins dans l'arrivée de Breteuil aux affaires le tocsin d'une Saint-Barthélemy

de patriotes. » — On avait toujours imaginé que le « salut » de Camille s'adressait au renvoi de Necker et non à l'arrivée de Breteuil.

8. Cette journée du 14, « le peuple de Paris en a suivi les sanglantes péripéties plutôt en témoin qu'en acteur. » Il n'avait pas l'intention de « protester contre l'autorité royale ; il s'agissait simplement de s'équiper. On alla d'abord aux Invalides, etc. » — En effet, s'emparer de 28,000 fusils et de 24 canons sous le nez de M. de Besenval, commandant pour le roi, puis assiéger, prendre et démolir le « Château royal de la Bastille-Saint-Antoine », c'était témoigner le plus profond respect à l'autorité du monarque. La Bastille n'est-elle pas tombée aux cris mille fois répétés de Vive le Roy ?

9. « Vous jugez si cette poignée de vieux militaires pouvait tenir tête aux milliers d'hommes qui se pressaient devant le pont-levis de l'avancée ». — Le plus étonnant est que, dans ce boyau, ces « milliers d'hommes » n'aient pas péri écrasés et asphyxiés.

10. M^{lle} de Monsigny est sauvée des mains des assiégeants par « un soldat, Aubin Bonnemère ». — On croyait jusqu'ici que Bonnemère était un civil. C'est d'ailleurs l'unique soldat dont fasse mention notre auteur. Élie, sous-lieutenant au régiment de la Reine, qui avait guidé le siège dès le début ; les gardes françaises ses compagnons ; Hulin qui dans le second enclos mit ses canons en batterie à 30 m. de la grande porte : tous ces héros en uniforme appartiennent à la légende ; car *le Petit Journal* n'en dit mot. Il en résulte que la Bastille est tombée toute seule, comme un château de cartes. Mais...

11. « De Launay, ne voulant pas massacrer la foule, prend le parti héroïque de faire sauter la Bastille et de s'ensevelir sous ses ruines ». Il est donc apocryphe, ce fameux billet : « Nous avons 20 milliers de poudre et nous ferons sauter la garnison *et vous aussi*, si vous n'acceptez la capitulation ». De Launay était résolu à sauter tout seul. Mais il n'en eut pas le temps.

12. « Deux invalides s'interposent. Au même instant, une bande de forcenés se jette sur le gouverneur. Il tombe, frappé de mille coups. » — Cette bande tombait du ciel, puisque le narrateur ne fait pas mention de l'ordre donné par le gouverneur d'abaisser le second pont-levis. D'où il est permis d'inférer, sans trop d'in vraisemblance, que les dirigeables et les aéroplanes du temps furent

pour quelque chose dans l'occupation du Château. Quant à la lugubre promenade du gouverneur, depuis la Bastille jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, c'est là une fiction peu digne de foi. Un soldat de la trempe de De Launey ne pouvait mourir qu'à son poste.

13. « Les assiégeants comptèrent quatre-vingt-dix-huit morts. Sur ce nombre, dix-neuf seulement étaient mariés; les autres, des gamins sans sou ni maille : et ce n'était pas la crème de la population. » — Rien à dire de cette statistique, ni de cette oraison funèbre.

14. « Dans la nuit du 14 au 15 juillet, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt pénétrait dans les appartements de Louis XVI pour lui annoncer la prise de la Bastille. *C'est donc une révolte*, demanda le roi surpris. *Sire*, répondit le duc, *c'est une Révolution*. » — Sur ce point seulement, nous avons une autre version à indiquer. Louis XVI répondit au duc : « Pourquoi diantre me faites vous réveiller? Je suis fourbu de cette journée de chasse, où je n'ai rien tué. Quant à votre nouvelle, elle est vieille. Vers 7 heures, deux citoyens électeurs de Paris l'ont apportée, et je me suis empressé d'aller rassurer l'Assemblée, qui attribuait cette émeute à la crainte des troupes que je rassemble autour de Paris, contre les brigands. Donc, allez vous coucher! » Telle fut la réponse authentique de Louis XVI.

Sauf ce point de détail, nous ne pouvons qu'acquiescer au *satisfecit* que se donne à lui-même M. Henry Spont : « J'ai vu, dit-il, j'ai compris, j'ai deviné... Tel est, résumé, mais rigoureusement contrôlé, le récit de la fameuse journée... Vous me demanderez peut-être pourquoi j'ai tenté, après M. Funck-Brentano, de rectifier une légende fort belle, accréditée depuis si longtemps, alors que j'aurais pu... », etc.

Ma foi non! Nous ne le lui demanderons pas.

H. MONIX.

Un pamphlet de Marat corrigé de sa main

On sait que Marat projetait de faire une réédition générale de toutes ses œuvres politiques, et que, dans ce but, il avait corrigé,

sur le texte imprimé, ses journaux et ses pamphlets (1). Nous devons à l'obligeance de M. Otto Friedrichs communication d'un exemplaire d'un pamphlet de Marat, *C'en est fait de nous*, qui contient des notes marginales et des corrections de la main de l'auteur. La plupart de ces corrections portent plus sur la forme que sur le fond; mais elles n'en sont pas moins assez importantes pour être signalées, puisque c'est par elles seules que l'on peut se rendre compte de la physionomie définitive que devait avoir ce pamphlet, dans la pensée de son auteur.

Rappelons brièvement que *C'en est fait de nous* fut publié par Marat le 26 juillet 1790, et parut en une brochure in-8° de 8 pages. Marat y dénonçait l'apathie suspecte du Comité municipal des recherches et y préconisait l'insurrection à main armée.

Voici maintenant les corrections apportées par Marat au texte imprimé :

1° Le titre *C'en est fait de nous* devient : *Aux Armes ou c'en est fait de nous*.

2° P. 1, les lignes 9-12 deviennent : « M. Massot-Grand'Maison a déclaré au comité des recherches de la municipalité de Paris, avoir copié *sur le manuscrit même de M. Maillebois*, le projet suivant de contre-révolution », au lieu de : « ... avoir copié *sur l'écriture de M. Maillebois même*, le projet de contre-révolution suivant. »

3° P. 2, après la ligne 26, Marat intercale l'addition suivante : « Voilà donc l'indigne Desmaretz terminant sa carrière, comme il l'a commencée, par la perfidie et la trahison. »

4° P. 3, ligne 1, dans la phrase : « Je déclare donc hautement à la face des cieux et de la terre, que j'ai pleine et entière connaissance ... », Marat remplace *que j'ai* par *avoir*.

5° Même correction à la ligne 12 de la même page, dans la phrase : « Je déclare encore hautement, que j'ai ... »

(1) Dans une lettre à M. Quinquet de Monjour (28 janvier 1790), où il se plaint des perquisitions qui ont été faites à son domicile, il mentionne que, dans une armoire, se trouvaient trois rouleaux de papiers, et il ajoute : « Le plus gros contient les numéros du journal de *l'Ami du Peuple* corrigés pour une seconde édition. » (Cf. *La Correspondance de Marat*, p. 133). Cette collection de *l'Ami du Peuple*, corrigée de la main de Marat, a été conservée par sa sœur, et se trouve aujourd'hui en Angleterre.

6° Même correction aux lignes 19-20 de la même page, dans la phrase : « Enfin, je déclare hautement à la face des cieux et de la terre, que j'ai ... »

7° Même page, ligne 22, au lieu de : « ... le comité national des recherches a donné des ordres positifs au comité municipal des recherches ... », Marat corrige : « ... a donné des ordres positifs à celui de la municipalité... »

8° Même page, ligne 26, au lieu de : « J'interpelle ici le comité municipal des recherches, de sortir des ténèbres où il s'enfonce, et d'entendre ma dénonciation », il faut lire : « ... et de répondre à ma dénonciation. »

9° A la ligne 33 de la même page, au lieu de : « ... parce qu'il est vendu au cabinet », il faut lire : « ... parce qu'il est lui-même vendu au cabinet. »

10° P. 4, ligne 7, correction d'une erreur typographique : « retirer ses pouvoirs des mains indignes. » au lieu de : « retirer ses pouvoirs mains des indignes... »

11° Même page, lignes 13-14, au lieu de : « ... demander communication des ordres donnés au comité municipal des recherches ... » il faut lire : « demander communication des ordres donnés à celui de la municipalité ... »

12° Même page, lignes 22-25, la phrase primitivement rédigée ainsi : « Dans la séance d'hier soir, M. de Crancé a donné lecture d'une lettre de M. de Bouillé à M. Colson, apportée par un courrier extraordinaire, envoyé par le département des Ardennes » devient : « Dans la séance d'hier soir, M. de Crancé a donné lecture d'une lettre de M. de Bouillé, commandant des trois évêchés, à M. Colson, commandant à Mézières, apportée par un courrier extraordinaire du département des Ardennes. »

13° Même page, lignes 1-2 de la note, au lieu de : « ... l'asyle où mes amis m'avoient dérobé au fer des assassins... », la correction indique qu'il faut lire : « ... l'asyle où mes amis m'avoient mis pour me dérober au fer des assassins... »

14° P. 5, lignes 1-2, dans cette phrase : « M. de Mersy .. a demandé au roi le libre passage pour les troupes Autrichiennes sur le territoire de France, par le territoire de Luxembourg... » Marat supprime ces mots : « par le territoire de Luxembourg ... »

15° Même page, lignes 7-8, au lieu de : « Qu'on a fait partir de Charleville le régiment de Berchigny... » il faut lire : « Qu'on a

dégarni de Rocroi et qu'on a fait partir de Charleville le régiment de Berchigny... »

16° Même page, lignes 10-12, au lieu de : « M.... député des Ardennes, a dit qu'il s'étoit transporté, il y a quinze jours, avec un député extraordinaire... » il faut lire : « Un député des Ardennes a dit qu'il s'étoit transporté, il y a quinze jours, avec un fédéré... »

17° P. 6, ligne 17, au lieu de : « ... les troupes de ligne qui lui sont restées fidèles » il faut lire : « les troupes de ligne qui lui sont dévouées ». En réalité, une rognure de la marge ne permet de lire que les dernières lettres de la correction : *ouées*. Mais il n'est pas douteux que ce ne soit le mot *dévouées* qu'ait écrit Marat.

18° A la même page, plusieurs corrections typographiques : ligne 12, *Compiègne* au lieu de *compiègne* ; ligne 22, *Guignart* au lieu de *Guignare* ; ligne 30, *national* au lieu de *nationale*.

19° P. 7, ligne 1, au lieu de : « ... le chef de votre municipalité, et le chef de votre milice, instruit de tout ce qui se passe », il faut lire : « ... le chef de votre municipalité, et le chef de votre milice, instruits l'un et l'autre de tout ce qui se passe... »

20° Même page, lignes 8-9, au lieu de « ... ils ne cessent de vous étourdir par des fêtes, et de vous tenir dans l'ivresse... » il faut lire : « ils n'ont cesse de vous étourdir par des fêtes, ils vous ont tenu dans l'ivresse... » Comme précédemment, à la p. 6, une rognure de la marge empêche ici de lire le mot *tenu*, dont il ne subsiste que le *t*.

21° Même page, lignes 34-35, au lieu de : « ... saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis ; mettez les aux fers... » il faut lire : « ... saisissez-vous de tous les ministres, abbatés leurs têtes... »

22° P. 8, ligne 7, dans la phrase : « Courrez, courrez, s'il en est encore temps... » les mots : « s'il en est encore temps » se trouvent supprimés.

23° Même page, ligne 10, au lieu de : « ... le despotisme... » il faut lire : « ... et le despotisme. »

24° Même page, lignes 21-22, au lieu de : « ... leurs mains sanguinaires chercheront le cœur dans les entrailles de vos enfans », il faut lire : « leurs mains sanguinaires arracheront le cœur des entrailles de vos enfans. »

Une lettre au duc de Brunswick sur son manifeste contre la France

Cette lettre fait suite à celle que nous avons publiée dans notre précédent numéro (1). Elle est, comme la lettre adressée au roi de Prusse le 20 juin 1792, publiée dans le tome I des *Memoiren zur Geschichte des preussischen Staat... von dem Obristen von Massenbach* (pp. 425-433). Elle est elle-même suivie d'une seconde lettre au duc de Brunswick, datée du 11 août 1792, que nous publierons dans le prochain numéro de la *Revue historique de la Révolution française*.

Lettre au duc de Brunswik, relativement à son manifeste contre la France.

Le 4 août 1792.

Monseigneur,

J'ai adressé le 18 juin dernier, au roi de Prusse, une lettre sur les intérêts de Sa Majesté envers la France et la Pologne; le manifeste qui vient de paraître contre la nation française, sous le nom de Votre Altesse Sérénissime, me détermine à vous envoyer, Monseigneur, copie de la lettre susdite, et à l'accompagner de quelques réflexions que me dicte le zèle le plus pur pour les intérêts de Votre gloire.

Ce manifeste ne peut pas être de Vous, Monseigneur, il est trop impolitique, trop peu convenable aux circonstances, trop indigne du souverain le plus éclairé de l'Allemagne et de l'Europe entière; cet écrit ne peut avoir été imaginé que par les têtes si fécondes en sottises de la cour des Tuileries. Un acte si intéressant, pour tous les peuples, et qui devoit être adressé à une nation si riche en hommes d'esprit, qui savent aussi bien écrire que penser et parler; un pareil acte, dis-je, exigeoit un style et des idées dignes de la grandeur et de la prudence des princes alliés contre la France. Cet acte ne devoit contenir ni injures, ni calomnies, et moins de menaces. Cette grande cause devoit être plaidée avec un art, dont les auteurs du manifeste n'ont vraisemblablement aucune connoissance; enfin cet acte, qui n'ose se montrer que clandestinement, est si singulier, qu'il seroit ridicule d'en entreprendre la réfutation; ainsi je l'oublie, pour ne m'occuper que des grandes hostilités que Votre Altesse Sérénissime doit, dit-on, diriger contre la France.

J'ai passé une grande partie de ma vie dans l'état militaire, en

(1) V. *Revue historique de la Révolution française* de juillet-septembre 1901, pp. 404-410.

voyages, et principalement dans les états du Nord; il est inconcevable pour moi, qui ai connu personnellement les princes, les grands, les ministres, qui ont joué, et ceux qui jouent les principaux rôles dans ces contrées, qu'ils aient pu se laisser séduire par les princes français et par les émigrés de cette nation, qui sont généralement si renommés par leur ignorance, par leur immoralité, par leurs désordres de toute espèce, et sur-tout par leur orgueilleux dédain pour les étrangers; comment des sots ont-ils pu égarer le jugement de tant de sages, même le Vôtre, Monseigneur, puisque Vous avez accepté la commission de servir leur cause à la tête des armées réunies des maisons d'Autriche et de Brandebourg? Vous avez donc tous été trompés par ces mécontents? Sans doute ils Vous ont fait accroire que la France étoit déchirée par des factions, et que la guerre civile éclateroit dans toutes ses provinces, aussitôt que les troupes étrangères attaqueroient ses frontières. En Vous assurant avec vérité, qu'ils avoient des intelligences à la cour de Louis XVI, dans tout le royaume, et sur-tout dans les villes fortes, et dont les commandans et les officiers ne manqueroient pas de livrer les forteresses aux troupes allemandes; ces émigrés auroient dû Vous dire aussi, qu'il existoit dans toutes ces places, des municipalités, des magistrats du peuple, remplis de zèle pour le nouvel ordre de choses, et qui surveilloient jour et nuit ces commandans, ces officiers, dont ils rendent les tentatives inutiles.

Ils Vous ont bien trompé, Monseigneur, ces émigrés, en Vous disant, que Vous n'aurez à combattre qu'une poignée de factieux; cette poignée consiste dans les 19 vingtièmes de la nation, éprise du plus violent amour pour une nouvelle divinité, à laquelle les Français donnent le nom de liberté; les pères et les fils, les filles et les femmes font, à cette idole, toutes sortes de sacrifices; chacun offre sa fortune et ses bras pour la défense de sa patrie, chacun souffre gaiement pour elle les fatigues, la misère et la mort.

La révolution, qui a mis la couronne britannique sur la tête du prince d'Orange, avoit fait en Angleterre un grand nombre de mécontents; un quart de la nation étoit pour Jacques Stuart. Pendant la révolution des Anglo-Américains, un tiers des habitans étoit pour la métropole; cependant une faible majorité fut assez forte, pour soutenir la révolution dans ces deux états; comment donc celle de France ne se soutiendrait-elle pas avec une majorité qui est presque une unanimité?

Je ne suis, Monseigneur, ni Allemand, ni Français, ni démocrate, ni aristocrate; étranger à tous les partis, je vois les objets sans partialité; calme au milieu des orages, j'examine tout avec une raison froide et sans nuages; ami des hommes en général, j'ai une véritable estime pour la plupart des princes du nord, parce qu'ils se conduisent

bien autrement que ceux du midi : j'ai une vénération particulière pour V. A. S. et j'ose lui affirmer que l'entreprise dont elle s'est chargée, est au-dessus des forces humaines.

Vous avez mérité, Monseigneur, la plus brillante réputation comme capitaine ; Vous en avez mérité une plus flatteuse comme souverain, en gouvernant Vos peuples avec une sagesse admirable ; ne risquez pas, Monseigneur, de flétrir Vos lauriers, de perdre Votre gloire, d'effacer du temple de mémoire un nom qui doit y rester comblé d'honneurs et de bénédictions, si Vous ne l'obscurcissez pas par une guerre de tyrans, aussi injuste qu'impolitique, puisqu'elle a pour but essentiel, ainsi que le remarque très-judicieusement, le sage régent de la Suède, d'élever de nouvelles barrières entre les trônes et les peuples.

Le meilleur moyen pour les princes étrangers de préserver leurs états de ce qu'ils nomment le mal français, c'est de réformer les abus de leurs administrations, *d'abandonner les Français à eux-mêmes, et de les laisser vider leurs querelles entr'eux* ; le plus sûr moyen aussi pour ces princes d'attirer des révolutions dans leurs états, c'est de prendre part à celle de France, et d'envoyer à cette école leurs soldats, qui bientôt y prendront des principes révolutionnaires, comme déserteurs, ou comme prisonniers, et les reporteront chez eux.

Seroit-ce le désir de venger la royauté outragée, qui auroit déterminé cette coalition des potentats contre les Français ? Il est trop tard, Monseigneur, s'il y avoit quelque tentative à faire à ce sujet, c'étoit dès les premiers instans de la révolution, lorsque le plan n'en étoit qu'ébauché, avant que l'opinion publique à cet égard fut formée, avant que le peuple connût ses droits et ses forces, avant qu'il fût engoué de sa nouvelle idole. *La royauté, toujours digne du plus profond respect dans les monarches estimables, fut outragée dans tous les pays, lorsque ceux qui en étoient revêtus, se rendirent méprisables par leur inconduite, haïssables par leur tyrannie, lorsqu'ils préférèrent l'indolence au travail, l'arbitraire à la justice, la violence à la modération, le vice à la vertu.* Il n'est arrivé à Louis XVI, à sa femme, aux princes de sa maison, que ce qui étoit déjà arrivé à une foule d'autres souverains qui avoient avili, comme eux, leur rang auguste par toutes sortes d'excès et de turpitudes. Croyez-Vous, Monseigneur, que les Français si doux, si excessivement idolâtres de leurs rois Vous eussent jamais manqué de foi, de soumission et d'attachement, si Vous eussiez été assis sur leur trône ?

Vous avez visité, Monseigneur, les différens états de l'Europe ; à Votre retour de France, où Vous avez été justement admiré et chéri, où Vous aviez observé les princes, les grands et les ministres Vous avez dit, *que la Cour de Versailles étoit le séjour de tous les vices, de tous les désordres ; comme Vous avez dit des états du roi de Sardaigne, que c'étoit le pays où Vous aviez vu les places les plus fortes, et les troupes les*

plus mauvaises, les plus mal disciplinées; comment donc pouviez Vous estimer aujourd'hui ces mêmes personnages, que Vous avez si justement méprisé, lorsque Vous les avez vu de près !

Depuis que Vous êtes dans le voisinage de la France, comment n'avez-Vous pas encore reconnu, Monseigneur, qu'on Vous en a imposé, en Vous assurant que la guerre civile y commenceroit, dès que Vos troupes en approcheroient ? Comment ignorez-Vous encore que depuis la révolution, les Français n'ont pas été plus unis, plus énergiques, plus patriotes, que depuis qu'ils ont vu Vos armées s'avancer sur eux ? Semblables aux romains qui mirent à l'enchère les champs où campoit Annibal, les Français ont acheté très-chèrement les biens nationaux situés dans les contrées, qui doivent être foulées par Vos légions, dans le cas où Vous voudriez réaliser le très-grand projet de venir à Paris : ce fait mérite Votre attention, Monseigneur, daignez observer aussi que les plus vigoureux décrets de l'assemblée nationale ont été rendus depuis qu'elle a su Votre arrivée sur ses frontières ; que les Parisiens, bien loin d'être intimidés par les horreurs, dont on les menace, s'ils mécontentent leur roi, discutent tranquillement sa déchéance dans leurs comités ; que sur les quarante-huit sections de la capitale, quarante-sept ont déjà présenté leur vœu pour cette déchéance à l'assemblée nationale et que ce redoublement d'énergie annonce que Votre entrée en France, Monseigneur, *bien loin de faire tomber les Français aux pieds de Louis XVI, ne pourroit que précipiter le détronement de ce prince.*

Si l'on Vous instruisoit avec fidélité, Monseigneur, des dispositions du peuple Français, on Vous diroit que ce peuple, continuellement trompé et travaillé par les émissaires du château des Tuileries, mainte-fois au moment de donner dans les pièges qu'on lui tendoit pour le perdre, en lui faisant commencer la guerre civile, il a suffi, chaque fois, d'un seul mot de son magistrat pour l'arrêter, pour le faire rentrer dans l'ordre.

Les Parisiens étoient fort ennuyés d'être privés, depuis plusieurs semaines par Louis XVI., de la promenade du jardin des Tuileries ; ils étoient excités par les malveillans d'enfoncer les portes ; ils alloient le faire ; un mot de leur magistrat les a fait retirer. On leur a depuis rendu par décret la jouissance d'une terrasse de ce jardin, qui est contigue à la salle de l'assemblée nationale ; aussitôt le roi piqué, a voulu rendre la jouissance du jardin entier, le peuple l'a refusé ; *il a séparé la terrasse du reste du jardin par un simple ruban, qui sert de barrière, et que chacun respecte.*

Ces détails exacts qui font connaître le grand caractère de cette nation Vous prouvent en même tems, Monseigneur, que ce peuple

n'est point indocile, et qu'il obéit facilement à une autorité légitime qui *sait* commander.

Depuis quelques jours la voix publique ne cesse de répéter, que Vous Vous proposez, Monseigneur, de venir dicter des loix à la France, au sein même de sa capitale. V. A. S. ne croit pas sans doute, qu'on puisse faire trembler Paris comme Berlin, avec un petit corps de troupes tel que fut celui de Hadick! et comment, n'ayant en Votre pouvoir aucune place forte, aucun magasin dans l'intérieur du royaume, une grande armée pourroit-elle y subsister? Est-ce en fourageant comme nous le fîmes pendant la guerre de sept ans, en Bohême, dans la Silésie, la Saxe, la Lusace? Mais, Monseigneur, les fourageurs prussiens et autrichiens ainsi que les Vôtres n'avoient rien à craindre de la part des païsans de l'Allemagne accoutumés depuis si longtems à ces avanies, et toujours tremblants à la voix et sous le bâton des soldats; il n'en seroit pas de même des Français, qui n'ont jamais éprouvé ces brigandages, et qui, depuis le 14 juillet 1789, ne seroient pas d'humeur de les souffrir. Les habitans des campagnes, réunis à ceux des villes, armés de toutes pièces, et conduits par leurs officiers municipaux, tomberaient sur Vos fourageurs, les tueraient ou plutôt ils en favoriseraient la désertion, pour laquelle les troupes allemandes et surtout les prussiennes ont beaucoup de penchant. Eh, Monseigneur: combien ce penchant doit augmenter, depuis le décret qui leur assure la liberté, la fortune et le bonheur de France! Ce décret doit Vous faire faire de sérieuses réflexions, Vous seriez donc obligé, Monseigneur, de traîner avec Votre artillerie, une multitude de chariots chargés de vivres et de fourages, qui tiendraient un espace de plus de deux lieues, et ce convoi, excessivement dispendieux, exposé sur la route au pillage, à l'incendie, au massacre, affaiblirait beaucoup Votre armée.

Supposons, que Vous parvussiez, Monseigneur, à amener une grande armée à Paris, Votre tâche ne serait pas remplie: Vous y trouveriez au moins un million d'hommes robustes et bien armés, parce que Paris, par sa consommation, faisant vivre les habitans de vingt lieues à la ronde; tous ces hommes ont le plus grand intérêt de voler à son secours, et de lui porter des subsistances qui Vous manqueraient. 200 mille hommes ne Vous suffiraient pas pour empêcher cette communication avec une ville de si grande étendue: que de risques Vous courriez, Monseigneur, au milieu de ce peuple immense, enivré du fanatisme de la liberté! et ne pourrait-il pas s'y trouver quelque Scévola? à coup sûr, Monseigneur, les Français ne ressembleraient point à ceux que Vous avez battus autrefois, ni à Vos dociles et paisibles Allemands.

Je suppose encore, Monseigneur, que Vous soumettiez les Parisiens,

Cela ne suffirait pas pour opérer une contre-révolution en France. Car pendant que Vous les entraînez, les autres départemens Vous prépareraient des fers : Votre retraite pourrait devenir plus difficile que celle des dix mille de Xénophon, et Vous pourriez y perdre l'honneur et la vie. On peut supposer aussi la défaite de Vos armées par des combats et des désertions ; et dans ce cas, les pertes de la Prusse ne seraient-elles pas infiniment plus grandes et moins réparables que celles d'Autriche et ne resterait-il pas à celle-ci assez de ressources pour profiter de la faiblesse de sa rivale, et pour se dédommager de ses propres pertes en lui reprenant la Silésie ?

Monseigneur, j'ai dit au roi de Prusse, que la France et la Pologne étoient ses alliées naturelles et nécessaires : déjà pour avoir dédaigné mes conseils, la Pologne ne peut plus Lui être utile. S'il étoit possible, que Votre Altesse Sérénissime ruinât la France, la Prusse n'aurait plus aucun secours à espérer en cas de besoin, et les cours de Vienne et de Pétersbourg partageraient ses dépouilles quand il leur plairait.

Monseigneur, les circonstances actuelles offrent de grandes et brillantes destinées au souverain le plus sage, le plus éclairé, le plus estimé de l'Europe : ne risquez pas de perdre dans un moment malheureux, des avantages incalculables. Croyez à un homme éclairé par l'âge, la réflexion et l'expérience, sur les vrais intérêts actuels des princes de l'Europe, et particulièrement sur les Vôtres : renoncez à une entreprise qui n'est fondée que sur des renseignements infidèles, sur les faux calculs des passions aveugles, sur l'abominable espérance d'une guerre civile, qui ne peut avoir lieu, parce qu'il est impossible à ceux qui la désirent, d'armer en leur faveur un peuple idolâtre de la liberté, et que des prêtres, des nobles, des gens de robe et de plumes, ne sont point des instrumens propres à l'exécution d'un pareil projet ; *renoncez, donc, Monseigneur, à des tentatives qui ressembleraient à celles de Don Quichotte, et qui terniraient Votre réputation.*

Enfin, Monseigneur, ne dédaignez pas les conseils d'un homme qui ne fut jamais courtisan de personne, qui ne Vous demande rien pour lui-même ; qui Vous aime, parce qu'il Vous a connu personnellement, qui ne craint que de Vous voir égaré sur une fausse route et qui voudrait de tout son cœur Vous voir prendre celle du bonheur, que Vous pourriez partager avec des millions d'hommes.

Je ne puis, et ne dois pas m'expliquer plus clairement avec un prince, qui a autant de lumières que Vous, Monseigneur, et je suis heureux, si les vérités contenues dans cette lettre, dissipent les nuages qui semblaient obscurcir le vaste horizon de Votre heureux génie.

Pour copie conforme : OTTO FRIEDRICH.

TRAVAUX BIBLIOGRAPHIQUES

ESSAI D'UNE BIBLIOGRAPHIE DE SAINT-JUST ⁽¹⁾

(*Suite et fin*)

II

OUVRAGES RELATIFS A SAINT-JUST (2).

30. — Adresse de la communauté de Blérancourt, près Noyon. A Paris, chez Baudouin, Imprimeur de l'Assemblée nationale. S. d. (1790).

In-8 de 3 pp.

Cette adresse contient le récit complet des incidents qui se produisirent à Blérancourt le 45 mai 1790, et dont Saint-Just fut le héros. Elle fut imprimée par ordre de l'Assemblée nationale.

31. — L'ancien comité de salut-public, ou observations sur le rapport des trente-deux proscrits. Par une Société de Girondins. De l'Imprimerie de la Vérité, rue du Puits-qui-parle.

(1) Voir *Revue historique de la Révolution française* de juillet-septembre 1910, pp. 418-435.

(2) L'ordre suivi est l'ordre chronologique de la publication des ouvrages. Pour les ouvrages dont Saint-Just n'est pas le principal sujet, voici à quelles règles nous avons obéi. Nous avons éliminé tous les ouvrages d'ordre général, (Histoires politiques ou militaires de la Révolution, Histoires des représentants en mission, etc.), où Saint-Just n'occupe, pour ainsi dire, dans le cours du récit, qu'une place épisodique, même importante. Nous avons au contraire fait rentrer dans cette bibliographie tous les recueils où la partie consacrée à Saint-Just forme un tout indépendant et complet, à l'exception toutefois des articles publiés dans des dictionnaires biographiques, que nous n'avons mentionnés que lorsqu'ils ont fait l'objet, comme celui d'Ernest Hamel, d'un tirage à part, c'est-à-dire d'un ouvrage distinct.

Daté, à la p. 31 : *De Caen; le 13 Juillet 1793, l'an 2^e de la République Française, une et indivisible.*

In-8 de 31 pp.

Brochure écrite par le Girondin Salle en réponse au rapport de Saint-Just du 9 juillet 1793.

32. — Notice des pièces authentiques, Relatives aux principaux Agens de la faction de l'Étranger, qui ont conspiré contre la souveraineté du Peuple français, et contre la Représentation nationale.

A Paris, de l'imprimerie patriotique et républicaine. L'an deux de l'ère républicain [*sic*].

In-8 de 122 pp.

Recueil de pièces relatives aux procès d'Hébert, de Danton, de Dillon, etc., contenant les rapports de Saint-Just, les décrets de la Convention, le texte des jugements du Tribunal révolutionnaire, etc.,

33. — Convention nationale. Rapport fait au nom du Comité de salut public, par Barère, sur la conspiration ourdie contre la représentation nationale, par Robespierre, Couthon, St.-Just, Lebas et leurs complices. Séance du 9 thermidor, l'an deuxième de la République française une et indivisible. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

A Paris, de l'Imprimerie nationale.

In-8 de 7 pp.

34. — Convention nationale. Rapport fait au nom des Comités de salut public et de sûreté générale, par Barère, Sur la conjuration de Robespierre, Couthon, St.-Just et leurs complices. Séance du 10 thermidor, l'an deuxième de la République française, une et indivisible. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

A Paris, de l'imprimerie nationale.

In-8 de 8 pp.

35. — Vies secrètes et politiques de Couthon, Saint-Just, Robespierre jeune. Complices du tyran Robespierre, et assassins de la République.

A Paris, chez Prévost, rue Jacques, n° 193, près la Fontaine Severin. L'An II de la République Française, une et indivisible.

Signé, à la p. 36 : J. LEBLANC.

In-12 de 36 pp.

36. — Tyrannie exercée à Strasbourg par Saint-Just et Lebas.

A Versailles, de l'Imprimerie de M. D. Cosson, avenue de l'Orient, n° 41.

In-8 de 31 pp.

A la p. 3, le titre de départ porte en plus : *Réclamation de J.-G. Treuttel, Libraire et Imprimeur à Strasbourg; une de leurs victimes*. Le texte de Treuttel est daté du 20 fructidor, l'an deux Républicain.

37. — Conduite politique de Lejeune, natif de Soissons, ci-devant Chef des Bureaux de la Surveillance administrative et de la Police générale, près l'ancien Comité de salut public.

(Paris) De l'Imprimerie de Mayer, rue Neuve-Augustin, n° 29.

Signé, à la p. 8 : LEJEUNE, *Sold. Inval., rue Vivienne, n° 7*.

In-8 de 8 pp.

Adresse de Lejeune à ses concitoyens de Soissons pour expliquer ses relations avec Saint-Just et son rôle au bureau de la police générale du Comité de salut public.

Réimprimée, en 1896, par Alf. BÉGIS, dans *Saint-Just et les bureaux de la police générale*, pp. 14-26. V. plus loin le n° 63.

38. — Strasbourg, 28 Frimaire l'an 3 de la République démocratique, une et indivisible. — Jean Étienne Albert, Citoyen français, Juge de Schlestat de service au tribunal criminel du Bas-Rhin : A Daniel Stamm, ci-devant Garçon tonnelier, Aide-camp créature d'Adam Custines, Ex-général décédé sur la place de la révolution à Paris ; depuis Procureur Syndic provisoire et Commissaire imposeur de contributions révolutionnaires dans le district de Strasbourg, sous le règne des Brigands du peuple St.-Just et Lebas d'exécrable mémoire ; en Frimaire dernier beaufrère présomptif d'Enloge Schneider, Ex-commissaire civil dans le Bas-Rhin, décédé de même sur la place de la révolution à Paris ; aujourd'hui Agent près le district de Schlestat.

Signé, à la p. 8 : ALBERT.

In-8 de 8 pp.

Le titre est précédé d'un avant-propos intitulé : *Seconde édition*.

39. — Wichtigste Epoche der Revolution des Niederrheins

ninter dem Triumvirat der Tirannen Robespierre, St Just und Couthon.

An III.

40. — Recueil de pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg, ou les actes des représentans du peuple en mission dans le Département du Bas-Rhin sous le règne de la tyrannie, des Comités et Commissions révolutionnaires, de la Propagande et de la Société des Jacobins de Strasbourg.

Strasbourg, chez Dannbach et Ulrich, Imprimeurs.

S. d. (an III)

2 vol. in-8, le premier de xi + 33 + 94 + 244 + 72 pp., le second de 1 feuillet non numéroté et 332 pp.

Le second volume porte, comme mention de lieu : *Strasbourg, chez André Ulrich, Imprimeur, rue grande Stadel n° 6.*

41. — Biographical Anecdotes of the Founders of the French Republic, and of other eminent characters, who have distinguished themselves in the progress of the Revolution.

London : Printed for R. Phillips, and sold by Mr. Johnson, St. Paul's Church-Yard, and Mr. Debrett, Piccadilly. — 1797.

In-12 de x-432 pp.

P. 107 : *Saint-Just.*

42. — La mort de Robespierre, tragédie en trois actes et en vers,... Ouvrage, précédé du poème de l'*Anarchie* en 1791 et 92, et suivi de quatorze dialogues entre les personnages les plus célèbres dans la révolution, par leurs vertus ou par leurs crimes... Par *** [Sérieys].

A Paris, chez Monory, Libraire, quai de la Vallée n° 33. — 9 thermidor an IX. — 1801.

In-8 de xviii + xiii + 272 pp.

Avec cette épigraphe :

Hæc ego mansuete ut videam? fremat atque labellum

Dente premat, merito quisquis sub verbere livet.

SECTANUS, *Sermone 5°.*

Le dialogue III, pp. 171-173, est intitulé : *Saint-Just et Machiavel.* Il a été réimprimé dans les *Entretiens historiques et politiques* du même auteur. V. plus loin le n° 44.

43. — Histoire du général Hoche.

Nouvelle édition (1).

A Paris, chez l'Éditeur, rue des Bons-Enfans, n° 34, à côté celle Bailif; Et chez les Directeurs des Postes. — 1809.

In-12 de 110 pp.

La biographie de Hoche se termine à la p. 84. Elle est suivie de : *Simple notices historiques sur les Représentans du peuple en mission près des Armées commandées par le général Hoche, et sur les chefs de la Vendée qu'il a soumis*. La deuxième de ces notices est intitulée *Saint-Just*, et occupe les pp. 88-96.

44. — Entretiens historiques et politiques de plusieurs grands personnages qui ont vécu depuis 1789 jusqu'à la fin de 1815. Recueillis et publiés par M. S*** [Sérieys].

A Paris, chez Tiger, Imprimeur-Libraire, rue du Petit-Pont St.-Jacques, n° 10.

S. d. (1816)

2 vol. in-18 de 108 et 107 pp.

L'*Entretien dixième*, intitulé *Saint-Just et Machiavel*, occupe les pp. 103-108 du Tome I. C'est la réimpression du dialogue publié, en 1801, dans *La Mort de Robespierre*. V. plus haut le n° 42.

45. — Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois; précédés du rapport de ce député à la Convention nationale; avec un grand nombre de fac-simile et les signatures des principaux personnages de la Révolution.

Paris. Baudouin frères, éditeurs, rue de Vaugirard, n° 17, derrière l'Odéon. — 1828.

De la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*.

3 vol. in-8° de 2 ff. et 392 pp.; 2 ff. et 438 pp.; 2 ff. et 395 pp.

46. — Mélanges tirés d'une petite bibliothèque, ou Variétés littéraires et philosophiques; par CHARLES NODIER, chevalier de la Légion d'Honneur, Bibliothécaire du Roi à l'Arsenal.

A Paris, chez Crapetet, imprimeur-éditeur, rue de Vaugirard, n° 9. — M DCCC XXIX.

In-8° de 1 feuillet et de viii-428 pp.

(1) Nous n'avons pu retrouver aucune édition antérieure à celle que nous mentionnons ici. — C. V.

L'étude XII, qui occupe les pp. 319-322, est intitulée : *Histoire d'un lièvre de Saint-Just devenu introuvable*. — *Quelques traits de l'éloquence de ce tribun*. Et en sous-titre : « *Fragmens sur les Institutions républicaines*, par Saint-Just. Paris, Fayolle, in-8°, 88 pages. »

47. — La Montagne. Notices historiques et philosophiques sur les principaux membres de la Montagne, par B. HAURÉAU, avec leurs portraits gravés à l'eau-forte par Jeanron, d'après des documens authentiques.

Paris, J. Bréauté, Libraire-Éditeur, passage Choiseul, n. 60. — 1832.

In-8° de xxxii-256 pp.

Ouvrage qui parut par livraisons à partir de mai 1832, mais dont la publication ne fut achevée qu'en 1834. Le titre intérieur et l'*Introduction* portent cette dernière date.

L'étude consacrée à *Saint-Just* occupe les pp. 199-227, avec des notes à la p. 228. En regard de la p. 199, un portrait de Saint-Just.

48. — L'esprit de la Montagne, ou les grands hommes de la Révolution, par VALLOISE.

Paris, Tamisey et Champion, éditeur, 3, rue du Pont-de-Lodi. — 1839-1840.

Avec cette épigraphe :

Quibus dignus non erat numerus.

HEB., XI, 38.

Recueil in-8° dont chaque fascicule a une pagination indépendante. Les deux premiers fascicules (*Robespierre* et *Danton*) sont datés de 1839, les autres de 1840. Les études consacrées à *Saint-Just* et à *Camille Desmoulin* (nos IV et V) parurent ensemble dans un même fascicule de 2 feuilles, annoncé, en même temps que les fascicules VI et VII, par la *Bibliographie de la France* du 23 mai 1840 (p. 284). *Saint-Just* occupe, dans ce fascicule, les pp. 1-14.

49. — Galerie historique de la Révolution française, par M. ALBERT MAURIX. Ornée de 50 portraits en pied dessinés par Alexandre Cauchie.

Paris, P. Amie l'aîné, éditeur, rue de la Harpe, 45. — 1843.

3 vol. gr. in-8° de xvi-456 pp., de 2 ff. et 475 pp. et de 472 pp.

Tome II, pp. 423-439 : *Saint-Just*, avec un portrait en regard de la p. 423.

Cette étude sur Saint-Just aurait fait l'objet d'un tirage à part, portant la date de 1842 (gr. in-8° de 48 pp.), mais que nous n'avons pu retrouver.

50. — Les Législateurs de la République française. Première partie : Robespierre. — Danton. — Saint-Just. — Michel Lepeletier. — Marat. — Barnave. — Barras. — M.-J. Chénier.

Paris, Ferra, libraire, rue des Grands-Augustins, 16. — 1843.

In-8° de 1 feuillet et 173 pp.

Avec cette épigraphe :

D: Brutus éveillons la cendre :

O Gracques! sortez du cercueil...

(M.-J. CHÉNIER. *Chant des Victoires.*)

L'étude sur *Saint-Just* occupe les pp. 165-174.

51. — Études révolutionnaires. Saint-Just et la Terreur. Par M. EDOUARD FLEURY.

Paris, Didier, libraire-éditeur, 35, quai des Augustins. — 1852 [1851].

2 vol. in-12 de 2 ff. et 336 pp., et de 2 ff. et 399 pp.

52. — Souvenirs de la Révolution et de l'Empire, par CHARLES NODIER, de l'Académie française.

Nouvelle édition, avec notes et augmentations considérables (1).

Paris, Charpentier, libraire-éditeur, 19, rue de Lille. — 1850.

2 vol. in-18 de xv-431 pp., et de 2 ff. et 388 pp.

L'étude II du tome I (pp. 29-46) est intitulée : *Saint-Just en mission.*

L'étude XIII du même volume (pp. 353-362) est intitulée : *Les Institutions républicaines de Saint-Just.* Cette seconde étude n'est qu'un extrait de la notice placée en tête de l'édition de 1831 des *Fragmens sur les institutions républicaines*, V. plus haut le n° 22.

53. — Portraits politiques et révolutionnaires, par CUVILLIER-FLEURY.

Deuxième édition, entièrement revue et considérablement augmentée (2).

(1) La première édition avait paru en 1831, mais ne contenait aucune étude sur Saint-Just.

(2) L'étude sur *le Poème de Saint-Just* ne se trouve pas dans la première édition, parue en un seul volume, en 1851.

Paris, Michel Lévy frères, libraires-éditeurs, rue Vivienne, 2 bis.
— 1852.

2 vol. in-18 de 2 ff. et 16 + 310 pp., et de 2 ff. et 354 pp.

Tome II, pp. 283-313 : *Le Poëme de Saint-Just*, formant l'étude VI de la quatrième partie (*Esquisses et portraits révolutionnaires*). Cette étude est divisée en deux chapitres, l'un portant la date du 26 octobre 1831, l'autre celle du 9 novembre 1831. C'est la réimpression de deux feuillets du *Journal des Débats*.

54. — Causeries du lundi, par C. A. SAINTE-BEUVE.

Seconde édition.

Tome cinquième.

Paris, Garnier frères, libraires, Palais-Royal, 215 : rue des Saints-Pères, 6. — MDCCCLIII.

In-12 de 2 ff. et 427 pp.

L'étude datée du *Lundi 26 janvier 1852*, et qui occupe les pp. 265-282, est intitulée : *Études sur Saint-Just, par M. Edouard Fleury* (2 vol. — *Didier 1851*). Réimpression d'un feuillet littéraire du *Constitutionnel* du 26 janvier 1852.

55. — Les Hommes de la Terreur. Robespierre, Marat, Saint-Just, Danton, Carrier, Camille Desmoulins, Hébert, Fouquier-Tinville, etc. etc. Biographies et anecdotes, avec portraits et gravures.

Société de Saint-Victor pour la propagation des bons livres.
— Paris, Librairie centrale de la Société, rue de Tournon, n° 16.
— Plancy, siège, direction, imprimerie et librairie de la Société.
— 1854.

In-12 de 4 ff. et 324 pp.

Chaque notice est signée J-Y (abbé JORRY, d'après Quérard).

L'étude sur Saint-Just occupe les pp. 93-121. P. 92, un portrait de Saint-Just; p. 106, la reproduction d'une caricature de 1793 : *Le Diable et sa femme*.

56. — Histoire de Saint-Just, député à la Convention nationale, par ERNEST HAMEL, avec un portrait de Saint-Just d'après le pastel appartenant à M. Philippe Le Bas, membre de l'Institut, et un portrait du conventionnel Philippe Le Bas d'après une esquisse de Louis David, gravés tous deux par Flameng.

Paris, Poulet-Malassis et De Broise, libraires-éditeurs, 9, rue des Beaux-Arts. — 1839.

In-8 de 628 pp.

Le portrait de Saint-Just est en regard de la p. 3, celui de Le Bas en regard de la p. 287.

AUTRE ÉDITION :

— Bruxelles, Meline, Cans et C^e, Libraires-Éditeurs, Boulevard de Waterloo, 35.

S. d. [1860]

2 vol. in-18 de 324 et 371 pp.

Dans la préface de cette seconde édition, l'auteur raconte les incidents dont la première a été l'occasion : les poursuites exercées contre elle, la saisie des exemplaires non vendus, l'appel fait par l'auteur à Napoléon III, enfin la décision prise de publier une seconde édition à Bruxelles.

57. — Le livre rouge. Histoire de l'échafaud en France, par MM. B. Maurice, A. de Bast, E. Fournier, L. de la Montagne, J. Morel, E. Asse, M. Proth, H. Babou, P. Dupray de la Mahérie, M. de Lescure, A. Boscowitz. Ouvrage orné de 50 portraits dessinés et gravés par MM. C. Boulay, L. Bailly, Y. d'Argent, C. Vernier, Bocourt, G. Fath, Allard-Cambray, Hotelin, Panne-maker, Hildibrand, Gusmand, Chapon, Trouvé, Barbaut, etc.

Paris, Librairie parisienne, 14, rue d'Enghien. — 1863.

In-4 de 2 ff., v pp., 1 f., et 359 pp.

Au-dessus du titre, p. 1 : *Dupray de la Mahérie libraire-éditeur.*

Pp. 255-259 : *Saint-Just*, par MARIO PROTH (formant le chapitre xxxvii de l'ouvrage). En face de la p. 255, un portrait de Saint-Just d'après Prudhon.

58. — Saint-Just (Louis-Antoine de Richebourg de), par ERNEST HAMEL.

Paris, Typographie Henri Plon, Imprimeur de l'Empereur, rue Garancière, 8.

S. d. [1863]

Gr. in-8 de 7 pp. à 2 colonnes.

Au-dessus du titre, cette mention : *Extrait de la Biographie universelle (Michaud) publiée par M^{me} C. Desplaces, 38, rue Neuve-des-Mathurins, à Paris (Tome XXXVII).*

59. — Le Panthéon révolutionnaire démoli. Portraits histo-

riques et politiques. Par M. DE LESCURE. Illustrations de MM. Bocourt, G. Fath, Boulay, Hildibrandt, Trouvé, etc.

Paris, Librairie parisienne, Dupray de la Mahérie, libraire-éditeur, 5, rue de la Paix, 5. — 1864.

Gr. in-8 de 2 ff. et xiv-353 pp.

Pp. 287-315 (chap. xiv) : *Saint-Just*. En regard de la p. 287, portrait de Saint-Just d'après Prudhon.

60. — Saint-Just, par EUGÈNE LOUDUX.

Paris, Librairie de la Société bibliographique, 35, rue de Grenelle, 35. — 1876.

In-18 de 36 pp.

N° 8 de la collection *Brochures sur la Révolution française*.

Une deuxième édition a paru en 1877.

61. — Saint-Just et M^{me} Thorin. Origines de la famille de S^t-Just. Par L.-ABEL PATOUX.

Saint-Quentin, Imprimerie Ch. Poette, rue Croix-Belle-Porte, 19. — 1878.

In-8 de 26 pp.

62. — Curiosités révolutionnaires. Saint-Just, membre du Comité de salut public de la Convention nationale, 1767-1794. Son emprisonnement sous Louis XVI en exécution d'une lettre de cachet. Documents inédits publiés par M. ALF. BÉGIS, secrétaire de la Société des *Amis des Livres*, avec la reproduction du cachet à la guillotine.

Paris, imprimé pour les Amis des Livres. — 1892.

In-8 de 50 pp.

P. 2, au verso du faux-titre, cette mention : « Extrait de l'Annuaire de la *Société des Amis des Livres*, imprimé à 30 exemplaires. »

63. — J.-J. Rousseau und Saint-Just. Ein Beitrag zur Entwicklungsgeschichte der socialpolitischen Ideen der Montagnards. Von S. B. KRITSCHESKY, Dr. phil.

Bern. Druck und Verlag von K. J. Myss. — 1895.

In-8 de 63 pp.

N° 7 de la collection *Berner Beiträge zur Geschichte der Nationalökonomie*, herausgegeben von August Oncken.

64. — Euloge Schneider. 1793. Par E. MÜHLENBECK.

Strasbourg, J. H. Ed. Heitz (Heitz et Mündel) ; 1896. — Paris, Librairie Emile Bouillon, éditeur, 67, rue de Richelieu au premier.

In-8 de xv-419 pp.

[Euloge Schneider a fait l'objet de beaucoup d'autres travaux historiques. Mais nous ne mentionnons ici que l'ouvrage de M. Mühlenbeck, le seul qui ne puisse pas ne pas figurer dans une bibliographie de Saint-Just, en raison de la place considérable qui y est faite à l'histoire de la mission de Saint-Just à l'armée du Rhin et de ses relations avec Schneider.]

65. — Curiosités révolutionnaires. Saint-Just et les bureaux de la police générale au Comité de salut public en 1794. Notice historique par Augustin Lejeune, Chef des Bureaux. Documents inédits publiés par ALF. BÉGIS.

Paris, imprimé pour les Amis des Livres. — 1896.

In-8 de 40 pp.

P. 2, au verso du faux-titre, cette mention : « Extrait de l'Annuaire de la *Société des Amis des Livres*, imprimé à 31 exemplaires. »

66. — Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers. Par G. LENOTRE.

Paris, Librairie académique Didier-Perrin et C^e, Libraires-éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, 35. — 1900.

In-8 de 2 ff. et 363 pp.

Pp. 324-339 : *Saint-Just à Bléancourt*.

67. — Camille LAURENT. Curiosités révolutionnaires.

Charleroi ; L. Surin, Éditeur, Passage de la Bourse ; 1901.

In-8 de 432 pp.

Pp. 209-210 (chap. xxxiii) : *Saint-Just à Charleroi*.

68. — Sämtliche Werke von M. E. delle GRAZIE.

Leipzig, Druck und Verlag von Breitkopf und Härtel, 1903-1904.

9 vol. in-16, dont les 2 premiers sont consacrés à : *Robespierre. Ein modern Epos. Zweite, vielfach verbesserte Auflage* (1). (2 vol. de vii-520 pp., et 2 ff. et 532 pp.)

Tome II, pp. 395-439 : *Zweiundzwanzigster Gesang : Saint-Just*.

(1) Nous n'avons pu retrouver la première édition.

69. Revolutionary Types, by Ida A. TAYLOR, author of « Life of lord Edward Fitzgerald » and « Sir Walter Raleigh », with an Introduction by R. B. Cunninghame Graham.

London, Duckworth and Co., 3, Henrietta Street, W. C.; 1904.

In-8° de xiv-264 pp.

La cinquième étude de ce recueil est intitulée : *Louis-Antoine de Saint-Just, 1767-1794*, et occupe les pp. 117-145.

70. Edmond PILON. Portraits français (xviii^e et xix^e siècles). — M. Poivre, Paradis de Monerif, M^{me} Geoffrin, Choderlos de Laclos, M. Sauce, Fabre d'Eglantine, Le Chevalier de Saint-Just, Maurice et Eugénie de Guérin, etc. Préface de Paul et Victor Margueritte.

Paris, Bibliothèque internationale d'édition. E. Sansot et C^{ie}, Éditeurs, 9, rue des Beaux-Arts, 9. — 1904.

In-18 de 259 pp.

L'étude intitulée : *Le Chevalier de St-Just*, occupe les pp. 193-218.

71. — STÉFANE-POL. De Robespierre à Fouché. Notes de police (Documents inédits). Papiers secrets, erreurs judiciaires, complots, pamphlets, choses d'Église. Préface de Jules Claretie, de l'Académie française.

Paris, Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, 26.

S. d. [1906]

In-16 de viii-312 pp.

L'étude V de la Première Partie est intitulée : *Saint-Just et ses principes en matière d'éducation*, et occupe les pp. 67-71.

72. — Les Contemporains. Saint-Just, Membre du Comité de Salut Public (1767-1794).

Imp. P. Féron-Vran, 3 et 5, rue Bayard, Paris, viii^e.

S. d. [1910]

Signé, à la p. 16 : H. DE RUFFY.

Gr. in-8 de 16 pp. à 2 colonnes.

N° 903 de la série *Les Contemporains*.

Avec un portrait de Saint-Just, p. 1.

RÉIMPRESSIONS

MÉMOIRES DE CHARLOTTE ROBESPIERRE

SUR SES DEUX FRÈRES ⁽¹⁾

(Suite et fin)

CHAPITRE V (2)

Diverses tentatives d'assassinat sur Maximilien Robespierre. — Fouché est présenté à Charlotte Robespierre par Maximilien. — Il la demande en mariage. — Mission de Fouché à Lyon. — A son retour Robespierre l'accable de reproches sur sa conduite dans cette ville. — Rupture entre Charlotte et Fouché. — Charlotte Robespierre est calomniée par Madame Ricord. — Relations de Charlotte Robespierre et de son jeune frère avec Bonaparte. — Entrevue de Robespierre et de Marat. — Robespierre jeune revient à Paris et ne veut point voir sa sœur. — Charlotte lui écrit. — Maximilien se sépare de ses collègues du comité de salut public. — Avant-coureur du 9 thermidor. — Grieffs des ennemis de Robespierre contre lui. — Appréciation de Danton et de Camille Desmoulins. — Séances du 8 et du 9 thermidor. — Mort des deux Robespierre. — Arrestation de leur sœur. — Conclusion.

Depuis que Maximilien Robespierre a péri victime des contre-révolutionnaires, la rage de ses ennemis s'exhale en calomnies,

(1) Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1910, pp. 110-128, d'avril-juin, pp. 254-269, et de juillet-septembre, pp. 436-445.

(2) On remarquera qu'il doit exister entre le cinquième et le quatrième chapitre une lacune, comme entre le quatrième et le troisième. (*Note de Lapouneraye*)

en mensonges, en diatribes furibondes contre lui ; mais avant sa mort, indépendamment de ces moyens qui ont toujours été à leur convenance, ils en avaient un autre qui n'était pas moins digne d'eux, c'était le poignard.

Un grand nombre de tentatives d'assassinat ont été faites sur lui. L'histoire a parlé de Cécile Renault (1) et de Ladmiral (2), mais elle n'a rien dit de plusieurs autres assassins qui se présentèrent chez mon malheureux frère avec l'intention de l'égorger.

Nous étions un jour réunis chez M. Duplay, lorsqu'un homme se présenta et demanda à parler à Maximilien Robespierre. Mon frère alla à lui et le pria de lui dire ce qu'il voulait. Cet homme répondit qu'il ne pouvait lui parler qu'en particulier ; on le fit alors passer dans une pièce voisine où mon frère le suivit. Quelques momens après, nous entendîmes un mouvement violent. Aussitôt on conçut des soupçons sur l'inconnu ; on entra dans la pièce voisine où il se trouvait avec Maximilien, et l'on vit qu'il avait saisi mon frère à la gorge, qu'il l'avait appuyé contre le mur, et qu'il l'étranglait !... L'assassin était taillé comme un Hercule, et il avait bon marché de Maximilien qui était faible de corps et d'une complexion délicate. Nous jetâmes des cris perçans ; l'assassin lâcha alors sa victime et prit la fuite ; tout occupés de secourir mon frère, nous ne pensâmes pas à lui fermer la retraite.

Une autre fois, deux hommes se présentèrent également chez M. Duplay pour parler à mon frère, qui était sorti ; on leur dit qu'il était absent. Ils insistèrent pour le voir. Il y avait dans leur contenance, dans leur mine et jusque dans leurs paroles, quelque chose de suspect ; tout annonçait qu'ils avaient de mauvais desseins ; on les questionna sur l'objet de leur visite, ils se coupèrent, ce qui acheva de nous confirmer dans l'idée que ces

(1) Cécile Renault se présenta chez Robespierre le 4 prairial an II (23 mai 1794), parut suspecte, fut arrêtée, et condamnée. Son exécution eut lieu le 29 prairial (17 juin). — C. V.

(2) Après avoir en vain essayé, pendant toute la journée du 3 prairial, de rencontrer Robespierre, Ladmiral tira un coup de pistolet sur Collot-d'Herbois, sans l'atteindre, dans la nuit du 3 au 4 prairial. On trouvera tous les détails de cette tentative d'assassinat (lettre de Fouquier-Tinville, interrogatoire de Ladmiral, procès-verbaux des sections, dans le *Moniteur*, Réimp., XX, pp. 539 et sq. — C. V.

deux hommes n'étaient autre chose que des malfaiteurs qui voulaient assassiner Maximilien. Ils dirent qu'ils avaient absolument besoin de lui parler, et qu'ils reviendraient. Ils revinrent en effet le lendemain à l'heure du diner, nous étions à table ; ils n'entrèrent pas ensemble, peut-être s'étaient-ils donné rendez-vous chez M. Duplay pour exécuter leur crime. Le premier arrivé parut embarrassé ; il demanda à parler en particulier à Robespierre ; on lui répondit que son infâme projet était découvert. A ces mots, il se troubla, balbutia quelques paroles et se retira précipitamment. Il s'était à peine écoulé quelques minutes lorsque son compagnon de la veille arriva. On ne lui donna pas le temps de parler, on lui dit que son complice ne l'avait précédé que d'un instant, qu'il n'avait plus qu'à le rejoindre, et que leur coup était manqué. Il n'en fallut pas davantage pour l'anéantir ; on eut dit un homme foudroyé ; il s'enfuit comme si on l'eût poursuivi.

Ces deux événemens, et beaucoup d'autres encore, donnèrent à Robespierre la certitude qu'une bande d'assassins était organisée pour attenter à ses jours. D'ailleurs, les propos tenus par un nommé Saintanax, ex-moine, qui avait dit dans un café de Choisy-sur-Seine que tôt ou tard les *scélérats du comité* seraient tous frappés (1), venaient à l'appui de cette conviction où mon frère était, et où j'étais moi-même, conviction qui ne m'a pas quittée ; oui, je suis encore convaincue que les cours étrangères, que l'émigration, que les aristocrates de l'intérieur conspiraient contre les jours des membres du comité de salut public, et surtout contre la vie de mon frère. Les historiens vendus ont rejeté cette opinion, je le crois bien, ils étaient payés pour cela ; mais les historiens qui ont écrit consciencieusement l'histoire de la révolution ont, à cet égard, la même opinion que moi. Qu'on lise Laponneraye (2), et l'on verra s'il ne pense pas qu'une

(1) Le 5 prairial, Saintanax, ancien moine de Bordeaux, chirurgien à l'hôpital militaire de Choisy-sur-Seine, fut arrêté par le comité révolutionnaire de cette commune et envoyé au comité de sûreté générale, pour avoir déclaré publiquement que Robespierre et Collot-d'Herbois seraient tôt ou tard assassinés, et pour avoir foulé aux pieds des cocardes tricolores. — C. V.

(2) *Cours d'histoire de France, depuis 1789 jusqu'en 1830*, tome II, pages 235-236. (Note de Laponneraye)

conspiration sourde était formée pour assassiner Maximilien Robespierre.

On peut lire dans le *Moniteur* l'admirable discours que mon frère prononça à l'occasion des tentatives criminelles de Cécile Renault et de Ladmiral (1). Il dit formellement dans ce discours qu'il s'attend à mourir, mais qu'il est heureux de mourir pour la sainte cause de la liberté et de l'égalité : qu'il se dépêche de faire sur la terre le plus de bien qu'il peut, puisque les méchants ont marqué si tôt le terme de son existence, et que plus ils ont hâte de trancher le fil de ses jours, plus il éprouve le besoin de consacrer sa vie à des actions utiles pour laisser après lui un nom cher à l'humanité. Une seule crainte le tourmentait, c'était que les méchants, après l'avoir assassiné, ne déversassent sur lui la calomnie. Il fit à ce sujet quelques vers, dont je ne me rappelle que les cinq suivans :

Le seul tourment du juste à son heure dernière,
Et le seul dont alors je serai déchiré,
C'est de voir en mourant la pâle et sombre envie
Distiller sur mon front l'opprobre et l'infamie,
De mourir pour le peuple, et d'en être abhorré ..

Ce qui donnait à mon frère Maximilien le pressentiment d'une mort prochaine, ce n'était pas tant le poignard que les aristocrates faisaient luire à ses yeux, que l'attitude d'un grand nombre de prétendus patriotes à son égard. Robespierre exprimait sa pensée avec une rudesse et une franchise qui mécontentaient ceux qui avaient des reproches à se faire ; la plupart des hommes qui trempèrent dans le complot de thermidor n'avaient d'autres griefs contre lui que d'en avoir été énergiquement blâmés à raison de leurs actes. Fouché était de ce nombre.

Fouché avait montré depuis le commencement de la révolution le plus ardent patriotisme, le plus saint dévouement. Mon frère, qui le croyait sincère, lui avait accordé son amitié et son estime ; il m'en parlait comme d'un démocrate à toute épreuve, et me le présenta même en me faisant son éloge, et en me deman-

(1) Robespierre prononça deux discours à ce sujet : l'un, le 6 prairial, à la Société des Jacobins (*Moniteur*, Réimp., XX, p. 579) ; l'autre, le 7 prairial, à la Convention (*Ibid.*, pp. 587-589). — C. V.

dant pour lui son (1) estime. Fouché, après avoir été introduit auprès de moi par mon frère, me rendit des visites assidues, et eut pour moi ces égards, ces attentions que l'on a pour une personne à laquelle on s'intéresse d'une manière particulière.

Fouché n'était pas beau, mais il avait un esprit charmant et était extrêmement aimable. Il me parla de mariage, et j'avoue que je ne ressentis aucune répugnance pour ce lien, et que j'étais assez disposée à accorder ma main à celui que mon frère m'avait présenté comme un pur démocrate et comme son ami.

Je ne savais pas que Fouché n'était qu'un hypocrite, un fourbe, un homme sans conviction, sans moralité, et capable de tout pour satisfaire son ambition effrénée. Il avait si bien su déguiser ses vils sentimens et ses mauvaises passions à mes yeux, comme aux yeux de mon frère, que je fus sa dupe comme l'était Maximilien. Je répondis à sa proposition que je voulais consulter mon frère et me consulter moi-même, et que je lui demandais du temps pour prendre une résolution. J'en parlai effectivement à Robespierre, qui ne montra aucune opposition à mon union avec Fouché.

C'est vers cette époque que celui-ci partit en mission pour Lyon (2) avec Collot-d'Herbois. On sait assez de quelle manière l'un et l'autre s'y conduisirent ; on sait qu'ils firent ruisseler le sang par torrens, et plongèrent la seconde ville de la république dans l'épouvante et la consternation. Robespierre en fut outré. Ses ennemis lui reprochent d'avoir envoyé dans les départemens des proconsuls sanguinaires, et c'est lui au contraire qui fit rappeler presque tous ceux qui abusèrent de leurs pouvoirs illimités pour exercer des cruautés affreuses ; c'est lui qui ne cessait d'écrire aux représentans du peuple en mission, qu'il fallait être sobre de rigueurs et faire chérir la révolution au lieu de la faire haïr. Plusieurs fois il demanda, sans pouvoir l'obtenir, le rappel de Carrier que protégeait Billand-Varennes. Plus heureux à l'égard de Fouché, il le fit revenir à Paris (3).

Je fus présente à l'entrevue que Fouché eut à son retour avec

(1) Il faut évidemment lire *mon*. — C. V.

(2) C'est le 9 brumaire an II (30 octobre 1793) que Fouché fut envoyé à Lyon. — C. V.

(3) En germinal an II (avril 1794). — C. V.

Robespierre. Mon frère lui demanda compte du sang qu'il avait fait couler, et lui reprocha sa conduite avec une telle énergie d'expression, que Fouché était pâle et tremblant. Il balbutia quelques excuses, et rejeta les mesures cruelles qu'il avait prises sur la gravité des circonstances. Robespierre lui répondit que rien ne pouvait justifier les cruautés dont il s'était rendu coupable; que Lyon, il est vrai, avait été en insurrection contre la Convention nationale, mais que ce n'était pas une raison pour faire mitrailler en masse des ennemis désarmés.

A dater de ce jour, Fouché fut l'ennemi le plus irréconciliable de mon frère, et se joignit à la faction qui conspirait sa perte (1). Fouché ne remit plus les pieds chez moi, mais je le rencontrais quelquefois aux Champs-Élysées où j'allais me promener presque tous les jours. Il m'abordait comme si rien ne s'était passé entre mon frère et lui. Quand j'eus appris qu'il était l'ennemi déclaré de Maximilien, je ne voulus plus lui parler. Des propos infâmes ont été tenus sur mon compte au sujet de cet homme, on a osé dire que j'avais été sa maîtresse avant et après le 9 thermidor; c'est une abominable calomnie! Jamais Fouché n'a cessé d'avoir pour moi le plus grand respect; et si dans ses discours il avait pu mêler quelques paroles qui tendissent à me faire manquer à mes devoirs, je l'aurais congédié à l'instant même.

Fouché, d'ailleurs, n'avait recherché ma main que parce que mon frère aîné occupait le premier rang sur la scène politique. Ce titre de beau-frère de Robespierre flattait son orgueil et son ambition; à en juger par la conduite que cet homme a tenue depuis, tout était calcul chez lui, et, s'il a feint de m'aimer, c'est qu'il voyait son intérêt. Que serais-je devenue si j'avais épousé un pareil être?

A son retour à Paris, mon jeune frère se logea chez son collègue Ricord, et ne mit point les pieds à la maison (2). Il était outré contre moi. De mon côté, je ne concevais rien à sa conduite à mon égard; il m'avait chassée d'auprès de lui (car j'igno-

(1) Sur les relations de Fouché avec Robespierre, et sur le rôle qu'il joua dans la conspiration de Thermidor, voir Ernest Hamel, *Thermidor*, pp. 60 et sq., et L. Madelin, *Fouché*, I, pp. 152 et sq. — C. V.

(2) Charlotte Robespierre et son jeune frère demeuraient ensemble avant leur brouille. (*Note de Laponneraye*)

rais encore l'affreuse trahison de madame Ricord, il ne voulait plus me voir; que penser d'un changement si étrange?

Il repartit pour l'armée d'Italie sans que je l'eusse vu. Je n'avais pas osé parler de notre différend à Maximilien; je le voyais si occupé! tous ses momens étaient comptés. Mon jeune frère lui raconta tout, et non seulement lui parla de mon brusque départ de Grasse comme d'une rupture ouverte envers lui, mais lui dit que j'avais fait courir sur son compte et sur celui de madame Ricord des bruits qui portaient atteinte à l'honneur de l'un et de l'autre. Madame Ricord et une madame Gesnel, sa digne amie, avaient effectivement fait accroire à Robespierre jeune que je l'avais calomnié, ainsi que la femme de son collègue. Quelle noirceur! quelle monstruosité! Maximilien ne me parla de rien, mais je vis qu'il était mécontent de moi. J'aurais dû lui demander une explication, ainsi qu'à mon jeune frère; la pureté de ma conscience m'en empêcha: qu'avais-je à me reprocher? rien; je laissai au temps le soin de ma justification. D'ailleurs, ne sachant pas ce qui pouvait mécontenter contre moi mes frères, ne pouvant soupçonner une méchanceté aussi raffinée dans madame Ricord, je ne croyais pas que leurs griefs contre moi fussent aussi graves. Ce n'est qu'après le 9 thermidor que l'affreuse vérité me fut connue; tout me fut dévoilé alors; alors seulement je pus m'expliquer la conduite de mes frères envers moi; mais il n'était plus temps de me justifier, mes ennemis triomphaient.

Pendant son second séjour à l'armée d'Italie, Robespierre jeune eut l'occasion de se lier assez étroitement avec Bonaparte. Durant sa première mission, il avait fait, ainsi que moi, sa connaissance, mais ne l'avait pas cultivée aussi particulièrement que pendant la seconde. Bonaparte avait une très haute estime pour mes deux frères, et surtout pour l'aîné; il admirait ses talens, son énergie, la pureté de son patriotisme et de ses intentions. Alors Bonaparte était sincèrement républicain, je dirai même qu'il était républicain montagnard; du moins il m'a fait cet effet par la manière dont il envisageait les choses à l'époque où je me trouvai à Nice. Ses victoires dans la suite lui tournèrent la tête, et le firent aspirer à dominer ses concitoyens; mais lorsqu'il n'était que général d'artillerie à l'armée d'Italie, il était partisan d'une liberté large et d'une véritable égalité.

Une chose qui n'a été rapportée, que je sache, par aucun historien de la révolution, c'est qu'après le 9 thermidor Bonaparte proposa aux représentans du peuple qui se trouvaient en mission à l'armée d'Italie, et qui avaient succédé à mon jeune frère et à Ricord, de marcher sur Paris pour châtier les auteurs du mouvement contre-révolutionnaire qui avait fait périr mes deux frères. Cette proposition hardie, et qui révélait dans celui qui la faisait un courage, une portée d'esprit, un patriotisme extraordinaire, épouvanta les représentans qui se hâtèrent de la repousser.

L'admiration de Bonaparte pour mon frère aîné, son amitié pour mon jeune frère, et peut-être aussi l'intérêt que mes malheurs lui inspirèrent, me firent obtenir une pension sous le consulat. J'avais connu madame Bonaparte lorsqu'elle était l'épouse du général Beauharnais; elle m'avait alors témoigné beaucoup d'attachement; et, après le 9 thermidor, j'avais continué à la voir. Pendant quelque temps encore elle me reçut avec les mêmes égards, mais bientôt je m'aperçus d'un changement dans l'accueil qu'elle me faisait. La froideur et l'indifférence que j'avais remarquées en elle redoublèrent au point que je crus de ma dignité de cesser des visites qui me paraissaient lui être à charge. Plusieurs fois sa porte m'avait été refusée; un jour que je la rencontrai, je lui exprimai mon étonnement à ce sujet; elle me fit mille excuses, et les accompagna de tant de démonstrations d'amitié, que je crus ingénument que si je n'avais pu pénétrer jusqu'à elle, c'était l'effet d'un malentendu. « Lorsque vous voudrez m'honorer de votre visite, me dit-elle, nommez-vous, et aussitôt ma porte vous sera ouverte ». Je me rappelai cette recommandation, lorsque quelques jours après je me rendis chez madame Bonaparte; le concierge m'ayant dit qu'elle n'y était point, je me nommai, en lui disant que madame Bonaparte elle-même m'avait recommandé de décliner mon nom, et qu'aussitôt je serais reçue. « Eh! mademoiselle, me répond le concierge d'un ton moitié sec, madame dit la même chose à tout le monde, et elle n'y est pour personne. » C'était toute l'insolence d'une grande dame de la cour de Louis XV.

Lorsque Bonaparte fut premier consul on me conseilla de lui demander une audience. Je n'avais aucunes ressources; depuis la mort de mes frères je recevais l'hospitalité de mon respectable et excellent ami, M. Mathon, qui avait été leur ami et était

d'Arras comme nous. Bonaparte me reçut parfaitement, me parla de mes frères en des termes très flatteurs, et me dit qu'il était prêt à tout faire pour leur sœur : « Parlez, que voulez-vous ? » me dit-il. Je lui exposai ma position ; il me promit de la prendre en considération ; en effet, quelques jours après, je reçus le brevet d'une pension de 3.600 francs.

..... (1)

J'ai souvent vu le nom de mon frère accolé à celui de Marat, comme si la manière de voir, les sympathies, les actes de ces deux hommes fussent les mêmes, comme s'ils eussent marché de concert. C'est ainsi que l'on met côte à côte les portraits et les bustes de Voltaire et de Rousseau, comme si ces deux grands écrivains eussent été de leur vivant les meilleurs amis du monde, tandis qu'ils ne pouvaient se souffrir. Je ne prétends pas rabaisser le mérite de Marat, ni porter atteinte à la pureté de son dévouement et de ses intentions. On a osé dire qu'il était vendu à l'étranger ; mais ne l'a-t-on pas dit de mon frère ? Le champ de l'absurde est immense et sans bornes. N'a-t-on pas dit de Maximilien Robespierre qu'il avait demandé en mariage la jeune fille de Louis XVI ? Après une semblable accusation, rien ne doit plus étonner ; il faut s'attendre aux plus burlesques, comme aux plus invraisemblables assertions ; c'est le *non plus ultra* de la sottise.

Je reviens à Marat, et j'ose affirmer qu'il n'était point agent de l'étranger, comme on a bien voulu le dire ; Marat avait senti vivement les infamies de l'ancien régime et les misères du peuple ; son imagination de feu et son tempérament irascible en avaient fait un révolutionnaire ardent, et trop souvent même imprudent, mais ses intentions étaient bonnes, je le répète.

Mon frère désapprouvait ses exagérations et ses emportemens et croyait, il me l'a dit plusieurs fois, que la marche adoptée par Marat était plutôt préjudiciable qu'utile à la révolution. Un jour Marat vint voir mon frère. Cette visite nous surprit, car habituellement Marat et Robespierre n'avaient aucun rapport ensemble. Ils causèrent d'abord des affaires en général, puis de la tournure que prenait la révolution ; enfin, Marat entama le chapitre des

(1) Ce qu'on va lire ne se rattache en rien à ce qui précède et à ce qui suit je l'intercale ici parce que je n'ai pas trouvé occasion de le placer dans une autre partie de ces Mémoires. (Note de Lapouneraye)

rigueurs révolutionnaires, et se plaignit de la douceur et de l'excessive indulgence du gouvernement. « Tu es l'homme que j'estime peut-être le plus au monde, dit Marat à mon frère, mais je l'estimerais davantage si tu étais moins modéré à l'égard des aristocrates. — Je te ferai le reproche contraire, répondit mon frère, tu compromets la révolution, tu la fais haïr en demandant des têtes. L'échafaud est un moyen terrible et toujours funeste; il faut en user sobrement, et seulement dans les cas graves où la patrie penche vers sa ruine. — Je te plains, dit alors Marat, tu n'es pas à ma hauteur. — Je serais bien fâché d'être à ta hauteur, répliqua Robespierre. — Tu ne me comprends pas, reprend Marat, nous ne pourrions jamais marcher ensemble. — C'est possible, dit Robespierre, et les choses n'en iront que mieux. — Je regrette que nous ne puissions nous entendre, ajouta Marat; car tu es l'homme le plus pur de la Convention. » (1)

.....

Nous étions à la veille d'événements très graves à Paris. Il était nécessaire que tous les patriotes purs se trouvassent à leur poste. Robespierre jeune revint siéger sur les bancs de la Convention pour lutter contre les ennemis du peuple. Cette fois encore il ne vint pas loger dans l'appartement que nous occupions en commun. Il semblait fuir ma présence. Je l'avoue, j'étais indignée contre lui; que lui ai-je fait, me disais-je, pour me traiter ainsi, pour qu'il dise à qui veut l'entendre que je suis indigne de lui, que je me suis mal conduite à son égard, que je ne mérite plus son estime? C'est alors que je lui écrivis la lettre que Levasseur a rapportée dans ses Mémoires. Seulement je dois dire qu'elle n'était point aussi acerbe et aussi violente, et que très certainement les ennemis de mes frères y ont ajouté plusieurs phrases, et en ont exagéré d'autres pour rendre odieux Maximilien Robespierre, à qui ils ont supposé que je l'avais écrite. Je dois donc déclarer : premièrement, que cette lettre a été adressée à mon jeune frère, et non à Maximilien; secondement, qu'elle renferme des phrases apoeryphes que je ne reconnais point pour les miennes; troisièmement enfin, que cette lettre ne devait pas être

(1) Marat a raconté lui-même la visite qu'il fit à Robespierre, et la conversation qu'il eut avec lui. Son récit, publié dans le n° 648 de *l'Ami du Peuple* (3 mai 1792), ne diffère pas sensiblement de celui de Charlotte Robespierre. — C. V.

connue du public, que c'était une affaire entre mon jeune frère et moi, et que ceux qui l'ont publiée se sont rendus coupables d'une odieuse indiscretion que je ne puis trop flétrir (1).

Je n'ai plus revu mon jeune frère. Une ou deux fois seulement je me suis trouvée avec Maximilien, mais en présence de plusieurs personnes, en sorte qu'il m'a été impossible de lui parler des nuages qui s'étaient élevés entre Augustin et moi. Je les savais l'un et l'autre entièrement absorbés par les dangers qui menaçaient la chose publique : j'ajournai toute explication.

Le 9 thermidor approchait.

Maximilien Robespierre ne paraissait plus au Comité de salut public (2). Il avait remarqué dans le sein de ce Comité des hommes qui se faisaient un plaisir de prolonger l'état violent où se trouvait la France. Cet état violent avait été nécessaire pour déjouer les complots des aristocrates et des agens de Pitt et Cobourg; mais une fois que les ennemis de la révolution étaient vaincus, il était indispensable de mettre un terme aux rigueurs que les dangers de la patrie avaient nécessitées, et il devait arriver une époque où l'ordre légal succéderait au régime révolutionnaire.

Cette époque, Maximilien Robespierre la croyait arrivée. Il voulait donc combler le gouffre, et substituer la clémence à la rigueur. Mais ses collègues du comité n'envisageaient pas les

(1) Cette lettre, rapportée inconsidérément par Levasseur, tout à fait innocent du reste, j'en suis persuadé, était pour Charlotte Robespierre un objet de tourment continuel; l'idée qu'on pourrait croire qu'elle l'avait écrite telle qu'elle est, et qu'elle avait été effectivement adressée à Maximilien Robespierre, la mettait au supplice. Toutes les fois que je la voyais, elle m'en parlait. Un jour nous la lûmes ensemble, et je la priai de m'indiquer les passages qu'elle n'avait point écrits, et que d'infâmes faussaires avaient ajoutés : je publie cette lettre aux Pièces justificatives [voir la note 7], et j'ai signalé les passages qui n'ont été indiqués par Charlotte Robespierre comme ayant été exagérés ou changés. *Note de Lapouneraye*. — En réalité, les passages que Charlotte Robespierre déclare n'avoir point écrits figurent parfaitement sur l'original autographe de sa lettre, aux Archives Nationales. Mais le texte publié par Courtois, dans les pièces justificatives de son *Rapport*, n'en est pas moins un texte tronqué et qui paraît être adressé à Maximilien et non à Augustin. Sur toute cette affaire, v. Ernest Hamel, *Thermidor*, pp. 165-172. — C. V.

(2) C'est vers la fin de prairial que Robespierre prit le parti de ne plus assister aux séances du Comité de salut public, et il n'y vint plus, en effet, qu'à de rares intervalles. — C. V.

choses ainsi. Collot d'Herbois et Billaud-Varenne surtout voulaient rendre la terreur permanente, ou tout au moins voulaient la prolonger indéfiniment. Cette divergence d'opinion avait allumé des discussions très vives dans le sein du comité, et Maximilien avait formé la résolution de s'en exiler, jusqu'à ce qu'il eût été purgé des membres qui ne pensaient pas comme lui.

La fête à l'Être suprême, dont mon frère aîné avait été pour ainsi dire l'auteur, l'âme, l'ordonnateur, et qui montrait qu'il voulait fonder la république sur la morale, et la morale sur l'idée consolante de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, cette fête si sublime par le but que se proposait mon frère, en la célébrant, avait été le signal du déchaînement de ses ennemis. Tout ce qu'il y avait d'impur et de corrompu dans le sein de la Convention et hors de la Convention, se ligua contre le vertueux Maximilien. Non seulement cette ligue se recruta de beaucoup de Montagnards qui avaient constamment combattu avec lui contre les partisans de la royauté, mais elle reçut dans ses rangs les débris du parti Girondin et du parti Danton.

Un des plus forts griefs que l'on mit en avant contre mon frère, fut d'avoir sacrifié Danton. Je ne sais pas si cette accusation est fondée, mais tout ce que je sais, c'est que mon frère aimait beaucoup Camille Desmoulins, avec qui il avait fait ses études, et que lorsqu'il apprit son arrestation et son incarcération au Luxembourg, il se rendit dans cette prison avec l'intention de supplier Camille de revenir aux véritables principes révolutionnaires, qu'il avait abandonnés pour faire alliance avec les aristocrates. Camille ne voulut point le voir ; et mon frère, qui probablement aurait pris sa défense et l'aurait peut-être sauvé, s'il avait pu le déterminer à abjurer ses hérésies politiques, l'abandonna à la terrible justice du tribunal révolutionnaire. Or, Danton et Camille étaient trop intimement liés pour qu'il en sauvât un sans sauver l'autre ; si donc Camille ne l'avait point repoussé au moment où il lui tendait les bras, Camille et Danton n'eussent point péri.

Danton et Maximilien Robespierre avaient marché longtemps de concert ; le seul amour de la patrie avait pu rapprocher l'un de l'autre ces deux hommes ; car tout en eux différait : mœurs, habitudes, manières, tempérament, esprit, éloquence. Danton avait un tempérament insatiable de jouissances ; ses mœurs étaient dissolues, il était ce qu'on appelle *bourreau d'argent* ; ses fameux

dîners à trois cents francs par tête sont assez connus; mon frère aîné, au contraire, était chaste et sobre; ses goûts et ses plaisirs étaient simples. Danton avait dilapidé les fonds de l'Etat pour subvenir à ses dépenses énormes; Robespierre était tellement économe des deniers publics, qu'il ne toucha jamais intégralement la subvention à laquelle il avait droit comme membre de la Convention (1). Le premier, dans ses manières, ne conservait pas toujours la dignité qui convient au représentant d'un grand peuple; sa toilette était en désordre. La tenue de Robespierre était parfaite; il était grave sans fierté; sa mise, sans être recherchée, était d'une propreté extrême. Danton avait un esprit fougueux, une éloquence désordonnée qui produisait sur le moment le plus grand effet; mon frère avait un esprit sage et posé, qui envisageait et pesait froidement les choses; ce qu'il y avait de remarquable dans ses discours, c'était moins les grands éclats de voix et les figures extraordinaires, qu'une logique vigoureuse et impitoyable. L'impression ne diminuait en rien leur valeur intrinsèque, tandis que ceux de Danton perdaient toujours à être lus.

Sans être aussi intimement lié avec Danton qu'il l'avait été avec Pétion, Robespierre eut avec le premier des relations de bonne amitié. Je fus plusieurs fois témoin de leurs entrevues; ils s'entretenaient avec une grande effusion de cœur; leurs conversations roulaient presque toujours sur la chose publique. Avant la condamnation à mort de Louis XVI, l'issue du procès les occupait beaucoup; ils se concertaient pour que le monarque qui avait trahi la France avec autant de perfidie ne pût jouir de l'impunité, et reçût le châtiment de ses crimes (2). Après le 21 janvier, et lorsque l'audace des Girondins fut devenue intolérable, ils tournèrent toutes leurs batteries contre eux. Je les entendais dire

(1) Les membres de cette assemblée n'ayant point été choisis dans la classe riche, et ne pouvant subvenir à leurs besoins par le travail à cause de leurs fonctions de représentans du peuple, devaient nécessairement être rétribués. (*Note de Lapommeraye*)

(2) Les souvenirs de Charlotte Robespierre sur ce point paraissent assez sujets à caution. Danton quitta Paris le 1^{er} décembre pour se rendre en Belgique, d'où il ne revint qu'au milieu de janvier. Il fut donc absent de Paris pendant la plus grande partie de la discussion sur le procès du roi, et les conciliabules avec Robespierre dont parle Charlotte se réduisent peut-être à un entretien ou deux, en novembre 1793. — C. V.

que si l'on n'en finissait promptement avec la faction de la Gironde, la révolution avorterait. Dans la suite, et lorsque l'im-molation des vingt-deux Girondins était consommée, ils se brouil-lèrent sur la manière de constituer la république. On conçoit que si deux hommes comme Robespierre et Danton avaient été d'ac-cord pour détruire, ils ne pouvaient guère être d'accord pour réédifier; leurs idées en morale étaient diamétralement oppo-sées; or, leurs idées politiques devaient de toute nécessité être également en désaccord. Voilà la véritable cause de la rupture de mon frère aîné et de Danton.

Il faut ajouter à cette première cause l'opposition très hostile que Danton faisait au gouvernement révolutionnaire. Il n'était pas une mesure du comité de salut public ou du comité de sûreté générale qu'il ne critiquât amèrement, quand il ne l'attaquait pas avec son énergie accoutumée, énergie qui, d'hostile qu'elle était naguère aux aristocrates, leur devenait pour ainsi dire favo-rable, puisqu'elle était dirigée contre un gouvernement que l'aristocratie battait en brèche de toutes les manières.

Camille avait été pour le moins aussi ami de Robespierre que de Danton. Mon frère avait pour lui une amitié très vive; souvent il m'a dit que Camille était peut-être celui de tous les révolution-naires marquans qu'il aimait le plus, après notre jeune frère et Saint-Just. Desmoulins était un véritable patriote, et avait plus de vertu que Danton, sans en avoir autant que mes deux frères; il avait les qualités les plus aimables, mais aussi quelques défauts qui causèrent sa perte; il était orgueilleux et irascible: dès qu'il se croyait offensé, il ne pardonnait plus, et faisait jouer contre ceux dont il croyait avoir à se plaindre, les redoutables traits d'une critique mordante et acerbe.

Des hommes qui étaient loin de le valoir pour le patriotisme et pour le talent, et qui étaient jaloux de sa gloire, le calomnièrent et l'accusèrent d'être vendu aux aristocrates; il n'en fallut pas davantage pour que le bouillant Camille se déchainât, et contre ceux qui l'attaquaient, et contre ceux qui, sans l'avoir attaqué, suivaient la même ligne de conduite que ses calomniateurs. Voilà pourquoi, au lieu de repousser les imputations de quelques membres des comités qui étaient ses ennemis personnels, il attaqua les comités en masse, fronda leurs actes, révoqua en doute la pureté de leurs intentions, et se rapprocha même des

aristocrates. Les calomnies redoublèrent, ou plutôt les mensonges qu'on avait débités contre lui lorsqu'il était irréprochable, devinrent des vérités lorsque, par ressentiment, il eut cessé d'être pur. De jour en jour, il se sépara davantage de ses anciens amis, fit cause commune avec Danton, et, se laissant aveugler par les éloges sans nombre que les aristocrates lui prodiguaient à cause de ses hostilités avec les plus terribles révolutionnaires, il devint réellement l'acolyte de l'aristocratie.

Le malheureux Camille tournait dans un cercle vicieux : les ennemis de la révolution l'élevaient jusqu'aux nues, vantaient ses principes, son éloquence, sa modération. Toutes ces louanges le rendaient suspect aux yeux des véritables démocrates ; ses ennemis en faisaient des armes contre lui, et disaient : Camille est contre-révolutionnaire. Camille, que cette accusation mettait hors de lui, se ruait avec plus de fureur contre ceux qui l'accusaient, et les aristocrates redoublaient d'éloges.

C'est alors que Desmoulin publia son *Vieux Cordelier*, où il faisait pour ainsi dire le procès à tous les révolutionnaires, et, par contre, à la révolution. C'était une haute imprudence de sa part ; c'était plus, c'était un crime. Mon frère aîné me dit tristement à ce sujet : « Camille se perd. » Il ressentait un très vif chagrin de le voir déserteur la sainte cause de la révolution, et, au risque de se compromettre lui-même, il prit plusieurs fois sa défense ; plusieurs fois aussi il essaya de le ramener, et lui parla comme à son frère, mais inutilement. Dans une des séances de la Société des Jacobins, où une explosion de reproches et d'accusations tombait sur Camille Desmoulin et sur son *Vieux Cordelier*, Maximilien prit la parole, et tout en blâmant énergiquement l'écrivain, chercha à justifier l'auteur. Malgré son immense popularité et son influence extraordinaire, des murmures accueillirent ses paroles. Alors il vit qu'en voulant sauver Camille il se perdait lui-même. Camille ne lui tint pas compte des efforts qu'il avait faits pour repousser les accusations dont il était l'objet ; il ne se rappela que du blâme qu'il avait déversé sur son *Vieux Cordelier*, et dès lors il dirigea mille diatribes acrimonieuses contre mon frère.

Les ennemis de mon frère se servirent avec tant d'habileté de l'arme de la calomnie, que bientôt la Convention entière fut contre lui. Aux modérés, ils disaient que Robespierre voulait

noyer la France dans le sang, et ils le rendaient responsable à leurs yeux de toutes les exécutions qui se faisaient à Paris, depuis qu'il ne se mêlait plus en rien des affaires du gouvernement; aux exagérés, au contraire, à ceux qui comme eux voulaient la terreur *quand même*, ils disaient que mon frère était modéré, qu'il voulait briser le glaive avec lequel on combattait les contre-révolutionnaires; enfin, qu'il était l'ennemi de la révolution, et de si absurdes mensonges trouvaient des âmes crédules qui y ajoutaient foi. On voit que la ligue qui triompha en thermidor se composait de deux élémens, de scélérats qui avaient soif du sang de mes frères, et qui persuadaient aux niais qu'ils étaient des monstres, et de niais qui, sans être méchants, pactisaient avec les méchants et se laissaient guider par eux.

Il y avait plus d'un mois que mon frère aîné n'avait paru à la tribune de la Convention. Son devoir, sa conscience, tout lui ordonnait de dénoncer les hommes qui avaient déserté la bonne cause. Il prit donc la parole le 8 thermidor et prononça un fort beau discours où il exposa la vérité dans tout son jour. Ses ennemis firent décréter que ce discours, dans lequel il dénonçait les membres du Comité de salut public et du Comité de sûreté générale, serait renvoyé à l'examen de ces deux comités. Quelle dérision! Maximilien vit que pendant son absence on avait surpris la religion de la Convention. Cet échec était l'avant-coureur de la catastrophe du lendemain.

Les Jacobins, toujours purs, applaudirent avec enthousiasme le discours de mon frère, dont il leur fit la lecture le soir, et promirent de le soutenir contre ses ennemis. La Commune se prononça également en faveur de Maximilien contre ceux de ses collègues qui avaient juré sa perte. Saint-Just arriva de l'armée (1), et convint avec mon frère et le petit nombre de députés fidèles à la cause du peuple, tels que Couthon, Le Bas, etc., que dans la séance prochaine il renouvellerait contre les membres des comités l'accusation qui avait échoué dans la séance du 8.

Le 9 thermidor, en effet, Saint-Just monta à la tribune; mais à peine eut-il prononcé quelques mots, que la parole lui fut retirée

(1) Charlotte Robespierre commet ici une erreur manifeste. Saint-Just, envoyé en mission à l'armée du Nord, était de retour à Paris depuis le 11 messidor. — C. V.

pour être donnée à ceux qui conspiraient contre lui, contre mes frères, contre tous les bons Montagnards, ou plutôt contre le peuple dont ils étaient les représentans les plus purs. Durant toute la séance, il fut impossible à mes malheureux frères et à leurs amis de faire entendre une seule parole de justification. Ils furent décrétés d'accusation. Mais, pendant qu'on les conduisait en prison, le peuple les délivra et les conduisit en triomphe à l'Hôtel-de-Ville.

C'est alors que les thermidoriens firent prononcer le décret de mise hors la loi contre eux. Rien n'était perdu encore ; un peuple immense était rassemblé sur la place de l'Hôtel-de-Ville et dans les rues environnantes. Mon frère, dont l'influence était sans bornes sur ce peuple qui l'adorait, n'avait qu'à dire un mot, et cent mille hommes marchaient sur la Convention. Mais son respect pour la représentation nationale était si grand qu'il aima mieux périr que de porter atteinte à son inviolabilité. Les thermidoriens dirigèrent contre l'Hôtel-de-Ville les forces militaires qui étaient à la disposition de la Convention. Le terrible décret de mise hors la loi dispersa tous les hommes qui s'étaient rangés autour de mon frère pour le défendre. On se saisit de sa personne...., mais je ne puis continuer ce récit ; l'histoire suppléera au silence de ma douleur.

Le lendemain, 10 thermidor, je m'élançai dans les rues, la tête toute troublée et le désespoir dans le cœur ; j'appelle, je cherche mes frères. J'apprends qu'ils ont été conduits à la Conciergerie. J'y cours, je demande à les voir, je le demande à mains jointes ; je me traîne à genoux devant les soldats ; ils me repoussent, se rient de mes pleurs, m'insultent, me frappent. Quelques personnes émues de pitié m'entraînent. Ma raison était égarée. Je ne sais ce qui se passa, ce que je devins, ou plutôt je le sus plusieurs jours après ; quand je revins à moi, j'étais dans une prison.

Une dame était avec moi. Elle affectait de prendre le plus grand intérêt à mon sort. Elle m'apprit que plusieurs personnes avaient été arrêtées en même temps que moi et à cause de moi, et que probablement elles monteraient avec moi sur l'échafaud. Abîmée comme je l'étais dans la douleur, je tenais peu à la vie, j'aurais regardé la mort comme un bienfait ; mais les chagrins dont j'étais dévorée redoublaient à l'idée que j'entraînerais dans la tombe

plusieurs personnes dont tout le crime était de s'être intéressées à mon malheur, ou de m'avoir connue avant le 9 thermidor. Ma compagne de captivité me représenta alors qu'il dépendait de moi de les sauver, et de me sauver moi-même ; que je n'avais qu'à écrire aux membres des comités qui étaient sortis vainqueurs de la dernière lutte, pour implorer leur grâce. Je repoussai ce conseil avec indignation. « Alors, me dit mon artificieuse compagne qui remplissait auprès de moi l'office de mouton, alors vous périrez, et avec vous, douze à quinze victimes, au nombre desquelles je serai. » Pendant quinze jours elle me tourmenta pour écrire. « Si ce n'est pas pour vous, faites-le du moins, me répétait-elle, pour les infortunés qui ont été arrachés à leurs familles, à tout ce qui leur est cher, uniquement à cause de vous, et qui périront parce que vous le voulez. »

Vaincue à la fin par les obsessions de cette femme, et la croyant mon amie, d'après toutes les protestations qu'elle me faisait, je lui dis : « Eh bien ! écrivez, je signerai. » Elle s'empressa d'écrire, je ne sais quoi ; elle présenta le papier ; j'y apposai ma signature sans en lire le contenu, tant j'étais abattue et désolée. La lettre partit, et le lendemain je fus mise en liberté, ainsi que ma compagne, que je ne revis plus.

Qu'aura-t-elle pu écrire en mon nom ? On m'avait mise en prison parce que, disaient mes persécuteurs, j'avais trempé dans la conspiration de mon frère contre la chose publique ; quels arguments aura-t-elle invoqués pour me justifier ? hélas ! je crains trop que, profitant de mon affreuse situation, de mon abattement, de mon désespoir, et de l'égarement de mes esprits, elle ne m'ait fait signer un écrit qui renfermait des choses indignes de moi et que mon cœur réprouve. Je ne sais si les lâches thermidoriens auront fait usage de cet écrit ; dans tous les cas, ils en sont bien capables, eux qui ont anéanti les papiers de Maximilien et qui ont substitué à la place d'autres papiers, où ils lui ont fait dire ce qu'ils ont voulu. C'était mettre le comble à tous leurs attentats.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Laponneraye a fait suivre les Mémoires de Charlotte Robespierre d'une série de 12 pièces justificatives qu'il nous a paru inutile de

reproduire ici. Toutefois, pour donner une physionomie complète de la publication de Laponneraye, voici les titres de ces annexes :

1^o Dédicace de Maximilien Robespierre aux mânes de Jean-Jacques Rousseau.

2^o Lettre de Charlotte Robespierre au rédacteur de *l'Universel* (24 mai 1830).

3^o Réponse de M. de Fossex à une lettre que lui écrivit Maximilien Robespierre en lui envoyant un exemplaire de *l'Éloge de Gresset*.

4^o Remerciemens [de Maximilien Robespierre] à MM. de la Société des Rosatis.

5^o Jugement de Charlotte Robespierre sur un portrait de son frère aîné.

6^o Lettre inédite de Madame Roland à Maximilien Robespierre C'est la lettre du 27 septembre 1791, publiée dans le cours du chapitre III.

7^o Lettre de Charlotte Robespierre à son jeune frère.

8^o Inventaire des objets laissés par Charlotte Robespierre à sa mort.

9^o Pensées recueillies par Charlotte Robespierre.

10^o Lettre de Charlotte Robespierre au citoyen Laponneraye, à Sainte-Pélagie (20 février 1834).

11^o Testament de Charlotte Robespierre.

12^o Discours prononcé le 3 août 1834, sur la tombe de Charlotte Robespierre.

NOTES ET GLANES

La montre de Robespierre. — « M. Marshall Hall... est, à tous les points de vue, un homme tout à fait intéressant. Ses triomphes au barreau sont bien connus, et heureux est le criminel qui a ce génial K. C. à ses côtés... Comme beaucoup d'avocats célèbres, il trouve le temps d'avoir quelques marottes (*hobbies*). C'est un amateur d'émaux, et sa charmante maison de ville est pleine de belles œuvres d'art rassemblées par lui, car c'est un enchérisseur assidu aux grandes comme aux petites ventes. Une autre de ses manies de collectionner a trait aux vieilles reliques ; et il possède la montre qui ornait autrefois le gousset du sinistre dandy, Robespierre... » (*The Sketch* du 1^{er} mai 1905). — C. V.

Les prisonniers français à Francfort en septembre 1793. — « Le vingt-quatrième [septembre] au soir arriva ici un transport de Français faits prisonniers par le duc de Brunsvich dans l'affaire du 14 de ce mois. Plusieurs blessés qui étaient du nombre, furent conduits au lazaret ; les autres continuèrent leur route le lendemain. Je n'ai pu apprendre encore avec certitude s'ils seront conduits dans les états prussiens ou en Hongrie. Parmi les blessés il s'en trouve de si barbarement traités par les ennemis, qu'il est impossible de s'en faire une idée. Dieu m'est témoin que je n'exagère point, mais jamais je n'ai vu tant de maux divers rassemblés ; non, jamais guerrier français ne s'est trouvé si dénué de tout ce qui s'appelle besoins indispensables de la vie. Blessés, la plupart à la tête par des coups de sabre, sans souliers, sans bas, sans chapeau, sans chemise (car des haillons roides de sang ne méritent pas ce nom) on les voit sous des couvertures de laine, qui les garantissent à la vérité dans ce moment contre le froid, mais qui ne suffiront pas pendant l'hiver. Plusieurs ont été entière-

rement dépouillés, et si maltraités par l'ennemi, qu'on leur a coupé les habits sur le corps au lieu de les tirer. Tous ne sont pas, il est vrai, dans ce cas, mais tous sont dans un égal besoin... » (*Lettre à l'Editeur [Treuttel], Francfort, le 27 septembre*, publiée dans le *Courrier de Strasbourg* du 26 octobre 1793, et reproduite dans *Tyrannie exercée à Strasbourg par Saint-Just et Lebas*, p. 29). — C. V.

Rivarol et la direction des ballons. — «..... Maintenant il s'agit de vous rendre l'état où cette expérience (1) a jetté Paris. Cette ville, idolâtre de nouveautés, avait vu en plein jour, un globe de 36 pieds de circonférence s'élever dans les airs par sa propre vertu, elle l'avait vu, dis-je, de tout son million d'yeux : pourquoi n'y verrait-elle pas bientôt des vaisseaux volans et des hommes? Pour vous le dire, en un mot, le mélange des sensations a égalé celui des esprits. C'était de la joie; c'était de la surprise; ensuite, de l'admiration, de la stupeur, et enfin de la crainte. *Le voilà donc trouvé, s'écriaient les uns, ce secret pour lequel tous les siècles ont soupiré : l'homme va donc voler et réunir en lui la plénitude du règne animal : maître de la terre, des eaux et de l'air, il n'y aura plus que le feu d'inhabitable pour lui ;* et ils se félicitaient de vivre à l'époque d'une si grande révolution. Les autres, et ce ne sont pas les moins nombreux, ont montré une complexion moins gaie. Tout leur a paru renversé dans le monde civil, politique et moral. Ils voyent déjà des armées s'égorger dans les airs et le sang pleuvoir sur la terre. Les amans et les voleurs descendent déjà par les cheminées et emportent dans d'autres climats nos trésors et nos filles. *Il faut, crient-ils, faire monter la maréchaussée sur des globes* (2). *Les contrebandes sont inevitables, les postes inutiles; l'état, la religion, tout est perdu,* et ils pleurent.

« Je vois aussi des raisonneurs perchés sur leur ignorance, qui se figurent qu'à chaque découverte que fait la physique, la religion perd un miracle ; et l'expérience des globes fait échec dans leur esprit, à l'ascension de Jésus-Christ, et à l'assomption de la

(1) L'expérience de Charles et Robert : lancement d'un ballon non monté à Paris, le 27 août 1783. — O. K.

(2) Les ballons. — O. K.

Vierge ; mais ils devraient voir que les globes n'emportent des corps dans les nues, et que l'électricité ne fait descendre le feu du ciel, qu'en vertu des lois éternelles de la nature ; tandis qu'un miracle est au contraire une suspension de ces mêmes lois et un pur acte de la volonté divine.....

« Le philosophe, dans ce conflit d'opinions, loin d'exciter les puissances contre des globes qui seront toujours plus innocens qu'un boulet de canon, médite en silence sur le parti qu'on en peut tirer. Sera-t-il possible de les soutenir dans la moyenne région de l'air ; et pourra-t-on, en imitant des poissons et des oiseaux, y adapter des ailes, des voiles, des rames, un gouvernail ; se créer enfin une théorie là-dessus, et naviguer dans l'air ? Voilà ce qui mérite, en effet, d'occuper un être pensant. Il faut, sur-tout, s'occuper à refroidir les têtes qui se sont hâtées de tirer des conclusions trop avantageuses et de fonder des espérances exagérées sur les globes. Le peuple, aussi dur à croire, que difficile à arrêter, quand il a une fois donné sa confiance ; le peuple se flatte déjà d'un voyage à la Lune : c'est ainsi qu'à l'apparition du Télescope, on espéra de le perfectionner un jour, au point de distinguer des maisons et des hommes dans les planètes. Tout a des bornes. Il est démontré qu'avec de la fumée, on ne montera pas bien haut, et qu'avec l'air inflammable le plus pur, on ne passera pas de beaucoup le sommet des cordillères. En se servant de l'air inflammable, il faudra se défier des gros nuages ; car il ne faut qu'un éclair pour embraser le globe, en supposant qu'il y eût contact de l'air : à cet égard la fumée serait préférable. Il faudra aussi, dans les commencemens, observer que le vent ne soit pas trop fort ; car je présume que les tempêtes seront cruelles dans l'air. Le voyageur peut être emporté avec son globe à des distances énormes, jetté au milieu des mers, ou brisé contre les montagnes. La rapidité avec laquelle on ira, effraie l'imagination : car, enfin, l'air opposera huit cents fois moins de résistance à une machine volante, que l'eau n'en oppose à un navire : un globe ira donc huit cents fois plus vite qu'un vaisseau qui cingle à pleines voiles. D'ailleurs, il faut, le moins qu'on peut, comparer ensemble les globes et les vaisseaux ; car ceux-ci sont portés à la surface de l'eau, et ceux-là seront toujours plongés dans l'air. Les nautiques doivent donc être bien différentes : il se passera du tems, avant que l'homme

puisse bien manier ses voiles, jeter adroitement ses contrepoids, on descendre et monter à volonté, en renouvelant son air inflammable.

« En attendant, quelques coups d'œil jetés à vue d'oiseau sur un paysage, quelques expériences piquantes sur l'électricité, sur la pneumatique, sur les réfractions de la lumière, seront les fruits les plus prochains de l'invention des globes; si on les accompagne d'une corde, et qu'on ne les perde pas de vue, on verra jusqu'à quel point la perspective aérienne peut égaler la trigonométrie, ou combien nous approchons de la vérité, en estimant la grosseur des objets qui sont en l'air. On pourra se servir encore d'un globe pour s'enlever à la cime des montagnes, pour aller poser des paratonnerres et des girouettes sur les clochers les plus hauts, pour descendre au fond des précipices, et pour en remonter sans danger et sans frais, etc., etc. » [*Lettre à Monsieur le Président de***, sur le globe aérostatique,...* [du 20 septembre 1783], par R. V. R. L., dans *Fontenelle, Colardeau et Dorat,...* suivi d'une *Vie d'Antoine Ricarot*, par C. PALMÉZEAUX [le chevalier de Cubières]. Paris. an XI-1803. Pp. 351 et sq.]. — O. K.

BIBLIOGRAPHIE

ROBESPIERRE, **Discours sur les peines infamantes couronné par l'Académie de Metz en 1784**, publié par M. Eugène Déprez; Paris, Ernest Leroux, 1910; in-8 de 64 p.

Les publications de M. Eugène Déprez sont toujours attendues avec impatience et accueillies avec plaisir, car, si elles n'apportent à l'histoire aucune contribution sérieuse, elles ont du moins l'avantage appréciable de n'être jamais ennuyeuses et de divertir ceux qui les lisent. Le premier travail historique de M. D. sur la période révolutionnaire parut en 1908, et souleva dans le monde savant une gaieté qui n'est point encore tout à fait oubliée. L'auteur y faisait preuve d'une ignorance si ingénue, d'une inexpérience si touchante et d'une assurance si plaisante que le public fut tout de suite conquis. Laisant à d'autres le labeur obstiné et patient de la méthode historique, la documentation minutieuse, le contrôle et la critique des sources, il avait construit, comme en se jouant, un volume qu'il proposait pour guide aux historiens des volontaires nationaux. Il attendait des applaudissements, des éloges, une admiration reconnaissante. Qu'on imagine sa déconvenue quand il entendit autour de lui le rire soulevé par l'énormité de ses erreurs. Il eut du moins un admirateur ardent et fidèle. Ce fut lui-même. Car, si personne ne songe à louer ses talents, la sûreté de sa critique et la solidité de ses connaissances, lui du moins n'abandonne point ce temple désert. Il aime à chanter sa propre gloire, et, à chacune de ses phrases, on croit entendre le *plaudite cives* de l'acteur antique (1).

(1) Un seul jour, il eut une impression défavorable de lui-même, ayant rencontré son visage dans une boule de jardin. Plus tard, dans son discours de réception à l'Académie d'Arras, il décrivit, en ces termes amers, l'image qu'il avait un instant contemplée : «... Je devins énorme, bouffi, élargi, ridicule, j'eus l'impression d'être un boursoufflé. » Un boursoufflé ! M. D. a tracé du « boursoufflé » un portrait digne des *Caractères* de La Bruyère. Seuls, quelques esprits malveillants insinuent qu'il semble plutôt détaché de *Peints par eux-mêmes*. Ils font remarquer que, si le propre du « boursoufflé », comme le dit M. D., est de commettre des « erreurs et des bévues », nul plus que M. D. n'a droit à ce titre, que si le style du « boursoufflé » est « ampoulé et

Quelque étrange que la chose puisse paraître, M. D. est, en matière d'histoire révolutionnaire, d'une incompétence et d'une ignorance qui peuvent seules — pour évoquer un mot de Renan — donner une idée de l'infini (1). Qu'on ouvre la *Revue critique* du 12 novembre 1908. La méthode, ou plutôt l'absence de méthode, de M. D., y est flagellée par M. Arthur Chuquet en termes si décisifs, ses procédés et ses erreurs y sont si nettement dévoilés, que, depuis cette démonstration magistrale, M. D. est, aux yeux des historiens, définitivement jugé, et on comprend mal qu'il ose encore tenter de reprendre place dans leurs rangs (2).

Et pourtant il faut pardonner beaucoup à M. D., car les circonstances veulent qu'il soit toujours dans la nécessité d'aller vite. Il avait improvisé sans trembler son travail sur les volontaires nationaux. Il vient d'improviser, avec une hâte aussi intrépide, une édition « critique » d'une œuvre de Robespierre. A vrai dire, M. D. ne paraît pas savoir exactement en quoi consiste une édition critique. Il croit avoir publié une édition « avant tout critique », parce qu'il a recopié un manuscrit, reproduit, d'ailleurs fort mal, la ponctuation de l'auteur, et indiqué, fort mal encore, les différences du manuscrit avec le texte imprimé. Mais le véritable travail critique qu'il y avait à faire exigeait mieux et plus que cela. Il fallait d'abord mettre à la base de cette édition une bibliographie du sujet, indiquer les sources, les discuter, les confronter, rassembler et coordonner tous les détails des circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi cette œuvre de Robespierre. Il fallait ensuite choisir, pour l'édition, non pas le manuscrit, qui n'est point le texte choisi et édité par Robespierre, mais la version

bouffi », c'est un idéal que M. D. atteint sans peine, enfin que si le « boursoufflé » place Abbeville dans le Pas-de-Calais, M. D. arrache la palme à son rival en découvrant Saint-Quentin dans le département du Nord (cf. *Revue critique* du 12 novembre 1908, p. 371).

(1) Cette ignorance a parfois les aspects les plus plaisants. C'est ainsi qu'ayant à parler tout récemment des œuvres judiciaires de Robespierre qui se trouvent dans la collection Victor Barbier, il les qualifiait de « brochures soi-disant originales ». Il ne sait pas que « brochure originale » signifie « brochure de l'édition originale », par opposition à réédition ou réimpression. Il croit que « brochure originale » signifie « exemplaire unique ».

(2) Il faut lire ces 33 pages de M. Chuquet, qui ne peuvent pas s'analyser, car elles sont remplies de faits et d'exemples. Il ne s'agit point d'ailleurs de quelques erreurs analogues à celles qu'il est possible de relever dans les meilleurs travaux d'histoire, et auxquelles personne n'échappe; il s'agit d'une ignorance totale du sujet, qui n'a d'égale que l'assurance de l'auteur. Il faut signaler aussi la tentative de réponse de M. D., qui fut pitoyable, et ne fit que souligner et accentuer les reproches sous lesquels il succombait.

définitive, imprimée par les soins de l'auteur. Le manuscrit peut donner lieu à d'intéressantes comparaisons, à une étude des variantes, et surtout, ce que M. D. n'a pas fait, à une analyse de la forme littéraire et du travail de la pensée chez Robespierre; mais il ne peut pas servir de base à une édition critique, parce qu'il n'est pas, encore une fois, un texte définitif. Enfin, pour que cette édition fût vraiment critique, il fallait éclaircir ce texte, l'accompagner de notes, marquer, au passage, les influences philosophiques qu'il révèle, indiquer les emprunts faits par Robespierre à Montesquieu, à Bacon, à d'autres encore, expliquer les allusions, et dresser, en quelque sorte, autour de ce document, qui reste nu, un commentaire incessant, précis et complet.

M. D. ne nous a rien donné de tout cela, et son édition reste informe et inutile. Il s'est trompé sur la base même de son travail, et il est impossible au lecteur de se rendre compte, même approximativement, de ce qu'est en réalité le discours de Robespierre. Pour avoir voulu improviser, sans préparation suffisante, une œuvre délicate et difficile, M. D. a abouti à des absurdités presque invraisemblables.

Dès le titre, la méthode de M. D. s'affirme avec éclat. Robespierre, en faisant imprimer son Mémoire, lui a donné ce titre : *Discours couronné par la Société royale des arts et des sciences de Metz sur les questions suivantes proposées pour sujet du prix de l'année 1784...* Or, ce titre, on le chercherait en vain dans la brochure de M. D. Ses lecteurs sont destinés à ne le connaître jamais. M. D. l'a remplacé par celui-ci : *Discours sur les peines infamantes couronné à Metz*. Pourquoi ce titre fantaisiste, que Robespierre n'a jamais donné à son œuvre? Nul ne le sait. C'est un caprice de l'éditeur, qui permet d'apprécier avec quelle conscience et quel respect de la vérité il a accompli sa tâche. P. 20, M. D. reproduit le titre du manuscrit, et, pour indiquer que ce titre n'est pas conforme à celui du texte imprimé, il signale en notes les variantes, sans même prendre la peine d'indiquer si ces variantes s'ajoutent ou se substituent au titre manuscrit. Essayons de procéder, par les moyens que M. D. met à notre disposition, à la reconstitution du vrai titre. Deux versions s'offrent à nous. L'une, obtenue par la substitution de la variante² au mot sur lequel porte l'appel de la note, nous donne ceci : *Discours couronné à Messieurs de la Société littéraire de Metz sur les questions suivantes proposées pour du prix de l'année 1784 d'un prix qu'elle doit décerner au mois d'août 1784...* L'autre, obtenue par l'introduction, à l'endroit voulu, des mots placés en note, nous donne ceci : *Discours adressé couronné à Messieurs de la Société littéraire de Metz sur les questions suivantes proposées pour sujet du prix de l'année 1784 d'un prix qu'elle doit décerner au mois d'août 1784*. Les deux versions

sont également inintelligibles, et il est impossible, comme on voit, de reconstituer le vrai titre, qui est celui que nous donnons plus haut. Telle est l'édition « avant tout critique » de M. D. (1).

Il y aurait beaucoup à dire sur l'Introduction, où les renseignements utiles que l'on était en droit d'exiger de l'éditeur sont remplacés par d'interminables digressions. M. Arthur Chuquet avait très justement reproché à M. D. de laisser dans l'ombre les travaux de ses prédécesseurs. « On arrive, dit-il, à penser que ce silence est calculé, que M. D. s'abstient à dessein de nommer ses devanciers. » (2) Ici, même procédé. M. D. a utilisé les travaux d'Ernest Hamel et de Pâris, sans jamais les citer. Il les a même utilisés trop servilement, et, par une circonstance qui montre bien le peu d'étendue de ses recherches, il ignore fidèlement tout ce qu'Hamel et Pâris ont ignoré. Une des rares indications qu'il y avait lieu d'ajouter aux travaux d'Hamel et de Pâris était celle de la lettre écrite par Robespierre à l'Académie de Metz, en novembre 1784, dans laquelle il annonçait son intention de consacrer le montant du prix à l'impression de son mémoire. Nous avons publié une analyse de cette lettre dans les *Annales Révolutionnaires* d'avril-juin 1908 (p. 302). Mais M. D. n'a pas su l'y retrouver, et il ignore sans doute encore l'existence de cette pièce qu'il était indispensable de signaler et de citer.

Parfois M. D., comme M. Chuquet le lui reprochait encore (3), « enfonce une porte ouverte » et découvre ce que d'autres avaient découvert avant lui. Il se glorifie (p. 9, note) d'être le premier à « signaler l'existence » du cachet qui scellait le billet accompagnant le mémoire de Robespierre. Ce n'est pas là un document bien sensationnel. Mais M. D. n'a pas même le mérite de l'avoir découvert. Hamel, qui avait vu, lui aussi, le manuscrit de Robespierre, avait déjà indiqué (*Hist. de Robesp.*, I, p. 48, note) qu'il était accompagné d'une lettre *cachetée*. Il est vrai qu'Hamel a négligé de nous faire savoir que ce cachet représente une tête d'homme, détail insignifiant en effet; mais il nous a apporté des détails bien autrement importants, en nous donnant la description du manuscrit, ce que M. D. n'a pas fait, et c'est encore à l'ouvrage d'Hamel qu'il faudra recourir si l'on veut savoir que le manuscrit de Robespierre « est un petit cahier de papier bleuté, in-4° de 40 pages, dont 35 couvertes d'écriture » (Hamel, *ibid.*).

(1) M. D., qui néglige de faire connaître à son lecteur le titre exact du Discours de Robespierre, prend soin de donner ceux de tous les ouvrages dont il parle incidemment (V. pp. 5, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16, notes), de telle sorte que tous les titres ont ici leur place, à l'exception du seul qui soit indispensable.

(2) *Revue critique* du 12 novembre 1908, p. 348.

(3) *Ibid.*, p. 349.

D'une façon générale, ni l'Avant-propos, ni l'Introduction de M. D. ne sont conformes aux règles d'une édition critique. La première règle, en effet, d'une édition critique est d'écarter toute affirmation hasardeuse, toute inexactitude ou toute imprécision dans les termes, toute fantaisie imaginative, choses qui pullulent dans les commentaires de M. D. Car c'est une affirmation hasardeuse que de dire, comme le fait M. D., p. 1, que « Robespierre compose des poésies à partir de 1782 ». Qu'en sait-il? Les poésies de Robespierre ne sont pas datées, et parmi celles auxquelles on peut attribuer une date approximative, aucune ne paraît être antérieure aux années 1785 ou 1786. — Plus loin, fidèle à son système de déformer, de dénaturer les titres, M. D. dit (p. 10) que « Lacroix collaborait au *Mercury* ». De quel *Mercury* s'agit-il? M. D. paraît ne pas savoir que plusieurs publications périodiques portaient ce titre. La précision était d'autant plus nécessaire que le *Mercury de France*, dont il s'agit, avait bien porté le simple titre de *Mercury*, mais seulement jusqu'en 1723, date à laquelle il l'avait abandonné pour prendre celui de *Mercury de France*. Parler du *Mercury*, c'est risquer de commettre un anachronisme ou une confusion, et, sur ce point, comme, d'ailleurs, sur tous les autres, les devanciers de M. D. ont montré beaucoup plus de scrupule que lui (1). — P. 11, M. D. ne nous dit pas sur quel témoignage il s'appuie pour affirmer catégoriquement que l'Académie de Metz avait eu l'intention de publier à ses frais les discours de Lacroix et de Robespierre. Non seulement les faits démentent cette affirmation, mais la lettre de Robespierre, que nous mentionnons plus haut, semble indiquer qu'il ne fut jamais question d'un projet de ce genre. — P. 12, M. D. ne connaît que par l'édition des *Œuvres diverses* de Lacroix l'article consacré par celui-ci, dans le *Mercury de France*, au Mémoire de Robespierre. Il eut été d'une bonne méthode de prendre cet article à sa source même, c'est-à-dire dans le journal où il parut tout d'abord. D'ailleurs, si M. D. avait consulté le *Mercury de France*, il y aurait trouvé, depuis le numéro de février 1784 jusqu'au numéro de décembre 1785, de nombreuses et précieuses indications, qui lui ont manqué. Mais M. D., nous l'avons dit, était dans la nécessité de se hâter, et il n'a pu consulter sans doute que ce qu'il avait sous la main. — P. 13, M. D. nous assure que Robespierre « dut éprouver quelque légitime orgueil » de l'article que lui consacra Lacroix. Ce procédé de romancier, qui consiste à mettre une hypothèse à la place du fait, qui *imagine* ou qui *suppose*, est directement opposé à la méthode critique. Ici, il est d'autant plus repré-

(1) Cf. Hamel, *Hist. de Robesp.*, pp. 54 et 55; Paris, *Jeunesse de Robesp.*, p. 130, note 1. Il est vrai que Paris, à la p. 133, parle simplement du *Mercury*, mais après avoir précisé le titre deux pages auparavant.

hensible qu'il est en même temps en opposition avec ce que l'on sait de l'attitude de Robespierre à l'égard de Lacretelle. — A la même page, M. D. fait une courte allusion à l'influence de Montesquieu sur Robespierre. Il le sait par oui-dire, car il n'a pu donner à son lecteur aucune précision. Dans une édition « avant tout critique » il fallait cependant se donner la peine de rechercher dans Montesquieu les passages dont Robespierre s'est inspiré, de les comparer, de souligner et de commenter les analogies, frappantes en effet, qu'on peut établir entre les idées de Montesquieu et celles de Robespierre. Certaines phrases, certaines expressions de Montesquieu se retrouvent textuellement dans ce Mémoire de Robespierre, mais M. D. ne semble pas s'en être aperçu. — P. 45, note 2, M. D. remarque que l'Académie de Metz mit successivement à l'étude les questions des peines infamantes, de la bâtardise, et de l'aviilissement des Juifs. Si M. D. avait mieux connu le personnage dont il prétend parler, il aurait pu faire remarquer en même temps que ce sont précisément là trois points sur lesquels se sont portées l'attention et les recherches de Robespierre, et un éditeur plus sérieux et plus compétent que M. D. aurait recherché dans quelle mesure la question posée par l'Académie de Metz sur la situation des Juifs se rattache au célèbre discours prononcé par Robespierre, le 23 décembre 1789, à l'Assemblée constituante.

Faut-il poursuivre l'examen de cette compilation hâtive et désordonnée? Faut-il demander encore à M. D. sur quoi il se base pour affirmer (p. 1) que les mémoires et consultations judiciaires de Robespierre sont « improprement appelés plaidoyers », car personne n'a fait de confusion de ce genre (1), puisque Quérard lui-même qui, par simplification, intitule un de ses chapitres *Plaidoyers et discours académiques*, donne cependant les titres exacts des Mémoires? Faut-il faire remarquer que c'est un procédé incorrect que de donner, comme le fait M. D. (p. 6, lignes 12-13, 18-19), des phrases textuellement copiées ailleurs sans les mettre entre guillemets? Faut-il faire remarquer enfin que M. D. ne paraît pas très bien connaître le classement et les cotes de la Bibliothèque nationale, car donner, comme il le fait (p. 19, note), les cotes : « Réserve 2631, 2632, 4900 », c'est ignorer que, même dans les cotes d'inventaire, les plus anciennes, le numéro d'ordre est toujours précédé de la lettre de la série; de telle sorte que les cotes indiquées par M. D. ne correspondent à rien et ne sont, dans cette

(1) M. Déprez semble croire qu'il n'y a, dans les œuvres judiciaires de Robespierre, aucun plaidoyer. Il paraît ne pas connaître l'existence des deux *Plaidoyers* prononcés par Robespierre dans l'affaire du paratonnerre, qui sont bien deux plaidoyers et non deux mémoires judiciaires.

édition « critique », qu'un élément d'erreur pour le lecteur trop confiant ?

Nous arrivons ainsi à l'édition du texte lui-même. Ayant choisi le texte du premier envoi de Robespierre de préférence au texte définitif, M. D. s'est trouvé aux prises avec une difficulté qu'il n'a pas pu surmonter. Le second texte, en effet, est beaucoup plus considérable que le premier. Il était impossible de donner en notes des additions qui s'étendent sur des pages entières. Ces additions, M. D. les a rejetées en appendice, et il s'est contenté de donner en note les variantes qui n'excèdent pas quelques mots. Le texte de l'édition de 1785 se trouve donc si bien morcelé et disloqué que les lecteurs qui voudront en reconstituer la physionomie ne le pourront pas plus qu'ils ne pourront reconstituer le texte exact du livre. D'ailleurs, M. D. s'est lui-même rendu compte de tous les défauts de sa méthode, puisqu'il a renoncé à l'appliquer à partir de la page 42, c'est-à-dire au moment où les variantes devenaient particulièrement nombreuses. Modifiant alors brusquement son procédé, il a préféré supprimer toutes les indications de variantes, et renvoyer simplement son lecteur à l'édition de 1785.

Mais, puisque M. D. prenait pour base le manuscrit de Robespierre, ce manuscrit, il fallait au moins le transcrire avec tout le soin nécessaire (1), et surtout en faire connaître les variantes. M. D., qui nous promet les variantes du texte de l'édition imprimée (on verra plus loin comment il a tenu sa promesse), ne nous dit rien des variantes du manuscrit. Or, ces variantes ont un intérêt capital, et d'ailleurs, intéressantes ou non, elles appartiennent à l'histoire du texte, et toute édition dite « critique » est tenue de les mentionner. Quand, en 1839, le manuscrit de Robespierre fut publié dans les *Mémoires de l'Académie de Metz* (pp. 389-449), cette publication fut faite avec beaucoup plus de soin que celle de M. D. Toutes les variantes y sont indiquées, même les moindres, et c'est encore à cette édition de 1839 qu'il faudra avoir recours pour étudier dans tous ses détails le manuscrit de Robespierre.

(1) M. D. se vante (p. 19) d'avoir fidèlement respecté l'orthographe et la ponctuation de Robespierre, ce qui est d'ailleurs inexact, car en plus d'un cas il a corrigé le texte (écrivant, par exemple, p. 26, ligne 29, *au moins* au lieu de *aumoins*). Mais cette méthode, louable si elle avait été bien appliquée, aboutit, par l'intelligence de l'éditeur, à des absurdités manifestes. C'est ainsi que, p. 28, ligne 10, M. D. écrit *préférence*, parce que le second accent se trouve sans doute rejeté un peu au-delà de l'e auquel il est destiné : c'est une pure sottise, car cette orthographe ne correspond à aucune consonance, ni à aucune habitude graphique chez Robespierre.

Qu'on ouvre ce tome XX des *Mémoires de l'Académie de Metz*. Une simple comparaison entre le texte qui y est publié et celui publié par M. D. suffit à mettre en lumière les lacunes innombrables du travail de ce dernier et le sans-gêne vraiment incroyable avec lequel il a accompli sa tâche d'éditeur.

On en jugera par ces quelques exemples :

1° P. 20, ligne 2, M. D. ne transcrit même pas exactement le titre, et écrit *société littéraire* au lieu de *société royale littéraire*. — 2° P. 20, ligne 29, se trouve une rature de Robespierre : *dig* (commencement du mot *digne*), que M. D. n'a pas signalée. — 3° P. 21, ligne 18, autre rature : *au moins*, dont M. D. ne nous dit rien non plus. — 4° P. 21, ligne 20, M. D. néglige de faire remarquer que Robespierre avait d'abord commencé là un nouvel alinéa, dont il a écrit les onze premiers mots, qu'il a ensuite raturés, pour les reporter plus loin. — M. D. ne signale pas davantage les variantes constituées par des ratu- res ou par des interversions dans le texte : 5° à la ligne 32 de la p. 21 (lettre raturée : *q*, commencement du mot *quelques*) ; 6° à la ligne 3 de la p. 22 (mots raturés : *ne dit-on*) ; — 7° à la ligne 28 de la p. 23 (mots raturés : *les particuliers ayant*) ; — 8° à la ligne 1 de la p. 26 (mots raturés : *Publius Manlius l'un de ses descendants*) ; — 9° à la ligne 11 de la p. 26 (mot raturé : *dont*) ; — 10° à la ligne 17 de la p. 26 (lettre raturée : *s*) ; — 11° à la ligne 27 de la p. 26 (mot raturé : *encore*) ; — 12° à la ligne 1 de la p. 29 (lettre raturée : *d*) ; — 13° à la ligne 14 de la p. 29 (lettres raturées : *af*, commencement du mot *afflictives*, auquel Robespierre est revenu dans le texte imprimé) ; — 14° à la ligne 24 de la p. 30 (lettre raturée : *f*) ; — 15° à la même ligne (mots raturés : *à la*) ; — 16° à la ligne 29 de la p. 31 (mot raturé : *états*) ; — 17° à la ligne 2 de la p. 32 (lettres raturées : *d'état*) ; — 18° à la ligne 19 de la p. 32 (lettre raturée : *e*) ; — 19° à la ligne 29 de la p. 33 (lettres raturées : *impossi*) ; — 20° à la ligne 3 de la p. 34 (lettres raturées : *tr*) ; — 21° à la ligne 23 de la p. 34 (mot raturé : *les*) ; — 22° à la même ligne (rature de ponctuation) ; — 23° à la ligne 2 de la p. 36 (rature : *Les malheur*) ; — 24° à la ligne 10 de la p. 37 (mot raturé : *même*) ; — 25° à la ligne 26 de la p. 37 (lettre raturée : *s*) ; — 26° à la ligne 28 de la p. 37 (mot raturé : *même*) ; — 27° à la ligne 4 de la p. 38 (lettre raturée : *p*) ; — 28° à la ligne 20 de la p. 38 (lettre raturée : *s*) ; — 29° à la ligne 19 de la p. 39 (mots raturés : *qu'il est*) ; — 30° à la ligne 20 de la p. 39 (rature : *non mo*) ; — 31° à la ligne 28 de la p. 39 (lettre raturée : *s*) ; — 32° à la ligne 4 de la p. 40 (lettre raturée : *s*) ; — 33° à la ligne 20 de la p. 40 (mots raturés : *cris, appuyés*) ; — 34° à la ligne 23 de la p. 40 (lettres raturées : *em*) ; — 35° à la ligne 4 de la p. 41 (lettre raturée : *f*) ; — 36° à la ligne 2 de la p. 42 (mots raturés : *le bien*) ; — 37° à la ligne 6 de la p. 42 (mots raturés : *le pré-*

jugé) ; — 38° à la ligne 1 de la p. 44 (lettres raturées : *no*) ; — 39° à la ligne 2 de la p. 44 (mot raturé : *peut-être*) ; — 40° à la ligne 3 de la p. 44 (mot raturé : *seulement*) ; — 41° à la ligne 30 de la p. 44 (lettre raturée : *e*) ; — 42° à la ligne 18 de la p. 45 (lettre raturée : *m*) ; — 43° à la ligne 24 de la p. 45 (mot raturé : *cela*) ; — 44° à la même ligne (mot raturé : *est*) ; — 45° à la ligne 33 de la p. 45 (lettres raturées : *lh*) ; 46° à la ligne 23 de la p. 46 (mots raturés : *C'est à*) ; — 47° à la ligne 24 de la p. 46 (mot raturé : *donné*) ; — 48° à la ligne 23 de la p. 46 (lettres raturées : *opp*) ; — 49° à la ligne 7 de la p. 47 (mot raturé : *quand*) ; — 50° à la ligne 13 de la p. 47 (lettre raturée : *r*) ; — 51° à la même ligne (rature : *la reco*).

Quand on prétend, comme M. D., s'attacher à tous les détails, on n'a pas le droit de négliger ces ratuures, qui constituent autant de variantes. Elles montrent les hésitations, les lenteurs, les difficultés du travail de rédaction chez Robespierre ; elles sont d'autant plus intéressantes que dans plusieurs cas le mot supprimé ici par Robespierre reparait à titre définitif dans l'édition imprimée (1).

Mais, si M. D. ne nous a pas donné les variantes indiquées par les ratuures de Robespierre, montrant ainsi un souci critique très inférieur à celui de l'éditeur de 1839, nous a-t-il donné au moins ce qu'il nous promettait, c'est-à-dire les variantes fournies par le texte imprimé de 1783 ? Hélas ! là encore, M. D. est resté très au-dessous de sa tâche, et son travail de confrontation des textes offre de nombreuses lacunes. En 23 pages (de la p. 20 à la p. 42), M. D. n'a pas omis moins de 35 indications de variantes. Les voici :

1° P. 21 du texte de M. D., lignes 30-31 : *l'indignation et le mépris*. Variante de l'édition de 1783 (p. 5, lignes 26-27) : *le mépris et l'indignation*.

2° P. 22 de M. D., ligne 33 : *la loi incorruptible, inexorable*. Variante de l'édit. de 1783 (p. 7, lignes 13-14) : *la loi inexorable, incorruptible*.

3° P. 23 de M. D., ligne 16 : *et*. Variante de l'édit. de 1783 (p. 8, ligne 7) : *Eh !*

4° P. 23 de M. D., lignes 20-21 : *à la Chine, en Turquie*. Variante de l'édit. de 1783 (p. 8, ligne 12) : *en Turquie, à la Chine*.

(1) C'est ainsi qu'à la p. 29 de l'édit. de M. D., lignes 14-15, le manuscrit de Robespierre porte l'indication des deux lettres *af*, après le mot *peines*. Robespierre voulait tout d'abord écrire : *peines afflictives*. Il s'est ravisé, et a écrit : *peines corporelles*. Mais, dans sa dernière rédaction, il est revenu à sa première version et a écrit *peines afflictives*. — P. 31, ligne 20, M. D. donne : *la prospérité des sociétés politiques*. Là encore, la rature de Robespierre indique qu'il avait écrit tout d'abord : *la prospérité des états*, et c'est encore cette première version qu'il a finalement adoptée.

5° P. 23 de M. D., ligne 32 : *souffre*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 8, ligne 24) : *souffrent*.

6° P. 23 de M. D., ligne 1 : *n'est point démenti*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 10, ligne 10) : *n'est pas démenti*.

7° P. 26 de M. D., ligne 1 : *14 ou 15*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 11, lignes 21-22) : *quatorze ou quinze*.

8° P. 26 de M. D., ligne 7 : *rappeler encore ici celui*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 12, ligne 1) : *rappeller encore celui*.

9° P. 28 de M. D., ligne 21 : *étrangers autant que par*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 14, ligne 1) : *étrangers plutôt que par*.

10° P. 29 de M. D., ligne 17 : *punition*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 15, ligne 10) : *punitions*.

11° P. 30 de M. D., ligne 7 : *chez plusieurs nations*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 16, ligne 12⁵) : *chez la plupart des Nations*.

12° P. 30 de M. D., ligne 13 : *permettoit*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 16, ligne 19) : *permettoient*.

13° P. 31 de M. D., ligne 13 : *à l'audace qui les enfreint ou à la fidélité qui les respecte*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 18, lignes 3-4) : *à la fidélité qui les respecte ou à l'audace qui les enfreint*.

14° P. 31 de M. D., lignes 26-27 : *ce principe*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 19, ligne 4) : *ces principes*.

15° P. 32 de M. D., ligne 19 : *un moien assez frappant*. Variante de 1785 (p. 20, ligne 1) : *un moyen frappant*.

16° P. 32 de M. D., ligne 22 : *cette loi*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 20, ligne 6) : *cette institution*.

17° P. 33 de M. D., ligne 11 : *il n'est un*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 21, ligne 5) : *il n'est pas un*.

18° P. 33 de M. D., ligne 14 : *On m'objectera peut-être*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 21, ligne 9) : *Peut-être m'objectera-t-on*.

19° P. 34 de M. D., ligne 9 : *il faudroit lui laisser*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 22, ligne 14) : *il faudroit au moins lui laisser*.

20° P. 34 de M. D., ligne 19 : *cette odieuse rigueur*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 22, ligne 26) : *cette rigueur*.

21° P. 35 de M. D., ligne 6 : *pour n'avoir pas*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 23, ligne 13) : *de n'avoir pas*.

22° P. 36 de M. D., ligne 14 : *à ceux mêmes*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 25, ligne 8) : *à ceux même*.

23° P. 36 de M. D., lignes 25-26 : *respecter les droits de l'humanité et connoître les principes du bonheur social*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 25, lignes 22-23) : *connoître les principes du bonheur social et respecter les droits de l'humanité*.

24° P. 36 de M. D., ligne 28 : *ils ne voudroient jamais*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 25, lignes 25-26) : *ils ne voudroient pas*.

25° P. 37 de M. D., ligne 28 : *qu'elle pouvoit tirer*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 27, ligne 11) : *qu'elle pouvoit retirer*.

26° P. 38 de M. D., ligne 4 : *leur ressembler*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 27, ligne 21) : *lui ressembler*.

27° P. 38 de M. D., ligne 15 : *forcé à devenir*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 28, ligne 6) : *forcé de devenir*.

28° P. 39 de M. D., ligne 5 : *entre des familles*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 31, ligne 19) : *entre deux familles*.

29° P. 39 de M. D., lignes 23-24 : *moins sensible peut-être*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 32, ligne 13) : *peut-être moins sensible*.

30° P. 39 de M. D., ligne 27 : *dans leurs mains*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 32, ligne 46) : *entre leurs mains*.

31° P. 40 de M. D., ligne 2 : *leur famille*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 32, ligne 21) : *leurs familles*.

32° P. 41 de M. D., ligne 18 : *temps*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 41, ligne 28) : *tems*.

33° P. 41 de M. D., lignes 30-31 : *mais le préjugé*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 42, ligne 13) : *Or, le préjugé*.

34° P. 42 de M. D., ligne 8 : *l'opinion. De pareils moyens loin de*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 43, ligne 18) : *l'opinion : loin de*.

35° P. 42 de M. D., lignes 13-14 : *d'autre juge et d'autre maître*. Variante de l'édit. de 1785 (p. 43, ligne 25) : *d'autre maître ni d'autre juge*.

Ayant omis 50 variantes manuscrites et 35 variantes imprimées, M. D. est-il au bout de ses exploits ? Non, il y a mieux encore. Quand il se borne, comme dans ses Appendices, à transcrire littéralement le texte de l'édition de 1785, il transcrit mal. En voici quelques exemples : P. 50, ligne 14, il ne tient pas compte de l'alinéa indiqué par Robespierre ; p. 51, ligne 12, il transcrit *ce nom effacé* là où Robespierre a mis *ce mot effacé* ; p. 53, ligne 28, il écrit *tâche* quand le texte de 1785 porte *tache*, faute qui donne à la phrase un sens ridicule ; p. 56, ligne 14, il écrit *posséder* au lieu de *possédes* ; p. 56, ligne 36, *ignominieux* au lieu de *ignominieux* (1) ; p. 57, ligne 24, il ne tient pas compte de l'alinéa indiqué dans l'édition de 1785 ; p. 58, ligne 8, il écrit *faire retomber en elle*, au lieu de *faire retomber sur elle* ; p. 58, ligne 36, il écrit *la per-*

(1) M. D. ne peut même pas prétendre, pour son excuse, qu'il n'a fait que rectifier, dans certains cas, d'évidentes erreurs typographiques, car nous le voyons ailleurs respecter soigneusement des erreurs analogues (par exemple, p. 57, ligne 21, où il respecte le texte imprimé qui porte *vils* au lieu de *vils*, et p. 58, ligne 22, où il écrit également, comme dans l'édition de 1785, *directe* au lieu de *direct*.)

pétue au lieu de *le perpétue*, ce qui modifie le sens de la phrase; p. 59, ligne 7, il écrit *borné* au lieu de *bornée*; p. 59, ligne 12, il écrit *notre autorité*, ce qui n'a aucun sens, au lieu de *votre autorité*; p. 59, lignes 14-15, il écrit *le respect, l'admiration*, au lieu de *le respect et l'admiration*; p. 60, ligne 2, il écrit *leurs secours* au lieu de *leur secours*; p. 61, ligne 14, il écrit *du bon ton, législateurs de sa société*, au lieu de *du bon ton. les législateurs de la société*; p. 61, ligne 38, il écrit *vous-même* au lieu de *vous-mêmes*.

Mais vouloir énumérer les erreurs, les lacunes, les imperfections de toutes sortes d'un texte édité par M. D., c'est vouloir épuiser une matière inépuisable. Il faudrait encore lui demander pourquoi il prend la liberté de rajeunir certains mots (*temps*, au lieu de *tems*, p. 36, note 1; *reconnaissance*, au lieu de *reconnoissance*, p. 63, ligne 1; etc.), pourquoi, dans les variantes de l'édition de 1785, il néglige de signaler tout ce qui se rapporte à la disposition matérielle du texte (alinéas, ponctuations, etc.), ce qui est souvent important. Il faudrait ajouter encore qu'entre le texte publié, avec beaucoup de soin, en 1839, et le texte publié par M. D., il y a d'assez nombreuses différences. Qui a tort? Qui a raison? Il est difficile de se prononcer sans avoir le manuscrit sous les yeux; mais les habitudes de travail de M. D. font supposer que, là encore, il ne doit point être indemne de tout reproche.

Tels sont les beaux résultats auxquels aboutit le travail de M. D. Plus de 100 erreurs ou lacunes manifestes, dans l'espace d'une quarantaine de pages, sans compter le fourmillement des erreurs de transcription dans la ponctuation (dans le seul *Appendice II*, on en pourrait citer 161). Il serait difficile d'imaginer quelque chose de plus informe, et aussi de plus dangereux à consulter. M. D. a eu le tort de vouloir s'aventurer sur un terrain où toute connaissance, toute expérience, toute préparation lui faisait défaut. Il n'a pas été plus heureux comme éditeur de Robespierre que comme historien des volontaires nationaux.

CHARLES VELLAY.

E. HOCQUART DE TURTOT, **La conquête des Communes (mai-juillet 89)**. Paris, Perrin, 1910; in-16 de viii-279 p.

Sous un titre qui manquerait de clarté sans les dates, l'auteur étudie : la préparation des États-généraux de 1789; les conférences entre les trois ordres; la réunion du clergé au tiers; la séance du Jeu-de-Paume; la séance royale; la réunion des ordres; le rassemblement des troupes; et, à la suite du 14 juillet et du 6 octobre, la « mainmise de l'insurrection sur l'Assemblée. » L'ouvrage se termine par d'inutiles annexes tirés du *Moniteur*, et par une liste fort inexacte des repré-

tants du clergé et de la noblesse aux États-généraux. « Nous avons dû renoncer, dit un nota, p. 274, à ajouter la liste des six cents (?) députés du Tiers-État devant la nécessité de ne pas alourdir démesurément le volume. » Il est très léger, le volume. P. 2 nous lisons : « Un intervalle de *soixante-quinze* ans s'était écoulé depuis la convocation des derniers États ». P. 3 : « La situation des personnes et des propriétés s'étant transformée depuis *1654* » (au lieu de : 1614). De telles négligences sont symptomatiques. L'auteur n'utilise guère que le *Moniteur* et les Mémoires, le tout sans grande critique. Les travaux contemporains (Aulard, Brette, Flammermont, Cherest, pour ne citer que des noms essentiels), sont pour lui lettre close. Il regrette les violences du peuple, la défection de l'armée, la faiblesse de Louis XVI, et « l'usurpation » des Communes. Le ton de ces regrets est d'ailleurs modéré et philosophique.

H. MONIN.

PIERRE DE VAISSIÈRE, **La mort du Roi (21 janvier 1793)**. Paris, Perrin, 1910 : in-8° écu de vii-222 p.

Vingt gravures, la plupart inédites, dont deux reproduisent des autographes du baron de Batz et du bourreau Ch.-Henry Sanson. Trois appendices d'iconographie critique. Index alphabétique des noms de lieux et de personnes.

« La mort de Louis XVI a été bien souvent racontée, notamment par deux historiens de talent, M. de Beauchesne en 1852, et M. Chantelauze en 1884 » : tous deux à propos de Louis XVII. M. de Vaissière aurait pu sans se compromettre citer également les récits de Michelet et de Louis Blanc. En 1892, M. de Beaucourt a réuni les textes relatifs à la captivité et à la mort de Louis XVI ; et depuis dix-huit ans, d'autres récits, lettres, pièces officielles ont vu le jour. M. de Vaissière a pensé avec raison que le moment était venu de mettre au point l'événement du 21 janvier 1793, au récit duquel il apporte, avec la documentation la plus complète, la méthode la plus rigoureuse. Est-ce là pour autant un « récit sans art, volontairement sans art ? » Nous n'en croyons rien. C'est l'art historique moderne, chartiste si l'on veut, qui emporte avec lui la conviction et n'exclut pas l'émotion lorsque le sujet le comporte. Les lecteurs frivoles qui n'aiment pas « les guillemets et les références » s'en consolent par les gravures, dont le choix et l'exécution sont remarquables. Personnellement, nous nous serions passés de la chemise de Louis XVI et du couperet de la guillotine : mais les reliques vont au cœur des personnes sensibles et des collectionneurs. Le titre du ch. VI « Après le meurtre » est inadmissible, historiquement et juri-

diquement. L'auteur s'est au reste abstenu de traiter la question de droit et de salut public; il s'est contenté d'emprunter à Renan l'épigraphie qui suit : « Le meurtre du 21 janvier est, au point de vue de l'idéaliste, l'acte de matérialisme le plus hideux, la plus honteuse profession qu'on ait jamais faite d'ingratitude et de bassesse, de roturière vilénie et d'oubli du passé ». M. de Vaissière aurait pu noter que ces mots « au point de vue idéaliste » enlèvent toute autorité historique à l'appréciation de Renan. C'est dans le même sentiment que, décrivant l'affreuse agonie de Jérusalem, Renan innocentaît les vaincus de la Commune de Paris en 1871.

H. MOXIN.

[**Documents historiques de Paris et des provinces.** Volume VI].

Le D^r Jean BARRAUD. **Vieux papiers bordelais. Études sur Bordeaux sous la Terreur.** Un vol. in-8°, vi-202 pp. Paris, Gustave Ficker, 1910.

Recueil posthume d'essais historiques, écrits par un jeune médecin bordelais sous la double influence de Cabanès et de Lenotre, présentés au lecteur par une délicate et chaleureuse préface de l'érudit professeur Courteault. Le recueil se compose de huit morceaux : une attachante biographie de la malheureuse Jeanne Lagarde, femme de Lacombe, président du tribunal révolutionnaire; trois chapitres sur : la guillotine (son installation à Bordeaux, ses services, les bourreaux Peyrussan), la guillotine à quatre tranchants (purement légendaire), une journée (les onze sœurs du Bon Pasteur, leur commissionnaire Léonard Pauze, le prêtre Jean Cazeaux, jugés et exécutés le 16 messidor an II); un tableau documenté de deux fêtes révolutionnaires (la fête de la Raison, — 10 décembre 1793, 20 frimaire an II, — avec d'amusants détails sur la « grosse charretière », le nain Bichefort, le juif géant Cordova et une procession parodique, — et la fête de la Justice, (2 pluviôse an III); une étude sur les Dames « Amies de la Constitution », utile appoint à l'étude des clubs de femmes pendant la Révolution; des recherches sur le corps médical devant la Commission militaire (liste des médecins « dénonciateurs et hommes de sang »; détails sur douze médecins ayant comparu devant le tribunal révolutionnaire, qui en condamna huit); enfin, une étude sur les *Sauvetages* de Madame Tallien (avec prologue sur ses amours de jeunesse pour son frère, son oncle Galabert, leur ami Édouard Colbert, le jeune Lamothe, etc.), où l'auteur défend, sans grande conviction, semble-t-il, la belle Thérésia Cabarrus d'avoir « tenu comptoir » de grâces et de libertés, vendues très-cher sous prétexte d'amendes pour les hôpitaux. — Ces huit essais sont bien documentés, établis presque toujours et presque uni-

quement sur pièces d'archives; ils apportent de l'inédit et du nouveau. On peut se demander toutefois si les recherches du jeune auteur ont pu être toujours assez complètes, et si de nouvelles fouilles ne l'auraient pas amené à modifier parfois ses conclusions.

L.-G. P.

Général BONNAL, **La vie militaire du maréchal Ney**; tome 1^{er}; Paris, Chapelot, 1909; in-8°; 10 fr.

Dans ce premier volume, qui mène son héros jusqu'en 1804, le général Bonnal a utilisé, avec sa grande expérience des choses militaires, les pièces d'archives du prince de la Moskowa, notamment le registre de correspondance et les dossiers d'ordres de Ney. Il ne s'est pas contenté de publier ces documents, en eux-mêmes fort intéressants. Il les a encadrés dans un large tableau des opérations militaires depuis 1792, et ne s'est pas interdit de faire, au cours de son récit, de brefs commentaires où éclatent sa science et la liberté de son jugement.

Guidés par lui, nous accompagnons, de Fleurus à Hohenlinden, les troupes de la République aux armées de Sambre-et-Meuse, de Mayence, du Danube, du Rhin. La physionomie de ces différentes armées, le caractère des chefs, Hoche, Jourdan, Bernadotte, Moreau, Lecourbe, sont notés avec vivacité. Les incapables, comme le général Léonard Muller, et les intrigants reçoivent un coup de cravache au passage. Et, au milieu de ce tableau, plein de vie réaliste, la figure héroïque de Michel Ney se dresse, comme celle de la jeunesse et de la vaillance.

Il a beau s'obstiner à refuser, par modestie, tous les avancements, il est général de brigade à vingt-sept ans, et commande en chef par intérim l'armée du Rhin, à trente. En toute occasion sa hardiesse, la justesse de son coup d'œil, le signalent au premier rang. D'une nature sensible et prompte à ressentir l'offense, il lui arrive de se heurter contre ses chefs ou ses subordonnés; mais la droiture de son caractère et son mérite lui font rendre toujours justice.

Après l'armistice de Steyer, le Premier Consul veut s'attacher le brillant divisionnaire, qui, venu à Paris, est marié par les soins de Joséphine. A ce moment sa fortune est assurée. Bonaparte l'envoie en Suisse comme commandant en chef des troupes appelées à y opérer et ministre plénipotentiaire. Cet épisode de sa carrière, retracé avec beaucoup de verve par l'auteur, nous montre un excellent exemple de la manière forte en diplomatie. Pour avoir fait entrer, brusquement et sans ordres, les troupes françaises en Suisse, et avoir mis sous les verrous un certain nombre d'agitateurs, Ney fut béni comme le sauveur des libertés helvétiques.

M. le général Bonnal ne recommanderait pas, sans doute, cette méthode pour la solution de problèmes internationaux actuellement pendants. Mais il nous est permis de regretter, avec lui, une époque où de grandes choses se faisaient avec cette ardeur juvénile mais prudente, cette fougue avisée, que l'on a plaisir à voir triompher avec son héros, et dont tout son livre est vivifié.

PAUL FEUILLÂTRE.

En rendant compte, dans notre dernier numéro, du livre de M. Hector Fleischmann sur *Charlotte Robespierre et ses mémoires*, nous avons signalé quelques-unes des nombreuses lacunes, des graves erreurs de ce travail, et surtout les procédés inadmissibles employés par l'auteur à l'égard de ses devanciers, qu'il jugeait sans les avoir lus. M. Fleischmann n'est pas satisfait de ce compte-rendu, et il tient à étaler sa mauvaise humeur — et aussi ses aveux — dans la *Revue historique de la Révolution française*. Il nous adresse donc, par ministère d'huissier, la lettre suivante, qui, contenant des expressions injurieuses, et mettant, à plusieurs reprises, des tiers en cause, n'a ici aucun droit d'asile. C'est donc par simple condescendance que nous l'insérons, car nos lecteurs nous en voudraient de les priver de cette prose réjouissante, où l'incertitude de la forme le dispute à l'aridité de l'argumentation, et où les inexactitudes fourmillent au même degré que dans les œuvres « historiques » du même auteur :

« A M. le Gérant de la *Revue historique de la Révolution française*, 9, rue Saulnier, Paris.

« Par une lettre du 3 août dernier, faisant appel à votre équité et usant de mon droit légal de réponse, je vous adressais mes observations sur le libelle (1) publié contre moi dans le n° 3 de la *Revue historique de la Révolution française*, par M. Charles Vellay, à propos de la parution de mon édition critique (2) des *Mémoires de Charlotte Robespierre*. Cette lettre recommandée m'est revenue refusée. Sans m'étonner outre mesure de ce manque aux règles de la courtoisie et aux

(1) Il ne s'agit pas d'un libelle, mot dont M. Fleischmann ne paraît pas très bien connaître le sens. Il s'agit d'un simple compte-rendu bibliographique. M. Fleischmann croit-il que l'on fait assez attention à lui pour lui consacrer un libelle? — C. V.

(2) L'édition de M. Fleischmann n'a ni l'apparence ni la réalité d'une édition critique. C'est une réimpression, fort mal faite, inutilisable, et précédée d'une introduction qui n'est remarquable que par le nombre des erreurs qu'elle contient. — C. V.

usages de la bienséance et de la civilité, force m'est bien de vous faire signifier par huissier la réponse que j'entends faire... (1) Il me convient de ne pas laisser ignorer à vos lecteurs abusés les véritables raisons d'une animosité (2) qui, avec la critique, n'a que les plus lointains rapports. Je vous requiers donc, conformément au droit que me donne l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, d'insérer dans votre plus prochain numéro le texte intégral de cette lettre.

« M. Charles Vellay commence sa diatribe en déclarant que mes livres ne sont que des recueils d'anecdotes (3). Reproche facile, mais un peu puéril. Chacun sait que pour les historiens éminents du bord de M. Charles Vellay, est recueil d'anecdotes tout livre à qui le public assure quelque succès. Mes livres ont ce malheur. Donc, je ne suis qu'un anecdotier. Quand mes livres ne se vendront plus, M. Charles Vellay me prendra au sérieux. D'ici là, je n'aurai pas son attention. Dieu merci, je m'en passe aisément, mais me dira-t-il alors pourquoi il m'a, à trois ou quatre reprises différentes, sollicité de lui envoyer ces recueils d'anecdotes dont il fait fi? (4) Il était donc désireux de les lire? Par mes envois il y avait donc quelque accommodement avec sa sévérité? Ce reproche n'est pas sérieux. Je passe.

« Voici qui est plus grave : M. Charles Vellay assure que je n'ai pas lu *La Jeunesse de Robespierre*, de M. Paris, que j'ai en le tort, paraît-il, de ne pas admirer aveuglément comme lui, M. Charles Vellay (5). Mon cri-

(1) Ici une expression injurieuse que nous supprimons. — C. V.

(2) M. Fleischmann se trompe. Il ne s'agit pas d'animosité, mais de reproches précis, qui portent sur des faits, et dont M. Fleischmann reconnaît le bien-fondé. — C. V.

(3) J'ai dit plus; j'ai dit : « recueils d'anecdotes, parfois légères, souvent d'authenticité douteuse, et destinées à l'agrément d'une certaine catégorie de lecteurs. » C'est une simple constatation, et il ne semble pas en effet que la tournure d'esprit de M. Fleischmann ou ses habitudes de travail lui permettent de publier autre chose que des assemblages hâtifs d'anecdotes suspectes. — C. V.

(4) M. Fleischmann paraît ne pas savoir que tout directeur de revue historique est dans la nécessité constante de demander un ouvrage récent, soit à l'éditeur, soit à l'auteur, pour en assurer le compte-rendu, sans que cela l'engage à aucune complaisance envers l'auteur. Mais M. Fleischmann, qui m'adressait ses ouvrages avec des dédicaces énumées, espérait sans doute, par ce moyen, paralyser mes critiques ou acheter ma complaisance. Il s'est trompé. — C. V.

(5) C'est encore une erreur. Je n'admire aucun ouvrage aveuglément, pas plus celui de M. Paris que les autres. Mais, bien que les tendances de cet ouvrage soient défavorables à Robespierre, tout esprit impartial en recon-

tique plaisante, mais à qui sa plaisanterie donnera-t-elle le change ? Cependant, et je me hâte de le reconnaître, M. Charles Vellay a raison ici en partie. Quand j'écrivais l'introduction aux *Mémoires de Charlotte Robespierre*, j'ignorais les pages 1, 11, 13, 1 à 22, 117 et les appendices, — sans intérêt d'ailleurs pour la personnalité de Charlotte (1), — du livre de M. Paris. L'exemplaire que je possédais était incomplet de ces pages, et il me fut impossible de les rétablir d'après celui de la Bibliothèque Nationale, où mes tentatives pour me le procurer furent vaines. Depuis... (2) m'a permis d'ajouter à mon exemplaire les pages qui y manquaient précédemment (3). Voilà pourquoi j'ai ignoré primitivement le texte intégral de la lettre de Lenglet, du 16 thermidor, dont j'ai cité, d'après un catalogue, les passages les plus intéressants et essentiels. Dans ce cas, était-ce la source qui importait davantage que le document ? Je ne le pense pas, ce document du catalogue étant, au surplus, le même que celui publié par M. Paris. De même, puisque j'en suis au chapitre des aveux, j'ignorais, — et certes mon cas est bien pendable, devant M. Charles Vellay, qui, lui, n'ignore rien, — le portrait de Robespierre du Musée Carnavalet, reproduit par moi comme inédit. Cette attribution m'avait été fournie par la famille Robespierre elle-même. En l'absence du portrait, placé par M. Paris en tête de son livre, j'avais accepté cette attribution. Voilà mon tort. Je le confesse d'autant plus volontiers qu'il ne me demeure plus qu'à m'occuper exclusivement des torts de M. Charles Vellay.

« A l'entendre, je ne puis en aucune manière prétendre à une autorité d'historien. Demeure à savoir si j'ai cette prétention. C'est m'accu-

naîtra la valeur documentaire, et c'est précisément pour avoir ignoré des documents publiés dans ce livre, que M. Fleischmann a commis toute une série de bévues, qu'il est aujourd'hui obligé d'avouer. — C. V.

(1) Qu'en savait-il, puisqu'il les ignorait ? — C. V.

(2) Ici une ligne où il est question d'un tiers. — C. V.

(3) Il est impossible d'accepter, sur ce point capital, les explications embarrasées de M. Fleischmann. Il avoue qu'il a pu compléter son exemplaire, grâce à la communication d'un tiers. Or, le tiers dont il est ici question a mis sa bibliothèque à la disposition de M. Fleischmann, non pas *après*, mais *avant* la publication de son livre, puisque M. Fleischmann l'en remercie en tête de son ouvrage (p. 3). Il est donc démontré que M. Fleischmann avait à sa disposition, pour son travail, un *exemplaire parfaitement coplet* de *La Jeunesse de Robespierre*. S'il a négligé de s'en servir, sa faute n'en est pas moins grande, et l'improbabilité historique dont il a fait preuve en jouant un livre sans le connaître demeure manifeste. Car, même en admettant les explications de M. Fleischmann, ce n'est pas connaître un livre que de ne le connaître que par un exemplaire auquel, de son propre aveu, il manque *cent-quarante-et-une* pages. — C. V.

ser à la légère. Je ne prétends simplement qu'à écrire des livres le mieux que je puis et n'ai aucune envie d'exciper d'une autorité quelconque. Mais ce disant, M. Charles Vellay ne serait-il pas hanté par certaine critique faite à son édition des *Œuvres complètes* (sic) de *Saint-Just*, (1).

« Pour le reste, M. Charles Vellay me reproche des recherches incomplètes, et, afin de m'accabler d'un dernier et suprême coup, il publie ... quoi? Un billet de neuf lignes de Charlotte, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'en est pas de plus insignifiants. C'est un document sans nouveauté comme sans intérêt, — M. Charles Vellay, comme un beau diable, soutiendra le contraire (2), je le sais bien, mais il n'empêchera point que sa découverte ne soit absolument nulle. D'ailleurs, depuis l'assemblée générale de la Société d'histoire moderne du 26 avril 1908, personne n'ignore que de la publication de billets nuls, M. Charles Vellay s'est fait une peu heureuse et peu enviable spécialité (3). Le billet exhumé par lui n'ajoute rien à la biographie de Charlotte Robespierre. Pourrait-on en dire autant pour celle de Saint-Just d'une certaine lettre du conventionnel, de Réunion-sur-Oise, le 14 floréal au II, qui brille par son absence dans la prétendue édition des *Œuvres complètes de Saint-Just* (4), lettre capitale cependant, puisqu'elle décide de la mise en vigueur de la Terreur à Cambrai et dans le Nord? Sur le même chapitre, M. Charles Vellay me reproche d'avoir

(1) Ici quelques lignes où un tiers, sans être nommé, est désigné assez clairement pour qu'il ne nous soit pas possible de publier le passage. — C. V.

(2) Je n'ai jamais rien dit de tel. J'ai publié ce billet pour montrer que les recherches de M. Fleischmann avaient été très incomplètes, même dans les sources où il prétend avoir puisé. Par son aveu, il contresigne mon reproche. — C. V.

(3) Allusion à la discussion contradictoire qui eut lieu, à la Société d'histoire moderne, sur mon édition des *Œuvres de Saint-Just*, mais au cours de laquelle il n'a été fait aucune remarque qui puisse servir de base à l'affirmation fantaisiste de M. Fleischmann. — C. V.

(4) Ceux qui ont consulté cette édition savent qu'elle n'a pas été faite avec la prétention de tout découvrir, car on peut lire dans l'avant-propos : « ... Loin de prétendre que cette première édition des œuvres de Saint-Just ferme le champ à toutes recherches, nous pensons qu'elle l'ouvre au contraire, et qu'elle doit marquer le point de départ de nouvelles investigations ... » C'est ce qui s'est produit. J'ai signalé moi-même la découverte de nouveaux textes, à diverses reprises, et, aujourd'hui encore, dans le présent numéro, je publie cinq lettres qui ne se trouvent pas dans mon édition. M. Fleischmann, en ne constatant l'absence que d'une seule, deux ans après la publication de cette édition, ne se doute pas qu'il étale, une fois de plus, son incurable ignorance. — C. V.

ignoré, — lui qui n'ignore rien, — une lettre de Charlotte, montrant qu'elle s'occupait à l'occasion des événements politiques. C'est une allusion évidente au fragment cité par M. Paris, dans *La jeunesse de Robespierre*, p. 119, d'après la *Biographie universelle* de Michaud. Mais en m'en faisant grief, je suis fâché d'avoir à dire à M. Charles Vellay qu'il lit pitoyablement. J'ai si peu ignoré cette préoccupation (1) de Charlotte que, dans mon édition de ses *Mémoires*, j'ai publié, pp. 27, 28 et 29, une longue lettre d'elle, relative aux événements politiques d'Arras de Mars-Avril 1790, autrement significative et importante pour ce coin de la psychologie de la sœur de l'Incorruptible. Des lunettes, M. Charles Vellay, des lunettes (*sic*)! Au surplus, il apparaît que ce genre de correspondance prime tout pour M. Charles Vellay. On sait à quels résultats informes le mena cette méthode dans sa soi-disant *Correspondance de Marat*. « Faute de grives, on prend des merles » (2), lui a dit la *Revue critique* du 18 juin 1908. M. Charles Vellay me reproche d'avoir trop de grives (3).

« Enfin, j'écris mal. Mon style est vulgaire et ampoulé. Seul, M. Charles Vellay, en souvenir du temps où il était tonsuré (4), parle le langage de Bossuet. Il faut cependant qu'il sache que je lui refuse ici toute autorité. Le petit collet, qu'il a autrefois porté (5), lui accorde

(1) M. Fleischmann ne comprend pas ou feint de ne pas comprendre. Ce n'est pas la préoccupation de Charlotte, c'est un texte, que je lui reproche d'avoir ignoré. — C. V.

(2) Phrase détournée de son sens, par un procédé peu scrupuleux. L'auteur de l'article, M. Chuquet, exprimait cette idée que les lettres de Marat étant fort rares, il avait fallu recueillir les lettres déjà publiées dans les journaux de l'époque, et il ajoutait : « Faute de grives, on prend des merles », c'est-à-dire : « Faute d'une correspondance inédite et particulière, il faut bien faire appel à la correspondance publique de Marat. » On voit ce que devient cette remarque sous la plume de M. Fleischmann. — C. V.

(3) Non, je ne lui ai jamais reproché « d'avoir trop de grives », c'est-à-dire une documentation trop abondante. Au contraire, sa documentation est d'une incertitude lamentable. Il est incapable de discerner un document sérieux d'un document suspect, et ses livres offrent mille preuves de cette absence absolue de méthode et d'analyse. — C. V.

(4) Affirmation aussi burlesque qu'inexacte, et à laquelle j'oppose le démenti le plus formel. La documentation de M. Fleischmann sur ce point est plus erronée encore que celle dont il fait usage pour ses livres, ce qui n'est pas peu dire. En tous cas, on voit avec quelle intrépidité il ose formuler des affirmations sans fondement. S'il les sait inexactes, il calomnie froidement; s'il n'est pas sûr de leur exactitude, que penser d'un homme qui se fait un argument d'une chose qu'il n'a point vérifiée? — C. V.

(5) Voir la note précédente. — C. V.

peut-être le droit de me donner des leçons de théologie et de droit canon, mais c'est à cela que je borne sa compétence. Le relevé que je suis à même de faire de ses fautes de syntaxe (1), me permet de me dérober à son autorité littéraire. Et, de même, je ne lui donne point le droit de m'accuser d'improbité historique, lui dont les « mauvaises mœurs » historiques ont été publiquement stigmatisées en juin 1908 (2). A cette tactique grossière, personne ne se laissera prendre, car, je le répète, il est, en vérité, trop facile à M. Charles Vellay de reprendre à l'égard de ses adversaires les critiques qui ont été formulées déjà à son sujet.

« Mais tout ceci n'est que peccadille, et je devine bien, qu'à la rigueur, M. Charles Vellay passerait condamnation sur ces menus griefs de son humeur bilieuse. Il en est un plus grave qui suffit, à l'en croire, à me condamner : j'ai « injurié » M. Paris, l'auteur de la *Juvenesse de Robespierre*, qu'une coquille typographique m'a fait dire paru en 2 vol. (Mon volume contient bien d'autres coquilles, hélas ! Je demeure surpris que M. Charles Vellay ne me les ait point mis à charge comme erreurs historiques) Je reviens à M. Paris. Mes « injures » consistent à l'avoir raillé d'avoir pris au sérieux les balourdises de l'abbé Proyart, un des plus déterminés pamphlétaires thermidorien. Sans doute, je n'ai point méconnu la partie vraiment neuve du travail de

(1) Lesquelles ? Dressée par un auteur qui paraît ignorer les règles les plus élémentaires de la syntaxe elle-même, et qui ne manie la langue française qu'avec une maladresse évidente, cette liste serait sans doute curieuse. Mais M. Fleischmann, prudent, n'insiste pas. — C. V.

(2) Allusion aux attaques injustes et ridicules de M. Aulard contre mon édition des *Œuvres de Saint-Just*, où il se plaignait de n'être point nommé. Encore M. Fleischmann dénature-t-il, une fois de plus, le texte qu'il invoque, car M. Aulard s'était contenté de dire qu'il ne fallait pas que « d'autres » ne créent peu à peu, dans nos sociétés d'histoire, de mauvaises mœurs. » Ce que M. Aulard applique à « d'autres », M. Fleischmann l'applique à moi-même. Telle est sa façon d'utiliser les textes. Ce procédé, comme on sait, porte un vilain nom. — Au surplus, on estimera que, dans cette circonstance, M. Fleischmann fait preuve d'une singulière imprudence, car il nous oblige à rappeler qu'en 1909 il fut publiquement et notoirement convaincu des procédés les plus indéliçats en matière littéraire, qu'un de ses livres fut l'objet d'une plainte judiciaire « dans l'intérêt de l'honneur et de la dignité des Lettres françaises », disaient les plaignants, et que M. Fleischmann et son éditeur ne purent échapper à un procès, perdu d'avance, qu'en donnant, par acte du 16 mars 1909, pleine et entière satisfaction à la partie poursuivante. On trouvera des détails sur ces incidents dans *L'Amateur d'autographes* de février, mars et avril 1909. — C. V.

M. Paris, et M. Charles Vellay glisse sur la pente de la mauvaise foi la plus insigne en négligeant de dire que, malgré mes « injures », j'ai écrit de l'auteur de *la Jeunesse de Robespierre* : « M. Paris père avait consciencieusement fouillé les archives artésiennes. De leur poudre séculaire il avait extrait nombre de documents curieux sinon capitaux, apportant sur les débuts de Robespierre dans la vie politique, des lumières nouvelles. Mais d'autres pièces lui avaient échappé, et, pour combler les lacunes que leur absence créait dans son travail, il avait eu recours aux sources imprimées. » C'était la principale de ces sources imprimées : *La vie et les crimes de Robespierre*, le pamphlet de l'abbé Proyard que je reprochais à M. Paris d'avoir utilisé. Cependant, et à en croire toujours l'intrépide affirmation de M. Charles Vellay, M. Paris avait peu ou point pris au sérieux l'abbé Proyard (1). C'est abuser les lecteurs bénévoles de la *Revue historique de la Révolution française* que de le prétendre avec tant d'assurance. M. Paris a si peu pris son pamphlétaire au sérieux qu'il lui a emprunté, pp. 21 (2) et 23, deux lettres ignares qui hurlent à l'apocryphe, et qu'il l'a cité dix fois : pp. 15, 18, 21, 22 (3), 23, 26, 28, 60, 415, 416 ! Qu'eut-il donc fait s'il l'eut pris au sérieux ? Et ne peut-on pas dire que c'est dans le pamphlet de l'abbé Proyard que M. Paris a appris à connaître et à juger Robespierre, quand on le voit écrire de l'Incorruptible qu'il était un « grand coupable », p. 1 ; qu'il « mérite le jugement sévère dont la postérité a frappé sa mémoire », pp. 1, 11, que « les sentiments d'orgueil et d'envie dirigèrent constamment sa conduite », p. 11, qu'il était sans « qualités morales », p. 2, et « profondément aigri », p. 102 ? (4) Jugements sommaires qui ne l'ont pas empê-

(1) J'ai cité les termes formels qu'emploie Paris pour exprimer ses réserves sur la véracité de l'abbé Proyard, dont il dit : « Il songea moins à écrire une histoire qu'à dresser un acte d'accusation... » M. Fleischmann aura beau faire, il demeure certain que Paris s'est délié de l'abbé Proyard, et n'a cité son témoignage qu'avec une extrême réserve. — C. V.

(2) Comment M. Fleischmann pouvait-il le savoir au moment où il écrivait son livre et où il jugeait l'ouvrage de Paris, puisqu'il nous a confié que les pp. 1 à 22 manquaient à son exemplaire ? — C. V.

(3) Mêmes remarques que ci-dessus : comment M. Fleischmann pouvait-il savoir ce qu'il y avait aux pp. 15, 18, 21 et 22 du livre de Paris, puisque le texte de son exemplaire ne commençait qu'à la p. 23 ? M. Fleischmann s'embarrasse singulièrement dans ses explications contradictoires. — C. V.

(4) Non, rien ne permet de le dire ; car, à ce compte, il faudrait admettre que l'abbé Proyard fut l'inspirateur de tous les historiens qui ont parlé de Robespierre en termes défavorables, ce qui serait ridicule, et ce que M. Fleischmann serait seul capable de soutenir. — C. V.

ché de déclarer qu'il avait « cherché à garder une stricte impartialité, même envers Robespierre », p. III, et d'assurer péremptoirement les lecteurs de son œuvre que « C'est icy un livre de bonne foy », p. III? Tels étaient, à l'égard de Robespierre, les sentiments et les jugements d'un historien fougueusement défendu et naïvement admiré, par M. Charles Vellay, ex-membre de la Société des études robespierristes. Je me pose ici une question et me demande si tant de zèle et tant d'ardeur, de la part de M. Charles Vellay, dans la défense de M. Paris, sont bien désintéressés? Malheureusement cette apologie (1) montre la ficelle, et les raisons sont claires qui expliquent la tendresse de M. Charles Vellay pour M. Paris. En effet, pour la publication des *Œuvres complètes de Robespierre* qu'il a entreprise, d'après les documents de la collection de feu M. Barbier, M. Charles Vellay a uniquement pris pour guide M. Paris (2), et, dur comme fer, a cru à quelques-unes de ses hasardeuses assurances (3). Il me reproche de m'être égaré... (4)

« Enfin, un dernier mot : A toute cette critique acerbe et haineuse, je me permettrai de trouver une autre raison encore : c'est qu'en publiant les *Mémoires de Charlotte Robespierre* j'ai devancé M. Charles Vellay dans une publication qu'il méditait de faire lui-même (5). Je conçois qu'il digère mal cette herbe coupée. Au reste, renonçant à toute modestie, je ne puis que me féliciter de l'avoir devancé, car point n'est besoin de souligner la lamentable indigence de l'édition

(1) Il n'est pas question d'apologie; il s'agit simplement de rendre justice à un auteur, qui, malgré ses tendances et sa partialité, a apporté, sur Robespierre, une documentation précieuse. — C. V.

(2) Inexact. Il suffit de se reporter aux quatre fascicules parus des *Œuvres de Robespierre* pour constater le sans-gêne des affirmations de M. Fleischmann. — C. V.

(3) Nouvelle inexactitude, que M. Fleischmann serait incapable de justifier par aucun exemple. C'est au contraire moi qui le premier ai fait des réserves sur certains points du livre de Paris. Voir *Œuvres de Robespierre*, fascicule I (paru le 12 janvier 1910), p. XXI, note I. — C. V.

(4) Ici une page tout entière consacrée à des tiers. — C. V.

(5) Encore une inexactitude. La réimpression des *Mémoires de Charlotte Robespierre* a commencé à paraître dans la *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1910 (numéro paru le 10 février), alors que le livre de M. Fleischmann ne parut qu'en mars. Il s'agissait d'ailleurs d'une simple réimpression, comme le titre lui-même l'indiquait, et M. Fleischmann se trompe ou cherche à tromper son public quand il laisse entendre qu'il s'agissait d'une édition critique. De plus, si j'avais eu l'intention de publier en volume une nouvelle édition des *Mémoires de Charlotte Robespierre*, ce n'est point l'édition de M. Fleischmann, inexistante aux yeux de tous les historiens sérieux, qui m'eût arrêté. — C. V.

faite de ces mêmes mémoires dans la *Revue historique de la Révolution Française*. Elle achève de faire juger du sens critique (1) de M. Charles Vellay. Nous en avons de pitenses preuves déjà. Voici qui les complète. Quant au reste, c'est en tête d'un prochain volume que j'en continuerai le débat. Il aura suffi aux lecteurs de la *Revue historique de la Révolution Française* de savoir que je dénie toute autorité à M. Charles Vellay pour juger impartialement de l'œuvre d'un auteur qui, dans un conflit récent, a pu discerner où était (*sic*) le bon droit, la justice et la courtoisie (2).

« Agrérez, Monsieur le Gérant, mes salutations.

« HECTOR FLEISCHMANN. »

Cette lettre, agrémentée, comme on vient de le voir, de fautes d'orthographe et de fautes de français, laisse absolument entiers tous les reproches que nous avons faits au livre de M. Fleischmann. Nous lui reprochions : d'avoir ignoré le texte complet d'une lettre de Lenglet du 16 thermidor an II, d'avoir ignoré les lettres de Robespierre publiées dans les appendices du livre de Paris, d'avoir reproduit comme inédit un portrait de Robespierre qui ne l'était pas, d'avoir cru ce portrait disparu alors qu'il s'étale aux yeux de tous les visiteurs au Musée Carnavalet, d'avoir méconnu les réserves faites par Paris sur la véracité de l'abbé Proyart et dont nous avons cité les termes, d'avoir ignoré deux lettres de Charlotte Robespierre, d'avoir ignoré l'existence du portrait original de Charlotte Robespierre, enfin d'avoir ignoré, tantôt l'existence, tantôt le texte complet, de 23 lettres d'Augustin Robespierre. (3) Les observations de M. Fleischmann ne détruisent aucun de ces reproches. On se demandera donc pourquoi il a répondu, puisqu'il n'avait rien à répondre. C'est qu'avide de réclame et de bruit, il a saisi l'occasion qui s'offrait à lui d'encombrer de sa prose une revue dont

(1) Voir note précédente. — C. V.

(2) Bien postérieurement au « conflit » auquel il fait allusion, M. Fleischmann, peu soucieux alors de chercher le bon droit, la justice, etc., m'écrivait des lettres pressantes pour solliciter de moi des documents, et il se répandait en éloges dithyrambiques sur la *Revue historique de la Révolution française*, dont le premier numéro venait de paraître. Avancées non déguisées, auxquelles je ne devais pas et ne pouvais pas répondre, car la présence de M. Fleischmann parmi nos collaborateurs eut, comme on le pense bien, entraîné la revue dans un irrémédiable discrédit. J'ai donc laissé closes les portes que M. Fleischmann eut voulu voir s'ouvrir devant lui. De là un dépit et un ressentiment bien compréhensibles. — C. V.

(3) Il faut ajouter que ce ne sont là que quelques reproches entre mille autres qu'on aurait pu adresser au même ouvrage.

les portes lui ont été et lui demeurent fermées. Mais cette réponse même souligne et confirme avec éclat tout ce que nous avons dit de cet auteur, depuis longtemps jugé à sa vraie valeur, et auquel, si l'on peut parfois faire l'aumône d'un compte-rendu, on ne peut accorder, en matière d'histoire, aucun crédit. Il avoue d'ailleurs lui-même qu'il n'a en ce sens aucune ambition, et qu'il se contente parfaitement de la situation qui lui est faite.

Au surplus, nos remarques s'arrêteront là, car il serait vraiment trop humiliant pour nous d'entretenir avec M. Fleischmann une polémique ou un débat, depuis que cet auteur s'est fait une spécialité de la scatologie de l'histoire, de ce qu'il appelle « l'histoire licencieuse ». Il met au jour, pour un public spécial, des productions spéciales, qui relèvent plus de la pornographie que de l'étude de l'histoire, et devant lesquelles nous ne pouvons éprouver qu'un insurmontable dégoût. On comprendra qu'il nous soit impossible de descendre à ce niveau et de continuer à nous occuper de lui.

CHARLES VELLAY.

Livres nouveaux

Henri d'**Alméras**, La vie parisienne sous la Restauration : Paris, Albin Michel, 1910 ; in-8° avec pl. ; 5 fr. — E. L. **Andrews**, Napoléon and America : an outline of the relations of the United States to the career and downfall of Napoleon Bonaparte. New-York, Mitchell Kennerley, 1909 ; in-4 de 88 p. ; 10 fr. — S. D. **Arsenava**, Razskazy iz russkoï istorii. Carstvuinscii dom Romanovykh. VIII (Imperator Nicolai I. Saint-Pétersbourg, Imp. synodale, 1910 ; in-8° de 292 p. ; 2 fr. — Correspondance du duc d'**Aumale** et de **Cuvillier-Fleury**, avec introduction par René VALLERY-RADOT ; II (1848-1859) ; Paris, Plon, 1910 ; in-8° ; 7 fr. 50. — Baron de **Barante**, La conversion et la mort de M. de Talleyrand, récit de l'un des cinq témoins, recueilli par son petit fils le baron de Nervo ; Paris, Champion, 1910 ; in 12 de 29 p. ; 1 fr. — P. **Barrey**, Une chambre de commerce indépendante au xviii^e siècle : les représentants du commerce du Havre ; Paris, Imp. Nationale, 1910 ; in-8° de 16 p. — Papiers de **Barthélemy**, ambassadeur de France en Suisse (1792-1797). Tome VI et dernier (Paix avec l'Espagne, novembre 1794-janvier 1796 ; Échange de Madame Royale, juillet 1795-février 1796), par Alexandre TAUSSERAT-RADEL. Paris, Alcan, 1910 ; gr. in-8° ; 12 fr. — M^{me} de **Basily-Callimaki**,

J.-B. Isabey, sa vie, son temps (1767-1833); Paris, Impr. Frazier-Soye, 1909; in-4° de vi-437 p. et pl.; 200 fr. — Baron de **Batz**, Histoire de la Contre-Révolution : L'agonie de la Royauté (1789-1792); Paris, Bloud, 1910; in-8° de 300 p.; 7 fr. 50. — Amédée **Beaudry**, Première étude sur la situation économique de l'élection de Clermont-en-Beauvaisis, 1736-1790; Abbeville, Impr. et libr. F. Paillart, 1910; in-8° de 30 p. — Henri **Beraldi**, Balaïtous et Pelvoux, 2^e partie : Un officier géodésien aux Pyrénées en 1786-1793; Paris, Impr. Lahure, 1910; in-4° de 233 p., avec cartes et fac-similés. — Léon **Bernardin**, Les eaux de Plombières à l'époque révolutionnaire; Épinal, Impr. nouvelle, 1910; in-8° de 35 p. — W. Grinton **Berry**, France since Waterloo; New-York, Scribner, 1909; in-8 de x-382 p. et pl.; 7 fr. 50. — Mémoire inédit de **Billaud-Varenne** sur les événements du 9 thermidor, publié par CHARLES VELLAY; Paris, Alexandre Mère, 1910; in-8° de 67 p.; 3 fr. 50. — Augustin **Billot**, Les corsaires patriotes (1793-1798); Paris, Sansot, 1910; in-18; 3 fr. 50. — A. **Boidin**, Un impôt sur le revenu sous la Révolution : la contribution patriotique, son établissement, son organisation, son fonctionnement dans la province de Lorraine et Barrois, puis dans le département de la Meurthe; Nancy, Berger-Levrault, 1909; in-8° de xx-342 p.; 6 fr. — Henri **Bouchot**, La miniature française (1730-1823); Paris, Émile-Paul, 1910; in-8° de xv-309 p.; 4 fr. — Capitaine H. **Bourdeau**, Pichegru a-t-il trahi à Mannheim? Paris, Chapelot, 1909; in-8° de 68 p. et carte. — Mémoires de M. de **Bourrienne**, secrétaire intime du Premier Consul, publiés avec une introduction par Émile SEDEYX; Paris, Fayard, 1910; 1 fr. 50. — Roger **Brouillard**, Des Impositions extraordinaires sur le revenu pendant la Révolution (contribution patriotique, emprunts forcés) et de leur application dans la commune de Bordeaux; Bordeaux, Cadoret, 1910, in-8° de viii-210 p. — Hippolyte **Buffenoir**, Les portraits de Robespierre, étude iconographique et historique; Paris, Leroux, 1910; in-8° avec 72 pl.; 20 fr. — Colonel **Camon**, La guerre napoléonienne, les batailles, Paris, Chapelot, 1910; in-8 de x-375 p. et pl.; 8 fr. — Fr. **Carrano**, L'Italia dal 1789 al 1870; tome I (1789-1799), Napoli, L. Pierro, 1910; in-16 de vii-539 p.; 7 fr. — Henri **Carré**, Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution. II. Règne de Louis XV (1715-1774), Paris, Hachette, 1909; in 8 de 432 p.; 8 fr. — Gaston **Castella**, Buchez historien, sa théorie du progrès dans la philosophie de l'histoire; Fribourg, Fragnière, 1909; in 8° de vi-92 p.; 3 fr. — La Guerre nationale de 1812. Publication du comité scientifique du grand état-major russe. 1^{re} section. Correspondance des personnages officiels et des services de l'État. Tome 6 : Préparation à la guerre en 1811 (Traduction française du capitaine E. CAZALAS). Paris

et Limoges, Charles-Lavauzelle, 1910; in-8° de 416 p.; 10 fr. — Édouard **Chapuisat**, La municipalité de Genève pendant la domination française (1789-1814); Tome 1^{er}; Paris, Champion, 1910; in-8° de x-338 p.; 15 fr. — Albert **Cim**, Le chansonnier Émile Debraux, roi de la goquette (1796-1831); Paris, Flammarion, 1910; in-16 de 168 p.; 3 fr. 50. — Fernand **Clerget**, Marat assassin de la Révolution; Paris, Librairie des Saints-Pères, s. d.; 1 broch. de 36 p.; 0,20. — Fernand **Clerget**, Robespierre destructeur de la première République; Paris, Librairie des Saints-Pères, s. d. (1910); 1 broch. de 43 p.; 0,20. — Camille **Cocuaud**, Le retour de l'île d'Elbe; Paris, Société des publications littéraires illustrées, 1910; in-18; 3 fr. 50. — Julian S. **Corbett**, The Campaign of Trafalgar; London, Longmans, 1910; in-8. — Henri **Cordier**, La Chine en France au xviii^e siècle; Paris, Laurens, 1910; in-4°, avec pl.; 12 fr. — Georges **Creste**, A propos du passage du Grand Saint-Bernard par l'armée française en 1800; Lille, Imp. Lefebvre-Ducrocq, 1910; gr. in-8° de 13 p. et fig. — Louis **Dasté**, Marie-Antoinette et le complot maçonnique; Paris, La Renaissance française, 1910; in-12 de 360 p.; 3 fr. 50. — Recueil des actes du Directoire exécutif, publiés et annotés par A. **Debidour**; Tome 1^{er} (du 11 brumaire au 30 ventôse an IV); Paris, Leroux, 1910; in-4° de xxiv-867 p. — A. **Defresne**, Documents historiques se rattachant à la vie des villages avant 1789 et sous la Révolution; Paris, Champion, 1910; petit in-4° de 180 p.; 2 fr. 50. — Général **Derrécagaix**, Nos campagnes au Tyrol (1797-1809); Paris, Chapelot, 1910; in-8° de 417 p. et 1 carte; 10 fr. — E. **Driault** et G. **Monod**, Histoire de France depuis le début du xvii^e siècle jusqu'en 1789; Paris, Alcan, 1910; in-18 Jésus de m-433 p., avec 96 grav. et 9 cartes; 2 fr. 50. — Georges **Dumont** et Georges **Les-tien**, Les volontaires de la Marne : 1^{re} partie; levée et recrutement (1791-1793); Paris, Chapelot, 1910; gr. in-8; 6 fr. — François **Dutacq**, Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848; Paris, Cornély, 1910; in-8° de 460 p.; 40 fr. — H. **Duval**, Note sur quelques lettres inédites de J.-B. Balbis (1796-1823); Lyon, Impr. Rey, 1910; in-8° de 16 p. — Paul **Duvivier**, L'exil de Cambacérès à Bruxelles (1816-1818); Malines, Godenne, 1909; in-8° de 62 p. et pl.; 5 fr. — Paul **Duvivier**, L'exil du comte Sieyès à Bruxelles (1816-1830) d'après des documents inédits; Malines, Godenne, 1910; gr. in-8° de 73 p. et 4 pl. — Ant. **Emiliani**, Avvenimenti delle Marche nel 1799, Macerata, Tip. avv. F. Giorgetti, 1909; in-8 de xiii-159 p.; 3 L. 50. — Albert **Espitalier**, Napoléon et le roi Murat (1808-1815) d'après de nouveaux documents; Paris, Perrin, 1910; in-8° de vi-319 p., et 2 portraits; 7 fr. 50. — F. **Evrard**, Les substances en céréales dans le département de l'Eure de 1788 à l'an V; Paris, Leroux, 1910; in-8° de 100 p. — A. **Fauchier-**

Magnan, Lady Hamilton d'après des documents inédits; Paris, Perrin, 1910; in-8°; 5 fr. — Hector **Fleischmann**, Le roi de Rome et les femmes; Paris, Albert Méricant, 1910; in-8°; 5 fr. — Hector **Fleischmann**, Les femmes et la Terreur; Paris, Fasquelle, 1910; in-18, avec illustr.; 5 fr. — Hector **Fleischmann**, Les maîtresses de Marie-Antoinette; Paris, « Les éditions des bibliophiles », s. d.; in-16 de 264 p., avec portr. et autogr. — Hector **Fleischmann**, Les coulisses du Tribunal révolutionnaire (Fouquier-Tinville intime); Paris, Société d'éditions et de publications parisiennes, 1910; in-8° de 400 p. avec illustr.; 5 fr. — Le Journal d'un officier français, ou les Cahiers du capitaine **François**, 1792-1815, publié par Maurice TIERÉY; Tours, Mame; in-4° de 224 p. avec grav. — G. **Garcia**, Les modes du Directoire et du Consulat, d'après des documents authentiques; préface de Maurice VITRAC; Paris, Daragon, 1910; in-8° avec 88 pl.; 6 fr. — Roger **Grand**, Deux portraits inédits de Charette; Paris, Picard, 1910; in-8° de 10 p., et 2 pl.; 3 fr. 50. — Lieutenant **Grasset**, Malaga province française (1811-1812); Paris, Charles Lavauzelle, 1910; in-8° de 608 p. avec cartes; 10 fr. — G. **Greppi**, Sardaigne, Autriche, Russie, pendant la première et la deuxième coalition (1796-1802): études diplomatiques tirées de la correspondance officielle des envoyés de Sardaigne à Saint-Petersbourg; Rome, Impr. ed. Romana, 1910; in-8 de viii-184 pp.; 3 l. — Correspondance de **Guizot** avec Léonce de Lavergne (1838-1874), publiée par Ernest CARTIER; Paris, Plon, 1910; in-16 de vii-224 p.; 3 fr. 50. — Carl **Henking**, Johannes von Müller (1732-1809); I; Stuttgart, Cotta, 1909; in-8 de viii-252 p. et pl.; 6 fr. 25. — J. **Hérissay**, Législation et Police des spectacles pendant la Révolution, 1789-1800; Paris, Jouve, 1910; in-8° de 191 p. — Otto **Karmin**, Sylvain Maréchal et le Manifeste des Égaux; Le Puy, Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon, 1910; in-8° de 7 p. — Friedrich M. **Kircheisen**, Hat Napoleon gelebt? Stuttgart, Robert Lutz, 1910; in-16 de 232 p., avec portr.; 4 fr. 25. — Ernest **Labadie**, La presse bordelaise pendant la Révolution; Bordeaux, Albert Mollat, 1910; in-8° de xxii-300 p.; 15 fr. — Mémoires inédits de Toussaint-Ambroise de **La Cartrie**, traduits et annotés par Pierre-Amédée Picnot. Un Vendéen sous la Terreur, précédé d'une étude sur l'insurrection vendéenne, par Frédéric Masson. Paris, Société des publications littéraires illustrées, 1910; in-16 de 317 p. et 8 pl.; 3 fr. 50. — Un défenseur des principes traditionnels sous la Révolution: Nicolas Bergasse, 1750-1832; introduction par Etienne **Lamy**; Paris, Perrin, 1910; in-8° de lxxxvi-445 p. avec portr.; 7 fr. 50. — A. **Lodent**, Les invasions de 1814-1815 et 1870 à Montargis; Paris et Limoges, Charles-Lavauzelle, 1910; in-8° de 107 p., 2 fr. — Département de Saône-et-

Loire. Cahiers de doléances pour les États-Généraux de 1789. Notice et documents publiés par Léonce **Lex**. Macon, Gerbaud, 1910; in-8 de 160 p. — Vicomte de **Lisle**, Les Fouettenses des Conêts, épisode de la Révolution à Nantes; avant-propos de G. LEXOTRE; Paris, Champion, 1910; in-12 de 47 p.; 1 fr. 50. — Frédéric **Loliée**, Du Prince de Bénévent au duc de Morny : Talleyrand et la Société française depuis la fin du règne de Louis XV jusqu'aux approches du Second Empire; Paris, Emile-Paul, 1910; in-8° avec gr.; 7 fr. 50. — L.-M. **Loussereau**, Histoire du maréchal Lannes, duc de Montebello; Nevers, Vallière, 1910; in-16 de 438 p.; 5 fr. — Le Capitaine Gerbaud (1772-1799) : documents publiés et annotés par Maxime **Mangerel**; Paris, Plon, 1910; in-8° avec portr.; 7 fr. 50. — Emile **Masson**, La puissance maternelle et la famille sous la Révolution; Paris, Pedone, 1910; in-8° de 342 p. — Albert **Mathiez**, Les Philosophes et la séparation de l'Église et de l'État en France à la fin du xviii^e siècle; Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupeley-Gouverneur; in-8° de 17 p. — Henri **Meister**, Souvenir de mon dernier voyage à Paris (1795), publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par Paul ESTERÏ et Eugène RITTER; Paris, Picard, 1910; in-8° de 264 p. — Albert **Milhaud**, La lutte des classes à travers l'histoire et la politique; Paris, Albin Michel, 1910; in-16 de 228 p.; 2 fr. 50; — Ad. **Mürmann**, Die öffentliche Meinung in Deutschland über das preussische Wehrgesetz von 1814 während der Jahren von 1814-1819; Berlin, Rothschild, 1910; in-8° de xvii-104 p.; 3 fr. 75. — V. V. **Nazarevskii**, Carstrovanie imperatora Nikolaia I (1823-1833); Moscou, Sytin, 1909; in-8° de 138 p.; 2 fr. — Capitaine A. de **Nesselrode**, Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode (1760-1836), extraits de ses archives. VIII (1840-1846). Paris, Lahure, 1910; in-8° de ii-379 p.; 7 fr. 50. — Alexandre **Nicolaï**, Situation et rapports respectifs des patrons et ouvriers de Bordeaux pendant le xviii^e siècle (1700-1800); Paris, Imp. Nationale, 1910; in-8 de 28 p. — G. **Pariset**, L'utopie de deux Lorrains sous Napoléon Ier; Nancy, Berger-Levrault, 1909; in-8° de 28 p. — E. **Perillaud**, La liberté économique dans Quesnay; Poitiers, Imp. Bousrez, 1910; in-8° de 123 p. — Ch.-L. **Perrin**, Genève au xviii^e siècle: Une période mouvementée de l'histoire de Genève. Genève, Georg, 1909; in-8° de viii-148 p.; 4 fr. — Roger **Picard**, Les cahiers de 1789 et les classes ouvrières; Paris, Marcel Rivière, 1910; in-8° de 276 p.; 6 fr. — Hervé **Piraux**, Les temples d'amour au xviii^e siècle; Paris, Daragon, 1910; in-8° avec 2 pl.; 45 fr. — A. **Pons**, Jean-Jacques Rousseau et le théâtre; Genève, Jullien, 1909; in-8° de xvi-255 p.; 3 fr. 50. — Henry **Poulet**, Les Volontaires de la Meurthe aux armées de la Révolution (levée de 1791); Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1910; in-8° de 376 p.;

7 fr. — **D^r Poumiès de la Siboutie** (1789-1863), Souvenirs d'un médecin de Paris, publiés par M^{mes} A. BRANCHE et L. DAGOURY, ses filles, avec introduction et notes par Joseph DUBIEUX; Paris, Plon, 1910; in-8° avec portr.; 3 fr. 50. — **C. Pouthas**, La Faculté des arts de l'Université de Caen au XVIII^e siècle; Caen, Libr. Louis Jouan, 1910; in-8° de 96 p. — **P. Proteau**, Étude sur Morellet considéré comme auxiliaire de l'école physiocratique et examen de ses principaux ouvrages économiques; Laval, Impr. Barnéoud, 1910; in-8° de iv-256 p. — **E. Régis**, La dro-momanie de Jean-Jacques Rousseau; Paris, Société française d'impr. et de libr., 1910; in-8° de 12 p. — **H. Rémy**, Les principes généraux du code pénal de 1791; Paris, Larose et Tenin, 1910; in-8° de 256 p. — **Louis Renard**, Journal d'exil d'un prêtre de Touraine en Angleterre, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Italie (1792-1797), publié avec une introduction et des notes par l'abbé E. ARDANT; Tours, Lebedo, 1910; petit in-8°; 2 fr. — **V^{te} A. Révérend** et **C^{te} E. Villeroy**, Album de l'Armorial du Premier Empire; IV^e livraison (planches 87 à 107); Paris, Champion, 1910; 40 fr. — **G. de Reynold**, Histoire littéraire de la Suisse au XVIII^e siècle; tome 1; Lausanne, Bridel, 1909; in-8° de xx-552-LIX p. et 10 pl.; 8 fr. — **Paul Risson** et **G. Mousset**, Cours d'histoire contemporaine; Tome 1^{er}. La France de 1789 à 1848; Paris, Dunod et Pinat, 1910; in-8° de vii-243 p.; 3 fr. 50. — **Arnold Robert**, Vers la République: Contribution à l'histoire des révolutions neuchâtelaises (1831, 1848, 1856). Neuchâtel, Wolfrath et Sperlé, 1909; in-8° de 43 p. — **J. Rouxel**, Les Bleus en campagne (1796); Vannes, Lafolye, 1909; in-8 de 56 p. — **J. Rouxel**, Un prêtre déporté en Espagne (1792-1800) d'après sa correspondance; Vannes, Lafolye, 1910; in-8 de 31 p. — **J. Rouxel**, Constitutionnels et insermentés, épisode de lutte religieuse (1791-1793); Vannes, libr. Lafolye, 1909; in-8° de 100 p. — **Albert Savine**, Madame Elizabeth et ses amies, d'après les documents d'archives et les mémoires; Paris, L. Michaud, 1910; in-16 de 192 p. et fig. — **Albert Savine**, Une captivité en France (Journal d'un prisonnier anglais. 1811-1814); Paris, Louis Michaud, 1910; in-16; 1 fr. 50. — **F. Scheyrer**, Geschichte der Revolution in Baden 1848-49 in übersichtlicher und unparteiischer Darstellung; Darmstadt, Bergsträsser, 1909; in-8° de viii-136 p.; 2 fr. — **G. Schmoller** und **O. Hintze**, Acta borussica. X (Akten von 1754-1756); Berlin, Parey, 1910; in-8° de xi-674 p.; 21 fr. 60. — **Adrien Sée**, Épisode révolutionnaire: les malheurs de Silvie et les prisons de Xavier Audouin. Chartres, libr. Lester, 1910; in-8 de 31 p. — **Philippe de Ségur**, La Campagne de Russie, 1812; Paris, Firmin-Didot, s. d.; gr. in-4 de 276 p. avec 102 grav. — **Charles Simond**, Camille Desmoulins (Biographie et pages choisies); Paris, Louis Michaud, s. d.; in-16 de xvii-137 p.; 1 fr. — **Charles Simond**,

Denis Diderot (Biographie et pages choisies); Paris, Louis Michand, s. d.; in-16 de xiii-146 p.; 4 fr. — Robert **Southey**, The life of Nelson; London, Blackie and Son, 1910; 4 s. 6 d. — A. **Supplisson**, De l'engagement des biens du domaine sous l'ancien régime; Paris, Larose, 1910; in-8° de 193 p. — A. **Surugue**, Mil huit cent douze : Les Français à Moscou. Relation inédite publiée par le R. P. LIBERCIER; Lille et Paris, Desclée et De Brouwer, 1909; in-16 de 72 p.; 4 fr. 25. — Alexandre **Tuetey** et Jean **Guiffrey**, La Commission du Muséum et la création du Musée du Louvre (1792-1793); Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupéley-Gouverneur, 1910, in-8° de viii-486 p. — G. **Vanel**, Les Anglais aux îles Saint-Marcouf; l'expédition de 1798; le combat naval de Sallenelles. Caen, L. Jouan, 1910; in-8° de 108 p. — G. **Vanel**, Une grande ville aux xvii^e et xviii^e siècles : la vie publique à Caen, mœurs et coutumes. Caen, Jouan, 1910; in-18 de 358 p.; 6 fr. — G. **Vauthier**, L'Opéra sous la Restauration, d'après les papiers de la Maison du Roi. Victor Hugo et la Maison du Roi. 1820-1822; Poitiers, Société française d'impr. et de libr., 1910; gr. in-8° de 32 p. — J. **Viaud**, Les époques critiques du patriotisme français : I, L'émigration contre la Révolution (1789-1800); II, Les partis politiques contre Napoléon (1814-1815); Paris, Bloud, 1910; in-16 de x-273 p. — Lieutenant **Vichier-Guerre**, 1814 : Opérations en Savoie et en Dauphiné; Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle, 1910; in 8° de 167 p.; 2 fr. 50. — J. **Vidal de la Blache**, La régénération de la Prusse après Iéna; Paris, Berger-Levrault, 1910; in-8° de xxii-477 p.; 7 fr. 50. — Bernard **Ward**, The dawn of the Catholic revival in England (1781-1803); London, Longmans, 1909; in 8 de xxviii-370 et viii-316 p. avec pl.; 35 fr. — Otto **Wiltberger**, Die deutschen politischen Flüchtlinge in Strassburg von 1830-1849; Berlin, Rothschild, 1910; in-8° de xu-216 p.; 6 fr. 40.

PÉRIODIQUES

Action française (L). — 15 juin 1910 : L. REISIER, De la démocratie à la banqueroute (étude sur les finances de la Révolution) ; C.-E. LEJEUNE, Le Roussillon en 1814.

Allgemeines Literaturblatt. — 15 avril 1910 : HIRN, Krieg gegen die französische Revolution, 1792-1797. — 15 mai : J. MONTGELAS, Denkwürdigkeiten über die innere Staatsverwaltung Bayerns (1799-1817).

Amateur d'autographes (L). — Juin 1910 : Arthur CHUQUET, Le colonel Moncey, pp. 181-188 ; Autographes et documents Murat à Naples, Napoléon au Musée du Louvre en mai 1815, La situation en 1848 appréciée par le duc Albert de Broglie, Maurice de conscience de Pierre Bonaparte, pp. 189-199. — Juillet : Maurice DEMOULIX, La misère de Mademoiselle George, pp. 213-217 ; Autographes et documents Les Francœur à l'Opéra, Deux billets de Lémontey et un de Lally-Tolendal à M^{me} Récamier, Une lettre biographique de Barthélemy Saint-Hilaire, pp. 218-229. — Août-septembre : Paul BOXSEFOX, François Buloz et Victor Cousin, pp. 245-262 ; Cl. PERRON, Lettres de Roland à Bose, pp. 263-274 ; A. DELPV, Manuel de l'amateur d'autographes (Ledru-Rollin, l'abbé Le Duc), pp. 286-293.

Anjou historique (L). — Mai-juin 1910 : Famille de Dreux-Brézé, pp. 569-576 ; M. Auvynet (1771-1853), pp. 577-578 ; Le czar Paul 1^{er} à Angers (1782), pp. 579-582 ; Le colonel de Beaumont (1784-1864), pp. 582-584 ; La Russie et la guerre de Vendée (1798), pp. 585-588 ; Les conseillers de préfecture en Maine-et-Loire (1800-1910), pp. 589-594 ; L'enlèvement du sénateur Clément de Ris et le tribunal d'Angers (1801), pp. 594-599 ; Les 61 curés de la ville d'Angers depuis le Concordat (1802-1910), pp. 599-631 ; Le préfet de Maine-et-Loire et l'abbé Bernier (1803), pp. 631-635. — Juillet-août : Le comte de Romain (1766-1858), pp. 42-24 ; Mgr Soyec, évêque de Luçon (1767-1845), pp. 25-29 ; Le général d'Antichamp (1770-1839), pp. 29-33 ; M. Louis Pavie (1782-1859), pp. 33-35 ; Le clergé de Blaison et de Gohier pendant la Révolution, pp. 35-42 ; Les prêtres angevins réfugiés à Jersey pendant la Révolution, pp. 42-47 ; La bataille de Saumur (9 juin 1793), pp. 47-61 ; Le tribunal de première instance d'Angers (1800-1910), pp. 62-65 ; La paix de Lunéville et les Angevins (1801), pp. 65-71 ; Le département de Maine-et-Loire

en 1805, pp. 71-87 ; Le duc de Bourbon en Maine-et-Loire (mars 1815), pp. 87-94 ; Les ponts de Chalennes, Montjean, Saint-Florent et Ingardes, pp. 94-106 ; Mort et obsèques de Mgr Paysant, évêque d'Angers (1811), pp. 106-112.

Archivio Storico Siciliano. — XXXIII, 4, 1909 : C. MALAGOLA, Il terremoto di Calabria e Messina del 1783 e l'Ordine di Malta.

Atti e Memorie della R. Deputazione di Storia Patria per le Provincie di Romagna. — XXVII, 1-3 : G. B. COMELLI, Il governo « misto » in Bologna dal 1507 al 1797 e le carte da giuoco del canonico Montieri.

Brie et Gâtinais. — 15 juillet 1910 : Abel RIGAUT, L'invasion de 1815 en Seine-et-Marne.

Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Janvier-mars 1910 : M. DUBOIS-GODIN, Des causes de la réforme de la magistrature sous Louis XV et de ses conséquences ; A. LAGRÈZE-FOSSAT, Un épisode de l'histoire de Moissac pendant la Révolution : levée de 40,000 hommes, quatre condamnations à mort.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord. — 1909, tome XXVII : J. FIXOT, Notice sur l'origine et la formation des archives de la Révolution dans le département du Nord, leur classement et leur inventaire.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. — Octobre-décembre 1909 : V. FOROT, Le club des Jacobins de Tulle ; J. PLANTADIS, L'agitation autonomiste de Guienne et le mouvement fédéraliste des Girondins en Limousin ; CLÉMENT-SIMON, Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle avant l'érection du Consulat.

Bulletin de l'Institut catholique de Paris. — 25 mai 1910 : G. GAUTHÉROT, Histoire politique de la Révolution française ; Chanoine PISANI, Histoire religieuse de la Révolution française.

Bulletin de l'Union Faulconnier, Société historique et archéologique de Dunkerque et de la Flandre maritime. — Tome XII (1909) : R. de BERTRAND, L'avocat Poirier, pp. 375-422 ; H. BARLET, Un projet d'agrandissement de Dunkerque en 1790, pp. 423-436.

Bulletin mensuel de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. — Juillet 1910. — H. POULET, Géographie barroise : Bar-sur-Meurthe.

Bulletin trimestriel de la Commission de recherches et de publications des documents relatifs à la vie économique de la Révolution. — Nos 1-2 de 1909 : F. EVBARD, Les subsistances en céréales dans le département de l'Eure de 1788 à l'an V ; R. DROUVAULT, Les routes, les relais et la poste aux lettres dans le district du Dorat

pendant la Révolution; P. CARON, L'état des récoltes et des approvisionnements dans la généralité d'Amiens en août 1788; C. BLOCH, Documents sur l'assistance publique dans le département du Loiret, 1792-an IV; C. SCHMIDT, La Commission d'agriculture et des arts et son rôle au point de vue de l'industrie; A. SÉCHERET, La situation économique des communautés de Rancourt et Haraucourt (Ardennes), en 1788-1789; P. CARON, L'état de Pélevage dans la généralité d'Amiens en 1788; C. SCHMIDT, L'état de l'agriculture en vendémiaire an III.

Carnet de la Sabretache. — *Avril* 1910 : Commandant E. MARTIN, Le Journal intime du général de division de cavalerie Desvaux (1810-1884); A. DEPRÉAUX, Un portrait d'officier de vélites napolitains 1809; H. LECOQ, Un épisode de la guerre d'Espagne en 1813.

Catholic University Bulletin. — *Mai* 1910 : A. DOWLING, Bishop Challoner (1691-1781).

Chronique médicale (La). — 1^{er mai} 1910 : Paul MULLER, L'équipée de la Duchesse de Berry (1832-1833), pp. 289-302 (fin le 15 *mai*, pp. 329-336). — 1^{er juin} : H. DUVAL, Marat oculiste : Deux lettres de Marat inédites en France, pp. 351-356.

Conférences. — 26 *mai* 1910 : Clubs de femmes pendant la Terreur.

Contemporains (Les). — 3 *avril* 1910 : Commandant L. AUGER, Poniatowski, prince polonais et maréchal de France (1761-1813). — 10 *avril* : A. ACLOQUE, Lakanal conventionnel (1762-1843). — 24 *avril* : F. NORMAND, Barras (1753-1829). — 1^{er mai} : F. NORMAND, La Révellière-Lépeaux (1753-1824). — 8 *mai* : G. RIGault, Maréchal Jourdan (1762-1833). — 15 *mai* : Commandant L. AUGER, Le prince Adam Czartoryski (1770-1861). — 22 *mai* : H. DE REFFY, Fouquier-Tinville (1747-1795). — 29 *mai* : J. CHARNY, Marquis de Bouillé (1739-1800).

Correspondant (Le). — 10 *juin* 1910 : René VALLERY-RADOT, Le premier exil du duc d'Angoulême, d'après des lettres inédites, pp. 833-850; Maurice DEMOGLIN, Le cabaretier de Trianon (Charles Langlois), pp. 962-968. — 23 *juin* : Noël DE CLAZAN, Paris au surlendemain de la Terreur, pp. 1215-1216. — 10 *juillet* : Noël DE CLAZAN, Un chevalier errant du libéralisme (commandant Persat), pp. 186-187. — 10 *août* : Jean TENGEV, Un gentilhomme français, Jacques de Liniers, vice-roi de La Plata (1753-1810), pp. 466-495. — 25 *août* : DE LANZAC DE LABOURD, Une impératrice de Russie : la femme d'Alexandre I^{er}, pp. 718-712.

Deutsche Rundschau. — *Juin* 1910 : Gustaf Dickström, Friedrich der Grosse und Napoleon Bonaparte in ihren ersten Feldzügen, pp. 356-380. — *Juillet* : H. PROHN V. DEWITZ, Zur geheimen Finanzgeschichte Oesterreichs während und nach der « Brabanter Revolution », 1780-1790, pp. 119-130.

English historical Review (The). — *Juillet* 1910 : J. Holland Rose,

The Duke of Richmond on the Conduct of the War in 1793, pp. 334-335.

Études. — 28 *avril* 1910 : Paul DUBOIS, Lettres inédites de Lamennais à Ventura (1827-1829), pp. 239-254. — 20 *juin* : Pierre BLIARD, « La République n'a pas besoin de savants » : cette parole est-elle authentique? pp. 834-844.

Figaro (Le), supplément littéraire. — 11 *juin* 1910 : Valère FAXET, Comment s'installèrent à Paris nos premiers députés (1789-1793). — 23 *juin* : Ernest DAUDET, A travers des papiers de police : La Société des Amis de la liberté de la presse (épisode de 1819). — 2 *juillet* : Valère FAXET, Le scaphandre de 1774. — 9 *juillet* : Léopold LACOUR, L'aïeule des suffragettes françaises (Olympe de Gouges); Maurice DEMOULIX, Le père d'Alfred de Musset; Baron DE BATZ, Histoire de la contre-révolution. — 16 *juillet* : Patrice BUET, Les spectacles gratuits sous la Révolution. — 31 *juillet* : Paul GAULOT, Les petites victimes de la Terreur; Marguerite Petit; GRIMOD, Les débuts de la Dette publique en France; Gabriel PÉRENSE, La première annexion de la Savoie à la France.

Feuilles d'histoire. — 1^{er} *avril* 1910 : A. CHUQUET, Les républicains en 1789; J. N. HOUGHARD, Un lieutenant de dragons en 1791; BEAUPOÏL DE SAINT-AULAIRE, La légion de la Moselle en 1793; X. AUDOUIN, Brevets et gargousses; Napoléon BONAPARTE, Lettres de janvier-avril 1794; E. HAUSSER, Encore une épouse sensible; R. GUYOT, Une grève sous le Directoire; G. DEVÈZE, Dix ans d'émigration; E. CAZAL, Talleyrand et Alexandre; A. BIVÈS, La comtesse Brownlow à Paris en 1814. — 1^{er} *mai* : A. GRÜN, Madame de Forcalquier; P. LABORDERIE, La création des conseils supérieurs; E. WELVERT, La dauphine Marie-Antoinette et sa tante Madame Adélaïde; A. CHUQUET, Buzot et Madame Roland; Napoléon BONAPARTE, Lettres de mai-juin 1794; F. HAUSSER, Tchernychev et l'Agence russe d'espionnage; A. BIVÈS, La comtesse Brownlow à Paris en 1815.

Gaudes. — 1^{er} *avril* 1910 : Extraits du Journal de Charles Weiss, année 1834 (suite le 16 *avril* et le 16 *mai*).

Giberne (La). — *Avril* 1910 : Notes sur les gendarmes d'ordonnance (1806-1807); Garde nationale du Morbihan (1817); Les bataillons auxiliaires de l'an VII.

Göttingische gelehrte Anzeigen. — *Juin* 1910 : Th. ILGEN, Das Rheinland und die französische Herrschaft, par Justus Hashagen, pp. 431-438.

Grande Revue (La). — 23 *avril* 1910 : P. DIJOLS, Paysans d'avant la Révolution (d'après l'Etat du diocèse de Rodez en 1771), pp. 777-790.

Historia. — 3 *juin* 1910 : MICHELET, Théroigne de Méricourt; J. TURQUAN, M^{me} Récamier; Général baron de MARBOT, Mémoires; T. G., Damesnil; F. LOLIÉE, Le mariage de Talleyrand.

Historische Vierteljahrschrift. — *Juin* 1910 : Heinrich ULMANN, Ueber eine neue Auffassung des Herrn von Stein.

Historisch-Politische Blätter. — 1^{er} *mai* 1910 : HEYDENREICH, Coup d'œil sur les dernières publications concernant la guerre d'Autriche de 1809, contre Napoléon 1^{er} et ses alliés (suite le 16 *mai*).

Intermédiaire des chercheurs et curieux. — 10 *avril* 1910 : Les pièces relatives à Saint-Just ont-elles disparu? Louis XVII, sa mort au Temple, documents inédits; Louis-Philippe et le comte de Chambord; La Légion d'honneur. — 20 *avril* : Cagliostro, victime du Saint-Office; Thérésia Cabarrus à Bordeaux; Les liquidateurs volaient déjà sous la première République. — 10 *mai* : Cagliostro, victime du Saint-Office; Le chirurgien Larrey raconte à sa femme la mort de Lannes. — 20 *mai* : Les pièces relatives à Saint-Just ont-elles disparu? La « Marseillaise » (comment vint-elle à Paris, le couplet des enfants); Arbres de la liberté encore existants; Prêtres déportés en Guyane (suite le 30 *mai*). — 30 *mai* : Thérésia Cabarrus à Bordeaux.

Internationale Revue über die gesamten Armeen und Flotten. — *Avril* 1910 : Napoléon comme général en chef et son importance pour nos jours.

Kwartalnikhistoryczyn. — 1909, 1^{re} *fasc.* : P. STEBELSKI, Lwow en 1818.

Literarischer Handweiser. — 23 *mars* 1910 : R. SCHULZE, Geschichte der österreichischen Revolution im Zusammenhange mit der mitteleurop. Bewegung der J. 1848-49, par J. A. F. Helfert. — 10 *mai* : A. MEISTER, Mémoires von Marschall Macdonald, par H. Natzmer; Mémoires aus dem spanischen Freiheitskampfe 1808-1811, par F. Kirchheim; Napoleon der Erste, eine Schilderung des Mannes und seiner Welt, par O. Klein.

Literarische Rundschau. — 1^{er} *mai* 1910 : SÄGMÜLLER, Das religiöse Leben in Hohenzollern unter dem Einflusse des Wessenbergianismus, 1800-1850, par A. Rösch; A. ZIMMERMANN, Souvenirs et fragments pour servir aux Mémoires de ma vie et de mon temps, par le marquis Louis-Joseph de Bouillé (1769-1812), par P.-L. de Kermaingant (tome II, 1792-1806).

Marches de l'Est (Les). — *Juin* 1910 : Souvenirs de 1818 (Journal de Woirhaye, député de la Moselle à l'Assemblée Nationale), pp. 186-202 (fin en *juillet*, pp. 293-307). — *Voit* : Extraits des Mémoires du général de Pully : les campagnes de 1792 et de 1793 aux armées du Nord et de la Moselle, pp. 397-403.

Mémoires de l'Académie de Caen. — Année 1909 : Gabriel VANEL, Les Anglais aux îles Saint-Marcouf (L'expédition de 1798, le combat naval de Sallenelles, d'après les rapports conservés au Ministère de la

Guerre et des documents inédits), pp. 129-234; C. POUTRAS, La Faculté des Arts de l'Université de Caen au XVIII^e siècle, pp. 333-428; LESAGE, La fabrication des blondes à Caen (lettres adressées à Elie de Beaumont), pp. 429-436.

Mercure de France. — 1^{er} juin 1910 : Léon SÉNÉ, Balzac et M^{me} de Girardin d'après des documents inédits, pp. 449-466. — 1^{er} juillet : Paul BONNEFOY, Le Chevalier de Boufflers au Sénégal (lettres et documents inédits), pp. 66-86.

Militär-Wochenblatt. — Avril 1910, n^o 41 : Die Verkehrsmittel Napoleons I. Das Postwesen unter Napoleon.

Month (The). — Mai 1910 : J. G., La Terreur blanche.

Neue Zeit (Die). — 29 avril 1910 : Hermann WENDEL, Reformversuche vor der französischen Revolution.

Nineteenth Century and after (The). — Juin 1910 : George STRACHEY, An unsolved Mystery of Waterloo, pp. 1026-1034.

Nouvelle Revue (La). — 1^{er} juin 1910 : TALLEYRAND, Lettre à Théodore de Thiard (4 thermidor an 13), pp. 306-312; Marcel FRAGER, Un policier dilettante (documents inédits sur un procès extraordinaire en 1809), pp. 351-369.

Nuova Antologia. — 16 juin 1910 : Alessandro d'ANCONA, Spigolature in Archivj privati : Dal Carteggio di G. Montanelli (1848-1849), pp. 603-619; H. NELSON GAY, Il secondo esilio di Garibaldi (1849-1854), pp. 635-659.

Opinion (L). — 4 juin 1910 : E. MILÈS, Les coulisses de l'épopée, pp. 718-720; Napoléon 1^{er} et les submersibles, p. 720. — 18 juin : Carlos FISCHER, Lady Hamilton, histoire d'une jolie femme, pp. 784-785. — 25 juin : Anatole LE BRAZ, Le premier amour de Chateaubriand, pp. 818-819. — 16 juillet : Arthur CHUQUET, Comment Bonaparte quitta l'Égypte, pp. 77-78; Frédéric BARBEY, Le premier partisan de Nauendorff en France, pp. 79-80. — 23 juillet : Commandant B., Le général Dessaix, pp. 111-112. — 6 août : Arthur CHUQUET, Comment Kléber remplaça Bonaparte, pp. 175-177. — 13 août : Paul GAUROT, La trahison d'Arnold, pp. 205-206. — 20 août : Arthur CHUQUET, La nourrice de Napoléon, pp. 237-239. — 3 septembre : Henry BORDEAUX, L'œuvre d'Albert Vandal, pp. 306-307.

Paix par le droit (La). — Mai 1910 : Frédéric PASSY, Ceux qu'il faut honorer : les Saint-Simoniens, pp. 257-260.

Panache (Le). — 1^{er} mai 1910 : R. du LAC, Les Royalistes sous le Directoire (suite le 15 mai).

Pays lorrain et le Pays messin (Le). — 20 juillet 1910 : Christian PFISTER, Les premières élections municipales à Nancy (18 février-28 mars 1790).

Ressegna nazionale. — 16 *mai* 1910 : S. P. R., Una Storia sul regno di Robespierre.

Révolution dans l'Aube (La). — 1^{er} *trimestre* 1910 : Maurice JACON, L'arrestation du baron de Besenval à Villenauxe (1789), pp. 1-21 ; L. RAY, La Société des Amis de la Constitution établie aux Riceys en 1791, pp. 22-41 ; Louis MORIN, Meunier, capitaine de la garde soldée de Troyes, pp. 42-43 ; Ernest CHOULLIER, Elections à l'Assemblée législative de 1791 : lettre du constituant Baillet, pp. 44-45.

Révolution dans les Vosges (La). — 14 *juillet* 1910 : E. MARTIN, État de l'agriculture dans le canton de Domèvre-sur-Avière pendant la période révolutionnaire, pp. 1-17 ; Commandant EBERLÉ, Les volontaires nationaux des Vosges pendant la Révolution (*suite*), pp. 18-33 ; LEMASSON, Les cahiers de doléances du bailliage de Bruyères, pp. 34-49 ; Paul BOLDET, Les sources de l'histoire du département des Vosges de 1789 à 1800 aux Archives Nationales, pp. 50-58 ; A. P., Les Verrières de l'Abbaye d'Autrey, pp. 59-62.

Révolution de 1848 (La). — *Mai-juin* 1910 : Gabriel MOXOD, Les œuvres posthumes de Michelet sur l'Italie (Rome, Le Banquet), pp. 73-79 ; Dr RÉVEIL, Notice sur le jeton du Comité provisoire de Lyon en 1848, pp. 80-89 ; Robert PIMIANTA, La propagande bonapartiste en 1848, pp. 90-104 ; Paul RAPHAEL, Une association de postiers en 1848, pp. 105-108 ; J.-F. JEANJEAN, Louis Blanc et Ledru-Rollin (lettres inédites), pp. 109-114.

Révolution française (La). — 14 *juin* 1910 : Léon DUBREUIL, Une tenure bretonne : le domaine congéable, pp. 481-501 (fin le 14 *juillet*, pp. 24-31) ; Edouard CHAPTISAT, Rousseau et Usteri, pp. 502-506 ; André FRIBOURG, Le Club des Jacobins en 1790 d'après de nouveaux documents, pp. 507-534 (*suite* le 14 *juillet*, pp. 52-80) ; P. CARON, Une insinuation contemporaine contre Chamette, pp. 535-536. — 14 *juillet* : Paul MARICHAL, Calendrier solaire julien, grégorien et républicain, pp. 3-7 ; A. ARLARD, Napoléon et l'instruction publique : les deux premières années du Consulat, pp. 8-23.

Revue (La). — 13 *juillet* 1910 : Arthur CHUQUET, L'armée de Sambre-et-Meuse en 1796, pp. 171-173.

Revue alpine. — 1^{er} *juin* 1910 : H. METTRIER, L'excursion de l'im-pératrice Joséphine au Montanvers et les Mémoires de M^{lle} Avrillon.

Revue alsacienne. — 1910, n^o 3 : R. REISS, Un projet de musée à Strasbourg pendant la Révolution (1797-1798).

Revue catholique et royaliste. — 20 *avril* 1910 : Abbé E. BOISSE-LEAU, De l'origine du Sacré-Cœur dans les armées vendéennes.

Revue critique des idées et des livres. — 23 *avril* 1910 : J. HEULIUSON, La Première Restauration.

Revue critique d'histoire et de littérature. — 7 juillet 1910 : Arthur CRUQUET, Hohenlinden, par le lieutenant-colonel Picard, pp. 10-21.

Revue d'Alsace. — *Mai-juin* 1910 : I. BEUCHOT, D'Aigrefeuille à Guebwiller, pp. 177-196 ; Ch. HOFFMANN, La suppression de l'administration provinciale et le nouveau régime, 1790, pp. 217-239.

Revue d'Ardenne et d'Argonne. — *Mai-Juin* 1910 : LAPIERRE, La campagne des émigrés dans l'Argonne en 1792.

Revue de Bretagne. — *Mars* 1910 : Lieutenant BINET, La défense des côtes de Bretagne au XVIII^e siècle ; Abbé GRÉGOIRE, Les biens ecclésiastiques pendant la Révolution dans le département de la Loire-Inférieure ; A. ORAIN, La Chouannerie légendaire dans l'Ille-et-Vilaine.

Revue de Gascogne. — *Avril* 1910 : Baron de BATZ, La vérité vraie sur Jean, baron de Batz ; J. CONTRASTY, Le clergé français réfugié en Espagne (suite en *mai*).

Revue de Hongrie. — 15 mai 1910 : Comtesse H. de REINACH-FOUSSEMAGNE, Les hussards hongrois sous l'ancien régime pp. 603-620 (fin le 15 juin, pp. 637-730). — 15 juin : Robert HÉNARD, Le Bois-de-Boulogne, pp. 727-736.

Revue de l'Anjou. — *Janvier* 1910 : De PÉTIGNY, Beaurepaire et le premier bataillon des volontaires de Maine-et-Loire à Verdun (juin-septembre 1792).

Revue de l'art ancien et moderne (La). — 10 juillet 1910 : J.-L. VAUDOYER et P. ALFASSA, Les salles de la monarchie de Juillet au musée de Versailles ; Commandant PINET, Charlet à l'École polytechnique.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. — *Mai* 1910 : P. PIXSON, Le péage sur les ponts de Meulan depuis le XVIII^e siècle jusqu'à sa suppression en 1830 ; Un document inédit sur Rodolphe Kreutzer (1778-1779).

Revue de Paris (La). — 1^{er} juin 1910 : Frédéric MASSON, Arthur Dillon (1730-1794), pp. 337-363 (fin le 15 juin, pp. 783-814). — 1^{er} juillet : L. de CONTEXSON, Un agent royaliste en 1814, pp. 145-162 (fin le 15 juillet, pp. 315-332).

Revue des cours et conférences. — 31 mars 1910 : A. DEBIDOUR, Lamennais et le parti néo-catholique. — 7 avril : A. DEBIDOUR, L'Église et la Révolution de 1848. — 21 avril : G. LANSOX, La critique historique au XVIII^e siècle ; A. DEBIDOUR, L'expédition de Rome (1849).

Revue des Deux-Mondes. — 1^{er} avril 1910 : C. de LASTEYRIE, L'impôt sur le revenu sous l'ancien régime. — 15 avril : P. HAZARD, L'âme italienne, de la Révolution française au Risorgimento. — 1^{er} mai : Vicomte Eugène-Melchior de Vogüé, Ségur et ses Mémoires. — 15 mai : A. MÉZIÈRES, Les premières années du duc d'Aumale. — 1^{er} juin : A. GAZIER, L'école primaire et les évêques constitutionnels sous le Directoire.

Revue des études historiques. — *Mai-juin* 1910 : Pierre de VAISSIÈRE, Monsieur de Lordat, page du Roi en la Petite-Ecurie, cornette aux Chevaux-légers (1723-1763), pp. 241-263 ; Pierre MORANE, Alexandre I^{er}, Constantin et la Pologne (1815-1825), pp. 264-289.

Revue des questions historiques. — 1^{er} *juillet* 1910 : M. PREVOST, Autour de la fête de la Fédération : la vie parisienne du 10 au 20 juillet 1790, pp. 38-74 ; G. SAINT-YVES, La lutte contre Napoléon dans l'Inde : la chute de Tipou Sultan, pp. 75-106 ; Gustave GAUCHEROT, Les cahiers de 1789 : la rédaction artificielle des doléances révolutionnaires, pp. 161-179 ; Lieutenant-colonel L. PICARD, Le siège de Dantzig il y a cent ans, pp. 180-212.

Revue des traditions populaires. — *Mars* 1910 : E. PHILIPOT, Deux fêtes archaïques à Avesnes en 1814.

Revue de synthèse historique. — *Avril* 1910 : René GIRARD, A propos d'une monographie d'histoire économique (*Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au xvii^e siècle*, par J. Letaconnoux), pp. 228-230.

Revue d'histoire. — *Mai* 1910 : L., La manœuvre de Pultusk pp. 217-242 ; F. R., La campagne de 1813 : les préliminaires pp. 243-299 ; La correspondance inédite de Napoléon aux Archives de la Guerre, pp. 334-340 ; Un projet de création de la médaille militaire en 1812, pp. 341-342.

Revue d'histoire de Lyon. — *Mai-juin* 1910 : L. LÉVY-SCHNEIDER, Le gouvernement insurrectionnel de l'Hôtel-de-Ville en novembre 1831 et le rôle de L.-M. Pérenon (suite et fin en *juillet-août*). — *Juillet-août* : Une plaque de baudrier lyonnaise (1781).

Revue d'histoire moderne et contemporaine. — *Mai-juin* 1910 : Pierre CARON, Les publications officieuses du Ministère de l'Intérieur en 1793 et 1794, pp. 5-43 ; P. RAPHAËL, La loi du 31 mai 1830, pp. 44-79.

Revue du Bas-Poitou. — *Janvier-mars* 1910 : H. ESCOFFIÈRE DE TUBEUF, Le duc d'Angoulême à Bourbon-Vendée ; Abbé A. BARAUD, Les Rosières de la Roche-sur-Yon depuis 1809.

Revue du clergé français. — 1^{er} *juin* 1910 : P. PISANI, Le Directoire et le Pape (1796-1797), pp. 513-537.

Revue du Midi. — 15 *avril* 1910 : J. GIBAUD, Essai sur les corporations avignonaises sous l'ancien régime. — 15 *mai* : G. MAURIN, Etudes sur le premier Empire.

Revue du Mois. — 10 *avril* 1910 : G. LAYSON, L'éveil de la conscience sociale au xviii^e siècle en France ; E. DOUBLER, Un professeur de mathématiques pendant la Révolution.

Revue du Nord. — *Mai* 1910 : H. BOULANGER, L'Affaire des « Belges

et Liégeois unis » (1792-1793), pp. 144-165 (suite en août, pp. 216-244).

Revue française. — 10 avril 1910 : Marquis de SÉGUR, Les jeunes filles au XVIII^e siècle; H. d'YVIGNAC, Napoléon et Marie-Louise.

Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. — Janvier-février 1910 : J. Soudois, Le mariage et le divorce sous la législation intermédiaire, 1789-1804 (suite en mars-avril).

Revue hebdomadaire (La). — 18 juin 1910 : Duc d'AUMAËLE et CUVILLIER-FLEURY, Correspondance inédite, pp. 281-304. — 25 juin : Maurice DUMOULIN, La Comtesse de Ségur, pp. 521-530. — 23 juillet : Jean DORNIS, L'épopée d'un soldat de Napoléon, pp. 446-455. — 6 août : Maurice SABATIER, Le centenaire du Code pénal, pp. 5-30; Fernand FARJENEL, Voltaire et les Chinois, pp. 114-129. — 13 août : GEOFFRELY DE GRANDMAISON, La « Saint-Napoléon » en Espagne (15 août 1810), pp. 153-170; Henry BORDEAUX, Comédiennes d'autrefois (Rachel), pp. 236-263. — 3 septembre : Antoine GUILLOIS, Un Chapitre noble de dames au dix-huitième siècle : La jeunesse de Madame de Condorcet, pp. 39-70.

Revue historique. — Juillet-août 1910 : Comte Carlos d'ESCHERVANNÈS, La campagne de 1761 en Westphalie, d'après les lettres du maréchal de Crissé au prince de Saxe.

Revue historique et archéologique du Maine. — 1910, 1^{er} semestre : R. TAIGER, L'ancien Evêché du Mans avant la Révolution; Abbé L. CALENDINI, Le clergé français à Munster.

Revue historique vaudoise. — Juin-juillet 1910 : Abbé de RASMY, Un philanthrope fribourgeois : François Duc et son temps (17..-1831).

Revue internationale de l'enseignement. — 15 avril 1910 : D. XÉNOPOL, De la méthode dans les sciences et dans l'histoire. — 15 mai : Gabriel MOXOD, Michelet et l'histoire de la Révolution française.

Revue Napoléonienne. — Mars 1910 : A. CORNEBEAU, Une supercherie de l'histoire d'Auxonne (La chambre de Bonaparte), pp. 65-85; La Medaglia Commemorativa del Mercandetti per il XXVII Piovozo dell' anno VI della Repubblica Romana, pp. 85-94; Général GESLIN DE BOURGOGNE, Poulain de Corbion et P. Le Goc de Lansolot de Servigné, pp. 91-94; Sandro FORESI, Napoleone 1^o e la Stampa tedesca, pp. 94-96.

Revue politique et littéraire (Revue bleue). — 28 mai 1910 : DANTON, Discours, publiés par André Fribourg. — 4 juin : Richard Wagner à Dresde (1842-1848); Jacques LUX, Le Club des Bas-Bleus à Londres vers la fin du XVIII^e siècle. — 9 juillet : A. de TARLÉ, Autour de Murat (1805-1806).

Revue socialiste (La). — Mai 1910 : Fernand M. CRÉMEUX, Goethe et le socialisme, pp. 446-455 (suite en juin, pp. 544-558).

Rivista d'Italia. — Mai 1910 : E. PRESSI, La Biblioteca del collegio romano e la Repubblica del 1849.

Rivista militare italiana. — 16 juillet 1910 : Capitano CAMPOLETI, Il carattere militare nei giudizi di Napoleone.

Samtiden. — Juin 1910 : Napoléon considéré comme économiste et sociologue.

Semaine politique et littéraire (La). — 4 juin 1910 : Rachel S. du FOREZ, Quelques anecdotes sur Napoléon.

Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. — Mai-juin 1910 : Th. SCHÖELL, L'Etat et l'Eglise en France depuis l'Edit de Nantes jusqu'en 1906, d'après M. G. Desdevizes du Désert, pp. 277-287.

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. — Tome XII (1910) : M. CANUEL, Calais militaire sous la Révolution.

Spectateur militaire (Le). — 1^{er} juin 1910 : Commandant Camille LEVI, Souvenirs militaires du chef d'escadron Mathieu de 1787 à 1815, pp. 433-449; Capitaine BLAISON, La couverture d'une place forte en 1815 pp. 450-479.

Université catholique (L). — 13 mai 1910 : Abbé J.-B. VANEL, Les Mémoires de M. Linsolas, vicaire général de Lyon (1792-1802).

Urania. — Juin 1910 : Alexandre PETHÖ, Le général Bonaparte; Benoit ZSOLDOS, Voltaire et Jeanne Quinault.

Vierteljahrsschrift für Social = und Wirtschaftsgeschichte. — VIII Band, *Zweites und drittes Heft* (1910) : H. VAN HOUTTE, Contribution à l'histoire commerciale des Etats de l'empereur Joseph II (1780-1790), pp. 350-393.

Vierteljahrshäfte für Truppenführung und Heereskunde. — 1910, 2 Heft : Major v. BORRIES, Der Feldzug von 1792.

Zeitschrift des historischen Vereines für Steiermark. — 1909, *Jubiläums-Festschrift für Erinnerung an das Jahr 1809* : EMMANUEL OTTO, Die Ereignisse des Kriegsjahres 1809 mit Bezug auf die... Stadt Fürstenfeld; Dr. KARL HAENER, Franz Joseph Graf Saurau; J. H. JOBERL, Franzosen vor Graz 1809; Andreas GUBO, Gills um 1809; Julius WALLNER,... Anton Sigl über die Grazer Schlossbergbelagerung... 1809; Johann SCHMUTZ, Mürzzuschlag; aus dem Jahr 1809; Johann SCHMUTZ, Das Scharmützel bei Kindberg am 4 Juli 1809; Dr. Viktor THIEL, Die Beziehungen des Grafen Saurau zur Grafer Landesstelle im Jahre 1809.

Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Altertumskunde. — Tome XX (1910) : Archyvdirektor Dr. Joh. THIELTZ, Aktenmäßige Relation über die Feldzüge des Sachsen-Weimar-und Eisenachischen leichten Infanterie-Bataillons in den Jahren 1806-1811, pp. 131-180.

CHRONIQUE

A nos lecteurs. — Les mêmes circonstances qui nous avaient permis, en juillet dernier, de porter de 32 à 48 pages les fascicules des *Oeuvres complètes de Robespierre*, nous permettent aujourd'hui de les porter de 48 à 64 pages, amélioration qui sera appliquée dès le cinquième fascicule, en janvier 1911.

— La couverture et les tables du tome 1^{er} (année 1910) de la *Revue historique de la Révolution française* seront jointes à notre numéro de janvier-mars 1911, et distribuées, en même temps que lui, à nos abonnés.

A travers les journaux. — Parmi les articles d'histoire publiés, au cours de ces derniers mois, dans les journaux quotidiens, nous relevons les titres suivants :

Le général Daumesnil à Vincennes (1815), par M. de Boislleury, dans *l'Action française* du 6 mai 1910 ; *Une affaire de trahison il y a un siècle*, (le général Sarrazin, 10 juin 1810), par M. J. Mantenay (*ibid.*, 12 juin) ; *Bonaparte et Louis XVIII*, par M. L. Beaujeu (*ibid.*, 26 juin) ;

Les premières liquidations révolutionnaires, par M. G. Gautherot, dans *l'Univers* des 17 et 20 avril 1910 ; *La crise des affaires sous Napoléon*, par M. Geoffroy de Grandmaison (*ibid.*, 24 avril) ; *La captivité de Louis XVI*, par M. F. Delmont (*ibid.*, 8, 9, 10, 11 et 13 juin) ; *Louis XVI et Turgot*, par M. Geoffroy de Grandmaison (*ibid.*, 19 juin) ; *Louis XVI et Necker*, par M. Geoffroy de Grandmaison (*ibid.*, 3 juillet) ;

Marie-Jeanne (histoire de la célèbre pièce de canon des armées vendéennes), par M. le vicomte de Villebresme, dans la *Gazette de France* des 24 et 25 avril 1910 ; *Le Faubourg Saint-Germain en 1802*, par M. G. Malet (*ibid.*, 25 avril) ; *Le mariage de Talleyrand*, par M. G. Malet (*ibid.*, 23 mai) ; *Douze heures d'histoire* (20-21 janvier 1793), par M. H. de Curzon (*ibid.*, 27 mai) ; *Les mensonges des « Cahiers de 1789 »* (d'après G. Gautherot), par M. G. M. (*ibid.*, 15 juillet) ; *Le carnet de Kleber*, par M. G. de Céli (*ibid.*, 21 juillet) ;

La Révolution et l'Église de Paris, par M. le chanoine Pisani, dans la *Croix* des 1^{er}, 2, 3, 8, 9, 13, 31 mai, 5, 6, 11, 19, 20 juin 1910 ; *Un*

évêque jureur (*Jean-Joachim Gausserand*), par M. J. Dalbige (*ibid.*, 22 et 23 mai); *Les Fêtes de la Révolution*, par M. R. Davoust (*ibid.*, 14 juillet);

Comment se fabrique une légende Louis XVIII, par M. Guixou-Pagès, dans le *Soleil* du 12 juin 1910; *Une Histoire de la Contre-Révolution*, par M. L. -N. Baragnon (*ibid.*, 8 juillet); *Le premier 14 Juillet : la Fête de la Fédération en 1790*, par M. P. Buet (*ibid.*, 14 juillet);

Le maréchal Ney éducateur militaire en 1804 et 1805, par M. le général Bonnal, dans le *Gaulois* du 1^{er} juin 1910; *La Guillotine-Joujou de Bayatelle*, par M. Frantz Funck-Brentano (*ibid.*, 4 juin); *Lettres inédites de Caroline Murat, reine de Naples*, publiées par M. Jean Hanoteau (*ibid.*, 4 et 18 juin); *Le cardinal Fesch*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 7 juin); *Le 20 juin 1792 : l'invasion des Tuileries (récit inédit d'un témoin)* par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 20 juin); *Les deux Kellermann*, par M. le général Zurlinden (*ibid.*, 7 juillet); *Les Brestoïses de 1792*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 9 juillet); *Les Américains dans la Méditerranée, 1786-1815*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 19 juillet); *Les souvenirs de M. de Barante : la mort et la conversion du Prince de Talleyrand*, par M. Raymond Lécuyer (*ibid.*, 26 juillet);

Trianon sous l'Empire, par M. Frédéric Masson, dans l'*Écho de Paris* du 22 juin 1910; *L'Auberge du Petit Trianon sous le Consulat*, par M. Pierre-Gauthiez (*ibid.*, 16 juillet);

La question Louis XVII, par M. Ernest Dandet, dans l'*Eclair* des 27 et 28 juillet 1910;

Paris en 1840, par M. Etienne Charles, dans la *Liberté* du 23 juin 1910;

L'histoire d'une journée (10 août 1792), par M. Louis Madelin, dans le *Journal des Débats* du 7 juin 1910; *Réal et le duc d'Enghien*, par M. Henri Welschinger (*ibid.*, 6 juillet); *Autour du 14 juillet 1790*, par M. G. Dupont-Ferrier (*ibid.*, 15-16 juillet);

Talleyrand, par M. A. Mézières, dans le *Temps* du 3 juillet 1910; *Une émeute populaire à Berlin en 1787*, par M. T. de Wyzewa (*ibid.*, 20 juillet);

Le 21 janvier 1793, par M. Maurice Dumoulin, dans le *Petit Temps* du 14 juin 1910; *Arthur Dillon*, par M. Maurice Dumoulin (*ibid.*, 24 juin); *Un ambassadeur ottoman en France sous le Directoire*, par M. A. de Gallier (*ibid.*, 25 juin);

Les fonctionnaires sous la Révolution, par M. Raoul Sentier, dans le *Radical* du 14 juin 1910;

Un portrait de Louis XVI, par M. Remy de Gourmont, dans la *Dépêche* de Toulouse du 24 juin 1910.

Autographes révolutionnaires — Une vente d'autographes qui a eu lieu, à l'Hôtel Dronot, par les soins de M. Noël Charavay, le 17 mai 1910, comprenait un assez grand nombre de documents relatifs

aux personnages ou aux événements de la Révolution. Mentionnons entre autres : une correspondance d'un volontaire de la Charente-Inférieure écrite pendant la guerre de Vendée du 23 ventôse an II au 19 messidor an IV; le procès-verbal de l'embrigadement de la 93^e demi-brigade, signé par Bernadotte et Duhesme (28 messidor an II); une longue lettre de Baudot au Comité de salut public (Montauban, 7 août 1793); divers documents sur Beaumarchais; quatre lettres du général Duhesme à la société populaire de Châlon-sur-Saône (28 germinal-14 messidor an II), et dans lesquelles il raconte la prise de Charleroi et de Mons; un billet de Cadoudal (1798); un curieux dessin de David (13 prairial an II) composé sur le bureau du Comité de salut public; un ordre de Fouquier-Tinville relatif à la comparution devant le Tribunal révolutionnaire de l'administrateur de police Marino (29 prairial an II); une lettre de Girot de Pouzol à sa femme (7 novembre 1789) sur les réformes de l'Assemblée nationale; une lettre de La Fayette à Rouget de Lisle, datée du 17 octobre 1818; une lettre de Sophie Mounier à Mirabeau; une liasse de 34 lettres de Ney au général Dutaillys, toutes relatives à l'organisation et à l'administration de l'armée réunie au camp de Montreuil (7 floréal an XII-11 fructidor an XIII); une lettre de Pichegru au général Taponier (25 frimaire an II); un passeport portant les signatures de Robespierre, de Barère, de G.-A. Prieur et de Billaud-Varenne (27 prairial an II); enfin une lettre du général Valence à Dumouriez (Strasbourg, 5 mai 1792).

— Le 27 mai, a été dispersée, à l'Hôtel Drouot, la troisième partie de la Bibliothèque de M. Alfred Bégis, partie composée presque exclusivement d'autographes et de documents manuscrits. Signalons surtout le *Répertoire ou Journalier du Château royal de la Bastille*, depuis le 13 mai 1782 jusqu'au 12 juillet 1789. Ce précieux document, registre de 183 feuillets, rédigé par le major de Losme-Salbray, a été adjugé au prix de 10.100 francs. Un manuscrit de Billaud-Varenne, *Le Pour et le Contre*, figurait également dans la même vente. Ce sont des réflexions écrites par l'ancien conventionnel pendant sa déportation en Guyane, et publiées par M. Bégis en 1893. Notons encore (n° 1410 du catalogue) deux cahiers de notes du marquis de Sade, et (n° 1416) un long manuscrit de 120 pages de Sergent-Marceau intitulé : *Confidence à l'amitié*.

— Une autre vente, qui a eu lieu également à l'Hôtel Drouot, le 13 juin, contenait un certain nombre de pièces avec vignettes révolutionnaires. Parmi les documents les plus intéressants, il faut noter : une lettre d'Alexandre de Beauharnais, datée de Blois, 6 octobre 1791; une lettre d'Alexandre Berthier (quartier-général du Caire, 26 vendémiaire an VII); une lettre de Charles Bonaparte, père de Napoléon I^{er}

(Ajaccio, 1^{er} octobre 1784); une lettre de Letitia Ramolino, mère de Napoléon I^{er}, au cardinal Fesch (Paris, 14 avril 1807); diverses lettres de Joseph, Lucien, Louis et Jérôme Bonaparte, frères de Napoléon I^{er}; une lettre du maréchal Brune au général Grenier (quartier-général de Milan, 4 brumaire an VII); une lettre de Championnet au général Grenier (quartier-général à Finale, 6 vendémiaire an VIII); une lettre de Fouquier-Tinville (Paris, 5 ventôse an II); une lettre de Hoche au chef de bataillon Bonté (Brest, 20 brumaire an V); une lettre de Jourdan au général Grenier (quartier-général de Cologne, 4 brumaire an IV); une lettre de Louis XVI à Beaulieu (1792); une lettre de Macdonald au général Grenier (Muhleim, 12 vendémiaire an V); deux lettres de Masséna au général Dallemagne et au général Grenier (Bonciglione, 13 ventôse an VI, et Bâle, 11 frimaire an VIII); une lettre de Mirabeau (27 juillet 1782); deux lettres de Moreau au commissaire-ordonnateur en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse (21 nivôse an V) et au général Grenier (Schillingheim, 11 frimaire an V); deux lettres de Murat, l'une à Napoléon (Milan, 14 prairial an XI), l'autre à Belliard (Portici, 7 novembre 1808); deux lettres de Bonaparte aux officiers municipaux de Bandol (17 et 18 octobre 1793); une lettre de Suchet au général Grenier (Milan, 24 brumaire an VII).

La vie économique de la Révolution. — La commission chargée de rechercher et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 9 juillet dernier au ministère de l'Instruction publique sous la présidence de M. Jaurès.

M. P. Caron, secrétaire, a fait un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière réunion plénière.

Les commissaires responsables ont ensuite rendu compte de l'état des publications en cours; dix volumes sont sous presse.

Deux nouvelles propositions de publications ont été adoptées; elles sont relatives à la vente des biens nationaux dans le district de Guingamp (Côtes-du-Nord) et à l'état de la propriété ecclésiastique dans le département de l'Aube en 1790.

M. Ch. Schmidt a communiqué des documents relatifs aux mines d'Anzin, et qui révèlent, en 1792, un mouvement d'opinion, qui semble avoir été général, en faveur de la nationalisation des exploitations minières.

Chronique régionaliste. — *BOUCHES-DU-RHÔNE.* — M. le lieutenant Violla poursuit, dans *le Petit Provençal*, ses études sur *Marseille révolutionnaire*. Dans les numéros des 2, 3, 7, 9, 17 mai, et 6 juin 1910, il retrace l'histoire du bataillon marseillais du 10 août, sa formation à

Marseille, sa marche sur Paris, son rôle dans les événements de la capitale et son retour à Marseille. Dans les numéros des 21, 25 juin, 20 et 24 juillet, il retrace l'histoire du bataillon marseillais surnommé le bataillon du 21 janvier, parce qu'il assista, à Paris, à la mort de Louis XVI. Enfin, dans les numéros des 31 juillet, 21 août et 10 septembre, il étudie le fédéralisme en Provence au cours du premier semestre de 1793.

VOSGES. — Sous le titre : *Les eaux de Plombières à l'époque révolutionnaire*, M. Léon Bernardin vient de réunir en brochure (1) les articles qu'il a publiés récemment dans *la Révolution dans les Vosges*. Malgré son objet un peu spécial, cette étude, faite à l'aide des archives communales de Plombières et des Archives départementales des Vosges, ne manque pas d'intérêt. Voici d'ailleurs les titres de diverses parties : *Le bain et la maison des Dames ; L'Hôpital, les soldats de la République aux eaux de Plombières ; La crise économique ; Les baigneurs, les certificats de résidence ; Les jeux*. Notons au passage : des lettres de Lucien Bonaparte au préfet des Vosges (28 ventôse et 2 germinal an VIII, 14 brumaire an IX), une lettre de la municipalité de Plombières aux représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, à Metz (6 septembre 1793), une lettre de François (de Neufchâteau) à l'administration centrale du département des Vosges (13 thermidor an VI).

— M. André Philippe, archiviste départemental des Vosges, prépare la publication d'un *Recueil des Actes des Représentants du peuple en mission dans le département des Vosges*. On ne saurait trop applaudir à cette entreprise, et souhaiter qu'elle soit imitée par d'autres archivistes départementaux. Des recueils de cette nature seront des plus précieux pour l'histoire révolutionnaire.

(1) Epinal, Imprimerie nouvelle, 1910 ; in-8 de 35 pages.

Le Directeur-Gérant : CHARLES VELLAY.

TABLES

DU

TOME PREMIER

1910

I

TABLE DES MATIÈRES ⁽¹⁾

	Pages.
BARTHÉLEMY (A.) : L'abbé Jallet, constituant	337
BILLAUD-VARENNE : Mémoire inédit sur le 9 thermidor.....	7, 161, 321
DELHAIZE (Jules) : Une fête funèbre en l'honneur de Hoche.....	190
FEUILLATRE (Paul) : Méda légionnaire.....	369
KARMIN (Otto) : L'influence du symbolisme maçonnique sur le symbolisme révolutionnaire.....	176
— Sylvain Maréchal et le Manifeste des Egaux.....	507
LATREILLE (C.) : Le Gallicanisme et la Révolution.....	493
MONIN (H.) : Deux historiens de la Révolution française : Edgar Quinet et Ch.-L. Chassin, d'après leur correspondance originale.....	51, 199, 380, 528
PÉLISSIER (Léon-G.) : Robespierre et une femme.....	45
— Après l'attentat contre Sémonville et Maret..	353, 514
QUINET (Edgar) : Les ronees de la Crâ.....	5
SAINTE-JUST : Lettres inédites (1791-1794).....	481
VELLAY (Charles) : Supplément à la correspondance de Marat.....	81, 219

Mélanges et documents

Camille Desmoulins et Madame Duplessis (Charles Vellay).....	236
Une lettre de Barnave, 6 mars 1788 (R. Vallentin du Cheylard).....	545

(1) Les articles de fond sont rangés par ordre alphabétique des noms des auteurs, les mélanges et les documents par ordre chronologique des matières, les notes et glanes par ordre alphabétique des titres, la bibliographie par ordre alphabétique des noms des auteurs des ouvrages, les notes de chronique par ordre alphabétique des titres.

La prise de la Bastille, histoire et légende (H. Monin).....	347
Un pamphlet de Marat corrigé de sa main (Charles Vellay).....	349
Vergniaud et le curé de Meynac en 1791 (Charles Vellay).....	96
Une lettre au roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, 20 juin 1792 (Otto Friedrichs).....	404
Une lettre au duc de Brunswick sur son manifeste contre la France, 4 août 1792 (Otto Friedrichs).....	353
Un certificat de résidence de M ^{lle} Quinaull en 1793 (Lucien Peise)....	98
Une lettre de Saint-Just à Thuillier, 21 septembre 1793 (Charles Vellay).....	401
Le magasin des « Trois Pigeons » (H. Monin).....	240
Un rapport d'Augereau, 30 floréal an II (Félix-Bouvier).....	410
Une lettre de Vilate à Billaud-Varenne, 17 thermidor an II (Charles Vellay).....	416
Une lettre de Joseph Le Bon, frimaire an III (Charles Vellay).....	403
L'Institut de France et la Société des Arts de Genève en l'an IV (Otto Karmin).....	243
Une lettre inédite de Jean-Dé Bry, 22 messidor an VI (Léonce Pingaud).....	249
Une lettre de Philippe Buonarroti à Félix Delhasse, 24 juillet 1830 (Hector Denis).....	252
Une conversation de Thibaudeau en 1847 (L.-G. Pélissier).....	104
Documents pour servir à la bibliographie de Marat (H. Duval).....	406

Travaux bibliographiques

Essai d'une bibliographie de Saint-Just (Charles Vellay).....	418, 359
---	----------

Réimpressions

Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères....	110, 254, 436, 571
---	--------------------

Notes et glanes

Andréossy (Un concert à Londres chez l'ambassadeur).....	270
Bastille (La prise de la).....	271
Bonaparte en l'an III.....	129
Budget d'un curé en 1789 (Le).....	129
Comité de salut public (Le).....	271
Dauphin (Le maître d'écriture du).....	130
Dîmes ecclésiastiques (Les).....	131
Duc d'Orléans à Boulogne-sur-Mer en octobre 1789 (Le).....	272
Écolier patriote (Lettre d'un).....	446
Enseigne robespierriste (Une).....	273
Fabre d'Églantine.....	273
Hesmart.....	131
Locaux occupés à Paris par l'administration centrale du Grand-Orient de France, de 1774 à 1832 (Les).....	447
Madame Royale, prisonnière au Temple.....	274
Montre de Robespierre (La).....	590

Premier consul à Ermenonville chez Stanislas Girardin, en fructidor an IX (Le).....	447
Prisonniers français à Francfort en 1793 (Les).....	590
Revolte de collégiens en 1791 (Une).....	448
Rivarol et la direction des ballons.....	591
Robespierre à Arras en 1848.....	132

Bibliographie

(Les noms placés entre parenthèses à la suite des titres sont ceux des auteurs des comptes rendus)

<i>Arnaud</i> (Raoul), Le fils de Fréron [1734-1802, d'après des documents inédits (L.-G. Pélassier).....	281
<i>Barbey</i> (Frédéric), La mort de Pichegru (H. Monin).....	286
<i>Barbier</i> V. <i>Lalaste</i> .	
<i>Barraud</i> (Dr Jean, Études sur Bordeaux sous la Terreur (L.-G. Pélassier).....	607
<i>Barthélemy</i> (V. <i>Cauvin</i>).	
<i>Begeman</i> Wilhelm, Vorgeschichte und Anfänge der Freimaurerei in England (Otto Karmin).....	462
<i>Beuve</i> (Octave), Souvenirs d'un prêtre réfractaire du diocèse de Troyes (Charles Vellay).....	135
<i>Bonnal</i> (Général), La vie militaire du maréchal Ney (Paul Feuillâtre).....	608
<i>Bord</i> (Gustave), La fin de deux légendes : l'affaire Léonard, le baron de Batz (L.-G. Pélassier).....	280
<i>Bourgeois</i> (Armand), Louis XVI à Varennes (Otto Karmin).....	433
<i>Cauvin</i> (C. et A. <i>Barthélemy</i> , Les volontaires et les réquisitionnaires des Basses-Alpes, de la levée à l'amalgame (Edmond Poupé).....	134
<i>Claveau</i> (V. <i>Lalaste</i>).	
<i>Delabrousse</i> (Lucien), La proscription et la mort du général Moreau (H. Monin).....	287
<i>Déprez</i> (V. <i>Robespierre</i>).	
<i>Dide</i> (Auguste), Les causeries de Philinte (Otto Karmin).....	139
<i>Fleischmann</i> (Hector), Les pamphlets libertins contre Marie-Antoinette (Otto Karmin).....	275
<i>Fleischmann</i> (Hector), Robespierre et les femmes (Charles Vellay)....	276
<i>Fleischmann</i> (Hector), Charlotte Robespierre et ses Mémoires (Charles Vellay).....	136
<i>Hocquart de Turtot</i> (E.), La conquête des communes (H. Monin).....	605
<i>Holtzmann</i> (Robert), Französische Verfassungsgeschichte von der Mitte des neunten Jahrhunderts bis zur Revolution (Otto Karmin).....	419
<i>Ilie</i> (Gustave), Un complot de police sous le Consulat (Félix Bouvier).....	160
<i>Lalaste</i> (L.), L. <i>Claveau</i> , C. <i>Pionnier</i> et G. <i>Barbier</i> , Archives Parlementaires de 1787 à 1860; première série, tome LXXV (Charles Vellay).....	134
<i>Latreille</i> (C.), L'opposition religieuse au Concordat, de 1792 à 1803 (H. Monin).....	282

<i>Léon (Xavier)</i> , Fessler, Fichte et la Loge Royale York à Berlin (Otto Karmin).....	461
<i>Leroux</i> (Alfred), Le meurtre de l'abbé Chabrol, 1792 (Charles Vellay).....	136
<i>Maricourt</i> (Baron de), Voyage d'un Anglais en France en 1789 (L.-G. Pélissier).....	452
<i>Marion</i> (M.), Les parents d'émigrés pendant la Révolution (Charles Vellay).....	137
<i>Pélissier</i> (L.-G.), Note sur une correspondance perdue du cardinal Consalvi (Charles Vellay).....	138
<i>Pichon</i> (Ludovic), Code de la Guillotine (H. Monin).....	455
<i>Pingaud</i> (Léonce), Jean De Bry (Charles Vellay).....	289
<i>Pionnier</i> (V. Lataste).	
<i>Renard</i> (Georges), Discussions sociales d'hier et de demain (Charles Vellay).....	140
<i>Robespierre</i> , Discours sur les peines infamantes couronné par l'Académie de Metz en 1784, publié par M. Eugène Déprez (Charles Vellay).....	594
<i>Rosengarten</i> (J. G.), The American Philosophical Society (Charles Vellay).....	290
<i>Schapiro-Neurath</i> (Dr Anna), Die Frauenfrage im Zeitalter der französischen Revolution (Otto Karmin).....	138
<i>Scheibe</i> (Dr Albert), Die französische Revolution (Otto Karmin).....	451
<i>Vaissière</i> (Pierre de), La mort du Roi (H. Monin).....	606
Lettre de M. Hector Fleischmann, et réponse de M. Charles Vellay..	609
Livres nouveaux	142, 291, 463, 618
Périodiques	147, 296, 468, 625

Chronique

Archives historiques des colonies (Lcs).....	318
Autographes révolutionnaires.....	157, 310, 478, 637
Bibliothèque Victorien Sardou.....	311
Bonaparte jugé par Kléber.....	316
Causes de la guerre de la Vendée (Les).....	159
Chronique régionaliste.....	312, 479, 639
Conférences sur la Révolution française.....	159
Congrès des Sociétés savantes (Au).....	309
Félix-Bouvier (J.).....	307
Journaux (A travers les).....	156, 308, 478, 636
Lecteurs (A nos).....	307, 636
Musée (Un nouveau).....	160
Napoléon I ^{er} officier russe.....	318
Victor Barbier (A la mémoire de).....	157
Vie économique de la Révolution (La).....	318, 639

II

INDEX ALPHABÉTIQUE

- ANDRÉ (MM.)**, négociants à Gênes :
Lettre de Madame de Sémonville à —, 28 juillet 1793, p. 514; Lettre de Madame de Montgeroult à —, 28 juillet 1793, p. 524.
- ANDRÉOSSY** : Un concert à Londres chez l'ambassadeur —, p. 271.
- AUGEREAU** : Un rapport d' —, 30 floréal an II, p. 410.
- AUTOGRAPHES** : Autographes révolutionnaires, pp. 157, 310, 478, 637.
- BALLONS** : Rivarol et la direction des —, p. 591.
- BARBIER (Victor)** : Monument à la mémoire de —, p. 157.
- BARNAVE** : Une lettre de —, 6 mars 1788, p. 545.
- BARTHÉLEMY (A.)** : L'abbé Jallet, constituant, p. 337.
- BASTILLE** : La prise de la —, p. 271; La prise de la —, histoire et légende, p. 547.
- BEUVIN**, libraire : Lettres de Saint-Just à —, février 1791, pp. 483, 486.
- BIBLIOGRAPHIE** (V. le détail *supra*, à la Table des Matières).
- BILLAUD-VARENNE** : Mémoire inédit de — sur le 9 thermidor, pp. 7, 161, 321; Une lettre de Vilate à —, 17 thermidor an II, p. 416.
- BONAPARTE** : — en l'an III, p. 429; — jugé par Kléber, p. 316. (V. aussi NAPOLÉON 1^{er} et PREMIER CONSUL).
- BOUCHOTTE** : Lettre de Saint-Just à —, 26 brumaire an II, p. 487; Lettre de — à Saint-Just, 1^{er} frimaire an II, p. 489.
- BREGUET** : Lettres de Marat à —, 20 mai 1790 et 16 avril 1791, pp. 224, 227.
- BRUNSWICK (Duc de)** : Une lettre au — sur son manifeste contre la France, 4 août 1792, p. 553.
- BUFFENOIR (Hippolyte)** : Ses procédés dans son édition des œuvres de Saint-Just, p. 427.
- BUONARROTI (Philippe)** : Une lettre de — à Félix Delhassé, 24 juillet 1830, p. 252.
- CAVALIER fils** : Lettre d'un écolier patriote, 23 floréal an II, p. 446.
- CHASSIN (Charles-Louis)** : Edgar Quinet et — d'après leur correspondance originale, pp. 51, 199, 380, 528.
- CHRONIQUE RÉGIONALISTE** : Bouches-du-Rhône, pp. 313, 639; Maine-et-Loire, p. 313; Manche, p. 313; Marne, p. 314; Nord, p. 316; Oise, p. 316; Dordogne, p. 479; Sarthe, p. 479; Var, p. 479; Haute-Vienne, p. 480; Vosges, p. 640.
- COLLÉGIENS** : Une révolte de — en 1791, p. 448.
- COMITÉ DE SALUT PUBLIC** : Le — p. 271; Lettre de Saint-Just et Le Bas au —, 7 frimaire an II, p. 490.
- COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE** : Lettre de Marat au —, 21 décembre 1792, p. 233.

- CONGRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES : Au —, p. 309.
- CORDELIERS (Club des) : Lettre de Marat au —, décembre 1791, p. 229.
- CURÉ : Le budget d'un — en 1789, p. 129.
- DAUPHIN : Le maître d'écriture du —, p. 130.
- DE BRY (Jean) : Une lettre inédite de —, 22 messidor an VI, p. 250.
- DELLAIZE (Jules) : Une fête funèbre en l'honneur de Hoche, p. 190.
- DELHASSE (Félix) : Une lettre de Philippe Buonarroti à —, 24 juillet 1830, p. 252.
- DENIS (Hector) : Une lettre de Philippe Buonarroti à Félix Delhasse, 24 juillet 1830, p. 252.
- DÉSMOULINS (Camille) : — et Madame Duplessis, p. 236.
- DESPORTES (Félix) : Lettre de — à la Société des Arts de Genève, 18 nivôse an IV, p. 246.
- DIMES : Les — ecclésiastiques, p. 131.
- DUPAIN, adjoint au Ministre de la Guerre : Lettre de Saint-Just à —, 13 pluviôse an II, p. 491.
- DUPLESSIS (Madame) : Camille Desmoulins et —, p. 236.
- DURANTHON : Lettre de — au curé de Meynac, 6 mai 1791, p. 97.
- DUVAL (H.) : Documents pour servir à la Bibliographie de Marat, p. 106.
- FABRE D'ÉGLANTINE : —, p. 273.
- FÉLIX-BOUVIER (J.) : —, p. 307 : Un rapport d'Augereau, 30 floréal an II, p. 410.
- FEUILLATRE (Paul) : Méda légionnaire, p. 369.
- FRANCFORT : Les prisonniers français à — en septembre 1793, p. 590.
- FRÉDÉRIC-GUILLAUME II : Une lettre au roi de Prusse —, 20 juin 1792, p. 404.
- FRÉRON : Lettre de Marat à —, 16 octobre 1790, p. 226.
- FRIEDRICH (Otto) : Une lettre au roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, 20 juin 1792, p. 404 ; Une lettre au duc de Brunswick sur son manifeste contre la France, 4 août 1792, p. 553.
- GALLICANISME : Le — et la Révolution, p. 493.
- GAZETTE DE SANTÉ : Lettres de Marat aux auteurs de la —, 13 et 20 novembre, 4 et 11 décembre 1777, pp. 81, 84, 87, 89.
- GIRARDIN : Le Premier Consul à Ermenonville chez Stanislas —, en fructidor an IX, p. 447.
- GOUY (Comte de) : Lettre de Marat au —, p. 223.
- GRAND-ORIENT : Les locaux occupés à Paris par l'administration centrale du — de France, p. 447.
- GUERMEUR : Lettre de Marat à —, 27 décembre 1792, p. 234.
- HESMART : —, p. 131.
- HOCHE : Une fête funèbre en l'honneur de —, p. 190.
- JALLET : L'abbé —, constituant, p. 337.
- KARMIN (Otto) : L'influence du symbolisme maçonnique sur le symbolisme révolutionnaire, p. 176 ; L'Institut de France et la Société des Arts de Genève en l'an IV, p. 243 ; Sylvain Maréchal et le Manifeste des Égaux, p. 307.
- KLÉBER : Bonaparte jugé par —, p. 316.
- LACÉPÈDE : Lettres de Méda à —, 14 nivôse et 12 thermidor an XII, 9 thermidor an XIII, pp. 374, 376, 377 ; Lettres de Nairac à —, 26 nivôse et 10 messidor an XII, pp. 374, 375.
- LATREILLE (C.) : Le Gallicanisme et la Révolution, p. 493.
- LE BAS : Post-scriptum de — à une lettre de Saint-Just, 26 brumaire an II, p. 489 ; Lettre de Saint-Just

- et — au Comité de salut public, 7 frimaire an II, p. 490.
- LE BON (Joseph) : Une lettre de —, frimaire an III, p. 403.
- LITTA (Comte Alberto) : Lettre de Madame de Montgeroult au —, 28 juillet 1793, p. 321.
- MACQUER : Lettre de Marat à —, 1780, p. 219.
- MADAME ROYALE : —, prisonnière au Temple, p. 274.
- MAILLEBOIS (Comte de) : Destinataire supposé d'une lettre de Marat, 2 décembre 1779, p. 93.
- MARAT : Supplément à la correspondance de —, pp. 81, 219; Documents pour servir à la bibliographie de —, p. 106; Un pamphlet de — corrigé de sa main, p. 349.
- MARÉCHAL (Sylvain) : — et le Manifeste des Égaux, p. 307.
- MARET : Après l'attentat contre Sémonville et —, pp. 353, 514.
- MÉDA : — légionnaire, p. 369; Lettres de — à Lacépède, 14 nivôse et 12 thermidor an XII, 9 thermidor an XIII, pp. 374, 376, 377; Lettre de — à son cousin Merda, 16 mai 1807, p. 379.
- MERDA, banquier : Lettre de Méda à —, 16 mai 1807, p. 379.
- MIRABEAU : Lettre inédite de —, 30 juin 1782, p. 140.
- MOLO (Duc) : Lettre de Madame de Sémonville au —, 28 juillet 1793, p. 353.
- MONIN (H.) : Deux historiens de la Révolution française : Edgar Quinet et Charles-Louis Chassin, d'après leur correspondance originale, pp. 51, 199, 380, 528. Le magasin des « Trois Pigeons », p. 240; La prise de la Bastille, histoire et légende, p. 547.
- MONTGEROULT (Madame de) : Lettre de — au comte Alberto Litla, 28 juillet 1793, p. 321; Lettre de — à MM. André, 28 juillet 1793, p. 324.
- MONTHOLON (Mathilde de) : Lettre de — à Madame Morando de Florence, 28 juillet 1793, p. 318.
- MORANDO (Madame) : Lettre de Mathilde de Montholon à —, 28 juillet 1793, p. 318.
- NAIRAC : Lettres de — à Lacépède, 26 nivôse et 10 messidor an XII, pp. 374, 375.
- NAPOLÉON 1^{er} : — officier russe, p. 318. V. aussi BONAPARTE et PREMIER CONSUL.
- NELSON : Le carnet de —, p. 319.
- NOEL, ministre de France à Venise : Lettre de Madame de Sémonville à —, 28 juillet 1793, p. 361.
- ORLÉANS (Duc d') : Le — à Boulogne-sur-Mer en octobre 1789, p. 272.
- PEISE (Lucien) : Un certificat de résidence de Mademoiselle Quinault en 1793, p. 98.
- PÉLISSIER (Léon-G.) : Robespierre et une femme, p. 45; Une conversation de Thibaudeau en 1847, p. 104; Après l'attentat contre Sémonville et Maret, pp. 353, 514.
- PINGAUD (Leonce) : Une lettre inédite de Jean De Bry, 22 messidor an VI, p. 249.
- PREMIER CONSUL : Le — à Erneonville chez Stanislas Girardin, en fructidor an IX, p. 447. (V. aussi BONAPARTE et NAPOLEON I^{er}.)
- PRISONNIERS : Les — français à Francfort en septembre 1793, p. 390.
- QUINAULT (Mademoiselle) : Un certificat de résidence de — en 1793, p. 98.
- QUINET (Edgar) : Les ronces de la Cra, p. 51; Edgar — et Charles-Louis Chassin d'après leur correspondance originale, pp. 51, 199, 380, 528.

- RIVAROL : — et la direction des bal-
lons, p. 591.
- ROBESPIERRE (Charlotte) : Mémoires
de — sur ses deux frères, pp. 110,
254, 436, 571 ; Lettre inédite de —,
24 floréal an II, p. 458.
- ROBESPIERRE (Maximilien) : — et
une femme, p. 45 ; — à Arras en
1848, p. 132 ; Une enseigne robes-
pierriste, p. 273 ; La montre de —,
p. 590.
- ROLAND (Madame) : Lettre de — à
Maximilien Robespierre, 27 sep-
tembre 1791, p. 257.
- ROMAN, avocat à Die : Lettre de Bar-
nave à —, 6 mars 1788, p. 546.
- ROUME DE SAINT-LAURENT :
Lettres de Marat à —, 8 et 26 sep-
tembre 1783, pp. 220, 221.
- SAINT-JUST : Une lettre de — à
Thuillier, 21 septembre 1793, p. 101 ;
Essai d'une bibliographie de —,
pp. 418, 559 ; Lettres inédites de —,
p. 481.
- SARDOU (Victorien) : Bibliothèque
—, p. 311.
- SÉMONVILLE : Après l'attentat
contre — et Maret, pp. 353, 514.
- SÉMONVILLE (Madame de) : Lettre
de — au duc Molo, 28 juillet 1793,
p. 355 ; Lettre de — au citoyen
Noël, 28 juillet 1793, p. 361 ; Lettre
de — à MM. André, 28 juillet 1793,
p. 314 ; Post-scriptum de — à une
lettre de Mathilde de Montholon,
p. 520.
- SYMBOLISME : L'influence du — ma-
çonique sur le — révolutionnaire,
p. 176.
- THIBAUDEAU : Une conversation de
— en 1847, p. 104.
- THUILLIER : Une lettre de Saint-Just
à —, 21 septembre 1793, p. 101.
- VALLENTIN DU CHEYLARD (R.) :
Une lettre de Barnave, 6 mars
1788, p. 545.
- VELLAY (Charles) : Supplément à la
correspondance de Marat, pp. 81,
219 ; Vergniaud et le curé de Mey-
nac en 1791, p. 96 ; Une lettre de
Saint-Just à Thuillier, 21 sep-
tembre 1793, p. 101 ; Une lettre de
Joseph Le Bon, frimaire an III,
p. 103 ; Camille Desmoulins et Ma-
dame Duplessis, p. 236 ; Une lettre
de Vilate à Billaud - Varenne,
17 thermidor an II, p. 416 ; Essai
d'une bibliographie de Saint-Just,
pp. 418, 559 ; Un pamphlet de
Marat corrigé de sa main, p. 549.
- VENDÉE : Les causes de la guerre de
la —, p. 159.
- VERGNIAUD : — et le curé de Mey-
nac en 1791, p. 96.
- VILATE : Une lettre de — à Billaud-
Varenne, 17 thermidor an II, p. 416.

